



RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU
DÉPARTEMENT

(SÉANCE PLÉNIÈRE – TOME III)

Réunion plénière du Conseil départemental de la Dordogne

Lundi 27 septembre 2021



DÉLIBÉRATION

N° 21-245

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° 21-245 du 27 septembre 2021 Rapport d'activité des Services Départementaux au cours de l'année 2020.

DATE DE LA CONVOCATION : 8 septembre 2021

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie CÉLÉRIER

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CÉLÉRIER, Véronique CHABREYROU, Olivier CHABREYROU, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARÈS, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Marie-Laure FAURE, Claudine FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Sylvie CHEVALLIER	pouvoir à	Jérôme BETAILLE	Juliette NEVERS	pouvoir à	Pascal BOURDEAU
-------------------	-----------	-----------------	-----------------	-----------	-----------------

RAPPORTEUR : Bruno LAMONERIE

PREND ACTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° 21-245 du 27 septembre 2021

Rapport d'activité des Services Départementaux au cours de l'année 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE ACTE de la communication présentée.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Gérald PÉTRO

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX AU COURS DE L'ANNEE 2020

- **Cabinet du Président**
- **Direction Générale des Services Départementaux**
- **Direction Générale Adjointe des Territoires et du Développement**
- **Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et des Mobilités**
- **Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention**
- **Direction Générale Adjointe de la Culture et de l'Education et des Sports**

- SOMMAIRE -

CABINET DU PRESIDENT	3
1. DIRECTION DE LA COMMUNICATION	4
2. SERVICE DE L'ORGANISATION GENERALE	11
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	16
3. DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES	17
4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	25
5. DIRECTION DU DROIT ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	51
5.1. SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES MARCHES	51
5.2. SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	56
5.3. SERVICE DU CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE	64
5.4. DELEGUEE À LA PROTECTION DES DONNEES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE ..	66
6. SERVICE DE L'ASSEMBLEE	72
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT	76
7. DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	77
7.1. SERVICE APPUI AUX ENTREPRISES	77
7.2. SERVICE AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	81
7.3. SERVICE DU TOURISME	88
8. DIRECTION DES SOLIDARITES TERRITORIALES	94
8.1. SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET EUROPEENNES	94
8.2. LES CONSEILLERS DE DEVELOPPEMENT SUR LES TERRITOIRES	115
9. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	122
9.1. LA MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE	123
9.2. LE SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	127
9.3. SERVICE DES POLITIQUES DE L'EAU	129
9.4. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	136
9.5. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	151
9.6. SERVICE DE L'HABITAT	156
10. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (LDAR)	168
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES	177
11. DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES	178
11.1. LE PÔLE INGENIERIE	179
11.2. LE PÔLE TERRITOIRES	206
11.3. LE PÔLE PARC DEPARTEMENTAL	214
11.4. LE PÔLE PAYSAGES ET ESPACES VERTS	218
12. DIRECTION DU PATRIMOINE BATI	233
13. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	240
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE ET DE LA PREVENTION	263
14. DGASP - INTRODUCTION	264
15. CELLULE FORMATION	278
16. PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)– PROMOTION DE LA SANTE	283
17. PÔLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE) VILLAGE DE L'ENFANCE (VDE) - CELLULE DEPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CDIP)	298
18. PÔLE PERSONNES AGEES	308
18.1. SERVICE ADMINISTRATIF APA ET SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE	310
18.2. SERVICE DE L'EVALUATION MEDICO-SOCIALE APA ET ACCUEIL FAMILIAL	312
18.3. SERVICE DES PERSONNES AGEES EN ETABLISSEMENT	316
19. PÔLE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (RSA-LCE)	323

20.	SERVICE P@STEL - VIE SOCIALE	330
21.	POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (PAF)	334
22.	PÔLE PERSONNES HANDICAPEES	338
23.	LES UNITES TERRITORIALES	345
23.1.	<i>UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-EST</i>	346
23.2.	<i>UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-OUEST</i>	353
23.3.	<i>UNITE TERRITORIALE DE PERIGUEUX</i>	359
23.4.	<i>UNITE TERRITORIALE DE RIBERAC</i>	366
23.5.	<i>UNITE TERRITORIALE DE MUSSIDAN</i>	372
23.6.	<i>UNITE TERRITORIALE DE NONTRON</i>	379
23.7.	<i>UNITE TERRITORIALE DE SARLAT</i>	386
24.	CELLULE INSPECTION - EXPERTISE	396
25.	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	402
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DES SPORTS		406
26.	PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DGA CES	408
27.	SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE	410
28.	SERVICE DE L'INGENIERIE CULTURELLE TERRITORIALE	414
29.	SERVICE DU CONVENTIONNEMENT CULTUREL.....	418
30.	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES.....	420
31.	DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE ET DU PATRIMOINE (DAP)	427
31.1.	<i>SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHEOLOGIE</i>	427
31.2.	<i>SERVICE DEPARTEMENTAL DU PATRIMOINE</i>	431
31.3.	<i>BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DORDOGNE-PERIGORD</i>	437
32.	DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE.....	447

CABINET DU PRESIDENT

1. DIRECTION DE LA COMMUNICATION

La direction de la communication et du site internet du Conseil départemental s'organise autour de différents pôles d'activités :

Des travaux d'édition, de communication et de conseils

Des travaux rédactionnels

Des relations presse

Des actions de parrainage

Des actions de promotion

Des sites intranet et internet du Conseil départemental et des réseaux sociaux

De l'atelier de reprographie

Le service est composé de 13 personnes. Depuis le 1er août 2019 la direction est assurée en intérim par le directeur de cabinet, assisté par une directrice adjointe depuis le 1er décembre 2020.

En 2020, la direction de la communication a été dotée d'un budget 1.195.110 euros (1.430.628 euros en 2019).

De par sa nature à dominante événementielle, l'activité de la direction de la communication aura été particulièrement marquée par la pandémie de covid 19 qui a vu plusieurs manifestations annulées ou diminuées (Rencontres citoyennes, budget participatif, Salon de la randonnée, raid Périgord Aventure etc). Seules les activités du print et du numérique n'ont pas été impactées, d'autant que des campagnes spécifiques aux mesures d'accompagnement conduites par le Département dans le cadre de la crise sanitaire ont été mises en œuvre.

1.1. LES TRAVAUX DE COMMUNICATION

1.1.1. LE BIMESTRIEL « VIVRE EN PERIGORD »

En matière d'édition, la direction de la communication réalise le journal bimestriel institutionnel « Vivre en Périgord ». Pour cela, la direction de la communication fait appel à des prestataires de services uniquement pour l'impression et la distribution.

Il revient à la direction de la communication :

de définir le sommaire

d'assurer la répartition des sujets lors du comité de rédaction

d'organiser, si besoin, des réunions pour le suivi de ces supports,

de rédiger des textes, d'assurer les reportages photographiques,

de mettre en page la maquette

de relire l'ensemble des textes,

de corriger la maquette avant impression

de donner le Bon à Tirer (BAT).

Chaque numéro de Vivre en Périgord est mis en ligne sur le site du Conseil départemental ainsi que sur le site intranet, et annoncée sur les réseaux sociaux. Le magazine est également envoyé par voie postale à un listing d'abonnés et d'élus hors département.

Le tirage est de 214.000 exemplaires, en hausse en raison d'une augmentation des foyers à distribuer.

Le coût moyen au numéro : 34 301,49 € (contre 40 990,24 € TTC en 2019)

Le prix à l'unité : 0,16 euros au lieu de 0,19 en 2019 et 0,32 € en 2015

Le coût à l'unité du magazine a baissé de 50% depuis 2015.

Soit un coût à l'unité de 0.084 centimes par Périgourdin.

1.1.2. LES AUTRES PUBLICATIONS

Au-delà de ces magazines, la direction de la communication est régulièrement appelée à initier, à réaliser ou à collaborer à des travaux d'édition. Divers supports sont réalisés, ils présentent les activités et les actions du Conseil départemental dans des domaines spécifiques tels que le social, le sport, l'environnement, la culture, l'économie, les nouvelles technologies, les loisirs, l'attractivité, la promotion du territoire, etc...

Au total (y compris le magazine et l'agenda) les imprimés représentent un budget de 288.445 euros en 2020 (330.129 euros en 2019)

1.1.3. L'AGENDA DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La direction de la communication a également en charge la réalisation de l'agenda du Conseil départemental en lien avec le cabinet et l'administration, notamment pour la partie rédactionnelle consacrée aux actions de l'institution.

7.000 exemplaires ont été commandés et distribués en 2020 pour un montant de 35.952 euros (34.400 euros en 2019).

1.1.4. LES CAMPAGNES D'AFFICHAGE

Des thématiques annuelles institutionnelles sont retenues avec affichage sur l'ensemble du réseau départemental (303 faces abribus).

Par ailleurs, tout au long de l'année la direction de la communication est sollicitée par un grand nombre d'associations utilisatrices de nos structures d'abribus.

Le budget global consacré à ces actions en 2020 est de 17.671,90 euros (27.513 euros en 2019) Une baisse très significative liée à l'annulation de nombreuses manifestations en raison de la pandémie de Covid 19.

1.1.5. LE REDACTIONNEL

Outre la réalisation du journal « Vivre en Périgord », la direction de la communication rédige des articles pour les supports numériques de la collectivité, des notes, des éditoriaux, des discours, des trames d'intervention à l'attention des élus ou des interventions en direction de la presse (communiqués, dossiers de presse, publi-reportage).

1.1.6. L'ATELIER DE REPROGRAPHIE

Pour l'atelier de reprographie centralisé, l'activité en chiffres est la suivante :

Pour le duplicopieur (machine qui imprime les logos des différents services du département et certains papiers en tête)

- Master noir 276, impressions de 385.609 copies (598 689 copies en 2019 et 792 150 copies en 2018)
- Master couleur jaune 21, impressions de 388 209 copies en 2020 (622 015 copies en 2019)

Pour l'impression des 3 machines Xerox :

- Pour la noir/blanc : 155.000 copies en 2020 (252 663 copies en 2019 et 271 549 en 2018)
- Pour les 2 machines couleurs : 1.355.751 copies en 2020 (1 186 846 copies couleurs et n/b en 2019 et 2.403.036 en 2018)

L'atelier est exclusivement réservé au fonctionnement des services départementaux.

Le budget de fonctionnement de l'atelier est de 67.964,16 euros au titre des prestations de locations de matériel (75.960 euros en 2019) et de 55.655 euros en 2020 (55.503 euros en 2019) au titre de la maintenance et des réparations.

1.2. LES ACTIONS « PRESSE »

1.2.1. RELATIONS AVEC LA PRESSE

Elles prennent la forme de :

- Relations avec la presse locale, nationale et internationale,
- Rédaction de communiqués et de dossiers de presse,
- Dossiers et documents d'information divers,
- Organisation de conférences ou de points presse,
- Organisation de rencontres avec la presse et voyages presse,
- Diffusion d'un agenda hebdomadaire du Président,
- Compte-rendu des commissions permanentes.
- Promotion d'évènements liés au département

Ces actions sont toutes réalisées par le personnel de la direction de la communication sans recours à des prestataires extérieurs

1.2.2. REALISATION D'UN PANORAMA DE PRESSE

Un panorama départemental de presse est réalisé quotidiennement par une partie des agents de la direction. Il recense les articles de la vie départementale (collationnement d'articles de Sud-Ouest, La Dordogne Libre et des hebdomadaires locaux). Ce document est diffusé uniquement en interne.

1.2.3. INSERTIONS DANS LES MEDIAS

Il s'agit de la conception, de la réalisation d'annonces presse (écrite ou parlée) et d'achats d'espaces publicitaires dans la presse locale et nationale.

Budget global de ces actions en 2020 : 247.662,40 euros (295.394 euros en 2019).

1.3. EVENEMENTIEL

L'évènementiel regroupe l'ensemble des moyens déployés pour que, au-delà du relais des médias et des supports numériques (presse, actualités sur le site internet, newsletter, réseaux sociaux et magazine "Vivre en Périgord"), le Conseil départemental puisse directement faire valoir son rôle et ses actions auprès d'un plus large public et au-delà promouvoir le territoire.

Ces engagements sur les manifestations nécessitent de concevoir, de réaliser et d'animer notamment des foires ou salons. Ces actions sont menées de façon transversale avec les services concernés du Conseil départemental de la Dordogne. La direction de la communication est ainsi chargée d'organiser notamment notre participation au Salon international de l'agriculture qui connaît depuis 2018 une présence beaucoup plus forte du Département.

La direction de la communication accompagne également la promotion et l'organisation des manifestations créées par le Département. Ce fut le cas notamment en 2020 avec 3 événements marquants : La Foire du Gabarier, deuxièmes rencontres départementales dédiées au climat, aux énergies, mobilités et biodiversité qui se sont tenues les 18 et 19 septembre à Castelnaud la Chapelle ; le deuxième budget participatif départemental de mai à décembre sur tout le territoire et en distanciel ; l'opération Manger bio local en septembre 2019 à l'occasion de la labellisation du deuxième collège 100% bio de France à Montpon.

Pour l'ensemble de ces opérations, la direction de la communication conçoit, réalise et met en œuvre les outils nécessaires à la promotion des événements (logistique, stands, visuels, mises en page, imprimés, roll up, clips, publicités écrites et audiovisuelles, communiqués et dossiers de presse etc).

Par ailleurs, le Département accompagne un nombre important de manifestations départementales culturelles, sportives, économiques, environnementales ou sociales en tant que partenaire. A ce titre, la direction de la communication est associée en tant que service support financier ou/et matériel (exemples : Tour du Limousin, expositions, sites gratuits, promotion touristique, développement durable). Cette année la direction a naturellement été mobilisée pour assurer notamment l'information des Périgourdins au sujet des mesures prises au titre de la crise sanitaire.

Budget global consacré aux Foires et Salons en 2020 172.150 euros (2019 : 147.958 euros)

Ce budget n'englobe pas toutes les dépenses liées à l'évènementiel car elles se répartissent sur les différentes lignes de crédits de la direction (imprimés, objets et insertions publicitaires, affichage, prestations extérieures).

1.4. LES ACTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

1.4.1. LES PARRAINAGES

Les parrainages sont des actions de soutien au monde associatif. Cette participation a pour but d'accompagner et de promouvoir certaines manifestations ou actions d'intérêt cantonal, départemental, voire national. Nous apportons également à ce titre un soutien aux radios associatives de catégorie A. Environ 60 dossiers ont été instruits au titre des parrainages (80 en 2019) et seulement une trentaine ont pu aboutir en raison de l'annulation de manifestations liées à la pandémie de Covid 19

Budget 2020 : 75.750 euros (142.150 euros en 2019)

1.4.2. LES OBJETS PROMOTIONNELS

Le soutien aux associations peut également se traduire par la remise de matériels publicitaires (Tee-shirts, casquettes, coupes, stylos, sacs en toile, tabliers, livres etc) dans le cadre des manifestations publiques : 37393 articles promotionnels ont été distribués en 2020 (52.308 en 2019) pour un montant de 134.012,81 euros (191.417 euros en 2019). Une forte baisse liée à l'annulation de multiples animations en raison de la pandémie de covid 19.

1.5. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

1.5.1. LE SITE INTERNET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La direction de la communication a - depuis septembre 2004 - la charge du site internet du Conseil départemental.

Quotidiennement, des informations liées à l'actualité sont mise en ligne sur le site internet www.dordogne.fr. Des ajustements techniques sont également opérés par la direction de la communication sur le site, véritable vitrine des actions du Conseil départemental.

En 2019, un projet de refonte du site a été lancé afin de mieux répondre aux usages numériques. Un nouveau site internet a donc été mis en service en 2020.

Par ailleurs, la Direction de la Communication est sollicitée par des services du Conseil départemental pour des conseils ou de la mise en réseau d'informations (ex : BDP, Archives Départementales, Service Espaces verts, DRPP, MDPH). A ce titre, la direction de la communication gère le contenu et le fonctionnement de 14 sites spécifiques. Ils sont consacrés de manière plus précise à un domaine (laboratoire départemental, bibliothèque départementale de prêt etc) ou à un évènement.

Ancien site internet du 1 janvier au 1sept 2020

Attention, il manque donc 1 trimestre sur ces statistiques

En termes de fréquentation sur le site dordogne.fr : 130 016 utilisateurs en 2020 (136 400 en 2018, 141 966 en 2017, 229 486 en 2016, 233.862 en 2015, 211.087 en 2014, 336.710 en 2013, 357.468 visites en 2012).

406 074 pages ont été vues en 2020 (années précédentes 481 517 en 2019 et 481 499 en 2018).

Plus de 87% des visiteurs résident sur le territoire français (stable sur plusieurs années).

Le temps moyen de consultation est de 1'40 " (stable par rapport à l'année précédente).

Nouveau site internet : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020

54 920 visiteurs (une nette progression par rapport à l'ancien site)

212 723 pages vues en un trimestre

Temps moyen de consultation 5'29 (consultation 3 fois plus longue par rapport à l'ancien site ; effet de nouveauté avec une nouvelle arborescence et de nouveaux contenus)

A savoir, 59% des visiteurs proviennent des moteurs de recherche

1.5.2. GESTION DES RESEAUX SOCIAUX

FACEBOOK

Le Département est présent sur Facebook via une page dédiée : <https://www.facebook.com/cddordogne/> depuis le 4 mai 2011.

A ce jour, elle est suivie par 12.541 abonnés, soit une augmentation de 5.093 abonnés supplémentaires entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

En 2020, elle enregistre 401 posts entre le 1^{er}/01/2020 et le 31/12/2020 (515 en 2019) avec une portée de 2.610.232 personnes contre 1 772 767 personnes en 2019.

Quotidiennement, la page Facebook Dordogne Périgord le Département est alimentée par une partie des agents du service. Cette actualité a pour but de rendre compte des actions menées par le Département dans un souci de réactivité et de régularité. Elle permet également au lecteur de se rendre compte de l'action de la collectivité dans l'ensemble du territoire de la Dordogne.

TWITTER (@cddordogne)

Le Département est présent sur Twitter depuis le 25 avril 2014.

Le fil Twitter du Département est actuellement suivi par 3.276 abonnés (2 669 abonnés en 2019)

En 2020, nous avons posté 183 tweets.

Quotidiennement, le compte Twitter Dordogne Périgord le Département est alimenté par une partie des agents du service. Cette actualité a pour but de rendre compte des actions menées par le Département dans un souci de réactivité et de régularité. Elle permet

également à l'abonné de se rendre compte de l'action de la collectivité dans l'ensemble du territoire de la Dordogne. Elle est davantage dédiée à une information immédiate en direction de la presse.

INSTAGRAM (#cddordogne)

Le Département est présent sur le réseau Instagram depuis 2016.

Le fil Instagram du Département est actuellement suivi par 1871 abonnés en 2020 contre 1 435 abonnés en 2019.

385 publications ont été réalisées depuis 2016

NEWSLETTER

Conçue et rédigée par la direction de la communication, la newsletter compte 7929 abonnés. Elle a pour but d'informer régulièrement les lecteurs sur des actions marquantes de l'actualité du Conseil départemental de la Dordogne.

INTRANET

Dans le cadre du projet Xnet inscrit au Schéma Directeur des Systèmes d'information, la direction de la communication a participé à la nouvelle charte graphique de l'Intranet et elle poursuit l'animation du réseau des contributeurs et assure l'actualisation et les contenus « actualités » notamment du site.

VIDEO

Impulsée par la Direction de la communication, la Dordogne a été l'un des tout premiers Départements à proposer une diffusion en direct de ses sessions via Internet rendant ainsi les décisions de l'exécutif immédiatement connues et à disposition de l'ensemble des citoyens. Depuis 2019, les sessions sont retransmises via la plateforme YouTube et en Facebook Live.

Compte tenu des consignes liées à la pandémie de Covid, la direction de la communication a également été amenée à retransmettre en direct des conférences de presse (via la plateforme YouTube et en Facebook Live) pour permettre aux médias de recevoir les informations dans les conditions d'une conférence de presse mais en évitant d'être regroupés dans une salle.

Par ailleurs, la Direction de la communication est sollicitée pour filmer et retransmettre des événements en collaboration avec de nombreux services (conférences, colloques, sessions du Département, inaugurations...).

2. SERVICE DE L'ORGANISATION GENERALE

Compte tenu de la spécificité de son activité le Service de l'Organisation Générale (SOG) a été fortement impacté par la crise sanitaire (annulation des réservations de salles et de véhicules, aménagement des horaires et mise en place de permanences pour assurer la continuité du service public (distribution du courrier/numérisation/entretien des locaux...).

L'effectif du SOG compte 24 agents dont les missions s'articulent autour de 5 pôles : courrier (5), huissiers/missions internes (4), accueil (2)/conciergerie (1), entretien des locaux/prestations spécifiques (12), abonnements/commandes/gestion du personnel... (1).

En 2020 le budget alloué au service de l'organisation général était de 326 000 € répartis de la manière suivante :

Documentation générale et technique	25 000 €	Matériel, équipement, fournitures, taxes	15 000 €	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1 000 €
Transports de biens	1 000 €	Autres- locations non roulant	1 000 €	Réceptions (nappage, vaisselle jetables..., frais de bouche)	3 000 €
Frais d'affranchissement	150 000 €	Locations mobilières matériel roulant	120 000 €	Fournitures de petit équipement	3 000 €
Voyages, déplacements et missions	6 000 €	Alimentation	1 000 €		

2.1. COURRIER

Les missions consistent principalement dans la réception, le tri, la diffusion et l'affranchissement des plis. Le coût lié à l'affranchissement (administration + élus) s'est élevé à la somme de 105.259 € (161.187 € en 2019) soit une diminution de 34,70% principalement imputable à la crise sanitaire qui a eu pour conséquence une baisse considérable du volume de courrier traité suite ¬amment à la fermeture, pendant plusieurs semaines, des commerces, entreprises et organismes dits « non essentiels ».

Du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Classe postale	Nombre de plis	% Nb de plis	Coût total	% Coûts	Coût moyen par pli
Courrier International Prio Lettre	111	0,11 %	221,50 €	0,21 %	1.995 €
Courrier International Prio Lettre Recommandé 1 avec AR	15	0,02 %	111,35 €	0,11 %	7,423 €
Destineo Esprit Libre Libre Seuil 1	503	0,51 %	444,59 €	0,42 %	0,884 €
Destineo Esprit Libre Méca Seuil 1	5 347	5,38 %	2 085,33 €	1,98 %	0,390 €
Destineo Esprit Libre Méca Seuil 2	6 563	6,61 %	2 362,68 €	2,24 %	0,360 €
Destineo Esprit Libre Standard Seuil 1	1 129	1,14 %	1 212,07 €	1,15 %	1 074 €
Ecopli	504	0,51 %	1 537,20 €	1,46 %	3 050 €
Ecopli Economique en nombre ZOM1	1 917	1,93 %	1 092,69 €	1,04 %	0,570 €
Ecopli en nombre	585	0,59 %	391,95 €	0,37 €	0,670 €
Lettre Prioritaire	9	0,01 %	34,04 €	0,03 %	3,782 €
Lettre Recommandée 1 AR	1 529	1,54 %	8 697,78 €	8,26 %	5,689 €
Lettre verte	71 836	72,33 %	81 223,81 €	77,17 %	1,131 €
Lettre Verte en nombre	9 274	9,34 %	5 844,25 €	5,55 %	0,630 €
Total Général	99 322		105 259,24 €		1,060 €

En 2020, le SOG a effectué la numérisation des courriers entrants pour la direction du patrimoine routier, paysager et des mobilités (DPRPM), la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN), pour la direction du patrimoine bâti (DPB), pour la Direction du Droit et de la Commande Publique (DDCP), pour une partie des services de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD), pour ce qui concerne la Direction de la Culture, de l'Education et des Sports (DCES) seuls les courriers entrants destinés aux services des archives, à la bibliothèque départementale de prêts, à l'archéologie et de la vie associative ont été numérisés, il n'y a pas de numérisation des courriers du service

de l'éducation, pour la direction des sports, pour le service du développement culturel et éducatif territorial ni pour la conservation du patrimoine et l'action culturelle qui avait démarrée a été interrompue à compter du 1^{er} octobre 2019. Les agents du SOG ont numérisé 11 760 documents en 2020 (18 005 en 2019) tous services confondus, soit une diminution de 34,69 %. Cette baisse importante est une des conséquences de la crise sanitaire qui a favorisé les échanges dématérialisés (mails) et réduit considérables le volume de courrier papier acheminé par voie postale.

Certains courriers entrants, en raison de leur contenu, sont remis directement au Directeur général des services. Ce courrier dit « réservé » a concerné 524 documents orientés ensuite dans les différentes directions selon leur objet.

Le pôle courrier réceptionne et enregistre également les courriers recommandés (1 390 pour 2020).

2.2. HUISSIERS

Les missions de ce poste sont les suivantes :

tri du courrier livré tous les matins entre 8 h et 8 h 30 par la Poste (*).

une fois par jour distribution et à la collecte des courriers dans les services extérieurs répartis sur l'agglomération périgourdine pour une parcours d'environ 40 kilomètres/tournée desservant une vingtaine de sites. (**)

(*) De mars à mai 2020, en raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement mises en place, la distribution et la collecte du courrier par les services de la poste n'étaient plus assurées quotidiennement mais uniquement 3 jours par semaine les mercredis, jeudis et vendredis. Distribution vers 10 h et collecte vers 16h.

(**) La tournée du courrier qui avant la crise sanitaire été effectuée deux fois par jour, le matin et l'après-midi, n'est plus désormais assurée qu'une fois par jour l'après-midi.

2.3. ACCUEIL/CONCIERGERIE

2.3.1. L'ACCUEIL

Situé au bâtiment D, l'accueil est normalement assuré du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30 et au-delà si les circonstances l'exigent (rendez-vous/réunions...). Toutefois suite aux dispositions mises en place dans le cadre des mesures sanitaires (confinement/couvre-feu), les horaires de l'agent d'accueil ont été modifiés. Depuis le 16 mars 2020 une permanence est assurée tous les jours de 8 h 00 à 17 h 00 au lieu de 17 h 30.

Les agents du pôle courrier sont sollicités en cas de besoin (Congés/RTT et pour assurer la permanence entre 12h30 et 13h30) afin d'assurer la continuité de ce service.

Les missions d'orientation, de renseignements s'exercent non seulement vers les usagers, mais aussi vers les élus, les agents de la collectivité. Ces missions englobent également les rendez-vous de la Présidence, des élus mais aussi de la direction générale et des directions générales adjointes en liaison avec le cabinet et le secrétariat de direction.

Les agents d'accueil ont assuré l'enregistrement de 1 421 arrêtés et la préparation de 1 544 recommandés pour les courriers sortants.

La gestion du pool des véhicules permet, grâce à l'application de réservations Syrès, la mise à disposition de véhicules pour les déplacements professionnels des agents de la collectivité. Cette gestion a permis le suivi rigoureux de 218 prêts de véhicules (523 en 2019).

Outre cette mission, les agents du pôle accueil assurent avec la même application informatique (Syrès) les réservations des salles de réunions de l'Hôtel du Département les réservations de prestations spécifiques mais aussi les réservations de matériels tels que vidéoprojecteur, paperboard, écran.... Un tableau des réunions est édité chaque fin de semaine et transmis à 28 personnes.

2.3.2. LA CONCIERGERIE

Cette fonction, commune aux deux administrations (Conseil départemental et Etat) est assurée par un agent du Département le matin et part un agent de l'Etat l'après-midi. Ces deux agents sont chargés d'orienter, de renseigner le public et de contrôler l'accès au site (visiteurs, livraisons...) vers les services ou organismes compétents. Ils appliquent strictement le règlement lié à la sécurité des bâtiments situés au 2, rue Paul Louis Courier. Les horaires d'ouverture de la conciergerie sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 6 h 45 à 20 h 30

2.4. ENTRETIEN DES LOCAUX /PRESTATIONS SPECIFIQUES

Le service de l'organisation générale assure également la gestion du personnel d'entretien des locaux dont il a la charge, à savoir : Bât C – D – E de l'Hôtel du département et immeubles 18, rue Saint Front et 28 Cours Tourny. Certains de ces personnels peuvent être amenés à assurer la mise en place, le service et l'entretien dans le cadre de l'organisation de prestations spécifiques (cafés d'accueil, vins d'honneur, buffets, don du sang...) lors de manifestations particulières.

9 agents se répartissent l'entretien des locaux et effectuent un entretien quotidien (matin et soir) dont 2 agents exercent leurs missions d'entretien uniquement le soir.

2.5. MISSIONS INTERNES

Deux agents polyvalents assument des missions aussi diverses que la gestion des véhicules du pool (relevé mensuel des compteurs, entretien en liaison avec le parc départemental...), la livraison de papier, enveloppes, la gestion du stock des produits d'entretien, la préparation des commandes des techniciennes de surfaces et leurs livraisons. Ces agents sont également sollicités pour les déménagements, les réparations de petit mobilier mais aussi pour les pannes d'appareils électroménagers. Ils réceptionnent également l'ensemble des consommables (papiers, produits d'entretien) et apportent une aide ponctuelle à la préparation des salles de réunion ou effectuent la tournée du courrier en cas d'indisponibilité des huissiers. En 2020, 68 interventions (petits travaux/déménagements/services...) ont été effectuées par ces agents.

2.6. ABONNEMENTS ET COMMANDES

Le service de l'organisation générale a conservé la gestion des abonnements à l'exception de celui à la Gazette qui est géré par la BDP et des commandes d'ouvrages pour quasi-totalité des Directions générales adjointes et des services sauf pour la DPRPM, et la DSP. En 2020, afin d'assurer ses missions, le service a disposé d'un budget de 25.000 €.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

3. DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

3.1. SERVICE DES FINANCES

3.1.1. PRESENTATION DU SERVICE

Les missions du service des finances sont les suivantes :

Préparation budgétaire : le service s'assure du bon déroulement et du suivi de chaque étape budgétaire et participe à la modernisation du dialogue de gestion

Suivi de l'exécution budgétaire et comptable, notamment avec la gestion des tiers le contrôle des titres et mandats et l'assistance des utilisateurs Coriolis

Analyse financière (Analyse rétrospective et prospective, lettre d'information financière...)

Suivi de la modernisation de la chaîne comptable

Suivi de de l'expérimentation pour la certification des comptes (dont fiabilisation de l'inventaire comptable et physique)

Coordination des pôles administratifs et financiers et formations des agents comptables

Gestion de la dette et de la trésorerie

Le service des finances se compose de 9 agents à temps complet.

Le budget du service est de 68 Millions d'Euros (M€) en dépenses principalement consacrées au remboursement des annuités et des intérêts de la dette et aux dépenses liées au contingent du service départemental d'incendie et de secours et de 577 M€ en recettes, le service procédant à l'encaissement des principales recettes de la collectivité (taxe sur le foncier bâti, dotation globale de fonctionnement, emprunt...)

3.1.2. LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE ET DE QUALITE COMPTABLE

Nombre de mandats

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
139 237	157 788	158 543	160 238	163 259	163 291	149 451	132 733	130 789	133 780	131 420

Nombre de titres

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
11 536	12 035	14 092	13 171	13 062	11 821	10 359	10 167	9 821	10 302	9 447

Nombre de rejets

186 rejets de mandats et 44 rejets de titres ont été réalisés en 2020, ces rejets sont majoritairement justifiés par des erreurs d'imputations budgétaires, une insuffisance de pièces justificatives notamment dans le cadre de l'exécution des marchés publics ou des erreurs de décomptes notamment dans les situations de sous-traitances.

Délai global de paiement

Le délai global de paiement est de 23,93 jours en 2020, il était de 27,45 jours en 2019.

Pour rappel, le délai global de paiement est de 30 jours (20 jours pour l'ordonnateur, 10 jours pour le comptable public).

Intérêts moratoires

Le Département n'a pas eu d'intérêts moratoires à régler en 2020.

3.1.3. PRESENTATION DU SERVICE

Une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie a permis de minimiser les frais financiers.

Le montant de l'emprunt mobilisé en 2020 s'élève à 37,5 M€, l'ensemble sous forme classique. En 2019, le montant de l'emprunt était de 38 M€.

Le Département poursuit ainsi sa stratégie de diminution progressive du recours à l'emprunt.

Les principaux indicateurs de la dette départementale sont les suivants :

Le taux moyen de la dette à taux fixe est de 2,26 %,

Le taux moyen de la dette à taux variable est de 0,60 %,

Soit un taux moyen global très performant de 1,69 %,

Répartition taux fixe/taux variable : 66 % dette à taux fixe et 34 % dette à taux variable,

55 contrats sont suivis (32 à taux fixe et 23 à taux variable),

La capacité de désendettement, qui indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute est de 7 ans. Il est recommandé de ne pas dépasser durablement 12 années.

Evolution de l'encours de dette

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
376 667	399 861	417 632	427 475	431 882	435 227	439 044	442 962	446 110	448 723	451 304

Frais financiers

Les frais financiers hors ligne de trésorerie et intérêts courus non échus se sont élevés en 2020 à 7.599.856,30 € contre 7 986 618,98 € en 2019.

La ligne de trésorerie a été limitée à 20 M€ en 2020.

3.1.4. LE SUIVI DES ELEMENTS DE BILAN

La dette garantie

L'année 2020 a connu 10 nouveaux contrats pour un montant de 10.865.131 €. L'encours garanti était à la fin de l'exercice de 214.026.442,59 €.

Admissions en non-valeurs

Le montant des admissions en non-valeur s'est établi à 408.395,72 € contre 755.399,89 € en 2019. Les créances du secteur social représentent la majorité de ces admissions en non-valeur.

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements s'est établie à 31.668.905 €.

Depuis 2015, le département procède à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires diminuée du montant de la reprise annuelle des subventions d'équipement reçues pour le financement de ces équipements et depuis 2016 à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées.

Cette neutralisation d'un montant de 20.244.503 € a pour effet de diminuer la charge de l'amortissement sur la section de fonctionnement.

3.1.5. LES PRINCIPAUX CHANTIERS 2020 ET PROJETS 2021

Le chantier de déploiement de la dématérialisation de la chaîne comptable s'est poursuivi en 2020, en incluant l'intégration automatisée des factures Chorus dans Coriolis. Cette dernière fut complétée par l'accompagnement et la formation des agents comptables concernés.

Une nouvelle version mineure de Coriolis a été testée et mise en production en octobre 2020. Une évolution majeure de ce logiciel financier est prévue pour le premier semestre 2022 et constituera un des principaux projets de l'année 2021 pour le service des Finances.

L'année 2020 fut également marquée par la refonte du règlement financier de la collectivité qui fait suite à la mise en œuvre d'importantes réformes dans les pratiques comptables : Nouvelle gestion des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE), mise en œuvre de la fongibilité des crédits par une pratique plus souple des virements de crédits, ouverture des crédits budgétaires dès le 1^{er} janvier... La rédaction des rapports et de délibérations évoluera ainsi en 2021 pour prendre en compte ces nouveaux dispositifs.

Le Département de la Dordogne participant aussi à l'expérimentation pour la certification des comptes, l'important travail de réflexion sur la gestion comptable s'est poursuivi en 2020, qui fut le premier exercice comptable soumis à la certification expérimentale d'un commissaire aux comptes.

3.2. SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION ET DU CONTROLE INTERNE

Il comprend trois agents représentant 2,8 équivalent temps plein (ETP).

Au sein du service, le télétravail est pratiqué par la cheffe de service depuis janvier 2019. Il s'est généralisé aux deux autres agents sur la période du premier confinement. Pour le second confinement, les deux agents concernés sont restés en présentiel à leur demande.

L'activité du service s'est adaptée à la crise sanitaire : seuls les avis financiers demandés lors du premier confinement n'ont pas été traités.

3.2.1. MISSIONS

Le service s'articule autour de quatre missions principales :

- Le contrôle de gestion avec essentiellement le suivi des satellites et le contrôle annuel des associations subventionnées à plus de 23 000 €
- Le contrôle interne dont le pilotage opérationnel est assuré par le service dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes
- L'audit avec un volet interne et un volet externe. Le volet interne a pour objectif l'amélioration des pratiques professionnelles au sein des services de la collectivité ; le volet externe, permet dans le cadre de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de s'assurer que les subventions versées sont utilisées conformément à l'objet des conventions signées avec les structures bénéficiaires.
- La contribution aux projets transversaux

3.2.2. ACTIONS MENEES ET CHIFFRES CLES

3.2.2.1. CONTROLE DE GESTION

➤ *Suivi des associations*

Le suivi des associations subventionnées donne lieu, depuis 2018, à la constitution et à la publication sur le site institutionnel d'une liste intitulée « Données essentielles des conventions de subvention de plus de 23 000 € conclues entre le département de la Dordogne et les organismes de droit privé ». Cette liste, issue d'une obligation réglementaire (décret n°2017-779 du 5 mai 2017), est mise à jour régulièrement par le service.

Pour autant, la publication annuelle en mars de l'année N de la liste des associations et fondations reconnues d'utilité publique subventionnées en année N-1, est pérennisée. Toutefois en 2020, la publication a été décalée au mois de juillet, en raison de la crise sanitaire. En amont de cette publication sur le site institutionnel, un travail de collecte de données financières et administratives est réalisé par un agent du service exclusivement affecté à cette tâche. La synthèse de ces données est établie et transmise à chaque Direction excepté en 2020 car les données 2019 ont été disponibles plus tardivement ce qui impliquera une transmission en 2021.

➤ *Accompagnement opérationnel*

Le service contribue au fonctionnement quotidien de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif (AGRAD) en mettant à sa disposition un agent à hauteur de 0,5 ETP. Les modalités d'adaptation du restaurant administratif aux contraintes issues de la crise sanitaire ont largement occupé cet agent en 2020 : fermeture du restaurant, réouverture en service plateaux à emporter, ouverture du service en salle avec jauges variables, mise en place d'un service de réservation...

3.2.2.2. CONTROLE INTERNE

Depuis 2016, date à laquelle la collectivité s'est portée organisme expérimentateur à la certification des comptes, le service a progressivement pris en charge le pilotage opérationnel du contrôle interne.

La structuration de la démarche et son déploiement dans la collectivité en 2020 progressent pour représenter jusqu'à 80 % du temps de travail de la cheffe de service. Un troisième comité de pilotage de contrôle interne (COPI-Cl) s'est tenu en juin 2020 pour assurer le suivi du Plan d'Action Global de Contrôle Interne (PAGCI). Le COPI a été élargi pour accueillir le Payeur départemental pour le premier exercice de certification à blanc de la collectivité.

Le déploiement du contrôle interne, est corrélé à celui de la réorganisation de la fonction comptable dans la collectivité (cf. projets transversaux) ; si cette dernière s'est stabilisée en 2020, les circuits cibles préconisés pour le processus Achats-Commande publique demeurent encore peu utilisés. A l'occasion des travaux d'intérim menés en novembre 2020 par l'équipe du commissaire aux comptes (Cf. projets transversaux), dans le cadre du premier exercice de certification à blanc, les pôles administratifs et financiers, associés aux responsables métiers sollicités, ont pu saisir les enjeux du contrôle interne sur la qualité des comptes.

3.2.2.3. AUDIT

Revue de l'évaluation des coûts internes départementaux facturés à la Région sur la période transitoire du transfert de la compétence transport.

3.2.2.4. LA CONTRIBUTION AUX PROJETS TRANSVERSAUX A PORTE :

En premier lieu sur la consolidation de la réorganisation de la fonction comptable de la collectivité : depuis décembre 2018, la direction des Affaires Financières (DAF) a institutionnalisé des réunions regroupant l'ensemble des pôles administratifs et financiers constitués ou en cours de constitution. En 2020, trois réunions se sont tenues (deux en présentiel, une en visioconférence), co-pilotées par le service des Finances et le service du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne. Les objectifs poursuivis sont la professionnalisation et l'uniformisation des pratiques comptables, mais également la diffusion de la culture du contrôle interne, nécessaires pour la préparation à la certification des comptes de la collectivité : à ce titre, la liste des référents contrôle interne a été diffusée en septembre 2020.

En second lieu, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours depuis 2019 pour accompagner la collectivité sur trois thématiques majeures de la certification des comptes : refonte de l'inventaire physique et comptable, refonte des opérations de fin d'exercice, constitution de provisions pour risques et charges. En 2020, le service du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne a travaillé avec le consultant pour construire des formations et des sensibilisations au contrôle interne destinées pour les premières aux responsables des pôles administratifs et financiers et aux agents de la DAF et pour les secondes, aux directeurs. Prévues en novembre 2020, elles sont reportées en 2021 en raison du deuxième confinement.

En troisième lieu, le service a contribué avec les deux autres services de la DAF à sélectionner, à l'issue d'une procédure de marchés publics, un cabinet de commissariat aux comptes, en l'occurrence Ernst & Young, pour enclencher le premier exercice de certification à blanc.

3.2.3. PROJETS TRANSVERSAUX

A partir de l'exercice 2020, le service renforce sa contribution à l'expérimentation de la certification des comptes engagée depuis 2016 avec la formation inter-juridictions : en effet il accompagne, avec le service des Finances, les certificateurs dans leurs interventions sur place et à distance pour la certification expérimentale des comptes 2020, 2021 et 2022.

Il va poursuivre son accompagnement des pôles administratifs et financiers (PAF) afin de former les référents contrôle interne et afin de sécuriser les nouveaux circuits de travail.

Le service poursuit sa vocation à fédérer toutes les démarches de maîtrise des risques engagées dans la collectivité.

3.3. SERVICE DES ACHATS

Il se compose de 4 agents.

- 1 Chef de service,
- 1 Acheteur,
- 1 Comptable / Approvisionneur
- 1 Apprenti (Comptabilité Gestion)

3.3.1. MISSIONS DU SERVICE DES ACHATS

Les missions du service sont déterminées ainsi :

Une fonction « Achats ».

Un Pôle Administratif et Financier de la Direction Général des Services Départementaux assurant une fonction comptable et d'approvisionnement.

Le service Achats remplit trois fonctions essentielles :

- Une fonction de stratège des achats
- Une fonction de praticien des achats
- Une fonction de ressource et de soutien aux directions

Il a pour mission l'organisation et le pilotage de la démarche achats de la collectivité. Il intervient sur les marchés à forts enjeux en mode projet avec les services prescripteurs, et centralise les achats transversaux et leur formalisation permettant une diminution des dépenses hors marchés, la sécurisation juridique de ces achats, la réalisation de gains économiques. Il est également force de proposition en termes d'achats innovants et de développement durable.

De plus, le service assure différentes prestations d'achats transversales :

- Acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers ;
- Acquisition de mobilier et matériel de bureau dans le cadre d'aménagements favorisant le maintien en poste de travail ;
- Contrats de location maintenance de 145 photocopieurs ;

Suivi des contrats d'entretien de vitreries et de dératisation pour une partie des sites départementaux ;
L'habillement du personnel (huissiers, chauffeurs, agents d'entretien, techniciennes de surfaces) ;
Fournitures de bureau ;
Vêtements professionnels et équipements de protection individuelle ;
Fournitures de produits d'entretien.

1 appel d'offres a été organisé en 2020 (Location maintenance de 103 photocopieurs en groupement de commande avec 16 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement).

Le service des Achats contrôle les livraisons et les factures fournisseurs. Il a procédé, en 2020, à l'établissement de 475 mandats 272 titres de recette pour le Pôle administratif et Financier de la Direction Générale des Services Départementaux, Il a tenu le suivi comptable de 24 marchés et 14 contrats divers.

3.3.2. MISSIONS REALISEES EN 2020

Le service des Achats par ses activités de conseil, a accompagné les services départementaux dans une démarche achat sur 3 projets avec les résultats suivants :

3.3.2.1. PARC DEPARTEMENTAL :

➤ *Audit flotte automobile*

- Recherche fournisseur, analyse du besoin, assistance à la rédaction du cahier des charges et benchmark permettant de lancer une consultation visant à retenir un prestataire pour l'audit de la flotte véhicule.

➤ *Achat de carburant par cartes accréditives :*

- Objectif : recherche d'un fournisseur alternatif à la société TOTAL pour des raisons de couverture du réseau de station en Dordogne.
- Sourcing effectué auprès de deux fournisseurs, benchmark auprès de 4 collectivités territoriales ainsi que le Service des Essences de l'Armée, propositions de préconisations pour rédaction dossier de consultation.
- Gain organisationnel : renfort de la couverture du réseau
- Gain économique estimatif sur abonnement cartes : - 68 % soit 36 500 €

3.3.2.2. DIRECTION DE LA COMMUNICATION

➤ *Renouvellement matériels et logiciels de l'atelier reprographie :*

- Analyse fine des consommations et rationalisation du besoin en fonction des évolutions des pratiques et des demandes des utilisateurs de l'atelier : suppression d'un appareil noir et ajout d'un module de finition supplémentaire sur un appareil couleur.
- Comparaison et mise en concurrence entre offre UGAP et offres du marché fournisseurs au moyen d'une consultation.
- Gain économique estimatif réalisé : - 36 % soit 169.000 €

- Gain organisationnel : amélioration disponibilité des matériels avec l'ajout du module de finition permettant de répondre à une demande croissante de documents reliés.

Par ailleurs, le service des achats a été directement impliqué dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19 par son activité de sourcing fournisseurs permettant de fiabiliser les approvisionnements en masques et produits d'hygiène et ce, en pleine période de pénurie.

C'est ainsi, que 1,6 million de masques chirurgicaux (dont 200 000 pour le Département de la Haute-Vienne) ont pu être approvisionnés principalement à un tarif de 0,55 € HT alors que le prix de marché était plus généralement situé autour de 0,95 € HT. Des produits d'hygiène tels que du gel hydro alcoolique et des lingettes désinfectantes et des produits d'entretien permettant la désinfection de surfaces ont également été achetés dans des conditions similaires.

Le service des Achats a également permis l'approvisionnement de 25 km de tissus, 250 km d'élastiques et 9.000 km de fils dans les meilleurs délais (15 jours pour le tissu) pour la fabrication des masques citoyens dans les mêmes conditions de pénurie.

Enfin l'achat de 50 000 masques lavables à destination des agents départementaux et des collégiens a été effectué au mois d'avril. Cette commande a été complétée par une commande de 100 000 masques lavables achetés auprès d'une entreprise fabricant en France et relevant de l'économie sociale et solidaire avec un gain économique réalisé de - 22 % soit 39 700 € HT après négociation.

3.3.3. BUDGET

Le budget exécuté a évolué comme suit :

	DEPENSES 2019	DEPENSES 2020	Variation
Fonctionnement	136 543,30 €	126 309,90 €	- 7 %
Investissement	30 042,84 €	41 359,82 €	+ 37 %
TOTAL	166 586,14 €	167 669,72 €	+ 0,7 %

En section d'investissement, les dépenses se résument à l'acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers pour les besoins des services.

Le service a rédigé 1 rapport à la Commission Permanente et 2 rapports à l'assemblée Départementale au cours de l'année.

4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au-delà de ses missions traditionnelles, l'action de la Direction des Ressources Humaines (DRH) en 2020 a été très marquée par la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID 19. Différentes phases liées à la pandémie ont fortement impacté les missions de la DRH : confinement, protocoles sanitaires, prévention des risques, télétravail, suivi des arrêts de travail liés à la COVID 19, mal-être des agents. Ses missions se sont aussi concentrées sur la mise en œuvre d'objectifs opérationnels dynamiques et adaptés au contexte budgétaire de notre collectivité.

L'écoute et l'accompagnement des services et des personnels ont complété son activité au quotidien, en s'intégrant dans les missions de service public du Département.

4.1. EVOLUTION ANNUELLE DES EFFECTIFS DE 2014 À 2020

En matière de personnel, la période 2014-2020 s'est caractérisée par une légère hausse des effectifs (+2,8%), tous statuts et tous budgets confondus (hors assistants familiaux). Au 31 décembre 2020, le Département comptait 2 383 agents.

Sur le budget général (hors assistants familiaux), la période 2015-2020 s'est caractérisée par une baisse des effectifs (-1,1%, 24 agents), soit 2.136 agents au total sur le budget principal.

En raison de l'évolution de la réglementation pour le recrutement du personnel auxiliaire, les contrats initiaux ont principalement été établis en 2020 sous l'égide « emplois non permanents ». Les postes seront ensuite pérennisés, le cas échéant, dans le cadre du plan de stagiairisation. Ces nouvelles modalités de recrutement expliquent la baisse des emplois permanents et la hausse des emplois non permanents (effet « report »).

L'année 2020 a également été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID 19. Aussi, la politique de remplacement des agents absents a dû être renforcée dans certains secteurs (notamment dans les collèges, le nombre des remplaçants a été plus que doublé), pour garantir la sécurité sanitaire des sites et préserver la santé des agents et des administrés. Cela explique également la hausse des emplois non permanents en 2020.

statut	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Droit Public Permanent	2 097	2 116	2 132	2 131	2 139	2 160	2 112
dont budget général	1 962	1 937	1 945	1 940	1 934	1 932	1 878
dont budget annexe LDAR	76	78	84	90	104	113	116
dont budget annexe CAMSP	17	16	16	15	14	18	19
dont budget annexe Parc départemental	20	59	60	58	62	63	61
dont MDPH	22	26	27	28	25	32	33
Dont Centre départemental de santé						2	5
Droit Public Non Permanent	50	53	55	74	55	54	152
dont budget général	37	42	38	50	37	47	136
dont budget annexe LDAR	13	11	16	16	16	5	8
dont budget annexe CAMSP	0	0	1	1	0	0	3
dont budget annexe Parc départemental	0	0	0	6	2	0	3
dont MDPH	0	0	0	1	0	2	2
Droit Privé	170	181	132	115	99	109	119
Total	2 317	2 350	2 319	2 320	2 293	2 323	2 383

4.2. MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

4.2.1. EVOLUTION DES EMPLOIS PERMANENTS

- ➔ 39 créations d'emplois pour tenir compte de l'évolution des besoins dans les services départementaux
 - 3 emplois d'ingénieur (dont 1 non pourvu)
 - 1 emploi de contractuel de thèse
 - 1 emploi de chargé de communication
 - 2 emplois de psychologue
 - 1 emploi d'orthophoniste à TNC d'une durée hebdomadaire de 12h
 - 1 emploi de chargé de mission adoption, accès aux origines personnelles
 - 16 emplois d'assistant socio-éducatif
 - 1 emploi de médecin généraliste (pourvu à Temps Non Complet (TNC))
 - 1 emploi de médecin de protection maternelle et infantile (PMI)
 - 3 emplois de psychomotricien (dont 1 non pourvu)
 - 1 emploi de conseillère conjugale et familiale
 - 1 emploi de technicien « ouvrages d'art » (non pourvu)
 - 1 emploi de gestionnaire administratif et financier
 - 2 emplois de rédacteur
 - 2 emplois d'éducateurs sportifs
 - 1 emploi de secrétaire administratif à TNC d'une durée hebdomadaire de 12h (non pourvu)
 - 1 emploi de secrétaire administratif à TNC d'une durée hebdomadaire de 17h30

- ➔ 3 créations d'emplois dans le cadre de la promotion sociale des agents lauréats de concours de la Fonction Publique
 - 3 emplois de rédacteurs principal de 2^{ème} classe

- ➔ 25 créations d'emplois au titre de la promotion interne
 - 25 emplois d'agent de maîtrise

- ➔ 43 créations d'emplois au titre de l'avancement de grade
 - 1 emploi d'attaché hors classe (échelon spécial)
 - 30 emplois d'assistants socio-éducatif de classe exceptionnelle
 - 1 emploi de sage-femme hors classe
 - 1 emploi d'infirmier en soins généraux hors classe
 - 1 emploi de conseiller principal des activités physiques et sportives
 - 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe
 - 4 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe
 - 2 emplois de technicien paramédical de classe supérieure
 - 1 emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe

→ 21 créations d'emplois au titre de la mise en œuvre du plan de stagiairisation (résorption de l'emploi précaire)

- 4 emplois d'adjoint administratif
- 15 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (TNC) d'une durée hebdomadaire de 25h17
- 1 emploi d'adjoint technique à TNC d'une durée hebdomadaire de 25h52

→ 7 créations d'emplois suite à la création de 2 nouveaux cadres d'emplois

- 1 emploi de masseur kinésithérapeute, psychomotricien, et orthophoniste de classe normale
- 3 emplois de masseur kinésithérapeute, psychomotricien, et orthophoniste de classe supérieure
- 3 emplois de pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie de classe supérieure

→ 6 créations d'emplois contractuels pour les vacataires sur emplois permanents

- 1 emploi de médecin à TNC d'une durée hebdomadaire de 6h55
- 1 emploi de médecin à TNC d'une durée hebdomadaire de 2h48
- 1 emploi d'infirmière à TNC d'une durée hebdomadaire de 10h24
- 1 emploi d'orthoptiste à TNC d'une durée hebdomadaire de 9h14
- 1 emploi d'orthoptiste à TNC d'une durée hebdomadaire de 6h55
- 1 emploi de conseillère conjugale et familiale à TNC d'une durée hebdomadaire de 13h51 (non pourvu)

4.2.2. EVOLUTION DE L'ABSENTEISME POUR RAISONS DE SANTE

4.2.2.1. TOUS MOTIFS CONFONDUS

ABSENTEISME POUR RAISONS DE SANTE : ANNEE 2020

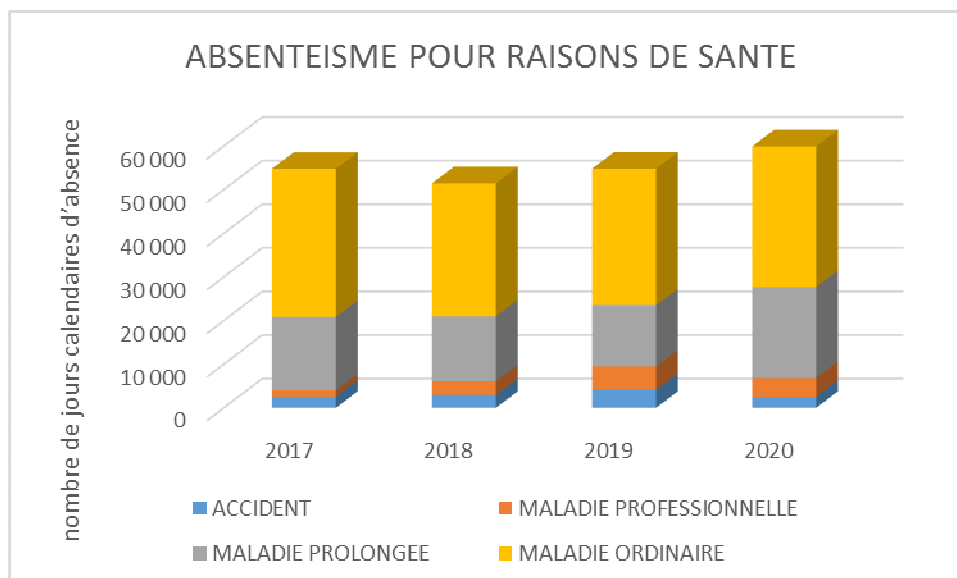
MOTIF D'ABSENCE	Durée de l'arrêt sur période (en jours calendaires)				Taux d'absentéisme	
	2017	2018	2019	2020	2019	2020
ACCIDENT	2 603	2 908	4 108	2 534	0,63	0,38
MALADIE PROFESSIONNELLE	1 389	3 185	5 377	4 335	0,83	0,65
MALADIE PROLONGEE	16 846	14 888	14 003	20 782	2,15	3,11
MALADIE ORDINAIRE	33 945	30 474	31 303	32 207	4,81	4,83
TOTAL	54 783	51 455	54 791	59 858	8,42	8,97

Effectif de référence en 2020 :

2 383 agents (décembre 2020)

Taux d'absentéisme :

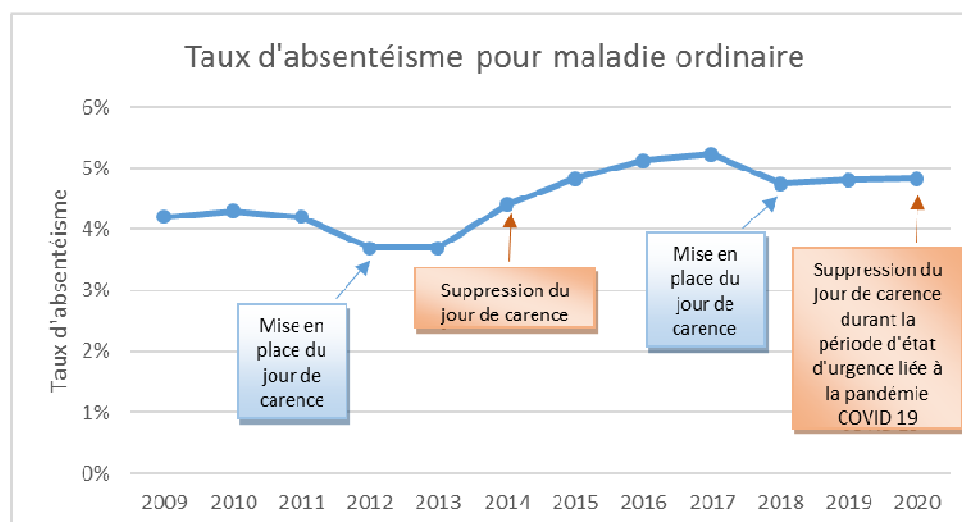
$\frac{\text{nombre de jours calendaires d'absence} \times 5/7 \times 100}{\text{Effectif total} \times 200}$ (nombre de jours théoriques travaillés dans l'année)



En 2020, l'absentéisme pour raisons de santé a représenté l'équivalent de 164 agents absents sur la totalité de l'année ou une moyenne de 25,12 jours d'absence par agent.

Le taux d'absentéisme pour raisons de santé 2020 a augmenté de 0,55 point par rapport à 2019. Cette élévation du taux est principalement imputable à la progression de l'absentéisme de longue durée (+ 48.4% de jours d'absence). Il est constaté une hausse du nombre d'agents affectés par des pathologies lourdes (72 agents en 2020 contre 64 en 2019).

Malgré la crise sanitaire, le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire est resté quasiment stable en 2020.



La progression constante des arrêts de travail pour accident et maladie professionnelle, constatée ces dernières années, a marqué le pas en 2020. Cela peut s'expliquer par la baisse de l'activité d'une partie des agents et la forte progression du télétravail durant les périodes de confinement mises en œuvre en 2020.

4.2.2.2. TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE

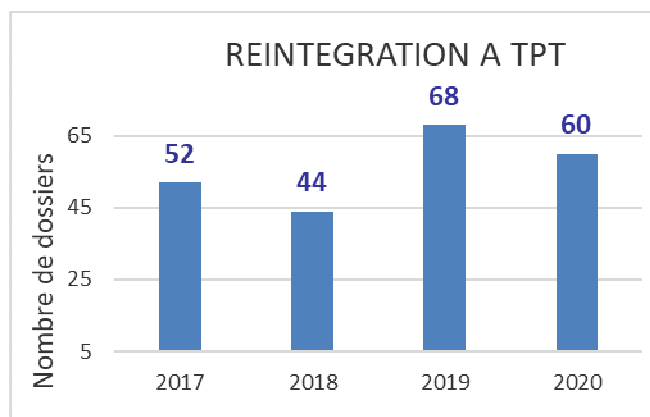
Depuis l'application de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui modifie la procédure d'attribution ou de renouvellement du temps partiel thérapeutique dans la Fonction Publique Territoriale, une hausse constante des dossiers traités est observée.

Pour autant, il a été constaté une baisse de 11,7 % du nombre de demandes de réintégration à temps partiel thérapeutique en 2020, par rapport à 2019.

Nombre de dossiers de temps partiel thérapeutique (TPT) traités

Année	REINTEGRATION A TPT	PROLONGATION A TPT	REPRISE A TEMPS	TOTAUX
2017	52	85	30	167
2018	44	78	30	152
2019	68	82	42	192
2020	60	87	51	198

Le temps partiel thérapeutique est accordé par période de trois mois et le délai d'instruction (visites médicales auprès d'un médecin traitant et d'un médecin agréé) peut prendre parfois un mois.



4.2.3. STATISTIQUES SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS MEDICAUX EN 2020

167 dossiers ont été constitués et présentés pour avis au **comité médical** départemental (+ 31.5 % par rapport à 2019). **58** situations ont fait l'objet d'une présentation auprès de la **commission de réforme** (+11.5 % par rapport à 2019).

10 dossiers de retraite pour invalidité ont été accompagnés et soldés en 2020. 3 autres dossiers sont encore en cours.

33 dossiers ont fait l'objet d'une expertise médicale ayant nécessité la constitution d'un dossier pour le médecin expert et **3** contrôles médicaux ont été commandités.

19 demandes de **congé de paternité et d'accueil de l'enfant** ont été traitées, pour un total de 205 jours d'absence.

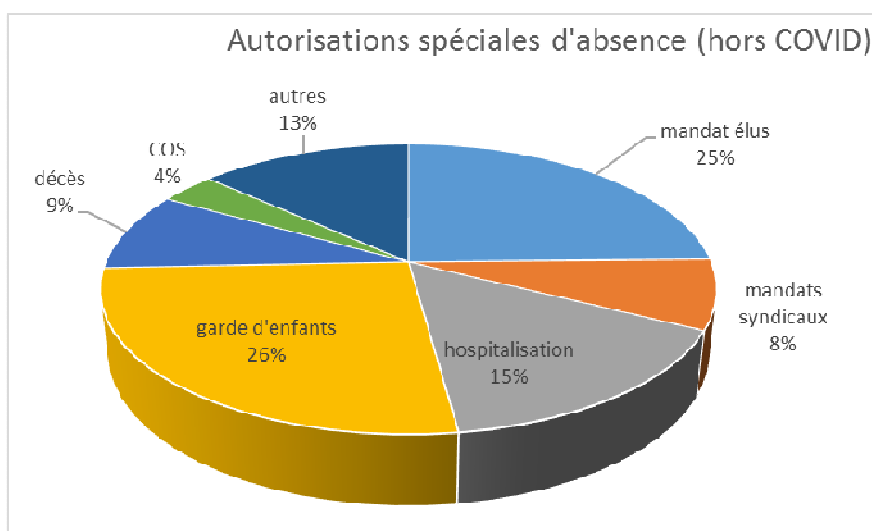
22 **déclarations** de maternité ont été traitées. 3 102 jours d'absence ont été enregistrés au titre d'un congé de maternité.

4.3. PLAN EMPLOI-HANDICAP

La participation à la mise en œuvre du plan emploi-handicap s'est caractérisée par l'instruction et le suivi de **193** demandes d'allocation de travailleur handicapé (ATH) dont **30** nouvelles demandes au titre de l'année 2020.

4.4. STATISTIQUES LIEES A LA GESTION DU TEMPS

En 2020, il a été procédé à l'enregistrement dans le logiciel CHRONOS de **3 272 journées d'autorisations d'absence exceptionnelles - ASA (hors ASA liées à la COVID)**, soit une moyenne de 1,37 journée par agent. La baisse de 27,4 % par rapport à 2019 s'explique par le contexte sanitaire exceptionnel et les confinements induits au cours de l'année.



Au regard de la crise sanitaire liée à la COVID 19 amorcée en mars 2020, **1.182 agents ont bénéficié d'autorisations spéciales d'absence (= confinement) liées à cette pandémie**, pour un nombre total de jours de 28.424 jours (*statistiques extraites du logiciel CHRONOS et n'incluant pas les agents des collèges*).

En 2020, **2.187 jours** ont été **épargnés** sur un **Compte Épargne Temps (CET)**, représentant un total de **22.777 jours épargnés au 31/12/2020**. 47 agents ont ouvert un CET en 2020. Au regard de la crise sanitaire, le plafond réglementaire du nombre de jours épargnés a été relevé à 70 en 2020.

Dans le cadre du suivi assuré par le service de la gestion du temps, de la mobilité et des effectifs :

377 agents ont été sollicités afin qu'ils justifient 1.277 absences non justifiées, 42 agents ont fait l'objet d'une régularisation par des journées Réduction Temps de Travail (RTT) négatives qui représentaient un total de 71,5 jours.

Durant l'année 2020, **48 agents des services départementaux** ont renoncé anonymement et sans contrepartie à **179,5 jours de repos** (congrés ou RTT) au bénéfice d'autres agents de la collectivité qui assument la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants.

Le nombre d'agents ayant renoncé à des jours a augmenté de 84,6 % en 2020 par rapport à 2019. Le nombre de jours donnés a diminué de 1%.

5 agents ont bénéficié de ces dons de jours en 2020.

4.5. TÉLÉTRAVAIL

En 2020, 13 agents ont bénéficié de la possibilité d'exercer une partie de leur activité professionnelle en télétravail (hors contexte COVID) :

- 5 étaient bénéficiaires de l'obligation d'emploi,
- 2 exerçaient leurs missions dans un tiers lieu du Département,
- 6 exerçaient leurs missions de télétravail à domicile.

Fin 2020, au regard du contexte sanitaire et des obligations réglementaires de privilégier le télétravail, **639 agents** des services départementaux étaient en position de télétravail.

Suites aux réflexions menées par des groupes de travail de septembre à novembre 2020, le **nouveau dispositif de télétravail** a reçu un avis favorable du comité Technique Paritaire (CTP) le 26/11/20 puis a été adopté par la Commission Permanente du 14/12/20. Il **entrera en vigueur dès que les conditions sanitaires le permettront**.

La mise en œuvre du télétravail sur la base de ce nouveau dispositif s'appuiera sur l'organisation collective du travail par unité fonctionnelle de travail dans les différentes directions et non de façon individuelle. Une unité fonctionnelle de travail sera généralement composée d'une équipe avec un manager (ensemble de collègues responsables d'une même mission). Chaque grande direction a d'ores et déjà défini les unités fonctionnelles qui la composent.

4.6. MOBILITE

134 mouvements internes ou appels de candidature (postes à responsabilité) ont été gérés en 2020, soit une hausse de 27,6 %.

55 notes pour aide à la décision de M. le Président du Conseil départemental ont été rédigées.

699 réponses ont été apportées à des demandes d'emploi.

Le service a participé également au travail de **maintien ou de retour à l'emploi** en lien avec le Bureau des Interventions Sociales (BIS) pour **52 agents**.

81 départs retraite ont été traités.

30 apprentis ont été recrutés.

4.7. MOUVEMENTS SOCIAUX

Il y a eu **25 appels à la grève** durant l'année 2020. **618 agents grévistes** ont été recensés, ce qui représente 419,56 jours. Chaque mouvement de grève fait l'objet d'une note et d'un recensement des grévistes le jour du mouvement. La Direction des Ressources Humaines réceptionne les listes transmises par les services afin que les retenues sur salaires puissent être mises en place.

4.8. PROMOTION SOCIALE ET RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

4.8.1. PLAN DE TITULARISATION

→ Mise en œuvre du plan de « stagiairisation » annuel au 1^{er} septembre 2020 pour **66 agents** non titulaires occupant des emplois permanents vacants :

- 11 agents des collèges,
- 48 agents non titulaires répartis dans les services départementaux,
- 7 techniciennes de surface

Soit au total 21 adjoints administratifs, 45 adjoints techniques.

4.8.2. CONCOURS TERRITORIAUX

→ 11 agents ont été nommés suite à réussite concours :

En catégorie A :

- 2 attachés territoriaux
- 1 conservateur des bibliothèques

En catégorie B :

- 2 rédacteurs
- 3 rédacteurs principaux de 2^{ème} classe
- 2 techniciens
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe

En catégorie C : aucune nomination

4.8.3. PROMOTION SOCIALE

→ En 2020, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) des catégories A, B et C se sont réunies le 28 mai.

Suite aux avis des CAP, Monsieur le Président du Conseil départemental a décidé les avancements de grade et les promotions internes suivants :

Types d'avancement	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Avancement de grade	51	37	69	157
Promotion interne	3	6	40	49
TOTAL	54	43	109	206

Les avancements d'échelon :

Types d'avancement	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Avancement d'échelon	124	151	566	841

4.9. COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

Au cours de l'année 2020, le CTP s'est réuni 6 fois : les 13 février, 6 avril, 26 juin, 15 octobre, 26 novembre et 17 décembre.

Les principaux thèmes abordés sont :

- Adaptation de plusieurs organigrammes (Direction des Ressources Humaines, Direction de l'Environnement et du Développement Durable, Pôle RSA (DSP), Pôle Personnes Agées (DSP), l'Unité d'Aménagement de Bergerac (DPRPM – DGA-AM), Direction de la Communication, Service de l'habitat à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable, CAMSP au Pôle Protection Maternelle et Infantile – Promotion de la Santé)
- Réorganisation de la fonction culture au sein de la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Education et des Sports
- Régime dérogatoire de l'ARTT pour les agents du CAMSP (PMI-Promotion de la santé, DSP)
- Dérogation au temps de travail pour le personnel « orthoptiste » du service PMI-Petite enfance ((PMI-Promotion de la santé, DSP) : annualisation du temps de travail
- Ratios d'avancements de grade pour la CAP 2020
- Mode de gestion d'une partie des sites départementaux touristiques et sportifs – Délégation de Service Public (base de loisirs Etangs de St Estèphe, Rouffiac et La Jemaye)
- Bilan du régime indemnitaire actuel
- Rapport sur l'état de la collectivité 2019 (bilan social)
- Mise en œuvre du dispositif relatif à la déontologie professionnelle, la laïcité et la protection des lanceurs d'alerte
- Démutualisation du standard commun Département – Préfecture
- Modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des services départementaux
- Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne

4.10. EVALUATION

→ Mise en œuvre du dispositif d'entretien d'évaluation début 2020 conformément aux dispositions législatives et réglementaires et à la délibération du 25 juin 2010 de l'Assemblée départementale.

→ En 2020, **2 285 fiches d'entretien d'évaluation** ont été éditées, soit 2 285 entretiens d'évaluation réalisés par **313 évaluateurs**. A noter que suite à la crise sanitaire, la notification des fiches d'évaluation par les agents a eu lieu en septembre 2020.

4.11. EN METIERE DISCIPLINAIRE

En 2020, ont été réalisés :

- **10 entretiens de recadrage** avec rappel des obligations professionnelles.
- **3 sanctions disciplinaires.**

4.12. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL D+U DEPARTEMENT (COS)

Le 19 novembre 2020, la DRH a organisé l'élection des 30 administrateurs (15 titulaires et 15 suppléants) du COS dans le cadre d'un appel d'offre simplifié avec recours au vote électronique exclusif.

Le scrutin est basé sur le mode d'élection des membres du CTP, il y avait 3 listes syndicales en présence, 2.488 inscrits et la participation s'est établie à 47,11 %.

4.13. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

La DRH a conduit et accompagné tout au long de l'année 2020 la mise en œuvre de la PSC pour l'ouverture des droits et la gestion des attestations à des contrats labellisés permettant ainsi le versement de la participation financière de la collectivité à l'ensemble des agents éligibles à la PSC.

Au 31 décembre 2020

736 agents avaient un contrat labellisé en santé et/ou en prévoyance et ont perçu la participation financière du Département, soit **35,68 %** des effectifs des ouvrants droit et - **6,70 %** agents par rapport à 2019.

dont :

505 agents pour des contrats labellisés en santé et en prévoyance

111 agents pour un contrat labellisé en santé

120 agents pour un contrat labellisé en prévoyance

Pour l'année 2020, le coût total de la participation du Département s'est élevé à 79 385 € soit - **8,70 %** par rapport à 2019. Il est à noter une diminution du nombre d'ayants droit (- 53) et une baisse significative du coût total de la participation du Département, pour la 2^{ème} année consécutive, à hauteur de - **8,84 % en santé** et de - **8,55 % en prévoyance**.

4.14. FORMATION

4.14.1. ACTIONS DE FORMATION

L'offre de formation regroupe :

les formations en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
les formations dispensées par nos formateurs internes,

l'offre du catalogue CNFPT,
des actions de formation des organismes privés.

Les axes généraux privilégiés par le Conseil départemental et actés dans le plan de formation 2019-2020-2021 relèvent des domaines suivants :

Les fondamentaux du management.

La santé, sécurité et bien-être au travail.

Le développement durable.

Les outils informatiques et collaboratifs.

L'accueil et les techniques d'expression, de communication et relationnelles.

L'accompagnement méthodologique concours et examens.

Ces actions de formation ont été dispensées soit en partenariat avec le CNFPT, soit en interne, pour 325 agents.

Toutefois, compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19, de nombreuses formations ont été reportées en fin d'années 2020 ou en 2021, ou encore annulées.

Par ailleurs, des nouvelles modalités d'apprentissage se sont développées, notamment le distanciel.

En partenariat avec le CNFPT

103 jours ont été réalisés (jours partenariat + jours partenariat financier).

En interne

Suite à la crise sanitaire, seules les formations en lien avec la sécurité des agents et des usagers, notamment pour les agents de la DPRPM et dans le cadre des agréments des assistants maternels ont été maintenues.

Nombre de jours de formation effectués par les agents sur l'année 2020

Catégorie	Nombre jours formation 2020 (effectifs permanents)
A	272
B	165
C	349
Total nombre jours toutes catégories en 2020	786

4.14.2. ACCOMPAGNEMENT

12 agents ont bénéficié de bilans professionnels, 1 agent d'un congé de formation professionnelle.

17 agents ont été reçus sur des rendez-vous de conseils en évolution de carrière et formation.

4.14.3. LES PROJETS REALISES OU EN COURS DE REALISATION

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

9 agents ont déposé un dossier au titre du CPF.

Ces dossiers ont fait l'objet d'une présentation par les agents devant les membres de la commission consultative le 18 juin 2020.

8 demandes ont été accordées pour un montant de **9.668,40 €**.

Toutefois, un agent a ensuite retiré son dossier.

Les marchés

L'accompagnement de la Direction des Ressources Humaines à la mise en place d'un nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec Public Impact Management (PIM), qui avait fait l'objet d'une passation de marché en 2019 a été poursuivi.

Les autres projets

Afin de tirer un bilan de l'organisation mise en place au sein des services pour faire face à la crise sanitaire, d'identifier les points de progrès et de poser les bases des protocoles du télétravail, la collectivité a financé la mission d'appui du cabinet ESPELIA.

Dans le cadre du passage sous GECCO de la DRH, le bureau du Développement des Compétences et de la Formation a décliné les procédures de ses différentes missions pour une mise en œuvre opérationnelle de la dématérialisation en 2021.

Il a contribué également à la mise en œuvre du projet de la Gestion de la Relation Usagers, notamment sur les deux axes suivants : réception et gestion des demandes de stage-école et diffusion des offres d'emploi - gestion des candidatures.

Enfin fin 2020, le Bureau du Développement des Compétences et de la Formation s'est doté d'un nouvel outil métier GFI4RH-Formation.

4.14.4. JURYS MIS EN ŒUVRE EN 2020

Plusieurs jurys ont été organisés en 2020 suite à des diffusions en interne et/ou externe pour certains recrutements sur les postes suivants :

- Direction Générale Adjointe (DGA) de la Solidarité et de la Prévention : adjoint au chef de service de la Cellule Départementale des Informations Préoccupantes, assistants sociaux pour les Unités Territoriales de Bergerac, Mussidan, Nontron, Ribérac et Sarlat, pour le CAMSP de Sarlat, assistant tarificateur, chargé de mission origines et accès aux informations personnelles, conseiller socio-éducatif, contrôleur conseil des établissements, coordonnateur ASE, éducateur spécialisé, infirmier en soins généraux, instructeur APA ; médecin CPEF, médecin PMI, neuropsychologue, psychomotricien, puéricultrice, sage-femme, et secrétaire,
- DGA des Territoires, et du Développement : animateur vélo routes, comptable et ingénieur en laboratoire,
- DGA de l'Aménagement et des Mobilités : chargé d'ingénierie très haut débit, chef de projet OPADE, dessinateur, technicien et ingénieur en ouvrage d'art, directeur adjoint de l'information et du numérique, et ingénieur système spécialisé dans la gestion du parc informatique,
- DGA de la Culture, de l'Education et des Sports : archiviste, et directeur de la BDDP,

- Direction Générale des Services (DGS) : assistant de prévention, directeur administratif et financier pour le conservatoire à rayonnement départemental, directeur de la communication, juristes, et médecin de prévention.

4.14.5. STAGIAIRES ECOLE 2020

Sur les 406 demandes de stage déposées, la collectivité a accueilli en 2020, dans ses différentes directions 191 stagiaires école gratifiés ou non.

Le coût pour la collectivité s'élève à **6.934,20 €** pour **4 stagiaires gratifiés, hors DGA de la Solidarité et de la Prévention** (DGA-SP), affectés dans les directions suivantes : Direction des Systèmes d'Information et du Numérique, Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

Le coût pour la collectivité s'élève à **11.637,15 €** pour **6 stagiaires gratifiés de la DGA de la Solidarité et de la Prévention**.

4.14.6. COÛT DE LA FORMATION

Les dépenses en matière de formation (hors frais de déplacement) y compris la publicité pour les ouvertures de postes sont les suivantes :

⇒ Cotisation versée au CNFPT	424.501,00 €
⇒ Coût des actions prises en charge par le Département	<u>209.788,31 €</u>
TOTAL	634.289,31 €

4.15. LES DEMARCHES RELATIVES A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'action en termes de prévention est menée de façon transversale sur la base de la pluridisciplinarité pour éviter l'écueil d'une vision morcelée ou parcellaire.

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire liée à la COVID 19 et a impacté l'activité du Service de la Prévention des Risques, de l'Hygiène et de la Sécurité (SPRHS).

Du fait des nécessités liées à la situation sanitaire, les actions menées par le SPRHS ont été réorientées afin de répondre aux besoins de la collectivité, des services départementaux et des agents.

4.15.1. LE CONTEXTE COVID

Depuis l'activation du Plan de Continuité des Activités intervenue mi-mars 2020, en partenariat avec l'ensemble des services supports, le SPRHS a été mobilisé pour mener des actions d'accompagnement et de soutien auprès de l'ensemble des acteurs afin de répondre au mieux aux enjeux liés au contexte inédit.

Dialogue social :

Dès le départ, le dialogue social a été mis en place au travers de la constitution d'un groupe permanent « COVID » qui se réunit périodiquement avec le M. NADAL, Président du

CHSCT, M. le Directeur Général des Services Départementaux, Mme la Directrice des Ressources Humaines, M. le chef du SPRHS, les membres du CHSCT représentant le personnel et des responsables des services selon les thématiques évoquées (21 réunions en 2020).

Formalisation de procédures :

Sur la base d'une démarche transversale, un travail de formalisation a été mené pour la rédaction de 21 consignes générales de prévention et 35 consignes spécifiques associant les services concernés.

Un travail d'actualisation et d'accompagnement de ces documents auprès des services a été assuré au fil des nombreuses évolutions du protocole national de prévention; ce qui a fortement mobilisé les agents du service courant 2020.

L'ensemble des documents et comptes rendus est régulièrement porté à la connaissance des agents départementaux via un espace sur Intranet dénommé « spécial COVID ».

Travail de terrain :

92 visites ont été menées par le SPRHS dans les services départementaux et les collèges afin de garantir une appropriation des outils déployés et une harmonisation dans les pratiques.

Ces visites menées de concert avec la Direction du Patrimoine Bâti et la Direction de l'Éducation ont ainsi permis de s'assurer de la bonne appropriation et application des mesures destinées à prévenir le risque de contamination.

Ces actions contribuent à garantir la sécurisation des pratiques et à rassurer les agents.

Gestion - distribution des Equipements de Protection Individuelle

Aux côtés du Parc Départemental et du service des achats, les agents du SPRHS ont pris part dans la distribution et la gestion du matériel et des équipements de protection, notamment pour les plexiglass, gel hydro alcoolique, masques de protection et blouses de protection.

Traçage COVID

Depuis octobre 2020, le SPRHS assure le traçage des cas contact au sein de la sphère professionnelle des agents déclarés positifs à la COVID.

Sur la base d'un entretien téléphonique avec le service et l'agent concerné, le SPRHS identifie les possibles cas contact selon des critères définis par Santé Publique France et transmet les informations à la CPAM ainsi qu'à l'Agence Régionale de Santé Dordogne.

4.15.2. LES RELAIS LOCAUX DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION

⇒ Correspondants bâtiments

La liste est tenue à jour périodiquement par le SPRHS en prenant en compte les mouvements des agents (changements d'affectations, départs...).

⇒ Assistants de Prévention

Ces agents bénéficient d'une formation initiale et d'un recyclage annuel périodique.

⇒ Secouristes et Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

D'un point de vue global, ce sont 466 agents qui sont identifiés comme étant secouristes dans la collectivité au 31 décembre 2020.

4.15.3. LES ANALYSES D'ACCIDENTS

Le SPRHS présente les statistiques au cours des réunions du CHSCT à mi-année et au cours de la première réunion de l'année.

4.15.4. LA COMMUNICATION EN HYGIENE ET SECURITE / LES REGISTRES DE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

⇒ Affiches de sensibilisation

Des affiches INRS sont tenues à la disposition des correspondants bâtiments et des Assistants de Prévention par le SPRHS sur les thématiques suivantes : EPI, produits chimiques, accidents du travail, risques routiers, chutes de plain-pied.

⇒ Contribution intranet

Des informations sont à la disposition des agents sur intranet.

La rubrique « prévention des risques, hygiène et sécurité » est régulièrement alimentée par des informations générales portant sur l'organisation interne et des éléments relatifs aux activités spécifiques (conduite à tenir en cas d'accident, port des Equipements de Protection Individuelle, consignes de sécurité...).

L'espace dédié au GP-CHSCT est régulièrement mis à jour sur Intranet.

⇒ Divers

ACCUEIL SECURITE	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL accueil sécurité physique	92	92	77	119	97
Dont Accueil sécurité sur les sites de baignade	34	38	42	54	50
Dont Accueil sécurité au SPRHS					47
Nombre agents destinataires documents dématérialisés					45

4.15.5. L'ACTIVITE DE TERRAIN

VISITES DE TERRAIN	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	145	43	73	55	62	183

La plupart d'entre elles ont fait l'objet d'une formalisation dans le cadre de la démarche relative à l'évaluation des risques professionnels.

4.16. L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

4.16.1. L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

⇒ Etat d'avancement

- Mise à jour du Document Unique de la DPRPM
- Lancement de la démarche Evaluation des Risques Professionnels (EvRP) « activités » dans les UT de la DSP début 2020
- Lancement de la démarche EvRP « activités » au sein de la Direction des Ressources Humaines et des Archives Départementales

4.16.2. LES ACTIONS A CARACTERE THEMATIQUE

⇒ Risques psychosociaux (risque agression, syndrome post traumatique)

La réflexion sur les risques « agression et syndrome post traumatique » se poursuit.

Des travaux portant sur les aspects bâtimentaires, organisationnels et humains sont régulièrement mis en œuvre au travers du plan de prévention du risque agression mis à jour fin 2018, tant par les services concernés que les services supports chargés d'accompagner les agents victimes d'agression (DRH, BIS, service des affaires juridiques, SPRHS)

4.17. LES ACTIONS DE FORMATION, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

4.17.1. LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

⇒ DPRPM

Pas de participation aux réunions de direction dans les UA et de chefs d'UA (mensuelles)

Participation aux formations des assistants familiaux sur le volet de la prévention : 5 demi-journées pour 45 personnes.

⇒ Collèges

Réalisation d'actions de sensibilisations en lien avec la prévention auprès de 2 collègues.

4.17.2. LE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS ET D'INCENDIE

⇒ Mise à jour du Plan de sauvegarde de la collectivité et du Guide des procédures d'urgence

Même si le Plan de Continuité des Activités (PCA) a été activé courant 2020 à l'occasion de la crise COVID, il a été mis en exergue la nécessité de mener une réflexion pour disposer d'un PCA multirisque.

Ce PCA doit pleinement s'inscrire dans le dispositif de la gestion de crise dans lequel figure le guide d'astreinte de la collectivité.

Ce support utilisé par la Direction Générale et les Services assurant des astreintes, est régulièrement mis à jour (guide, planning d'astreinte et annuaires de crise.)

⇒ Manifestations exceptionnelles au titre des Etablissements Recevant du Public

En partenariat avec la Direction des Bâtiments Départementaux, le SPRHS participe aux visites des commissions de sécurité.

En application de l'article GN6 du règlement de sécurité du 25 juin 1980 et en tant que propriétaire de nombreux bâtiments et de sites, ou bien organisateur de manifestations, le Département doit veiller à ce que celles rentrant dans le cadre des Etablissements recevant du Public fassent l'objet d'un dossier préalable transmis à la Mairie concernée.

Cette année, 11 dossiers ont été déposés à l'occasion de manifestations exceptionnelles.

4.17.3. TITRES HABILITATIONS ET AMENAGEMENT DE POSTES

Délivrance de titres d'habilitations, autorisations de conduite et d'intervention à proximité des réseaux.

Le chef d'établissement est tenu de délivrer ces titres pour les agents dont le poste de travail le justifie.

Le SPRHS est chargé de l'établissement des titres en veillant à ce que les conditions d'éligibilité, tant sur le plan de la formation que sur le plan de l'aptitude physique, soient réunies.

Toutefois, la période COVID n'a pas permis de poursuivre les actions de formation de façon nominale. Les périodes de validité ont été prolongées.

Dans le cadre des aménagements de poste :

- Participation à 18 études de poste menées en interne, sans lien avec le FIPHFP.
- Lancement de 11 Prestations d'Appui Spécifiques en lien avec le FIPHFP. (voir point suivant)
- Une analyse de type ergonomique menée en interne pour le LDAR.

Réflexion engagée fin 2020 et finalisée courant janvier 2021 pour rééquilibrer les actions menées en interne par les préventeurs du SPRHS pour les agents relevant du FIPHFP ayant conduit à la réécriture de la procédure des études de poste.

L'objectif général de la DRH pour le FIPHFP étant de :

- Clarifier les rôles de chacun dans le domaine des aménagements des postes de travail,

- Valoriser les compétences internes en confiant aux préventeurs les études de poste pour les situations non complexes (les prestations extérieures étant destinées aux situations complexes),

- Garantir une démarche pluridisciplinaire autour du médecin.

A ce jour, les documents établis et usités sont :

- « Synoptique « études de poste sur les circuits des aménagements des agents FIPHFP avec 4 points clés :

- Le positionnement central du médecin du travail pour l'identification des préconisations des actions de terrain à mener avec :

- Une branche pour les situations non complexes orientées vers des études de postes menées en internes

- Une branche pour les situations complexes (handicap moteur, visuel, auditif, psy...) orientées vers des actions externes

- Des moments réguliers d'échanges pluridisciplinaires Santé au Travail-SPRHS

- « Modèle de compte rendu d'étude de poste préalable aux aménagements de poste », dans le cadre de la consolidation des compétences en interne

4.18. CONVENTIONNEMENT TRIENNAL AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Début 2019, le Conseil départemental a conventionné avec le FIPHFP sur la période triennale 2019-2021.

Pour rappel, les principaux objectifs de cette convention s'articulent autour de 4 axes :
Renforcer la lisibilité et la cohérence de la politique handicap,
Recruter des agents en situation de handicap chaque année, en contrat d'apprentissage notamment,
Améliorer durablement le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap,
Former, communiquer et sensibiliser les agents départementaux sur le thème du handicap.

Communication-sensibilisation :

Le contexte de pandémie a considérablement altéré les actions de rassemblement de personnes comme celles relatives à la communication/sensibilisation et formation.

Cependant en mars 2020, le Conseil départemental de la Dordogne s'est inscrit auprès de la JNA (Journée Nationale de l'Audition) afin de devenir partenaire officiel et organiser à ce titre une grande opération de communication auprès de ses personnels.

Sous la houlette de la mission handicap, l'ensemble du Pôle 3S (Santé, Social, Sécurité), le réseau des correspondants handicap et le groupe ad hoc « Communication/Sensibilisation Handicap) ont monté une opération d'envergure sur le département.

2 journées d'action, 11 villes ont proposé autant de stands d'exposition/information.

50 exposants dont des audioprothésistes, ostéopathes, sophrologues, mutuelles, fournisseurs de solutions technologiques innovantes ont permis aux agents venus visiter les

stands d'obtenir des informations sur l'audition et la prise en charge de sa baisse au fil de la vie, ou en cas de handicap déclaré.

Des ateliers de sensibilisation/immersion, découverte de la LSF (langue des signes française) ont permis l'interactivité avec les visiteurs.

Une visio-conférence interactive a eu lieu sur 3 sites avec un start-up de Nice (SMART EAR) pour présenter leur produit innovant.

Enfin, une jeune cheffe d'entreprise, invitée d'honneur sur les deux journées, a présenté son initiative dans le domaine de l'inclusion de la surdité via un accessoire de beauté : les bijoux d'oreilles d'ODIORA.

Cette opération a réclamé près de 3 mois de préparation et s'est donc déroulée les 11 et 12 mars 2020. Elle a accueilli 235 personnes.

Aménagements de postes :

Une quinzaine de situations ont été instruites ou démarrées au titre de l'année 2020.

Les dossiers ont été traités avec le concours des partenaires PAS en fonction du type de handicap.

Les équipements retenus ont donné toute satisfaction aux bénéficiaires.

La durée de prise en charge d'un dossier dans la file active depuis la visite médicale jusqu'à la livraison du matériel de compensation s'est trouvée rallongée du fait des périodes de confinement.

Maintien à l'emploi et inclusion :

La Mission Handicap avec les experts du handicap (PAS EEPAST) ont pris en charge des dossiers réclamant des approches spécialisées dans le domaine du handicap auditif dont le déroulement s'inscrira sur l'année 2021.

Dès le retour du premier confinement, de nombreuses investigations ont dû être menées via le net, de façon régulière ainsi que des enquêtes téléphoniques auprès de prescripteurs homologues afin d'acheter des masques inclusifs.

La question de la communication pour les agents et les usagers porteurs de handicap auditifs s'est imposée de façon de plus en plus prégnante au fil des mois, notamment pour les professionnels des métiers du secteur social et médico-social.

Plusieurs solutions ont été testées auprès de différents fournisseurs.

Accompagnements individuels en situation de handicap psy. :

De nouvelles situations sont révélées par le Médecin du Travail et réclament un travail interdisciplinaire avec Mission Handicap, Assistants Sociaux du Personnel, aux côtés des experts du handicap.

Au travers d'un Comité de Pilotage (une réunion), de plusieurs groupes de travail thématiques (volets « organisation » et « communisation »), les nombreuses actions portées par le Pôle Social Santé et sécurité et associant de nombreux agents départementaux ont permis de :

faire émerger une véritable dynamique autour d'un réseau de 35 correspondants handicap, élaborer une méthodologie et une synergie entre les différents services pour parvenir à mettre en œuvre les différents axes présents dans le plan d'action contractuel, aborder le maintien dans l'emploi en s'appuyant sur des compétences internes et externes (partenaires agréés par le FIPHFP) dans le but de soutenir les encadrants et les collectifs de travail.

En matière de recrutement et de maintien dans l'emploi :

L'objectif 2020 fixé pour le recrutement pérenne de deux apprentis BOE a été atteint. L'une sur un emploi administratif, l'autre sur un emploi dans le domaine de l'entretien/restauration en collège.

En septembre, une jeune apprentie porteuse d'un handicap sourd a été recrutée dans le cadre des objectifs conventionnels et affectée sur le SPRHS.

Le Coordonnateur du FIPHFP est en charge de l'encadrement et la référente handicap du coaching sur la mission d'assistance administrative dans le domaine. L'accompagnement de cet agent nécessite une adaptation de poste technique suivie au long de ses deux années d'apprentissage.

En décembre, une autre jeune femme a également été recrutée et affectée sur un emploi en collège (entretien/restauration) réclamant le même suivi au sein de son collectif de travail.

A l'automne 2020, une personne porteuse d'un TSA (Trouble du spectre autistique) accompagnée par un opérateur en lien avec CAP EMPLOI, a été accueilli en stage de 15 jours auprès de la Direction en charge de la Culture.

La préparation de cet accueil a requis du temps et de la médiation. L'expérience s'est avérée très positive pour le bénéficiaire et le collectif dans son ensemble qui a pu éprouver sa capacité de résilience eu égard à une expérience antérieure difficile.

Une étude attentive des candidatures et un travail étroit de coordination avec les professionnels du handicap a été faite à cette occasion. Le tuteur du stagiaire étant un agent engagé dans le réseau des correspondants handicap a complété le sens donné à cette action.

4.19. ACTION SOCIALE ET DE SANTE AU TRAVAIL

4.19.1. SUIVI SOCIAL DES AGENTS

- **En 2020**, les assistants sociaux du travail ont réalisé **1.134** interventions avec, compte tenu du contexte sanitaire, une forte majorité de rendez-vous téléphonique (68%).
- Le Bureau des Interventions Sociales (BIS) fonctionne dorénavant en équipe avec un primo-accueil assuré par le secrétariat et un suivi social dont les assistants sociaux sont responsables.
- Ils ont impulsé et accompagné la constitution de **16** dossiers auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) afin d'obtenir le financement des coûts individuels nécessaires au maintien à l'emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi. De plus, **21** dossiers de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ont été déposés auprès de la MDPH.

➤ Ils sont intervenus pour soutenir et accompagner **46** agents victimes au cours de **42** **agressions** et **6** confrontés à **2 évènements traumatisants**.

➤ Ils poursuivent le travail de réflexion sur les RPS et de ce fait contribuent à l'amélioration des conditions de travail, en participant aussi de façon régulière à des réunions de travail avec l'encadrement au sein même des directions.

➤ **93** demandes **d'aides financières** ont été instruites pour un montant total de **69.103 €**
 - **43** avances remboursables pour un montant total de : **49.958 €**
 - **50** secours pour un montant total de : **19.145 €**

4.19.2. SANTE AU TRAVAIL

MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Visites médicales effectuées :

	Visites médicales périodique	Autres visites médicales	TOTAL
Nombre d'agents vus	338	304	642

- **Visites périodiques :**
 - Direction de la communication
 - Direction de la commande publique
 - Cabinet du Président
 - Direction Culture, Education et Sport
 - Village De l'Enfance (VDE)
- **Surveillance médicale renforcée (SMR) :**
 - LDAR
 - LDAR + vaccinations LEPTO
 - UA Bergerac
 - UA Nontron
 - UA Mussidan
 - UA Terrasson
 - UA Périgueux
 - UA Ribérac
 - UA Sarlat
 - Village De l'Enfance (VDE)

TEMPS CONNEXE ET ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL DU MEDECIN DE PREVENTION

- Etudes de poste, de locaux et visites de prévention : 2

4.20. PRESTATIONS ET RESTAURATION DU PERSONNEL

Le service des prestations sociales a intégré la Direction des Ressources Humaines en juillet 2020. Les 2 agents affectés à ce service ont été rattachés au service de la Paie et de la Gestion Financière - Bureau des Prestations sociales, de la restauration du personnel et des frais de déplacement et ont pour mission la gestion des prestations sociales en faveur des agents départementaux.

4.20.1. PRESTATINS SOCIALES EN FAVEUR D'ENFANTS D'AGENTS

4.20.1.1. ALLOCATION POUR FRAIS DE GARDE DE JEUNES ENFANTS :

Cette allocation est destinée à financer une partie des frais de garde des enfants de moins de 3 ans au domicile d'une Assistante Maternelle agréée ou accueillis dans une crèche. Elle est versée sous conditions de statut, de situation familiale et de ressources.

En 2020, 26 familles d'agent pour 26 enfants ont bénéficié de cette allocation ce qui représente 1 904 jours pour un montant total de 5 712 € (En 2019, 28 familles d'agent pour 31 enfants ont bénéficié de cette allocation ce qui représente 3 034 jours pour un montant total de 9 102 €).

4.20.1.2. ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES (APEH) : AIDE FINANCIERE DESTINEE A COMPENSER LES DEPENSES LIEES A LA SITUATION DE HANDICAP DE L'ENFANT.

En 2020, 27 familles d'agent ont bénéficié de cette aide pour 30 enfants en situation de handicap, ce qui représente un montant total 57 096 € (En 2019, 30 familles d'agent ont bénéficié de cette aide pour 33 enfants en situation de handicap, ce qui représente un montant total 61 445 €).

4.20.1.3. AIDE AUX SEJOURS SCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES :

Séjour enfant en temps scolaires :

En 2020, 25 familles d'agent agents ont bénéficié de subventions pour des courts séjours, classes de découverte ou séjours linguistiques à l'étranger pour 28 enfants ce qui représente un montant total de 1 300,62 €

Séjour enfant en temps extra-scolaire :

En 2020, 1046 jours ont été subventionnés pour des colonies de vacances, centres de loisirs, centres familiaux de vacances ou location gîte de France, pour un montant total de 11 341 €

4.20.2. PRESTATINS SOCIALES EN FAVEUR DES AGENTS

Subvention repas : Le département subventionne des repas par le biais des restaurants administratifs ou conventionnés.

En 2020, le nombre de repas aidés est de 30 960 repas pour un montant total de 88 462 € (En 2019, le nombre de repas aidés a été de 47 599 repas pour un montant total de 154 597 €).

Titres restaurant : Le département subventionne des repas par le biais de titres restaurant (chèques déjeuners).

En 2020, 168 agents ont commandé 10 969 titres restaurant pour un coût total net de 26 192 € après déduction de la part salariale (dont prestations de service, frais de livraison et TVA). En 2019, 170 agents ont commandé 19 465 titres restaurant pour un coût total net de 47 872 € après déduction de la part salariale (dont prestations de service, frais de livraison et TVA).

Allocation de Travailleur Handicapé (ATH) : Cette prestation sociale d'un montant maximum de 480 € est attribuée aux agents en situation de handicap reconnue (titulaire d'une pension d'invalidité, travailleur reconnu handicapé par la MDPH, ...).

En 2020, 189 agents en ont bénéficié pour un montant total de 87 880 €. En 2019, 192 agents en ont bénéficié pour un montant total de 85 880 €

4.20.3. COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)

Le Département soutient les actions du COS par l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une dotation exceptionnelle pour le remboursement des salaires du personnel mis à disposition.

Pour 2020, montant total de 1 154 556 € à la charge de la collectivité dont :

- Subvention de fonctionnement de 909 839€,
- Remboursement des salaires et charges de personnel mis à disposition pour un montant de 244 717 €.

4.20.4. COMPTE RENDU D'EXÉCUTION DU BUDGET

RUBRIQUE	Montant Dépenses 2020	Rappel Montants 2019
Prestations sociales	254.378,32 €	322.201,40 €
Titres restaurant	50.211,81€	47.872,74 €
Subvention COS	1.154.556,00 €	1.124.446,00 €
Produits pharmaceutiques	0,00 €	194,51 €
TOTAL DÉPENSES NETTES	1.459.146,13 €	1.494.714,60 €

4.21. EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ENTRE 2019 ET 2020

BUDGET PRINCIPAL	2019	2020
MASSE SALARIALE	87 231 516	87 265 382
FRAIS DE DEPLACEMENT	580 027	458 761
FORMATION	318 111	194 560
SOCIAL	49 050	50 501
TOTAL	88 178 704	87 969 204
Évolution	- 209 500	Soit - 0,24 %
BUDGET ANNEXE LABORATOIRE	2019	2020
MASSE SALARIALE	5 155 266	5 275 178
FRAIS DE DEPLACEMENT	38 791	39 956
FORMATION	0	0
TOTAL	5 194 057	5 315 134
Évolution	+ 121 077	Soit + 2,33 %
BUDGET ANNEXE CENTRE ACTIONS MEDICO-SOCIAL PRECOCE (CAMSP)	2019	2020
MASSE SALARIALE	859 639	898 213
FRAIS DE DEPLACEMENT	6 991	6 029
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	0	31 166
TOTAL	866 630	935 408
Évolution	+ 68 778	Soit + 7,94 %
BUDGET ANNEXE PARC DEPARTEMENTAL	2019	2020
MASSE SALARIALE	2 713 290	2 710 898
FRAIS DE DEPLACEMENT	58 988	35 944
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	42 725	45 892
FORMATION	0	0
TOTAL	2 815 003	2 792 734
Évolution	- 22 269	Soit - 0,79 %
BUDGET ANNEXE CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE (CDS)	2019	2020
MASSE SALARIALE	57 685	237 646
FRAIS DE DEPLACEMENT	0	0
TOTAL	57 685	237 646
Évolution	+ 179 961	Soit + 311,97 %
TOTAL DES 5 BUDGETS	2019	2020
MASSE SALARIALE	96 017 395	96 387 317
FRAIS DE DEPLACEMENT	684 798	540 690
FORMATION	318 111	194 560
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	42 725	77 058
SOCIAL	49 050	50 501
TOTAL	97 112 079	97 250 126
Évolution	+ 138 047	Soit + 0,14 %

4.22. LES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Direction des Ressources Humaines (DRH) poursuit ses efforts en matière de dématérialisation de documents de gestion (dématérialisation des bulletins de paie, des arrêtés de carrière, du dossier agent en général).

Plusieurs actions de dématérialisation sont menées au sein de la DRH :

- Dématérialisation des courriers et des procédures liées aux compétences et à la formation dans le cadre du projet OPADE-DRH.
- Mise en route de la dématérialisation de la procédure d'évaluation des agents départementaux.
- Mise en œuvre du parapheur électronique pour les arrêtés de nomination et de délégation de signature.
- Enregistrement dématérialisé d'une partie des documents relatifs à la carrière des agents dans le logiciel de gestion ASTRE/GECCO.
- Dématérialisation des arrêtés de gestion des titulaires.
- Notifications des documents individuels de l'agent de façon dématérialisée (en lieu et place de courriers ou bordereaux), tout en sensibilisant sur la sobriété numérique.
- Développement de l'usage du coffre-fort électronique (dépôt des bulletins de paie).

Les actions phares de l'année 2020, concernent :

- ⇒ **La désignation des référents OPADE au sein de chaque secteur de la DRH** afin d'accompagner la transformation numérique, de communiquer sur le projet OPADE et orienter les utilisateurs, faire l'interface avec l'équipe projet OPADE, rédiger et modéliser des procédures, faire remonter les besoins et demandes d'évolutions des logiciels. Il a été décidé de dématérialiser l'ensemble des courriers et des procédures RH secteur par secteur à l'horizon 2023.
- ⇒ **Lancement de la dématérialisation du courrier entrant et de la procédure d'accueil des stagiaires écoles** dans le cadre du projet OPADE-DRH. **Poursuite de la rédaction des procédures et construction des logigrammes.**
- ⇒ **Développement de la procédure d'évaluation dématérialisée** des agents départementaux, **réflexion et préparation du modèle type** pour la dématérialisation **des fiches de poste**
- ⇒ **Dématérialisation de la totalité de la procédure de la bourse de l'emploi.** La déclaration de vacance d'emploi générée depuis le site emploi territorial est envoyée par mail aux gestionnaires concernés. De même, la nomination est insérée directement dans le DIA de l'agent.
- ⇒ **Mise en œuvre via la Gestion Relation Usager (GRU via le site internet du CD24) du dépôt dématérialisé des demandes des stages école et des candidatures aux offres d'emplois.**

- ⇒ **Dématérialisation du bulletin de paie des agents départementaux et des élus à compter du 1er avril 2020, avec ouverture d'un coffre-fort électronique.**
- ⇒ **Recours au vote électronique pour l'organisation des élections des membres du conseils d'administration du COS.**

Ces actions sont menées collectivement en lien avec les différents services de la DRH afin de recueillir une meilleure adhésion de tous en vue de contribuer au développement durable.

Par ailleurs, afin de répondre au premier Objectif de Développement Durable (ODD), « la consommation responsable » ODD12, la DRH veille à prendre en compte les critères du développement durable, c'est-à-dire une consommation qui soit à la fois respectueuse de l'environnement, bénéfique pour l'économie (notamment locale), bonne pour la santé, mais aussi positive pour la société.

La DRH poursuit ses efforts en matière de recyclage des consommables, elle a lancé la collecte des clefs de signature électronique lorsque le certificat de signature électronique est expiré ou révoqué aux fins de recyclage.

De plus, les actions engagées en matière de dématérialisation permettent de satisfaire, le second ODD "Protection de la faune et de la flore terrestre" (ODD15). Nous réduisons notre impact environnemental du fait de notre diminution des impressions. En effet, nos actions relatives à la dématérialisation permettent de diminuer notre consommation de papier et donc permettent une baisse du nombre d'arbres abattus. La DRH a été ainsi en capacité de développer le télétravail pendant la crise sanitaire ce qui permet également la réduction des pollutions liées au transport.

5. DIRECTION DU DROIT ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

5.1. SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES MARCHES

5.1.1. LES MISSIONS

5.1.1.1. LES MARCHES PUBLICS

- ✓ Mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics
- ✓ Mise en œuvre des différentes techniques d'achat
- ✓ Accompagnement des services dans la formulation de leur besoin
- ✓ Rédaction des pièces administratives des marchés Départementaux
- ✓ Publication des avis d'appel publics à la concurrence
- ✓ Organisation et préparation des Commissions d'Appel d'Offres, Commissions des marchés et commissions ad hoc.
- ✓ Suivi administratif des marchés après passage en commission (signature marchés, notifications, courriers aux entreprises, envoi des pièces au contrôle de légalité...)

5.1.1.2. LES JURYS DE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

- ✓ Mise en œuvre des procédures de passation des jurys de concours
- ✓ Accompagnement et conseils auprès des services
- ✓ Rédaction des pièces administratives
- ✓ Publication des avis d'appel publics à la concurrence

5.1.1.3. LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

- ✓ Mise en œuvre des procédures de passation des délégations de service public.
- ✓ Rédaction des pièces administratives
- ✓ Publication des avis d'appel publics à la concurrence
- ✓ Organisation et préparation des Commissions Consultatives des services publics locaux, Commission des délégations de service public
- ✓ Suivi administratif après passage en commission (signature contrat, notifications, courriers, envoi des pièces au contrôle de légalité...)

- ✓ Suivi des délégations de service public.

5.1.1.4. INFORMATION, FORMATION ET CONSEIL

- ✓ Coordination, organisation et rationalisation de la commande publique
- ✓ Conseil et expertise à destination des services
- ✓ Diffusion de l'information relative à la commande publique
- ✓ Formation en interne et auprès des partenaires institutionnels sur l'évolution réglementaire
- ✓ Mise à disposition et alimentation des systèmes d'information et de communication permettant de diffuser les bonnes pratiques en matière de commande publique
- ✓ Rédaction et mise à disposition de modèles relatifs à la commande publique

5.1.1.5. DEMARCHE QUALITE

- ✓ Poursuite de la mise en œuvre des démarches qualité engagées
- ✓ Réalisation d'audits qualité
- ✓ Mise en œuvre d'une démarche qualité au sein du service

5.1.1.6. CONTRIBUTION DU SERVICE AUX PROJETS TRANSVERSAUX

- ✓ Dématérialisation interne GECCO
- ✓ Intégration du développement durable dans les achats de la collectivité
- ✓ Participation à la constitution des groupements de commandes entre collectivités.

5.1.2. LA MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS

207 consultations ont été lancées en 2020 (contre 258 en 2019) qui ont débouché sur 327 marchés (contre 488 en 2019).

Le service a également instruit 129 avenants à des marchés en cours (contre 62 en 2019). Cette augmentation est liée aux dispositions transitoires COVID 19 qui ont permis le report d'un certain nombre de marchés qui n'ont pu s'exécuter dans le planning initialement prévu.

L'activité portant sur les marchés est restée stable malgré les restrictions sanitaires et **le processus « marchés publics » étant intégralement dématérialisé, aucune interruption de l'activité n'a eu lieu en 2020.**

5.1.3. DEMANDES D'INFORMATIONS, RECOURS, ET DEMANDES DES SERVICES DE LA PREFECTURE

Les réponses aux demandes de candidats portant sur les motifs qui ont conduit à leur éviction du marché, constituent une part non négligeable de l'activité du service (52 contre 49 en 2019).

Il a est par ailleurs à noter une demande croissante d'informations complémentaires de la part du service du contrôle de légalité de la Préfecture : 25 demandes contre 20 en 2019.

5.1.4. LE MODE DE PASSATION

Le mode de passation est la procédure choisie par la personne publique en fonction des impératifs réglementaires pour effectuer la passation d'un marché public.

En 2020, 13 consultations ont été lancées en procédures formalisées : marchés au-dessus des seuils européens*.

194 consultations en été lancées en procédure adaptée.

*Les marchés et contrats relatifs aux travaux : 5.548.000 euros

Les marchés et contrats relatifs aux fournitures et services : 221.000 euros

5.1.5. LES COMMISSIONS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

5.1.5.1. LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

La commission d'appel d'offres attribue les marchés en procédures formalisées et émet un avis sur les marchés en procédure adaptée dès 15.000 €.

En 2020, les élus de la Commission d'Appel d'Offres ont tenu 50 séances (contre 46 en 2019), pour lesquelles le quorum était toujours atteint lorsque la procédure l'imposait (procédure formalisée).

Les CAO se sont faites en présentiel, par échanges de mails et par TEAMS.

5.1.5.2. LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

Cette commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L 1413-1 du CGCT est compétente dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service publics : elle examine tout projet de délégation de service public. Par ailleurs, chaque année, lui sont présentées les rapports annuels des délégataires.

Elle s'est ainsi réunie deux fois en 2020 : une fois pour examiner les rapports annuels de tous les délégataires et une fois dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public des sites sportifs et touristiques du Département.

Ce renouvellement a également conduit la tenue d'une commission de délégation de service public qui intervient dans la passation des délégations de service public.

5.1.6. LE CONSEIL JURIDIQUE, LA DETERMINATION DES TECHNIQUES D'ACHAT ET L'INTERVENTION DANS LA CONSTITUTION DES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Le service de la commande publique et des marchés a poursuivi en 2020 son rôle de conseil juridique auprès de l'ensemble des services du Conseil Départemental, tant pour ceux qui passent des marchés très ponctuellement que pour tous ceux qui pratiquent régulièrement, mais aussi auprès des organismes extérieurs travaillant avec le Conseil Départemental.

Au-delà de la rédaction des pièces administratives du marché, il est garant de la sécurité juridique de toutes les procédures inhérentes à la vie du marché et doit parfaitement maîtriser toutes les techniques d'achat qu'il conseille et met en œuvre.

A cet effet, il met des modèles à disposition des services ainsi que des documents type permettant d'appréhender plus facilement leur marché : le service conseille en effet sur la technique d'achat la plus adéquate à la satisfaction du besoin : marché, accord-cadre à marchés subséquents, accord-cadre à bons de commande, accord-cadre mixte.

Enfin, il participe à la constitution des groupements de commandes entre collectivités et dont le Département est coordonnateur : à ce titre, il intervient dans la rédaction des conventions de groupement de commandes et est sollicité pour suivre et assurer la sécurité juridique des groupements à constituer.

Le département étant coordinateur dans les groupements constitués, l'ensemble des marchés du groupement sont rédigés par le service des marchés et présentés à la CAO du Département.

A noter que les groupements permettant de générer de véritables économies pour les membres adhérents, ils ont vocation à se développer.

A ce jour, le Département est coordonnateur de 10 groupements de commandes dans des domaines d'achat très variés (gaz, électricité, pneumatiques, fourniture de bureau, ramassage des déchets...).

5.1.7. LA DEMATERIALISATION

La dématérialisation des procédures engagée au sein du service depuis plusieurs années a permis de réduire les délais d'instruction : échanges électroniques avec les entreprises via AWS, le contrôle de légalité via FAST...

Les récentes obligations réglementaires ont par ailleurs conduit le service des marchés à saisir de nouvelles données marchés publics sur différentes plateformes centralisées par l'Etat :

l'open data des marchés sur AWS : 346 fiches de « données essentielles des marchés publics »
le recensement économique des marchés sur la plateforme REAP (marchés supérieurs à 90.000 €) : 65 fiches saisies.

Le service est également en charge de la saisie des données marchés publics dans l'outil de gestion financière Coriolis : 336 fiches saisies et 130 renouvellements effectués.

Le service a, dans le même temps, finalisé son travail portant sur la dématérialisation interne des procédures via l'outil GECCO à destination de l'ensemble des services dotés de cette gestion électronique de documents.

5.1.8. LES ACTIONS MENEES AUPRES DES ACTEURS ECONOMIQUES DURANT LA CRISE SANITAIRE

La dématérialisation du processus « marché public » a été un véritable atout en 2020 : elle a permis de publier, attribuer, signer des marchés donnant ainsi un message fort de soutien auprès des différents acteurs économiques.

Par ailleurs le service a travaillé au plan de relance des entreprises en allégeant les procédures de passation pour les marchés inférieurs à 40.000 € tel que le permet la réglementation transitoire COVID 19.

Ces marchés ont été recensés dans plusieurs directions et une large communication a été faite par le service de la commande publique et des marchés auprès des différentes organisations professionnelles concernées ainsi que par voie de presse.

5.1.9. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLAUSE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET MARCHE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDARE (DEVELOPPEMENT DURABLE)

La mise en œuvre de la clause d'insertion et son suivi sont assurés par un agent attaché au Pôle RSA (10 marchés ont fait l'objet d'une clause d'insertion sociale en 2020 et conventions ont été signées avec des donneurs d'ordre externes).

Le service de la commande publique et des marchés intervient sur la validation juridique des pièces contractuelles et l'insertion de la clause dans les pièces de marchés.

Il est à noter par ailleurs, qu'un marché a été publié portant sur l'achat de masques dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et l'entreprise Résilience a été attributaire du marché.

5.1.10. LA PASSATION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

L'échéance de la DSP portant sur la gestion des sites sportifs et touristiques du Département (LA JEMAYE – ST ESTEPHE – ROUFFIAC) (31/03/21) dont le délégataire est la SEMITOUR a conduit à lancer une nouvelle procédure de passation de cette DSP.

Un seul candidat la SEMITOUR, a remis une offre laquelle a été attribuée par la commission des DSP, après les formalités réglementaires.

5.1.11. LE SUIVI DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Depuis octobre 2016, le service est en charge du suivi de l'ensemble des délégations de service public du Département. Elles portent sur les sites Départementaux suivants :

LASCAUX – LE THOT dont le délégataire est la SEMITOUR

GRD ROC – LAUGERIE BASSE dont le délégataire est la SEMITOUR

CLOITRE DE CADOUIN - BIRON-BOURDEILLES dont le délégataire est la SEMITOUR

SITES TOURISTIQUES ET SPORTIFS (LA JEMAYE – ST ESTEPHE – ROUFFIAC): dont le délégataire est la SEMITOUR

AUBERGE DE JEUNESSE DE CADOUIN dont le délégataire est Délégataire : Fédération Unie des Auberges de Jeunesse

TELEASSISTANCE DEPARTEMENTALE dont le délégataire est Cassiopéa

COMPENSATION HYDRAULIQUE DU BANDIAT dont le délégataire est ASEA

RESEAU DE CHALEUR DE ST ASTIER dont le délégataire est Solena / Idex

En 2020, la mission de suivi des DSP a donné lieu à l'organisation de 10 réunions (contre 16 en 2019) et la rédaction de comptes rendus détaillés.

La diminution du nombre de rencontres est liée à la réduction de l'activité des délégataires principalement dans le domaine du tourisme.

Ces réunions répondent aux obligations règlementaires et contractuelles de chaque contrat :

Réunions trimestrielles et comités de suivis en présence du délégataire,

Réunions portant sur le bilan annuel et les perspectives en présence du délégataire,

Réunions ponctuelles dans le cadre de problématiques particulières.

5.1.12. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES DEMARCHES QUALITE

Depuis octobre 2016, le service s'est vu confier la mission de suivre et mettre en œuvre les démarches qualité au sein du Département.

Les services engagées dans une démarche qualité se sont approprié cet outil qu'ils font vivre, le travail devra désormais porter sur le déploiement d'autres démarches qualité au sein de la collectivité.

5.2. SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

5.2.1. INTRODUCTION

Les missions du Service des Affaires Juridiques se déclinent de la manière suivante :

5.2.1.1. DEFENDRE LA COLLECTIVITE PAR LE TRAITEMENT ET LA GESTION DES DOSSIERS CONTENTIEUX ET PRECONTENTIEUX

Le service assure l'instruction et la gestion des dossiers contentieux pour l'ensemble de la collectivité (hors RSA).

Le service juridique est le collaborateur privilégié des avocats en charge de la défense des intérêts de la collectivité. Son rôle consiste en la préparation de cette défense par la recherche en interne des éléments favorables à la collectivité.

Au-delà, le Service est également un véritable défenseur des intérêts de la collectivité. Il assure lui-même la rédaction des mémoires et la représentation en justice. Il s'assure du bon respect des procédures et assure l'interface entre l'ensemble des intervenants (assurance, experts, huissiers...) et les services concernés.

Enfin, il développe l'aide à la décision et la médiation dans les situations de précontentieux afin de limiter le nombre de recours exercés par les usagers.

5.2.1.2. PREVENIR LE RISQUE JURIDIQUE PAR LE CONSEIL INTERNE

Le service apporte une expertise juridique aux différentes problématiques rencontrées par la collectivité, participation à la réalisation de projets départementaux, la sécurisation des procédures et écrits de la collectivité dans son ensemble.

Il élabore et contrôle les conventions, baux et protocoles d'accord soumis à son aval.

Il anticipe, conçoit et anime des actions de formation à destination des services visant à améliorer et sécuriser le fonctionnement interne.

5.2.1.3. RECUEILLIR ET DIFFUSER DE L'INFORMATION JURIDIQUE PAR UN TRAVAIL DE VEILLE CONTINUE

Le service est un appui pour l'ensemble des services départementaux et Directions par l'apport d'informations actualisées et réactives.

5.2.1.4. CENTRALISER ET GERER DES PROCEDURES TRANSVERSALES

Le service est gestionnaire à l'échelle de la collectivité des procédures d'accès aux documents administratifs des usagers (CADA), de protection fonctionnelle des agents et des élus, ainsi que des arrêtés pris par le Président du Conseil départemental afin d'ester en justice au nom de la Collectivité.

5.2.1.5. ASSISTER LES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES (EHPAD)

Le service procure une assistance matérielle aux EHPAD dans leurs procédures devant la juridiction de la famille en matière d'obligation alimentaire.

5.2.1.6. ASSURER LA GESTION DES BIENS DES MINEURS ASE DONT LA TUTELLE EST DECLAREE VACANTE

Le service est garant des biens appartenant aux mineurs dont la tutelle est déferée au Département. Il assure à ce titre, en lien avec le juge des tutelles des mineurs et le service de l'ASE, l'ensemble des mesures nécessaires à la protection de leur patrimoine (succession, ouverture de comptes, gestion des biens ...).

5.2.1.7. ASSURER TOUTES OPERATIONS PREALABLES ET NECESSAIRES A L'ACCEPTATION DE DONS ET LEGS FAITS AU DEPARTEMENT

5.2.2. DEFENSE DES INTERETS DU DEPARTEMENT

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

L'activité générale 2020 du service permet de recenser **197 dossiers contentieux et précontentieux**.

Parmi ces dossiers : **90 contentieux, 47 dépôts de plainte et signalements, et 7 précontentieux** ont été défendus directement par le service sans avocat.

Il a été développé en interne le règlement des litiges à l'amiable par l'élaboration de **4 protocoles transactionnels d'accord**.

Les dossiers sont répartis dans les ordres juridictionnels suivants :

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES : **35 dossiers en cours dont 23 introduits en 2020**.

JURIDICTIONS CIVILES : **98 dossiers en cours en 2020 dont la quasi-totalité (90 dossiers) concerne les recours devant le Juge aux affaires familiales (JAF) aux fins de fixation de l'obligation alimentaire (Cf. focus)**.

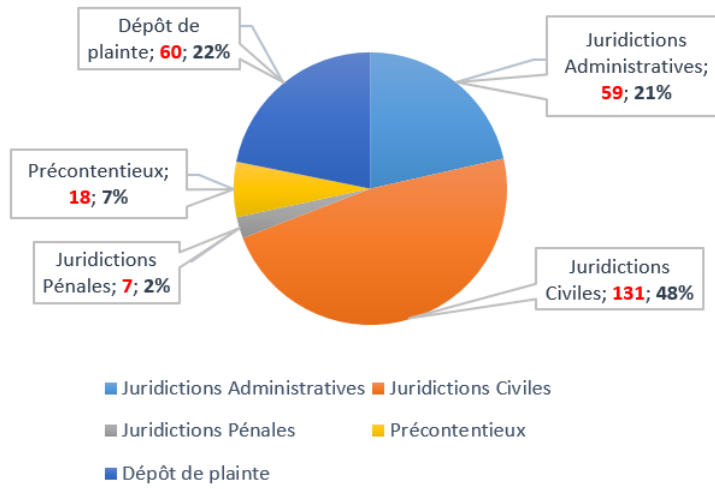
JURIDICTIONS PENALES : **10 dossiers en cours en 2020, dont 8 dossiers sont liés à l'affaire BEYNAC**

DEPOTS DE PLAINTE : **27 dépôts de plainte et constitution de partie civile introduits en 2020 et 20 dossiers sont en attente de suites malgré les relances**.

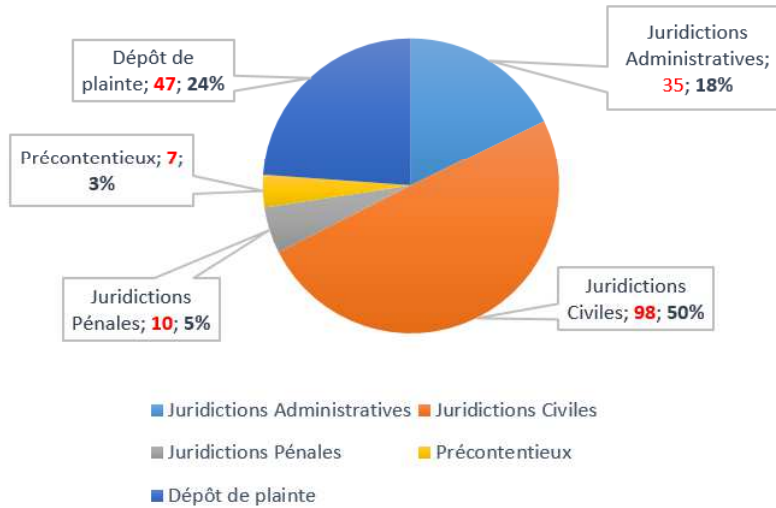
Ces dossiers concernent essentiellement des dégradations de biens appartenant au Département, nécessitant des dépôts de plainte avec constitution de partie de civile aux fins de réparation du préjudice. A noter le développement des nouvelles pratiques commerciales abusives visant utiliser frauduleusement le nom du Département à des fins commerciales.

PRE-CONTENTIEUX : **7 dossiers en 2020 dont 2 résolus par protocole transactionnel**.

Répartitions des dossiers 2019



Répartition des dossiers 2020



Répartition des dossiers JAF 2020



1.

FOCUS SUR BEYNAC

En 2020, le service a poursuivi la gestion de ce lourd contentieux, mobilisant toute son action tant devant les juridictions administratives que judiciaires.

⇒ Contournement de BEYNAC

- 1 **pourvoi non admis** au Conseil d'Etat dirigé contre l'arrêt rendu le 10 décembre 2019 par la cour administrative d'appel de Bordeaux (Décision du 29/06/2020)
- **Demande d'exécution forcée de la décision du 10/12/2019 par les opposants** auprès de la CAA de Bordeaux

⇒ Traverse de BEYNAC

- 1 requête en appel déposé par le Département le 17/01/2020
- 1 requête en liquidation d'astreinte déposée par Commune de Beynac en date du 02/03/2020
- 1 protocole d'accord transactionnel entre le Département et la commune de Beynac
- 1 désistement d'instance en CAA concernant le contentieux en appel du contentieux traverse de Beynac en date du 17/11/2020
- 1 désistement d'action contentieuse auprès du TA de Bordeaux relative à l'instance liquidation astreinte provisoire

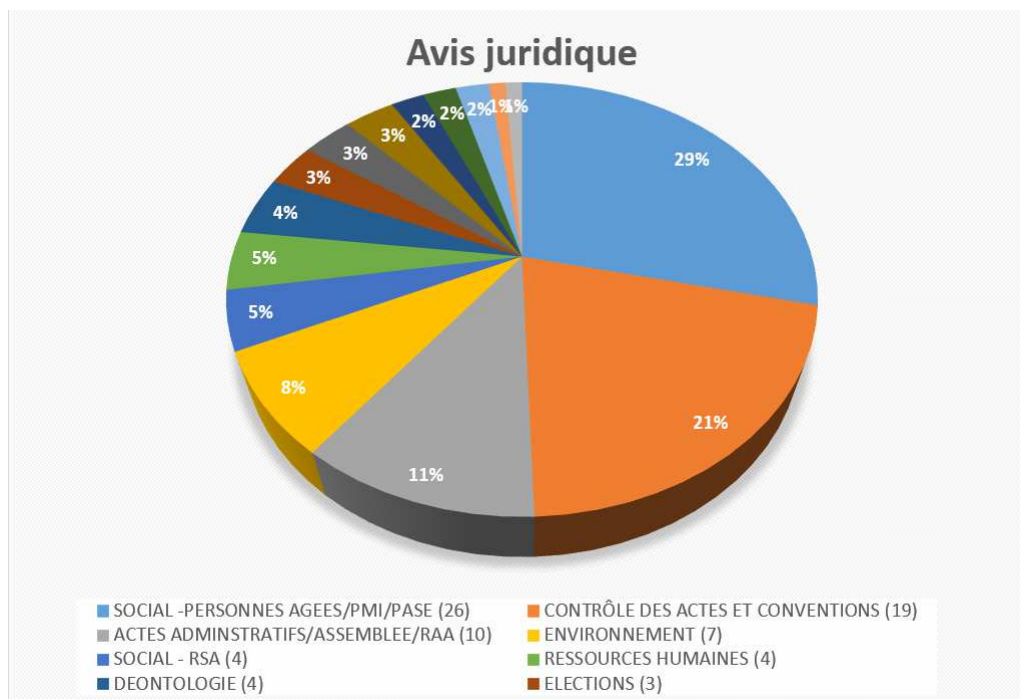
⇒ Contentieux connexes

- 1 recours en annulation de DIGD contre notre décision de refus du 23/12/2019 de mettre hors ligne le site internet « la vérité sur le contournement de Beynac » et la campagne d'affichage sur les abribus.
- 2 dépôts de plainte ont été déposés

- 5 audiences correctionnelles
- 3 protections fonctionnelles accordées au Président

5.2.3. EXPERTISE JURIDIQUE PAR LA REDACTION D'ETUDES – ACTES - DOCUMENTS ET FORMATION

En 2020, le service a traité 59 demandes écrites contre 91 en 2019 réparties comme suit :



À noter que cette année le service a travaillé en collaboration avec la DSIN et le service de l'Assemblée sur les actes à transmettre au contrôle de légalité suite à la dématérialisation de la procédure. Ce travail se poursuit en 2021 avec les services de la Préfecture afin de clarifier pour l'ensemble des services départementaux les obligations en la matière.

5.2.4. INFORMATION – VEILLE JURIDIQUE

1 agent assure une veille juridique quotidienne et continue des textes, jurisprudences et actualités juridiques pouvant impacter la collectivité. Il assure une alerte et communique des informations juridiques à destination des services départementaux.

A noter qu'en 2020, l'activité de veille juridique a particulièrement ciblé l'actualité législative et réglementaire abondante intervenue dans le cadre de la crise sanitaire.

Au titre de l'année 2020, **423 informations juridiques ont été transmises** contre 465 en 2019.

5.2.5. PROCEDURE DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS AMINISTRATIFS

Le service est chargé de la coordination et la mise en œuvre de la communication des documents administratifs sollicités par les administrés ou leurs avocats.

Sont également traités les recours des usagers que ce soit devant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et devant le Tribunal Administratif.

65 DOSSIERS DE DEMANDES DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CADA) INSTRUITS EN 2020							
Demandes de communication d'usagers		Saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) par les usagers		Saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) par le Département		Saisine du Tribunal Administratif de Bordeaux Par les usagers	
2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
87	65	3	7 dont 2 concernant BEYNAC	3	2 concernant BEYNAC	0	0

5.2.6. PROTECTION FONCTIONNELLE

Le service est chargé de la coordination et de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle sollicitée par les agents lorsque ces derniers sont soit victimes d'incident (agressions physiques, menaces, violences, injures, diffamation...) soit mis en cause civilement ou/et pénalement par un usager ou un tiers dans le cadre de leurs fonctions.

Le service apporte à chaque situation une réponse juridique personnalisée et assiste l'agent dans chacune de ses démarches (administrative et judiciaire).

En 2020, le service a été destinataire de 57 déclarations d'incidents et est intervenu auprès de 57 agents. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à l'année précédente. Il est possible d'analyser ce constat de la manière suivante.

Tout d'abord, il est important de relever que près d'un peu moins de la moitié d'entre eux a finalement décidé de ne pas poursuivre la démarche entamée (conciliation préalable, excuses présentées par l'auteur, rétractation...). Cette recherche, en cours de procédure, par l'agent lui-même ou son supérieur hiérarchique, d'une alternative à la poursuite de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle est en pleine expansion. Elle traduit sans doute une volonté de traiter instantanément et par tous moyens un incident afin de parvenir à sa résolution dans les meilleures conditions et sans attendre l'intervention de l'employeur.

En effet, et c'est ici le second point d'analyse, l'intervention directe de l'Administration employeur s'est surtout révélée cette année par l'envoi de courriers d'admonestations adressés à l'auteur des faits. Il s'agit de la forme de protection la plus demandée proportionnellement à la gravité des faits. Là aussi, ce chiffre est en légère augmentation.

Cette mise en garde semble produire des effets efficaces et dissuasifs lorsqu'elle est justement adaptée à la situation.

En revanche, les entretiens physiques a posteriori avec l'auteur semblent avoir été moins sollicités par l'agent victime en 2020, n'y trouvant pas une réponse adaptée à la situation. L'expérience passée ayant sans doute démontrée à certains agents que cette option ne parvenait pas à éviter la réitération de l'incident.

Enfin, le Département a eu à établir directement un signalement auprès du Procureur afin de déclencher lui-même les poursuites judiciaires à l'encontre de l'agresseur et ce avant même que l'agent ne se déclare lui-même victime auprès de ces mêmes autorités judiciaires.

Ainsi, il appert que l'intervention directe de l'employeur dans le cadre de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle est largement sollicitée par les agents. Cette dynamique s'en est trouvée confortée par l'introduction de la circulaire interministérielle du 02 novembre 2020 visant à renforcer la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions. Cette dernière garantit la mobilisation des managers, à tous les niveaux de l'administration, pour protéger leurs agents, en s'assurant qu'ils bénéficient d'un soutien renforcé et systématique de leur employeur. Un groupe de travail composé de la DRH, du BISS, du SAJ et du SPHST a été constitué et une démarche projet a été lancée en ce sens.

MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE (PF)											
DECLARATIONS D'INCIDENTS <i>(Agressions, violences, diffamations, injures...)</i>		DEMANDES DE PF SUITE A DECLARATION D'INCIDENT				PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE		PROTECTION FONCTIONNELLE REFUSEE		ABANDON DE PROCEDURE PAR AGENT	
2019	2020	2019	2020			2019	2020	2019	2020	2019	2020
61	57	51	57			51	57	0	0	5	22
LES DIFFÉRENTES FORMES DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE											
COURRIERS D'ADMONESTATION		DEMANDE ENTRETIEN AVEC L'AUTEUR DE L'INCIDENT		DEPOT DE PLAINE DE L'AGENT VICTIME		DEPOT DE PLAINE DU DEPARTEMENT		SIGNALEMENT AU PARQUET PAR LE DEPARTEMENT		PRISE EN CHARGE FINANCIERE DEVANT LES TRIBUNAUX	
2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
11	16	13	7	6	7	1	0	0	1	1	1

5.3. SERVICE DU CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE

LES MISSIONS DU SERVICE

Récupération des prestations d'aide sociale, prises et mainlevées d'hypothèques, revalorisation des rentes viagères, successions vacantes ou non-réclamées,
Instruction et défense des contentieux relatifs aux prestations d'aide sociale devant les juridictions,
Contrôle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), sur pièces et sur place,
Instruction en appel et en défense des contentieux relatifs au RSA devant les juridictions administratives, civiles et pénales,
Traitement des recours administratifs préalables,
Dépôts de plainte dans le cadre du RSA.

5.3.1. LES RECOURS SUR SUCCESSIONS

5.3.1.1. ASPECT FINANCIER

En 2020, les différents recours exercés en récupération des prestations d'aide sociale versées par le Département se sont élevés à :

Aide médicale : 2 947.40 €

Foyer occupationnel : 260 912.68 €

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : 1 585 446.01 €

Aide-ménagère : 5 977.11 €

Soit un total récupéré : 1 855 283.20 €

Le montant des recettes a diminué de 13.03 % (2 133 136.94 € en 2019).

5.3.1.2. ASPECT ORGANISATIONNEL

En 2020, la quasi-totalité des courriers entrants (courriers d'interrogation de créance des notaires, courriers des héritiers, des banques, des mairies) ont été numérisés par le service du courrier de la collectivité, et le suivi des nouveaux dossiers entièrement dématérialisé.

En 2020, ce sont 3525 courriers provenant de l'extérieur qui ont été traités suivant cette nouvelle procédure.

5.3.1.3. LES HYPOTHEQUES

En 2020, 77 hypothèques (contre 43 en 2019) ont été inscrites.

18 mainlevées effectuées (contre 18 en 2019) ont permis la récupération ou le remboursement anticipé des créances pour un montant de 209 096.02 €.

5.3.1.4. LES SUCCESSIONS VACANTES

Les recettes effectuées au titre de la récupération après jugement de vacance et règlement par les services des domaines s'élèvent à 109 469.69 € en 2020 contre 269 442.10 € en 2019.

5.3.1.5. LES RENTES VIAGERES

12 rentes viagères ont été réévaluées en 2020 contre 7 en 2019.

5.3.2. LES CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE HORS RSA

Le contentieux de l'aide sociale a connu une réforme importante en 2019. Les commissions départementale et centrale d'aide sociale ont laissé la place à une répartition entre tribunaux de grande instance, devenus tribunaux judiciaires au 1er janvier 2020, et tribunaux administratifs.

Les contentieux sont précédés obligatoirement d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO), sauf ceux qui relèvent des recours sur donation et de la détermination du domicile du secours, qui sont traités par les services métier.

En 2020, 6 contentieux ont ainsi été traités contre 57 en 2019, du fait de la pandémie et du règlement des contentieux à l'étape du RAPO.

5.3.3. LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

5.3.3.1. CONTROLES RSA

En 2020, 214 décisions d'opportunités ont été prises dont 85 suite à des contrôles des bénéficiaires du RSA (essentiellement sur pièces cause COVID) effectués par le service contre 334 décisions dont 159 suite à nos contrôles en 2019.

5.3.3.2. CONTENTIEUX DE LA FRAUDE ET PENAL

En 2020, aucun dossier n'a fait l'objet d'un dépôt de plainte pour fraude (4 en 2019) devant le Tribunal correctionnel (crise sanitaire).

5.3.3.3. PRE CONTENTIEUX RSA, CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET LE CONSEIL D'ETAT

En 2020, 52 recours administratifs préalables ont été traités contre 79 en 2019. Le département a accordé 6 demandes de remise de dette partielle et 2 demandes de remise de dette totale.

8 contentieux relatifs au RSA ont été élevés devant le Tribunal Administratif, contre 30 en 2019.

100 % des jugements restent favorables au Département.

5.3.3.4. RENOVATION DES PROCEDURES

La complexité de la législation nationale et européenne ainsi que de la jurisprudence en matière de RSA a conduit le service contentieux de l'aide sociale à retisser des liens avec la CAF en y associant le Pôle RSA de la DGA-SP afin de sécuriser les contrôles, les décisions, les réponses au recours administratifs préalables et les contentieux.

Les contrôles RSA ont également suivi la démarche de dématérialisation qui a commencé le 1er novembre 2018. En 2020, ce sont 126 courriers provenant de l'extérieur qui ont été traités suivant cette nouvelle procédure, auxquels doivent s'ajouter tous les justificatifs des allocataires reçus par mail.

5.4. DELEGUEE À LA PROTECTION DES DONNEES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Préambule : la protection des données au Département de la Dordogne, pilotée par la Déléguée à la protection des données qui coordonne les actions et est le point de contact de tous les services de la collectivité et des usagers, n'est pas de son seul fait. En effet, le Département a choisi d'associer les partenaires essentiels à la réussite de cette protection : des agents de la Direction des Systèmes d'information et du numérique (DSIN) dont le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), deux juristes, la Direction des Archives départementales, le Service du contrôle interne.

5.4.1. APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES DE LA DELEGUEE

5.4.1.1. PARTICIPATION AUX GROUPES NATIONAUX ET REGIONAUX

➤ Réseau national de l'Assemblée des départements de France (ADF)

Tête de réseau RGPD des départements, ce groupe sectoriel composé de 96 départements s'inscrit dans le cadre d'une convention Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)-ADF passée pour 3 ans (2017-2020) et se réunit mensuellement à Paris au siège de l'ADF. Il est doté d'un espace collaboratif en ligne et d'un forum de discussion regroupant désormais 234 membres. Le renouvellement de la convention a été signé le 8 décembre 2020.

Ce réseau est un creuset qui permet à la Déléguée tant de recevoir des informations que d'apporter à la connaissance générale les actions mises en œuvre par le CD24, afin que ses réflexions et réalisations profitent à tous.

Apports du réseau :

En 2020, du fait de la pandémie, l'organisation a été modifiée. 2 réunions se sont tenues en présentiel et 5 en distanciel. La Déléguée a participé aux journées des 14 mai, 24 septembre et 19 novembre, et a pu recueillir les informations des comptes rendus des autres réunions tout comme celles des centaines de sujets échangés sur le forum.

L'action du réseau est décisive sur les chantiers nationaux puisque l'ADF permet d'interroger les pratiques et de revoir les documents à un niveau supra-départemental : relations avec le Ministère de la Justice, Pôle emploi, l'UGAP...

Le réseau a entre autres permis d'obtenir des retours d'expérience intéressants sur les « cleaning days » (opération de destruction des données lors d'ateliers avec les services) en vue d'une mise en œuvre au Département.

Apports du CD24 au réseau :

Participation à un groupe de travail sectoriel sur Microsoft Office 365 avec partage de nos propres décisions et réflexions : 29 septembre et 8 décembre.

Partage de notre expérience de gestion électronique de documents (GED).

Partage de notre modalité de saisine du service FICOBA dans le cadre de la lutte contre la fraude.

Participation à un questionnaire sur la gouvernance des Délégués à la protection des données.

➤ **Réseau régional mutualisation RGPD de Nouvelle Aquitaine**

Le groupe a été initié par le Département de Charente-Maritime, précurseur de la protection des données en Nouvelle Aquitaine suite à un contrôle de la CNIL. Il se réunit plusieurs fois par an et est doté d'un espace collaboratif facilitant l'échange des bonnes pratiques.

La Déléguée a participé aux réunions organisées suivantes, en présentiel ou distanciel : journée organisée autour de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), 3 réunions d'échanges entre Délégués, deux clubs utilisateurs du logiciel de conformité.

Ce réseau est également un vecteur d'échanges fructueux dans les deux sens sur les supports de présentation et de sensibilisation, les conformités des logiciels, les bonnes pratiques, les chartes.

Ainsi des conseils ont été donnés par la Déléguée sur plusieurs sujets dont la notion d'original numérique et de destruction, notre gestion électronique de documents, les pièces demandées aux candidats lors des recrutements, les durées de conservation des documents relatifs au RSA.

Elle a également pu solliciter le réseau sur la thématique du coffre-fort électronique, et a pu proposer à la Commission permanente de signer une convention avec la Charente-Maritime pour utiliser 4 vidéos de communication sur la sécurité informatique.

5.4.1.2. FORMATION

La Déléguée a suivi la formation « La propriété intellectuelle » avec un aspect droit à l'image, connexe à la protection des données, les 10 et 11 décembre 2020 par un avocat via l'organisme EFE.

5.4.2. INSTANCES DE VALIDATION ET DE SUIVI

5.4.2.1. LE COMITE DE PILOTAGE RGPD

Le Comité de pilotage associe des élus référents, le Directeur général des services, le Directeur de Cabinet et les services participant à la mise en œuvre du RGPD, afin de valider les grandes orientations de la protection des données au sein de la collectivité. Il a été réuni le 24 juin 2020 pour prendre connaissance du bilan 2019 et acter la feuille de route de 2020. La Déléguée avait établi la présentation et l'a ensuite partagée via l'Intranet, ainsi que le compte-rendu.

5.4.2.2. LE COMITE TECHNIQUE RGPD

Cette instance réunit la Déléguée à la protection des données, 4 membres de la Direction des Systèmes d'information et du numérique, une juriste du Service des Affaires juridiques et l'e-archiviste des Archives départementales. Les points d'avancement de la mise en conformité avec la protection des données et la prévision des actions à mener sont faits en Comité technique.

Le Comité technique s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2020, en présentiel ou en distanciel suivant les périodes. Ses membres échangent régulièrement via les outils collaboratifs sur des points techniques.

5.4.2.3. HOMOLOGATION

La commission d'homologation des téléservices ne s'est pas réunie, cependant le dossier de sécurité du nouveau site Internet de la collectivité, établi par le RSSI, a été examiné.

5.4.2.4. LES GROUPES DE TRAVAIL INTERSERVICES

La Déléguée participe à de nombreux groupes ou instances qui intègrent une composante protection des données :

Groupe de travail sur la sobriété numérique, piloté par la Déléguée et nouvellement créé pour répondre à de nombreux enjeux transversaux, réuni 3 fois en 2020 et ayant fait l'objet de nombreux échanges et de productions décrites ci-après.

COFIL du Schéma directeur du numérique réuni 2 fois

Groupe de travail sur la transformation numérique, réuni 3 fois

Comité de projet du Schéma directeur du numérique, participation à 5 réunions

Groupe de travail sur les outils collaboratifs, 2 réunions

Groupe de travail sur la révision de la charte informatique, participation à une réunion

Groupe de travail sur la journée d'accueil des nouveaux agents, 1 réunion.

5.4.3. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

5.4.3.1. LA SENSIBILISATION AU PLUS PRES DES AGENTS

De très nombreuses sessions de sensibilisation avaient déjà été réalisées en 2018 et 2019. La pandémie a freiné le rythme de rencontres, qui sont préférentiellement faites en présentiel pour une meilleure adhésion. Ces sensibilisations sont délivrées par le binôme constitué de la Déléguée à la protection des données et du RSSI. Ces sessions portent sur la sécurité informatique et sur les grands principes du RGPD. Elles permettent en outre de répondre à des questions posées par les agents sur des points propres à leur métier.

En 2020, la plupart des sensibilisations ont été faites sur les directions et services dépendant du Président et du Directeur général :

Cabinet

Communication

Organisation générale

Droit et commande publique

Assemblée

Archives départementales, dépendant de la DGA-CES.

Une rencontre de la Déléguée avec la nouvelle directrice de la BDDP a permis d'échanger sur la protection des données.

5.4.3.2. COMMUNICATION

➤ **Communication spécifique aux élus**

Une communication à destination des élus a été réalisée grâce à la Direction de la communication. Il s'agissait de les alerter sur les impacts du RGPD dans l'exercice de leur mandat, et de faire un point particulier sur la protection des données dans le cadres des élections.

➤ **La communication à l'échelle de la collectivité tout au long de l'année**

La Déléguée abonde régulièrement la rubrique créée sur l'Intranet dédiée à la protection des données, et, avec la DSIN, délivre en continu des alertes ou conseils sur différents supports. Dans ce cadre par exemple la DSIN a accru les mesures de sécurité des accès aux matériels non mis à disposition par le Département avec le dispositif de la double authentification.

L'année 2020 a été marquée par la refonte de la rubrique Intranet et la formalisation des procédures RGPD (que faire en cas de contrôle de la CNIL, de demande d'accès par un usager etc) qui ont été versées dans l'Intranet pour la connaissance de tous, mais également dans la Gestion électronique de documents GECCO qui depuis 2020 est le réceptacle des documents officiels liés à la protection des données.

En 2020, la Déléguée a pour la première fois fait une communication sur l'Intranet le 28 janvier, pour la journée européenne de la protection des données.

Une étude préparée par le Service des Affaires juridiques sur les droits et obligation des fonctionnaires sur la diffusion des données des agents a également été communiquée à tous via l'Intranet, en septembre.

➤ **Un nouveau chantier, la sobriété numérique**

Le réseau des référents numériques a été mobilisé sur le nouveau défi de la sobriété numérique, piloté par la Déléguée. Le groupe de travail qui rassemble la DSIN, les Archives, le Développement durable et l'Environnement, la Communication et des référents numériques issus des métiers s'est donné pour objectif de faire adhérer les cadres et agents de la collectivité sur un défi majeur, celui du poids environnemental du numérique.

Un questionnaire a été proposé sur l'Intranet de la collectivité pendant la semaine du développement durable afin que chacun puisse tester ludiquement ses connaissances et a priori. Les remarques formulées en conclusion par les agents l'ayant rempli montrent l'intérêt de la démarche.

En outre les cadres ont été informés qu'un accompagnement global sur la destruction des données numériques de leur direction leur était proposé par la Déléguée et l'e-archiviste. La réunion des directeurs de l'automne avait permis d'introduire le propos.

➤ **Les usagers**

A travers la création d'une rubrique dédiée à la protection des données dans la Gestion relation utilisateur (GRU), accessible via le nouveau site Internet, la Déléguée rend accessible aux usagers plus facilement la demande relative à leurs données. Pour l'instant, les demandes faites par ce canal ont été retransmises aux directions métiers compétentes car elles ne relevaient pas de la protection des données.

5.4.4. ACTIONS DE GESTION DES VIOLATIONS DE DONNEES, DE RECUEIL DES PRATIQUES ET DE CONSEIL

5.4.4.1. VIOLATIONS DE DONNEES

La collectivité n'a pas connu de violation de données similaire à celles de 2019, cependant une perte de données a été rencontrée en 2020 et a été notifiée à la CNIL. Il s'agit de l'inondation d'un local d'archives qui a occasionné l'illisibilité de 35 dossiers papiers.

La gestion de la violation a été faite en partenariat avec le service métier, le Service des Affaires juridiques et les Archives. Les utilisateurs ont été avertis.

Si aucune cyberattaque n'a été à déplorer en 2020 au Département, les alertes sont nombreuses et les pirates informatiques n'épargnent aucun type d'administration. La vigilance a été constante.

5.4.4.2. RECUEIL DES INFORMATIONS AUPRES DES SERVICES ET MISE EN CONFORMITE

Pour répondre aux objectifs du RGPD de cartographie des traitements de données personnelles, de tenue d'un registre des traitements, de mise en conformité des traitements avec la réglementation, des séances de travail avec les services sont indispensables.

Les domaines du social et des Ressources humaines avaient été identifiés comme prioritaires mais la pandémie a là encore freiné cette activité, les services métier étant mobilisés sur les bouleversements occasionnés par la crise sanitaire.

Un avancement notable est à souligner : l'apurement (c'est-à-dire la destruction) des données anciennes de IODAS a été réalisée pour l'APA et la réflexion s'est poursuivie sur les aides récupérables.

Une rencontre avec l'ASE a permis d'avancer sur les durées légales d'archivage et de destruction.

Un échange avec le Pôle RSA a permis d'identifier un besoin d'accompagner sur la gestion documentaire, et une réunion s'est tenue à la CAF pour pérenniser l'expérimentation des échanges dématérialisés avec les Unités territoriales dans le cadre des demandes d'aides financières.

Côté Ressources humaines le groupe de travail sur les données RH au sein des services s'est poursuivi et a abouti à de premières préconisations à l'ensemble des agents, confortées

par la mise en œuvre du coffre-fort électronique (conserver ses propres données personnelles dans le coffre-fort ou chez soi et non au sein des services).

5.4.4.3. CONSEILS JURIDIQUES ET TECHNIQUES

La Déléguée et les juristes apportent leur expertise à l'ensemble des services lors de questions touchant à la protection des données. En 2020, 122 études, conseils, partages d'informations ont ainsi été réalisés.

Ces actions concernent toutes les Directions générales adjointes du Département, et la quasi-totalité des Directions.

6. SERVICE DE L'ASSEMBLEE

Le Service de l'Assemblée, composé de 3 agents, a un rôle administratif indispensable à la mise en place des projets de la Collectivité. Il centralise et vérifie les rapports élaborés par les services et pilote la préparation des séances des assemblées délibérantes (convocations des élus, transmissions des documents); il s'assure du bon déroulement des séances et du suivi des délibérations votées (transmission des délibérations au contrôle de légalité (procédure dématérialisée depuis 2008), publication).

Il rédige et assure le suivi des arrêtés de délégations de signature accordées par le Président aux élus dans le cadre de leur fonction ou en l'absence du Président et tient à jour les 300 représentations du Département dans les divers comités, associations et autres organismes, classées par thème. Ces représentations sont, en fonction des textes législatifs, soumises au vote de l'Assemblée ou confiées au choix du Président et mis à jour sur Intranet. Il constitue le Recueil des Actes Administratifs (RAA) mensuel.

Il assure le suivi des formations des élus (inscriptions, règlements). Enfin il anime l'espace des Elus dans Intranet et assure la diffusion des informations institutionnelles sur cette plateforme, sur intranet et sur le site départemental.

Le Service de l'Assemblée est placé sous la hiérarchie du Directeur Général des Services.

Sessions plénières de l'assemblée départementale et réunions de la de la commission permanente

La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a fortement impacté le fonctionnement de l'Assemblée au cours de l'année 2020. Afin de garantir, dans des conditions de sécurité optimales, la continuité de l'activité de la collectivité et des services et missions assurés au profit des Périgourdiens, le Président du Conseil départemental, Germinal PEIRO, a décidé, après avoir obtenu l'avis favorable des Présidents des groupes politiques composant l'assemblée, de soumettre les rapports de la Commission Permanente du 23 mars 2020, le vote du taux 2020 de la taxe sur le foncier bâti, le 30 mars 2020, les rapports de la Commission Permanente du 14 avril 2020, du 25 mai 2020, du 9 novembre 2020 et du 14 décembre 2020 au vote par courrier électronique.

La séance consacrée au vote du budget supplémentaire, le 4 juin 2020, a été organisée dans le respect des distances et mesures barrières, au Centre départemental de la Communication – Joséphine BAKER, et la séance consacrée au vote de la décision modificative n° 2, le 17 novembre 2020, a eu lieu en visioconférence.

6.1. SESSIONS PLENIERES

Date	Objet	Nombre de rapports	Nombre de jours
Le 10 janvier 2020	Orientations Budgétaires	8	1
Du 3 au 7 février 2020	Budget Primitif	139	5
Le 30 mars 2020	Fiscalité	1	Vote numérique
Le 4 juin 2020	Budget supplémentaire	56	0,5
Le 2 octobre 2020	Séance plénière	13	1
Le 17 novembre 2020	Décision Modificative n° 2	76	Visioconférence
TOTAL		293	8,5

A l'occasion des différentes affaires examinées par l'Assemblée départementale, **293 délibérations** ont été votées.

6.2. REUNIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Dates	Nombre de rapports	Dates	Nombre de rapports
Le 23 mars 2020 – CP I – Vote numérique	94	Le 7 septembre 2020 – CP VI	41
Le 14 avril 2020 – CP II Vote numérique	33	Le 5 octobre 2020 – CP VII	60
Le 25 mai 2020 – CP III Vote numérique	41	Le 9 novembre 2020 – CP VIII Vote numérique	58
Le 22 juin 2020 – CP IV	60	Le 14 décembre 2020 – CP IX Vote numérique	59
Le 3 août 2020 – CP V	79	TOTAL	525

Nombre total de dossiers examinés en Commission Permanente : **525**.

En 2020, 818 rapports à caractère général ou particulier ont fait l'objet de débats et ont été approuvés par les Elus.

6.3. COMPTE RENDU DES DEBATS

Les débats des séances plénières sont enregistrés en direct et transmis à un prestataire de service qui les retranscrit. Après retour des transcriptions, le Service les relit afin de corriger les éventuelles erreurs, les met en ligne dans l'Espace numérique des délibérations afin que les Elus et les Administratifs puissent en prendre connaissance.

En 2020, près de 29 heures de débats ont été retranscrites et relues.

6.4. REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DES DIVERS ORGANISMES

Le Service tient à jour les 300 représentations du Département dans les divers comités, associations et autres organismes, classées par thème. Ces représentations sont, en fonction des textes législatifs, soumises au vote de l'Assemblée ou confiées au choix du Président.

Le Service procède à la mise à jour des représentations et les intègre dans INTRANET.

6.5. DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Le Service est également chargé des délégations de signature accordées par le Président aux Elus, dans le cadre de leur fonction, ou en l'absence du Président.

6.6. FORMATION DES ELUS

En application des dispositions des articles L.3123-10 à L.3123-14 du CGCT, les dépenses de formation des Elus locaux sont une dépense obligatoire pour les Collectivités. Leur montant ne peut excéder 20 % des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction allouées aux Elus et inscrits au budget de la Collectivité.

Sur ces crédits sont imputées les dépenses relatives à la formation des élus concernant :
les frais de formation facturés par les organismes dispensateurs agréés à cet effet,
les frais de déplacements et de séjour des Elus calculés selon les dispositions du décret du 28 mai 1990 relatif aux frais de séjour et de déplacements des fonctionnaires,
les éventuelles pertes de revenu subies par l'Elu sur justificatifs, pour suivre un stage de formation dans la limite de 6 jours et de 1,5 fois le SMIC horaire.

Au titre de la formation, la somme de **3.500,02 €** a été mandatée au cours de l'année 2020.

6.7. RECUEILS DES ACTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article R. 3131-1 du CGCT, les délibérations du Conseil départemental et de la Commission Permanente ainsi que les actes du Président du Conseil départemental, à caractère réglementaire, sont publiés dans un recueil des actes administratifs (RAA) du Département ayant une périodicité au moins mensuelle. La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 est venue préciser que cette publication peut également être faite à titre complémentaire sur support numérique. Le Service de l'Assemblée constitue le RAA et s'assure de sa communication sur **Intranet**, sur le **Site Internet du Conseil départemental** et également en **libre accès à l'accueil** de l'hôtel du Département.

A noter que les délibérations votées par le Comité syndical du Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) et le Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS) présidés par le Président du Conseil départemental, sont intégrés dans le RAA du Département.

En 2020 : 1.375 actes administratifs ont été publiés au RAA.

6.8. DEMATERIALISATION

Les Conseillers départementaux sont équipés de tablettes numériques sur lesquelles la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) a installé une ressource – l'Espace numérique des délibérations - afin d'accéder à la consultation des rapports et des projets de délibérations avant séances et des délibérations définitives après séance.

Les Elus ont signé une Charte d'utilisation du matériel mis à leur disposition et une Déclaration autorisant le Conseil départemental à utiliser la diffusion numérique des documents relatifs aux réunions du Conseil départemental rédigé conformément au CGCT (articles 3121-18, 3121-18-1, 3121-19 et de l'article 1369-9 du Code civil).

Les responsables des Services départementaux, de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité à la Préfecture et de la Paierie départementale, ont accès à cette plateforme.

Cet envoi dématérialisé permet de faire une économie financière à la Collectivité de frais d'impression et de frais d'envoi d'environ **27.000 € par an**.

Grâce à cette application, l'ensemble des délibérations définitives (depuis novembre 2000) sont consultables en libre accès sur l'Intranet, le site Internet institutionnel départemental et sur la plateforme Open data du Département, après passage au contrôle de légalité de la Préfecture (procédure également dématérialisée), ce qui représente une base de données considérable accessible à tous. Cette dématérialisation contribue aux actions de l'Agenda 21 en réduisant de manière considérable la consommation de papier.

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DES TERRITOIRES
ET DU DEVELOPPEMENT**

7. DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7.1. SERVICE APPUI AUX ENTREPRISES

Le Département est un interlocuteur de proximité pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire. La Dordogne est riche de multiples entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs, qui pour nombre d'entre elles sont leader sur leur marché au niveau national voire international. Dans le cadre d'une politique de renforcement de l'attractivité de notre territoire, le Département crée du lien entre les entreprises du territoire. Il souhaite densifier le tissu entrepreneurial du territoire et accroître la visibilité de ces entreprises tant à l'intérieur du département qu'à l'extérieur. La richesse de nos entreprises, leur diversité et leur répartition harmonieuse sur l'ensemble du territoire sont une force.

Le Département encourage l'émergence d'écosystèmes bien identifiés afin de renforcer l'attractivité de ses entreprises et plus largement de son territoire (Cluster RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine, agroalimentaire, etc.).

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a supprimé la clause générale de compétence et ainsi défini une nouvelle organisation territoriale.

Toutefois, des aménagements et marges de manœuvre ont été prévus par le biais de conventions.

En effet, pour ce qui concerne l'attribution d'aides aux entreprises, le Département peut :

- par convention avec la Région, participer au financement d'aides directes accordées en faveur d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche (Cf. délibération du Conseil régional n° 2017.1464.CP en date du 10 juillet 2017 et délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.V.5 du 17 juillet 2017),
- se voir déléguer par convention, par les Communes ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises.

En 2020, le Département a soutenu les entreprises et l'économie locale à hauteur de **1.803.000,33 €**.

Afin de participer au financement d'aides directes accordées aux entreprises de notre territoire en faveur d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche, le Conseil départemental a apporté, en 2020, des aides d'investissement à l'économie locale à hauteur **1.416.509,66 €** dont **1.245.509,66 € d'aides directes aux entreprises** pour l'acquisition de matériel et la création d'emplois.

Au-delà de l'aide en financement direct, c'est tout un travail d'ingénierie et d'innovation qui est déployé par le Service Appui aux Entreprises auprès des entreprises et des collectivités.

7.1.1. AIDES DIRECTES ATTRIBUEES EN 2020 AUX ENTREPRISES DES SECTEURS DE L'AGROALIMENTAIRE, DU BOIS ET DE LA PECHE

En 2020, le Service Appui aux Entreprises a étudié **160** demandes d'entreprises (112 en 2019), tous secteurs d'activités confondus, pour des projets d'investissements matériels et/ou immobiliers ainsi que pour la création d'emplois.

Les dispositifs ont ainsi permis de soutenir **58** (56 en 2019) dossiers d'investissement pour un montant total de **1.245.509,66 €** (949.998,34 € en 2019). 71 dossiers sont actuellement suivis par les Chargés de mission du service et font l'objet d'un accompagnement personnalisé auprès des porteurs de projets. 10 dossiers inéligibles à une aide départementale, ont été réorientés vers d'autres partenaires, dont la Région Nouvelle-Aquitaine. Huit projets ont été abandonnés.

SECTEUR	Nombre de dossiers	MATERIEL	CREATION EMPLOIS	OCMR	TOTAL ATTRIBUE
Agroalimentaire	28	516.480,16 €	5.691,00 €	21.231,50 €	543.402,66 €
Bois	28	634.508,27 €	3.068,25 €	5.000,00 €	642.576,52 €
Pêche	2	59.530,47 €			59.530,47 €
TOTAL	58	1.210.518,90 €	8.759,25 €	26.231,50 €	1.245 509,65 €

Il est nécessaire de préciser, qu'à ce bilan statistique des activités 2020 en financement direct, doit être rajoutée la somme des contacts et mises en relation avec les partenaires (notamment vis-à-vis de la Région Nouvelle-Aquitaine) et les entreprises. C'est cette ingénierie de proximité qui nous permet d'exercer toute notre compétence et d'assurer le soutien à toutes les entreprises du département. Cette même volonté avait été largement plébiscitée lors des Assises départementales 2015.

Le Service Appui aux Entreprises intervient en tant que « facilitateur » aux côtés de partenaires institutionnels (Chambres consulaires, Services de l'Etat, Organismes économiques...), afin de faciliter le fonctionnement et la vie des entreprises locales. Ainsi, le service a une action claire en faveur du désenclavement numérique, de la mise en relations de partenaires locaux et du dialogue avec les Collectivités territoriales.

Au-delà de son action auprès des entreprises, le service met ses compétences et sa connaissance du territoire à disposition, notamment, de l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) afin de les accompagner dans leurs projets. C'est ainsi qu'une quarantaine d'avis techniques ont été renseignés, en liaison avec les différents services du Département, dans le cadre de la politique contractuelle territoriale.

7.1.2. AIDES INDIRECTES

7.1.2.1. BILAN INITIATIVE PERIGORD

Présent depuis la création, le Département accompagne la plateforme Initiative Périgord en abondant les différents fonds à destination de l'économie qu'elle administre.

Sur l'année 2020, **134 projets** ont été accompagnés pour un volume d'engagement de prêts d'honneur de plus de **1,96 million d'euros**.

Le travail, mené depuis l'origine de la Plateforme d'Initiative Locale du Périgord, place cette structure au meilleur niveau de performance et il est primordial que notre Département demeure un partenaire significatif, tant au niveau de son implication financière, que de l'accompagnement technique fourni par notre Service Appui aux Entreprises. Le Département participe à l'étude et aux comités de prêts des trois fonds gérés : création-reprise, croissance et agriculture, qui ont un effet de levier dans la constitution et le renforcement des fonds propres des entreprises.

7.1.2.2. BILAN PERIGORD DEVELOPPEMENT

Le Département est à l'origine de la création de l'Association Périgord Développement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, le Département continue d'accompagner l'Association de manière réduite.

94 contacts ont été noués au cours de l'année 2020, au travers des différentes actions menées par l'agence de développement et **14 projets** ont abouti. A ce jour, il est nécessaire de poursuivre la réflexion déjà engagée sur la structuration et les missions de Périgord Développement ainsi que sur son efficacité au regard des moyens engagés.

7.1.3. EMPLOI

Les actions pour l'emploi et l'insertion sociale sont des préoccupations légitimes des politiques départementales. A côté des actions de gestion des prestations d'aides sociales (notamment le Revenu de Solidarité Active - RSA), le Département s'engage avec différents partenaires pour une approche intégrée des politiques locales de l'emploi.

Il est important d'articuler expertise sociale et professionnelle pour développer des actions en faveur d'un retour à l'emploi.

7.1.3.1. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ALLOCATAIRES DU RSA

En Dordogne, notamment en milieu rural, de nombreux allocataires du RSA ont un projet de création d'entreprise, ou en ont déjà créée, mais n'ont pas assez développé leur activité pour en vivre de façon autonome. Aussi, il est prévu un accompagnement spécifique afin de leur permettre de réussir, mais aussi de sortir, à terme, du dispositif RSA.

En 2020, le service a été sollicité afin d'intervenir auprès de 71 allocataires du RSA ayant un projet de création ou de reprise d'activité en tant que travailleur indépendant.

57 ont été rencontrés, dont 38 sont à suivre, 14 restent à voir.

7.1.3.2. STRUCTURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE ET A L'EMPLOI

➤ **Bilan 2020 - Etat des lieux**

La fin de l'aide de l'État en direction des Maison de l'Emploi (MDE) en 2018 (soit en moyenne une perte de 115.000 € par MDE), a largement impacté notre territoire pour ne laisser aujourd'hui en place plus qu'une Maison de l'Emploi celle du Grand Périgueux et des services de développement de l'emploi et de l'économique portés par le Pays du Périgord Vert.

La MDE du Grand Périgueux compte six salariés rassemblés autour de deux grandes missions : l'accompagnement personnalisé des personnes en insertion professionnelle et la mise en place d'actions spécifiques pour soutenir les entreprises qui n'arrivent pas à recruter. Elle bénéficie d'un soutien du Conseil départemental à hauteur de 23.100 €.

Le Pays du Périgord Vert développe et relaie sur son territoire des actions de soutien aux entreprises et des services pour un maintien de l'emploi. Elle bénéficie d'un soutien du Conseil départemental à hauteur de 31.200 €.

L'ensemble des **Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi** (PLIE) ont été maintenus sur le territoire. Ils proposent un accompagnement personnalisé et suivi qui est plus que jamais nécessaire dans cette période de crise :

- PLIE Haut Périgord – porté par Trajectoires qui bénéficie d'une aide du Département à hauteur de 15.000 €
- PLIE de Bergerac – animé depuis 2019 par la Ville de Bergerac et porté financièrement par le Service des Politiques Territoriales et Européennes du Département
- PLIE du Grand Périgueux – porté par la MDE du Grand Périgueux

Concernant les cinq Missions Locales (ML), dont le rôle est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, malgré des incertitudes liées au changement du mode de comptabilisation de la subvention Garantie Jeune, elles ont su développer de nouvelles actions. Elles se sont notamment emparées des appels à projet dans le cadre du Plan d'Investissement autour des réfugiés. Ces structures ont bénéficié d'une enveloppe de 155.000 €, identique à 2019, soit 31.000 € par structure.

Pendant cette crise sanitaire, l'ensemble de ces structures de soutien à l'emploi sont restées mobilisées et ont su s'adapter pour garder un lien avec leur public, un travail essentiel notamment en direction de la jeunesse.

7.1.3.3. INGENIERIE POUR DES PROJETS INNOVANTS ET STRUCTURANTS

➤ **Organisation d'un programme d'accompagnement pour des cheffes d'entreprises**

Pour garder la dynamique enclenchée avec « La start'up est dans le pré » et s'adapter à la crise sanitaire traversée, le service Appui aux Entreprises s'est appuyé sur le Réseau « Les Premières Nouvelle-Aquitaine » pour développer le programme de formation et de suivi personnalisé : « Entreprendre et Innover en Périgord ».

A destination des femmes entrepreneures, ce programme s'est construit grâce à une très belle collaboration de partenaires : les Chambres Consulaires, Initiative Périgord, le Crédit Agricole Charente-Périgord, SPIE, Orange, l'incubateur H24 et la pépinière Cap@cité. Il a permis de soutenir pendant quatre mois huit projets dont deux qui devraient recruter début 2021. Cette opération a été soutenue par le Département à hauteur de 10.000 €.

➤ **Candidature au label French Tech**

En février 2020, la candidature portée conjointement par le Département de la Dordogne et les Communautés d'Agglomération du Grand Périgueux et du Bergeracois, accompagnés par les Chambres Consulaires et s'appuyant sur le soutien des entrepreneurs et des start-ups du territoire, a obtenu le label « French Tech ». Ce label distingue en France les écosystèmes de start-ups autour du numérique.

7.2. SERVICE AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Le Conseil départemental a adopté lors de la session du Budget primitif 2019, les cinq grandes orientations de la nouvelle politique agricole du Département pour la période 2019-2020, avec une logique de complémentarité efficiente avec les dispositifs propres aux autres financeurs publics, notamment ceux du Conseil régional.

Elles avaient pour objectif de :

Promouvoir et organiser les circuits, la vente et l'approvisionnement de nos industries agro-alimentaires,

Soutenir une agriculture durable,

Accompagner le monde rural et promouvoir un territoire de qualité,

Contribuer à l'installation et la transmission,

Faciliter la valorisation des produits locaux de qualité dans la restauration collective : le Manger Local.

Soutenir les agriculteurs en difficulté.

En 2020, afin d'accompagner au mieux les exploitations de notre territoire dans une optique de production, transformation et commercialisation dans le cadre de l'Excellence Environnementale, le Conseil départemental a programmé **2.352.578 €** d'aides à l'investissement en faveur du monde agricole, dont **2.092.537 €** d'aides directes destinées aux seules exploitations agricoles, réparties comme suit:

Type d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant alloué (en €)
Aides directes aux exploitations et CUMA sans FEADER	747	2 092 587,82
Chambre d'Agriculture	1	100 000,00
Accompagnement à l'Installation	2	25 412,50
MFR	7	28 350,00
MFR Périgord Vert	1	70 680,37
CUMA FEADER	9	35 547,44
TOTAL	767	2 352 578,13

Au-delà de l'aide en financement direct, c'est tout un travail d'ingénierie et d'innovation qui est déployé par le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire auprès des exploitations, des structures agricoles et des collectivités.

7.2.1. PROMOUVOIR ET ORGANISER LES CIRCUITS, LA VENTE ET L'APPROVISIONNEMENT DE NOS INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES.

Engagé dans cette démarche, le Département finance les investissements relatifs à la création d'ateliers de diversification, d'exploitations école, de plateformes d'approvisionnement local et de boutiques collectives, pour des investissements de type matériel d'exploitation structurant.

En 2020, **81** dossiers ont pu être accompagnés pour un total de **198.903 €**.

7.2.2. SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Ce dispositif d'aides a permis de soutenir **682** dossiers d'investissements à destination directe des exploitations pour un montant total de **1.893.634,80 €** dans ce domaine.

7.2.2.1. FILIERES ANIMALES

	Nombre de dossiers	Montants alloués (en €)
Filière bovin lait	28	75 182
Filière bovin viande	115	262 672
Filière caprin	18	76 947
Filière avicole	65	188 645
Filière ovin	28	68 320
Filière divers animal*	12	47 001
total filières animales	266	718 767

*porc, pisciculture, aquaculture...

7.2.2.2. FILIERES VEGETALES

	Nombre de dossiers	Ha de plantations pour filières végétales	Montants alloués (en €)
Filière châtaigne	37	35,29	172 832
Filière noix	49	81,91	111 865
Filière maraîchage	66		264 034
Filière truffe	127	21,26	103 588
Filière fraise	34		86 048
Filière apicole	14		50 132
Filière divers végétal*	51		251 647
total filières végétales	378	138,46	1 040 146

* arboriculture fruitière, framboise, cultures légumières...

7.2.2.3. HYDRAULIQUE AGRICOLE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Dans le domaine de l'hydraulique agricole, le Conseil départemental attribue des aides à des opérations collectives et individuelles en vue de satisfaire aux exigences d'une irrigation durable en préservant la ressource.

En 2020, 5 dossiers ont ainsi été programmés pour un montant de **39.180 €**.

7.2.2.4. LES COOPERATIVES D'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE (CUMA)

Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) de Dordogne sont une force pour notre département avec près de 220 structures réparties sur 5.000 exploitations. Essentielle pour l'agriculture en Dordogne, cette dynamique d'investissements en commun est fortement soutenue par le Conseil départemental. Celui-ci s'efforce d'accompagner une sorte de cercle vertueux entre performance technique et environnementale. Pour s'adapter aux enjeux du développement durable, l'investissement en CUMA permet de mutualiser les moyens techniques et la réalisation d'économies d'échelle en donnant accès à des machines plus performantes et qui respectent toujours plus les normes environnementales requises.

En 2020, **neuf** dossiers de CUMA ont été accompagnés dans le cadre du programme régional en cofinancement avec la Région et l'Europe au travers du FEADER, pour un montant de **35.547,44 €**.

En parallèle, la collectivité a soutenu **onze** CUMA dites simples, dans le cadre d'investissements éligibles spécifiquement à la politique départementale, pour un montant de **36.120,50 €**.

7.2.2.5. L'INGENIERIE DU SERVICE AU PROFIT DES COLLECTIVITES ET DANS LE CADRE DE PROJETS INNOVANTS ET STRUCTURANTS

Le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire se positionne pour le compte du Département comme un partenaire privilégié des Communes et/ou Communautés de Communes ou d'Agglomération en les accompagnant dans leurs différents projets en termes d'ingénierie et d'appui technique.

Le Service est aussi un référent technique en apportant toutes ses compétences d'ingénierie auprès des partenaires agricoles dans le cadre de projets innovants et structurants pour le compte des filières et du territoire.

Dans le cadre de sa politique agricole départementale forte, le Département tient à accompagner les projets avec une envergure de territoire (Drive Périgord, expérimentation miscanthus, switch grass...) et/ou en en assurant le maillage (méthanisation...). Ils peuvent répondre aussi à une volonté ou besoin de structuration de filière (Plan de relance de la filière Oie, structuration d'une filière légumes et légumineuses...) et/ou de recoupement transversal.

En 2020, **six** dossiers de projets innovants et structurants ont été accompagnés pour un montant de **59.421,32 €**.

7.2.2.6. LE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION ORIGINE QUALITE PERIGORD ET LA PROMOTION DES PRODUITS PERIGORD

L'objectif est de promouvoir, de manière concertée et collaborative, les produits identitaires du Périgord, considérant la qualité des produits issus de notre agriculture départementale, et le nombre d'entre eux sous signes officiels de qualité.

Pour cela, plusieurs manifestations ont permis de mettre en avant ce partenariat, malgré le contexte sanitaire annulant de nombreuses manifestations, comme principalement lors du Salon International de l'Agriculture de Paris, et quelques animations spécifiques des filières adhérentes organisées en différents lieux.

7.2.3. ACCOMPAGNER LE MONDE RURAL ET PROMOUVOIR UN TERRITOIRE DE QUALITE : SUBVENTIONS AUX MAISONS FAMILIALES RURALES (MFR) DE LA DORDOGNE

Pour mener à bien la transition que connaît l'agriculture aujourd'hui, vers des systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et social, l'enseignement agricole et les acteurs de la recherche ont un rôle primordial et déterminant à jouer.

Le Département de la Dordogne est un partenaire essentiel des Maisons Familiales Rurales (MFR), en subventionnant les 7 MFR de Dordogne pour des actions de formations diversifiées et destinées à des publics adultes et scolaires. Plus de 15 formations différentes sont dispensées dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme rural. De par la diversité de ces actions, les MFR sont les acteurs du développement local, parce qu'elles sont en phase avec les réalités et les besoins de notre territoire.

À ce titre, en 2020, les **sept** établissements concernés ont bénéficié d'une aide de 4.050 € afin de leur permettre d'acquérir du mobilier, du matériel informatique ou de réaliser des travaux dans leur structure pour un montant total de **28.350 €**.

Par ailleurs, la MFR du Périgord Vert a un projet de restructuration et d'extension : elle souhaite repenser les conditions de travail des salariés. Les bureaux des formateurs ne correspondent plus aux normes actuelles de confort et de sécurité permettant de travailler dans de bonnes conditions. De plus, le secrétariat est vieillissant et le manque de fonctionnalité ne répond plus aux conditions d'accueil et d'accessibilité espérées pour un établissement de formation. À cette fin, le Département a alloué en 2020 une subvention de **70.680,37 €** à cette MFR afin de l'accompagner dans son projet (10 % du coût total).

7.2.4. CONTRIBUER A L'INSTALLATION ET A LA TRANSMISSION

Les actions engagées possèdent de multiples objectifs, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires agricoles et les différents outils à disposition (Initiative Périgord...) :

- Aider et accompagner les porteurs de projet dans leur démarche d'installation, dans la mise en place et la structuration de leurs outils de production, transformation et commercialisation. Outre les enveloppes spécifiques liées à la mise en place des outils de production de manière générale que l'on retrouve dans les données de filières et/ou thématiques ci-après, le service peut accompagner spécifiquement les porteurs de projets dans leurs démarches, en partenariat étroit avec les différents organismes agricoles. Cela représente près du tiers des installations départementales.
- Accompagner les démarches de transmission : au même titre que pour les installations, le service est un interlocuteur majeur, de mise en lien et en réseau, dans les démarches de transmission des outils de production et de transformation, en coopération avec les partenaires agricoles.

7.2.5. FACILITER LA VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX DE QUALITE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE : LE MANGER LOCAL.

7.2.5.1. ORGANISER LES CIRCUITS COURTS ET LE MANGER LOCAL

Au-delà des financements spécifiques alloués directement aux producteurs, le Service œuvre au travers d'actions conduites via Agrilocal et auprès des chefs et des équipes de cuisine des collèges prioritairement, mais aussi des cantines collectives à l'échelle de notre territoire départemental.

En parallèle des interventions spécifiques auprès des équipes de cuisine, les agents du Service interviennent régulièrement dans le cadre de l'enseignement agricole, auprès des élèves de différents cycles. Cela a été le cas, en 2020, dans les classes du Lycée Agricole de Coulounieix-Chamiers, de la MFR de Périgueux, du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Coulounieix-Chamiers, qui participent activement aux Projets

Alimentaires Territoriaux (PAT) du Pays du Grand Bergeracois, de la vallée de l'Isle et du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Si la situation sanitaire, et particulièrement le premier confinement qui a impliqué la fermeture des écoles, a restreint les objectifs, elle n'a pas empêché notre animateur-formateur d'accompagner diverses structures.

Tout comme en 2019, la priorité demeure le 100 % bio et local dans les collèges. Cependant, la méthode appliquée a évolué et repose sur une immersion plus longue, inscrite sur la durée, afin d'atteindre cet objectif.

Ainsi le collège de Montpon-Ménéstérol a pu bénéficier d'un temps de présence de 28 semaines sur deux années, jusqu'à l'obtention du label 100% Bio. En suivant, la démarche a été transposée à la cité scolaire de Nontron avec, en fin de l'année 2020, la réalisation de l'audit initial, préalable à la mise en place du programme spécifique début 2021.

De son côté le collège de Thenon a sollicité l'animateur pendant une semaine afin de proposer, dans le cadre de la semaine du goût, une semaine 100% bio et local.

Au-delà des cibles prioritaires, en 2020, le Service de l'Agriculture et l'Agroalimentaire a mobilisé son Animateur-Formateur en restauration collective pour un accompagnement adapté à la MFR de Périgueux pendant deux semaines.

En dehors de ces immersions, l'animateur a réalisé des audits dans les cuisines des crèches de Bergerac, des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint Félix de Villadeix/ Liorac sur Louyre/ Saint Georges de Montclard/ St Marcel du Périgord, ainsi que dans les cantines de Ribérac, Lisle, Tocane et Verteillac.

Ces audits, qui se complètent d'un Plan Alimentaire spécifique construit par la nutritionniste-diététicienne de la Direction de l'Éducation, ont pour objet de vérifier si les moyens techniques et humains sont suffisants pour se lancer dans une démarche 100% bio et local.

L'Animateur-Formateur du service a aussi participé, comme chaque année, à divers événements pour sensibiliser à la politique départementale en faveur du Manger Local (Salon International de l'Agriculture de Paris, Foire des Gabariers...).

7.2.5.2. AGRILocal24

Agrilocal est une association nationale, déclinées en interfaces départementales. Elles sont toutes connectées entre elles, et en perpétuelle évolution pour s'adapter aux différents besoins rencontrés. La mise à disposition de cet outil a été effective lors de la rentrée scolaire 2017-2018.

Cet outil informatique a pour objet de faciliter la mise en relation des acheteurs de la restauration collective du département et des fournisseurs dont le siège social est en Dordogne, tout en sécurisant juridiquement les échanges, en permettant de respecter les exigences réglementaires des marchés publics.

Au 31 décembre 2020, 187 fournisseurs étaient inscrits. 82 ont livré au moins une fois à un acheteur grâce à Agrilocal24 (soit une augmentation de 52 % par rapport à 2019). Les acheteurs sont au nombre de 88 et sont, encore pour l'essentiel, des restaurants scolaires

(collèges ou écoles primaires). En 2020, 45 d'entre eux ont commandé au moins une fois via Agrilocal24.

En matière de nature de marché, 2020 a connu une forte évolution vers les accords-cadres à bon de commandes. Ils ont représenté un quart des échanges. Cela s'explique par une utilisation plus massive de cet outil de la part des collèges. Les communes sont encore réticentes à se lancer dans ce type de marché et lui préfère encore le « gré à gré ».

Le confinement a eu des effets sur le Chiffre d'Affaire généré via Agrilocal24. Seulement 108.322 € d'achats locaux (30 % de moins qu'en 2019) ont été réalisés, ce qui s'explique par la fermeture des écoles durant plus de 8 semaines et par une reprise timide des équipes de cuisines quant à la planification des commandes. En effet, elles n'avaient aucune visibilité sur la tendance des semaines qui suivaient.

La part des produits labellisés en Agriculture Biologique se maintient aux alentours de 70 %.

Les produits les plus demandés peuvent être classés selon les trois familles suivantes :

Les légumes : 12.9 tonnes (80 % en bio),

Les fruits : 6.5 tonnes (68 % en bio),

Le pain : 2.9 tonnes (100 % en bio).

7.2.6. SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE

Le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Conseil départemental de la Dordogne vient en appui de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la prévention – Pôle Revenu de Solidarité Active (RSA) pour livrer une analyse technique approfondie et personnalisée des allocataires agriculteurs. Il émet un avis sur l'attribution du RSA, conclusif d'un état des lieux objectif de la situation de l'exploitation. Il s'efforce de dresser des perspectives d'évolution, en lien avec la mise en place d'un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA. Depuis 2016, le Pôle RSA du Département et le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont formalisé leur collaboration par la mise en place d'un comité de pilotage mensuel destiné à analyser conjointement les dossiers susceptibles de sortir du dispositif de suivi et juger de l'opportunité d'accompagner de nouveaux allocataires. En 2020, le service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été sollicité pour émettre un avis et/ou apporter un accompagnement pour 204 agriculteurs. Ce nombre a encore augmenté en raison de la montée en puissance du comité de pilotage conjoint entre le service et le pôle (contre 143 agriculteurs suivis en 2018, 135 en 2017, 120 en 2016, 138 en 2015, 133 en 2014, 115 en 2013, 92 en 2012 et 57 en 2011). Avec ces 204 dossiers suivis, le Service de l'Agriculture enregistre ainsi un niveau record depuis la mise en place du dispositif.

L'accompagnement proposé par le service de l'agriculture s'adresse à un public relativement jeune, 42 ans en 2020. Les femmes représentent 38 % des allocataires accompagnés. 50% des personnes suivies ont un enfant ou un parent à charge. Pour autant, l'isolement de nombreux profils méritent toute l'attention puisque 40,5% des allocataires accompagnés vivent totalement seul. L'accompagnement s'adresse ultra-majoritairement à un public de chefs d'exploitation. 73,3% des allocataires suivis en avaient le statut. En

revanche, 75% des allocataires sont au régime fiscal du Micro Bénéfice Agricole. 22,4 % des allocataires suivis en 2020 rencontraient des difficultés qui étaient liées à un aléa personnel.

Le suivi concerne des exploitations plutôt récentes puisque l'année moyenne d'installation est 2011. Les conditions de ces dernières fournissent une partie des explications aux difficultés rencontrées puisque 73,3% des profils accompagnés en 2020 concernaient un public Hors Cadre Familial. 22,4 % des allocataires agricoles du RSA suivis par le service avaient bénéficié d'une aide à l'installation. Il en résulte une Surface Agricole Utile modeste, avec une moyenne de 21 hectares (contre près de 60 en moyenne départementale). Cette faible SAU moyenne s'explique aussi par la part qu'occupe le maraichage avec 36,2% des exploitations suivies. 54,3% des allocataires suivis sont sur des exploitations pour lesquelles il est indispensable de moderniser les infrastructures de production.

Du point de vue des filières, il est à noter que 43 % des allocataires sont issus des filières animales au sein desquelles l'élevage bovin viande représente 26% des profils qui en sont issus. Plus d'un allocataire sur dix provient de la filière bovin viande (11,2% des allocataires en 2020). Il est à noter que 5,2% des accompagnements concernent des agriculteurs issus de la filière apicole, pour lesquels les conditions sanitaires et climatiques sont particulièrement difficiles.

7.3. SERVICE DU TOURISME

7.3.1. LA MAISON DEPARTEMENTALE DU TOURISME (MDT)

7.3.1.1. ACCUEIL

Malgré une période d'ouverture réduite en raison de la crise sanitaire (7 mois et demi), l'accueil de la MDT a répondu à 1 443 demandes (19% de touristes ; 35% de locaux; 46% de socio-pro et accueil bâtiment).

En 2020, la plage horaire d'ouverture au public a été augmentée d'une heure le matin (9h-12h /14h-17h). L'accueil a bénéficié cette année encore, de 2 saisonniers pour la période de juillet et août permettant une ouverture en continu durant la pleine saison (9h-17h).

La vente de plans-guides s'est maintenue avec 62 ventes pendant la période d'ouverture (du 01/01 au 15/03 et du 01/07 au 30/10).

7.3.1.2. EVENEMENTS

Depuis l'ouverture en juillet 2018, La Maison Départementale du Tourisme, a accueilli nombre d'évènements organisés en partenariat avec les acteurs locaux du département.

Le partenariat avec le Fédération Origines et Qualité Périgord, s'est affiché au Salon de l'Agriculture du 22 Février au 3 Mars 2020 au sein d'une boutique de producteurs du Département, entouré des Offices du Tourisme, également présents pour l'occasion.

Malgré une année difficile et des fermetures partielles, la Maison Départementale du Tourisme a pu accueillir des conférences de presse notamment le lancement du site Dordogne3D.

Plusieurs expositions thématiques ont mis la Maison Départementale du Tourisme aux couleurs du patrimoine de notre département :

L'éveil des sens et de nos papilles par Luc Fauret un travail avec nos plus belles tables gastronomiques et des chefs restaurateurs de la Dordogne, pour le plus grand plaisir des yeux (40 personnes).

L'artisanat périgourdin vu par Virginie Roussel (50 personnes).

Le regard de Gilles Daniel avec de magnifiques clichés du village de Montagrier (35 personnes).

« A la découverte des Moulins à vent de Dordogne » avec l'Association Périgourdine des Amis des Moulins et l'Association du Moulin de Citole (50 personnes).

7.3.2. LE ROLE DU NUMERIQUE

Le numérique est plus que jamais un moteur en matière d'itinérance ; grâce à un travail en interne et un accompagnement des offices de tourisme à la saisie dans la base de données, ce sont 480 fiches de randonnées qui remontent sur sept sites spécialisés : itiNAQUI, portail loisirs de l'IGN, sebalader, CIRKWI, ViewRanger, VisoRando et Vélo en France.

Le site web dédié rando.dordogne.fr connaît une bonne fréquentation et plusieurs centaines de guides d'itinérances sont demandés par mail chaque année. Une carte numérique des grands itinéraires intégrant la trace GPS les hébergements, les services, les curiosités touristiques via une syndication SIRTAQUI a été travaillée et mise en ligne. La page Facebook des randonnées en Dordogne est suivie par des particuliers comme par des professionnels du tourisme.

Le Sirtaqui

La base de données d'informations touristiques SIRTAQUI se compose de 39.178 fiches descriptives servant à alimenter une centaine de sites Internet TOURISME.

Cette base permet aussi le développement de nouveaux outils qui sont mis à disposition des collectivités. Il s'agit, entre autres, de favoriser la gestion des panneaux routiers qui s'inscrivent dans la Charte réactualisée de la Signalisation d'Information Locales (SIL), mais aussi d'améliorer le suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées - PDIPR (Perigeo) ou encore de favoriser la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe départementale additionnelle.

7.3.3. L'INGENIERIE

Le conseil, l'assistance apportés aux porteurs de projets privés a concerné 80 personnes mais également des collectivités (hébergements, itinérances, etc.) et des Offices de tourisme (suivi des grands projets, accompagnement à la saisie dans Sirtaqui...).

7.3.4. L'ITINERANCE DOUCE

Le développement de **l'itinérance douce** ne cesse de s'accroître et plus de 9.000 km de chemins sont inscrits au *Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée* (PDIPR), où du territoire couvert, la quasi-totalité des communes adhérentes, et les deux grands territoires finalisés (Vergt et Villamblard), et les études de faisabilité lancées sur quelques communes de l'agglo de Bergerac et les communes d'entre Dordogne et Louyre. Concernant les véloroutes et voies vertes et les itinéraires cyclos départementaux une grosse dynamique est engagée avec les différents EPCI, plus de 350 kms sont d'ores et déjà réalisés.

La qualification du PDIPR se poursuit à travers les guides thématiques (lancement des Plus Beaux Sentiers du Périgord avec PPEV, les sentiers des pêcheurs) et les outils travaillés à travers la Maison Numérique de la Biodiversité (travail de nettoyage des traces travail sur l'application écotouristique DORIE).

Le Plan Vélo, voté en février 2019, élaboré par les deux Comités départementaux, propose une hiérarchie et une organisation structurée du réseau départemental, pour venir renforcer cette offre d'itinérance. Au cours de l'année 2020 avec l'adoption du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, l'ensemble de nos itinéraires départementaux ont été inscrits au Schéma Régional.

Le travail concernant la structuration des grands itinéraires pédestre se poursuit avec l'organisation des Comités techniques et Comités de pilotage des quatre Départements et Comités Départementaux du Tourisme / Agences de Développement touristique du « Chemin d'Amador » entre Soulac-Sur-Mer et Rocamadour. Un travail est en cours avec la Fédération Française de Randonnée et le Comité départemental de randonnée pour relier les itinéraires existants dans un Tour de la Dordogne pédestre ainsi qu'avec le Parc pour la mise en œuvre d'une itinérance VTT sur la grande boucle du Parc.

Enfin, **le Schéma départemental de développement du loisir pêche** a été voté en octobre 2020 à l'unanimité par l'assemblée Départementale. Il s'agit d'un véritable outil de planification politique, stratégique, prospective, opérationnelle et d'un formidable outil de communication auprès des touristes, des pêcheurs, du grand public, des partenaires institutionnels et autres organismes. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées sur nos sites Départementaux ainsi que sur la vallée de l'Isle ou l'Auvezère.

C'est donc bien, à l'exemple de **l'ingénierie** réalisée sur le territoire ISLE-LOUE-AUVÉZÈRE, que nous avons engagé en 2020 un travail sur la structuration d'une offre touristique globale des activités de loisirs en mode doux ouvertes à tout public qui sont développées sur d'autres territoires comme le Val de Dronne, la Vallée de l'Isle ou le Sud Bergeracois.

7.3.5. PARTENARIATS

7.3.5.1. ITINERANCE DOUCE

Cette année deux conventions partenariales sans engagements financiers ont été signées avec la Fédération Départementale de Chasse et la SNCF.

Avec la SNCF, depuis quelques années, les professionnels du tourisme présents sur les salons ont remarqué une tendance au début discrète, puis de plus en plus marquée jusqu'à devenir récurrente : celle des citoyens qui abandonnent leur voiture pour voyager en transports collectifs. C'est ainsi qu'en Région parisienne, plus de 60 % de la population ne possède plus de véhicule. Les préoccupations écologiques actuelles viennent renforcer cette tendance et poussent les destinations touristiques à réfléchir à des propositions de découverte plus éco-compatibles que la voiture.

Alors à la question « que peut-on faire en Dordogne sans voiture ? » les réponses se structurent et s'organisent autour des trains et des bus, mais également des itinéraires doux (non motorisés) balisés dans tout le département. Le Service du Tourisme a travaillé une carte permettant de se déplacer sans voiture sur le département.

La SNCF, très intéressée par cette démarche originale et novatrice s'est rapprochée du Service, afin d'envisager un travail commun sur cette thématique pour renforcer l'attractivité de nos gares dans le domaine touristique.

Cette convention permet de créer les conditions pour le développement d'un tourisme multimodal au départ des gares de la Dordogne.

Cette convention de partenariat entre le Département et la SNCF, permettant de générer et d'impulser une forme de tourisme écologique et durable sur les territoires, est la première au niveau national.

Avec la Fédération Départementale de Chasse, la convention a pour objet de déterminer les modalités techniques et d'accompagnement du Département et de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne :

Réalisation d'un guide de découverte de la faune sauvage du département.

Accompagnement du Département dans la découverte et la mise en valeur du loisir chasse grâce à des semaines d'animation à la Maison Départementale du Tourisme.

Travail sur des parcours écotouristiques en lien avec l'application écotourisme du Département.

Engagement une réflexion sur la cohabitation entre chasseurs, promeneurs et randonneurs en lien avec les acteurs du territoire.

Développement des outils de communication communs.

Fruit d'un partenariat avec la Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, un guide pêche et tourisme en Dordogne, supplément de la revue « la pêche et les poissons », permet de mettre à l'honneur nos vallées, nos rivières, notre territoire, avec ce que l'on peut y découvrir et y pêcher.

7.3.5.2. L'HOTELLERIE

Les partenaires du Comité de Pilotage (COPI) départemental de l'hôtellerie : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Dordogne, Région, Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Nouvelle-Aquitaine, ... se sont réunis 2 fois (mai et novembre 2020) en visioconférence. Des actions ont ainsi pu être mises en place sur différentes thématiques :

Développement durable

- **Sur la partie déchets** : à la suite des diagnostics déchets réalisés en 2019 avec le SMD3 pour appréhender la Redevance Incitative, il ressort des besoins d'information et de formation. La réunion de présentation de la Redevance Incitative à une partie des

hôteliers, initialement prévue le 23 mars a été annulée et n'a pas pu être reportée à l'automne.

- **Partenariat bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides** : l'offre négociée pour la mise en place de bornes de recharge pour tous véhicules électriques et hybrides pour les établissements hôteliers a bénéficié en 2020 à quatre entreprises. La conférence de presse concernant cette offre prévue le 17 mars n'a pas pu se tenir.

Le recrutement

Depuis 2019, le service travaille avec le Pôle Insertion en proposant à des établissements hôteliers de prendre en immersion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA). La situation de pandémie n'a pas permis de renouveler cette démarche en 2020. Toutefois, les trois personnes positionnées en 2019 ont été remployées dans les mêmes entreprises en 2020.

Au 8 décembre 2020, 44 allocataires ont bénéficié du cumul RSA / activité dans le tourisme, dont 21 dans l'hôtellerie restauration.

7.3.6. LES SITES DEPARTEMENTAUX : DEVELOPPER LE LOISIR PECHE

Répartis sur l'ensemble du territoire périgourdin, nos plans d'eau départementaux deviennent grâce à nos efforts conjugués avec la Fédération de Pêche de véritables emblèmes d'une offre halieutique structurée alliant développement locale et tourisme pêche.

Celui de Saint-Estèphe fait, par exemple, figure de référence. Il est le premier réservoir mouche mis en place sur les étangs appartenant au département. C'est le seul de cette superficie en Nouvelle-Aquitaine à être gratuit et à permettre la pêche du bord et embarquée.

A l'automne, le Département et la **Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** ont procédé à une vaste opération d'empoissonnement de ses cinq sites : les étangs de Rouffiac, La Jemaye, Saint-Estèphe, Gurson et Miallet. Au total, 12,5 tonnes de poissons ont été lâchés : 7 tonnes de gardons, 1,2 tonne de brochets, 500 kg de black-bass, 1,7 tonne de perches, 600 kg de tanches et 1,5 tonne de truites. Cette opération est l'un des volets de la politique de la collectivité en faveur du développement du tourisme et du loisir pêche.

7.3.7. LA TAXE DE SEJOUR

Il s'agit du suivi et de l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la taxe de séjour (aide à la rédaction et enregistrement des délibérations, suivi de la perception, état des lieux et comparatifs, traitement de la collecte de la part de taxe additionnelle).

Le montant définitif de taxe additionnelle à la taxe de séjour pour l'année 2020 (exercice 2019) s'élève à 280 000 € (la baisse enregistrée correspond au décalage des versements et à des calculs approximatifs opérés par les plateformes)

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des montants de taxe additionnelle perçus depuis ces quatre dernières années :

	Taxe départementale en €	Taxe de séjour en €	Taux de couverture
2017	237 000	2 800 000	100%
2018	284 000	3 124 000	100%
2019	290 500	3 195 500	100%
2020	280 000	3 500 800	100%

8. DIRECTION DES SOLIDARITES TERRITORIALES

8.1. SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET EUROPEENNES

Malgré la crise sanitaire et ses impacts sur l'organisation du travail, le Service des Politiques Territoriales et Européennes s'est inscrit pleinement dans les objectifs et les grandes orientations fixées par l'exécutif afin de poursuivre son accompagnement aux territoires.

Le SPTE a ainsi :

- poursuivi la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité territoriale auprès des communes et des intercommunalités,
- renforcé la position du Département au cœur des nouveaux enjeux européens et internationaux,

8.1.1. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES DE SOLIDARITE TERRITORIALE

8.1.1.1. LA CONTRIBUTION AUX ORIENTATIONS ET A LA DEFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Service des Politiques Territoriales et Européennes s'est attaché à poursuivre l'animation des grands schémas départementaux que sont essentiellement le « **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public** », le « **schéma départemental d'accès aux soins de proximité** », le **dispositif des bourgs-centres**.

Dans ce cadre, le Service des politiques territoriales et européennes a :

- développé l'analyse et l'ingénierie territoriale,
- animé le réseau de partenaires internes et externes : séquences de travail formalisées en groupes de travail, séminaires, comités techniques et comités techniques pour l'ensemble des schémas,
- produit des documents de travail, des bases de données et des supports cartographiques pour faciliter l'aide à la décision et permettre la mise en œuvre de politiques publiques ciblées, ambitieuses et efficaces,
- produit des notes sur des situations cantonales et intercommunales
- poursuivi l'élaboration des indicateurs de suivi sur le schéma départemental d'accès aux soins de proximité et du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

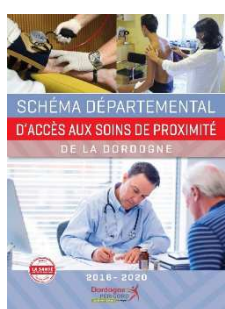
➤ **PRODUCTION DES OUTILS AU SERVICE DES DECIDEURS**

Ingénierie dans le cadre du soutien aux porteurs de projets,

Suivi des projets dans le cadre des comités des financeurs, comités de sélection départementaux et régionaux,



Animation du site « soigner en Périgord » : mise en ligne des offres et annonces du territoire,



Animation des groupes de suivi techniques dans le cadre de l'exécution du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au public.

8.1.1.2. LA MISE EN ŒUVRE, L'ANIMATION ET LA COORDINATION DES NOUVELLES POLITIQUES CONTRACTUELLES DU DEPARTEMENT AVEC LES TERRITOIRES SE SONT POURSUIVIES

L'année 2020 a permis de poursuivre la dynamique de programmation. Ainsi au 31 décembre 2020 on comptabilise au titre des Contrats de projets communaux et territoriaux :

- 45 contrats initiaux adoptés,
- 41 avenants aux contrats de projets communaux,
- 12 avenants aux contrats de projets territoriaux.

➤ *La programmation des avenants aux Contrats de Projets Communaux.*



Programmation globale	
Enveloppe dédiée aux CPC	46.600.000 €
Volume financier programmé	43.343.109,98 €
Nombre d'opérations programmées	1.282
Taux de programmation	93,01 %
Taux de subvention moyen	19,68 %
Moyenne des taux de subventions	22,02 %

CPC - Bilan par cantons

Cantons	Rappel enveloppe 2016/2020	Montant total programmé	Enveloppe disponible restante	Taux programmation
Bergerac 2	1 313 082,00 €	1 313 082,00 €	0,00 €	100,00%
Isle Loue Auvézère	2 229 400,00 €	1 975 260,78 €	254 139,22 €	88,60%
Lalinde	2 849 831,00 €	2 147 232,85 €	702 598,15 €	75,35%
Trélissac	1 476 696,00 €	1 463 501,33 €	13 194,67 €	99,11%
Vallée de l'Isle	1 934 074,00 €	1 739 468,97 €	194 605,03 €	89,94%
Périgord Central	2 423 871,00 €	2 372 057,13 €	51 813,87 €	97,86%

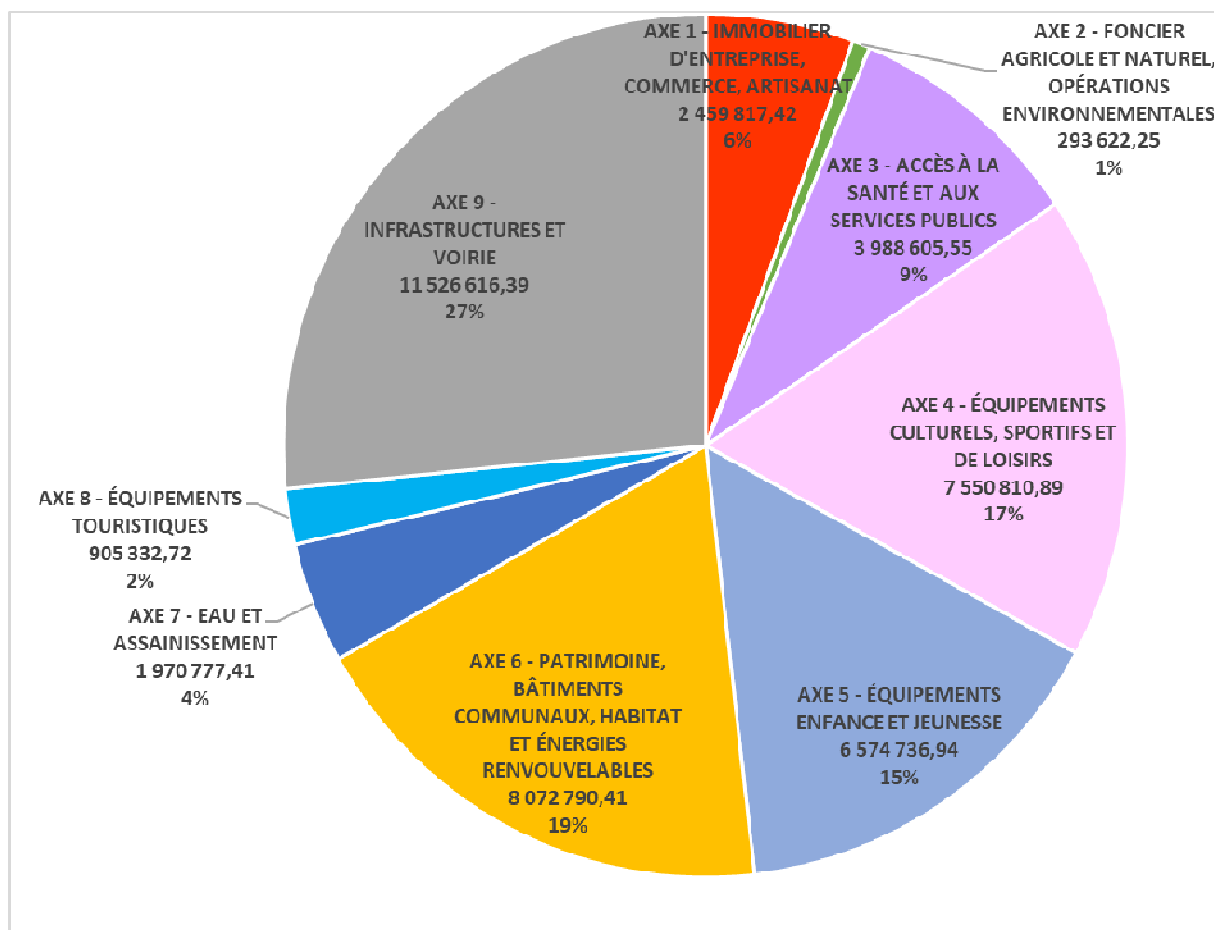
Ribérac	2 366 969,00 €	2 129 134,64 €	237 834,36 €	89,95%
Sud Bergeracois	2 625 756,00 €	2 625 756,00 €	0,00 €	100,00%
Thiviers	1 979 210,00 €	1 977 232,45 €	1 977,55 €	99,90%
Vallée Dordogne	2 805 211,00 €	2 550 205,51 €	255 005,49 €	90,91%
Brantôme-en-Périgord	2 622 046,00 €	2 589 685,93 €	32 360,07 €	98,77%
Pays de Montaigne et Gurson	1 837 833,00 €	1 836 952,04 €	880,96 €	99,95%
Périgord Vert Nontronnais	2 146 389,00 €	1 882 698,16 €	263 690,84 €	87,71%
Sarlat-la-Canéda	1 648 123,00 €	1 599 919,73 €	48 203,27 €	97,08%
Terrasson-Lavilledieu	2 249 476,00 €	2 236 197,78 €	13 278,22 €	99,41%
Vallée de l'Homme	2 058 385,00 €	2 058 385,00 €	0,00 €	100,00%
Haut Périgord Noir	2 330 871,00 €	1 870 394,71 €	460 476,29 €	80,24%
Isle Manoire	1 614 673,00 €	1 607 090,00 €	7 583,00 €	99,53%
Montpon-Ménéstérol	1 833 064,00 €	1 371 940,91 €	461 123,09 €	74,84%
Pays de La Force	1 692 022,00 €	1 656 565,31 €	35 456,69 €	97,90%
Bergerac Ville	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €	100,00%
Coulouniex Chamiers	1 372 442,00 €	1 149 772,75 €	222 669,25 €	83,78%
Périgueux Ville	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €	100,00%
Saint Astier	1 590 576,00 €	1 590 576,00 €	0,00 €	100,00%
TOTAL	46 600 000,00 €	43 343 109,98 €	3 256 890,02 €	93,01%

CPC - Bilan qualitatif

La contractualisation a porté sur les 9 axes suivants :

- l'immobilier d'entreprises,
- le foncier agricole et naturel,
- les maisons de santé,
- les équipements culturels et sportifs,
- les équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
- le patrimoine, l'habitat et les énergies renouvelables,
- les équipements relatifs à la politique de l'eau,
- les équipements touristiques d'initiative publique,
- les infrastructures (traverses, bourgs,...).

Ces axes structurants ont été déclinés à travers les grandes politiques départementales en schémas départementaux d'aménagement et de développement des territoires. Ces schémas ont aussi pris la forme de plans, de programmes d'actions, de cahiers des charges ou d'orientations sectorielles.



Ventilation des programmations par axe

ZOOM sur la transition énergétique:

Les travaux relatifs à la transition énergétique ne constituent pas un axe en tant que tel dans la mesure où ils peuvent intervenir sur des typologies d'équipements très différents.

Cependant, la création d'un axe transversal permet de quantifier les opérations faisant l'objet de travaux explicitement liés à la transition énergétique. Ces travaux peuvent aussi bien concerner l'isolation de bâtiments, de performance énergétique, de transition de mode de chauffage à énergie fossile vers des modes de chauffage plus vertueux (en particulier les pompes à chaleur), ou encore le développement d'énergies renouvelable.


Pour ce qui concerne les programmations 2016-2020 des contrats de projets communaux, on dénombre un total de **42 opérations explicitement liés à la transition énergétique, pour un volume total de subventions programmés de 874.038,99 €.**


CPC - Axes les plus mobilisés


AXES PRIORITAIRES		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux	Rang en programmation
	AXE 9 - Infrastructures et voirie	11 526 616,39 €	390	26,59%	1
	AXE 6 - Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	8 072 790,41 €	311	18,63%	2
	AXE 4 - Équipements culturels, sportifs et de loisirs	7 550 810,89 €	200	17,42%	3
	AXE 5 - Équipements enfance et jeunesse	6 574 736,94 €	122	15,17%	4
	AXE 3 - Accès à la santé et aux services publics	3 988 605,55 €	105	9,20%	5
	AXE 1 - Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	2 459 817,42 €	73	5,68%	6
	AXE 7 - Eau et Assainissement	1 970 777,41 €	36	4,55%	7
	AXE 8 - Équipements touristiques	905 332,72 €	30	2,09%	8
	AXE 2 - Foncier agricole et naturel, opérations environnementales	293 622,25 €	15	0,68%	9
MONTANT TOTAL :		43 343 109,98 €	1282	100,00%	


CPC - Analyse axe par axe


1er rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 9 - Infrastructures et voirie	11 526 616,39 €	390	100,00%
dont	<i>Aménagements de bourgs (aménagement des bourgs et des espaces publics communaux)</i>	7 967 608,02 €	198	69,12%
dont	<i>Traverses RD</i>	1 759 440,71 €	39	15,26%
dont	<i>Voirie</i>	1 169 206,21 €	120	10,14%
dont	<i>Parkings (parkings hors projet d'aménagement de bourg global)</i>	344 679,48 €	20	2,99%
dont	<i>Infrastructures et ouvrages d'art (ponts, poles d'échanges, relais covoiturage, etc.)</i>	260 749,50 €	9	2,26%
dont	<i>Adressage</i>	24 932,47 €	4	0,22%


2e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 6 - Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	8 072 790,41 €	311	100,00%
dont	<i>Patrimoine culturel (églises, abbayes, chapelles, etc.)</i>	3 191 435,84 €	119	39,53%
dont	<i>Habitat et logement</i>	3 117 365,31 €	104	38,62%
dont	<i>Patrimoine historique</i>	857 876,20 €	23	10,63%
dont	<i>Bâtiments communaux divers</i>	465 031,94 €	30	5,76%
dont	<i>Bâtiments techniques (Ateliers municipaux, hangars et locaux de stockage)</i>	250 516,66 €	16	3,10%
dont	<i>Cimetières</i>	126 659,70 €	10	1,57%
dont	<i>Sanitaires publics</i>	35 790,56 €	4	0,44%
dont	<i>Petit patrimoine communal</i>	28 114,20 €	5	0,35%


3e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 4 - Équipements culturels, sportifs et de loisirs	7 550 810,89 €	200	100,00%
dont	<i>Équipements sportifs</i>	3 066 856,01 €	74	40,62%
dont	<i>Salles des fêtes/salles polyvalentes</i>	1 504 318,31 €	54	19,92%
dont	<i>Équipements culturels (médiathèques, bibliothèques, salles culturelles, salles de spectacles, cinémas, musées)</i>	1 365 667,92 €	21	18,09%
dont	<i>Autres équipements à destination de la population (maisons de quartier, salles pour les associations, foyers)</i>	1 337 879,38 €	37	17,72%
dont	<i>Équipements de loisirs (bases de loisirs, aires de jeux, espaces publics de loisirs)</i>	276 089,27 €	14	3,66%


4e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 5 - Équipements enfance et jeunesse	6 574 736,94 €	122	100,00%
dont	<i>Bâtiments scolaire (écoles et bâtiments scolaires)</i>	4 806 935,90 €	79	73,11%
dont	<i>Autres bâtiments périscolaires (ALSH, CLSH, salles des TAP, etc.)</i>	788 698,79 €	16	12,00%
dont	<i>Restaurants scolaires</i>	732 320,30 €	19	11,14%
dont	<i>Équipements petite enfance (MAM, poles petite enfance, crèches, micro-crèches, etc.)</i>	246 791,95 €	8	3,75%

5e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 3 - Accès à la santé et aux services publics	3 988 605,55 €	105	100,00%
dont	<i>Bâtiments administratifs (Mairies, annexes Mairie, Sièges EPCI...)</i>	1 302 496,15 €	59	32,66%
dont	<i>Autres poles de santé et cabinets médicaux</i>	933 595,82 €	24	23,41%
dont	<i>Maisons de Santé Pluridisciplinaires</i>	900 924,48 €	8	22,59%
dont	<i>Autres équipements de services publics (gendarmeries, agences postales, pôles sociaux...)</i>	658 198,10 €	9	16,50%
dont	<i>Maisons de services publics</i>	193 391,00 €	5	4,85%

6e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 1 - Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	2 459 817,42 €	73	100,00%
dont	<i>Petits commerces</i>	1 385 168,44 €	41	56,31%
dont	<i>Multiples ruraux</i>	630 778,92 €	22	25,64%
dont	<i>Autres équipements économique (locaux entreprises, espace coworking, hébergement travailleurs, etc.)</i>	241 353,06 €	7	9,81%
dont	<i>Villages d'artisans</i>	166 775,00 €	2	6,78%
dont	<i>ZAE</i>	35 742,00 €	1	1,45%

7e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 7 - Eau et Assainissement	1 970 777,41 €	36	100,00%
dont	<i>Assainissement</i>	1 701 492,41 €	32	86,34%
dont	<i>Eau</i>	269 285,00 €	4	13,66%

8e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 8 - Équipements touristiques	905 332,72 €	30	100,00%
dont	<i>Hébergement touristique (gîtes touristiques, campings, camping cars, etc.)</i>	328 354,49 €	14	36,27%
dont	<i>Équipements touristiques générant une activité économique (sites touristiques)</i>	302 381,94 €	6	33,40%
dont	<i>Véloroutes Voies Vertes</i>	128 488,75 €	3	14,19%
dont	<i>Équipements touristiques de pleine nature (étangs et lacs, etc.)</i>	63 703,00 €	4	7,04%
dont	<i>Autres itinérances touristiques douces (opérations PDIPR, chemins de randonnées, signalétique, etc.)</i>	43 990,54 €	1	4,86%
dont	<i>Équipements touristiques administratifs (Office du tourisme, BIT, etc.)</i>	38 414,00 €	2	4,24%

9e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 2 - Foncier agricole et naturel, opérations environnementales	293 622,25 €	15	100,00%
dont	Foncier naturel et opérations environnementales	256 663,75 €	12	87,41%
dont	Foncier agricole	36 958,50 €	3	12,59%
dont	PLU, PLUI et documents d'urbanisme	0,00 €	0	0,00%

➤ *La programmation des avenants aux Contrats de Projets Territoriaux*

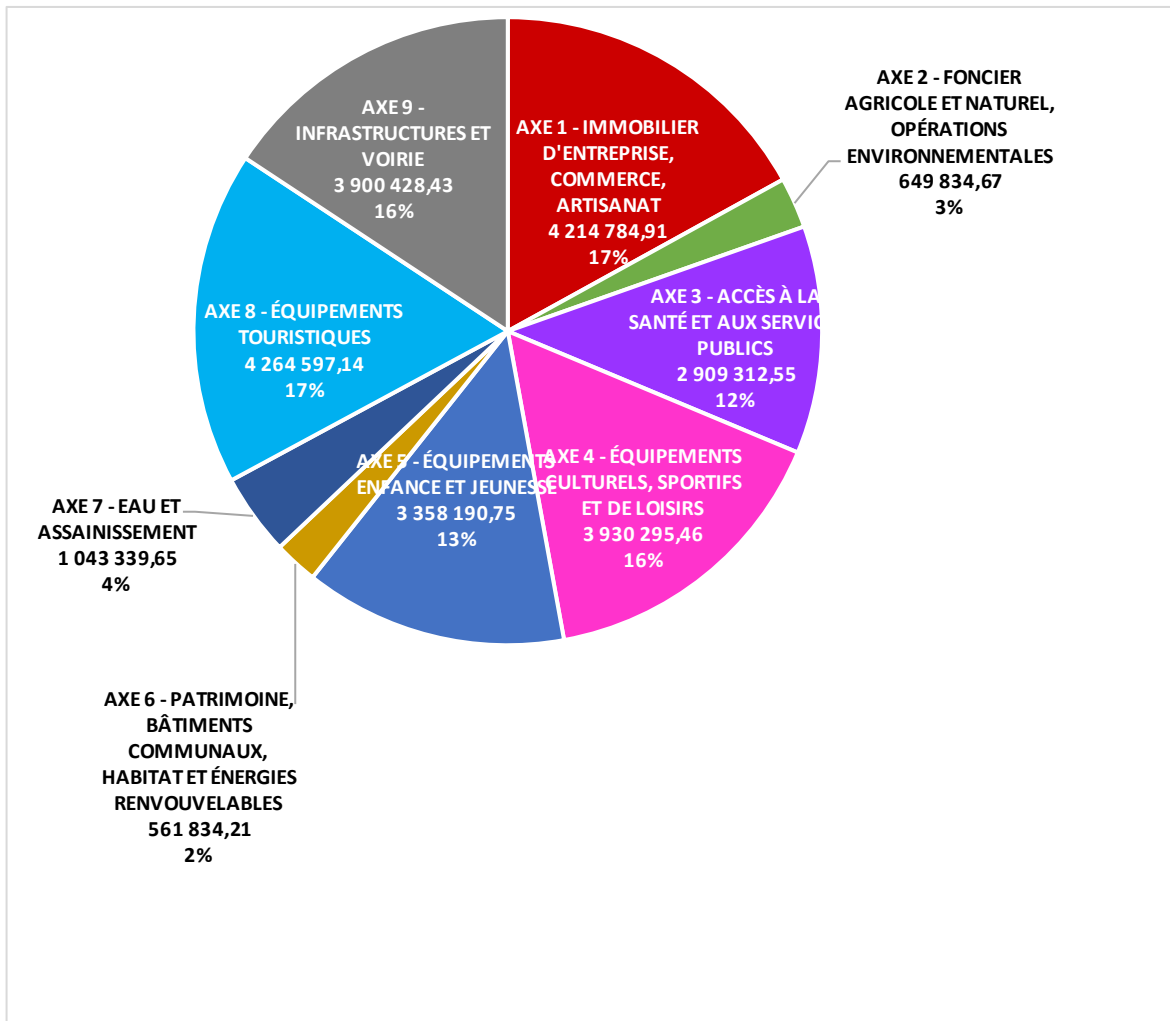
Programmation globale	
Enveloppe dédiée aux CPC	30.399.999 €
Volume financier programmé	24.832.617,77 €
Nombre d'opérations programmées	259
Taux de programmation	81,69 %
Taux de subvention moyen	16,00 %
Moyenne des taux de subventions	20,44 %

Un bon taux de programmation (81,69 %) malgré un démarrage tardif lié à la réorganisation du schéma intercommunal. Un accompagnement départemental conséquent: 24,83 M€ de programmés ce qui représentent un total de travaux sur la Dordogne de près de 151 M€.










CPT - Bilan par EPCI

Intercommunalités	Rappel enveloppe 2016/2020	Montant total programmé	Enveloppe disponible restante	Taux programmation
CA Le Grand Périgueux	3 947 493,00 €	3 947 493,00 €	0,00 €	100,00%
CA Bergeracoise	2 781 209,00 €	2 781 210,00 €	-1,00 €	100,00%
CC Bastides Dordogne Périgord	1 516 486,00 €	1 022 273,21 €	494 212,79 €	67,41%
CC Isle Loue Auvézère en Périgord	1 324 929,00 €	1 196 893,24 €	128 035,76 €	90,34%
CC Périgord Limousin	1 368 468,00 €	987 173,59 €	381 294,41 €	72,14%
CC Domme Villefranche du Périgord	1 153 378,00 €	1 112 653,55 €	40 724,45 €	96,47%
CC Dronne et Belle	1 374 412,00 €	1 277 264,31 €	97 147,69 €	92,93%
CC Isle Double Landais	1 323 796,00 €	627 166,00 €	696 630,00 €	47,38%
CC Isle Vern Salembre en Périgord	1 656 204,00 €	1 369 809,17 €	286 394,83 €	82,71%
CC Montaigne Montravel et Gurson	1 379 592,00 €	1 187 116,20 €	192 475,80 €	86,05%
CC Isle et Crempse en Périgord	1 256 269,00 €	930 449,75 €	325 819,25 €	74,06%
CC Pays de Fénelon	1 246 236,00 €	913 598,84 €	332 637,16 €	73,31%
CC Périgord Ribéracois	1 177 200,00 €	588 600,00 €	588 600,00 €	50,00%
CC du Périgord Nontronnais	1 420 998,00 €	1 346 841,64 €	74 156,36 €	94,78%
CC Portes Sud Périgord	1 372 650,00 €	1 326 244,85 €	46 405,15 €	96,62%
CC Sarlat Périgord Noir	1 306 847,00 €	1 077 126,60 €	229 720,40 €	82,42%
CC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	1 387 629,00 €	332 745,77 €	1 054 883,23 €	23,98%
CC Vallée Dordogne et Forêt Bessède	1 362 118,00 €	1 012 188,25 €	349 929,75 €	74,31%
CC Vallée de l'Homme	1 393 555,00 €	1 393 555,00 €	0,00 €	100,00%
CC Pays de Saint-Aulaye	650 530,00 €	402 214,80 €	248 315,20 €	61,83%
TOTAL	30 399 999,00 €	24 832 617,77 €	5 567 383,23 €	81,69%


CPT- Bilan qualitatif





CPT - Axes les plus mobilisés


AXES PRIORITAIRES		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux	Rang en programmation
	AXE 8 - Équipements touristiques	4 264 597,14 €	33	17,17%	1
	AXE 1 - Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	4 214 784,91 €	42	16,97%	2
	AXE 4 - Équipements culturels, sportifs et de loisirs	3 930 295,46 €	34	15,83%	3
	AXE 9 - Infrastructures et voirie	3 900 428,43 €	48	15,71%	4
	AXE 5 - Équipements enfance et jeunesse	3 358 190,75 €	28	13,52%	5
	AXE 3 - Accès à la santé et aux services publics	2 909 312,55 €	28	11,72%	6
	AXE 7 - Eau et Assainissement	1 043 339,65 €	18	4,20%	7
	AXE 2 - Foncier agricole et naturel, opérations environnementales	649 834,67 €	14	2,62%	8
	AXE 6 - Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	561 834,21 €	14	2,26%	9
MONTANT TOTAL :		24 832 617,77 €	259	100,00%	


CPT - Analyse axe par axe


1er rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 8 - Équipements touristiques	4 264 597,14 €	33	100,00%
<i>dont</i>	<i>Véloroutes Voies Vertes</i>	<i>3 035 563,50 €</i>	<i>13</i>	<i>71,18%</i>
<i>dont</i>	<i>Équipements touristiques générant une activité économique (sites touristiques)</i>	<i>345 492,00 €</i>	<i>6</i>	<i>8,10%</i>
<i>dont</i>	<i>Équipements touristiques de pleine nature (étangs et lacs, etc.)</i>	<i>344 275,00 €</i>	<i>3</i>	<i>8,07%</i>
<i>dont</i>	<i>Hébergement touristique (gîtes touristiques, campings, camping cars, etc.)</i>	<i>236 071,30 €</i>	<i>3</i>	<i>5,54%</i>
<i>dont</i>	<i>Autres itinérances touristiques douces (opérations PDIPR, chemins de randonnées, signalétique, etc.)</i>	<i>213 108,09 €</i>	<i>6</i>	<i>5,00%</i>
<i>dont</i>	<i>Équipements touristiques administratifs (Office du tourisme, BIT, etc.)</i>	<i>90 087,25 €</i>	<i>2</i>	<i>2,11%</i>


2e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 1 - Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	4 214 784,91 €	42	100,00%
dont	<i>ZAE</i>	1 982 421,02 €	18	47,03%
dont	<i>Autres équipements économique (locaux entreprises, espace coworking, hébergement travailleurs, etc.)</i>	1 678 527,55 €	18	39,82%
dont	<i>Villages d'artisans</i>	375 770,00 €	4	8,92%
dont	<i>Multiples ruraux</i>	178 066,34 €	2	4,22%


3e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 4 - Équipements culturels, sportifs et de loisirs	3 930 295,46 €	34	100,00%
dont	<i>Équipements sportifs</i>	1 939 508,12 €	19	49,35%
dont	<i>Équipements culturels (médiathèques, bibliothèques, salles culturelles, salles de spectacles, cinémas, musées)</i>	1 720 419,74 €	12	43,77%
dont	<i>Équipements de loisirs</i>	270 367,60 €	3	6,88%


4e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 9 - Infrastructures et voirie	3 900 428,43 €	48	100,00%
dont	<i>Travaux de voirie</i>	1 443 761,90 €	17	37,02%
dont	<i>Infrastructures et ouvrages d'art (ponts, poles d'échanges, relais covoiturage, etc.)</i>	961 824,25 €	7	24,66%
dont	<i>Aménagements de bourgs (aménagement des bourgs et des espaces publics communaux)</i>	837 083,28 €	15	21,46%
dont	<i>Traverses RD</i>	657 759,00 €	9	16,86%

5e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 5 - Équipements enfance et jeunesse	3 358 190,75 €	28	100,00%
dont	<i>Équipements petite enfance (MAM, poles petite enfance, crèches, micro-crèches, etc.)</i>	1 396 903,30 €	9	41,60%
dont	<i>Bâtiments scolaire (écoles et bâtiments scolaires)</i>	952 273,02 €	7	28,36%
dont	<i>Autres bâtiments périscolaires (ALSH, CLSH, salles des TAP, etc.)</i>	660 630,30 €	8	19,67%
dont	<i>Restaurants scolaires</i>	348 384,13 €	4	10,37%

6e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 3 - Accès à la santé et aux services publics	2 909 312,55 €	28	100,00%
dont	<i>Bâtiments administratifs (Mairies, annexes Mairie, Sièges EPCI...)</i>	847 869,82 €	8	29,14%
dont	<i>Autres équipements de services publics (gendarmeries, agences postales, pôles sociaux...)</i>	752 655,84 €	5	25,87%
dont	<i>Maisons de services publics</i>	576 786,50 €	4	19,83%
dont	<i>Autres poles de santé et cabinets médicaux</i>	468 950,09 €	5	16,12%
dont	<i>Maisons de Santé Pluridisciplinaires</i>	263 050,30 €	6	9,04%

7e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 7 - Eau et Assainissement	1 043 339,65 €	18	100,00%
dont	<i>Assainissement</i>	993 339,65 €	17	95,21%
dont	<i>Eau</i>	50 000,00 €	1	4,79%

8e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 2 - Foncier agricole et naturel, opérations environnementales	649 834,67 €	14	100,00%
dont	<i>PLUI et documents d'urbanisme</i>	618 069,67 €	9	95,11%
dont	<i>Foncier naturel et opérations environnementales</i>	31 765,00 €	5	4,89%

9e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 6 - Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	561 834,21 €	14	100,00%
<i>dont</i>	Habitat et logement	472 464,66 €	12	84,09%
<i>dont</i>	Bâtiments techniques (ateliers municipaux, hangars et locaux de stockage)	89 369,55 €	2	15,91%

La contractualisation avec les EPCI a permis :

D'assurer une bonne programmation et un soutien conséquent pour les projets d'investissement avec des règles transparentes et équitables définies en amont,
De redonner toute sa place à l'échelon intercommunal dans la politique d'aménagement du territoire mené par le Département
De renforcer le couple EPCI/Département comme un atout dans la stratégie de développement du territoire
D'accompagner les EPCI dans la mise en œuvre de leur projet de territoire
D'assurer un rôle de la proximité et d'équité territoriale en permettant l'accès pour tous aux services et équipement de base

➤ ***Poursuite de l'accompagnement des projets d'investissement des communes de moins de 1.500 habitants (vote de nouvelles autorisations de programmes)***

Dans le cadre du dispositif du Fonds d'Équipement des Communes de moins de 1.500 habitants, le SPTÉ a pérennisé l'accompagnement des communes rurales dans leurs projets d'investissement en finançant 136 **projets sur l'ensemble du territoire**, représentant pour le département un **volume d'investissement de 672 557 €.** Ces nouvelles autorisations de programmes représentent un effort financier significatif à destination des communes les plus faiblement peuplées du Département.

Ces subventions ont été réparties comme suit :

Aides financières attribuées en 2019 au titre du Fonds d'Équipement des Communes de moins de 1.500 habitants		
Lignes de subventions	Nombre d'opérations accompagnées	Volume financier
Études, matériel	17	100 625 €
Travaux	119	571 932 €
TOTAL	136	672 557 €

De plus, le SPTÉ est chargé de l'instruction des dossiers dans le cadre de la **répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière**, permettant l'accompagnement financier des communes et des groupements de communes de moins de 10.000 habitants dans leurs projets d'investissement en matière de sécurisation des infrastructures et de la voirie. Au cours de l'année 2020, 56 **dossiers ont ainsi été instruits pour un volume financier de 506.622,50 €.**

8.1.1.3. L'ANIMATION TERRITORIALE :

Le SPTE a poursuivi l'animation des instances de coordination durant toute l'année 2020.

➤ **Assurer la mise en œuvre des procédures relatives à l'ensemble des Contrats de Territoires :**

Pour assurer les nouvelles modalités de mise en œuvre des contrats, et malgré la période de crise sanitaire et de confinement, le SPTE a poursuivi le rythme de programmation et développé pour ce faire des procédures dématérialisées (consultations et réunions cantonales). Il a ainsi finalisé 19 contrats de projets communaux et 12 contrats de projets territoriaux.

Il a ainsi :

élaboré et formaliser les nouveaux contrats avec le bloc communal et intercommunal :
animé les instances de concertation relatives à ces nouveaux contrats,
mis en œuvre les procédures administratives (préparation commissions permanentes et assemblée délibérantes) et financières de gestion des contrats avec les outils financiers de pilotage et de suivi,
assuré la coordination avec l'intégralité des Directions opérationnelles pour formaliser la chaîne d'ingénierie des services dans l'instruction des dossiers (PROGOS),
mis en œuvre les outils de suivi et d'animation des contrats sous la forme d'un observatoire de l'action publique sur nos territoires avec en particulier l'animation des Conférences territoriales départementales,

➤ **Animer différentes instances de concertation :**

Le SPTE a également contribué à la mise en œuvre des politiques contractuelles et a assuré également un travail de coordination, de suivi et d'animation des politiques contractuelles dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région et de son volet territorial, dans le cadre des politiques contractuelle régionales, des dispositifs d'Etat (Contrat de ruralité, Cœur de Ville, DETR, DSIL) et enfin des politiques mises en œuvre par les structures Pays avec en particulier:

la participation aux réunions,
la concertation avec les Services de l'Etat,
le suivi des projets définis dans le cadre de ces différents dispositifs,
la participation aux réunions techniques et coordination de l'ensemble des dispositifs en interface entre les partenaires et les dispositifs mis en œuvre par le Département,
la mise en œuvre des conférences départementales des territoires (organisation de la 7ème conférence des territoires)

8.1.1.4. MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE MANDATEMENT (CREDITS DE PAIEMENT).

Concernant le mandatement des subventions attribuées aux communes et aux EPCI de la Dordogne, le SPTE a assuré, malgré une période de confinement et une réduction des ressources humaines, la continuité du service public. Il a ainsi sans interruption faciliter le versement des aides financières relatives à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement financier (tous dispositifs confondus) pour un montant global de **14 864 489 €** de paiements

effectués (**contre 13.392.481,61 € en 2019**) permettant ainsi de clôturer le paiement de **483** opérations, selon la répartition suivante :

Subventions payées en 2020		
Lignes de subventions	NB subventions versées	Montant total des subventions versées
Contrats de Projets Communaux 2016-2020	292	9 004 459,73 €
Contrats de Projets Territoriaux 2016-2020	40	2 856 918 ,88 €
Projets Spécifiques d'Envergure Départementale 2016-2020	4	298 142,86 €
Contrats d'Objectifs 2011-2015	70	2 0641 044 €
Fonds d'Équipement des Communes	57	307 604,62
Maisons de Santé Pluridisciplinaires	2	82 219,29
Mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics	17	103 399,38
Subventions exceptionnelles	1	150 000 €
TOTAL	483	14 864 489 €

Il est à noter que cet effort dans les procédures de mise en paiement s'est effectué dans un contexte de complexification des procédures de contrôle pour les agents en charge des mises en paiement.

8.1.2. LE POSITIONNEMENT DE LA DORDOGNE AU CŒUR DES ENJEUX EUROPEENS ET INTERNATIONAUX

8.1.2.1. LES POLITIQUES EUROPEENNES REGIONALES :

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionales européennes, le Service des Politiques Territoriales et Européennes a assuré le suivi, l'animation et la mise en œuvre des programmes européens, Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), Fonds Social Européen (FSE), Programmes Européen Jeunesse ERASMUS+ et autres programmes d'initiative communautaire. L'essentiel des missions du service ont porté sur:

- Le positionnement du Département en interface avec les instances européennes, nationales et régionales décisionnelles pour sécuriser les sources de financement,
- La représentation du département et l'ensemble des acteurs du territoire au niveau des instances de programmation européennes notamment dans le cadre des programmations FEADER, LEADER et FEDER,
- La participation au niveau départemental, aux différents groupes techniques, et au niveau régional, aux comités de suivi, comités techniques et comités de programmation, instances chargées de la programmation et du suivi des projets cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la politique régionale.

- Le suivi financier et technique pour la saisie des contreparties financières du Département (FEADER),
- **La mise en œuvre de la gestion d'une subvention globale au titre du Fonds Social Européen dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion (mise en œuvre, coordination générale et appui technique en transversalité avec les différents services de la DSP et autres).**
- L'animation, coordination et information auprès des services départementaux, des personnes, des associations et des organismes et collectivités locales. Ainsi, le service a accompagné de nombreux porteurs dans le montage financier et technique des demandes de financements FEDER (Pôle social de Coulounieix-Chamiers, Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche), FSE (Dossiers achat de masques),
- La participation aux instances de travail et de concertation sur la préparation des futurs programmes européens portés par le Conseil Régional (Journée de Concertation, Conférence des Partenaires et groupes techniques)

8.1.2.2. LA DELEGATION DE GESTION AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) POUR LE DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES D'INCLUSION :

Le Conseil départemental gère depuis 2015 une subvention globale dont le montant total s'élève à 3.867.205,08 € de FSE dont 3.772.883 € sur l'axe 3 et 94.322,08 € sur l'axe 4 – crédits d'assistance technique. La programmation de cette première subvention globale s'est achevée au 31 décembre 2017.

Aussi, pour la période 2018/2020, le Conseil départemental a signé une nouvelle convention de subvention globale FSE qui lui a été notifiée le 12 juillet 2018. L'enveloppe FSE s'élève à 2 578 138 € dont 2 515 257 € sur l'axe 3 et 62 881 € sur l'axe 4 – crédits d'assistance technique. Un avenant notifié le 7 septembre 2020 a permis un abondement de la maquette à hauteur de 910 000 € de FSE passant le montant FSE de cette subvention globale à 3 488 661,37 €.

Au cours de l'année 2020, le SPTE a poursuivi le travail de gestion lié aux deux subventions globales de la programmation 2014/2020 à savoir rédaction et publication des appels à projets, travail de coordination avec la Pôle RSA, animation de réunions auprès des porteurs de projets, suivi financier et programmation des opérations, instruction et contrôle des opérations.

La programmation FSE sur l'année 2020 a permis le financement de 14 opérations sur le dispositif 6 de l'axe 3 pour un total de crédits FSE de 736 662,85 €. Cela permet ainsi d'accompagner environ 513 personnes éloignées de l'emploi dont environ 312 chômeurs et 201 inactifs

En outre, au cours de l'année 2020, le Bureau des Politiques Européennes et Internationales a poursuivi son travail de préparation et de négociation de la future programmation européenne 2021/2027 et de négociation pour obtenir des crédits complémentaires afin d'assurer la période de transition avant le démarrage de la future programmation FSE +.

Il a ainsi participé au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à un groupe de travail sur le FSE + en prenant part à la rédaction du rapport ADF sur la politique européenne post 2020. Il est également impliqué dans les réunions de concertation et de

travail au sein d'un groupe de travail réunissant les 12 Départements de la Nouvelle Aquitaine.

8.1.2.3. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLIDARITE INTERNATIONALE :

Le SPTE a assuré la mise en œuvre d'une politique de solidarité internationale, dans le cadre des aides qu'il a accordé afin de soutenir des initiatives locales de développement et de solidarité internationale

Qu'il s'agisse d'initiatives menées à l'international ou d'actions locales éducatives visant à sensibiliser le territoire (animation et suivi des actions, gestion des subventions), le soutien du Département dans ce secteur a permis d'accompagner malgré le contexte sanitaire 9 structures du secteur associatif pour un montant total de 23.500 €.

Le Service contribue à l'échelle départementale à l'appui aux porteurs de projets dans l'élaboration de leurs projets, la recherche de financement et la professionnalisation des acteurs de la solidarité internationale.

Parallèlement et afin de développer la citoyenneté européenne et la mobilité à l'international des jeunes en milieu rural, le SPTE a également accompagné dans leurs projets de mobilité des jeunes à l'international 3 structures associatives et 1 structure publique de Dordogne pour un montant total 30.500 € sur 2020, et participé à la mise en œuvre et au suivi de programmes tels que la Concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles avec la DRJSCS, du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB), et de la plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes « SO Mobilité », ainsi que celle pour la mobilité des jeunes du Pays du Périgord Vert.

8.1.2.4. LE DEVELOPPEMENT DES PROGRAMMES DE COOPERATION INTERNATIONALE :

Le SPTE élabore et anime les contenus des programmes de coopération décentralisée avec ses partenaires locaux et étrangers. Il gère également dans leur intégralité l'organisation des missions à l'international et les missions d'accueil pour les délégations étrangères.

Concernant l'année 2020, la crise sanitaire de la COVID19 a tout naturellement mis en suspend tous les déplacements entre territoires internationaux mais l'activité bien que limitée s'est poursuivie par des échanges en visioconférence avec l'ensemble des partenaires, principalement :

➤ *Le Mexique :*

Suite à la signature, fin 2019, d'un accord de coopération sur le thème des échanges dans le domaine de la gastronomie, le Département a souhaité répondre à **un appel à projet du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères en soutien à la coopération décentralisée France Mexique**, qui n'a pu aboutir du fait du désistement de dernière minute de nos partenaires mexicains pour cause de crise sanitaire.

➤ *Le Protocole de Coopération en matière d'Art Rupestre*

Poursuite et renforcement du programme de coopération avec la Région de Cantabrie en Espagne, dans le cadre du Protocole de Coopération en matière d'Art Rupestre signé en

février 2017 par la Dordogne avec la Région de la Cantabrie, rejointes en juillet 2018 par la région Nord du Portugal (Vallée du Douro /site de Foz Côa), de la Castille et Léon en Espagne (Site de Siega Verde) et enfin de la Région des Asturies début 2020 :

➤ *Expositions réciproques itinérantes*



- *Présentation début 2020 de l'exposition présentant la Dordogne, en portugais dans la région du Douro au Portugal :*

De même en Espagne, avec une version en espagnol, présentée dans les Asturies au Parque de la Préhistoire de Téverga (l'inauguration n'a malheureusement pas pu se faire comme envisagé du fait de la limitation des déplacements)



Lors des **journées du Patrimoine 2020**, et dans le cadre des actions de présentation d'expositions itinérantes réciproques, le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire a accueilli le 18 septembre 2020, l'**Exposition « L'Art qui s'est échappé des Cavernes »** présentant les sites partenaires de Foz Côa et Siega Verde, sites d'Art rupestres à l'air libre, classés à l'Unesco, à l'appui d'une conférence ouverte au public. A cette occasion une délégation de nos partenaires a pu être accueilli en Dordogne pour le vernissage de l'exposition.





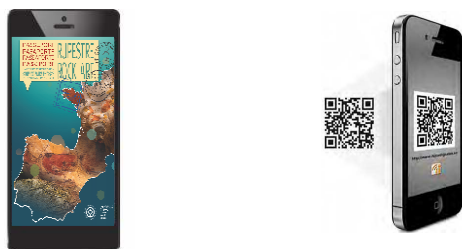
- Election du Président **Germinal PEIRO** à la Présidence du Réseau International **CARP** : animation des instances, secrétariat de l'association

Le suivi et l'accompagnement des sites de la Dordogne (Grotte de Rouffignac, Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord...) qui a permis d'officialiser leur adhésion au réseau CARP, dans l'attente qui se concrétisera par l'installation d'une plaque officielle dès la réouverture des sites au public.

L'organisation de la 2^{ème} journée européenne de l'art rupestre, le 9 octobre, initiée par le réseau CARP en 2019, à laquelle ont participé les sites du CIAP Lascaux, du Thot, du PIP, et le MAAP de Périgueux, les écoles n'ayant cette année pas pu se joindre aux activités, avec plusieurs sites de différents pays du Réseau CARP.



- *Elaboration d'un passeport international de visite des sites d'art rupestre*



8.2. LES CONSEILLERS DE DEVELOPPEMENT SUR LES TERRITOIRES

Le Département partenaire du bloc communal a territorialisé 7 missions d'ingénierie à disposition des élus maires, présidents d'EPCI, conseillers départementaux, présidents de syndicats ou d'associations répartis sur les cantons comme suit :

Périgord Nontronnais : Périgord Vert Nontronnais, Thiviers, Brantôme ;

Périgord Ouest : Ribérac, Montpon-Ménéstérol, Pays de Montaigne et Gurson ;

Périgord Bergeracois : Pays de La Force, Bergerac 1 et 2, Lalinde, Sud Bergeracois ;

Périgord Central : Vallée de l'Isle, Périgord Central, Saint Astier ;

Grand Périgueux : Trélissac, Périgueux 1 et 2, Coulounieix-Chamiers, Isle - Manoire ; mis en intérim depuis le mois de juillet 2020 ;

Périgord Est : Isle Loue Vézère, Haut Périgord Noir, Vallée de l'Homme ;

Périgord Sarladais : Vallée Dordogne, Sarlat La Canéda, Terrasson Lavilledieu ;

L'année 2020 a été particulière car marquée par la crise sanitaire et le renouvellement en deux temps des conseils municipaux, ainsi que des conseils intercommunaux. Mais conformément aux décisions de l'exécutif départemental et aux objectifs fixés par la direction générale des services, les conseillers de développement ont apporté et assuré :

- **Un appui généraliste aux territoires**, à destination des élus locaux et départementaux, pour optimiser les projets, orienter les porteurs, co-construire une dynamique de développement, apporter des clés sur les financements mobilisables d'origine départementale ou autre.

- **Un rôle d'interface** pour mobiliser, en interne les ressources d'ingénierie départementale, les outils et organismes à disposition sur l'échelon départemental grâce à une très bonne connaissance des services et de leurs attributions comme l'ATD, le SATESE, le CAUE ou le CDT, ainsi que les autres acteurs situés dans la sphère institutionnelle (SOLIHA, ADIL, Ets Publics Consulaires, Pays...).

- **Un accompagnement des réflexions** portant sur les enjeux et les choix stratégiques de développement des territoires en participant aux procédures collectives, en apportant des outils mobilisables par les élus, en proposant des rencontres thématiques, en représentant la collectivité dans les comités techniques locaux, en apportant une lisibilité et une connaissance du terrain et de ses acteurs.

- **Une veille permanente** sur les outils, dispositifs, et financements potentiels.

Les conseillers de développement ont ainsi su et pu accompagner les élus dans l'élaboration de leurs projets ou dans leur réflexion sur des thématiques territoriales car déjà équipés en matériel lors de la mise en place du télétravail, mais également en présentiel et sur le terrain grâce au respect des gestes barrières.

Leur mission de service public vers les territoires n'a jamais été rompue, et ils ont pu ainsi en 2020, mener des actions qui ont plus particulièrement reposé sur :

- **Le soutien aux porteurs de projets** permettant de faciliter l'élaboration de projets d'aménagement du territoire, et d'accompagner les processus de concertation et d'organisation de partenariat ;

- **La transversalité entre services, organismes et personnes ressources**, afin de répondre aux objectifs fixés par l'exécutif départemental, à savoir garantir un développement équilibré, juste et durable au sein des territoires du Département ;
- **La contribution à la mise en œuvre des politiques départementales**, notamment par le biais des contrats de territoires 2016-2020 ;
- **La participation aux démarches collectives de développement** : notamment au travers du suivi des Contrats de Ville, des Appels à Projets Région, des GAL ou Comités Techniques LEADER-PAYS, des OPAH, afin de répondre aux objectifs fixés par l'exécutif départemental, à savoir développer les approches intégrées et concertées pour optimiser les financements publics ;
- **La participation à la mise en œuvre du second Budget Participatif du Département** dans ses différentes phases d'élaboration, en lien avec le chargé de mission.

8.2.1. INGENIERIE DE PROXIMITE SUR LES TERRITOIRES

Elle permet d'accompagner les maîtres d'ouvrage tout au long de la faisabilité du projet, en étant l'interlocuteur de proximité lors des différentes étapes de mise en œuvre du dossier, et d'en suivre les résultats attendus pour le territoire, le tout avec une assistance partagée avec les services départementaux et/ou autres organismes, de la conception du projet à la finalisation de l'opération.

Cette ingénierie peut ainsi se mettre en place à différents moments de la vie d'un projet afin d'en optimiser les aspects juridiques, techniques et financiers.

En 2020, ce sont 254 opérations finalisées qui ont pu faire l'objet d'une inscription en contrats de territoire, marquant ainsi l'accompagnement du Département auprès du bloc communal. On notera cependant, qu'entre l'émergence d'un projet et sa traduction en dossier finalisé, plusieurs mois sont nécessaires, d'où une assistance exercée sur deux années pour un certain nombre d'opérations.

8.2.1.1. TRAVAIL TRANSVERSAL AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX :

Il est particulièrement prépondérant sur le territoire avec :

- ⇒ Le service du pôle RSA – Lutte contre l'exclusion : actions d'information menées sur le territoire pour tout projet supérieur à 300 000 € HT permettant l'insertion d'une clause sociale dans les marchés publics ; l'information va en premier lieu se traduire par une convention cadre avec les communes pour une durée de 3 ans. Cette disposition prend tout son sens auprès des publics éloignés de l'emploi, dans le contexte de ralentissement dû à la crise sanitaire.
- ⇒ Le service Habitat : collaboration permettant de faire remonter les informations sur les perspectives de futures opérations ainsi que d'apporter conjointement aux porteurs de projets, des conseils sous différents angles (social, patrimonial, financier, thermique ...) pour une meilleure efficacité dans la préparation des dossiers. L'enjeu

d'amélioration qualitative du parc social communal ou intercommunal est primordial en Dordogne où le public relevant des barèmes de ressources pour l'accès à ce parc est quantitativement très significatif.

- ⇒ La Direction de l'environnement et du développement durable, avec la montée en puissance sur les territoires, des réflexions sur les chaufferies bois et les réseaux de chaleur, signe d'une préoccupation légitime des nouvelles équipes municipales en faveur de la transition énergétique.
- ⇒ La Direction de l'économie et du tourisme : assistance conjointe en matière de faisabilité de projets de commerces de proximité, d'aménagements de ZAE, ou sur des projets touristiques comme les Véloroutes et Voies Vertes (VRVV) et l'aménagement des berges des cours d'eau afin de favoriser les itinérances douces et en vue d'une économie touristique.
- ⇒ La Direction du patrimoine routier, paysager et des mobilités : transversalité interservices sur les projets de traverses d'agglomération, les dessertes de ZAE, les lotissements et les conseils aux communes sur leurs projets d'aménagement de bourgs.

8.2.2. ACCOMPAGNEMENT DU BLOC COMMUNAL / BILAN 2020

Les opérations suivies et renseignées par des avis circonstanciés fondés sur une connaissance aiguisée du contexte local sont ensuite arbitrées par les élus départementaux dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des contrats de territoire.

8.2.2.1. BILAN GLOBAL DES AIDES DESTINEES AU BLOC COMMUNAL SUR LES SECTEURS :

Ainsi pour l'année 2020, concernant l'ensemble des contrats à destination du bloc communal, le bilan quantitatif des actions est le suivant :

- ⇒ Une aide globale de plus de **12 millions d'euros représentant 254 opérations** permettant aux communes et communautés de communes d'accompagner leurs opérations d'investissement estimées à **72 189 789 € HT**.
- ⇒ Les Contrats de projets communaux (**CPC**) comptent **201** opérations tandis que les contrats de projets territoriaux (**CPT**) en financent **53**.
- ⇒ Les CPC mobilisent **6 226 990,20 €** de subventions pour **28 099 692,53 €** de travaux, tandis que les CPT génèrent **5 962 654,92 €** de crédits départementaux pour **44 090 097,45 €** de travaux.
- ⇒ Le **taux moyen** d'intervention du Département est de **22,2%** dans le cadre des **CPC**, et de **13,5%** dans celui des **CPT**.
- ⇒ L'année 2020 est celle de la pandémie due à la Covid 19. Celle-ci a vu l'activité économique fortement impactée par le confinement du printemps puis par celui de l'automne le tout doublé d'un protocole très contraignant pour les entreprises du BTP.

Cela a entraîné une inactivité puis un fort ralentissement du bon déroulé des travaux et donc un retard dans la finalisation de la réalisation des projets.

- ⇒ 2020 fut également une année électorale avec le vote pour les élections municipales qui s'est étiré jusqu'à la fin du mois de juin, et une installation tardive des nouveaux conseils municipaux puis des conseils communautaires au mois de juillet. Cela s'est traduit par un temps de latence dans les stratégies d'investissement et la définition des projets par manque de visibilité sur le long terme, tant d'un point de vue financier que calendaire.

Le plan de relance voté lors du BP 2021 par le Conseil départemental d'un montant de 15,4 M€ à destination du bloc communal et intercommunal couplé à celui de la Région et de l'Etat va permettre pour cette année une reprise dynamique de la contractualisation avec des projets arrivés à maturité et portés par des équipes municipales et communautaires sereinement installées.

8.2.2.2. BILAN THEMATIQUE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DU BLOC COMMUNAL SUR LES SECTEURS :

Tous contrats confondus, ce qui permet de faire abstraction des écarts de compétences entre blocs communaux sur le territoire, l'intervention départementale en 2020 d'un total de 12 189 645,21 € de subventions, a permis de subventionner **254 opérations d'investissement**. Le classement des axes par ordre décroissant des crédits votés est le suivant :

- **L'axe 9 « Infrastructures »** accompagne une dépense globale d'investissement d'un peu plus de 15,7 millions d'euros pour **71 opérations** représentant **2 878 543,21 €** d'affectations de crédits départementaux, notamment orientés sur des aménagements de bourgs, des traverses d'agglomérations ainsi que des opérations de voiries. Peuvent être cités par exemple les traversées d'agglomérations de Sourzac, Neuvic sur l'Isle, Prignonrieux, ou Sainte Nathalène, ainsi que les aménagements de bourgs à Monpazier, Bouniagues, Florimont Gaumiers, Saint Cyprien, Sorges, Nantheuil et Saint Victor. Le Département accompagne également les territoires ayant la volonté de développer les déplacements doux comme le Grand Périgueux avec la 2nde phase de l'aménagement du pôle multimodal.

- **L'axe 4 « Equipements culturels, Sportifs et de Loisirs »** mobilise 10 907 923, 23 € de travaux pour un total de subventions de **2 405 554, 43 €** avec **34 projets** comme, par exemple, des opérations structurantes telles que la rénovation du gymnase de Saint Front de Pradoux, ou la réhabilitation de la Piscine de Montignac qui est un projet à rayonnement territorial dépassant 1 M€ d'investissement, l'aménagement de la Plaine des Sports de Bretou à Eymet, la construction d'une salle d'activités à Bergerac et d'un gymnase à Agonac, ou des équipements de proximité plus modestes tels des Aires Multisports à Sergeac, Tocane ou Mareuil.

Au titre des équipements culturels, le Département a accompagné la rénovation du Musée des Arts et Traditions Populaires à Domme, la création d'une salle de convivialité à Audrix, l'accompagnement du déploiement du Réseau intercommunal de Médiathèques sur trois sites au sein du territoire Isle-Loue-Auvézère en Périgord pour un investissement total de plus de 2 M€ et 514.000 € d'aides accordées.

- **L'axe 1 « Immobilier d'entreprises, commerces, artisanat »** dans le cadre de l'aide directe aux collectivités sur les contrats de territoire, concerne pour 2020 un volume total de travaux de 8 908 253,08 € HT pour **22 opérations** aidées à hauteur de **1 802 436,92 €**. Ainsi sur cet axe, ont été financés la phase 2 de l'aménagement du quartier de la Gare à Périgueux, la création d'une ZAE à Nontron, l'extension de celles d'Eymet, Mazeyrolles, Rouffignac, Le Bugue (achat friche), la construction d'un garage automobiles à Milhac de Nontron, la création d'une ressourcerie à Brantôme ou l'aménagement d'un espace économique, de vie sociale et associative à Saint Germain du Salembre. Les projets de commerces de proximité comme l'extension de multiples-ruraux ou halles marchandes traduisent la préoccupation permanente en Dordogne de dynamiser les villages comme ceux de La Chapelle-Aubareil, Plazac, Saint Cernin de l'Herm, Savignac de Nontron, La Rochebeaucourt ou Montagrier.

- **L'axe 6 « Patrimoine, Habitat et énergies renouvelables »** est celui qui mobilise le plus d'opérations avec **73 projets** représentant **1 757 828,19 €** de subventions et 7 360 417,16 € de travaux. Ainsi, 9 logements ont été rénovés en Bergeracois comme 3 logements sociaux à Saint Jory de Chalais et 9 logements conventionnés créés ou entièrement rénovés sur le canton Isle-Loue-Auvézère. L'acquisition à l'EPF NA de l'ancienne gare de Saint Geniès pour créer 4 logements est acté. La réhabilitation de la RPA du CIAS Bastides Dordogne Périgord a été programmée. Les demandes de subventions sur la mise en accessibilité et mises aux normes des bâtiments recevant du public sont encore nombreuses.

- **L'axe 3 « Accès à la santé et aux services publics »** mobilise **1 059 035,49 €** d'aides sur **14 projets**, soit 18 302 013,12 € d'investissements engagés. L'acquisition d'un immeuble et de terrains à Saint Médard de Mussidan pour la future maison municipale de santé en lien avec le Département rentre dans ce cadre-là ainsi que l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire à Sigoulès et Flaugéac (MO CAB) ou Saint Pardoux la Rivière, la construction d'une nouvelle gendarmerie à Domme, et le futur siège du Grand Périgueux.

- **L'axe 8 « Equipements publics touristiques »** a permis d'accompagner **14 projets** sur le territoire avec **999 658,80 €** d'aides concernant un investissement global de 5 160 416,63 €. Ont été financés la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à Bergerac, la création d'un gîte d'étape à Florimont Gaumiers, la création de la voie des tanneurs à Nontron, ou l'aménagement du site de Neufont à Saint Amand de Vergt.

- **L'axe 5 « Equipements en faveur de l'Enfance et Jeunesse »**, avec **14 opérations** représentant un investissement de 3 610 470,02 € aidées à hauteur de **973 748,28 €**, a vu un fort tassement tant en nombre de projets que de crédits alloués par rapport à l'année dernière (2019 : plus de 20M€ de travaux et plus de 4M€ d'aides). Ceci s'explique par des travaux ciblés en fin de mandat qui ont de plus été perturbés par la crise sanitaire. L'accompagnement du Département se poursuit en direction de ces projets, comme la création d'une micro-crèche à Beaumontois-en-Périgord, la réfection des locaux de l'ALSH à la base de loisirs de la Guillou à Lalinde, la réhabilitation de l'école primaire de Pays de Belvès, ou la rénovation de l'école maternelle de Nontron.

- **L'axe 2 « Foncier agricole, opérations environnementales »** a concerné globalement **8 opérations** pour **224 089 €** de subventions et un investissement des collectivités de 1 239 764,28 € tel que l'accompagnement des Communes de Tursac et Les Eyzies pour l'acquisition de 93 hectares de parcelles boisées au cœur du Grand site Vallée Vézère, ou la phase 2 du PLUI du Grand Périgueux.

- **L'axe 7 « Equipements relatifs à la politique de l'Eau »** a financé **4 opérations** pour **88 751 €** de crédits votés et 990 010 € d'investissements dont la création de la Maison de l'Eau à Nontron.

La richesse et la diversité des opérations d'investissement portées par les communes ou communautés de communes mobilisent les conseillers de développement sur le territoire auprès des élus tout au long de l'année, que ces dossiers soient programmés ou en instance de programmation, ou parfois dans la nécessité d'un ajustement.

Cela correspond à une volonté de l'exécutif départemental qui souhaite une présence sur le terrain (et les territoires) des agents départementaux et organismes associés, en vue d'apporter une chaîne d'ingénierie complète. La nouvelle mandature municipale amplifie cette attente d'un accompagnement renforcé afin d'apporter conseils et services aux nouveaux exécutifs locaux.

8.2.3. AUTRES ACTIVITES DES SERVICES

8.2.3.1. REUNIONS TECHNIQUES SUR LES TERRITOIRES

Au cours de l'année 2020, sur l'ensemble des secteurs, une participation aux démarches collectives de développement a eu lieu principalement dans le cadre du suivi des Contrats de Ville, des Appels à Projets Etat (notamment fin 2020 : Petites Villes de Demain-ORTE-CRTE) ou Région (Ruralité- Tiers Lieux...), des GAL ou Comités Techniques LEADER-PAYS, des OPAH, des Contrats Locaux de Santé - afin de répondre aux objectifs fixés par l'exécutif départemental, à savoir développer les approches intégrées et concertées pour optimiser les financements publics.

Les Conseillers de développement sont restés associés selon la demande des élus, aux études ou à la réflexion sur des grands projets malgré la crise sanitaire en se rendant disponibles en présentiel ou en distanciel.

Des données ciblées sont recherchées et fournies à la demande des élus ou mobilisées lors de réunions techniques répondant aux enjeux des projets à développer. Les thèmes traités ont été les suivants : bâtiments à énergie positive, économie sociale et solidaire, redynamisation des bourgs centres, notamment en lien avec le maintien des commerces, transition énergétique et résorption de la précarité de l'habitat, création de « Tiers Lieux », d'espaces de rencontres, mais aussi, la culture, le sport, et le foncier en lien sur certains dossiers avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine et nos services relais.

8.2.3.2. ANIMATIONS THEMATIQUES

Quelques réunions cantonales, à la demande de conseillers départementaux, devaient se dérouler sur les territoires après les élections municipales afin de permettre aux élus d'aborder précisément différentes thématiques. En dehors d'une réunion sur le secteur du Périgord Ouest au mois de février sur la thématique de la forêt, celles-ci n'ont pu se tenir du fait de la modification du calendrier électoral et de la crise sanitaire. Cependant, du fait de l'implication des maires sur leurs territoires, une forte demande d'information est remontée sur la fin d'année 2020 et montre l'attente de ceux-ci pour collaborer avec le Département dans le cadre de ses compétences. Le lien de proximité demeure essentiel pour eux.

8.2.3.3. LE BUDGET PARTICIPATIF DEPARTEMENTAL

Contribution active des conseillers de développement à la mise en œuvre du second budget participatif départemental, en lien avec le chargé de mission.

Les actions se sont déroulées sur la période de septembre à décembre 2020 selon les étapes suivantes :

- Etape « Dépôt d'idées » du début de la procédure jusqu'au second confinement :
 - o Participation active de proximité auprès des citoyens dans le cadre des marchés, des foires et lors des forums des associations pour relayer l'information, les conditions de financement, la procédure ;
 - o Accompagnement technique et animation dans le cadre des commissions citoyennes ;

- Etape « de l'Idée au Projet » du 1er octobre au 15 novembre 2020 :

Les idées déposées assorties d'un avis favorable de la commission citoyenne ont été analysées juridiquement et techniquement. Cette étape a consisté principalement en la transformation de l'idée retenue en projet réalisable. Certains projets ont nécessité une concertation avec des partenaires publics pour accord sur une maîtrise d'ouvrage potentielle, l'objectif étant de finaliser le portage et la faisabilité de l'ensemble des projets avant leur entrée en catalogue ;

- L'étape « accompagnement de la campagne pour le vote des projets » jusqu'au 6 décembre dans le cadre de la Caravane du Budget Participatif du Département n'a pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire, cependant, les conseillers de développement sont restés au contact des porteurs de projets afin de les accompagner jusqu'à la fin de leur démarche.

Le bilan global se traduit par :

- o **470 idées déposées au 1-10-2020**
- o **324 idées retenues par la commission citoyenne**
- o **292 projets soumis au vote des citoyens**
- o **20 420 votants pour 80 144 choix exprimés**
- o **105 projets lauréats**

9. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2020 a permis à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable, malgré le contexte sanitaire, de stabiliser l'organisation mise en place en 2019. Le Service de l'Habitat a désormais toute sa place parmi les services « métier » et la mutualisation administrative et financière s'est affirmée au sein du Service Administratif et Financier.

Direction de l'environnement et du développement durable

Service administratif et financier	Service de la gestion de l'eau	Mission développement durable
	Service des milieux naturels et de la biodiversité	
	Service de l'habitat	
	Service de l'aménagement de l'espace et de la transition énergétique	

L'ensemble de la direction s'attache à répondre aux objectifs fixés par l'exécutif et notamment à contribuer à faire de la Dordogne **une terre d'excellence environnementale**. Il est également demandé à la direction d'engager une **politique ambitieuse, incitative, exemplaire et partenariale**.

Le contexte sanitaire, avec le confinement et la mise en place du télétravail, a permis de démontrer que la Direction de l'Environnement et du Développement Durable maîtrisait l'ensemble des outils informatiques et numériques mis à sa disposition. Les agents pour leur grande majorité avaient suivi les formations « teams » au cours de l'année 2019 et ont pu s'adapter très rapidement aux conditions imposées du télétravail. Avec le lancement de GECCO en mars 2020, aux premières heures du confinement, la continuité de service a été assurée.

De belles opérations ont même pu voir le jour en 2020 ; citons

La première édition des trophées du Développement Durable

La seconde édition de la foire du gabarier

Le lancement officiel du Plan Climat Départemental avec 200 collégiens

Le lancement des appels à projets en matière d'énergie renouvelable et d'économie circulaire

La mise en ligne de la web-application Biométéo (<https://biometeo.dordogne.fr>) dans le cadre de la maison Numérique de la Biodiversité

L'engagement de la construction d'une plateforme expérimentale en matière d'eaux souterraines (EAUX-SCARS)

La mise en place du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS)

L'ouverture de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (<https://habitat.dordogne.fr>)

La préparation de la délégation des aides à la pierre de type 3

...

9.1. LA MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

La mission Développement Durable, composée de 3 agents a été créée au sein de la Direction pour assurer l'animation des projets transversaux au sein des services départementaux, avec comme boussole les Objectifs du Développement Durable. Elle propose également des actions d'animation et d'accompagnement des territoires dans le domaine du développement durable.

9.1.1. RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2020

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50.000 habitants, édite depuis 2011 un rapport annuel sur sa situation au regard du développement durable.

Comme l'an passé, pour cette 10^{ème} édition, le rapport est présenté sous forme de livrets, un par commission organique. Ce choix permet de prêter une ambition plus politique à ce rapport permettant ainsi aux élus de l'Assemblée départementale de s'emparer de ces sujets qui sont devenus primordiaux. L'action phare de chaque commission est réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Un comité de pilotage, des entretiens téléphoniques ainsi que 6 interviews ont été réalisés afin de rédiger ce document.

Ce rapport porte sur les actions réalisées en 2019, analysées au regard de leur impact potentiel sur les cinq finalités du développement durable et des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

La liste des actions répertoriées (76 pour cette édition) n'est pas exhaustive, mais elle est représentative de l'action des services.



9.1.2. TROPHEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Département a lancé la 1^{ère} édition des Trophées du Développement Durable. Ces trophées sont l'occasion de valoriser les actions menées sur le territoire périgourdin et de mettre en lumière la richesse et la diversité des initiatives portées par les acteurs périgourdins.

Cette 1^{ère} édition, ouverte aux collectivités, aux associations et aux entreprises du département, a permis de mettre en lumière 37 actions soumises au vote du jury et du public. Les candidats ont pu déposer leur dossier du 17 février au 6 septembre 2020. Neuf lauréats ont été dévoilés le 7 octobre à l'Espace Joséphine Backer de Périgueux au cours d'une cérémonie de remise de trophées.



Soirée de remise des trophées, le 7 octobre 2020 à Périgueux

9.1.3. RESEAU AMBASSADEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Mission développement durable souhaite créer un réseau des ambassadeurs du développement durable au sein des services de notre collectivité. Il aura pour objectif de répondre à ces interrogations, de diffuser une culture commune autour de cette notion et favoriser les changements de comportements individuels et collectifs au sein et en dehors de la collectivité. Cette année a été consacrée à la mise en place de ce réseau afin d'être opérationnel début 2021.

9.1.4. PLATEFORME DES INITIATIVES DURABLES EN PERIGORD

Forte du succès des trophées du développement durable, la mission a pour objectif de valoriser toutes les actions menées sur le département par les acteurs locaux sur une plateforme numérique. Elle sera également un centre de ressources et de partage d'expérience pour le réseau des acteurs locaux agissant en faveur du développement durable. Les travaux préparatoires ont débuté : élaboration du plan du site, formation sur TYPO 3 pour administrer la plateforme, élaboration d'un formulaire de saisie et d'une cartographie associée... la plateforme verra le jour en 2021.

9.1.5. QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

La mission poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments départementaux. En raison de l'épidémie de COVID-19, les formations prévues en 2020 n'ont pas pu avoir lieu. Cependant, avec le service de la formation, un contact a été établi avec l'INFREP afin d'offrir une formation de plus grande qualité aux agents d'entretien et à leurs référents. Une proposition devrait voir le jour en 2021. De plus, des machines à laver ont été installées dans 10 bâtiments départementaux afin de permettre aux agents de laver le matériel microfibre et ainsi faciliter le déploiement du nettoyage par pré-imprégnation dans les locaux.

Pour la même raison, l'expérimentation prévue dans les cuisines des collèges n'a pas eu lieu. Toutefois, l'élaboration d'un protocole de nettoyage sain constitue toujours un objectif fort.

L'accompagnement des communes de moins de 500 habitants dans l'évaluation des moyens de ventilation et d'aération dans les établissements scolaires du premier degré a été suspendu cette année en raison des élections municipales et de la crise sanitaire. Toutefois une commune a contacté la mission en fin d'année et la visite de l'école a eu lieu en décembre. Le dispositif va se poursuivre en 2021, une centaine d'établissements peuvent prétendre à cet accompagnement.

La mission développement durable a suivi les travaux menés par Le Grand Périgueux dans le cadre de son 2^{ème} contrat local de santé (CLS). Celui-ci vise à mener des actions conduisant à réduire les inégalités des habitants face aux questions de santé. Le Département est signataire de ce contrat aux côtés de 13 autres partenaires parmi lesquelles l'Agence Régionale de Santé, la CPAM, le centre hospitalier de Périgueux ou encore la CPAM.

Enfin, la publication de l'action départementale sur le portail santé environnement de Nouvelle Aquitaine (<http://www.santeenvironnement-aquitaine.fr/>) a conduit quelques collectivités à prendre contact afin d'en savoir un peu plus sur le déroulé de la démarche de nettoyage écologique des locaux.

9.1.6. OBSERVATOIRE : CONNAISSANCE, VALORISATION DES DONNEES ET COMMUNICATION

9.1.6.1. SIG ET CARTOGRAPHIE

Cette action concerne un agent de la mission développement durable et consiste à répondre aux besoins des services de la direction en produits cartographiques. Il s'agit également de maintenir l'application ENVIRONNEMENT du système d'information géographique (SIG) en état de fonctionnement, et de mettre à la disposition des collectivités qui le demandent, des données à jour dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

En 2020, plusieurs cartes ont été produites pour alimenter l'Observatoire Départemental de l'Habitat. De plus, une carte des initiatives du territoire en matière de développement durable est en cours de réalisation et sera publiée sur la future plateforme sur le développement durable. Cette carte sera alimentée par les acteurs du territoire eux-mêmes via un formulaire de saisie.

9.1.6.2. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

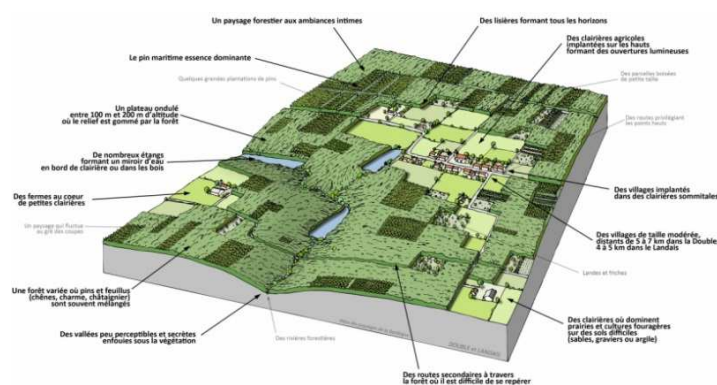
Le programme de suivi de la qualité des eaux superficielles a concerné 25 stations de prélèvement en cours d'eau et le plan d'eau Saint Estèphe. Les prélèvements et analyses ont été réalisés par le LDAR24. Les résultats alimentent le Système d'Information sur l'Eau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) et sont mis à disposition sur le site internet du Département sous la forme d'un bilan annuel. Une expertise a été réalisée par un bureau d'étude pour analyser le fonctionnement du plan d'eau de Saint Estèphe.

9.1.7. PARTICIPATION ACTIONS COLLABORATIVES

9.1.7.1. TOURISME DURABLE

La réflexion se poursuit avec le service du tourisme et du développement touristique pour proposer des solutions d'accompagnement aux professionnels de l'hôtellerie traditionnelle afin de mener des actions en faveur de l'environnement et redynamiser cette filière. Les temps d'information et ateliers qui étaient prévus en 2020 n'ont pas pu se faire. Toutefois, une mission inter filière a été créée par l'UNAT l'UMIH et NAPHA pour réaliser un plan d'action tourisme durable à l'échelle régionale et à laquelle la mission développement durable contribue avec le service du tourisme.

9.1.7.2. ATLAS DES PAYSAGES



Commencé en 2018, le travail sur l'élaboration d'un atlas des Paysages de la Dordogne a continué en 2020. Les travaux sont conduits sous la maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat (DDT24). Les services du Département, avec le CAUE, ont participé aux différents comités techniques et au comité de pilotage cette année. De plus, plusieurs agents ont participé aux ateliers

organisés sur le terrain à l'automne autour de différents enjeux du paysage. Les travaux, produits avec un bureau d'études de paysagistes, ont consisté à finir de définir les unités paysagères du département, d'écrire les enjeux et de terminer la rédaction de l'ensemble des articles et des « savoirs + » qui feront le contenu du site internet. Le rendu final et la publication du site internet de l'atlas des paysages sont prévus en début d'année 2021.

9.1.7.3. COORDINATION DES AVIS AUX ELUS SIEGEANT DANS DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

La mission développement durable assure la coordination de l'analyse technique des dossiers présentes aux différentes commissions départementales (CONseil De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques - CODERST, Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - CDNPS, pour les carrières, sites et paysages), en vue de la rédaction d'une note aux élus siégeant dans ces instances. En 2020, cela a représenté 13 réunions.

9.1.7.4. GESTION RELATION USAGERS

La Mission Développement Durable assure, pour l'ensemble de la Direction Générale Adjointe des Territoires et du développement DGA-TD, la coordination et l'aide technique de la plateforme de la Gestion Relation Usagers « démarches.dordogne.fr. » en lien avec la DSIN. Cette plateforme a pour objectif de présenter aux périgourdiens l'ensemble des démarches

qu'ils peuvent effectuer auprès des administrations locales de notre département. L'utilisateur peut ainsi solliciter en ligne le Département pour ses démarches administratives et suivre l'avancée de ses dossiers (sociaux, santé, subvention, etc...).

9.2. LE SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Service Administratif et Financier a été créé en 2019 pour assurer l'organisation et la gestion administrative et financière de l'ensemble des services de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

Il est composé d'une chef de service, d'une adjointe à la chef de service, de deux agents comptables et de trois agents chargés du secrétariat et de la partie administrative de la direction et de la logistique.

9.2.1. GESTION ADMINISTRATIVE

9.2.1.1. SECRETARIAT ET GESTION LOGISTIQUE

Le service est chargé de toutes les tâches de secrétariat de la Direction, avec la rédaction et la mise en forme de documents, le publipostage et l'envoi de divers documents, la gestion du courrier et l'organisation de réunions. Il procède à l'accueil physique et téléphonique des usagers de la DEDD.

Il assure la gestion logistique de la DEDD :

Contrôle et suivi du parc automobile de la Direction en coordination avec le Parc départemental,
Gestion des fournitures et consommables,
Gestion des abonnements,
Gestion de l'archivage des dossiers.

9.2.1.2. DEMATERIALISATION

Le SAF assure et sécurise l'ensemble de la fonction comptable dans le cadre de la dématérialisation. Pour ce faire, deux agents du service ont été nommés référents GECCO.

La dématérialisation a été effective au mois de mars 2020. L'ensemble des courriers transmis à la DEDD sont scannés puis déposés dans la bannette courrier de la Direction. Les agents du SAF procèdent quotidiennement à la distribution du courrier aux cinq services métiers composant la DEDD.

Le service est chargé de la rédaction des bons de commande et de leur suivi jusqu'à leur envoi au destinataire. Il effectue tous les workflows de la DEDD, que ce soit pour la validation du service fait, la signature de documents, ou les demandes d'avis.

Des formations ont été dispensées par les référentes du SAF à l'ensemble des agents le souhaitant grâce à l'outil collaboratif TEAMS.

Ainsi, 218 classeurs ont été créés au cours de l'année 2020, regroupant un total de 979 dossiers, pour l'ensemble de la Direction.

9.2.1.3. COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Le service est chargé de la rédaction des rapports présentés en Commission Permanente et Session Budgétaire. Il est responsable de la mise en forme des documents en conformité avec les procédures définies sur le logiciel GEDELIB. Il contrôle l'ensemble des rapports et assure la liaison avec le Service de l'Assemblée pour la transmission de l'ensemble des documents de la DEDD.

Au cours de l'année 2020, 112 rapports ont été rédigés et déposés sous GED DELIB par le SAF pour l'ensemble des services de la DEDD, dont 78 présentés en Commission Permanente et 34 en Assemblée Départementale.

Le Service intervient ensuite, dans le suivi administratif des contrats et des conventions entre le Département et ses partenaires.

9.2.1.4. MARCHES PUBLICS

Le service participe à l'élaboration des pièces administratives des marchés publics et des consultations hors marché de la Direction. Il effectue un suivi administratif de l'ensemble de ces marchés et des commandes en découlant.

Le Service Administratif et Financier est chargé l'exécution comptable de tous les marchés de la DEDD, pour ce faire, il établit des fiches d'opération pour chaque marché. En 2020, 24 fiches financières ont été créées et suivies par le service.

9.2.2. GESTION FINANCIERE

9.2.2.1. PREPARATION ET PILOTAGE BUDGETAIRE

Le Service Administratif et Financier appuie les chefs de service de la Direction dans leur préparation budgétaire. Il effectue les saisies des PIB et les contrôle en coordination avec les différents services.

Il réalise le suivi budgétaire de l'ensemble des services de la DEDD, grâce au logiciel comptable CORIOLIS.

Chaque agent comptable du service procède aux affectations, engagements et mandatements sur les lignes budgétaires de la DEDD. En 2020, le service a effectué les opérations suivantes sur le logiciel CORIOLIS :

218 affectations
179 engagements en fonctionnement
254 engagements en investissement
1007 mandats.

9.2.2.2. CERTIFICATION DES COMPTES

Le service assure et sécurise l'ensemble de la fonction comptable dans le cadre de la certification des comptes. Il est le relai de la DEDD auprès de la Direction des Affaires Financières dans l'application des normes professionnelles (comptables et financières).

Référent « contrôle interne », il représente la Direction dans la conduite de la maîtrise des risques comptables de la collectivité.

Depuis le 1er janvier 2019, il est ainsi devenu le seul référent chargé de réaliser dans CORIOLIS des engagements et mandatements comptables des dépenses et recettes pour l'ensemble de la DEDD. Les services métiers ne réalisent plus leurs propres engagements comptables.

Le service est également responsable du suivi de l'inventaire physique et comptable de la Direction.

9.2.2.3. EXECUTION COMPTABLE

Le service est chargé de la liquidation des dépenses de l'ensemble des services de la DEDD et de la perception des recettes.

9.3. SERVICE DES POLITIQUES DE L'EAU

Dans l'objectif de faire de la Dordogne un territoire d'excellence environnementale, le Département a réaffirmé sa volonté d'exercer un rôle dans le domaine stratégique de l'eau dans le contexte du changement climatique. Il a confirmé la place centrale des services départementaux et a d'ailleurs modifié l'intitulé du service qui de « Gestion de l'Eau » et devenu des « Politiques de l'Eau ».

Ainsi, après l'adoption par le Département du schéma de la ressource en 2019 qui concerne aussi bien les ressources profondes que les eaux de surface, le Département a également décidé de créer fin 2019 un Comité départemental de l'Eau, instance de concertation et de partage des enjeux. Malheureusement, les conditions sanitaires de l'année 2020 n'ont pas permis de réunir l'ensemble des acteurs de l'eau et l'installation de ce comité a été reportée.

Le service a engagé en 2020 les premiers bilans pour élaborer un schéma départemental de l'assainissement, outil indispensable sur le territoire pour identifier les enjeux et les moyens à mettre en œuvre.

En effet, les aides aux collectivités en matière d'assainissement collectif se sont recentrées sur les premiers équipements dans le cadre de la contractualisation avec les territoires, entraînant une baisse du nombre de dossiers d'assainissement collectif et une baisse d'activité d'expertise, d'instruction et de suivi technique dans le domaine. Un état des lieux est aujourd'hui nécessaire pour permettre à la collectivité de se positionner sur cette question dans les prochaines années.

De plus, la mission d'étude de transfert de la compétence assainissement aux EPCI s'est terminée mi 2020, a entraîné le retour à 100 % de l'agent travaillant aux côtés de l'ATD-SATESE depuis 2018. Des modifications internes dans l'organisation des services ont été opérées et un seul agent est chargé de l'assainissement collectif depuis février 2020

Ainsi, le service est composé du chef de service et de trois agents, techniciens et ingénieur spécialisés dans leurs domaines respectifs : Hydrogéologie, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif. Cette organisation peut entraîner une certaine fragilité, car il est difficile d'assurer une continuité de service en cas d'absence prolongée.

9.3.1. CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

9.3.1.1. SUIVI DE LA RESSOURCE

Volet suivi du réseau eaux souterraines

Le Département réalise depuis plus de dix ans le suivi sur la qualité et la quantité des eaux souterraines, avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) à hauteur de 60% environ. Ce suivi s'inscrit ainsi en complément de ceux réalisés par l'Etat dont l'objet est d'être un outil à la portée des élus du territoire pour leur permettre de prendre leurs décisions.

Le coût de programme de suivi et d'entretien 2020 s'est élevé à 114 335 € TTC (hors subvention).

Un travail prospectif, visant à rechercher les sources équipées d'un canal de jaugeage, a été poursuivi. En effet, le suivi du débit des sources a été identifié comme une action stratégique à mettre en place dans le schéma départemental de la ressource. Un rapport de bilan annuel a été rédigé à l'attention de l'AEAG. Mais la réunion annuelle en présentiel n'a pas pu se dérouler.

Volet connaissance

Le Département qui en 2019 avait décidé de participer au projet d'étude « Eaux Scars », de grande ampleur régionale et stratégique pour le Département de la Dordogne a poursuivi sa démarche en adoptant le plan de financement aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement, l'accompagnement du projet auprès du BRGM s'élève à 120.000 € pour les cinq années à venir. En investissement, le Département a affecté un crédit pour sa maîtrise d'ouvrage du forage pour un montant de 1.212.000 €.

Néanmoins, concernant les recettes, si l'AEAG nous a fait part de sa volonté de nous accompagner pour un montant arrêté pour l'instant à environ 300.000 €, la Région Nouvelle-Aquitaine, bien que très intéressée par ces travaux, rencontre des difficultés pour les prendre en compte dans l'appel à projet qu'elle a lancé, pour lequel seuls les laboratoires de recherche peuvent obtenir des subventions.

L'année 2021 va être mise à profit pour relancer ce dossier auprès de la Région et pour finaliser l'engagement de l'AEAG.

9.3.1.2. SERVICES DU DEPARTEMENT

Les avis et expertises de l'hydrogéologue sont sollicités par différents services départementaux.

Des échanges techniques réguliers ont lieu avec le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche dans le cadre du suivi du réseau départemental qualité, ou l'Agence Technique Départementale concernant la faisabilité d'études de transfert de compétence eau potable aux EPCI dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRe ».

9.3.1.3. TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET COLLECTIVITES

Les avis et expertises de l'hydrogéologue sont également sollicités par les services de l'Etat :

Police de l'eau de la DDT : plusieurs avis hydrogéologiques ont été émis au sujet de demandes d'autorisation, de déclaration de création de forage et de prélèvements.

Préfecture : des bilans de l'état des eaux souterraines sont réalisés de mars à novembre et présentés au comité de gestion des étiages (données des réseaux de suivi départementaux).


Elle a siégé régulièrement cette année encore au Conseil De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) pour les dossiers ne portant pas sur des maîtrises d'ouvrage départementales. Mais tel ne sera plus le cas en 2021. En accord avec l'agent concerné, il nous a semblé souhaitable de mettre un terme à la présence simultanée d'élus départementaux dans cette instance et d'un agent avec voix délibérative.

Elle participe aux commissions territoriales nappes profondes, commissions locale de l'eau du SAGE nappes profondes, réunion de concertation sur des SAGE en cours d'élaboration, du PAOT, des opérations Dordogne 2050, Charente 2050...

Pour les résultats des études techniques, elle participe aux réunions du SMDE 24. Pour les assemblées générales de ce syndicat, comme pour les SIAEP, le chef de service assiste en tant qu'invité à ces réunions.

9.3.2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

9.3.2.1. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA RESSOURCE

	<p>Avec l'adoption du Schéma de la ressource en eau par le Département, l'année 2020 a été consacrée à l'élaboration des mesures à mettre en œuvre pour rendre ce schéma opérationnel.</p> <p>Ce travail est réalisé en collaboration avec les acteurs du territoire.</p>
--	---

9.3.3. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

9.3.3.1. AIDES AUX PROJETS DES COLLECTIVITES

Malgré la crise sanitaire et les confinements associés, l'instruction technique des dossiers d'assainissement collectif présentés dans le cadre de la **contractualisation avec les territoires** (communes et communautés de communes) s'est poursuivie. Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec les conseillers de développement, indispensables par leurs connaissances des projets de leur territoire et du suivi de l'enveloppe budgétaire attribué aux subventions.

Afin d'accompagner au mieux les collectivités dans l'élaboration de leurs projets, le service mène aussi une mission d'appui tant technique, qu'administratif et juridique : le

technicien a ainsi participé à 15 réunions d'élaboration de projets d'assainissement durant lesquelles l'ingénierie départementale a été mise à disposition des élus.

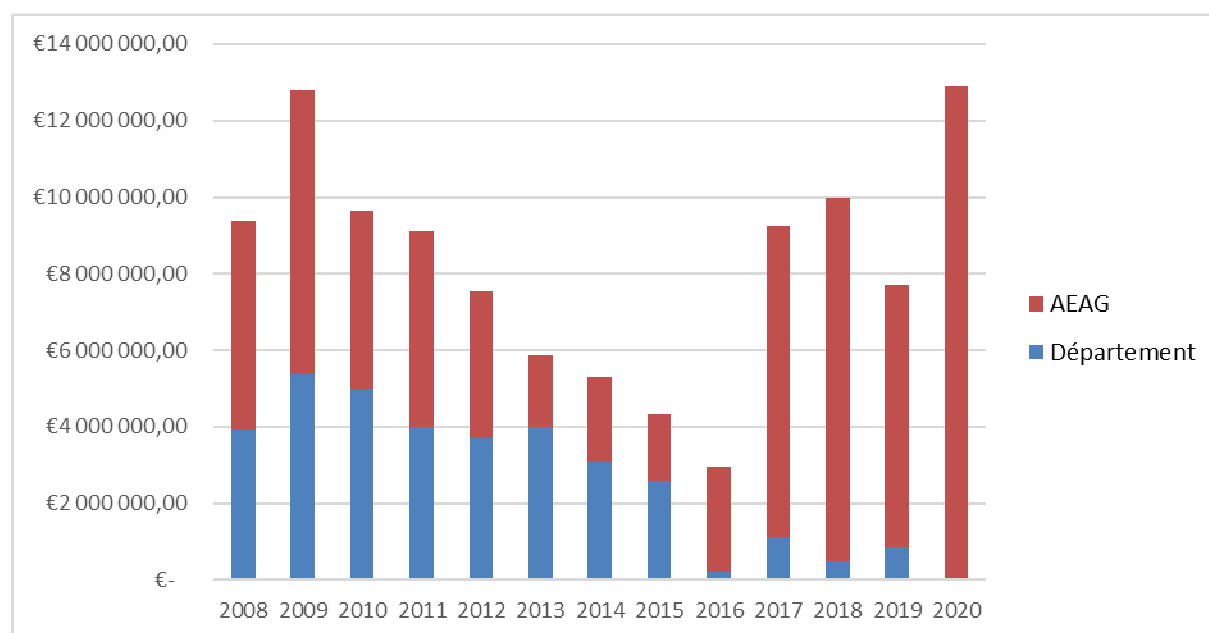
Cet accompagnement, en partenariat avec la Police de l'Eau, l'AEAG ainsi que l'ATD-SATESE, a permis l'aménagement d'infrastructures respectant la réglementation et la préservation des masses d'eaux et des usages. Soulignons ici la capacité des agents de cette direction à travailler avec les satellites du Département et tout organisme extérieur dans un esprit constructif dans l'intérêt des collectivités.

Le service se tient à disposition des collectivités pour répondre à leurs questionnements mais également aux SPANC pouvant être confrontés à des problématiques d'assainissement collectif (bac dégraisseur de restaurateur connecté à l'assainissement collectif, réglementation sur la raccordement d'abonné non domestique ...).

Trois dossiers ont été subventionnés en assainissement en 2020, deux études diagnostiques et une réhabilitation d'une station d'épuration pour un montant total 38 751 € de subvention.

Sur les contrats de projets communaux et territoriaux 2016-2020, l'assainissement collectif représente un total de subvention de 2 691 000 € soit 4% de l'enveloppe globale.

Le tableau suivant montre depuis 2008 les montants des subventions du Département et de l'AEAG. Désormais, la contribution de l'AEAG est la plus importante. Il faut aussi rappeler que le montant des subventions est au plus haut depuis plus de dix ans.



9.3.3.2. SITES DEPARTEMENTAUX

L'assainissement de SAINT-ESTEPHE est exploité par la Communauté de Communes du PERIGORD NONTRONNAIS dans le cadre d'une prestation de service renouvelée pour la période 2021 à 2023 et dont la charge s'élève à 5 507 € TTC par an (payée l'année suivante).

Sur les autres sites, les systèmes d'assainissement sont exploités par les gardiens. Ils s'appuient sur l'assistance technique du service des Politiques de l'Eau et de l'ATD-SATESE.

Les analyses permettant de définir les rendements de ces stations sont effectuées par le LDAR. Le montant de la surveillance règlementaire de l'assainissement des sites s'élève à 13 740 €.

Le fonctionnement de ces équipements est satisfaisant : l'ATD-SATESE constate lors de ses différents passages une bonne épuration des eaux usées, malgré la présence récurrente de graisses, générées par les activités de restauration. Ce qui justifie la mise en place d'hydrocurages préventifs des postes de relevage, réalisés pour 728,80 € à la Jemaye et à Rouffiac.

La station d'épuration de GURSON ne reçoit que très peu de pollution, compte tenu de la fréquentation limitée du camping. Une canalisation cassée sous le snack draine la nappe et apporte une quantité considérable d'eau à la station et un fonctionnement important des pompes du poste de relevage général et de celui de la plage. La station reçoit de juin à septembre en moyenne 163 m³ d'eau par mois. En décembre, à la suite de fortes pluies ce débit est monté à 2 000 m³. Des travaux seront donc à prévoir pour corriger cette anomalie.

La station d'épuration de Saint-Estèphe semble ne plus traiter convenablement la pollution. Malgré un reprofilage des billons en 2019, il apparait au vu du suivi de la station que les sols arrivent à saturation. Un changement de station est à prévoir dans les années à venir.

9.3.3.3. MISSIONS SPECIFIQUES

Opération « Rivières propres » : le suivi de l'impact bactériologique des stations d'épuration sur les principaux cours d'eau de la Dordogne a été poursuivi sur les 19 stations d'épuration et les 19 haltes nautiques.

Accompagnement sur le terrain avec le préleveur sur l'ensemble d'une série pour connaître le terrain et l'environnement proche.

Augmentation de la fréquence de prélèvements des haltes nautiques, huit prélèvements au cours de la campagne. Le but est d'obtenir une image de la qualité bactérienne sur tout au long de la rivière.

Les résultats de la campagne 2020 ont montré un nombre de dépassements plus important que les années précédentes, certainement en raison des conditions climatiques.

L'augmentation de la fréquence des prélèvements aux haltes nautiques et les résultats de l'ARS ont permis d'avoir une meilleure lecture de la qualité de certains tronçons de rivières (Dronne, Vézère et Dordogne amont).

Pour la campagne 2021, l'ARS est d'accord pour prévoir un calendrier de prélèvement en fonction de celui de Rivières Propres en Périgord, ce qui confirme la pertinence de cette action.

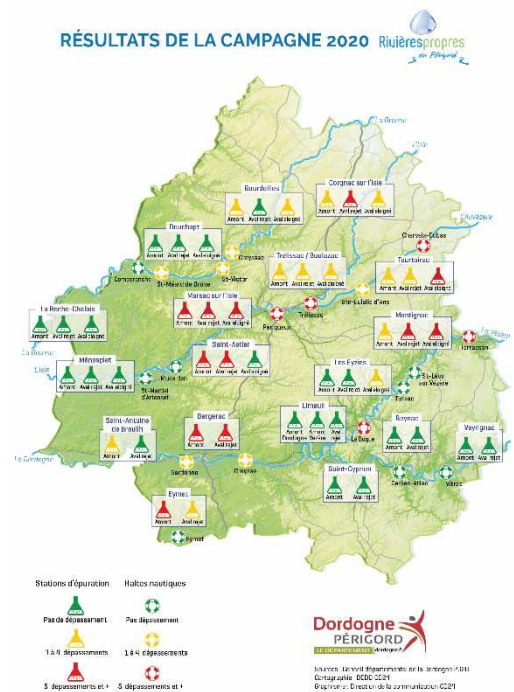


Schéma Départemental d'Assainissement :

Le schéma a pris en compte l'assainissement non collectif ainsi que celui des industriels et des campings, en plus de l'assainissement collectif. Les données de l'assainissement collectif sont complètes et le schéma est en cours de rédaction. Les données sont remises à jour tant que le premier rapport n'est pas validé par le comité technique.

Les récents travaux menés en collaboration avec l'ATD-SATESE pour le compte des communautés de communes pour la prise de compétence assainissement seront pris en compte dans ce schéma.

La première phase du schéma correspond à l'état des lieux de l'assainissement en Dordogne. Cela permettra d'avoir une vision des besoins futurs et des actions à mener qui sera développés dans la deuxième phase du rapport

La mise en place du schéma est subventionné par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à 50%.

Hébergements touristiques :

L'animation se poursuit sur l'assainissement en partenariat avec l'AEAG, l'Etat, EPIDOR et le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air. Le service a organisé une réunion annuelle pour faire le bilan sur les mesures réalisées par le LDAR sur les installations durant la période estivale 2019.

Un travail est en cours sur la base de données camping. Il s'agit de mettre en ligne cette base de données, unique et plus lisible, pour que l'ensemble des partenaires puisse y avoir accès.

Malgré l'arrêt des subventions de l'AEAG, le service reste à disposition des propriétaires de campings pour les accompagner dans leur projet d'assainissement. Nous avons également décidé de nous appuyer sur les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC), outils essentiels sur le territoire, pour communiquer auprès de ces derniers.

9.3.3.4. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'animation à destination des SPANC se poursuit, malgré la pandémie et les confinements. En fait même si les mesures contraignantes ont été mises en œuvre, cela n'a pas dégradé la qualité du service. Par contre, il a fallu revoir la méthodologie qui interdit les réunions d'un grand groupe de personnes.

REUNION DES TECHNICIENS SPANC

Compte tenu de la situation sanitaire une seule réunion de techniciens SPANC a pu avoir lieu, en visioconférence uniquement. Ces réunions sont essentielles car elles permettent la mise en place d'un réseau d'échanges et la transmission d'informations et l'harmonisation des pratiques des techniciens. Malgré le manque de réunions physiques, le service a conservé un lien très fort avec les techniciens des différentes structures via de nombreux échanges téléphoniques et de mails.

CHARTRE QUALITE ANC BUREAUX D'ETUDES

La charte qualité pour la bonne réalisation des études de définition de filière en ANC a été mise à jour. Les bureaux d'études s'engagent à respecter un protocole de réalisation et à disposer d'une assurance décennale. La réunion annuelle de rencontre n'a pu être faite compte tenu du confinement.

La qualité générale des études s'est légèrement améliorée en 2020 par rapport à 2018 et 2019 mais reste toujours en deçà de ce que les particuliers sont en droit d'attendre de professionnels de la conception. L'instruction technique et la validation des candidatures ont pu être assurées par le comité de suivi de la Charte. Cette instruction a montré des dossiers de qualité très insuffisante pour un tiers des bureaux d'études. Compte tenu de la situation sanitaire et pour éviter les difficultés financières des entreprises, une session de rattrapage a eu lieu en septembre à laquelle ont candidaté cinq bureaux d'études. Un seul d'entre eux a pu produire une étude satisfaisant aux critères de la Charte.

Le comité de suivi de la Charte, composé de techniciens et auquel participe le Département, a été modifié et étoffé. Son travail de qualité est reconnu et apprécié par la majorité des bureaux d'études qui disposent ainsi d'une appréciation fiable de leurs travaux et qui améliore non seulement la qualité des prestations mais assure aussi une saine concurrence entre ces sociétés.

Toutefois, l'impact de la charte semble de plus en plus important pour les sociétés. Si l'exigence de qualité doit demeurer afin de garder son intérêt à cette charte, il faut s'attendre à des recours de la part des entreprises non retenues. En 2020, un seul bureau d'études a fait part de son mécontentement : il n'a pas été retenu depuis trois ans en raison de la faible qualité des rapports rendus (alors que chaque société choisit elle-même le rapport étudié par le comité de suivi de la charte...).

CHARTRE QUALITE ANC TERRASSIERS

La charte qualité pour la bonne réalisation des travaux d'ANC destinée aux terrassiers a été mise à jour.

Suite au succès des précédentes journées d'information, une nouvelle réunion a été organisée rassemblant 21 entreprises.

La journée d'information a abordé les aspects juridiques et techniques du métier avec un focus sur le fonctionnement des filières d'assainissement et sur les assurances. Elle a aussi permis de faire un point précis sur l'étendue de leur couverture assurantielle. Suite à cette réunion, un assureur a modifié ses contrats afin de couvrir l'intégralité des filières d'ANC.

Il est à noter la satisfaction des personnes présentes à cette journée qui ont acquis de nouvelles compétences surtout dans les domaines administratifs, juridiques et commerciaux.

PARTICIPATION à des OPERATIONS NATIONALES

L'Association Régionale des Techniciens Assainissement Non Collectif Adour-Garonne (ARTANC) a pour objet de mettre en réseau les techniciens SPANC et de réaliser une veille technique et juridique. Cette mission est parfaitement complémentaire avec l'animation départementale. L'animateur départemental est donc membre du conseil d'administration.

Depuis cette année l'ARTANC est représentée au sein du groupe d'expertise sur l'assainissement au sein de l'AFNOR. Les deux experts mandatés par l'ARTANC au sein de l'AFNOR sont l'animateur de Gironde et celui de Dordogne. Ils représentent à la fois l'ARTANC et leur collectivité. Cela prouve la reconnaissance nationale de notre expertise et permet de défendre les intérêts des usagers au sein du comité de normalisation.

Le lien très fort entre les SPANC et le Département permet d'avoir des retours très précis sur les différents ouvrages permettant d'alimenter les débats au sein des différents comités.

Les **travaux au sein de l'AFNOR** auxquels participe le Département concernent la rédaction du futur Document Technique Unifié 64-1. Cette norme définit le mode de réalisation des filières d'assainissement traditionnelles et est validée par les assureurs. Il participe aussi à la rédaction des normes sur la réutilisation des eaux de pluie et sur les filières d'assainissement préfabriquées (type microstations).

Le service participe également à la rédaction de **l'e-cahier de l'Assainissement Non Collectif** en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). Il s'agit d'un cahier de l'ouvrage, associé à une méthodologie d'aide au choix des dispositifs d'épuration. En effet, en matière de construction, a fortiori en ANC, savoir définir les exigences nécessaires à la construction des ouvrages dans une logique de stabilité, pérennité et d'usages est primordiale. On construit naturellement avec des produits de construction mais ces derniers doivent toujours « rester au service » de l'ouvrage et du maître d'ouvrage, la logique de préservation du patrimoine immobilier devant toujours primer.

Le Département s'est aussi inscrit, avec un accompagnement financier et technique, dans **une étude visant à mettre au point un filtre à sable optimisé**, en partenariat avec le CSTB, l'INRAE et l'ATANC Loire Bretagne. Le cahier des charges de l'étude est en cours de finalisation et les premiers filtres pilotes devraient être réalisés courant 2021. L'objectif est d'optimiser le dimensionnement en maintenant le bon fonctionnement du filtre à sable traditionnel afin de réduire son coût et son empreinte environnementale. Il s'agit d'une filière robuste ayant de grandes qualités et des performances épuratoires excellentes, dont le parc installé en Dordogne est conséquent. Pouvoir en réduire le coût permettrait aux ménages de profiter de cette excellente filière dans des conditions financières plus avantageuses.

Toutes ces sollicitations nationales montrent la reconnaissance de l'expertise du Département en matière d'ANC. Localement, le service est sollicité pour son ingénierie technique et juridique et rédige notamment des rapports d'expertise pour aider les Communautés de Communes à répondre sur des dossiers particulièrement complexes.

Manifestement notre politique dans ce domaine répond aux besoins des territoires et des collectivités concernées mais aussi des entreprises et des pouvoirs publics au sens large.

9.4. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

Le service des Milieux Naturels et de la Biodiversité, composé de 7 agents, participe à différentes politiques :

Gestion des sites départementaux, avec la double compétence milieux naturels et ouvrages hydrauliques ;

Espaces naturels et éducation à l'environnement : accompagnement des acteurs du territoire et expertise développée pour les partenaires et les autres services départementaux (DPRPM et Bâtiments départementaux notamment) ;

Rivières et milieux aquatiques, en partenariat très étroit avec l'Agence de l'Eau, la Région et parfois la Fédération de Pêche : soutien aux collectivités, animation du réseau des techniciens rivière, surveillance de la qualité des cours d'eau, expertise développée pour les partenaires et les autres services départementaux, pour les routes notamment.

9.4.1. GESTION DES SITES DEPARTEMENTAUX

Le service s'applique à la mise en œuvre d'une gestion exemplaire des milieux naturels des sites départementaux : élaboration et application des plans de gestion en privilégiant les actions menées en régie et en concertation avec de nombreux partenaires.

Il contribue aussi à l'accueil du public en toute sécurité : surveillance de la qualité des eaux de baignade, gestion des ouvrages hydrauliques et des plans d'eau... Il s'agit d'actions multiples et très variées, en transversalité avec les autres services départementaux (patrimoine routier, patrimoine bâti, tourisme, sports...).

Les opérations engagées sur les sites départementaux représentent une dépense d'environ 524.000 € pour l'aménagement des milieux naturels, la gestion des barrages, la gestion courante, la gestion piscicole, les frais de géomètre, les acquisitions et les prestations de service.

9.4.1.1. GESTION DES MILIEUX NATURELS

Un partenariat appliqué...

Le service s'attache à construire des partenariats avec les différents acteurs du territoire à différentes échelles. Chaque site fait l'objet de comité de suivi dans lequel les partenaires amènent leurs conseils et assistances techniques (ONF, LPO, CENNA, OFB...)

De même, un **partenariat avec la Fédération de Pêche** permet un suivi de la qualité des rivières (en lien avec le Réseau Complémentaire Départemental de suivi des eaux superficielles) et d'accompagner le Département techniquement lors des vidanges (pêches de sauvegarde, pêches électriques...)

Le service s'attache aussi à répondre aux sollicitations des élus, des riverains et acteurs locaux à travers, l'accompagnement des projets communs (gestion des pigeons à Campagne, **chasse, coupes forestières, organisation de manifestations...**).

Toutes ces médiations, pour être objectives, doivent s'appuyer sur la connaissance des milieux naturels et la mise en œuvre de mesures de gestion. Elles nécessitent donc la réalisation d'études, de plans de gestion et elles vont profiter des outils mis en place dès 2021 par la maison Numérique de la biodiversité.

Une gestion partagée

En s'appuyant sur le partenariat privilégié avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN-NA) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le service travaille à la définition de plans de gestion et à la mise en œuvre de mesures afférentes.

Sur le site de la forêt de Campagne, le suivi des chiroptères permet d’appréhender les problématiques liées à la préservation de la population présente dans le château, le service accompagne le Pôle Paysage et l’ONF dans la gestion de la Réserve Biologique.

Années	Fonctionnement
	Assistance technique
2019	14.375 €
2020	15.700 €

Comme chaque année, sur la base des préconisations de nos partenaires, un **chantier école** a été organisé, en respectant les contraintes sanitaires, au Grand étang de La Jemaye et sur la Ferme du Parcot **avec le Lycée Agricole de Sigoulès. Le Département prend en charge les repas et une partie de l’encadrement.** En 2020 le chantier a permis la restauration d’une lande humide pour la préservation du Fadet des laïches, l’aménagement de l’observatoire sur l’étang des Jarthes au Parcot, la restauration d’un habitat à Grassette du Portugal ou bien encore la lutte contre le Chêne rouge d’Amérique. Ces actions ont permis d’atteindre les objectifs de gestion mais aussi d’apprentissage pour les élève.

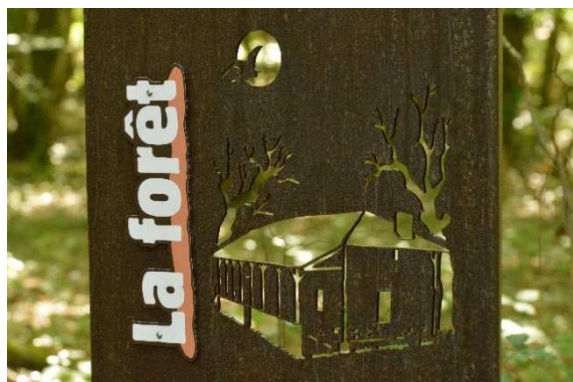


Malgré la situation sanitaire, le service a accueilli comme chaque année de nombreux stagiaires (6 élèves stagiaires de la 1^{ère} au Master) participant aux mesures prévues dans les plans de gestion des sites, comme le suivi du Fadet des Laïches sur le site du Grand Etang de La Jemaye, ou à des projets particuliers comme l’amélioration de la qualité de l’eau du bassin versant de la retenue de Rouffiac. Il encadre aussi des projets tutorés pour les BTS GPN du Lycée Agricole La Peyrouse de Coulounieix. Ce travail engagé avec le milieu scolaire s’inscrit dans la volonté de développer des actions de sensibilisation et d’éducation à l’environnement.

Une conscience à éveiller

Défini comme objectif majeur lors des assises départementales, **l’éducation à l’environnement** est un des principaux axes du service. Malheureusement, les actions menées habituellement (journées Sport-Environnement, soirées conférences, animations nature et scolaires) ont été tronquées du fait des conditions sanitaires. Le concours photo organisé habituellement en amont de la journée nature à la ferme du Parcot a été maintenu à distance.

Le service supervise la réalisation d'aménagements pédagogiques sur les sites ; ainsi l'observatoire de Miallet a été rénové, le sentier de la ferme du Parcot ré-inventé pour le plaisir des promeneurs et une opération de valorisation pédagogique d'une zone humide a débuté sur le site du Grand étang de La Jemaye.



Des nouveaux visuels à la Ferme du Parcot et le nouvel observatoire de Miallet

Années	Investissement	
	Miallet	Ferme du Parcot
2020	9.816,70 €	34.320 €

9.4.1.2. GESTION DES BARRAGES ET PLANS D'EAU

L'exploitation, la surveillance et l'entretien

Le service assure directement la gestion, la surveillance et la maintenance des barrages des sites de Rouffiac, Saint-Estèphe, La Jemaye et Gurson, avec la collaboration des gardiens des sites. Il s'occupe également des autres ouvrages hydrauliques comme les Forges de Savignac-Lédrier ou le seuil du Pôle International de la Préhistoire.

L'exploitation, la surveillance et l'entretien du barrage de Miallet, compte-tenu de ses caractéristiques et de son rôle particulier de soutien d'étiage, a été confié à la SOGEDO dans le cadre d'une prestation de service pour la période 2019-2023. Le service assure quant à lui la gestion générale et la coordination.

L'entretien de la végétation sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques est confié au Pôle Paysage et Espaces Verts (PPEV) du Département, ce qui implique un travail de coordination avec ce service mais également avec l'ensemble des autres services départementaux qui interviennent sur ces sites.

Les barrages départementaux constituent des ouvrages classés au titre de la réglementation, ce qui implique la réalisation de contrôles effectués par un prestataire agréé pour ce type de mission. Le Département a confié cette prestation de surveillance réglementaire au bureau d'études SAFEGE pour la période 2020-2024.

Pour l'année 2020, le coût des prestations de la SOGEDO et de SAFEGE (exploitation et surveillance) s'est élevé à un peu moins de 65 500 € dont environ 7 200 € de travaux de renouvellement programmé d'équipement.

Le soutien d'étiage

La retenue de Miallet a été peu sollicitée en 2020 pour le soutien d'étiage sur la Dronne avec seulement quatre semaines de lâcher, entre le 31 juillet et le 16 août puis du 20 au 27 août et enfin du 6 au 12 septembre, et un débit maximum de 400 l/s.

L'année 2020 confirme le glissement de la période de soutien d'étiage vers août et septembre, comme constaté en 2019. Le service pilote la gestion des lâchers d'eau, toujours en étroite collaboration avec la DDT, la chambre d'agriculture et la SOGEDO.

Même si le soutien d'étiage a été relatif comparativement à l'année record de 2019, il a permis de maintenir l'ensemble des usages sur la Dronne, tant l'irrigation des cultures que la pratiques des loisirs nautiques (baignade et canoë), tout en préservant l'intégrité des milieux naturels.

La gestion environnementale et sanitaire

La gestion des étangs départementaux nécessite l'organisation des vidanges, la gestion piscicole et le suivi des baignades.

En 2020, la vidange du Petit étang de Gurson en début d'année a permis la réalisation des travaux de réhabilitation du barrage comme détaillés dans le chapitre suivant.

Cette vidange, pour laquelle une pêche de sauvegarde a été réalisée, a permis de faire un bilan de l'empoisonnement de ce plan d'eau. La prestation de pêche, effectuée par un pêcheur professionnel, s'est élevée à 12 000 €.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2020, c'est le Service du Tourisme qui assure la conduite et le suivi de la gestion piscicole des étangs départementaux. Les prestations de pêche commandées dans le cadre des vidanges des plans d'eau départementaux restent de la compétence du Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité.

Le service assure également le suivi de la qualité des eaux de baignade des étangs départementaux en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) ainsi que la mise à jour des « profils de baignade » et l'information des baigneurs. Le montant des analyses réalisées par le LDAR en 2020 s'est élevé à 8.000 €, pour la surveillance des cyanobactéries et de la qualité bactériologique de l'eau.

9.4.1.3. LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET ETUDES 2020

Beaucoup d'opérations ont été menées sur les ouvrages hydrauliques départementaux mais principalement deux opérations de travaux majeurs ainsi que le lancement de plusieurs études.

Réhabilitation des ouvrages hydrauliques du barrage de Saint Estèphe

En raisons des intempéries de fin d'année 2019, les travaux d'aménagement du chenal aval de la pêcherie du Grand étang de Saint Estèphe ont finalement été effectués début 2020.

L'opération a consisté à remplacer l'ancien chenal en état de vétusté par deux chenaux : un en éléments béton trapézoïdaux qui servira pour les vidange et un "naturel" qui sert à la restitution du débit minimum (réservé). Le montant de cette opération s'est élevé à 61 600 €.



Barrage de Saint Estèphe – Nouveau chenaux en aval de la pêcherie

Réhabilitation du barrage du Petit étang de Gurson

Cette opération comprenait la remise en état du parement amont, la réfection de l'évacuateur de crue et de son chenal, la réfection de la pêcherie ainsi que l'installation d'un nouvel ouvrage de prise. En concertation avec le PPEV qui avait un projet de parking pêcheurs, ces aménagements ont été regroupés dans l'opération de réhabilitation du barrage. En fin de chantier, il a également été décidé de refaire la voie en crête du barrage.

Le service a assuré la mission de maîtrise d'œuvre. Le coût total de l'opération s'est élevé à 192 000 €.



Barrage du petit étang de Gurson

Conduite d'opérations

Le service assure la conduite d'opération de plusieurs projets. Pour cela il a établi les programmes d'études ou de travaux, puis il a procédé aux consultations des entreprises. S'agissant de barrages classés en catégorie B ou C, les missions d'étude ou de maîtrise d'œuvre doivent être confiées à des bureaux d'études agréés. Ces missions se poursuivent en 2021.

a) Dossier d'incidence pour l'autorisation environnemental de la vidange de la retenue de Miallet

Afin de pouvoir envisager une vidange en 2023, le Département doit déposer une demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat en vue de la délivrance d'un nouvel arrêté.

Pour cela, un bureau d'études a été retenu pour établir le dossier d'incidence qui portera sur l'élaboration d'un nouveau protocole de vidange et sur la gestion des boues du bassin de décantation. Le montant de cette étude est de 10 000 € et le dépôt de la demande est prévue au premier semestre 2021.

b) Maîtrise d'œuvre du remplacement de la vanne jet du barrage de Miallet

La vanne jet creux du barrage de Miallet est l'organe principal qui sert à la gestion du débit de soutien d'étiage. Cet équipement présente des signes de vétusté avec des dysfonctionnements de plus en plus fréquents, ce qui peut à terme être pénalisant pour l'exploitation notamment en pleine période d'irrigation.

L'opération consiste au remplacement de la vanne mais également à la motorisation du système hydraulique de commande des vannes de la tour de prise. La mission du prestataire, qui s'élève à 22 200 €, a débuté en décembre 2020 avec l'objectif d'une intervention pour le changement de la vanne avant le début de la campagne de soutien d'étiage.



Vanne jet creux du barrage de Miallet

c) **Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du bief, du seuil et des coursiers des Forges de Savignac-Lédrier**

La CATERZH a suivi courant de l'été 2020 le niveau d'eau aux Forges. Le débit restitué par la vanne de fond a été adapté pour garantir à l'aval un débit d'eau suffisant pour la vie aquatique.



Vue du seuil du barrage et de la restitution par la vanne



Exutoire du coursier dans l'Auvézère

Malgré ce suivi, le Département reste impuissant pour la gestion des situations d'étiage ou de crue au droit du seuil des Forges de Savignac-Lédrier. Il a donc décidé d'engager une opération d'aménagement du bief, du seuil et des coursiers. Ces aménagements permettront de garantir un débit minimum en aval du seuil et une continuité sédimentaire, la protection du site contre les crues et l'intérêt patrimonial de ce site touristique.

Le montant prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre est de 88 800 € et l'objectif est de pouvoir terminer les aménagements fin 2022.

d) **Maîtrise d'œuvre délégué des travaux d'aménagement de l'étang des Cygnes**

La propriété privée de l'étang des Cygnes a subi une pollution suite à la vidange en 2016 de l'étang départemental de Saint Estèphe. Une plainte a été déposée et des mesures compensatoires ont été recherchées dans le cadre d'un accord amiable.

Suite aux entrevues menées en 2020, un protocole d'accord a été signé entre le Département et la société ARTEMISIA propriétaire avec la prise en charge financière par le Département d'un diagnostic du barrage et de ses ouvrages hydrauliques, des études et travaux d'aménagement du système de vidange ainsi que le curage des atterrissements de sédiments en queue d'étang.

La mission de maîtrise d'œuvre débutera en 2021 avec l'objectif de réaliser les travaux à l'automne. Le montant prévisionnel de la prestation s'élève à 36 400 €.

Travaux d'entretien et d'équipements des sites

Divers autres travaux d'entretien ou d'équipement ont également été réalisés, soit en régie par le service, soit confiés à des prestataires.

9.4.2. ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE

9.4.2.1. APPUI AUX COLLECTIVITES

Le service propose un soutien technique aux collectivités pour la protection, l'aménagement et la valorisation de milieux naturels. L'attribution des subventions, gérées par le service des politiques territoriales et européennes (sauf pour le domaine des milieux aquatiques), nécessite une instruction de tous les dossiers par les services techniques.

Milieux naturels

En 2020, le service a accompagné la communauté de communes Isle Loue Avezère pour la gestion et la valorisation du site des Causses de l'Isle. A l'initiative du service, un chantier école a été préparé avec les partenaires du site (CEN-NA) et le Lycée agricole La Peyrouse.



Réunion préparatoire au chantier école

Le Service accompagne également la commune de Beleymas à la gestion et la valorisation de la tourbière du Laquin qui fait l'objet d'un plan de gestion suivi par le service. Le Comité de pilotage a émis la volonté d'agrandir la Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) instaurée par le Département, ce projet sera étudié en 2021.



La Droséra, une des rares tourbières à l'accueillir en Dordogne

Milieux aquatiques

Au sein du service, la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières et des Zones Humides (CATERZH) a pour mission l'animation technique dans le cadre de la restauration, la gestion et la valorisation des milieux aquatiques et humides. La reconquête ou le maintien du bon état écologique des cours d'eau est l'axe structurant de l'action tout en garantissant les usages et la libre circulation des eaux.

Dans ce cadre, le **service anime le réseau des acteurs** (Agence de l'eau Adour Garonne délégations de Brive et de Bordeaux, Région Nouvelle-Aquitaine, Agence Française de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires, Fédération de Pêche de la Dordogne, EPIDOR, Parc Naturel Régional Périgord Limousin) et assiste les collectivités dans le montage et l'exécution de leurs missions GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

L'animation portée localement par les Techniciens Rivières est la clef de voûte des actions en faveur des milieux aquatiques : ils sont l'interface entre les élus et les propriétaires riverains et permettent par leur sensibilisation sur le terrain de mener à bien les travaux de restauration des milieux aquatiques et de garantir leur pérennité. La CATERZH s'attache à **mettre en réseau les Techniciens Rivières et à favoriser l'échange d'expérience et de savoir-faire à l'échelle du département**. L'année 2020 et son contexte sanitaire particulier n'ont pas permis à la CATERZH d'organiser une journée d'échanges entre Techniciens Rivières. Toutefois, une réunion a été organisée avec chaque structure à compétence GEMAPI pour discuter des difficultés rencontrées, des réalisations de l'année et des projets à venir. Pour la plupart des collectivités, les travaux projetés en 2020 ont pu être menés à bien. Cependant, la pandémie a impacté les relations avec les riverains rendant plus délicates les interventions en cours d'eau.

Le Département poursuit aussi son **accompagnement financier auprès des collectivités tant pour les frais d'animation que pour les travaux en régie et par entreprise**.

Voici l'état des dépenses pour 2020, comparé à celui de 2019 :

Années	Investissement Crédits de paiements versés		Fonctionnement	Total
	Études	Restauration	Animation et régies	
2019	3.417 €	14.772 €	134.920 €	153.109 €
2020	5.542 €	49.791 €	138.197 €	193.530 €

De plus, le Département est membre et participe au fonctionnement d'EPIDOR (209.738 €), d'EPIDROPT (13.984 €) et de l'EPTB Charente (18.756 €) pour des actions portant essentiellement sur les études et l'animation pour une gestion équilibrée des milieux aquatiques. Dans le cadre de la politique de restauration des poissons migrateurs, le Département soutient aussi les actions d'EPIDOR et MIGADO (9.000 € pour le suivi des poissons migrateurs sur le bassin de la Dordogne (saumon, alose, lamproie, anguille...).

D'autre part, les subventions programmées en 2020 pour les études ont été nombreuses, pour un montant d'autorisation de programmes de 52.153 €. Ce sont notamment des études pour l'élaboration des Programmes Pluriannuels de Gestion qui ont

été engagées sur l'Isle, la Vézère, la Nauze et le Caudeau. Ces études par grand bassin hydrographique se déroulent sur deux années et permettent aux collectivités de disposer d'un programme d'actions sur les milieux aquatiques répondant aux enjeux de leur territoire. C'est ensuite à l'appui de ces dossiers que des Déclarations d'Intérêt Général sont sollicitées et permettront aux collectivités d'intervenir sur les propriétés privées bordant les cours d'eau. La CATERZH suit l'élaboration de ces PPG dans le cadre de leur comité de pilotage respectif et accompagne parfois le bureau d'étude et le technicien Rivières lors des prospections de terrain.



Prospection sur la Nauze en juillet 2020 – zone d'abreuvement de bétail piétinée



Prospection sur la Nauze en juillet 2020 – avant la confluence avec la Dordogne

Enfin, des subventions ont été accordées pour les travaux d'investissement ; elles représentent, en autorisation de programme, 46.641 €. Il s'agit de travaux identifiés dans les Programmes Pluriannuels de Gestion encore en cours de réalisation.

Voici quelques opérations représentatives de ce programme :

Travaux de plantation et de renaturation de l'Enéa (action menée par la CC Sarlat Périgord Noir).

La restauration de la ripisylve sur le Ménaurie, sur le bassin versant de la Lémance (par le SMAVLOT 47).

Les travaux de restauration, protection de berges et plantation de ripisylve sur le Coly (action menée par le SMBV Vézère).



Epi et protection de berge par fascinage sur le Coly

Travaux de restauration de ripisylve sur 2 km sur Le Bandiat et la Doue par le SYMBA Bandiat-Tardoire, avec des techniques douces par chevaux de traits sur les secteurs sensibles.



Portion de la Doue avant travaux



Même tronçon Doue après travaux

Les actions de préservation des écrevisses à pattes blanches par cloisonnement de portion de cours d'eau (menées par le SRB Dronne).

A la demande du Département, un diagnostic des ouvrages de franchissement et des **travaux favorables aux mammifères aquatiques** (visons d'Europe, loutres...) **ont été mis en place sur les routes départementales**. Ce diagnostic et ces travaux sont réalisés en régie par le SRB Dronne et le SMBI. Le projet est conduit par la cellule ENS avec l'appui de la CATERZH, de l'ATD pour l'application cartographique (formulaire de saisie des ouvrages d'art concernés) et du CEN-NA pour une expertise technique.

A noter également que la CATERZH participe au projet de la Maison Numérique de la Biodiversité et plus particulièrement dans le **volet « zones humides »**. Les données finalisées ont été réceptionnées début décembre 2020 et la CATERZH a procédé à des échantillonnages tests pour vérifier leur cohérence sur 12 sites (tant sur les petites unités hydrographiques que sur les grandes vallées telles que la Dordogne). La corrélation avec le terrain est excellente. C'était la bonne période pour mener ces vérifications notamment pour détecter sur site les chemins de l'eau (parcelles en eau dans les dépressions/cuvettes). La CATERZH dispose donc maintenant des cartographies fiabilisées, à l'échelle du département suivantes :

- **La cartographie des zones humides potentielles**, délimitation, leur état (dégradé ou existant) et l'occupation du sol,
- **La cartographie des zones humides efficaces**,
- Des **indices fonctionnels associés** tels que la production primaire annuelle nette, le mois d'activité photosynthétique maximale, la saisonnalité des flux de carbone.

La CATERZH a travaillé avec le CAUE à la relecture d'un guide utilisateur pour ces données permettant une compréhension de l'outil plus aisée, notamment à destination des Techniciens Rivières qui l'utiliseront au quotidien.

9.4.2.2. ASSOCIATIONS : CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE

Le Département soutient les acteurs qui œuvrent pour la connaissance des espèces et des milieux présents en Dordogne et pour l'éducation à l'environnement.

En 2020, l'aide financière a été de 189.660 € (investissement et fonctionnement confondus). En 2019 les dépenses étaient de 180 000 €.

Les associations « naturalistes » regroupent la majorité des experts et scientifiques du territoire en matière de milieux naturels. Elles sont souvent « sources » et « ressources » pour les projets et à ce titre incontournables. Il s'agit pour l'essentiel du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine, de Cistude Nature, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA).

D'autre part, des **associations spécialisées dans l'éducation à l'environnement** sollicitent le Département dans le cadre de leurs projets. Ces actions correspondent aux objectifs de la politique départementale pour atteindre l'excellence environnementale. On peut citer notamment le GRAINE Aquitaine, la Double en Périgord pour son programme d'animations sur le site du Parcot, le Centre d'Etude et de Découverte de Varaignes avec le festival nature « La Chevêche » ou bien l'association pour les Enfants du Pays de Beleyme et son travail sur l'ensemble de la vallée de l'Isle.

Le service instruit les dossiers de ces différentes associations en coordination avec le service de la vie associative et suit les projets.

Les partenariats engagés avec ces associations ont facilité leur implication dans la réflexion pour la construction des différents outils pédagogiques ou participatifs de la Maison Numérique de la Biodiversité.

Enfin, l'aide au C.A.U.E s'élève, comme l'an dernier à 649.800 € pour mener ses actions, à destination des collectivités, des partenaires associatifs et institutionnels ainsi que des particuliers, dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme respectueux de l'environnement et des paysages, de la transition énergétique ou de la préservation de la biodiversité.

9.4.2.3. LA MAISON NUMERIQUE DE LA BIODIVERSITE – SUITE ET FIN DE CE PROJET INNOVANT

Le projet d'un montant total de 1.857.000€, financé à 60% par l'Etat (1.114.200€) a été une véritable opportunité pour le territoire départemental pour développer divers outils qui permettront de faire progresser la prise en compte de la biodiversité dans le développement du territoire.

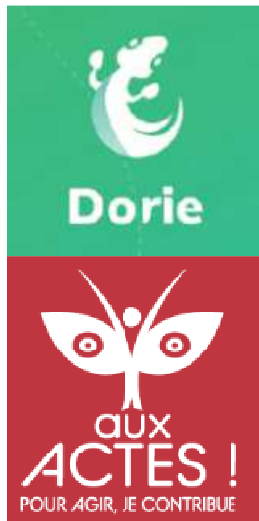
Avec le CAUE et l'ATD, le service des milieux naturels et de la biodiversité a monté un système d'information géographique dédié à la donnée environnementale, des outils de diagnostic et des outils numériques de mise en valeur des richesses naturelles du Périgord.

Trois applications sont développées dont une a été mise en service en 2020



la web-application BioMétéo a été mise en ligne au mois de novembre 2020.

Elle fait découvrir tous les jours les espèces animales et végétales du département, et informe de la météo, la qualité de l'air, le niveau des nappes et rivières et transmet des actualités « nature » aux usagers.



Dès 2021 Dorie guidera les randonneurs dans les plus beaux espaces naturels du département en donnant une information riche et imagée

L'application « Aux Actes ! » impliquera tous citoyens et professionnels en diffusant de l'information et en permettant de réagir et répondre à des campagnes de collecte d'information. L'outil pourra servir à tout partenaire ou collectivité, il s'adaptera à leurs demandes.

A noter que La CATERZH s'est investie dans le volet « zones humides » de la MNB et va apporter aux collectivités l'assistance technique nécessaire pour qu'elles utilisent au mieux cet outil innovant qui a été finalisé en 2020 : un observatoire cartographique des Zones Humides (ZH) et de leurs fonctionnalités a été produit et pourra être mis à jour annuellement pour suivre l'évolution des ZH en fonction des pratiques/ usages et, à plus long terme, voir les conséquences des changements climatiques.

Ces données cartographiques des ZH (potentielles, effectives et efficaces) et les indicateurs associés (durée d'inondation, production primaire annuelle nette, mois d'activité photosynthétique maximale, saisonnalité des flux de carbone) seront disponibles en open data dès 2021.

9.4.2.4. ACCOMPAGNEMENT DES AUTRES SERVICES

En interne, la notion d'environnement au sein des projets évolue. De « contrainte », elle commence à être perçue comme une composante à part entière, voire un outil de développement.

Le service répond ainsi aux sollicitations de nombreux services du fait de la dimension transversale de l'environnement.

Pour exemple, la labellisation « Pavillon bleu » qui nécessite la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement (mise en place d'expositions), le suivi et l'étude de nouvelles actions pour l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

Le Pôle des Paysages et Espaces Verts s'appuie sur les compétences et partenaires du service pour l'étude et la gestion entre autre du Domaine de Campagne. Ainsi la

problématique liée à la surpopulation de pigeon (altérant les bâtiments) a été étudiée pour aboutir à un projet de pigeonnier contraceptif qui verra le jour sur le site en 2021.

Le service a participé à l'organisation de « colonies » mises en œuvre par l'Aide Sociale à l'Enfance à travers des journées d'animation sur la biodiversité.

Le service s'est aussi impliqué de manière importante dans l'organisation de la Foire du Gabarier aux côtés du service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Ecologique (AETE).

Le Service accompagne la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM) sur différents projets dans lesquels une expertise ou des conseils environnementaux sont nécessaires. C'est le cas notamment de la zone humide d'Edon pour la mise en œuvre des mesures de gestion ou bien encore du Pôle Paysage et Espaces Verts dans la gestion des forêts départementales, en lien avec l'ONF. Le travail se poursuit également sur l'accompagnement de la Direction du Patrimoine Bâti dans la prise en compte de la biodiversité dans le bâti (collège d'Eymet).

De même le service a poursuivi l'accompagnement de la Direction des Sports et de la Jeunesse pour la commission « Rivière » dans le cadre du Conseil Départemental Junior. Une visite à la Jemaye pour la découverte de la zone humide du Schmidt a été organisée en début d'année 2020.

La CATERZH a aussi engagé cette année un travail partenarial avec le Pôle Paysages et Espaces Verts et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne sur le ruisseau le Fongive dans l'enceinte du château de Campagne. Ce cours d'eau fortement modifié est sujet à envasement et son lit est colonisé par des hélophytes. Une opération curative s'est déroulée sur 3 périodes pour retirer la végétation du lit et assurer la défense incendie du site ainsi que l'aspect esthétique du miroir d'eau.



Faucardage de la végétation sur miroir d'eau - août 2020



Intervention au grappin forestier - septembre 2020



Intervention avec mini-pelle et godet peigne - décembre 2020

Le service a effectué les demandes d'intervention auprès de la Police de l'Eau et le suivi des chantiers. Une étude va être lancée début 2021 pour restaurer de manière plus pérenne les écoulements et le transport de sédiments.

De même, sur le cours d'eau à l'aval du plan d'eau de St Estèphe, de l'entretien de berges a été réalisé avec le PPEV, avant la mise en place de clôture.

9.5. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

9.5.1. ENERGIE

Le Plan Bois Energie (PBE)

A ce jour, 57 chaufferies bois énergie fonctionnent et sont alimentées par des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), des entreprises d'exploitation forestières, agricoles et des scieries locales pour la plaquette forestière, pour les granulés de bois par des intermédiaires locaux.

Dans le cadre du Plan Bois Energie, le Département cofinance avec la Région et l'ADEME un poste à la Fédération départementale des CUMA ce qui a, entre autres, permis en 2020 :

De créer de nouvelles chaudières bois : communes de Montagnac La Crempse, Saint Aubin de Lanquais et la MFR de Périgueux,

De réaliser trois études de pré faisabilité en 2020 pour la commune de Saint Michel de Villadeix, la Résidence pour Personnes Agées (RPA) de Monpazier et une entreprise sur Sarlat. Onze autres études de pré faisabilité sont en cours de réalisation.

De communiquer : deux réunions d'information et de sensibilisation, à destination des élus ont été réalisées à Aubas et au Buisson-de-Cadouin. La FD CUMA a aussi participé à la Foire du Gabarier.

De suivre les installations existantes : l'ensemble des chaufferies bois du département, ont bénéficié d'un suivi, par le biais d'un sondage envoyé à la fin de la saison de chauffe. Le but de ce sondage était de relever les pannes rencontrées, les consommations de combustibles, la qualité de l'approvisionnement bois et faire remonter les besoins des agents.

9.5.2. DECHETS - ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de l'ingénierie territoriale, le service accueille, conseille, oriente et accompagne les porteurs de projet développant de nouvelles activités dans le domaine de l'économie circulaire :

- accompagnement des porteurs de projet : entreprises et associations dans le domaine de la collecte et de la valorisation des déchets et plus globalement de l'économie circulaire ;
- organisation de la partie Economie circulaire de la Foire du Gabarier, avec plus de dix-huit associations et entreprises présentes sur les stands économie circulaire.

Dans le cadre de l'ingénierie interne, le service accompagne l'ensemble des services du Département pour optimiser la gestion des déchets produits par le département, notamment dans le cadre de la future redevance incitative :

- lien technique avec le SMD3, pour partager avec l'ensemble des services l'évolution de la mise en œuvre de la REOMI sur le parc de bâtiments et des sites de loisirs départementaux ;
- expérimentation de la collecte des biodéchets au Lac de Gurson : équipement en composteur et bornes de collecte aériennes, signalétique en liaison avec le Pôle Paysage Espaces Verts et formation de guide composteur afin d'accompagner les services ;

- accompagnement des collèges en vue de réduire et optimiser la gestion de leurs déchets (plateformes de compostage, compostage in situ, mise à disposition de broyat).

9.5.3. APPELS A PROJETS « ECONOMIE CIRCULAIRE » ET « ENERGIES RENOUEVELABLES

Suite au lancement de deux Appels à Projets (AAP) sur les thématiques de l'économie circulaire et des énergies renouvelables destinés aux associations et aux entreprises désireuses de développer des actions innovantes en faveur de la lutte contre le changement climatique, plusieurs entreprises et associations ont candidaté en 2020.

En raison de la crise sanitaire, le comité de sélection de ces appels à projets n'a pas pu se réunir en 2020. En conséquence, l'organisation de ce comité a été revue pour que les projets puissent être examinés par les membres de ce comité à distance.

9.5.4. PLAN CLIMAT DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental de la Dordogne s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau Plan Climat départemental. Selon sa feuille de route, le Département souhaite prioritairement poursuivre et amplifier son engagement en faveur du climat. La démarche de ce Plan Climat se veut être également participatif.

En conséquence, plusieurs actions de coopération ont été réalisées en 2020 :

- **Lancement officiel du Plan Climat Départemental**, le 10 mars 2020, où 200 collégiens et une cinquantaine d'accompagnants étaient réunis au centre départemental de la Communication Joséphine BAKER.
- **Animations avec les collèges** : des animations sur la thématique du changement climatique ont été organisées auprès de collégiens. L'équipe du Département s'appuie sur l'outil pédagogique et collaboratif : « La Fresque du Climat » pour réaliser ces animations. Hélas, la crise sanitaire, a obligé, rapidement, à annuler et stopper les animations programmées en 2020.
- **Autre animation** : la sensibilisation sur le changement climatique s'est poursuivie lors de la Foire du Gabarier de septembre 2020. Pour cela, l'équipe du Département s'est de nouveau appuyé sur l'outil « La Fresque du Climat » mais en version quizz. Cette version a permis d'attirer l'attention des passants et ensuite d'échanger autour des actions pour le territoire.
- **Réunion avec les chargés de mission PCAET du territoire** : pour être dans la continuité de l'esprit collaboratif de ce plan climat, les chargés de mission PCAET des collectivités du territoire ont été invités à participer à une rencontre collective. L'ensemble des chargés de mission PCAET du territoire ont participé à cette réunion.
- **Enquête en ligne** : une enquête en ligne comportant une trentaine de questions a été diffusée auprès des citoyens du territoire. Ces citoyens ont pu exprimer leur volonté de stratégie et leurs propositions d'actions à mettre en œuvre pour les années à venir.

Ce questionnaire a été diffusé sur l'ensemble du territoire. Ainsi 831 personnes ont répondu à la totalité du questionnaire, via le questionnaire en ligne et 261 personnes ont répondu aux cinq premières questions de ce questionnaire retranscrites sur le magazine « Vivre en Périgord ». Un rapport présentant les résultats de cette enquête a été établi.

9.5.5. FORET

9.5.5.1. FONDS DE SOUTIEN

Le soutien aux actions des organismes de développement s'est concrétisé par une convention d'un montant de 10.000 € au Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine (CRPFNA) pour ses actions de communication (mémento du sylviculteur, gazette des forêts), d'accompagnement des actions foncières du Département et de conduite d'expérimentations et démonstrations visant à mettre à la disposition des forestiers des outils adaptés aux spécificités de la Dordogne (acacias, régénération naturelle, plantations avec accompagnement...).

9.5.5.2. FONDS DE DEVELOPPEMENT

Le fonds de développement finance les mesures d'aide aux travaux forestiers dans le cadre du Plan départemental forêt-bois 2016-2020.

En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, afin de soutenir l'activité des entreprises, le Département a décidé de faire évoluer deux points pour davantage mobiliser :

Passage de l'aide à l'exploitation déficitaire de taillis de châtaigniers déperissant de 300 à 600€ / ha (conditionné à la visite préalable pour validation du technicien du service),

Suppression de certaines conditions de cumuls de dossiers (1 dossier par an quel que soit la surface de propriété, dans la limite maxi des 100 ha).

Ces décisions ont été suivies des faits puisque près de **60 hectares de taillis secs** sur pied ont été validés (contre 30 en 2019) et **138 dossiers** ont été déposés pour près de **373 ha de travaux** (contre 102 dossiers et 309 ha en 2019) pour un montant de **237.544€**, la Région intervenant à hauteur égale avec des aides dont le taux d'intervention est de 20 % (sauf pour l'aide à l'exploitation déficitaire, le reboisement robinier et l'élagage résineux pour lesquelles le Département intervient seul). Ces dossiers sont instruits et contrôlés en totalité par le service.

9.5.6. POLITIQUES FONCIERES

9.5.6.1. LES ECHANGES ET CESSIONS AMIABLES

En 2020, la somme de **8 705 € a été versée à 29 bénéficiaires**, dont 17 pour les échanges amiables d'immeubles ruraux et 12 pour l'acquisition de parcelles boisées (12 474 € pour 26 bénéficiaires en 2019).

9.5.6.2. LES OPERATIONS COLLECTIVES D'AMÉNAGEMENT FONCIER

L'opération d'aménagement foncier en zone forestière de la commune de Saint Crépin de Richemont (Brantôme en Périgord) portant sur un périmètre d'une surface de 2 500 ha s'est poursuivie. Le 14 septembre 2020, la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) s'est réunie pour étudier l'avant-projet et le programme prévisionnel des travaux connexes proposés par le Cabinet de géomètres ECTAUR.

AFAFE SAINT CREPIN DE RICHEMONT					
STATISTIQUES AVANT-PROJET					
SURFACE APPORT			SURFACE ATTRIBUTION		
En hectare	Nombre de parcelles	Nombre d'îlots	En hectare	Nombre de parcelles	Nombre d'îlots
2 556	5 588	2 400	2 539	724	724
Surface moyenne d'un îlot			Surface moyenne d'un îlot		
1 ha 05 a			3 ha 50 a		
Nombre de comptes mono parcellaire			Nombre de comptes mono parcellaire		
58			271		
Coefficient de répartition de 0,7% arrondi à -1% (prélèvement sur l'ensemble des comptes de propriété)					
55 chemins déclassés dont le foncier est attribué au compte de la commune soit environ 25 kms (5 ha)					
Travaux connexes : 19 sites de travaux ont été répertoriés pour un montant estimatif global H.T. de 100 000 €					

L'avant-projet et le programme prévisionnel des travaux connexes dûment validés par la CCAF, ont ensuite été présentés aux propriétaires concernés et tiers intéressés à l'occasion d'une consultation publique qui s'est tenue du 28 septembre au 7 novembre 2020 dans la salle des fêtes communale. Plus de 200 propriétaires ont été reçus lors des 9 permanences, représentant près de 80% de la surface du périmètre de l'opération. Une cinquantaine d'observations ont été déposées sur le registre dédié.

Le bilan et les conclusions des **études d'aménagement foncier réalisées sur la commune de Saint Jory de Chalais**, ont été présentés aux membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier lors de sa séance du 6 janvier 2020. Il a alors été décidé d'organiser une enquête publique portant sur le mode et le périmètre de la future opération. Cette enquête s'est tenue dans la salle des fêtes de Saint Jory de Chalais du 28 septembre au 13 novembre 2020. Une cinquantaine de personnes ont été rencontrées lors des 7 permanences, représentant près de 50% de la surface globale du périmètre. Treize propriétaires ont déposé une observation sur les registres papier et/ou dématérialisé. Dans

son rapport, Madame le Commissaire enquêteur s'est déclarée favorable à un aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental.

9.5.6.3. UN PARTENARIAT FORT AVEC LA SAFER NOUVELLE-AQUITAINE

▪ SOUTIEN A L'INSTALLATION FONCIERE AGRICOLE

Dans le cadre d'une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'outils fonciers destinés à faciliter l'installation d'agriculteurs en Dordogne (2020-2026), le Département a permis en 2020, l'installation progressive, hors cadre familial, de trois jeunes agriculteurs Saint Martin de Ribérac, Le Buisson de Cadouin et Sourzac.

▪ MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL DEPARTEMENTAL DE VEILLE FONCIERE

En 2020, toutes les intercommunalités ont délibéré favorablement afin de bénéficier de l'outil départemental de veille foncière sur la base d'un engagement financier annuel de 1 000 € chacune et de 20 000 € pour le Département.

▪ PARTICIPATION A UN DISPOSITIF INNOVANT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS DE LA TUBERCULOSE BOVINE

Par délibération de la Commission permanente en date du 23 mars 2020, le Département s'est engagé à participer à un dispositif innovant de lutte contre la Tuberculose Bovine. Dans ce cadre, le Département a alloué une subvention d'un montant de 6 630 € TTC à la SAFER pour mener une mission d'animation foncière sur une partie du territoire de trois communes particulièrement touchées par ce virus. En 2020, 47 exploitants ont été entendus par 7 collaborateurs de la SAFER représentant 87% de taux de retour. Concernant les propriétaires non exploitants, 50% d'entre eux ont répondu au questionnaire soit par courrier soit par téléphone.

9.5.6.4. LA POLITIQUE FONCIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le décret du 5 mai 2017 crée l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dont le périmètre de compétences s'étend désormais à la Dordogne.

Entre mai 2017 et décembre 2020, 17 intercommunalités ont conclu une convention cadre avec l'EPF afin de permettre la réalisation d'opérations foncières sur leurs territoires et 55 communes ont conclu des conventions opérationnelles.

9.5.6.5. MISSION ETUDES GENERALES ET URBANISME

Cette mission suit l'état d'avancement des documents dans leur procédure d'élaboration en tant que Personne Publique Associée (PPA), les demandes d'avis d'urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les déclarations de projets, ainsi que les demandes des bureaux d'études, des communes, concernant les permis de construire pour le photovoltaïque et l'éolien. A noter que les demandes concernant le photovoltaïque prennent beaucoup d'ampleur.

Il a été traité, en 2020, une centaine de dossiers d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision y compris les déclarations de projet, une trentaine d'avis officiels a été donnés en tant que Personne Publique Associée concernant les PLU/PLUI.

De plus, trois Porter-à-connaissance à la demande des services de l'Etat ont été élaborés par la direction afin de lancer les PLUi de 3 EPCI. Il s'agit de :

Domme Villefranche du Périgord
Vallée Dordogne forêt Bessedé
Terrassonnais en Périgord Thenon Hautefort

Un suivi particulier des SCoT se poursuit pour le Bergeracois, la Vallée de l'Isle, le Périgord Noir et le Périgord Vert.

De plus, il y a eu 6 Commissions Départementales de Préservations des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), soit la moitié par rapport l'année 2019 suite aux périodes de confinement.

9.6. SERVICE DE L'HABITAT

Les missions du Service de l'habitat reposent sur la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre, la coordination des actions définies dans les plans logement, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ainsi que l'évaluation des politiques conduites en matière d'habitat par l'Observatoire Départemental de l'Habitat.

9.6.1. LES AIDES A LA PIERRE

9.6.1.1. LA DELEGATION DE COMPETENCE DES AIDES A LA PIERRE

BILAN DE LA DELEGATION DE TYPE 2 DE 2006-2020

+ 729 M€ de travaux générés et + 2000 emplois soutenus dans le BTP chaque année

Résultats Délégation	Logements financés en parc public	Logements financés en parc privé (PO+PB)	Total logements financés	M€ investis Etat+Anah+CD24
1/ 2006-2011	1.968	3.170	5.138	48,5
2/ 2012-2017	1.769	3.572	5.341	54,5
3/ 2018-2023 Sous-total pour 3 ans	1.417	2.849	4.266	32,07
Année 2018	328	704	1.032	10,42
Année 2019	513	1.102	1.615	11,11
Année 2020	576	1.043	1.619	10.54
évolution 2019/2020	+ 12,28%	- 5,35%	+ 0.25 %	- 5.13 %
TOTAL depuis 2006	5.154 logts	9.591 logts	14.745 logts	135,07 M€

9.6.1.2. LE PARC PUBLIC

BILAN ANNUEL DE LA DELEGATION 2020

2020	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL
OBJECTIFS AVENANT 1	252	197	102	551
REALISATIONS	324	241	15	580
Pourcentage sur avenant 1	28,57 %	22,34 %	- 85,29 %	5,26 %
Montant délégué	1.610.900 €			
Montant engagé	1.610.900 €			

Pour 2020, l'enveloppe déléguée et consommée s'élève à **1.610.900 €** dont :
1.464.700 € droit à engagement pour 2020, comprenant 241 PLAI dont 47 PLAI à 8.300 € (en zone tendue), 170 PLAI à 5.700 € (zone agglomération hors zone tendue) et 24 PLAI à 4.400 € (zone détendue),
146.200 € de bonus pour l'acquisition-amélioration de 43 logements en zone aggro à Périgueux.

→ **Une production conséquente maintenue en Dordogne :**

565 logements financés (hors PLS) pour une enveloppe engagée de 1.610.900 € répartis en 324 PLUS et PALULOS communales et 241 PLAI

Une production qui reste très sociale : 43 % de la production PLUS/PLAI relève du financement PLAI

Une production proche des services, des emplois et des transports

Une production qui respecte les obligations SRU : 91 % de la production est localisée sur les communes soumises aux dispositions de la loi SRU (176 logements sur la seule ville de Trélissac)

9.6.1.3. LE PARC PRIVE

	Objectifs	Réalisations	Enveloppe financière
Propriétaires occupants :	726	971	6.409.897 €
- dont amélioration de la performance énergétique	503	759	5.200.285 €
- dont autonomie	192	190	659.301 €
- dont logements indignes	31	22	550.311 €
Propriétaires bailleurs :	74	56	799.914 €
- dont amélioration de la performance énergétique		53	
- dont lutte contre l'habitat indigne			
- dont conventionnement sans travaux		3	
Syndicat de copropriétaires	32	16	75.363 €
Ingénierie			725.520 €
TOTAL ENVELOPPE 2020			8.010.694 €

Faits marquants de 2020 :

- Une enveloppe financière engagée d'un montant quasi identique à 2019 : 8 010 694 €
- Des résultats de 25 % supérieurs aux objectifs fixés
- **Une délégation locale de l'Anah qui n'a pas pu faire face à l'afflux de dossiers** (près de 500 dossiers déposés sur le Service En Ligne non instruits à fin 2020 y compris les dossiers bailleurs)
- **Un problème d'incomplétude récurrente des dossiers** qui ne peuvent donc pas faire l'objet d'engagement de subventions
- **Une action de communication** sur les aides de l'Anah menée avec la CAPEB « les casse-croûtes productifs »
- **La participation** au 1^{er} salon de l'immobilier de Boulazac en février 2020 organisé par la Chambre des Notaires et Sud-Ouest ainsi qu'à la Foire du Gabarier de Castelnaud la Chapelle en septembre 2020
- Une couverture quasi complète du département par des programmes locaux d'Habitat (OPAH ou PIG)
- **La candidature du Département pour une prise de délégation de type 3 à compter du 01/01/2021, qui a nécessité la création de 5 postes d'instructeurs Anah et la réorganisation du service de l'habitat.**

Au total plus de 9,6 M d'€ de subventions distribués, les 2 parcs confondus en 2020

9.6.2. LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DU LOGEMENT

9.6.2.1. LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

▪ LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DORDOGNE HABITAT

Le Département et l'office ont renouvelé leur convention partenariale sur la période 2018-2020. L'enveloppe globale pour ces 3 années est de 2.400.000 €, soit 800.000 €/an. Cette convention a été transférée, à compter du 1^{er} janvier 2020, au nouvel Office Public de l'Habitat, Périgord Habitat, dans les mêmes conditions pour l'année 2020. Pour 2020, l'enveloppe consommée par Périgord Habitat est de 869.893,10 €, soit 439.500 € pour le développement de l'offre nouvelle, 230.393 € pour la rénovation énergétique du parc et 200.000 € pour la démolition.

Dans le cadre du plan de relance de l'habitat voté en juin 2020, l'OPH Périgord Habitat a été bénéficiaire d'une subvention complémentaire de 500 000 € lui permettant d'engager très rapidement 1 M € sur des chantiers de mise aux normes et rénovation de son parc. Il n'y a pas eu de paiement engagé en 2020 par le Département sur cette subvention.

Sur les différentes lignes budgétaires du service affectées à l'OPH Périgord Habitat :

1 140 171 € ont été payées en 2020 sur les opérations antérieures, dont 922 393,10 € sur fonds propres départementaux et 190 277,90 € sur fonds délégués de l'Etat au titre de l'aide à la pierre.

▪ FUSION DES 2 OFFICES PUBLICS D'HABITAT A LOYER MODERE (HLM) ET SMOLS

Le SMOLS, Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social, nouvelle collectivité de rattachement de l'OPH Périgord Habitat, présidée par Germinal Peiro, a été créé par arrêté préfectoral le 5 juillet 2019. A l'heure actuelle, il est composé de 9 membres :

- le Département,
- la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux,
- la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,
- 6 Communautés de Communes (Isle Double Landais, Pays de Fénelon, Isle Loue Auvézère en Périgord, Périgord Ribéracois, Isle et Crempse en Périgord, Dronne et Belle).

Les membres du SMOLS ont adopté un règlement d'intervention financier spécifique :

- En investissement, à hauteur de 1500 €/ logement pour toute construction, acquisition amélioration, rénovation, démolition de leur logement sur leur territoire,
- Les garanties d'emprunt à l'OPH Périgord Habitat sont intégralement assumées par le Département.

▪ LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU BAS CHAMIER 2019-2025 – CONVENTION SIGNÉE LE 24 JUIN 2019

Le projet est estimé à près de **49 M€**. Il porte sur plusieurs thèmes

1 - volet habitat pour 32,1 M€ (soit 60 % du programme)

dont 8 M€ de démolition, 7,1 M€ d'intervention sur le bâti existant et 17 M€ pour la production d'une offre nouvelle :

- 562 logements sont concernés pour 1 seul bailleur social maître d'ouvrage : l'OPH Périgord Habitat (dont 312 à réhabiliter, 201 à démolir et 49 à reconstruire sur le site)
- 166 logements nouveaux seront également reconstruits sur site et hors site

En 2020 : 83 % des ménages ont été relogés. Les opérations de réhabilitation/ résidentialisation (Bâtiments A, B, D et E) et reconstitution sur site (Cité Jean Moulin) ont commencé.

2 - volet équipements et espaces publics pour 11,7 M€

- **l'aménagement du pôle des solidarités a débuté** (CCAS, CMS, Maison de Quartier, Centre Social : il est prévu pour 3,8 M€ (subvention Anru 1,587 M € et Etat au titre de la DSIL 0,206 M €).
- la requalification et la création d'espaces publics sont envisagés pour 5,2 M€ (parc nature, voies modes doux, requalification et création d'espaces publics, dont voiries et stationnements, mise en place de bornes d'ordures ménagères enterrées. **En 2020, les travaux de déplacements de réseaux ont été engagés.**
- la reconstruction du gymnase est envisagée pour 2,5 M€,
- la mise en place de structures éducatives est programmée pour 0,18 M€.

3- volet économie et emploi pour 4,1 M€

- L'aménagement d'espaces économiques est envisagé pour 2,9 M € dont le village artisanal par EPARECA (Etablissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux),
- La création d'outils de coordination et d'animation pour 1,2 M€.

4- volet ingénierie pour 1,1 M€

- Concertation relogements, diagnostics techniques etc.
Mission ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) urbaine des différentes maîtrises d'ouvrage pour 0,64 M€. **L'OPCU est réalisée par le cabinet 360 pour la durée de l'opération.**

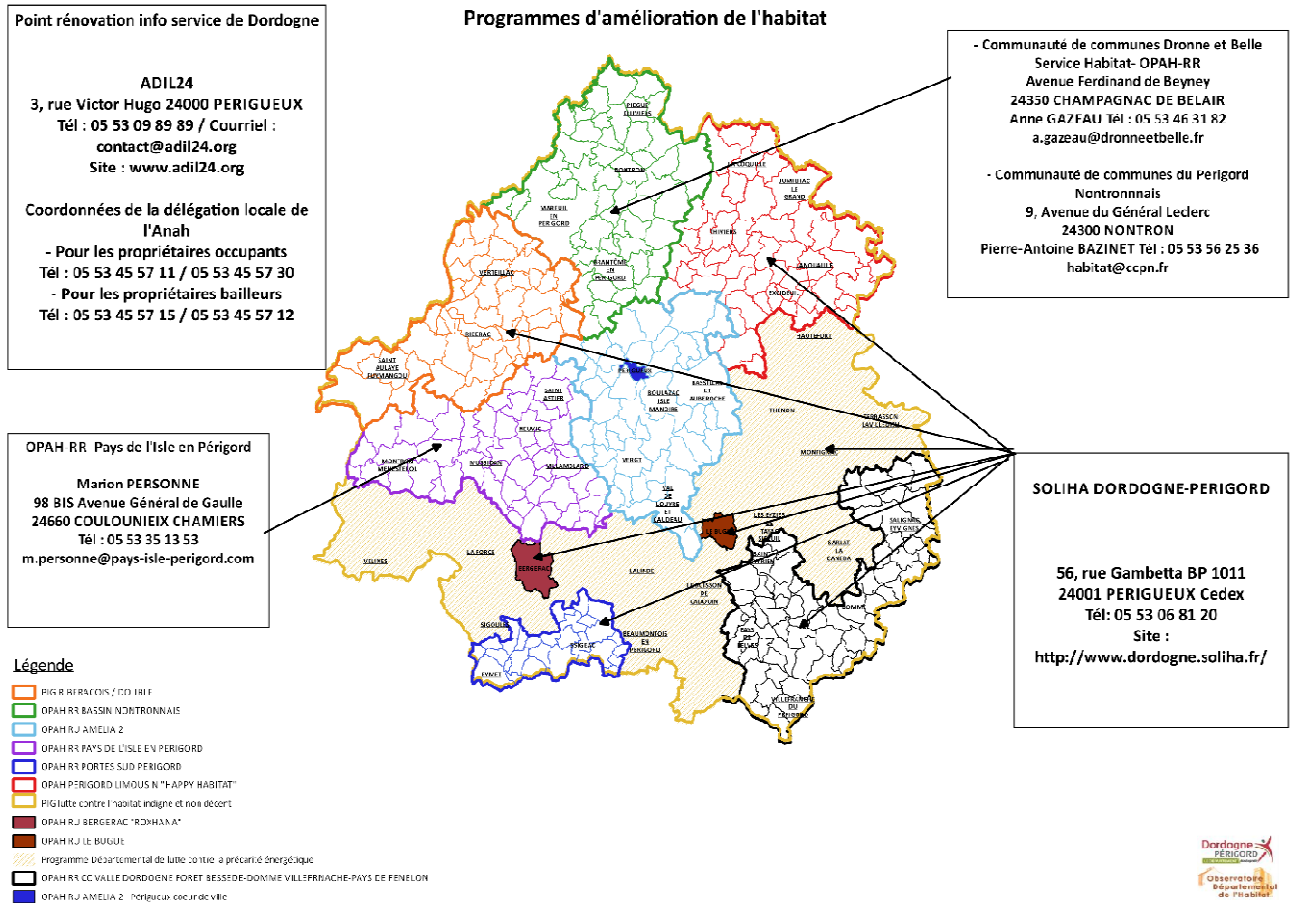
Un projet largement accompagné : OPH Périgord Habitat 37%, Etat 27%, Mairie de Coulounieix-Chamiers 11%, CAGP 9%, Département 4% (fonds propres), Europe 4 %, Région 2 %, autres financeurs (6%): CAF, Pays, ...

La participation de l'ANRU a ce programme est exceptionnelle 14 M€, dont 11,5 M € de subventions et 2,5 M € de prêts. Elle est liée à la grande qualité du programme proposée et à un large partenariat reconnu au niveau national.

La mobilisation sur ce projet a permis à l'OPH Périgord Habitat d'obtenir le soutien de la CGLLS.

9.6.2.2. LES SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DU SUIVI ANIMATION DES PROGRAMMES D'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LES TERRITOIRES

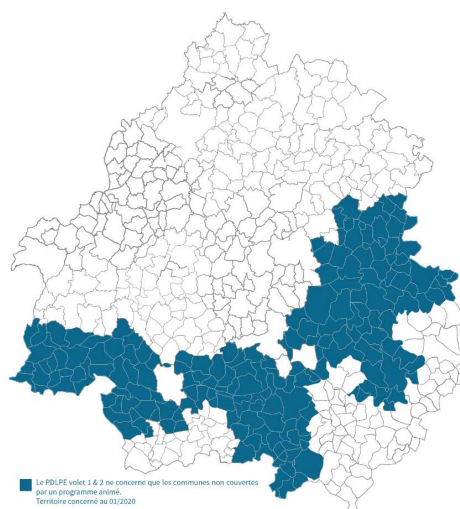
Le Département a maintenu son soutien aux collectivités et associations qui mettent en œuvre des programmes de type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programme d'Intérêt Général (PIG) sur leur territoire. En 2020, les subventions versées par le Département pour le suivi animation de ces programmes se sont élevées à 113.063,93 €.



■ LE PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE (PDLPE)



Le Programme départemental de lutte contre la précarité énergétique a changé de nom. Il s'appelle désormais : « **ECONOMIE D'ENERGIE&VOUS** ». Il concerne les territoires non couverts par des Opération Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).



Toutefois, la progression du nombre de nouveaux contacts ainsi que les visites à domicile ont ralenti pour les 3 raisons : la **Covid**, l'aide « Habiter Mieux Agilité » remplacée par **MaPrimeRénov'** et les **nouveaux programmes**, qui impactent la taille du territoire en diffus.

De juillet 2019 à juillet 2020, 665 ménages ont été renseignés, 163 visites à domicile réalisées.

A noter que 80% des ménages n'auraient pas fait appel au prestataire (Soliha) si la visite avait été payante.

Suite aux visites, 86 ménages ont fait une demande de subvention pour réaliser leurs travaux.

Une plaquette de communication a été réalisée et diffusée à l'ensemble des communes du secteur diffus.

- **LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL POUR L'ADAPTATION DES LOGEMENTS (PDAL) DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP**



Ce nouveau programme a débuté au 1^{er} octobre 2020. L'objectif du programme est d'encourager les personnes concernées à faire des travaux pour anticiper la perte d'autonomie et donc rester le plus longtemps possible à leur domicile. Ce programme s'intitule « **ADAPT&VOUS** ».

Une plaquette de communication a été réalisée et diffusée à l'ensemble des communes du secteur diffus. Les objectifs du PDAL sont les suivants :

volet 1 : Mutualisation des acteurs et dispositifs et communication sur le territoire

volet 2 : Conseil gratuit pour tous les ménages de Dordogne et l'information de **600 propriétaires occupants** (sans conditions ressources) sur 12 mois

volet 3 : Visite technique gratuite pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources ANAH et la réalisation au minimum **de 450 visites** de logements.

9.6.2.3. L'AIDE DEPARTEMENTALE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la délégation de compétence des aides à la pierre - parc privé, il a été voté lors du BP 2014 une aide directe aux propriétaires occupants sous plafond de ressource Anah réalisant des travaux d'amélioration de leur logement, permettant un gain énergétique d'au moins 25 % sur la consommation énergétique de leur logement. Cette aide intervient en complément des aides classiques de l'Anah dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

Au 31/12/2020 :

- **3.605 demandes de propriétaires occupants ont été reçues au service,**
- **3.103 dossiers ont été engagés en Commission permanente, représentant un montant d'AP de 1.551.500 €,**
- **2.388 aides ont déjà été mandatées** (63 en 2014, 245 en 2015, 453 en 2016, 425 en 2017, 457 en 2018 et 382 en 2019 et 363 en 2020), représentant un montant total de CP mandatés de **1.194.000 €.**

9.6.2.4. LE PLAN DE RELANCE DE L'HABITAT

Dans le contexte lié à la crise sanitaire de la COVID 19, et dans la perspective de soutenir et encourager l'économie locale, le Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance de l'économie a voté un budget exceptionnel au BS 2020 d'un montant de **1,5M€ pour des aides à la rénovation de l'habitat. Cette enveloppe est fléchée :**

- **pour 0,5 M € vers les opérations de mise aux normes et petites réparations de l'OPH Périgord Habitat, qui lui permettent de lancer pour 1 M € de nouveaux chantiers,**
- **et pour 1 M € vers :**
 - **le soutien aux petites et moyennes entreprises du secteur du BTP par l'amélioration de l'Habitat. L'objectif est de permettre une relance de l'activité des entreprises locales du BTP contraints à l'arrêt des chantiers ou confrontés à un très fort ralentissement pendant les confinements.**
 - **le soutien aux propriétaires les plus fragiles, par le financement de leurs travaux notamment en matière d'assainissement et de rénovation. L'objectif étant**

d'accompagner plus fortement les particuliers à financer leurs travaux, en complément des aides déjà octroyées par les dispositifs de droit commun.

Ce plan de relance a débuté en juin 2020, 4 domaines de travaux ont été ciblés afin de compléter les aides existantes:

- ⇒ Pour les propriétaires occupants :
 - La mise aux normes d'assainissement individuel
 - La mise au norme électrique
 - La rénovation des toitures/façades
- ⇒ Pour les propriétaires bailleurs :
 - La sortie de non-décence

Au 31 décembre 2020, **104 dossiers ont été reçus** par le service de l'Habitat pour un **montant total de travaux H.T. de 829 790 €**.
Sur l'ensemble de ces dossiers, **66 % des demandes sont recevables, soit 527 880 € de travaux H.T.**
Le Département a permis d'aider à hauteur de **108 104 €** c'est-à-dire plus de **20 % du coût total de travaux sollicités.**

9.6.3. LES PLANS LOGEMENT DORDOGNE

L'articulation des trois dispositifs des politiques publiques en matière de logement et d'habitat suivants permettent de donner la cohérence nécessaire aux politiques du Département, en associant au plus près les collectivités locales. Ils sont animés et copilotés avec les services de l'Etat. Tous les axes et actions de la politique de l'habitat découlent du Plan Départemental de l'Habitat 2019-2024.

9.6.3.1. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2018-2023

Le Département copilote avec l'Etat le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV). La Dordogne est actuellement dotée de 16 équipements d'accueil spécifiques pour les gens du voyage dont 13 aires d'accueil (258 places) et 3 aires de grands passages (300 places).

En 2020, le Conseil départemental a versé un total de 250 000 € pour la mise en œuvre du Schéma :

- **195.000 € au titre du financement du fonctionnement des aires d'accueil,**
- **25.000 € au titre du financement du marché de l'accompagnement technique de l'habitat adapté mis en œuvre ar Soliha,**
- **30.000 € au centre social Saint Exupéry pour la médiation sociale des gens du voyage sur les 6 aires d'accueil du Grand Périgueux.**

9.6.3.2. LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) 2018-2023

Ce plan est copiloté par les services de l'Etat et du Département. L'objectif global est d'accompagner les personnes dans leur parcours résidentiel en les aidant, grâce à des outils adaptés, à lever les freins auxquels elles peuvent être confrontées.

L'ambition du PDALHPD 2018-2023 va plus loin, en impliquant fortement les territoires, les réponses apportées aux situations deviennent alors davantage individualisées et pérennes.

En 2020, deux missions de Maîtrises d'Œuvre Urbaines et Sociale (MOUS) ont été reconduites pour réaliser des actions adaptées aux besoins, pour un montant total de 102 250€ dont 47 000€ versés par le Conseil départemental.

Opérateur	MOUS 2020	Etat	CD24	CAF	MSA	Total
APARE	Appui au Relogement et à l'Insertion par le Logement (ARIL) 45 mesures	26 250 €	30 000 €			56 250 €
ADIL	Prévention des expulsions locatives - prise en charge juridique 92 mesures	8 500 €	8 500 €	5 000€	1 000 €	23 000 €
UDAF	Prévention des expulsions locatives- prise en charge sociale 92 mesures	8 500 €	8 500 €	5 000€	1 000 €	23 000 €
TOTAL		43 250 €	47 000 €	10 000 €	2 000 €	102 250 €

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), est également un outil financier du PDALHPD 2018-2023, mais il est piloté par la DGASP et géré par la CAF de la Dordogne.

L'Association l'Atelier basée à Bergerac participe également à la politique d'insertion territoriale mise en œuvre par le Département. Ainsi, elle mène une action d'insertion relative à l'accueil, l'hébergement temporaire d'urgence et l'insertion sociale par le logement de toute personne privée de logement, en situation de crise. Dans ce cadre et après avis favorable de la Commission Départementale du RSA, **une subvention annuelle de 34 000 € a été allouée en 2020 en fonctionnement à l'association pour la réalisation de l'action.**

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire de la COVID-19, les structures conventionnées ont malgré tout atteint leurs objectifs. Le travail de territorialisation engagé dans les fiches actions du PDALHPD a repris au dernier trimestre 2020. Les actions menées seront donc prolongées et l'analyse des besoins liés à cette crise va nous amener à davantage adapter les dispositifs aux besoins des ménages les plus précaires.

9.6.4. LES ACTIVITES TRANSVERSALES DU SERVICE

9.6.4.1. L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (ODH)

Le site internet dédié aux activités de l'ODH a été mis en ligne en 2020 : Observatoire Départemental de l'Habitat (<https://habitat.dordogne.fr>).

Ce site a été élaboré en lien avec la DSIN et le prestataire SMART ORIGIN. Il se décline en plusieurs thématiques et comporte notamment des données quantitatives territorialisées sur l'habitat, des données sur les aides mobilisables ainsi qu'un simulateur des aides au niveau local, des données liées aux plans et dispositifs départementaux et partenariaux, et enfin des données destinées aux professionnels.

En 2020, 4 études ont été publiées par l'ODH :

1. Un observatoire des loyers réalisé par le Céréma : [Observatoire des loyers en Dordogne \(cerema.fr\)](http://cerema.fr)
2. Une étude sur la rénovation énergétique des logements en Dordogne réalisée par la Cellule économique régionale de la construction : [Présentation PowerPoint \(dordogne.fr\)](http://dordogne.fr)
3. Une étude sur le logement des jeunes réalisée par un stagiaire de l'IUT Carrière sociale et gestion urbaine de Périgueux : [logement jeunes - Observatoire Départemental de l'Habitat \(dordogne.fr\)](http://dordogne.fr)
4. Une étude sur le programme d'aide départementale de 500 € destinée aux propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'ANAH réalisée par la Chaire RESET - Réseaux Electriques et Sociétés en Transitions - organisme dédié à la Recherche sur la dimension sociétale des mutations des systèmes énergétiques en Nouvelle Aquitaine : [Étude Rénovation Énergétique Chaire RESET - Observatoire Départemental de l'Habitat \(dordogne.fr\)](http://dordogne.fr).

9.6.5. LA COMMUNICATION

En 2020, le service a contribué à alimenter et à mettre à jour le site internet et l'intranet départemental.

Les actions de communication ont porté notamment sur :

- La participation du service au **Salon de l'Immobilier de Boulazac** en février 2020 et à la **Foire du Gabarier de Castelnau la Chapelle** en septembre 2020,
- le **Plan de relance de l'habitat**,
- les plans départementaux et notamment les programmes : **Economie d'Énergie&Vous** et **Adapt&Vous**,
- **les aides de l'Anah**, avec une action spécifique menée avec la CAPEB dans le cadre de l'opération « les casse-croûtes productifs ».

Des plaquettes d'information, des affiches thématiques, des kakémonos, un stand parapluie ont été réalisés pour accompagner toutes les formes de communication du service.

9.6.6. LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT (MDH)

Un projet de MDH est en cours au niveau départemental. Le projet sera réalisé dans le quartier de la Gare de Périgueux pour regrouper les outils départementaux en un seul et même site, pour apporter un service public efficient et innovant aux périgourdins. Les services concernés sont : l'ADIL, SOLIHA, le CAUE, l'ATD, l'OPH Périgord Habitat, la SEMIPER, le Service habitat du Département.

Le nouveau bâtiment constituera un ensemble de près de 250 personnes et sera construit en R+5 :

- l'étude faisabilité a été réalisée par ATD,
- **la maîtrise d'ouvrage du bâtiment est portée par la SEMIPER,**
- un co-financement est apporté par la Banque des Territoires,
- la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre en phase candidature a été lancée,
- **la livraison du bâtiment est envisagée pour 2023.**

10. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (LDAR)

10.1. LES MISSIONS DU LDAR

Les missions du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche sont :

Pour partie des missions de service public d'intérêt général, exercées à la demande de l'Etat, du Département, de la Région ou de l'Europe,

Egalement des aides au développement, décidées par le Conseil départemental au profit des acteurs de notre Département. Ces actions ont pour objectif d'entraîner des retombées économiques et sociales dans une zone géographique déterminée,

Des activités dans le domaine concurrentiel, complémentaires aux deux premières catégories, permettant d'amortir économiquement des investissements matériels et humains.

Les collaborations avec d'autres laboratoires publics, dont le laboratoire de la Gironde, de la Charente et de la Haute-Vienne, ont élargi l'aire géographique sur laquelle nous intervenons.

Une convention de collaboration a été signée entre les quatre départements afin d'apporter un service plus large tout en sécurisant nos structures.

Le laboratoire est également amené à gérer des situations de crises sanitaires dans chacun des services. La diversité des agréments dans les différents services nous permet d'intervenir sur un grand nombre de domaines.

Il faut noter des interventions importantes pour l'industrie agro-alimentaire du département, l'élevage, le suivi de la sécurité sanitaire et de la qualité des eaux.

L'agrément Crédit Impôt Recherche a été reconduit et nous permet d'établir des collaborations avec des industriels et de continuer à progresser.

10.2. L'ACTIVITE GENERALE DU LDAR

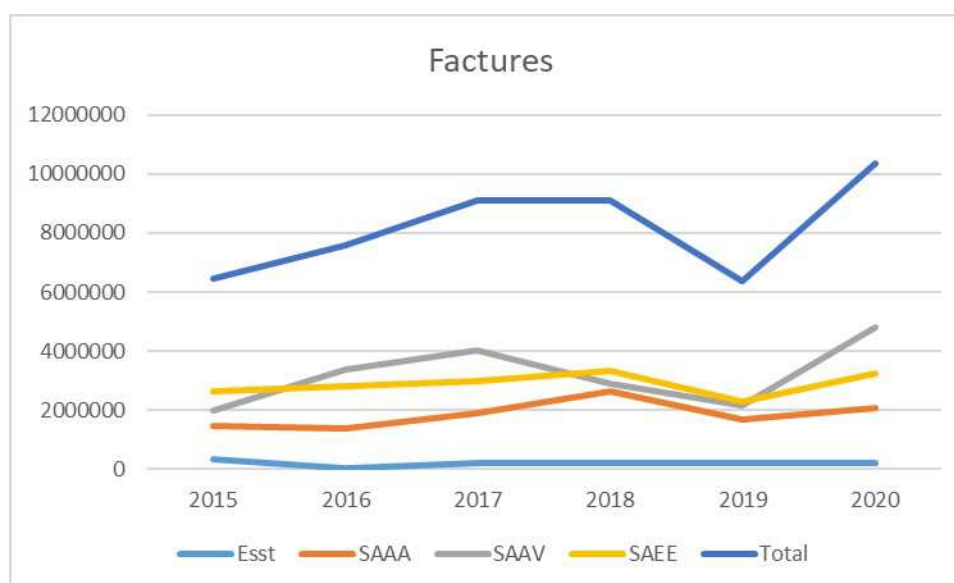
Le développement des analyses proposées et la satisfaction de nos clients ont permis une forte progression de l'activité du LDAR depuis des années jusqu'au sinistre de décembre 2018 qui a très fortement impacté l'année 2019 et a encore un effet mais plus limité aujourd'hui.

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres d'affaires par année sur base des factures et non de l'émission des titres. Ces valeurs ont été celles présentées à l'assurance.

<i>Année</i>	<i>Chiffres d'affaires (en €)</i>
2016	7,8 Millions d'Euros
2017	9.1 Millions d'Euros
2018	9.1 Millions d'Euros
2019	6.4 Millions d'Euros
2020	10,4 Millions d'euros*

(*) Le chiffre d'affaire 2020 inclus les recettes rattachées mais pas le remboursement de l'assurance correspondant à la perte d'activité de 2019.

Secteurs / Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ESST	335.398	24.094	228.736	208.719	197.533	191 501
SAAA	1.462.858	1.383.345	1.890.474	2.644.532	1.696.795	2 093 037
SAAV	2.005.683	3.366.323	4.007.015	2.898.114	2.182.899	4 811 689*
SAEE	2.660.183	2.803.006	2.990.328	3.327.683	2.279.772	3 267 038
TOTAL	6.464.122	7.576.768	9.116.553	9.079.048	6.356.999	10 363 266



Le compte administratif qui inclut les recettes d'assurance mais aussi des titres annulés et des dépenses d'amortissement présente donc des recettes comme des dépenses

fortement majorées qui ne représentent pas l'activité réelle. C'est pourquoi ces opérations ont été volontairement exclues de cette présentation visant à présenter l'activité analytique.

Le graphe ci-dessus montre la reprise d'activité en 2020.

Santé animale :

L'activité à l'exception des autopsies de grands animaux a été augmentée par la sous-traitance d'analyses de trichines pour un autre laboratoire mais surtout par le très gros volume d'analyses de recherche du Sars Cov2. Il faut noter que les dépenses ont augmenté de façon similaire suite à l'achat des réactifs nécessaires.

Hygiène alimentaire :

L'activité a bien repris même si un de nos plus gros clients pourrait sans doute ne pas revenir. De plus l'effet de la crise de la Covid sur nos clients commence à se faire sentir.

ESB/tremblante :

On retourne à la normale avec quasi exclusivement des analyses en équarrissage.

Eaux/environnement :

L'activité a bien repris même si le chiffre des facturations est artificiellement augmenté par des factures de 2019 prises en compte en 2020.

Le déficit de 979 364.15€ constaté en 2019 a été en partie résorbé par le bon résultat constaté en 2020 et le déficit reporté pour 2021 est donc réduit à 480 700.41 €.

En 2020, les tarifs sont restés inchangés et assez bas. En santé animale certaines analyses sont fortement sous tarifées voire non facturées afin de soutenir l'agriculture et génèrent un déficit important. Un abandon de créance de 168297.97€ a été voté en juillet 2020 et compensé par une aide du budget principal. Cela permet de ne pas facturer une partie importante des analyses de prophylaxie.

10.2.1. PERSONNEL

3 personnes ont été recrutées en Contrat à Durée Déterminée pour renforcer l'équipe PCR et deux personnes du service hygiène alimentaire ont été affectées en PCR pour faire face à l'activité Covid
1 comptable a été recrutée

Au 31 décembre 2020, le nombre d'agents au laboratoire est de 122 (titulaires, stagiaires, CDD longs, apprentis).

Les formations ont été très limitées suite à la crise de la Covid. (100 heures au lieu de 248 en 2019)

10.2.2. QUALITE

121 textes de référence ajoutés à la base en 2020

101 procédures révisées en 2020, contre 72 procédures révisées en 2019, en nette hausse par rapport aux années précédentes.

Tous les secteurs ont maintenant levé leur suspension d'accréditation.

10.3. LES SERVICES DU LDAR

10.3.1. LE SERVICE ANALYSES AGRICULTURE ET VETERINAIRE (SAAV)

L'assistance au diagnostic pour les éleveurs et les vétérinaires, la surveillance de l'état sanitaire des cheptels, le dépistage des maladies bactériennes, virales et parasitaires au moyen d'autopsies, d'analyses d'organes, de prises de sang ou de fèces, et enquête épidémiologique. Les interventions se font sur les animaux de rente (y compris grands animaux adultes), animaux de compagnie, ou faune sauvage.

La notion de service public y est particulièrement forte car une partie importante des analyses est réalisée en dessous du prix de revient pour garantir la sécurité sanitaire. En effet, le prix réel aurait un effet dissuasif sur la réalisation d'analyses conduisant potentiellement à un retard de détection de pathologies majeures.

L'activité du service est sujette à de fortes variations en fonction des crises sanitaires. Ces dernières années, l'activité avait connu une très forte hausse liée aux éléments suivants :

Crise influenza aviaire (2015-2017)

Crise FCO (Fièvre Catarrhe Ovine),

Augmentation des analyses pour la surveillance de la tuberculose bovine,

Réalisation des analyses d'aide au diagnostic pour la Gironde.

L'année 2020 a été marquée par la mise en place des analyses PCR de recherche du virus Sars Cov2 en sous-traitance pour les laboratoires médicaux. Ce très gros volume d'activité a fortement impacté le fonctionnement du service nécessitant :

Embauches

Polyvalence entre services

Travail le weekend

Achat d'appareils pour faire face au volume exceptionnel d'échantillons

Très grosses dépenses en consommables

Malgré ces adaptations cette activité hors norme a nécessité des efforts particuliers des techniciens d'autant que les locaux temporaires sont de taille insuffisante et ne permettent pas d'augmenter plus les ressources humaines et matérielles.

On peut noter également une forte hausse temporaire des trichines, un gros volume d'analyses de recherche du virus BVD pour le Idar87 et des arrivées en augmentation d'échantillons liés à l'influenza aviaire

10.3.2. LE SERVICE ANALYSES AGRO-INDUSTRIE ET ALIMENTATION (SAAA)

Les domaines d'action de ce service reposent sur les analyses microbiologiques et physico-chimiques. Elles concernent les contrôles de matrices alimentaires (humaines et animales), de l'environnement, des produits cosmétiques, la vérification et détermination des activités bactéricide et fongicide des désinfectants.

Parmi les analyses physico-chimiques on peut noter le dosage des oligo-éléments, des métaux lourds, la recherche de mycotoxines, de substances antibiotiques, la détection et la quantification des allergènes alimentaires dans les produits et l'environnement, et les analyses de conserves.

10.3.2.1. UNITE BACTERIOLOGIE ALIMENTAIRE

L'activité analytique du service avait encore très fortement progressé jusqu'à l'incendie.

La chute a été brutale en 2019 malgré le redémarrage rapide des analyses. De gros clients nous avaient quitté. En 2020 la crise de la Covid a amplifié le phénomène. Le gain réalisé en 2017 et 2018 a été perdu malgré la reprise de plusieurs clients.

<i>Objet / Année</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Nombre de dossiers	27.108	26.850	29.865	35.796	31.089	30 160
	-12.4%	-1%	11.2%	19,9%	-13,1%	-3%
Nombre d'échantillons	59 258	61 630	74.023	92 546	67 408	69 269
	-5,2%	4,0%	20,1%	25,0%	-27,2%	2,8%

Les clients sont variés :

Restauration collective,
 Traiteurs, boulangers-pâtisseries,
 Industriels (départementaux, nationaux et internationaux), dont une très forte activité dans le domaine des poudres de lait pour l'alimentation infantile,
 Contrôles officiels pour l'Etat,
 Contrôle en Afrique et en Inde pour le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

10.3.2.2. UNITE BACTERIOLOGIE DE L'EAU

<i>Objet / Année</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Nombre d'échantillons	8.707	10.445	10.051	10.054	10.421

L'activité du service reste stable dans sa globalité.

10.3.2.3. UNITE ESB

Cette activité concerne toujours tous les abattoirs de Dordogne, deux en Charente, un en Charente Maritime, deux en Haute-Vienne, un en Corrèze et aux Antilles. Des analyses sont également réalisées pour le compte de l'Etat dans le cadre de l'équarrissage (Centre d'équarrissage des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées), du suivi des ovins et des caprins, et le centre d'équarrissage d'Agen géré en commun avec l'ensemble des laboratoires départementaux concernés.

Les objectifs fixés pour 2020 ont été atteints. Malgré une réduction de 18 % du nombre de test, les recettes sont restées stables suite à la révision des contrats avec une progression des tarifs. La réduction des analyses en abattoirs est liée à la date de naissance au-delà de laquelle les bovins nés ne sont plus analysés. Cette activité est donc appelée à s'arrêter pour les contrôles en abattoir et à se recentrer sur les équarrissages.

<i>Objet / Année</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Nombre d'échantillons :					
- Bovins Abattoirs	3.218	2.159	1.206	567	319
-Ovins / Caprins Abattoirs	121	154	125	140	127
- Equarrissage	5.407	5.348	4.952	5.186	5.128
Recettes activité HT	219.382 €	227.230 €	208.719 €	194.031 € (incluant la sous-traitance)	191501€

10.3.2.4. MICROSCOPIE ALIMENTAIRE

La reconnaissance par l'INAO a pu être récupérée assez rapidement après le sinistre et l'activité a pu reprendre. Malgré cela une partie de l'activité n'a pu être récupérée.

<i>Objet / Année</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Nombre d'analyses	575	996	1137	1127	747
Recettes activité HT	32.000 €	57.000 €	59.223 €	56.160 €	37.730€

10.3.3. LE SERVICE ANALYSES EAU ET ENVIRONNEMENT (SAEE)

Les domaines d'action de ce service concernent le contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine et de loisirs (piscines et baignades). Les études environnementales (qualité des rivières, des eaux souterraines, Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)...), la mesure de la pollution des rejets des eaux résiduaires, la détermination des valeurs agronomiques ou des éléments toxiques dans les boues de station d'épuration ou dans les sédiments, l'auto-surveillance des sociétés fermières et des sociétés industrielles. Les études bactériologiques (suivi des légionnelles sur l'eau chaude sanitaire ou dans les tours aérorefrigérantes, dénombrements des cyanobactéries, suivi de potabilité, ...) et le contrôle pour les particuliers. Les activités de recherche se poursuivent sous la forme de contrats auprès d'industriels.

Les indicateurs de l'activité et son évolution sont repris dans le tableau ci-dessous :

Objet / Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'échantillons	20.714	26.100	32.100	33.320	27.140	29 054
Recettes activité HT	2.583.215 €	2.800.000 €	3.022.166 €	3.327.684 €	2.155.000 €	3 267 038€

10.4. LE PARTENARIAT AVEC LES LABORATOIRES DES DEPARTEMENTS DE LA CHARENTE, DE LA GIRONDE ET DE LA HAUTE-VIENNE

La convention entre nos quatre départements ne prévoit pas de structure juridique propre mais est basée sur le contrôle direct par les élus qui gardent la maîtrise de leur territoire selon les modalités de la convention. La nature des collaborations dépend des compétences propres de chaque laboratoire et les modalités de collaboration ne peuvent se réduire à de simples équilibre de volumes d'échanges. Ils portent sur des mises à disposition de moyens humains et matériels, la sous-traitance d'analyses non rentables en plus des simples sous-traitances ou cotraitances. En 2020 nous avons contribué à la récupération par le Idar87 des analyses de prophylaxies pour son territoire participant ainsi au maintien d'un laboratoire local au service des usagers locaux.

Le partenariat aujourd'hui :

- Un acteur local reconnu par les principaux prescripteurs : ARS, CD (SATESE, SRE...),
- Confiance au travers de marchés acquis sur plusieurs années : contrôle sanitaire 16, 33 et 24, Bordeaux Métropole,
- Des employeurs qui participent à la sauvegarde de l'emploi tout en apportant un service aux usagers de chaque département

Les perspectives :

- Centrale d'achats : augmentation du périmètre des achats - Plan de communication commun :

Gestion de la clientèle,

Catalogue analytique commun,

Optimisation des collectes,

Optimisation des RH : suppléances, audits internes, métrologie, étalonnage...

- Élargissements possibles à d'autres laboratoires et collaborations avec d'autres structures.

10.5. AVANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION

L'incendie survenu le 16 décembre 2018 avait totalement détruit les locaux d'analyse et le matériel.

Depuis 2 ans, le LDAR a progressivement récupéré ses accréditations et les activités ont pratiquement retrouvé leur niveau de 2018 grâce à l'installation des activités dans les locaux

modulaires, des locaux mis à disposition et l'occupation des locaux administratifs non détruits. Les efforts du personnel ont permis de retrouver ces activités malgré ces locaux plus petits, éclatés et moins bien adaptés.

En fin d'année 2020, les entreprises qui vont reconstruire le laboratoire ont été choisies. Les travaux vont débuter en janvier 2021.

Le démarrage des travaux est donc une très bonne chose pour tous d'autant que la Covid a rendu encore plus compliqué la situation déjà tendue dans ces locaux temporaires

Le moral des agents, la reprise des analyses restant et le développement urgent des analyses qui seront exigées demain et impossible dans les locaux actuels dépendent de la rapidité à laquelle ces travaux seront menés à bien.



Néanmoins en 2020 le chiffre d'affaire hors activités exceptionnelles (Covid, trichines) reste en retrait suite à quelques activités non reprises mais surtout à la perte de certains clients et à la cassure dans la dynamique d'expansion qui avait caractérisé notre activité depuis plusieurs années.

Il était également très important pour l'avenir du laboratoire de retrouver au plus vite nos capacités analytiques afin de retrouver nos clients en effet l'aide de l'assurance a été très importante pour remettre en place l'outil et passer une année compliquée mais il faut désormais repartir sur nos activités réelles sans aide de l'assurance.

Les mesures prises devraient permettre de limiter au mieux cette perte de clients et la part importante d'analyses déjà remises en place a surpris très positivement nos clients.

Tous les efforts avaient été faits pour limiter au mieux la durée de suspension, retrouver accréditations et agréments. Le dernier audit réalisé en janvier 2020 s'est très bien déroulé malgré les conditions toujours compliquées dues aux locaux L'implication des agents du

laboratoire et des autres services départementaux a permis de travailler dans les meilleures conditions possibles et de retrouver ainsi une activité très forte.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

11. DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES

Le rapport d'activité 2020 présente l'activité générale des services de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM).

Le réseau routier départemental comprend 4 989 km, hiérarchisé en trois classes, réseau structurant (693 Km), réseau principal (720 km) et réseau ordinaire (3 576 km).

Dans un contexte de maîtrise budgétaire et de rationalisation des dépenses, le budget primitif voté consacré aux missions de la DPRPM s'est élevé à **36,84 M€** et a été réparti de la manière suivante :

En investissement : 28,09 M€

- Chapitre 908 – Réseaux et Infrastructures (investissement direct) : **26,27 M€**
- Chapitre 908 – Réseaux et infrastructures (investissement indirect) : **0,74 M€**
- dont mobilité aérienne et ferroviaire
- Divers chapitres - Equipements départementaux et autres opérations financières (900, 902, 904, 906, et 923) : **1,08 M€**

En fonctionnement : 8,75 M€

- Chapitre 938 - Réseaux et Infrastructures : **6,55 M€**
- Chapitre 938 - Mobilité aérienne : **0,99 M€**
- Autres chapitres 930, 932, 933, 934, 935, 937, 943 (Patrimoine immobilier, tourisme et opérations financières) : **1,21 M€**

Les reports de crédits de paiement en investissement se sont élevés en 2020 à 9,48 M€.

Après le vote des décisions budgétaires, des ajustements financiers ont été réalisés :
en investissement pour un montant de 5,14 M€,
en fonctionnement pour un montant de 1,04 M€.

Ainsi, le budget total consacré aux missions de la DPRPM s'établit dès lors pour 2020 comme suit :

- en investissement (*hors reports de crédits de 9,48 M€*) : **33,23 M€**
- en fonctionnement : **9,79 M€**
- soit un budget global 2020 de 43,02 M€**

La consommation des crédits s'élève :

- en investissement (*y compris consommation sur crédits reportés*) : **23,03 M€**
- en fonctionnement : **9,63 M€**

La perception des recettes est :

- en investissement : **0,45 M€**
- en fonctionnement : **1,23 M€**

La DPRPM s'est caractérisée en 2020 par une très forte capacité d'adaptation lors des différentes phases de la pandémie, en assurant la continuité de ses missions de sécurité, en s'investissant pleinement dans le télétravail, en déployant ses effectifs au service de la population pour la distribution de tissus et la gestion des masques et in fine en assurant la réalisation de quasiment la totalité de ses objectifs initialement fixés en début d'année 2020. L'engagement des différentes équipes de la Direction doit être soulignée.

11.1. LE PÔLE INGENIERIE

Le Pôle Ingénierie est organisé en cinq services et un bureau rattachés au chef de pôle :

- le service Foncier Domaine Public pour la maîtrise foncière des emprises nécessaires au projet, la gestion immobilière et la gestion du domaine public routier départemental ;
- le service Ordonnancement Pilotage et Coordination pour le pilotage des études et procédures, la passation des contrats et marchés, la coordination des intervenants et la programmation budgétaire ;
- le service Administratif et Financier pour la gestion des moyens, la liquidation financière des dépenses et la perception des recettes.
- le service Etudes et Travaux Neufs – Routes, pour la maîtrise d'œuvre des projets de construction ou d'amélioration des infrastructures routières,
- le service Ouvrages d'Art, pour la maîtrise d'œuvre des projets de construction, de réparation ou d'entretien des ouvrages d'art routiers.
- le bureau Maîtrise d'œuvre Administrative.

Il dispose également d'un référent NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) aux fins d'une communication dynamique valorisant l'action du Département au service des administrés.

Cette organisation qui regroupe toutes les compétences d'ingénierie nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet routier, constitue un atout pour le Département, au titre notamment de conseils pour d'autres collectivités sur notre territoire.

A ce titre, un récent décret en date du 18 juin 2020 offre désormais la possibilité pour le Département d'assurer des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de son assistance aux Communes et Intercommunalités dans le domaine de la mobilité.

Éléments marquants de l'année 2020 :

- concernant l'opération du contournement de BEYNAC :
 - a) la décision du Conseil d'Etat du 29 juin 2020 de non admission du pourvoi rendant définitive la décision de la Cour Administrative d'Appel du 10 décembre 2019, consistant à annuler les autorisations administratives du contournement de BEYNAC et enjoignant le Département de procéder à l'ensemble des opérations de démolition des éléments construits et de remise en état des lieux dans un délai global de 12 mois,
 - b) la saisie par les opposants de la Cour administrative d'appel de Bordeaux d'une demande d'aide à l'exécution de l'arrêt rendu par cette juridiction le 10 décembre 2019.

- l'engagement des travaux du Contournement de SAINT AULAYE (RD 5) et de l'aménagement du schéma de circulation de Beaumontois en Périgord (RD660) – Aménagement du carrefour Sud,
- l'engagement des travaux de reconstruction du pont de JAVERLHAC (RD 93),
- l'acquisition des immeubles de la Maison du Département à SARLAT LA CANEDA, du futur CMS à TERRASSON LA VILLEDIEU, de la nouvelle Unité d'aménagement à RIBERAC.

11.1.1. SERVICE FONCIER ET DOMAINE PUBLIC

Les procédures engagées et gérées par le Service Foncier et Domaine Public concernent l'ensemble du patrimoine immobilier du Département et comprennent :

les procédures de maîtrise foncière, par voie amiable (acquisitions, cessions et échanges), par voie d'expropriation, les créations de servitude, les conventions d'occupation temporaire ou de dommages travaux dans le cadre des projets routiers et de l'ensemble des opérations immobilières hors domaine routier (environnement, bâtiments,...),

la gestion locative du patrimoine public et privé départemental (baux d'habitation, commerciaux, conventions de mise à disposition pour ou par la Collectivité),

la gestion fiscale des propriétés départementales (taxes foncières, taxes d'habitation...),

la propriété immatérielle (principalement les marques),

la gestion du domaine public routier au sens large comprenant notamment les dossiers d'occupation du domaine public, de responsabilité civile et de dommages au domaine public, en lien avec les Unités d'Aménagement,

les avis sur l'urbanisme prévisionnel et opérationnel, les avis sur les PAVE (Plans de mise en Accessibilité Voirie et Espaces publics) réalisés par les Communes, également en lien avec les Unités d'Aménagement.

11.1.1.1. LES AFFAIRES FONCIERES

Le bureau Affaires Foncières a conforté en 2020 sa position de référent de la collectivité en matière foncière. L'axe de travail étant de garantir les intérêts de la Collectivité dans le respect des textes.

Dans le cadre de la certification des comptes et en prolongement de l'inventaire réalisé sur le patrimoine bâti, il a été amorcé un recensement du patrimoine immobilier non bâti de la Collectivité qui se déroulera à minima sur deux années, avec pour chaque parcelle répertoriée la vérification de la propriété. Ce travail a aussi été utile à la gestion fiscale en 2020.

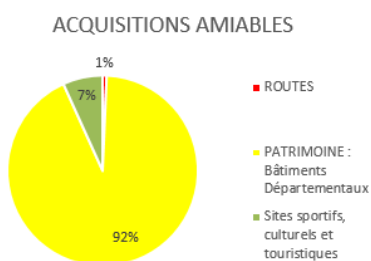
En termes d'organisation du service, outre la mise en place du télétravail en raison de la pandémie, une nouvelle agente a intégré le bureau affaires foncières en remplacement d'un départ à la retraite.

➤ **Transactions foncières :**

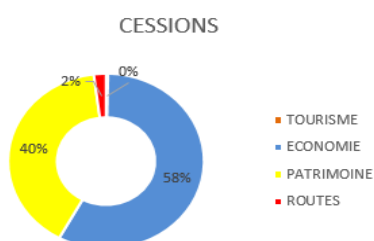
Par voie amiable (acquisition, cession, échange, constitution de droits réels)

Les délais pour traiter une opération foncière sont d'environ 6 mois, certaines demandant une attention plus particulière, en raison de leur complexité juridique.

Pour l'année 2020, **300 dossiers étaient en cours de traitement** dont **45 ouverts** au cours de l'année et **54 clôturés** au 31 décembre dont :



✓ 41 acquisitions pour un montant total de 2 340 461 € dont 15 864 € au titre des routes, 2 181 215 € pour les bâtiments départementaux notamment avec l'acquisition des immeubles de la Maison du Département à SARLAT LA CANEDA, du futur CMS à TERRASSON LA VILLEDIEU, de la nouvelle Unité d'Aménagement à RIBERAC et de la future Maison des Sports à PERIGUEUX, et 159 282 € pour les sites sportifs, touristiques et culturels,



✓ 12 cessions pour un montant total de 312 183 € avec notamment la vente de terrains à bâtir au sein de la zone de Saint Lizier à BERGERAC/CREYSSE pour un montant de 179 906 €, la vente de l'ancienne Unité d'Aménagement de RIBERAC pour 125 000 €, la vente de terrains suite à l'aménagement de routes pour un montant de 6 277 € et la vente de terrains dans le cadre d'échange pour les sites culturels et touristiques pour 1 000 €.

Le projet routier de la Déviation Nord de SARLAT (RD 704) a conduit en parallèle de la procédure d'expropriation à traiter 9 dossiers d'acquisitions, finalisés en 2021.

Pour des opérations foncières complexes ou nécessitant l'obtention d'autorisations d'urbanisme préalables, des compromis de vente ont été signés ou prorogés en 2020 pour une finalisation en 2021 comme la vente de terrains au sein de la zone d'activité économique de Saint Lizier pour un montant de 801 005 € HT et la prorogation de la promesse synallagmatique de vente du site départemental à HENDAYE pour un montant de 1 850 000 €.

Le bureau travaille également dans le cadre de convention de co-maîtrise d'ouvrage, pour le compte d'autres Collectivités telles que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CA Le Grand Périgueux) avec la finalisation de 11 dossiers d'acquisitions et l'ouverture de 10 dossiers supplémentaires (aménagement des itinéraires alternatifs de l'agglomération).

En amont de ces procédures foncières et pour parer à l'urgence de certains travaux routiers ou dans l'attente de règlement de transactions foncières complexes, des autorisations de prises de possession anticipée ou des conventions d'occupation temporaire de propriétés privées ont été rédigées.

Par voie d'expropriation

Les procédures d'acquisitions par voie d'expropriation se déroulent sur plusieurs années. Ainsi en 2020, le bureau Affaires Foncières a été mobilisé sur les projets ci-dessous, tant pour la procédure administrative que pour la négociation avec les différents propriétaires. Il est également précisé que les contentieux liés à la procédure d'expropriation sont gérés en interne par ce bureau.

RD 704 - DEVIATION NORD DE SARLAT LA CANEDA

Pour le projet d'aménagement de la route départementale n° 704, Déviation nord de SARLAT LA CANEDA, liaison entre la route départementale n°6 et la route départementale n° 704 sur le territoire de la commune de SARLAT LA CANEDA, après l'obtention en 2019 des 29 ordonnances d'expropriation, les négociations pour indemniser les propriétaires et fermiers expropriés ont été finalisés : 19 accords amiables sur l'indemnisation ont été signés en 2020, représentant un montant de 317 990 € sur un montant total estimé à 482 105 €.

RD 5 – CONTOURNEMENT DU BOURG DE SAINT AULAYE

Pour le projet d'aménagement de la route départementale n° 5, Contournement du bourg de SAINT AULAYE, en vue d'évincer le locataire d'un immeuble départemental, des négociations ont été menées en 2020 pour aboutir à la rédaction d'un protocole d'accord transactionnel finalisé début 2021.

RD 78 – CONTOURNEMENT DU BOURG DE BOURDEILLES

Pour le projet d'aménagement de la route départementale n° 78, Contournement du bourg de BOURDEILLES, un seul dossier foncier reste à régler et à reprendre suite au refus du Juge, en 2020, de prononcer l'ordonnance d'expropriation au vu de successions non réglées.

RD 5 – RD 20 et RD 708 – CONTOURNEMENT DU BOURG DE RIBERAC

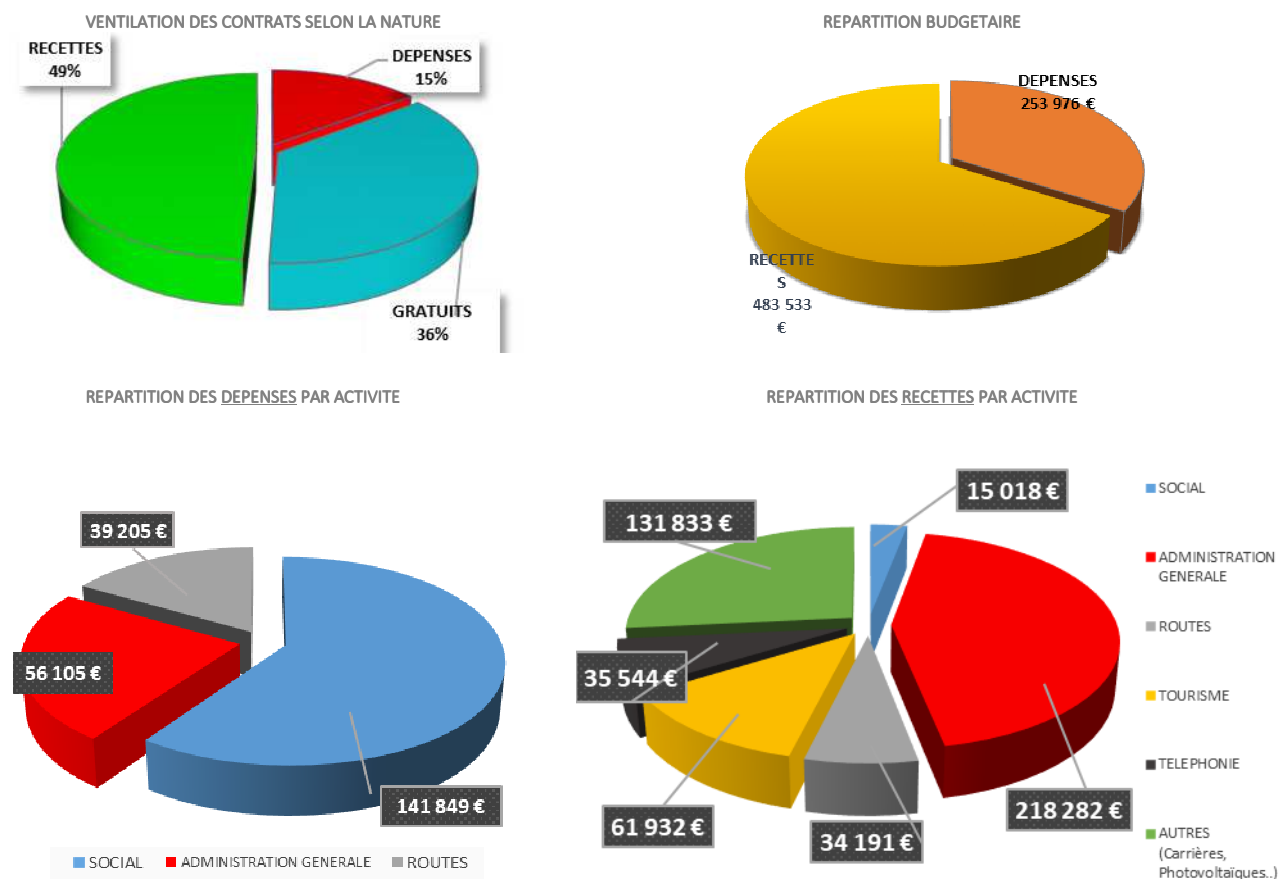
Pour le projet d'aménagement des routes départementales n° 5, n° 20 et n° 708, Contournement ouest du bourg de RIBERAC, suite à la délivrance de l'ordonnance d'expropriation de la propriété LEDERMAN, le montant de l'indemnisation fixé par le Juge de l'expropriation à hauteur de 172 690 € a été versée et la procédure d'appel en cours en 2020 est forclosée.

RD 706 - AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE PARKING AUX ABORDS DU CHATEAU DE CAMPAGNE

Pour ce projet d'aménagement, réalisé en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CAMPAGNE, le bureau Affaires Foncières a préparé l'état parcellaire après la recherche des origines de propriété de la parcelle à exproprier : 3 indivisions sont concernées avec à minima 12 ayants droits potentiels.

➤ **Gestion locative**

Le bureau Affaires Foncières a géré en 2020, **274 contrats** (dont **52 % pour la DG-ASP**), soit une augmentation d'environ **6%**, cartographiés de la manière suivante :



Il est précisé, qu’au vu de la crise sanitaire liée à la COVID 19 et après sollicitations de certains locataires, que les recettes 2020 ont subi une baisse de 2,7 % par rapport à celles prévues. La Collectivité a voté la diminution ou le report de loyers et de redevances.

➤ **Gestion fiscale**

Un travail de vérification et de contrôle à l’aide du croisement des données contenues dans le tableau de bord de la gestion fiscale, du logiciel ASPIC et du tableau de bord de gestion des baux, a permis de traiter pour l’année 2020, un total de **87 taxes** toutes confondues (Taxes foncières, Taxe d’habitation et Taxes logements vacants) pour un montant global de **665.764 €**, dont le paiement a été ventilé comme suit :

- à la charge de la Collectivité 174.282 € (26,18 %)
- à la charge de la SEMITOUR PERIGORD 432.869 € (72,78 % dont LASCAUX 4)
- à la charge de l’Auberge de jeunesse 1.039 € (0,16 %)
- à la charge du Budget Annexe Saint Lizier 5.907 € (0,89 %)

Il est précisé que des exonérations ont été obtenues auprès des services fiscaux pour un montant total de 14 885 €.

A la suite de ce traitement, le bureau Affaires Foncières a sollicité le **remboursement de sommes** dues par les locataires, au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (9.063 €) ou de récupération de taxes prévues au bail (965 €), pour un montant total de **10.028 €**.

En amont et en vue de préparer la taxation 2020, le bureau a vérifié et renseigné 24 questionnaires des services fiscaux concernant les occupants au 1^{er} janvier de biens immobiliers départementaux.

➤ **Propriété immatérielle**

Il a été établi un tableau d'inventaire des marques détenues par la Collectivité, pour en assurer le renouvellement de la propriété. Le bureau gère un contrat de licence exclusive avec redevance concernant la mise à disposition des marques « Lascaux ».

En 2020, le bureau Affaires Foncières a déposé et fait enregistrer auprès de l'INPI les marques suivantes :

LE DRIVE PERIGORD



Cette marque, à l'initiative de la Direction de l'Economie, a fait l'objet de deux dépôts en marque verbale et en marque figurative.

BIOMETEO



Cette marque, dans le prolongement de celle déposée en 2019 pour la Maison numérique de la biodiversité, à l'initiative de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable a également fait l'objet de dépôts en marque verbale et en marque figurative.

Au 31 décembre 2020, le Département compte 14 marques au titre de ses actifs immatériels, dont 5 font l'objet d'un contrat de licence exclusive assujetti à redevance.

11.1.1.2. LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Les missions du bureau de la Gestion du Domaine Public ont pour objectif la protection et la conservation du domaine public routier départemental, ainsi que l'identification de l'ensemble des redevances dues pour l'occupation du domaine public routier départemental.

L'activité du bureau de la Gestion du Domaine Public (GDP) repose sur les principales missions suivantes : les autorisations d'occupation du domaine public, la responsabilité civile de la collectivité vis-à-vis des tiers lors de sinistres, le recouvrement des sommes dues au titre des dommages causés au domaine public, les avis donnés pour les opérations d'urbanisme et le respect des règles de la domanialité publique.

En outre, le bureau a initié la réécriture des modèles de documents utilisés dans le logiciel Géomap, pour la délivrance des arrêtés de circulation temporaire, les permissions de voiries ainsi que les alignements.

Les autorisations d'occupation temporaire (AOT)

Cette année, **101** permissions de voirie ont été délivrées directement par le siège, et **8** accords techniques concernant les travaux d'Enedis.

Le bureau gère aussi le suivi des conventions d'occupation du domaine public (37 dossiers traités) et le transfert ou l'annulation de permissions de voirie (10 dossiers). En 2020, 818 permissions de voiries pour occupation du Domaine Public Routier (DPR) accordées à des particuliers sont répertoriées et soumises à redevance.

La responsabilité civile

La responsabilité de la collectivité peut être mise en cause, pour défaut d'entretien normal de la voirie. En 2020, **54** dossiers ont été instruits et l'assureur du Département a dû verser pour 5 910 € d'indemnités à des tiers.

Les dommages au domaine public

Les infractions constatées sur le domaine public routier, dont les auteurs sont connus, font systématiquement l'objet de poursuites, pour recouvrer les frais de réparation engagés par la collectivité. En 2020, 112 dossiers pour infraction à la conservation du Domaine Public Départemental ont fait l'objet d'un suivi et d'une instruction. Parmi ces dossiers, 82 ont été soldés occasionnant **130 432 € de créances recouvrées par la collectivité**.

Les transferts domaniaux

Conformément à une politique élaborée depuis quelques années, le Département procède au déclassement du domaine public routier des sections qui n'ont plus vocation à rester dans la voirie départementale ou qui sont désaffectées. Un reclassement peut être opéré dans les voiries communales, sous réserve de l'accord express des communes concernées.

Ce travail réalisé en lien étroit avec les Unités d'Aménagement, permet de mettre à jour le Système d'Information Géographique (SIG) routier et le tableau de classement des routes départementales.

Globalement sur l'année 2020, le réseau a été diminué d'un linéaire de 3.735 mètres. Au 31/12/2020, le linéaire s'établit à 4.981.930 mètres.

Les avis émis en matière d'urbanisme opérationnel

Le bureau GDP donne des avis sur les certificats d'urbanisme, les permis d'aménager et les permis de construire, concernant les activités commerciales, artisanales, industrielles, ainsi que les lotissements à usage d'habitation de plus de cinq lots.

Ces avis concernent les accès sur la voirie départementale et sont traités en liaison avec les Unités d'Aménagement et le référent sécurité de la DPRPM.

Cette mission rend parfois nécessaire la rédaction de conventions de participation, pour le financement d'équipements publics routiers exceptionnels (exemple en 2020 : giratoire des Coquelicots sur la RD 6021 sur la Commune de TRELISSAC et giratoire RD51E2/29 sur la Commune du BUISSON DE CADOUIN).

En 2020, **110** dossiers ont été traités dont **11** dossiers relatifs à des refus d'accès sur la voirie départementale.

Les avis émis en matière d'urbanisme prévisionnel

Le Président du Conseil départemental est amené à émettre des avis en qualité de personne publique associée lors de la mise en œuvre de documents d'urbanisme (Plan local d'Urbanisme (PLU), carte communale, dérogation au recul de 75 m par rapport aux routes départementales classées à grande circulation, Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), zones d'activités et touristiques, Porter à Connaissance (PAC) ...).

Ces avis sur les documents d'urbanisme sont traités en liaison avec les Unités d'Aménagement et le service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique (DEDD) (Mission urbanisme), de manière à assurer une cohérence entre les évolutions de l'occupation des sols des territoires communaux et les conditions de desserte des futurs aménagements par le réseau départemental.

En 2020, **18 avis** sur les PLU, PLUI, SCOT RLP et cartes communales ont été donnés et concernent **143 communes**.

Les contentieux en matière de gestion du Domaine Public routier

Lors de dégradations ou d'atteintes à la conservation du domaine public routier, les agents assermentés des Unités d'Aménagement procèdent à l'établissement de procès-verbaux de constatation d'infraction.

Dans la plupart des cas, des accords interviennent avec les personnes (ou leur assurance) qui font l'objet de poursuites par le remboursement des frais occasionnés à la voirie départementale ou à ses accessoires, ou par la remise en état des lieux lorsqu'il s'agit de travaux non autorisés. Néanmoins, chaque année, des dossiers nécessitent la saisie du Procureur de la République par l'intermédiaire du Service des Affaires Juridiques.

Pour l'année 2020, 4 dossiers ont été transmis faute d'avoir pu trouver une solution amiable.

La mise en recouvrement des redevances d'occupation du Domaine Public routier

Le bureau Gestion du Domaine Public établit les redevances pour l'ensemble des occupations privatives du Domaine Public routier selon les barèmes prévus pour une partie par les différents codes applicables (Code général de la propriété des personnes publiques, Code général des collectivités territoriales, Code de l'énergie, etc...) et pour l'autre partie par la délibération du Conseil Général n°15-291 en date du 26 juin 2015.

Pour 2020, les redevances perçues sont réparties comme suit :

occupants de droit : 68 977 € pour 2 opérateurs (4 dossiers),
réseaux publics (AEP et assainissement EU) : 33 773 € pour 96 dossiers,
opérateurs de télécommunications : 449 929 € pour 5 opérateurs,
occupations par des réseaux privés : 18 985 € pour 597 dossiers,

Soit un montant de 571 664 € de redevance à percevoir par la collectivité.

11.1.2. SERVICE ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION

Le service Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) est le représentant du Maître d’Ouvrage et le garant de ses intérêts en termes de respect des procédures, des coûts et des délais. A ce titre, il a en charge la préparation et la mise en œuvre des programmes routiers, la gestion budgétaire des crédits d’investissement routier, la prévision des coûts d’opération, le pilotage des opérations d’investissements, la sécurisation juridique des procédures et la maîtrise des délais.

Il est organisé en trois bureaux, le bureau « des marchés routiers et conventions » d’une part et les bureaux « Pilotage et Procédures » et « Gestion et Ordonnancement » d’autre part, dont les activités seront analysées ensemble.

11.1.2.1. LE BUREAU DES MARCHES ROUTIERS ET CONVENTIONS

Ce bureau élabore, en lien avec les services de la DPRPM qui assurent la fonction de maître d’œuvre et avec le Service des Marchés et de la Commande publique, les pièces administratives des marchés ainsi que les conventions liant le Département à d’autres collectivités ou plus ponctuellement à des particuliers, concernant le domaine routier départemental : déplacements de réseau, délégation de maîtrise d’ouvrage, conventions de financement, conventions d’aménagement notamment de traverse d’agglomération, gestion des sites départementaux (labellisation, occupation du domaine public, manifestations diverses,...).

Il prépare également les rapports d’analyse des offres pour le compte de la maîtrise d’ouvrage, pour tous les marchés d’un montant supérieur à 15 K€ HT afin d’éclairer les commissions des marchés et d’appel d’offre.

Il a également une mission de conseil et de veille juridique vis-à-vis des autres services de la DPRPM.

Les nombres de dossiers traités sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Marchés	61	59	47	57	60	68	79
Conventions	112	95	62	42	55	48	25

11.1.2.2. LE BUREAU PILOTAGE ET PROCEDURES – LE BUREAU GESTION ET ORDONNANCEMENT

Les missions du bureau Pilotage et Procédures et du bureau Gestion et Ordonnancement portent sur les travaux neufs, les opérations de sécurité (OS), les traverses d'agglomération, les grosses réparations d'ouvrages d'art, la sécurisation des falaises, les démolitions, les aménagements paysagers relatifs aux routes ainsi que les opérations réalisées en co-maîtrise d'ouvrage en lien avec les différents services maîtres d'œuvre. Ces bureaux assurent en outre, le suivi financier des marchés (accords-cadres) d'entretien et d'exploitation routière en collaboration avec le Pôle Territoires.

Programme d'Investissement Routier Départemental

➤ **RD 703 – Contournement de BEYNAC :**
✓ **Contentieux**

L'ensemble des autorisations permettant la réalisation de l'opération a été obtenu, à savoir, l'autorisation unique Installations Ouvrages Travaux et Activités (AU IOTA) du 29 janvier 2018, les deux permis d'aménager sur les Communes de CASTELNAUD LA CHAPELLE et de VEZAC du 18 janvier 2018 ainsi qu'un permis de démolir du 17 octobre 2018 pour la maison du Pech sur la Commune de CASTELNAUD LA CHAPELLE.

Au terme d'une longue procédure judiciaire qui a débuté au mois de mars 2018, par un arrêt du 10 décembre 2019, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (CAA) a décidé de l'annulation de l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux du 29 janvier 2018 du contournement de BEYNAC au motif d'un défaut de raison impérieuse d'intérêt public majeur justifiant la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats d'espèces protégées. Elle a annulé également les permis d'aménager délivrés par les maires des communes de CASTELNAUD LA CHAPELLE et de VEZAC ainsi que la déclaration de projet prise par délibération de la commission permanente du Conseil départemental du 18 décembre 2017.

La Cour Administrative d'Appel a également enjoint au Département d'engager le processus de démolition des éléments construits hors des berges et du lit de la Dordogne dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'arrêt et de procéder à l'ensemble des opérations de démolition des éléments construits de l'ouvrage du contournement et de remise en état des lieux dans un délai global de 12 mois.

Le Département a déposé un pourvoi en Conseil d'Etat contre la décision de la Cour Administrative d'Appel. Par décision du 29 juin 2020, le Conseil d'Etat a décidé de la non admission du pourvoi et rend définitif l'arrêt de la Cour Administrative de Bordeaux du 10 décembre 2019.

Par arrêté préfectoral du 30 juin 2020, Monsieur le Préfet notifie au Département l'arrêté préfectoral portant prescriptions relatives aux travaux de démolitions des éléments construits dans le cadre du projet de contournement du bourg de BEYNAC. Cet arrêté énonce notamment que le « Département devra s'assurer que les travaux de démolition et de remise en état [...] ne portent pas atteinte aux habitats et espèces protégées ».

✓ Engagement du processus de démolition

Le Département n'a pas attendu la décision de non admission du pourvoi en Conseil d'état pour se conformer à la décision de la Cour administrative d'appel et commencer le processus de démolition. Le Département a tenu strictement informé Monsieur le Préfet de toutes les démarches et diligences engagées.

Dès le 23 décembre 2019, le Département a engagé les études et démarches préalables au processus de démolition conformément à l'injonction prononcée par l'arrêt du 10 décembre 2019. Le Département a exposé à M. le Préfet les procédures à mettre en œuvre au titre des Codes de la Commande Publique et de l'Environnement et indiqué le calendrier prévisionnel global de l'opération de démolition et de remise en état.

Les principales diligences accomplies :

Le 10 janvier 2020 le Département a procédé à la publication au BOAPMC et au JOUE de l'avis d'appel public à la concurrence pour désigner un maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres restreint.

Le 12 mars 2020, la Commission d'Appel d'Offres du Département a retenu la candidature de cinq bureaux d'études.

Le 16 mars 2020, le dossier de consultation a été transmis aux 5 candidats en prévoyant une visite obligatoire sur site le 7 avril et une remise des offres le 26 mai 2020. Cependant, suite à la deuxième prolongation des mesures de confinement liées à la pandémie de Covid 19 jusqu'au 11 mai, la date de visite obligatoire sur site a été décalée au 19 mai, avec une remise des offres fixée au 9 juin 2020, soit un décalage de seulement 15 jours par rapport au calendrier initial annoncé à M. le Préfet.

Le 29 juin 2020, le Conseil d'Etat a décidé de la non admission du pourvoi déposé par le Département.

Le 30 juin 2020, Monsieur le Préfet a notifié au Département l'arrêté préfectoral portant prescriptions relatives aux travaux de démolitions des éléments construits.

Le 02 juillet 2020, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre du groupement EGIS EAU/BECO. C'est ainsi que sont intervenus :

- le 6 juillet 2020, les lettres de rejet des offres ;
- le 10 juillet 2020, une lettre d'information à Monsieur le Préfet ;
- le 23 juillet 2020, la signature du marché après le respect du délai référé précontractuel (11 j) soit le 17 juillet 2020 ;
- le 5 août 2020, le contrôle de légalité/notification/avis d'attribution.

Le 10 juillet 2020, le Département a informé Monsieur le Préfet de la Dordogne de l'avancement des procédures mises en œuvres pour la démolition et de la composition du comité de suivi environnemental prescrit par l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020.

Le 06 octobre 2020, l'ordre de service de démarrage des études de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement EGIS EAU/BECO (après purge du délai de recours).

Le 26 février 2021, EGIS a restitué l'Avant-Projet (AVP) provisoire des études de démolition.

✓ **Les Comités de suivi de démolition**

Par arrêté préfectoral du 30 juin 2020 portant prescriptions au Conseil départemental de la Dordogne relatives aux travaux de démolitions des éléments construits dans le cadre du projet de contournement du bourg de BEYNAC, Monsieur le Préfet prescrit notamment la création d'un Comité de suivi environnemental des travaux qui doit se réunir à l'initiative du Conseil départemental a minima tous les 2 mois.

C'est ainsi, que le Comité de suivi environnemental des travaux s'est réuni trois fois en 2020 et une fois en 2021 soit les :

- 03 août 2020,
- 23 novembre 2020,
- 29 septembre 2020,
- 25 janvier 2021.

Les comptes rendus de ces comités sont disponibles sur le site institutionnel du Département. Ils font notamment état de la divergence d'appréciation entre le Département et l'Etat concernant la nécessité de respecter les dispositions du code de l'Environnement ; l'Etat considérant « qu'en vertu de l'autorité de la chose jugée, les travaux de déconstruction et de remise en état ne nécessitent aucune autorisation administrative ».

✓ **Contentieux de l'exécution**

Les principaux opposants au projet de contournement de BEYNAC ont saisi la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX d'une demande d'aide à l'exécution de l'arrêt rendu par cette juridiction le 10 décembre 2019.

En effet, le délai de 12 mois enjoint au Département pour la remise en état, étant expiré, les demandes des requérants sont donc recevables.

C'est ainsi, que le 16 décembre 2020, Madame la Présidente de la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX, informe le Département que l'association Demeure historique, l'association Sepanso Dordogne, la société Newell Enterprises, Mme Newell et M. d'Eaubonne ont saisi la Cour d'une demande tendant à obtenir l'exécution de l'arrêt du 10 décembre 2019.

Dès le 13 janvier 2021, le Département exposait à Madame la Présidente de la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX les enjeux techniques et juridiques ainsi que l'ensemble des nombreuses diligences accomplies depuis la notification de l'arrêt de la Cour du 10 décembre 2019.

En cas d'échec de cette procédure administrative amiable, la Présidente de la Cour peut décider à tout moment de l'ouverture de cette procédure juridictionnelle.

✓ **Règlement des marchés en cours**

Des discussions sont toujours en cours entre SNCF Réseau et le groupement d'entreprises Bouygues TPRF/Laurière titulaire du marché du Pont-rail des Milandes pour qu'un protocole d'accord puisse régir les conditions financières liées à l'ajournement des travaux et de transfert de la garde du chantier.

✓ Bilan financier

A la date du 31 décembre 2020, le montant total des dépenses d'investissement réglées par le Département sur l'opération est de **24.765.506 € TTC**, ventilé comme suit :

Dépenses d'investissement antérieures à 2016 :	1 543 190,48 € TTC
Dépenses d'investissement 2016 :	1 698 954,29 € TTC
Dépenses d'investissement 2017 :	731 598,76 € TTC
Dépenses d'investissement 2018 :	10 841 660,67 € TTC
Dépenses d'investissement 2019 :	9 371 946,69 € TTC
Dépenses d'investissement 2020 :	578 155,48 € TTC

➤ **ITINERAIRES ALTERNATIFS du GRAND PERIGUEUX**

Suite à la réalisation, présentation et livraison de l'étude de faisabilité par le Département en septembre 2015 au GRAND PERIGUEUX, la communauté d'agglomération du GRAND PERIGUEUX a sollicité le Département pour la réalisation des études d'avant-projet, de projet et l'engagement des travaux sur les sections prioritaires d'itinéraires suivants :

- SAINT LAURENT SUR MANOIRE Entrée Est d'ATUR,
- Marival / Les 4 routes à COULOUNIEIX,
- Paumarélie – Le Pouyaud,
- Traverse du bourg de CORNILLE.

Une seconde convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux relatifs à ces quatre sections prioritaires a été signée le 13 septembre 2016. Un avenant n°1 du 11 août 2017 a permis d'ajouter une 5^{ème} section prioritaire sur l'itinéraire Nord Est.

L'année 2020 a permis de réaliser les études préalables nécessaires à la réalisation des opérations suivantes:

- Itinéraire Sud Est : RD2 carrefour des 4 routes – section urbanisée
Acquisitions, demande de défrichement, déplacements de réseaux
- Itinéraire Nord Est : Giratoire entre l'IA et la RD69 – Communes de CORNILLE et de SORGES LIGUEUX
Etude préalable au titre de la LEMA (dossier de déclaration)

BILAN FINANCIER ITINERAIRES ALTERNATIFS

Montant mandaté en 2020 :	75 204 €
<i>Dont Marché It.Nord-Est RD69 Loi sur l'Eau</i>	<i>5 400 €</i>

Mandaté/Itinéraire :

✓	NORD	0 €
✓	SUD-EST	4 042 €
✓	NORD-EST	71 150 €
✓	SUD-OUEST	12 €

➤ **ITINERAIRES STRUCTURANTS du GRAND PERIGUEUX**

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 25 novembre 2016 pour la réalisation d'études (niveau Avant-projet), pour trois itinéraires structurants :

Itinéraire 1 : liaison RD 4 (A89) à RD 6089 (RD3): liaison entre la RD 4 à COULOUNIEIX-CHAMIERES à la RD 6089 à MARSAC SUR L'ISLE (à proximité du lieu-dit La Cave) avec raccordement éventuel à la RD 3 à ANNESSE ET BEAULIEU. Il s'agit d'un aménagement sur 9 km constitué pour partie d'aménagement de voies nouvelles et comprenant un franchissement de l'Isle (OA existant).

Des investigations environnementales ont été réalisées en 2018 et 2019.

Une étude de faisabilité a été présentée aux techniciens et élus de la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX en mai/juin 2019. Une délibération du GRAND PERIGUEUX du 28 novembre 2019 valide la poursuite des études sur cet itinéraire.

L'année 2020 a été consacrée à la réalisation d'une consultation relative à la réalisation d'une étude d'évaluation préalable du projet par la réalisation de modélisations et d'analyse comparative de différents scénarios incluant les paramètres de trafic et socio-économiques. Le CEREMA assure une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de cette étude. Ce marché a été attribué fin 2020. Les prestations ne débiteront qu'en 2021.

Le résultat de cette étude permettra de vérifier l'opportunité du projet de liaison envisagée.

Itinéraire 2 : liaison RD 6089 au lieu-dit Beauronne (RD 710) : liaison entre la RD 6089 à MARSAC SUR L'ISLE ou COULOUNIEIX-CHAMIERES à la RD 710 à Beauronne, communes de CHANCELADE et MARSAC SUR L'ISLE – aménagement sur 1,5 à 2 km constitué essentiellement d'aménagement de voies nouvelles avec construction d'un ou deux ouvrages pour franchir la rivière Isle et la voie SNCF.

Une étude de faisabilité a été établie sur la base de comparaison de différentes variantes possibles et a été présentée aux services de la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX en juin 2019. Compte tenu des contraintes environnementales fortes, le GRAND PERIGUEUX a délibéré le 28 novembre 2019 en faveur de l'arrêt des études du fait de son inacceptabilité environnementale.

Itinéraire 3 : liaison RD 6021 au Boulevard du Petit Change : liaison entre la RD 6021 Boulevard Saumande à PERIGUEUX et TRELISSAC jusqu'au Boulevard du Petit Change à PERIGUEUX, avec la traversée de l'Isle par la création d'un futur Pont au lieu-dit l'Arsault.

Les études de faisabilité de cet itinéraire ont été présentées en 2018. Les études ont été arrêtées depuis en raison notamment des contraintes de transparence hydraulique inhérentes à cette opération.

BILAN FINANCIER ITINERAIRES STRUCTURANTS

Montant mandaté en 2020 :

5 336 €

➤ PRU de CHAMIERES

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour la période 2014-2024 est dédié à des projets régionaux déterminés dans le cadre des plans Etat/Région.

La convention avec l'ANRU a été signée officiellement le 24 juin 2019.

L'opération d'un montant de 48.324.000 € est décomposée selon 4 volets :

- le Volet Habitat 32,9 M€ HT,
- le Volet Economie et emploi 4,1 M€ HT,
- le Volet Ingénierie 1,1 M€ HT,
- le Volet Equipements et Espaces publics 10,3 M€ HT.

La Commune de COULOUNIEIX et le Département ont signé le 21 décembre 2018 une convention de co-maîtrise d'ouvrage permettant de réaliser en commun une partie du Volet Equipements et Espaces Publics correspondant aux aménagements suivants :

l'aménagement du futur Pôle social (Centre Communal d'Action Sociale + Centre Médico-Social + Maison de Quartier + Centre Social) est prévu pour 2,8 M€ HT ;

la requalification et la création des Espaces Publics pour 4,5 M€ HT sur l'ensemble du périmètre du programme de renouvellement urbain de Chamiers (Parc nature, voies modes doux, requalification et création d'espaces publics, dont voiries et stationnements).

La DPRPM assurera la maîtrise d'ouvrage de la partie requalification et création des Espaces Publics jusqu'en 2026.

L'année 2020 a été consacrée à :

- la réalisation des travaux de la place Arnaud Beltrame le long de la RD 6089, parking paysager avec espaces d'agrément, inauguré le 7 octobre 2020.
- L'étude de l'opération relative aux voiries d'accompagnement du Pôle Social (Rue Tananarive, Rue de Lattre de Tassigny, Avenue du Général de Gaulle) dont les travaux sont prévus en juillet 2021.
- La réalisation de l'Avant-projet Global relatif à l'aménagement des espaces publics (voiries, parkings, cheminements, parc paysager ...) qui devra être livré en 2021.

La DPRPM travaille sur ce dossier en étroite collaboration avec la mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERS, co-maître d'ouvrage, le GRAND PERIGUEUX, porteur de projet et l'OPC-U désigné sur cette opération.

➤ **AUTORISATIONS ET PROCEDURES PREALABLES A TRAVAUX**

Les études menées concernent majoritairement la mise en œuvre du programme d'investissement routier en matière de travaux neufs :

Obtention d'autorisation de défrichage pour diverses opérations :

Opération de sécurité RD32 SAVIGNAC DE MIREMONT : défrichage pour aménagement d'un dégagement de visibilité

Obtention d'autorisation d'urbanisme pour diverses opérations :

Extension de l'aire de covoiturage de LA BACHELLERIE : Déclaration préalable

RD 704E1 CIAPML – Chemin des Inventeurs MONTIGNAC : Déclaration préalable

Aménagement du parking du Collège de MAREUIL : Déclaration préalable

RD 703 traverse de BEYNAC : Déclaration préalable

Obtention d'autorisation au titre des sites inscrits ou sites classés pour diverses opérations :

Travaux de sécurisation de la Falaise du Grand Roc aux EYZIES : dépôt de la demande d'autorisation ministérielle spéciale de travaux en site classé, assorti d'une présentation en Commission des Sites Nature et Paysages (CDNPS – Avis favorable de Septembre 2020) ; en cours d'instruction.

Obtention d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques et du Code de l'Environnement :

Préparation / réalisation de dossier au titre de la Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques et du Code de l'Environnement, en vue de l'obtention de l'autorisation correspondante :

RD 68 – Restauration du pont de CUBJAC
Itinéraire alternatif Nord-Est Carrefour RD69 à CORNILLE
RD50 – restauration du pont de la Mouline à GROLEJAC
RD°65E – élargissement des accès au pont de THONAC

Réalisation d'investigations environnementales dans le cadre des travaux de sécurisation de la falaise :

RD29 BADEFOLS D'ANS

Pilotage d'opérations en phases pré-opérationnelle ou opérationnelle :

RD 78 - contournement de BOURDEILLES
RD704 - déviation Nord de SARLAT
RD 5 - contournement de SAINT AULAYE
RD 660 – aménagement du schéma de circulation de BEAUMONTOIS EN PERIGORD
RD 113 - accès commun Lycée Agricole/DPRPM à COULOUNIEIX CHAMIERES
RD 709 - reprise des talus à BERGERAC et MUSSIDAN
Aménagement du parking du collège de MAREUIL
RD 82 et RD 83 – aménagement du carrefour à CHAMPAGNAC DE BELAIR
RD 6021 – aménagement du giratoire des Coquelicots à TRELISSAC
RD 88 - rectification des virages à BUSSEROLLES
RD 13 - reprise de l'accotement du Rieuchaud à RIBERAC
RD 708, 20 et 5 - contournement de RIBÉRAC
Liaison RD 675-RD 707 - contournement de NONTRON
RD 19 - dévoiement pour servitude de l'aéroport de BERGERAC
RD 706 - contournement de CAMPAGNE
RD 47 - travaux de sécurisation de la falaise du Grand Roc aux EYZIES

SUIVI DES MESURES A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE / MESURES COMPENSATOIRES

Dans le cadre des projets routiers, en cas d'impossibilité d'évitement des impacts sur l'environnement, la mise en œuvre de mesures de réduction ou compensation peut être nécessaire.

Les autorisations administratives préalables à travaux fixent les mesures à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage :

Plan de Gestion « ASTER AMELLE » : mesures compensatoires et d'accompagnement consécutives à la réalisation de l'aménagement de la RD 704 – Déviation de SARLAT, conformément à l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2009 portant autorisation de destruction de spécimens d'espèces végétales protégées « ASTER AMELLE».

Mise en œuvre en 2020 des actions définies dans la convention triennale n°2, pour la période 2019-2021, pour la réalisation du plan de gestion.

Plan de gestion « ZONES HUMIDES » : l'arrêté interdépartemental du 17 août 2010 relatif à la LEMA a prescrit la gestion durable des zones humides et l'établissement d'un Plan de gestion pour une durée de 15 ans, dans le cadre de l'aménagement de la RD 939 et de la déviation de la RD 12, sur le territoire des Communes de LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE en Dordogne (24) et d'EDON et COMBIERS en Charente (16).

Le plan de gestion a été défini puis approuvé par la commission permanente du 11 juillet 2016 et a donné lieu à la signature de conventionnements avec le PNR-PL (Parc Naturel Régional Périgord Limousin) et le Syndicat de Rivière Nizonne.

La mise en œuvre des actions et du suivi du plan de gestion ont été poursuivis en 2020. L'année 2020 correspond à l'achèvement de la première période quinquennale de mise en œuvre du plan de gestion. Un bilan en a été tiré lors du COPIL du 17 décembre 2020, les objectifs du plan de gestion sont atteints. Une nouvelle convention quinquennale pour la période 2020-2025 doit être proposée.

➤ **LES CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS LIES AUX AUTORISATIONS LOI SUR L'EAU ET DUP**

La DPRPM apporte sa contribution technique au profit de la défense des intérêts du Département dans les contentieux liés aux autorisations administratives inhérentes aux opérations routières. Il s'agit principalement d'apporter au Service des Affaires Juridiques du Département et à l'éventuel avocat en charge du dossier, les arguments en défense sur des recours en annulation des D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) ou des autorisations au titre de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

Contentieux administratifs qui ont fait l'objet d'un suivi en 2020 concernant l'aménagement de la RD 78 - contournement du bourg de BOURDEILLES :

✓ Contre l'arrêté de DUP :

Requête de l'Association BOURDEILLES Environnement, la SEPANSO Dordogne ainsi que 28 requérants contre la D.U.P. du 11 mars 2013. Décision du Tribunal Administratif de BORDEAUX du 14 janvier 2016 concluant au rejet de la requête des requérants.

Les requérants ont déposé un nouveau recours devant la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX le 14 mars 2016.

L'ordonnance du 31 décembre 2018 a rejeté la requête des association ABE et SEPANSO.

En 2019, les requérants ont sollicité un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat.

Le pourvoi a été admis par le Conseil d'Etat au premier trimestre 2020. Des échanges de mémoires ont eu lieu dans le courant de l'année 2020. Le dossier est toujours en cours d'instruction.

✓ Contre l'arrêté LEMA :

L'association ABE (Association Bourdeilles Environnement), la SEPANSO et 23 requérants ont déposé le 7 avril 2015 une requête devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX contre l'arrêté autorisant les travaux au titre de la loi sur l'Eau.

La Cour Administrative d'Appel a annulé le jugement du TA de BORDEAUX du 28 septembre 2019 et l'arrêté du Préfet de la Dordogne du 07 avril 2014 autorisant les travaux au titre de la loi sur l'Eau.

Le Département a formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat contre cet arrêt de la C.A.A.

Par décision du 18 décembre 2019, le Conseil d'Etat a refusé l'admission de la demande du Département.

Parallèlement à cette décision, un dossier d'Autorisation Environnementale a été relancé en 2019 (Marché notifié le 06 décembre 2019 ; voir § Pilotage d'opérations en phases pré-opérationnelle ou opérationnelle).

➤ **LA CONSOMMATION DES CREDITS**

Travaux Neufs

En 2020, les crédits dépensés pour la réalisation du programme d'investissement Travaux Neufs se sont élevés à environ **1 153 591 €** (hors Itinéraires Alternatifs et opération de BEYNAC).

Ouvrages d'art

En 2020, le montant des dépenses **réalisées** sur les grosses réparations d'ouvrages d'art s'élève à **604 440 €** (hors plan de sauvegarde économique).

Déplacement des réseaux

Les travaux réalisés ont fait l'objet de **2 conventions** avec les concessionnaires de réseaux pour le déplacement des réseaux situés en domaine privé afin de dégager les emprises pour un montant total de **77 973 €** (Contournement de SAINT AULAYE)

Aménagements en traverses d'agglomération

Les traverses d'agglomération sont programmées en concertation avec les élus locaux et les occupants du domaine public. Le Département finance la réfection de la chaussée départementale lorsque les Communes ou Communautés de Communes engagent la réalisation des travaux (enfouissement des réseaux, mise en place de bordures, aménagements qualitatifs ...), qui font l'objet de subventions dites d'édilité.

En 2020, les dépenses au titre des travaux d'édilité s'élèvent à **94 602 €** (dont les transferts en subvention au titre des OLS) au bénéfice de 3 collectivités. Ce dispositif ne devrait plus donner lieu à des paiements dans les prochaines années.

En 2020, les dépenses sur chaussée au titre de l'aménagement des traverses, s'élèvent à **1 628 916.17 €** (à comparer à **2 394 642 €** en 2019, **1 330 029 €** en 2018 , **1 774 441 €** en 2017, **2 099 419 €** en 2016) et ont permis l'engagement et/ou l'achèvement des travaux départementaux de 25 opérations.

Frais d'études routières

Le montant des dépenses pour le règlement des études nécessaires à la réalisation des différentes opérations routières (travaux neufs, OS, aménagements de traverses...) s'élève à **496 417 €** (à comparer aux **400 394 €** en 2019) et concerne notamment les études géotechniques, les levés topographiques, les études liées aux ouvrages d'arts et les diagnostics amiante.

11.1.3. SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le service organise et gère les moyens généraux de la Direction du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités.

Il assure :

- des missions comptables pour l'ensemble des services de la Direction, y compris la gestion des lignes transférées relatives à la gestion des baux et des redevances du domaine public,
- des missions administratives transversales dont la mise en forme et le suivi des rapports présentés en commissions permanentes et en sessions budgétaires,
- depuis le 4 janvier 2021, la gestion du standard de l'Hôtel du Département.

Il intervient en liaison avec la Direction des Ressources Humaines sur les champs de la formation et de la gestion du personnel.

Il a bénéficié d'un budget primitif de 2.701.100 € (dont 1.629.600 € pour la gestion des mobilités).

11.1.3.1. BUREAU ADMINISTRATIF ET DES MOYENS GENERAUX

➤ ***La présentation des rapports en Commission Permanente et en Session Budgétaire***

Le Bureau est chargé d'assurer la liaison avec le Service de l'Assemblée pour la transmission de l'ensemble des rapports de la DPRPM. Un travail de coordination interne avec le Bureau des Marchés et Conventions et le Service Foncier et Domaine Public est assuré ainsi qu'une mise en forme des documents en conformité des procédures définies sur le logiciel GEDELIB.

Le Bureau intervient dans le suivi administratif des contrats et des conventions entre le Département et ses partenaires.

	2019	2020
Commission Permanente : nombre de rapports	114	105
Session Budgétaire : nombre de rapports	31	21
Nombre de conventions présentées en Commission Permanente	79	75
Nombre de conventions suivies et non présentées en Commission permanente	-	-

➤ ***La gestion de l'accueil, du standard, des véhicules en pool et des salles de réunion du siège***

L'équipe d'accueil a géré via le logiciel SYRES les réservations de véhicules et les réservations de salles de réunion.

➤ ***La gestion des moyens généraux***

Ce bureau assure la gestion des achats des fournitures administratives, des vêtements de travail et des Equipements de Protection Individuelle (EPI), des produits d'entretien, l'approvisionnement des trousse de secours et du petit équipement. Il intervient sur les opérations d'entretien et de maintenance. Il contrôle les véhicules de service en liaison avec le Parc départemental. Il assure la gestion de l'inventaire (hors Parc).

➤ ***Les interventions sur les bâtiments de la DPRPM***

Les interventions sur les bâtiments font l'objet de réunion de concertation avec la Direction du Patrimoine Bâti. Les travaux sont réalisés par des entreprises extérieures ou en régie, par les agents de la direction. Un seul agent est chargé de la maintenance.

Il intervient sur tous les bâtiments de la DPRPM et assure la coordination des équipes des Unités d'Aménagement lors de la réalisation de certains chantiers, notamment organisation des déménagements et réaménagements de locaux.

De multiples interventions sur les différents sites de la DPRPM ont été faites dont les plus importantes sont les suivantes : travaux de remise en état de centres d'exploitation (plomberie, électricité, carrelage), étude et réalisation de diverses installations électriques et remises en conformité et réparations diverses et adaptations de l'alimentation des locaux. (Fuites d'eau et modifications de câblages informatiques et téléphoniques)

A noter en 2020, la restructuration du Centre d'Exploitation de PORT SAINTE FOY, l'accompagnement lors du déménagement des Unités d'Aménagement de RIBERAC et de SARLAT. Pour la DPRPM Siège, l'aménagement du bureau du Standard de l'Hôtel du Département et de la DPRPM mutualisé, les cloisements et équipements de bureaux en raison des prescriptions sanitaires liées à la pandémie Covid 19 et la finalisation du raccordement électrique des nouveaux accès DPRPM. (Portails d'enceinte)

11.1.3.2. BUREAU DE LA COORDINATION

Ce bureau intervient dans deux domaines : la formation et les ressources humaines.

➤ **La formation : 4 types de formation**

- les formations organisées par le Bureau relèvent d'un champ prioritaire et obligatoire car elles sont liées aux conditions de sécurité à respecter par les agents d'exploitation dans l'exercice de leur métier. Notamment, les autorisations de conduire les engins, les permis lourds et super lourds, la formation post-recrutement des nouveaux agents,
- les stages spécifiques en intra organisés par la Direction des Ressources Humaines,
- les stages de formation continue organisés par le CNFPT,
- les stages payants organisés par des prestataires privés.

Bilan de l'activité Formation DPRPM

	2019		2020	
	Nbre de participants	Nbre de jours	Nbre de participants	Nbre de jours
Formations internes	565	697	440	382,5
Formations CNFPT	75	170	37	128,5
Formation Intra CG	242	322	52	63
Formations Intra DPRPM/CNFPT	-	-	33	69,5
Formations Prépa concours et examens	93	245	75	267
Formations externes	220	567	176	353,5
TOTAL	1526	2401	813	1264

Il convient de préciser que l'organisation des sessions de formation a été très fortement pénalisée en 2020, du fait des contraintes sanitaires. A titre indicatif, en 2020, le coût des formations payantes s'élève à 49.885 € + location des engins du Parc Départemental 8.331 € soit un total de 58.216 € (Rappel : le coût des formations est imputé sur le budget formation géré par la Direction des Ressources Humaines.)

➤ **Les Ressources Humaines**

Un accompagnement administratif est assuré en lien avec la Direction des Ressources Humaines pour le personnel de l'ensemble de la Direction sur toute question concernant : les droits aux congés, les états de frais de déplacements, les astreintes et les heures supplémentaires.

La DPRPM comprend au total 520 agents principalement issus de la filière technique (459). Les missions administratives et comptables sont assurées par 61 agents de la filière administrative.

A noter, l'engagement de la Direction dans le cadre de la formation des apprentis : 12, en 2020.

Ce bureau intervient sur le suivi des mouvements internes, des demandes de mutation, des demandes d'avis pour les renouvellements de contrat, pour les nominations suite à la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel, la mise à jour de l'organigramme et la gestion des situations particulières.

Toutes les questions relatives au personnel de la DPRPM sont centralisées par le service pour une meilleure coordination avec la Direction des Ressources Humaines.

	2019	2020
Nombre de réunions point de situation DPRPM-DRH	5	4
Nombre de mouvements internes	26	25
Nombre de notes particulières	57	61

11.1.3.3. BUREAU COMPTABILITE

➤ *La gestion comptable de la DPRPM*

▼ *Sur l'organisation,*

Dans le cadre de la démarche de certification des comptes engagée par le Département et plus particulièrement de la professionnalisation de la fonction comptable pilotée par la Direction des Finances, le Pôle Maîtrise d'ouvrage devenu en cours d'année 2019 le Pôle Ingénierie est chargé de réaliser l'ensemble des tâches comptables d'engagements et de mandatements pour les dépenses comme pour les recettes, et ce pour l'ensemble des services métiers de la DPRPM (PEV, UA, FDP).

Les deux services référents (SAF et OPC) ont poursuivi et consolidé la mise en œuvre des nouvelles procédures comptables établies en lien avec les obligations dues à cette démarche tout au long de l'année 2020.

▼ *La liquidation des dépenses de l'ensemble des services de la DPRPM*

Nombre de mandats émis pour le compte des services gestionnaires : 3433 en 2020 (3973 en 2019).

▼ *Le suivi financier des Marchés Publics*

Type de marché	2019		2020	
	Nombre	Montant mandaté	Nombre	Montant mandaté
Accords-cadres Marchés généraux	27	18 413 118 €	18	15.611.797 €
Marchés particuliers	83	11 339 327 €	82	3.154.580 €
TOTAL	110	29 752 445 €	100	18.766.377 €

▼ Les recettes de la DPRPM

Le service assure le suivi et la liquidation des recettes :

	2020
Diverses Conventions	37.982 €
Révisions de prix négatives	118.825 €
Co-Maitrise d'ouvrage Itinéraires Alternatifs (GRAND PERIGUEUX)	297.683 €
Total des recettes d'Investissement	454 490 €
Redevance d'occupation du domaine départemental	636.936 €
Produit exceptionnel dont dommages au Domaine Public	134.019 €
Redevances photovoltaïques	98.127 €
Gestion des baux	274.676 €
Remboursement de frais (dont taxes ordures ménagères)	24.272 €
Vente de marchandises et autres produits divers	33.705 €
Autres droits de stationnement et de location	16.400 €
Autres recettes diverses	13.843 €
Total des recettes de fonctionnement	1.231.978 €
TOTAL GENERAL	1.686.468 €

11.1.4. SERVICE ETUDES ET TRAVAUX NEUFS - ROUTES

Ce service assure la maîtrise d'œuvre des grands projets routiers départementaux, tant en termes de conception que de réalisation.

Il est composé de 2 bureaux qui assurent le suivi des opérations depuis les études de faisabilité jusqu'à la réception des travaux, en intégrant les phases intermédiaires que sont les avant-projets, les études détaillées, la préparation des pièces techniques des dossiers de consultation des entreprises, l'analyse technique des offres et le suivi des travaux (direction de l'exécution des travaux, opérations de réception).

11.1.4.1. ETUDES EN REGIE

En 2020, le service a réalisé en régie les études des projets routiers suivants, selon des objectifs opérationnels différents :

➤ Comparer, choisir ou étudier un tracé en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique ou de vérifier la faisabilité d'une opération :

- ✓ PRU Chamiers – AVP de l'aménagement de la tranche 3 du quartier de Chamiers à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- ✓ Itinéraires alternatifs, études prospectives Sortie Nord de CORNILLE VC1 au carrefour de la RD 69
- ✓ RD 29 et RD 51E – aménagement du giratoire au BUISSON DE CADOUIN
- ✓ RD 15/RD 933 - aménagement d'un giratoire à MESCOULES et SIGOULES
- ✓ RD 8/RD 44 – aménagement du carrefour à EGLISE NEUVE DE VERGT
- ✓ RD 5E2 – aménagement du giratoire Firmin Bouvier à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- ✓ RD 82 et RD 83 – aménagement du carrefour à CHAMPAGNAC DE BELAIR
- ✓ RD 936 – aménagement d'un double Tourne à gauche à MONTCARET
- ✓ RD 64 et 704 – aménagement d'un giratoire Papeteries à CONDAT SUR VEZERE

➤ **Poursuivre les avants projets ou les projets détaillés :**

- ✓ PRU Chamiers – PRO de l'aménagement de la tranche 2 des rues Tananarive et De Lattre de Tassigny à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- ✓ Itinéraires alternatifs – Carrefour des 4 routes à ATUR, Giratoire RD 69 à CORNILLE, contournement Ouest de Périgueux (ISA)
- ✓ RD 8 – aménagement d'un giratoire à CORNILLE
- ✓ RD 5 - contournement de SAINT AULAYE
- ✓ RD 15/RD 933 - aménagement d'un giratoire à MESCOULES et SIGOULES
- ✓ RD 12 - accès au SMD3 à SAINT LAURENT DES HOMMES
- ✓ RD 78 - contournement de BOURDEILLES
- ✓ RD 704 giratoire de « Prends toi garde », déviation Nord de SARLAT
- ✓ RD 704 - déviation Nord de SARLAT
- ✓ RD 660 – aménagement du schéma de circulation de BEAUMONTOIS EN PERIGORD
- ✓ RD 6021 – aménagement du giratoire des Coquelicots à TRELISSAC
- ✓ RD 709 - reprise des talus à BERGERAC et MUSSIDAN
- ✓ Aménagement du parking du collège de MAREUIL
- ✓ RD 13 – déviation du cours d'eau du Rieuchaud à RIBERAC
- ✓ Diverses petites opérations.

➤ **Définir les emprises nécessaires aux enquêtes parcellaires et aux acquisitions foncières :**

- ✓ Itinéraires alternatifs, aménagement du giratoire de la RD 69 – Communes de CORNILLE et de SORGES LIGUEUX
- ✓ Itinéraires alternatifs – Carrefour des 4 routes à ATUR,
- ✓ RD 704 - déviation Nord de SARLAT

➤ **Lancer les appels d'offres :**

- ✓ RD 660 – aménagement du schéma de circulation de BEAUMONTOIS EN PERIGORD
- ✓ RD 5 - contournement de SAINT AULAYE
- ✓ RD 709 - reprise des talus à BERGERAC et MUSSIDAN
- ✓ Aménagement du parking du collège de MAREUIL

11.1.4.2. ETUDES EXTERIEURES

Les études demandant une spécificité particulière (études environnementales, études acoustiques, études « Loi sur l'Eau ») ou des moyens que n'a pas la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (enquêtes de circulation, géotechniques, levés topographiques) ont été confiées à des Bureaux d'Etudes extérieurs en lien avec le responsable du pôle Ingénierie et le service OPC.

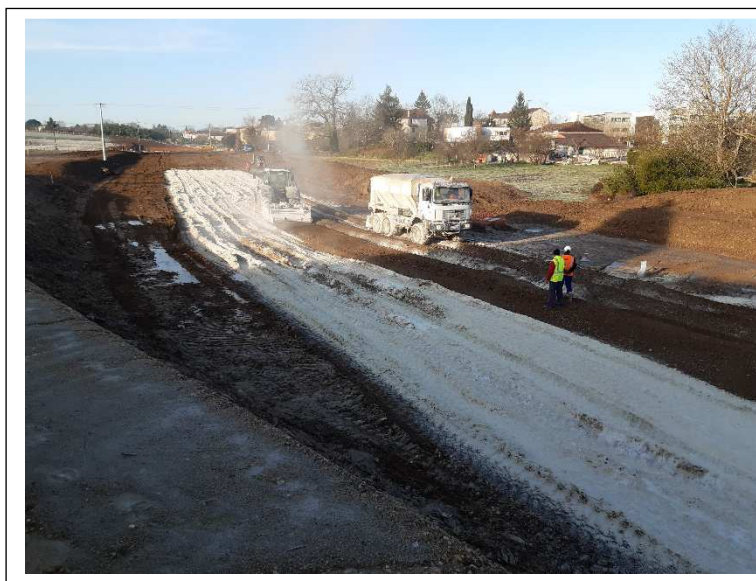
11.1.4.3. MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX NEUFS

En 2020, le service Etudes et Travaux Neufs Routes a assuré la surveillance des chantiers suivants :

- ✓ RD 660 – aménagement du schéma de circulation de BEAUMONTOIS EN PERIGORD
- ✓ RD 5 - contournement de SAINT AULAYE
- ✓ RD 709 - reprise des talus à BERGERAC et MUSSIDAN
- ✓ Aménagement du parking du collège de MAREUIL
- ✓ RD 13 – déviation du cours d'eau du Rieuchaud à RIBERAC

11.1.4.4. ILLUSTRATIONS DE CHANTIERS REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2020

- ✓ RD 5 - contournement de SAINT AULAYE





- ✓ RD 660 – Schéma de circulation de BEAUMONTOIS EN PERIGORD - aménagement du carrefour Sud



- ✓ RD 709 - reprise des talus à La Ressègue – Commune de BERGERAC



11.1.5. SERVICE OUVRAGES D'ART

Ce service assure, à l'exception d'ouvrages d'art de grand gabarit (BEYNAC par exemple) requérant des compétences particulières, la maîtrise d'œuvre des ouvrages d'art inclus dans les grands projets routiers départementaux, tant en termes de conception que de réalisation.

Il gère avec les Unités d'Aménagement, la surveillance et l'entretien du patrimoine ouvrages d'art départemental qui se compose, tel qu'il est actuellement recensé dans la base de données AREO de la DPRPM, de **8.913 aqueducs** (< 1,50m) et **1.157 ponts** (>1,5 m), dont **184 grands ouvrages** faisant l'objet d'inspections détaillées par des bureaux d'études extérieurs spécialisés tous les 6 ans.

Ce patrimoine vieillissant nécessite une vigilance et des interventions accrues. Le budget d'investissement dévolu aux ouvrages d'art est passé de 1 M€ en 2019, à 1,5 M€ en 2020 puis 3 M€ en 2021.

Le recrutement au 1er février 2021 d'un technicien OA va permettre d'adapter les moyens aux objectifs attendus, au bénéfice de la sécurité des usagers de la route.

Les attentes également évoluent et le service OA doit aujourd'hui dépasser les aspects techniques, financiers et sécuritaires pour intégrer les obligations de protection de l'environnement et les évolutions de la demande de mobilité (piste cyclable, PMR,...).

11.1.5.1. ETUDES AVANT PROJET

RD 48 - mise en sécurité du pont du Garrit à SAINT CYPRIEN : phase 2 : démolition trottoirs et mise en place de garde-corps
RD 68 - réhabilitation du pont de CUBJAC
RD 83 - réhabilitation du pont de Verneuil à CHAMPAGNAC DE BELAIR
RD 72E4 - confortement du pont du Pervendoux à GENIS
RD 5 - confortement du pont de La Roquette à BASSILLAC
RD 936^{E1} - remplacement des garde-corps du pont Pimont à BERGERAC
RD 47 - confortement de la falaise du Grand Roc aux EYZIES
RD 709 - réfection et étanchéité des trottoirs du pont de MUSSIDAN
VC - remplacement joint Canteliver sur le pont de SAINT CAPRAISE DE LALINDE
RD 32E1 - remplacement joint Canteliver sur le pont du FLEIX
RD 50 - reconstruction du pont de La Mouline à GROLEJAC
RD 21 - élargissement du pont de MOULEYDIER

11.1.5.2. MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX

Le Service a assuré la surveillance des chantiers suivants engagés et/ou achevés en 2020:

RD 102 - reconstruction du pont du Mondot à VENDOIRE
RD 706 - consolidation du mur de soutènement à TURSAC
RD 72E1 - réfection du pont de SAINT MESMIN
RD 93 - reconstruction du pont de JAVERLHAC (en cours d'achèvement)
RD 48 - mise en sécurité du pont du Garrit à SAINT CYPRIEN (phase 1 : pose de filets sous tablier)
RD 98 - reconstruction d'un mur de soutènement à SAINT CREPIN DE RICHEMONT



RD 93 - Pont de JAVERLHAC : Pose des poutres

11.1.6. BUREAU MAITRISE D'ŒUVRE ADMINISTRATIVE

Le Bureau Maîtrise d'Œuvre Administrative, pour les deux services Etudes et Travaux Neufs Routes et Ouvrages d'Art, effectue :

- la veille juridique en matière de marchés publics,
- la rédaction des rapports en Commission d'Appel d'Offre (CAO) du Maître d'œuvre (MOE),
- l'ensemble de la gestion administrative des marchés d'études et de travaux dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les services ETNR et OA,
- l'élaboration et le suivi des consultations hors marchés et les commandes s'y rapportant,
- les tâches administratives des services ETNR et OA (rédaction des rapports, classement/archivage, intégration GECCO, ...)
- la fonction de référent GECCO pour l'ensemble de la DPRPM, en lien avec la DSIN.

11.2. LE PÔLE TERRITOIRES

Le Pôle Territoires comportait début 2020, 295 agents répartis entre :

Les huit Unités d'Aménagement

Le siège organisé autour de deux bureaux « Entretien Routier » et « Exploitation Routière et SIG » et de deux missions « Suivi d'activité » et « Sécurité Routière ».

Ses missions principales, au sein de la DPRPM, sont la mise en œuvre et l'application de la politique routière départementale, la gestion, l'exploitation et l'entretien des 4 989 km du réseau routier, la gestion des crises routières, la maîtrise d'œuvre de petites opérations d'aménagement, des opérations de sécurité, la gestion du domaine public et la gestion du système routier d'information géographique en étroite concertation avec la DSIN, le suivi de l'activité « Exploitation » des Unités d'Aménagement, des mobilités ferroviaire et aérienne et l'expertise « Sécurité Routière » .

11.2.1. LES UNITES D'AMENAGEMENT

Les Unités d'Aménagement, à dominante routière, ont pour missions d'assurer la représentation du Conseil départemental pour l'application des politiques routières départementales et de les décliner à l'échelon territorial.

Elles constituent la porte d'entrée privilégiée pour toute demande des élus en termes d'aménagement de traverses, d'opérations de sécurité, de signalisation routière, de gestion du domaine public et d'une manière générale de toute réclamation relative au réseau routier départemental.

Elles effectuent les propositions en termes de programmations annuelles (entretiens chaussées, ouvrages d'art, matériels)

Leur effectif oscille entre 34 et 40 agents soit un total de 282 agents pour les 8 unités.

Elles gèrent un linéaire moyen de routes d'environ 600 km compris entre 539 km pour l'unité d'aménagement de TERRASSON et 733 km pour celle de NONTRON. Il convient toutefois de relativiser ces linéaires en fonction du type de voirie, de la topographie et de la nature des sous-sols, voire des contraintes d'exploitation aux abords de PERIGUEUX ou BERGERAC, sans omettre l'afflux touristique estival dans le Périgord noir.

LES MISSIONS :

11.2.1.1. ENTRETIEN ROUTIER ET EXPLOITATION :

Outre la mise en œuvre de la politique routière départementale, les Unités d'Aménagement ont pour missions la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau routier départemental, soit 4 989 km répartis en 1 413 km de réseau structurant et principal et 3 576 km de réseau ordinaire.

210 personnes sont directement affectées sur ces tâches d'entretien et d'exploitation, 185 agents se répartissent au sein de 24 secteurs, comprenant 34 centres d'exploitation.

Les interventions en entretien se font sous plusieurs formes :

travaux en régie avec le matériel qui est affecté pour le fauchage à chaque Unité d'Aménagement, le débroussaillage, l'égavage, l'entretien des aires d'arrêt et des aires de pique-nique, l'entretien ponctuel des chaussées, l'entretien des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales (fossés, ouvrages d'arts, saignées, cunettes, bassins), la reprise des marquages au sol (intersection), l'entretien et la pose de dispositifs neufs en termes de signalisation directionnelle et de police.

travaux en chantiers mixtes avec le Parc, point à temps, gros égavage, curage de fossés,

travaux confiés au Parc : réalisation de marquage au sol, implantation de glissières,

travaux confiés à l'entreprise (notamment programme d'entretien routier, opérations de sécurité ...).

11.2.1.2. LA GESTION EVENEMENTIELLE :

Les Unités constituent un maillon très important lors de la gestion opérationnelle d'événements de crise, d'accident ou d'incident affectant le réseau routier départemental.

Au regard de l'évolution climatique de ces dernières années, la période de viabilité hivernale (du 25 novembre 2019 au 9 mars 2020) mobilise de moins en moins de moyens. En 2019-2020 cette mission a induit 361 heures de sortie et l'utilisation de 3 tonnes de sel.

Les équipes d'astreintes des Unités d'Aménagement peuvent intervenir sur accidents et incidents 24h/24, 365j/365. Ces interventions se concrétisent le plus souvent par des mises en place de déviations, du nettoyage de chaussée, du tronçonnages d'arbres, de la sécurisation de chaussée, etc.

Au cours de l'année 2020, environ 1 870 interventions ont été effectuées ayant généré 5 652 heures supplémentaires dont 2 405 de nuit et de week-end, contre 7 618 heures en 2018 dont 3 457 de nuit (baisse d'activité de 25%). Les confinements mis en place et la très forte baisse du trafic notamment au printemps 2020 dans le cadre de la pandémie, peuvent expliquer cette baisse d'activité.

11.2.1.3. GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

La quasi-totalité des demandes d'occupation du domaine public routier départemental est instruite et délivrée au niveau des Unités d'Aménagement. Pour les dossiers à enjeux, elles rédigent des avis à l'attention du service Foncier Domaine Public en charge de la réponse.

Les statistiques 2020 font apparaître un chiffre total de l'ordre de 17 763 dossiers en baisse de + 4% par rapport à celle de 2019, incluant :

Les avis émis dans le domaine de l'Urbanisme opérationnel (504) et des outils de planification de type P.L.U. et cartes communales (18).

L'instruction et rédaction d'arrêtés de circulation temporaires (2 146)

L'instruction et délivrance de permissions de voirie pour l'occupation du Domaine Public, au profit de particuliers, ou de réseaux divers (972)

La réponse aux DT/DICT regroupant toute intervention dans les emprises publiques (10 968) en baisse de 3%

La préparation des arrêtés permanents de circulation prise en charge par les UA courant 2020 (94)

Le recadrage en termes d'affichage publicitaire

Les nombreux courriers adressés aux riverains pour l'entretien de leurs plantations en limite avec le domaine public, l'emploi inapproprié de produits phytosanitaires, ...

La gestion administrative des dégâts au domaine public, la préparation des estimatifs en vue du recouvrement des sommes engagées pour la réparation des dégâts ainsi que le suivi technique des réparations sont également effectués par les Unités d'Aménagement.

Dans le cadre des transports scolaires, les Unités d'Aménagement sont amenées à émettre des avis sur les circuits et points d'arrêt, ceci en liaison étroite avec la Direction des Transports Routiers de Voyageurs de la Région Nouvelle Aquitaine, y compris sur voies communales ou communautaires.

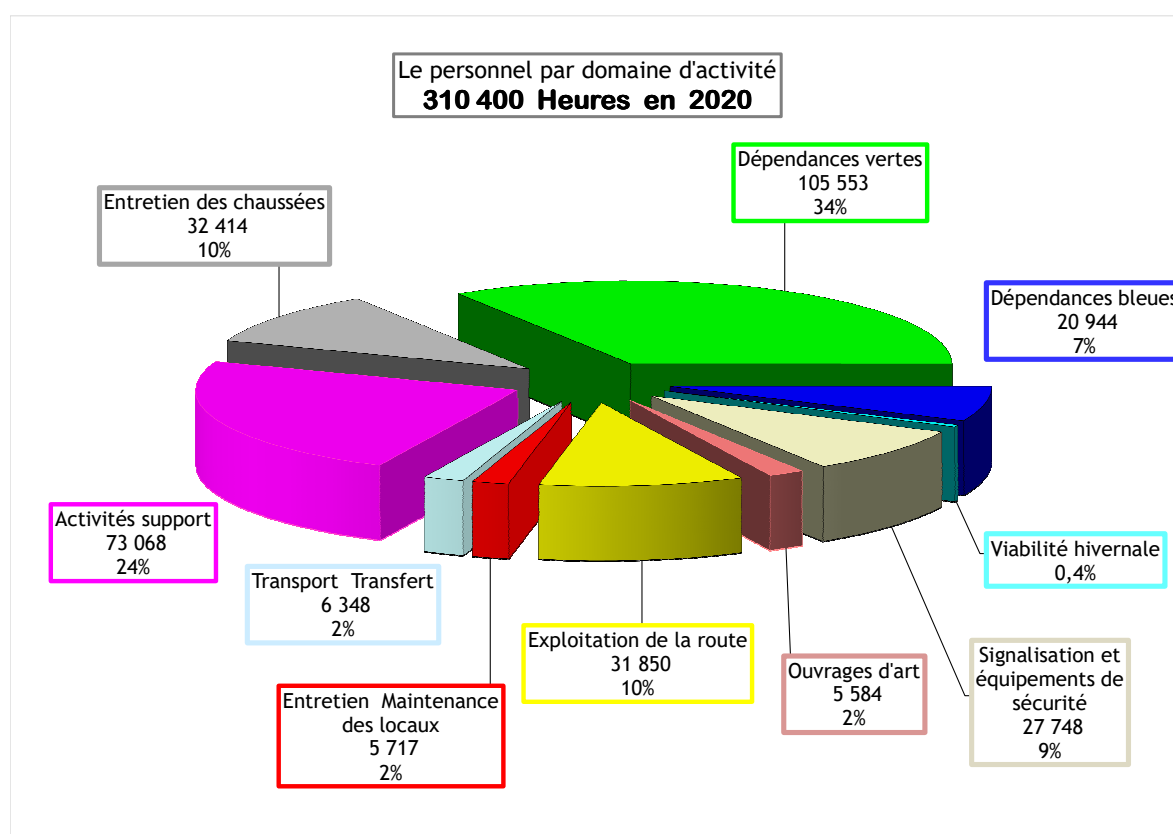
11.2.1.4. LA MAITRISE D'ŒUVRE :

Les Unités d'Aménagement ont assuré des missions de maîtrise d'œuvre (études + travaux) des petites opérations d'investissement, des Opérations de Sécurité, des travaux d'entretien programmés ou courants (chaussées et ouvrages d'art), des démolitions ainsi que des travaux sur chaussée en traversée d'agglomération

Elles ont également répondu à de nombreuses sollicitations de la part des collectivités en matière de gestion de domaine public, de signalisation, de données techniques...

11.2.1.5. BILAN DE L'ACTIVITE GLOBALE DE LA FILIERE EXPLOITATION DES UNITES D'AMENAGEMENT EN 2020 :

Source Trust.CHA 2020



11.2.2. LE BUREAU ENTRETIEN ROUTIER

11.2.2.1. LES MISSIONS :

Etablissement, pilotage et suivi des programmes d'entretien routier et des équipements routiers (signalisation horizontale, verticale, dispositifs de retenue, signalisation dynamique ...).

Accompagnement technique des Unités d'Aménagement et des bureaux d'études et travaux neufs.

Arrêtés permanents en lien avec les Unités d'Aménagement.

Transports exceptionnels.

11.2.2.2. L'ENTRETIEN PROGRAMME :

La politique de remplacement des enduits superficiels traditionnels par des enrobés coulés à froid de type coulis, plus onéreux, mais aussi plus sécurisants lors de leur mise en œuvre car moins sujets à des rejets de gravillons, et plus confortables à l'usage, a été poursuivie. Il n'en reste pas moins que la technique des enduits superficiels reste la moins onéreuse pour des routes départementales faiblement circulées. En parallèle, certains itinéraires structurants du réseau routier ont été revêtus en enrobés bitumineux tièdes.

En 2020 la pandémie a désorganisé les plannings de travaux, notamment sur le 1er semestre, cependant l'efficacité des équipes départementales de terrain ainsi que celle des entreprises qui nous accompagnent, a permis de réaliser la totalité des programmes principal et complémentaire d'entretien routier.

Une partie des routes a fait l'objet d'interventions plus légères, au travers notamment de la mise en œuvre d'enrobés à froid ou de diverses interventions effectuées en régie par les équipes des Unités d'Aménagement.

A travers la « Convention d'Engagement Volontaire » initiée dans le cadre du « Grenelle 2 » et approuvée par l'Assemblée Départementale en 2012, le Département a confirmé son engagement dans une politique d'entretien routier plus respectueuse de l'environnement en augmentant le tonnage d'enrobés bitumineux tièdes et la surface de retraitement en place.

Les crédits d'investissement et de fonctionnement dépensés en 2020 pour l'entretien des routes se répartissent de la manière suivante :

Investissement :

Revêtements sur la voirie départementale.....	12 128 783 €
Opérations sécurité	469 483 €
Travaux divers de voirie	625 594 €
	13 223 860 €

Fonctionnement :

Travaux connexes liés aux revêtements programmés	802 332 €
Entretien courant et réparations de la voirie (y compris location de matériel)	4 236 255 €
Marquage, signalisation horizontale verticale, comptages.....	1 058 789 €
Révision des prix	132 €
	6 097 508 €

Ces différentes sommes ont notamment permis de réaliser les linéaires suivants :

Enrobés Bitumineux	39 km
Matériaux bitumineux coulés à froid de type coulis	103 km
Enduits superficiels.....	57 km

L'ensemble de ces travaux a été réalisé soit par application de marchés généraux (accords-cadres), soit par la passation de marchés particuliers.

11.2.2.3. LES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS :

Suite à la réorganisation de l'instruction des transports exceptionnels à la Direction Départementale des Territoires, la DPRPM est systématiquement destinataire pour avis, hors convention avec les services de l'Etat, des demandes concernant les routes départementales. Cette activité, dévolue au Bureau Entretien, a représenté une instruction de 375 dossiers. Il est à noter, le caractère de plus en plus surdimensionné des camions comportant des caractéristiques (longueur, largeur et poids) vraiment exceptionnelles.

11.2.3. LE BUREAU EXPLOITATION ROUTIERE ET LE SIG

11.2.3.1. LES MISSIONS :

Suivi et développement de l'exploitation routière (comptages routiers, plans de gestion des trafics, viabilité hivernale, information routière, suivi météo).

Développement et gestion du système d'information géographique routier (SIG), cartographie.

Les crédits d'investissement et de fonctionnement dépensés en 2020 pour Le Bureau Exploitation Routière s'élèvent à 157.118 € et SIG se répartissent de la manière suivante :

Fonctionnement :

Comptages routiers/IPG/Logipro/Stations météos	139 018 €
Prévisions Météos	18 100 €

11.2.3.2. LA VIABILITE HIVERNALE (VH) :

La saison 2019-2020 a été caractérisée par un hiver très doux donc une activité hivernale classique, soit un coût de 534 467 €, montant inférieur d'environ de 10% à l'hiver précédent (à comparer aux 1 000 000 € de l'hiver 2012-2013) répartis en charge de personnel (astreintes et heures supplémentaires), location de matériel de VH, en achat de sel et maintenance d'Indicateur de Profondeur de Gel (IPG).

Les IPG sont relevés automatiquement depuis le Bureau Exploitation tous les matins à partir de 9h et transmis au Laboratoire départemental pour analyse.

11.2.3.3. LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) :

Le développement du Système d'Information Routier (SIR) a continué tout au long de l'année, avec une forte augmentation de nouvelles applications et de ce fait une progression à l'utilisation de celles-ci par les agents de la DPRPM. Une assistance technique permanente de la part des deux référents SIR a permis de résoudre rapidement les problèmes rencontrés par ses utilisateurs.

Dans le cadre du développement de la mobilité, l'application de remontée d'information, type accident ou incident mais également patrouillage, via SMARTPHONE a été mise en production aux Unités d'Aménagement de NONTRON et de PERIGUEUX, en sachant que celles de MUSSIDAN, de RIBERAC et du BUGUE sont déjà actives depuis 2019.

La mise en place de groupes de travail GDP (Gestion du Domaine Public) permet de remettre à jour les modèles d'arrêtés pour les uniformiser dans chaque Unité d'Aménagement.

L'assistance GDP par les deux référents SIR a permis une évolution rapide de l'application et la résolution des problèmes.

11.2.3.4. LES COMPTAGES ROUTIERS :

334 comptages routiers ont été réalisés et analysés par le Bureau Exploitation Routière. Ces comptages sont de différents types :

66 sont permanents, 8 nouvelles stations de comptage ont été installées sur la Dordogne, 152 sont des comptages tournants (1 semaine/trimestre) soit 608 compteurs posés, 116 comptages ont permis de répondre à 56 demandes ponctuelles d'analyse de trafic et/ou de vitesse.

L'ensemble de ces données est utilisé en interne pour justifier d'aménagements spécifiques, pour affiner nos politiques d'investissement et sont accessibles au public sur le site internet du Département

11.2.4. MISSION SECURITE

Mission de conseil, de formation et d'audit.

Cette mission a pour vocation d'apporter des réponses aux problèmes de sécurité non courants, principalement rencontrés par les services études et travaux neufs et les Unités d'Aménagement. Elle assure de surcroît une veille réglementaire :

Assistance technique des services routiers départementaux,
Validation des programmes d'opérations de sécurité et d'aménagement de traverses,
Avis techniques, pistes cyclables et autres vélos routes,
Avis sur certificats d'urbanismes et permis de construire au titre de la sécurité des accès,
Audits des travaux avant ouverture à la circulation publique,
Participation aux actions de prévention routière menées par les services de l'Etat (PDASR, enquêtes « agir »),
Animation de formations internes à la DPRPM,
Participation au « Conseil Départemental junior »,
Suivi de l'accidentalité départementale (bulletin semestriel + fiches thématiques),
Mission « Qualité des Etudes », procédure d'auto-contrôle concernant tous les projeteurs routiers et visant à s'assurer du respect des règles en matière de géométrie et sécurité.

La Commission Permanente du 9 novembre 2020, a validé le principe de conventionner avec le Secrétariat Général de l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière du Ministère de l'Intérieur afin d'avoir accès au logiciel TRAXY (Trafic Routier Localisés en x et y). Cet outil permet l'analyse et la représentation de l'accidentologie en milieu urbain et interurbain. L'application permet de faire des requêtes thématiques et de localiser les données d'accidents corporels de la circulation au niveau local. C'est une aide efficace pour la mise en évidence et la compréhension des enjeux de sécurité routière.

11.2.5. LE SUIVI D'ACTIVITE ROUTIERE

L'objectif est de connaître le coût des travaux réalisés en régie par les Unités d'Aménagement afin d'être en capacité de justifier du bon emploi des crédits délégués.

Le logiciel Trust.CHA de la société GFI permet :

- d'enregistrer les activités des agents sur les secteurs d'exploitation,
- de gérer les coûts relatifs aux activités du pôle Territoires,
- de construire des statistiques d'analyses et des bilans de ces activités,
- de produire des états relatifs au paiement des heures supplémentaires et des astreintes pour le personnel.

La mise en œuvre d'une interface TRUST/ GEOMAP permet, par une remontée dans GEOMAP des données saisies dans TRUST, de suivre cartographiquement l'évolution de certaines tâches.

Les analyses statistiques produites sont fortes d'enseignement en matière d'utilisation de nos moyens et produisent des critères objectifs servant de base à nos réflexions sur l'optimisation de nos moyens, dont le matériel.

L'année 2020 a surtout été marquée par la pandémie liée à la COVID-19 et aux mesures de protection des agents mises en place par la Direction.

Pour le Pôle Territoires, 35 750 heures ont été comptabilisées sur le confinement des agents d'exploitation pour un coût total de 539 224 €.

11.2.6. LES MOBILITES

11.2.6.1. LE FERROVIAIRE

Ligne LIBOURNE - BERGERAC

Cette ligne a été remise en circulation le 30 septembre 2019 après 9 mois de fermeture entre Libourne et Bergerac pour une régénération totale.

Ces travaux ont permis d'améliorer les temps de parcours (1h08 au mieux sur Bordeaux – Bergerac et 2h13 au mieux sur Bordeaux – Sarlat) et de revenir à une vitesse commerciale de 120 km/h.

Inscrits dans le Contrat de Plan ETAT - Région (CPER) 2015-2020 signé par l'Etat et la Région le 23 juillet 2015, les travaux ont coûté 84 M€.

La convention relative au financement des études de projet et des travaux de l'amélioration de la desserte de Bergerac a été signée le 20 novembre 2018 par l'ensemble des partenaires financiers, à savoir l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Réseau et les collectivités territoriales co-financeuses.

Les dispositions de la convention prévoient le versement de notre participation d'1 M€ en trois tiers. En 2020, le deuxième tiers a été versé.

11.2.6.2. L'AERIEN :

Au titre de l'Exercice budgétaire 2020, le montant de la contribution départementale au Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) s'est élevé à : **1.252.048 €** se répartissant comme suit :

➤ **935.468 € au titre de la participation statutaire, (section fonctionnement),**
794.468 € pour l'aéroport de BERGERAC-DORDOGNE-PERIGORD
141.000 € pour l'aéroport de PERIGUEUX BASSILLAC

➤ **316.580 € au titre du remboursement des annuités d'emprunt (section investissement)** pour l'aéroport de BERGERAC-DORDOGNE-PERIGORD.

Aéroport BERGERAC-DORDOGNE-PERIGORD

Le SMAD a concédé l'exploitation de l'aéroport Bergerac Dordogne Périgord à EGC AERO à compter du 1^{er} février 2020.

L'année 2020 a été marquée par une très forte chute du trafic passagers en lien direct avec la situation sanitaire. En 2019, le trafic était de 271.027 passagers, il se limite en 2020 à 55.028 passagers, soit l'équivalent d'une forte activité d'un mois d'août en année « normale ». Pour mémoire, les vols commerciaux ont été arrêtés du 24 mars à début juillet 2020. L'amorce de reprise constatée en juillet et août a été très impactée par les obligations de quatorzaine mises en place par le Royaume Uni le 15 août 2020. Ainsi, les trafics de la fin de l'été et de l'automne se sont effondrés et ont conduit à l'annulation des vols sur Londres pour le programme hiver. Aucune destination commerciale n'est en exploitation pour l'hiver 2020.

L'aéroport a également été impacté directement par la faillite de la compagnie Flybe, deuxième client historique qui assurait 4 destinations au Royaume Uni (Southampton, Exeter, Birmingham et Edinburg).

Cette situation a engendré le désengagement des activités extra-aéronautiques à savoir le départ de l'agence immobilière, d'un loueur de voitures, du restaurant-boutique, de la régie publicitaire.

L'objectif du SMAD est de conserver l'outil stratégique que constitue l'aéroport et le maintien des 50 emplois sur la plate-forme, de mettre en valeur sa réelle attractivité tout en démontrant une capacité à s'adapter aux changements en cours.

Aéroport PERIGUEUX-BASSILLAC

Lors du Comité Syndical du SMAD du 18 décembre 2019, il a été arrêté que l'élargissement du champ d'intervention du SMAD prendrait la forme de la création d'une compétence additionnelle, exercée à la carte par le Conseil départemental et Le Grand Périgueux, avec création d'un Budget annexe. Ainsi, depuis le 1^{er} mars 2020, le SMAD est compétent pour exercer les fonctions d'exploitation aéroportuaire.

Pour la période transitoire s'échelonnant du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2021, durant laquelle le sous-traité de gestion demeure en vigueur, les concours financiers d'équilibre du GRAND PERIGUEUX et du Conseil départemental nécessaires à l'exploitation de l'Aéroport de PERIGUEUX-BASSILLAC seront poursuivis, à hauteur de 50 % pour chacun des deux partenaires. En 2020, la participation du Département s'est élevée à 141.000 €.

11.3. LE PÔLE PARC DEPARTEMENTAL



11.3.1.1. SES MISSIONS :

Il achète, gère et assure la maintenance du parc automobile de l'ensemble de la collectivité.

Il achète, gère et assure la maintenance de l'ensemble véhicules et engins de travaux routiers mis à disposition des Unités d'Aménagement et du Pôle Paysage Espaces Verts.

Il possède un laboratoire routier en charge des analyses de sols, des matériaux constitutifs des chaussées, des bétons hydrauliques et bitumeux. Il procède à des études de structures, il assure de l'assistance technique et des expertises auprès de nos différents services routiers.

Il effectue des travaux routiers avec son équipe d'exploitation routière : Signalisation horizontale, poses et réparations de glissières de sécurité, comptages routiers, entretien de la signalisation dynamique, affichage dans les abribus, et autres travaux divers de voiries, majoritairement pour la collectivité mais aussi ponctuellement pour des tiers

Il effectue des travaux routiers en chantiers mixtes, en venant en appui des UA : élagage, travaux de Point A Temps Automatique (PATA), curage de fossé et terrassement.



11.3.1.2. SON ORGANISATION :

Le Parc est doté d'une relative autonomie fonctionnelle et financière, de par l'institution d'un budget annexe au budget principal du Département



Globalement, le Parc agit comme prestataire de services de la Collectivité et ponctuellement pour les tiers.

Ces locations et travaux sont facturées sur la base d'un barème dont les prix unitaires sont la résultante d'une comptabilité analytique incluant l'ensemble des charges, dont le salaire des personnels.

Il est composé de 71 agents se répartissant de la manière suivante :

Direction et service administratif :	7 agents
Exploitation :	26 agents
Atelier :	26 agents
Gestion de flotte :	3 agents
Magasin :	4 agents
Laboratoire routiers :	5 agents

Le Parc supporte l'intégralité des charges de son personnel (OPA, fonctionnaires et apprentis). Au 31 décembre 2020, un seul agent conservait encore son statut d'OPA, ce dernier n'ayant pas opté pour celui proposé par la collectivité.

11.3.1.3. SON BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 :

Ses recettes, s'établissant à **9.821.549 €**, se composent de :

Produit des locations pour 4.811.237 €,
Travaux entrepris en régie et en chantiers mixtes avec les unités d'aménagement (curage de fossés, élagage, signalisation horizontale, glissières, PATA...) pour 1.933.204 €,
Prestations diverses atelier et laboratoire pour 523.984 €,
Activité commerciale pour 297.443 €,
Divers (Assurances, location Domaine public pylône Orange) : 23.534 €
Stock fin d'exercice : 591.897 €
Participation exceptionnelle du Département et de l'Etat à l'achat de masques : 1.640.250 €

Ses dépenses, s'établissant à 9.901.483 €, se composent :

Dotations aux amortissements 1.456.986 €,
Fourniture et service 5.015.221 €,
Charges de personnel 2.817.892 €
Annulation de titre année antérieure : 866 €
Stock début d'exercice : 610.518 €.

On notera que le bouleversement de l'activité lié à la pandémie COVID 19 a eu des répercussions, à la fois sur les recettes et sur les dépenses, et notamment :

Baisse des dépenses de personnel lié à la diminution de déplacements et d'heures supplémentaires
Augmentation des dépenses sur la ligne habillement et vêtements de travail correspondant à l'achat des masques de protection contre la COVID 19 pour l'ensemble de la collectivité
Baisse des produits de travaux et de location liés à la perte d'activité durant le confinement
Augmentation des produits de vente liés à la fermeture partielle de certains fournisseurs privés, liée aussi à la pandémie

11.3.1.4. SON BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020 :

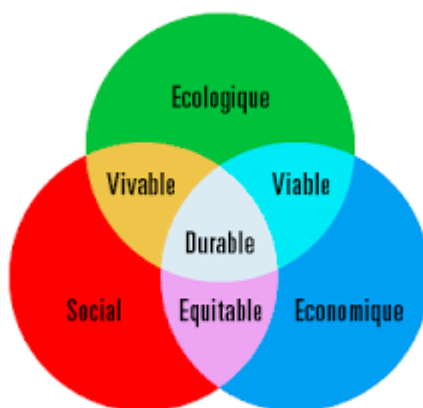
Le montant des investissements inscrits par le Parc Départemental en 2020 est de 3.036.802 € auxquels sont venus se rajouter les reports 2019 de 2.338.090 €. Il se compose en grande partie des dotations aux amortissements, du fond de compensation de la TVA et des produits de cession.

Le report des investissements 2020 non réalisés sera de 1026.222 €.

La nécessité de relance de nouveaux marchés et leur délai d'instruction ont eu pour conséquence de différer la livraison de matériels. Le démarrage des travaux de bâtiments est quant à lui programmé, au second semestre 2021.

11.3.1.5. LA VEILLE TECHNOLOGIQUE ET LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Avec la fluctuation des cours du pétrole, et la volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable, le Parc a effectué un audit de toute la flotte des véhicules légers et utilitaires de la collectivité.



Cette étude a conclu à la nécessité d'amorcer une réforme des véhicules les plus polluants au profit de motorisations plus vertueuses. Le parc travaille donc désormais sur un projet de réforme d'environ 200 véhicules thermiques au profit de véhicules électriques, sur les 3 prochaines années.



11.4. LE PÔLE PAYSAGES ET ESPACES VERTS

11.4.1. LES MISSIONS

- **Mettre en œuvre la politique paysagère du Département** dans les domaines des routes, parcs et jardins, sites naturels et forestiers, collèges, en termes d'expertise, d'aménagement et d'entretien pour une gestion durable.
- **Proposer et développer des actions novatrices en matière de paysage** : gestion différenciée, création de jardins éphémères et pédagogiques, interventions ciblées sur les habitats naturels, formations spécifiques, organisation d'événementiels, fabrication de mobiliers, etc.

- **Animer les dispositifs départementaux** Charte zéro pesticide, Charte de l'arbre, Villes et Villages Fleuris, Coordination des sites, Gestion raisonnée des dépendances Vertes.

Le Pôle Paysage et Espaces Verts est un "outil" de partenariat au service de tous les acteurs pour une meilleure prise en compte de la dimension paysagère dans les projets et Actions Départementales (patrimoine, culture, environnement, sport, etc.).

En quelques chiffres :

89 agents dont 8 apprentis,

2 ateliers : menuiserie et mécanique,

1 magasin (gestion centralisée du matériel, des stocks et des approvisionnements),

1 parc matériel d'environ 250 véhicules routiers et engins de chantier.

Environ 110 sites dont :

- 40 ha de Parcs et jardins, 1.000 ha d'espaces naturels, 10.000 arbres d'alignement, 2 centres de vacances, 36 collèges, 17 km de voie verte.

Ces missions se traduisent par des compétences :

- **La conception et la Maîtrise d'œuvre des aménagements paysagers** : Un outil de la collectivité unique en son genre, fort de son expérience et de ses compétences (4 dessinateurs infographistes, 3 techniciens, 1 contrôleur, 3 apprentis BTS et 1 apprentie Licence, des stagiaires) au service des Routes, des Sites, des Arbres et des Collèges du Département, mais également des autres collectivités. Le Bureau d'Etudes assure le suivi de l'intégralité des démarches paysagères en amont et en aval de la définition du projet et en assure la Maîtrise d'Œuvre.

- **La gestion et la coordination des Sites Départementaux** : Le Pôle Paysage Espaces Verts dispose d'une régie de 50 jardiniers, 10 gardiens de Sites et 80 emplois saisonniers. Une équipe logistique assure l'achat, l'approvisionnement en fournitures et matériels de l'ensemble des sites et équipes ainsi que l'organisation des manifestations.

La diversité des Sites, l'augmentation des surfaces, des moyens qui se stabilisent et l'intégration des enjeux environnementaux renforcent notre implication dans la gestion différenciée. L'optimisation de l'utilisation de nos moyens est un enjeu fort avec un objectif de qualité qui pourra se traduire par la proposition d'un projet de labellisation à court terme. Cette formalisation sera pour le service un cadre important dans l'organisation et un outil d'aide au management.

Une action de coordination des Sites est déjà engagée sur les Grands Sites Départementaux :

- Grands Sites de Baignade : Le Grand Etang de SAINT-ESTEPHE, Le Grand Etang de LA JEMAYE, la Base de Loisirs de ROUFFIAC, le Lac de GURSON,
- Sites Culturels et Patrimoniaux : La Ferme de PARCOT, Le Domaine Départemental de CAMPAGNE,
- Sites de Sports de Pleine Nature : Le Barrage de MIALLET, la Voie Verte THIVIERS – SAINT PARDOUX LA RIVIERE, la Base Nautique de TREMOLAT.

➤ **L'INGENIERIE VERTE AU SERVICE DES COLLECTIVITES :**

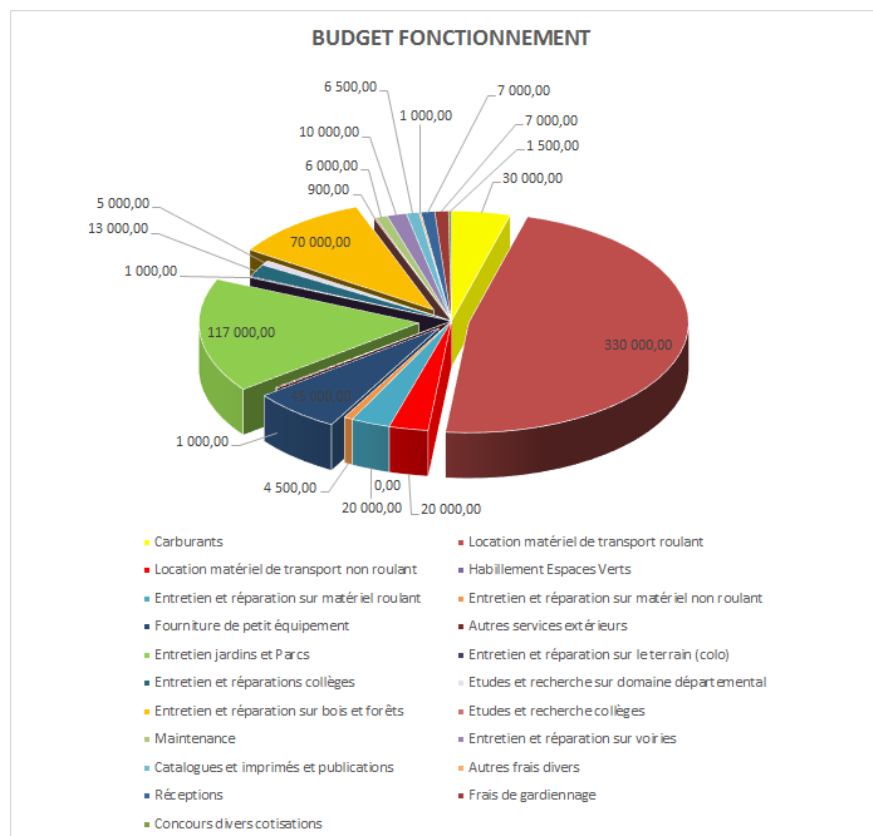
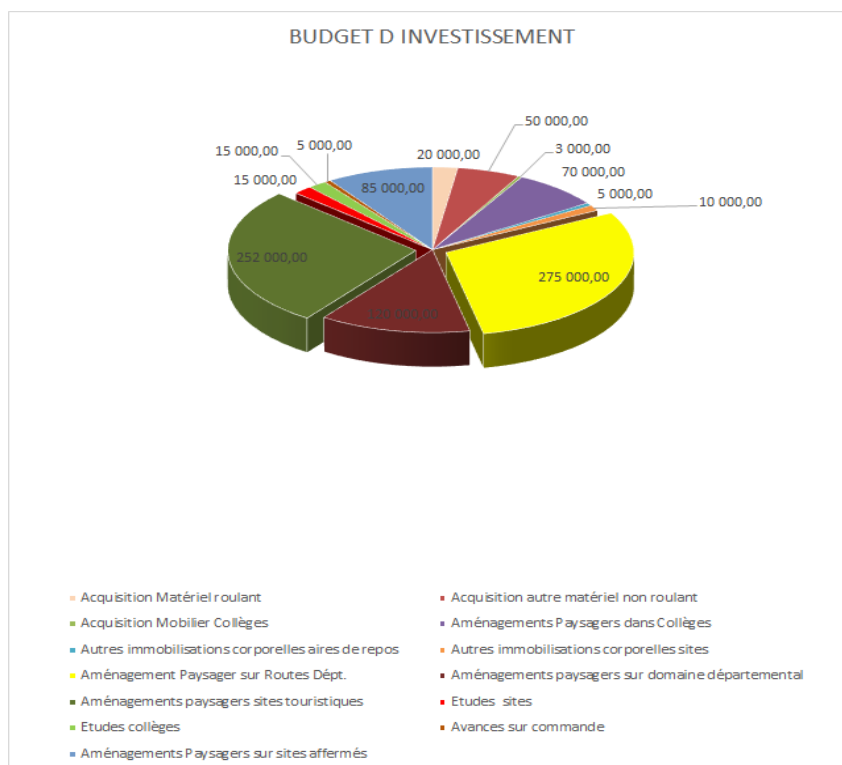
- L'expertise du Pôle Paysage et Espaces Verts est reconnue et proposée sur le territoire à travers **le Guide de l'Ingénierie, le Label Villes et Villages Fleuris, la Charte Zéro Pesticide, la Charte de l'Arbre ...** Il est tourné vers l'avenir et doit poursuivre son développement en s'adaptant à l'évolution des pratiques et des besoins.
- Sa réussite passe par sa capacité d'innovation en proposant des techniques nouvelles, en développant des outils de communication, en travaillant avec des logiciens métiers performants et en accompagnant la formation des agents.
- Une étape déjà engagée et à poursuivre qui en fait un partenaire incontournable pour la prise en compte de la dimension paysagère dans les projets et actions départementaux (l'expertise des traverses dans le cadre du financement départemental, la prise en compte des éléments de contexte et d'identité territoriale ...).

Une démarche confortée par des Marques et Labels de Qualité :

- MARQUE Tourisme & Handicap : elle garantit l'accessibilité des Sites et équipements touristiques en prenant en compte tous les types de handicaps, garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins des personnes handicapées. Elle a été acquise sur le Site de SAINT-ESTEPHE en 2015 pour 5 ans puis reconduite en 2019 pour 5 ans, sur les sites de LA JEMAYE et GURSON en 2016 pour 5 ans et, ROUFFIAC en 2017 pour 5 ans,
- LABEL Eco-Jardin,
- LABEL Refuge Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : le Parc François Mitterrand a fait l'objet d'un aménagement spécifique : plantation de fruitiers, d'arbustes à petits fruits et de plantes vivaces pour améliorer l'attractivité du jardin,
- LABEL de Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification) pour les forêts exploitées,
- Classement de la Forêt de Campagne en RESERVE BIOLOGIQUE MIXTE,
- LABEL Pavillon Bleu : récompense et valorise chaque année, les communes, ports de plaisance ou gestionnaires de plages engagés dans une démarche de gestion environnementale, répondant à des critères spécifiques pour un service public de grande qualité. En 2020, il a été reconduit sur les sites de LA JEMAYE et de SAINT-ESTEPHE,
- Label « Tourisme Pêche » - Parcours famille, acquis sur le Site de ROUFFIAC en 2017,
- Label "Tourisme Pêche" - Parcours passion, acquis sur SAINT-ESTEPHE en 2020,
- LABEL Handiplage : sur le site de SAINT-ESTEPHE, reconduit en 2020 pour 5 ans,
- LABEL Jardin remarquable : Parc de CAMPAGNE,
- Prix, Charte, Classement, Récompense.....Une évolution naturelle dans notre démarche de qualité, un besoin pour poursuivre nos actions et rester mobilisés.

11.4.2. LE BUDGET

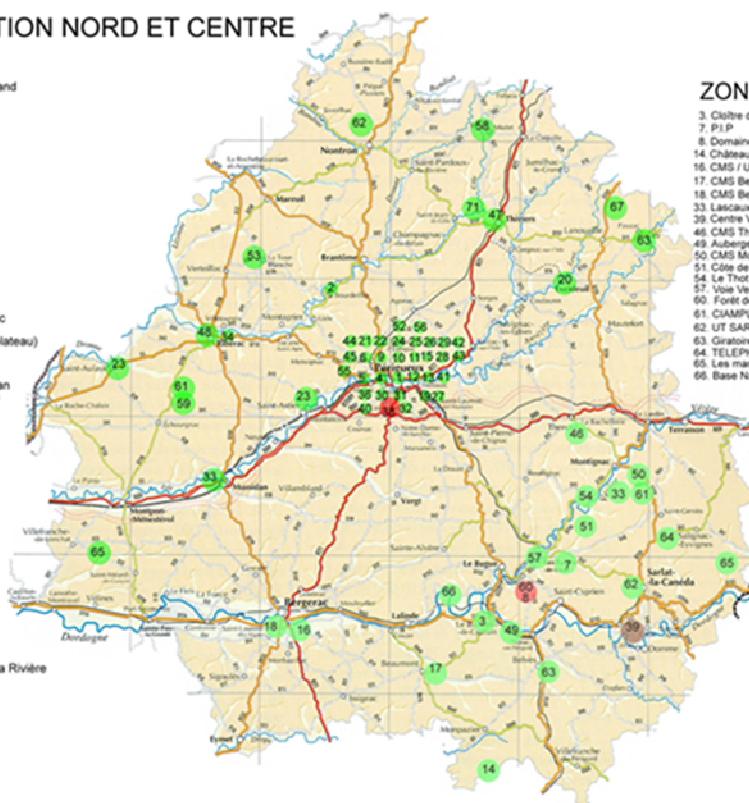
Répartitions des budgets d'investissement et fonctionnement 2020



11.4.3. LE PATRIMOINE « NON-BATI »

ZONE DE GESTION NORD ET CENTRE

1. Archives Départementales
2. Château de Bourdellès
4. Espace Culturel François Mitterand
5. France Bleu Périgord
6. Hotel du Département
9. Terrasse informatique
10. Villa les Cèdres
11. Annexe hotel du département
12. Bibliothèque DP
13. Centre de Documentation DP
15. CIO
19. CMS Boulazac
20. CMS Exideuil
21. CMS Gour de l'Arche
22. CMS rue la Boette
23. CMS Saint Astier
24. CMS Saint Aulaye
24. CMS Saint Georges
25. Communication interne
26. DCSF P&M
27. Direction des bâtiments Boulazac
28. Direction des Sports
29. Direction des sports/logement, plateau)
30. DCOU Départemental
31. DPRPM Avenue Churchill
32. Laboratoire Départemental
33. Maison du Département Musidan
34. Maison du Département Ribérac
36. Maison du Handicap
38. PPEV Coulounieix
40. Service Archéologie Chamiers
41. Service de l'Archéologie D
42. Syndicats et mutuelle
43. Tourisme
44. UT Périgueux ouest
45. Agence Culturel Marsac
47. Ancienne Usine de Thiviers
48. Ancienne Usine Albany
52. Faculté Bordeloux IV
53. Grotte de Jovelle
55. Plateforme Parc Départemental
56. Village de l'Enfance
58. Barrage de Maillet
59. Ferme du Parcot
61. Forêt de la Jemaye
62. Forêt de Saint Estèphe
63. Forge de Savignac Lédrier
65. Lac de Guron
67. Base de loisirs de Rouffiac
71. Voie Verte Thiviers /St Pardoux la Rivière



ZONE DE GESTION SUD

3. Cloître de Cadouin
7. PIP
8. Domaine de Campagne (futur centre secteur Sud)
14. Château de Biron
16. CMS / UT Bergerac Est
17. CMS Beaumont
18. CMS Bergerac ouest
33. Laisieux Rivière
39. Centre Vézac
46. CMS Thenon
48. Auberge de jeunesse Cadouin
50. CMS Montignac
51. Côte de Jori
54. Le Thot Village de Maillet
57. Voie Verte Les Eyzies
60. Forêt de Campagne
61. CIAMPL
62. UT SARLAT
63. Gratoire Fongauffer
64. TELEPHONIE (Meyran, St-Astier, Archaing, Couze, St-Genès)
65. Les massifs de rouffiac
65. Base Nautique de Trémolat

11.4.4. SERVICE PAYSAGE–BUREAU D'ETUDE-MAITRISE D'ŒUVRE

11.4.4.1. AMENAGEMENT SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

➤ Les études

En concertation avec le Pôle Ingénierie et lors des réunions de revue de projet, le service intervient le plus en amont possible sur les projets dits "sensibles" pour une meilleure prise en compte du paysage. Participation aux revues de projet :

Projet GRAND PERIGUEUX Itinéraires Alternatifs,

Projet Plan de Rénovation Urbain commune de COULOUNIEIX-CHAMIER

Participation aux groupes de travail, (Engazonnement Hydraulique, désimperméabilisation des sols),

Suivi du plan de gestion des Aires de repos et Aires de covoiturage,

Parking DPRPM, parking et aménagement CMS MONTIGNAC,

Elaboration de documents de communication (collectivités locales),

Travail en partenariat avec l'ATD, le service de l'Archéologie, la SEMITOUR,

Travail en collaboration avec des artistes.

➤ Les chantiers les plus significatifs

Déviations de SAINT AULAYE

Aires de covoiturage de SARLAT, LA BACHELLERIE, NEGRONDES

Aires de repos de SAINT PARDOUX LA RIVIERE

PRU Rue Tananarive COULOUNIEIX CHAMIERES
Parking collège du BUGUE
Parking collège de MAREUIL
Parking DPRPM
Traverse de TOCANE SAINT APRE

➤ **Les PSE**

Parking de CADOUIN
Parking CMS de MONTIGNAC
Parking et aire de repos de la COTE DE JOR à SAINT LEON SUR VEZERE
Parking test perméabilité

➤ **Le suivi des plantations durant la garantie et la remise des aménagements aux collectivités locales**

Durant la période garantie, il est procédé au suivi et maintien qualitatif des aménagements. En concertation avec les communes et les UA, il est procédé à la remise des ouvrages espaces verts par le biais de convention.

➤ **Végétalisation par ensemencement hydraulique**

Cette technique pratiquée depuis 20 ans sur les chantiers routiers neufs du Département a montré toute son efficacité pour le traitement des délaissés et des accotements ainsi que pour la lutte contre l'érosion des talus et la prolifération des espèces invasives. Elle permet également la réintroduction d'essences ligneuses, de plantes à fleurs (rééquilibrage des mélanges plantes à fleurs/poacées en 2019) et le développement de la biodiversité. Les mélanges de semences sont adaptés à chaque nature de sol. Le CCTP a évolué en 2020 pour favoriser l'utilisation de semences labellisées "végétal local".

Programmée sur deux campagnes (au printemps et en automne), elle a permis de traiter pour l'année 2020 une surface avoisinant les 40 ha.

➤ **Les Conseils – l'expertise**

Le Service Paysage est sollicité assez régulièrement par les Communes pour des missions de conseils notamment pour le traitement des entrées de bourg et des traverses. En 2020, ont également été étudiés les dossiers suivants :

Aire de repos de SAINT-PARDOUX -LA-RIVIERE,
Parking du Château de BIRON,
Travail en collaboration avec les UA pour des chantiers d'entretien et de plantation en régie,
Travail en collaboration avec le GRAND PERIGUEUX pour les secteurs d'ATUR et de CORNILLE.

Le Service Paysage travaille en collaboration avec l'ATD, les UA et le Pôle Ingénierie dans les projets transversaux.

11.4.4.2. AMENAGEMENTS SUR SITES DEPARTEMENTAUX ET CENTRES DE VACANCES

L'activité de Maîtrise d'Œuvre sur les Sites Départementaux (Parcs, Jardins, Sites et Forêts, Centres de Vacances) représente une part importante de notre activité avec un développement transversal tout particulièrement avec les services de l'Environnement, des Bâtiments Départementaux, de la Culture, du Tourisme, des Sports et de l'Eau.

➤ Les études

Un travail de transversalité avec les autres services permet d'intervenir le plus en amont possible sur les projets : En 2020, le service a notamment réalisé des études concernant :

- la réalisation d'une mare pédagogique sur le Barrage de MIALLET,
- la réalisation d'une plateforme d'observation à l'Etang SCHMITZ sur le site du Grand Etang La JEMAYE,
- la réalisation d'un observatoire nature sur le Site du Barrage de MIALLET,
- la réalisation d'un aménagement de sécurité pour l'entrée de service du Domaine de CAMPAGNE,
- l'obtention des Labels :

« Tourisme et Handicap » pour les 4 Sites de baignade,

« Pavillon bleu » pour LA JEMAYE et SAINT-ESTEPHE.

➤ Les chantiers les plus significatifs (travaux programme 2020)

- **Grand Etang de La JEMAYE** : reprise de la toiture de l'observatoire,
- **Voie verte THIVIERS – ST PARDOUX LA RIVIERE** : renforcement d'un talus situé sur la commune de SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS
- **Barrage de MIALLET** : extension du parking pêcheurs et travaux d'assainissement
- **Domaine de CAMPAGNE** : mise en place d'une borne électrique débrochable dans le parc, travaux pour la sécurisation de l'accès de service et l'aménagement de la serre adossée.
- **Château de BOURDEILLES** : travaux pour l'aménagement de l'avant-cour.
- **Espace Culturel François Mitterrand à PERIGUEUX** : accessibilité PMR - circulation en béton désactivé.
- **Grand Etang de SAINT ESTEPHE** : fondation pour le local gardien, travaux d'aménagement, reprise éclairage de la digue.
- **Laboratoire d'Analyses Départemental** : aménagement de sécurité - mise en place d'une clôture en panneau rigide double fils.
- **Lac de GURSON** : réalisation de travaux pour parfaire la sécurité et l'accès à la grange, amélioration de la signalétique directionnelle.
- **Base Nautique de TREMOLAT** : réalisation d'un aménagement pour limiter le stationnement des véhicules sur le site.
- Suivi et gestion **des aires de jeux** (SAINT-ESTEPHE, ROUFFIAC, LA JEMAYE, GURSON et TREMOLAT)

➤ Les chantiers PSE 2020

- **Barrage de MIALLET**: PSE 61 - réalisation d'un observatoire nature.
- **Grand Etang de LA JEMAYE**: PSE 72 - plateforme tri sélectif.
- **Domaine de CAMPAGNE** : PSE 65 - installation d'une borne électrique débrochable.
- **Espace Culturel François Mitterrand à PERIGUEUX** : PSE 82 - protection peinture sur grille en fer forgé.
- **Grand Etang de SAINT ESTEPHE** : PSE 75 - accès rampe de mise à l'eau, PSE 76 - clôture bois sur structure métallique.
- **Lac de GURSON** : PSE 60 - mise en place d'une barrière métallique, PSE 71 - création d'un terrain de pétanque.

11.4.4.3. AMENAGEMENT DANS LES COLLEGES

➤ Les projets d'aménagement

BRANTOME : réfection de la liaison entre les deux cours

COULOUNIEIX CHAMIERES : aménagement de la zone devant le préau

PIEGUT PLUVIERS : aménagement des espaces extérieurs suite à la restructuration du collège.

MONTIGNAC: végétalisation de la cour

MONTPON MENESTEROL: PSE 91 -plantation d'arbres

➤ Les Projets d'amélioration

Fourniture de mobiliers extérieurs aux collèges d'EXCIDEUIL, NEUVIC, PIEGUT, SAINT AULAYE, THIVIERS et COULOUNIEIX CHAMIERES.

Divers matériaux ont été fournis aux établissements pour entretenir ou rénover les aménagements existants par les agents du département sur place.

11.4.4.4. PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE

27 années d'existence du Plan de Gestion des Arbres d'Alignement

Afin d'assurer un maximum de sécurité sur les routes départementales, 550 arbres ont été taillés par des entreprises spécialisées et 1.500 par l'équipe d'Elagueurs/Grimpeurs du Pôle Paysage et Espaces Verts. L'équipe intervient sur l'ensemble du patrimoine arboré du Département (collèges, sites, routes) pour des interventions de taille, d'élagage et d'abattage.

Ce suivi pluriannuel permet de vérifier le bon état phytosanitaire des arbres d'alignement du Département.

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites a validé le 16 octobre 2019, la demande d'abattages de 289 arbres sur 3 ans suivis de 350 replantations.

➤ LA CHARTE DE L'ARBRE DORDOGNE PERIGORD

La charte de l'arbre a été approuvée par l'Assemblée Départementale le 29 mars 2019.

Elle est diffusée à l'ensemble des communes, communautés de communes via le site internet de Conseil Départemental.

La Charte de l'Arbre DORDOGNE PERIGORD propose aux collectivités du département d'adhérer par délibération à une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien. En contrepartie, le Pôle Paysage et Espaces Verts devait

accompagner ces communes mais la perte de compétence et la charge de travail ne l'a pas permis (Plan de gestion, formations, conseils, ...).

11.4.4.5. COORDINATION DES SITES

➤ Bilan d'activité sur les Sites :

➤ Les Grands Sites de Baignade :

La vie des sites a été impactée par la crise sanitaire liée au COVID-19. Des protocoles sanitaires adaptés ont été mis en place afin de garantir la sécurité des agents du département mais aussi des visiteurs des sites.

Durant l'été 2020, les sites ont vu leurs fréquentations diminuer par rapport à 2019 de 5% en moyenne sur l'ensemble des 4 Sites de loisirs et de baignade.

Malgré le contexte sanitaire, le déroulement de la saison sur les Sites de baignade a été satisfaisant avec une bonne implication du personnel saisonnier et un respect des consignes sanitaires par les visiteurs.

Le phénomène d'incivilité de certains visiteurs envers notamment le personnel départemental a été contenu : aucune agression significative n'est à relever en 2020.

La qualité de l'eau a été classée excellente par l'Agence régionale de Santé (ARS) d'un point de vue bactériologique, sauf sur SAINT-ESTEPHE où, du fait de deux relevés défavorables en début de saison, elle a été classée bonne.

Toutefois, la présence de cyanobactéries a valu des fermetures partielles de baignade sur SAINT-estephe et rouffiac, dont notamment 12 sur ce dernier.

En 2020, 10 manifestations ont été traitées et réalisées sur les sites de baignade (54 en 2019). Ceux sont plutôt des manifestations à caractère sportif et majoritairement sur GURSON (hors demandes de baignade, pique-nique et programme «été actif»). Des annulations et désistements ont été générées par le contexte sanitaire.

La qualité d'accueil et la gratuité de ces Sites sont des critères qui restent très appréciés du public comme cela a été confirmé par les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des usagers.

➤ Les Sites Culturels et Patrimoniaux :

La Ferme du PARCOT :

Le contexte sanitaire a également impacté la vie du site de la Ferme du Parcot.

La fréquentation recensée par l'association "La Double en Périgord", animatrice du site, a légèrement baissé 4.226 personnes en 2020 (contre 4.821 personnes en 2019).

Ceux sont surtout les activités en milieu ouvert de la saison estivale qui ont connu un franc succès.

13 animations ont été organisées, rassemblant 1.415 personnes (contre 18 animations en 2019 rassemblant 1.708 participants) dont 7 ateliers.

Par ailleurs, le nombre de visiteurs libres (randonneurs, promeneurs, cyclistes, photographes, amateurs de champignons, ...) non comptabilisés dans le précédent décompte, est estimé à 6.000 personnes.

Le Domaine Départemental de CAMPAGNE :

EN 2020, LA FREQUENTATION ANNUELLE DU SITE S'ELEVE A 34.299 CONTRE 49.183 EN 2019.

Avec le contexte sanitaire lié au COVID-19, par décision gouvernementale, le parc a été fermé au public de la mi-mars à début juin.

L'ouverture du parc puis du château a nécessité la mise en place de protocoles sanitaires adaptés.

Dans le château, une nouvelle exposition "Je ne suis pas un photographe" de l'artiste Gérard FIORETTI a pu être mise en place de juillet à la mi-septembre, comptabilisant environ 10.000 entrées sur la période.

La programmation culturelle estivale "Un été à CAMPAGNE" a été annulée. Seul le festival OGHMA a eu lieu le 5 août. Il s'est tenu en extérieur avec un protocole sanitaire adapté. Il a rassemblé entre 30 et 40 personnes.

Les animations organisées par le Service de l'Archéologie, autour des sites archéologiques et du jardin néolithique du site, sur la saison, ont également été annulées.

Par ailleurs, une dizaine de demande de venues pour des animations/manifestations ont été traitées en dehors de la programmation estivale (contre une trentaine en 2019). Des annulations et désistements ont été générées du fait du contexte sanitaire.

LA QUALITE D'ACCUEIL ET LA GRATUITE DU DOMAINE SONT DES CRITERES QUI RESTENT TRES APPRECIES PAR LE PUBLIC.

➤ Les Sites de Sports de Pleine Nature :

Le Barrage de MIALLET

3 manifestations (enduro de pêche à la carpe, course pédestre et journée sport/nature) programmées sur le site ont été annulées pour cause de COVID-19 et une animation (randonnée équestre suivie d'un pique-nique), initialement prévue en avril a été reportée en octobre.

La Voie Verte THIVIERS-SAINT PARDOUX LA RIVIERE

Dans le cadre de l'aménagement et de l'accompagnement du projet de la Véloroute V92 FLOW VELO une étude de signalisation d'accessibilité et de comptage a été réalisée avec une demande de financement FEADER et REGION.

11.4.5. SERVICE ESPACES VERTS

11.4.5.1. L'ORGANISATION DES EQUIPES DE TRAVAUX EN REGIE

- Poursuite de l'optimisation de nos achats et gestion des stocks fournitures et matériels,
 - 1.300 références en inventaire sur ATAL,
 - Renforcement des interventions de l'Atelier de mécanique,
 - Convention avec la ville de PERIGUEUX pour les décorations florales,
 - 80 % du matériel espaces verts portatifs à usage quotidien fonctionne avec des batteries au lithium,
 - La totalité du matériel thermique fonctionne avec des carburants sans plomb et benzène,
 - Des équipements spécifiques sont utilisés pour améliorer l'ergonomie au travail,
 - L'éco-pâturage se développe sur tous nos sites de baignade.
- **Poursuite de la Gestion Durable**
- Révision de nos modalités d'interventions, zonages et répartition des tâches sur l'ensemble des sites,
 - Elaboration d'un Guide de gestion,
 - Optimisation du coût d'entretien et du temps d'intervention,
 - Généralisation du suivi d'activité sur ATAL.
- **Suivi de la biodiversité (Parc François Mitterrand) :**
- Inventaire ornithologique (protocole LPO Aquitaine),
 - Inventaire des invertébrés (protocole OAB).
- **Plan régional « Pollinisateurs » / Semences locales**
- Evolution du CCTP « Engazonnement hydraulique » par l'incorporation de nouvelles plantes à fleurs nectarifères et pollinifères et mise en œuvre d'une évaluation par des suivis de terrain,
 - Utilisation de semences (mélanges mellifères) et de plants labellisés "Végétal local" pour les aménagements réalisés sur les sites de Campagne, PIP et Lascaux IV (Semis en plein et semis de pieds de murs),
 - Construction de pièges sélectifs pour frelons asiatiques.
 - Communication sur le frelon asiatique dans le Magazine Vivre en Périgord de décembre 2020.
- **Domaine de CAMPAGNE (Réserve Biologique et Parc)**
- Equipement du nouveau secteur d'escalade du Roc Fayard,
 - Entretien des pelouses sèches par gyrobroyage,
 - Suppression du parcours de tir à l'arc,
 - Poursuite du projet de réouverture du plateau au niveau de l'éperon barré, restauration des **anciennes terrasses** au niveau de l'Escalier des Dames et reprise du **belvédère**.
 - Nettoyage de la Serpentine (problème de sédimentation et d'invasion du lit mineur par la végétation aquatique) et lancement d'une **étude hydraulique sur le Fongive**.
- **Les chantiers les plus significatifs**
- Suivi des travaux liés aux plans de gestion sur les sites départementaux,
 - Parc François Mitterrand à PERIGUEUX/Château de BOURDEILLES/Domaine de CAMPAGNE : des sites d'exceptions qui génèrent du fleurissement, de l'évènementiel, des animations, de la coordination ...

- Création du Jardin des Troubadours et du Jardin en scène à l'Espace Culturel François MITTERRAND (ECFM) en lien avec la Félibrée.
- LASCAUX 2 et 4 : poursuite des aménagements et des travaux DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)
- Entretien des zones humides, en partenariat avec le CEN et le Service des Milieux Naturels,
- Eco-pâturage : de très bons résultats (2 troupeaux en régie actuellement) et des projets à venir,
- Travaux sur les sites en transversalité avec les services des Sports, du Tourisme, des Milieux naturels, du Patrimoine Bâti.



11.4.5.2. DEPENDANCES VERTES ROUTIERES (DVR)

➤ Participation active à la Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières :

Poursuite de la mise en place du programme,

Formation de l'ensemble des agents du Pôle Territoire et de certains agents du Parc sur les enjeux, objectifs et nouvelles pratiques de la GRDVR à mettre en œuvre suite aux arbitrages des groupes de travail,

Suivi des actions menées,

Partenariat actif avec les autres départements, Communautés de Communes et Communes de Dordogne qui souhaitent mettre en place ce type de gestion,

Poursuite de la révision du Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières avec l'animation de quatre groupes de travail :

Fauchage / Débroussaillage : poursuite de l'optimisation de nos moyens et de l'objectif de « faucher moins - faucher mieux ». Fauche sur une seule largeur de machine au printemps avec entretien de la signalisation verticale et définition commune des dégagements de visibilité. Hauteur de coupe fixée à 8 cm minimum avec un objectif de 10 à 15 cm. Priorisation du petit lamier en entretien de lisières.

Elagages et déchets Verts : mécanisation de l'atelier d'élagage avec un broyeur haut rendement (BHR) et valorisation des produits de broyage : 1.300 tonnes de plaquettes et 1.500 m³ de bois sont valorisés en chaufferie bois, 800 m³ en aménagements paysagers, 180 m³ dans le cadre des projets de compostage avec différents établissements publics de Dordogne. Nous sommes le 1^{er} département en France à mettre en œuvre cette technique, nous sommes donc très sollicités par les autres collectivités.

Espèces exotiques invasives : intégrer cette problématique dans toutes les interventions et participer activement à contenir le développement de l'Ambrosie à feuilles d'armoïse (problème de santé publique), de la Renouée du Japon et de la Berce du Caucase principalement. Validation de l'arrêté préfectoral le 23 mai 2018 à VERTEILLAC visant à lutter contre l'ambrosie.



➤ Intervention sur les ouvrages d'art

Dévégétalisation des ouvrages d'art, murs de soutènement, falaises, toitures terrasse,
Petite maçonnerie sur ouvrages (joints, etc.),
Surveillance visuelle des ouvrages,
Dégagement des embâcles au pied des piles de pont,
Déviation de Beynac : suivi des estacades et de la signalisation fluviale, enlèvement des encombres, veille sécurité.



«0 PESTICIDE» DANS NOS VILLES ET VILLAGES

La Charte «0 Pesticide» implique un engagement fort des Collectivités, une démarche non seulement à l'échelle de leur territoire, mais aussi envers tous les acteurs de celui-ci (habitants, associations, scolaires, commerces spécialisés en espaces verts ...).

La charte propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics (parcs, jardins, voiries, cimetières, terrains de sport, ...) en supprimant définitivement les pesticides. C'est un changement de pratique qui ne se limite pas uniquement à l'arrêt des herbicides mais permet également d'étendre la démarche aux autres traitements insecticides et fongicides utilisés pour maîtriser certains ravageurs ou les herbes indésirables sur les terrains de sport.

Toutes les Communes et les EPCI du Département engagées sont accompagnées et continuent à évoluer dans leur pratique.

150 cimetières sont enherbés ainsi que des parkings, trottoirs ...

Des réunions techniques sont organisées pour la gestion des terrains de sport.

La Charte zéro pesticide, une dynamique Départementale qui évolue :

Le Département a décidé également depuis le 1er janvier 2019 et la loi Labbé d'accompagner les particuliers dans cette démarche environnementale par le biais de l'opération « jardiner au naturel ». Celle-ci s'est déclinée sous différentes formes : édition d'une plaquette, d'une exposition sous forme de Roll-up, d'un site internet dédié, communiqués de presse... Pour l'année 2021, une nouvelle exposition devrait voir le jour. Cette dernière plus interactive sera animée par l'association "Les Enfants du Pays de Beleyme" et sera présente sur tout le territoire à la demande des collectivités. C'est un outil supplémentaire à disposition des collectivités pour communiquer auprès du grand public. Les sites départementaux vont également servir d'outils de communication. Les vergers et potagers du Domaine de CAMPAGNE, de l'ECFM, des Forges de SAVIGNAC LEDRIER, de la Ferme du Parcot en sont un bon exemple et d'autres vont suivre.



11.4.5.4. MISE EN ŒUVRE DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Depuis 2012, le Pôle Paysage & Espaces Verts assure la mission « Villes et Villages Fleuris » au sein du Département de la Dordogne. Le label permet de renforcer le programme « 0 Pesticide » et d'aborder d'autres notions que la dimension environnementale :

La qualité de vie (le cadre de vie, le bien-être, le patrimoine ...),

Le lien social (l'intégration, la participation, la pédagogie ...),

L'attractivité (le tourisme, l'économique, le résidentiel).

C'est un levier « accélérateur des stratégies locales » au service des territoires :

- un outil d'accompagnement et d'ingénierie** pour favoriser la mise en œuvre de politiques locales,
- un outil de motivation** par une dynamique de progression au sein du Label,
- un outil de mobilisation** des communes et des acteurs locaux autour d'une mission transversale,
- un outil d'évaluation** pour observer, référencer et comparer les stratégies et les actions locales,
- un outil de valorisation** auprès des habitants, visiteurs, nouveaux administrés, entreprises, commerces,
- un outil d'échanges**, de partages, de savoir-faire, de compétences, d'idées, de plaisir autour d'objectifs communs,
- un outil pour mettre en valeur des initiatives**, des actions, mais aussi des bénévoles, des jardiniers, des élus qui œuvrent pour améliorer le cadre de vie des habitants, des touristes et valoriser leur territoire, leur ville, leur village.

Aujourd'hui, en Dordogne, 106 communes sont engagées dans la démarche. Cette implication croissante des villes et villages est avant tout liée à l'engagement d'un réseau d'acteurs locaux fort : collectivités, Agence Technique Départementale, CNFPT, Comité Départemental du Tourisme, professionnels du paysage, paysagistes, pépiniéristes, arboristes, Agence de l'Eau Adour Garonne qui accompagnent et soutiennent les communes.

LE LABEL VVF, UNE « DEMARCHE QUALITE » AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

46 communes sont labellisées VVF en Dordogne dont certaines d'entre elles font figure de référence et d'exemple à l'échelle départementale, régionale voire nationale grâce à une dynamique d'amélioration continue de mise en valeur de leur territoire.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

Désormais trois niveaux d'accompagnement sont proposés par le Pôle Paysage & Espaces Verts, en fonction des objectifs, du niveau et des ambitions des communes.

Des rendez-vous communs sont proposés à l'ensemble des communes engagées dans le Label (labellisées ou non) :

Journées techniques en partenariat avec le CNFPT,

Réunions d'informations et d'échanges,

Voyage d'études,

Rencontre annuelle avec remise des Prix Départementaux « Villes et Villages Fleuris » et distinctions d'initiatives remarquables.

Quelques exemples de propositions et de réalisations :

Esquisse d'aménagements paysagers (Commune d'ABJAT SUR BANDIAT ...),

Proposition de végétalisation de bas de mur en milieu urbain avec contrat fleuri "collectivité/habitants" (Communes de NEGRONDES et d'AUGIGNAC),

Définition d'une palette végétale et réflexion sur la mise en place d'une signalétique thématique et pédagogique (Commune de DAGLAN),

Conseils, accompagnement végétalisation cimetière (Communes de BLIS ET BORN, BUSSEROLLES ...), projet de forêt cinéraire (Commune de TOCANE)

En 2020, 206 projets ont été réalisés par le Pôle Paysage & Espaces Verts dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris. Une 1^{ère} édition du concours des « 10 plus belles balades fleuries du Périgord » menée en collaboration avec le Service du Tourisme a été lancée en 2019. Forte de son succès elle a été reconduite en 2020 et fera l'objet d'une publication annuelle.

Le Pôle Paysage & Espaces verts est également en contact avec l'Office International de l'Eau et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne afin de pouvoir améliorer, dans son approche des espaces verts et du paysage, les notions de gestion intégrée des eaux pluviales et orienter les collectivités vers le 11^{ème} programme d'aides 2019-2024 lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne soit « 250 millions d'aides/an en moyenne déployés au service des territoires pour financer de nouveaux projets concourant à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines, le maintien de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique ».

A ce jour, plusieurs communes ont déposé des demandes d'aides suite à notre accompagnement et sont en attente des retours de l'Agence de l'Eau.

12. DIRECTION DU PATRIMOINE BATI

La Direction du Patrimoine Bâti dépend de la Direction Générale de l'Aménagement et des Mobilités. Elle est composée d'une équipe de 32 agents comprenant, outre le Directeur :

1 service technique de 22 personnes dont 1 équipe mobile de 5 ouvriers et une équipe de 5 agents chargés de l'organisation matérielle et du suivi des manifestations programmées au Centre Joséphine BAKER (ex Centre Départemental de la Communication) à PERIGUEUX,
1 service administratif et comptable de 10 personnes.

Cette direction assure la gestion immobilière et l'exploitation d'un total de 510 sites, avec entre autres, le suivi des contrats de maintenance, de vérifications périodiques obligatoires, d'approvisionnement des fluides, du suivi des consommations ainsi que des petits travaux d'entretien.

Elle assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage des opérations de restructuration, de construction ou de grosses réparations en ce qui concerne notamment :

38 collèges ou cités scolaires propriétés du Département (soit 129 bâtiments au total),
50 bâtiments affectés au tourisme répartis notamment dans les 5 bases de loisirs (Gurson – La Jemaye – Rouffiac – Saint Estèphe –Trémolat) ; la ferme du Parcot à ECHOURGNAC ; le centre d'accueil du pôle international de la préhistoire aux EYZIES, le centre international d'art pariétal Lascaux 4,
8 bâtiments affectés au sport dont le dojo départemental à COULOUNIEIX CHAMIERES, le plateau sportif de la Grenadière à PERIGUEUX, les locaux abritant la Direction des Sports rue Kléber à PERIGUEUX,
90 bâtiments affectés au social : centres médico-sociaux, unités territoriales ou permanences sociales,
91 bâtiments affectés aux routes répartis dans les centres d'exploitations ou unités d'aménagements,
26 bâtiments à vocation culturelle tels que les châteaux de BOURDEILLES, BIRON ou CAMPAGNE ; les forges de SAVIGNAC LEDRIER ; 2 centres départementaux de vacances ; la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord ou les Archives départementales à PERIGUEUX,
39 bâtiments dits administratifs comme l'Hôtel du Département, le Centre Départemental de la Communication, l'espace administratif Pierre Mauroy à PERIGUEUX, les maisons du Département.

LES CHIFFRES CLEFS DE LA DIRECTION EN 2020

INVESTISSEMENT

Dépenses 13.857.808,71 €

Recettes 631.170,45 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2.664.118,24 €

Recettes 399.744,03 €

12.1. PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2020

12.1.1. LES COLLÈGES

Une somme 9.174.707,02 € a été consacrée en 2020 aux divers travaux dans les collèges départementaux. Les travaux les plus représentatifs ont été les suivants.

12.1.1.1. L'ISOLATION DES FACADES, L'AMENAGEMENT D'UN ATELIER ET LA CONSTRUCTION DU GYMNASSE AU COLLEGE LEROY GOURHAN AU BUGUE

Le coût d'objectif de l'opération a été arrêté à 4.400.000 € TTC réparti entre 1 400 000 € TTC pour les façades des bâtiments d'enseignement et l'atelier et 3.000.000 TTC pour le gymnase (travaux et honoraires). La Communauté de communes de la Vallée de l'Homme s'est engagée à participer forfaitairement à hauteur de 615.000 € à la construction du gymnase. Ces travaux s'effectuent sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ATELIER ATB (mandataire - SAINT-CYPRIEN)

La première tranche a concerné l'isolation des façades et l'aménagement d'un atelier et a été réalisée en 2018. La seconde tranche concerne la construction du gymnase et a débuté en mai 2019. Les travaux ont été réceptionnés en mars 2021.

Un montant de 1.670.624,60 € a été réglé à ce titre.

12.1.1.2. AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF COUVERT ET RESTRUCTURATION DE LA LAVERIE AU COLLEGE LA BOETIE A SARLAT

L'aménagement du plateau sportif a été réalisé sous la maîtrise d'œuvre du cabinet CITYZEN ARCHITECTES (NOTRE DAME DE SANILHAC). Les travaux ont débuté le 29 mai 2019 et ont été réceptionnés le 27 novembre 2019. Le montant total de l'opération s'est élevé à 560.000 € dont 505.000 € de travaux. Cette opération a permis de livrer un terrain de handball, 3 mini-terrains de basket ainsi qu'un mur d'escalade de 13 voies. La couverture est équipée de panneaux photovoltaïques produisant 1262kWh/an pour l'autoconsommation de l'établissement.

Par ailleurs, l'opération de restructuration de la laverie a été réalisée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ODETEC (PERIGUEUX). Ces travaux ont débuté fin février 2020 et ont été réceptionnés en juin 2020. Cette opération s'est élevée à 825.000 € TTC.

Un montant de 562.169,26 € a été mandaté en 2020 au titre des travaux ci-dessus.

12.1.1.3. REPRISE DES FISSURES EN FACADES AU COLLEGE SUZANNE LACORE A THENON

Cette opération, menée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet INTECH (MARSAC SUR L'ISLE), s'est élevée à 380.000 € TTC. Les travaux ont débuté en août 2020 et ont été réceptionnés en décembre 2020, retardés par les contraintes liées à la COVID 19.

Un montant de 526.447,52 € a été mandaté en 2020 à ce titre.

12.1.1.4. EXTENSION DU COLLEGE JEAN ROSTAND A MONTPON

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves, le Département a décidé de mettre en place deux classes modulables au collège de MONTPON. Ce choix a permis de réduire les délais auxquels est soumise une construction.

Ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre des cabinets A2PR (LA FORCE) et ACTEBA (PERIGUEUX). Ils ont débuté en décembre 2019 et se sont achevés en mars 2020.

Cette opération s'est élevée à 355.000 € TTC. Un montant de 374.750,97 € a été mandaté cette année.

12.1.1.5. LES TRAVAUX DIVERS DE GROSSES REPARATIONS ET L'ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL

Les travaux ont notamment concerné la réfection des salles de classes du collège Clos Chassaing à PERIGUEUX ; l'aménagement d'une classe-relais au collège Laure Gatet à PERIGUEUX ; l'engagement de l'isolation thermique par l'extérieur des façades du collège les Châtenades à MUSSIDAN ; l'aménagement de vestiaires au collège de La Roche Beaulieu à ANNESSE ET BEAULIEU.

En parallèle Département a procédé en 2020 à l'acquisition de mobilier et matériel scolaire pour les collèges pour 139.042,41 €.

12.1.2. LES MONUMENTS HISTORIQUES

A ce titre, les travaux 2020 se sont élevés à 536.942,69 € TTC et ont notamment concerné :

le château de BIRON : l'achèvement des travaux d'aménagement de la billetterie-boutique dans les écuries.

La grotte de Jovelle à LA TOUR BLANCHE : la construction d'un abri et la mise en sécurité du site.

12.1.3. LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Un montant total de 1 191 937,88 € TTC a été mandaté en 2020. L'opération principale dans ce cadre est la suivante.

12.1.3.1. AMENAGEMENT DU BATIMENT HEBERGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC

Cette opération est menée sous la maîtrise d'œuvre de M. SAILLOL. Elle consiste en la création dans un premier temps, d'une extension de 74 lits afin de pouvoir accueillir 120 personnes au total puis en la rénovation de la partie existante dans un second temps (46 lits).

Elle est estimée à 3.200.000 € TTC. Les travaux de l'extension ont débuté en février 2020 et doivent s'achever en avril 2021. La rénovation de la partie existante sera engagée en suivant.

Un montant de 927.232,10 € a été mandaté dans ce cadre en 2020.

12.1.4. LES AUTRES SITES

12.1.4.1. TRAVAUX DANS LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS – CULTURELS - SPORTIFS ET LES CENTRES DEPARTEMENTAUX DE VACANCES

En 2020, les travaux dans les bâtiments administratifs se sont élevés à 1.158.085,01 € et ont principalement concerné les travaux réalisés dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques des locaux : le remplacement des menuiseries à l'Espace culturel François Mitterrand à PERIGUEUX ; la pose de panneaux photovoltaïques aux Archives départementales à PERIGUEUX ainsi qu'au gymnase de la Grenadière à PERIGUEUX, la réhabilitation de l'installation de chauffage de la Maison du Département de SARLAT.

Les travaux dans les bâtiments à vocation culturelle et sportive ont principalement concerné

l'aménagement de la Maison des Sports rue Victor Hugo afin d'y accueillir dès février 2021 la Direction des Sports et de la Jeunesse. Cette opération est menée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Mévin RAGAVEN (BOULAZAC). Elle s'élève à 615.000 € TTC

la mise en sécurité de la grotte de JOVELLE à la TOUR BLANCHE. Cette opération, réalisée sous la maîtrise d'œuvre de M. Pierre CHRETIEN (MAREUIL) est estimée à 240.000 € TTC. Les travaux ont débuté en janvier 2020 et ont été réceptionnés en juin 2020.

Enfin, les travaux dans les Centres Départementaux de Vacances ont concerné quant à eux les Centres d'UZ et de MURAT LE QUAIRE pour 32.598,64 €.

12.1.4.2. TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES

Un crédit de 382.965,67 € a permis notamment le réaménagement de locaux au centre d'exploitation de PORT SAINTE-FOY, l'achèvement de la construction du centre d'exploitation de MUSSIDAN, la mise en place d'une mini-station de carburant à l'Unité d'aménagement de NONTRON et la première phase des travaux d'aménagement de locaux pour les bureaux de l'Unité d'Aménagement et du centre d'exploitation à RIBERAC. L'ensemble de cette dernière opération est réalisé sous la maîtrise d'œuvre du cabinet HALLER ARCHITECTURE à SAINT-MEARD-DE-DRONE. Les travaux seront réceptionnés en avril 2021. L'Unité d'Aménagement occupe ces nouveaux locaux depuis le 18 janvier 2021. L'opération s'élève à 685.000 € TTC.

12.1.4.3. TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS A VOCATION SOCIALE

En 2020, les dépenses concernant les travaux dans les centres médico-sociaux (CMS) se sont élevées à 481.753,69 € et ont concerné principalement le réaménagement de bureaux à la Direction de la Solidarité et de la Prévention à PERIGUEUX ainsi que l'aménagement de l'Unité Territoriale de NONTRON. Cette dernière opération, d'un coût d'objectif de 875.000 € TTC, est menée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Mévin RAGAVEN (BOULAZAC). Les travaux ont débuté fin janvier 2020 et doivent être réceptionnés en mai 2021.

12.1.5. OPERATIONS REALISEES POUR LE COMPTE DE TIERS

12.1.5.1. REHABILITATION ET EXTENSION DES LOCAUX UNIVERSITAIRES SUR LE SITE DE LA GRENADIERE A PERIGUEUX

Pour mémoire, cette opération, menée sous la maîtrise d'ouvrage déléguée par l'État au Département, est estimée à 6.800.000 € TTC (5.700.000 € HT). Elle est portée financièrement par l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, Le Grand Périgueux et le Département.

Elle consiste d'une part, en la réhabilitation et l'extension des bâtiments du Campus, la construction d'une bibliothèque et de salles d'enseignement et, d'autre part, en la construction d'un espace de restauration pris en charge par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de BORDEAUX.

Le Maître d'œuvre de ce chantier est le Cabinet SAS TLR ARCHITECTURE ET ASSOCIÉS (Mandataire) de BORDEAUX avec le Cabinet PAUL SEGURA (PÉRIGUEUX) en tant qu'Architecte d'exécution.

Le Département a par ailleurs délégué la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la SEMIPER.

Les travaux ont débuté en mars 2020 en intégrant des prestations supplémentaires d'un montant de 250.000 € HT financées par la Région Nouvelle-Aquitaine et permettant l'accueil d'une cinquantaine d'étudiants en formation Parcours Accès Spécifique Santé (PASS). Le planning est pour l'heure respecté malgré de mauvaises surprises lors des démolitions (flocages dégradés de planchers). Les élèves de formation PASS ont ainsi pu être accueillis dès la rentrée 2020. La bibliothèque universitaire devrait être opérationnelle pour la rentrée 2021. L'intégralité des travaux se poursuivra en 2022, la réception finale étant fixée pour la rentrée 2022.

En 2020, le Département a réglé la SEMIPER pour un montant de 3.131.910,47 € (préfinancement des travaux et honoraires).

12.1.5.2. NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DE COULOUNIEX-CHAMIERES (VOLET AMENAGEMENT ET ESPACES PUBLICS)

Le Département est mandataire d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de COULOUNIEX-CHAMIERES dans le cadre de cette opération de renouvellement urbain du secteur de CHAMIERES. Il avance donc les fonds et se charge de récolter les participations de tous les cofinanceurs.

L'opération comprend un Volet voiries dont le montant s'élève à 4.500.000 € HT (5.400.000 € TTC). L'aménagement de la Place Arnaud Beltrame a été réalisé fin 2019 - début 2020. Au cours du second semestre 2021 seront lancés les travaux d'aménagement des voiries d'accompagnement du Pôle des Solidarités (Rue Tananarive et Rue de Lattre de Tassigny). Leur mise en service est prévue à la fin 2021.

En ce qui concerne le Volet bâtiments - services publics, les travaux d'aménagement du Pôle des Solidarités comprenant la Maison de Quartier et le Pôle social ont débuté en octobre 2020 sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet ARCHI STUDIO (SIGOULÈS). Cette phase sera réceptionnée fin 2021. Suivra l'aménagement du Centre Médico-Social et du Centre Communal d'Action Sociale dans les locaux de l'ancienne école. Cette seconde phase sera livrée en septembre 2022. Le montant du Volet bâtiments - services publics s'élève à 3.980.000 € HT (4.776.000 € TTC).

Un montant de 440.267,61 € a été réglé dans le cadre de cette opération en 2020.

12.1.6. LES DIVERS CONTRATS ET MARCHES

La Direction gère l'ensemble des contrats de maintenance, de vérifications périodiques (333.418,40 € en 2020), ainsi que les consommations de fluides (1.013.157,17 € en 2020) de l'ensemble des bâtiments départementaux. Elle gère également l'ensemble des contrats d'assurances des bâtiments départementaux (682.172,33 € en 2020) et le planning de réservation du Centre Départemental de la Communication à PERIGUEUX avec son équipe de 5 agents sur place.

Par ailleurs, cette année, la Direction a exécuté 244 marchés publics.

12.1.7. LES ACTIONS DE L'ÉQUIPE MOBILE

L'équipe mobile est chargée de répondre aux diverses demandes de petits travaux d'entretien ou les déménagements dans les locaux départementaux. 2 agents interviennent par ailleurs régulièrement pour former les agents des collèges aux travaux électriques les plus courants.

L'équipe a géré cette année plus de 1000 demandes d'intervention via intranet auxquelles s'ajoutent les demandes téléphoniques pour les travaux les plus urgents ainsi que le traitement des rapports de vérifications. Elle a consommé un budget de 59.837,42 € pour l'acquisition des fournitures indispensables à leurs interventions.

12.2. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION

12.2.1. ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE

ANNÉES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
2019	9 524 755,19 €	3 161 105,39 €	2 610 720,08 €	333 078,90 €
2020	13 857 808,71 €	631 170,45 €	2 664 118,24 €	399 744,03 €
Variation entre 2019 et 2020	+ 45,49 %	- 80 %	+ 2,04 %	+ 20,01 %

L'augmentation des dépenses d'investissement est notamment due :

- aux travaux d'amélioration des performances énergétique dans les bâtiments départementaux ainsi qu'aux travaux d'amélioration des conditions d'accueil des services départementaux (Maison des Sports par exemple)
- aux travaux dans les collèges départementaux
- à la poursuite des travaux d'extension des locaux universitaires de la Grenadière.

Enfin il est indispensable de rappeler que la pandémie du Covid-19 a interrompu l'activité économique pendant 2 mois et va avoir de lourdes conséquences financières pour de nombreuses entreprises de la Dordogne. Aussi le Conseil départemental a souhaité accompagner le tissu économique départemental, en mettant en place un plan de sauvegarde économique départemental. Dans le domaine du BTP, ce sont plus de 75 opérations de bâtiment (bâtiments départementaux et collèges départementaux) qui ont été ou seront prochainement lancées. Le montant de ce plan de relance pour la Direction du Patrimoine Bâti est arrêté à 1.485.000 €, dont 686.000 € engagés sur 2020 (45 marchés publics).

La baisse importante des recettes d'investissement s'explique par l'encaissement, en 2019 du solde des participations sur le Centre International d'Art Pariétal MONTIGNAC-LASCAUX.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, il est à noter une baisse des dépenses de fluides (eau : - 6% - électricité ; - 9 % et combustibles : - 7 %) et en contrepartie, une hausse des dépenses de maintenance (+ 29 %) ; d'entretien (+ 20 %) et d'assurance (+ 5 %).

La hausse des recettes s'explique par un recouvrement des participations des services extérieurs accueillis dans les locaux départementaux aux frais de fonctionnement sur la période 2018 – 2020.

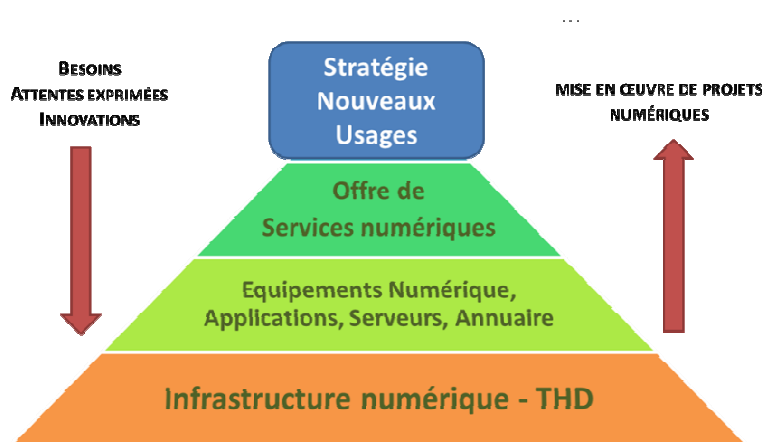
13. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Les grandes actions menées en 2020 sont présentées par rapport aux objectifs définis dans le Schéma Directeur du Numérique du Département.

13.1. ORIENTER LE SYSTEME D'INFORMATION VERS LE CITOYEN-USAGER ET LES PARTENAIRES

13.1.1. SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE DES COLLEGES

Les technologies numériques amènent un changement sociétal important, dans tous les secteurs d'activité et notamment dans l'éducation. En 2016, le département a lancé un schéma directeur pour accompagner les établissements scolaires dans leur transition numérique avec pour objectif de favoriser les nouvelles pédagogies et l'innovation.



Le schéma directeur est composé de 4 étapes :

1. Le déploiement du très haut débit ;
2. La mise en œuvre d'un nouveau socle de Système d'information (SI) nécessitant la modernisation des infrastructures réseaux, serveurs et sécurité ;
3. Le développement de nouveaux usages (objets connectés, utilisation d'équipements mobiles).
4. La migration de la téléphonie des établissements sur les réseaux (Téléphonie sur IP).

L'année 2020 a vu le plan de migration des établissements se poursuivre avec 4 collèges supplémentaires migrés sur les architectures techniques du département (soit un total de 15 collèges migrés) :

Collège La Roche Beaulieu – Annesse et Beaulieu

Collège Jean Monnet - Lalinde

Collège Michel Debet - Tocane

Collège des Trois Vallées à Vergt

Ce nouvel environnement construit par les équipes de la DSIN en collaboration avec le rectorat de Bordeaux, permet une gestion automatisée des comptes élèves et professeurs, du

parc informatique, des applications et des ressources, tout en offrant une vision globale du fonctionnement du collège à travers les outils de supervision.

Les gains pour l'établissement sont immédiats :

Mise en place d'un catalogue de logiciels commun à tous les établissements ;
Suppression des tâches chronophages avec l'automatisation de l'installation des postes informatiques et des applications ;
Développement du travail en mobilité avec la couverture généralisée en Wifi ;
Gestion de la sécurité de bout en bout à travers les solutions du département ;
Optimisation des coûts de fonctionnement avec la mise en œuvre notamment de la téléphonie sur IP

Courant 2020, le rythme de migration des collèges a été diminué et revu à un objectif de 5 établissements par an pour que la DSIN puisse en parallèle des migrations continuer à assurer la qualité de services sur les collèges déjà migrés. Pour ces derniers, des processus de gestion de parc ont été mis en œuvre pour (mise à jour des systèmes d'exploitation, supervision avancée, évolutions techniques, résolution des éventuels nouveaux problèmes).

En anticipation des migrations à venir sur 2021 et 2022, le département a poursuivi :

- **La modernisation des infrastructures réseaux pour 6 collèges** : Leo Testut à Beaumont, Jacques Prevert à Bergerac, Les Chatenades à Mussidan, Michel de Montaigne à Périgueux, Collège de Piégut, Suzanne Lacore à Thenon. Cette modernisation est le prérequis pour la mise en œuvre du wifi et la migration complète sur le SI du département ;
- **Le déploiement du WIFI** pour les 4 collèges migrés. Onze études de couvertures wifi ont été réalisées pour terminer l'ensemble des collèges dont les 2 cités scolaires département ;
- **La mise en œuvre de la téléphonie sur IP : Avec le contexte lié au COVID, seul le Collège Clos Chassaing a été migré en 2020.** Les établissements témoignent une grande satisfaction avec ces opérations de migration téléphonique, qui supprime la gestion coûteuse des abonnements et de la maintenance des autocommutateurs (en moyenne les coûts sont divisés par 3 en fonctionnement).

13.1.2. ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES COLLEGES (ENC) :

En 2020, la collectivité a poursuivi ses efforts en votant 650.000 € afin de poursuivre la modernisation des équipements numériques dans les établissements.

Les attributions ont été réalisées par la commission ENC en cohérence avec les projets pédagogiques des établissements et l'état du parc informatique des établissements.

Un volume d'achat conséquent a encore été réalisé cette année :

- 644 Postes de travail
- 644 écrans 22 pouces
- 217 ordinateurs portables
- 41 portables hybrides
- 3 classes mobiles
- 139 vidéoprojecteurs (dont 105 courtes focales et 28 interactifs)
- 2 studio média
- 10 tablettes
- 200 bornes wifi

Soit pour 2020 un total de **1900 équipements numériques** acquis permettant de remplacer près de 20 % du parc informatique actuel.

Sur cette dotation il a été également demandé au prestataire d'augmenter la mémoire des ordinateurs livrés les années précédentes afin de les passer à 8 Gigas et ainsi assurer une meilleure performance et une meilleure pérennité. Le coût de cette évolution s'est élevée à 46.500 €.

13.1.3. STRATEGIE NUMERIQUE ET SUIVI OPERATIONNEL CENTRE INTERNATIONAL DE L'ART PARIÉTAL MONTIGNAC-LASCAUX (CIAPML)

Poursuite du suivi de la mise en œuvre de la stratégie numérique par l'exploitant (SEMITOUR) :

- Animation d'un comité de suivi technique sur les enjeux de continuum de visite ; d'expérience utilisateur ;
- Accompagnement et suivi des marchés sur l'évolution de l'offre numérique de Lascaux.

13.1.4. SUIVI ET EVOLUTION DU SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE 2017-2021

Pour mener la transformation numérique au sein de la collectivité, un Schéma Directeur du Numérique (SDN) a défini un ensemble de projets, que les directions métiers, accompagnées et soutenues par la DSIN ont pour mission de réaliser.

Avant de détailler les activités réalisées cette année, qui permettront de vérifier la progression des projets et montreront les modifications et adaptations effectuées par les services départementaux, le constat présenté au comité de pilotage (COFIL), a mis en exergue un point déterminant pour garantir la réussite de cette transformation : la gouvernance du schéma.

13.1.4.1. LA GOUVERNANCE REVISITEE ET ENRICHIE:

Nous sommes arrivés au 3/4 de la feuille de route du chantier de transformation numérique dont le programme s'étend de 2017 à 2021. La gouvernance de cette transformation est assurément le plus fort enjeu et constitue le vecteur de succès le plus important.

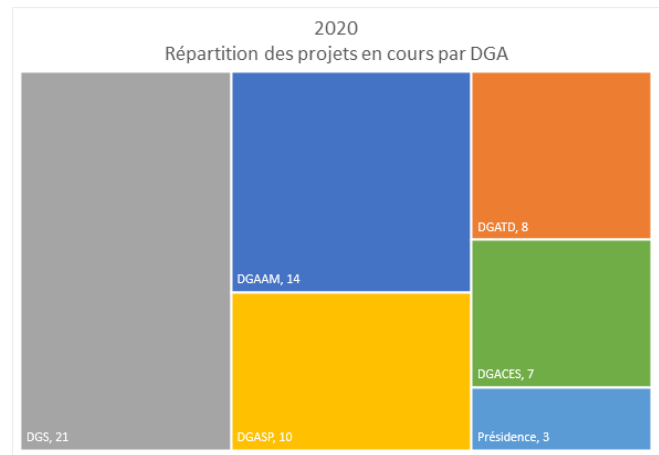
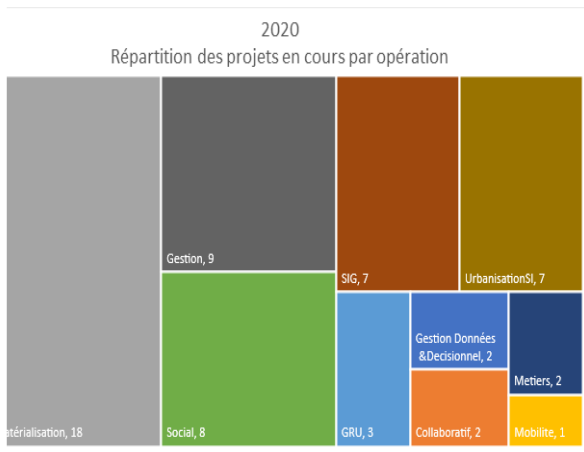
C'est donc sur ce point que la DSIN a travaillé avec les membres du Comité de projet (COPRO) qui en incarne l'instance opérationnelle. Un travail complet de relecture du portefeuille avec l'identification des acteurs (maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'usage), le phasage et la priorisation des projets a été réalisé sur le dernier trimestre.

Nouveaux tableaux de bord :

Ce travail a permis d'élaborer une nouvelle présentation de l'activité liée au Schéma Directeur avec une double lecture :

- Lecture de l'avancement des projets transversaux par grande opération (Dématérialisation, Gestion de la Relation Usager, Dématérialisation, etc.)

- Lecture de l'avancement des projets par directions générales adjointes.



Un Groupe de Travail sur la Transformation Numérique : « Le GTTN » a été créé, il accueille les acteurs de 1^{er} rang pour la transformation numérique de la collectivité, à savoir la déléguée à la protection des données, la Directrice des ressources humaines, l'archiviste électronique, le chargé de la communication numérique et la chargée du contrôle interne. Le GTTN doit en complémentarité du COPIL et du COPRO travailler sur les enjeux de conduite de changement en travaillant sur :

Les actions de communications sur l'avancement des projets de la transformation numérique ;

Transformation des postes face au défi numérique ;

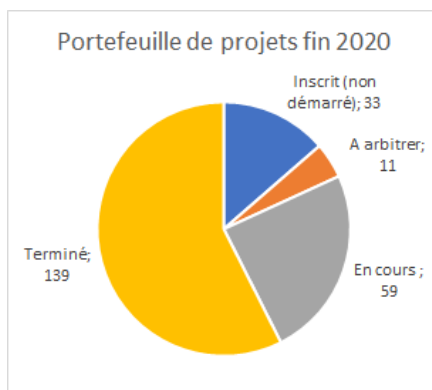
La formation et l'accompagnement des cadres.

Un Copro dont les missions ont évoluées vers un rôle plus stratégique :

Nouvelles formations de réunions, mobilisation opérationnelle (expérimentation) et prise en compte plus forte des enjeux d'usages dans tous les travaux. Le Copro en 2020 a notamment particulièrement été mobilisé sur la mise en œuvre des solutions de mobilité, les outils collaboratifs en lien avec la pandémie.

Synthèse de l'activité projet en 2020:

pour des



Les activités de la DSIN se sont concentrées travailler sur 59 projets en fonction des capacités directions métiers et des chefs de projets.

Lors des comités de pilotage, les sujets principalement abordés sont :

La modernisation du site institutionnel et la mise en œuvre du projet de Gestion de la Relation Usager (GRU) à l'échelle territoriale,
La dématérialisation de la chaîne comptable, des courriers, des dossiers des ressources humaines (OPADE),
La mobilité et le démarrage du télétravail,
La refonte du système d'information de la MDPH et le Centre Départemental de Santé d'Excideuil,
Les enjeux de Sécurité des Systèmes d'Information avec le volet « Qualité – Homologation »,
La gouvernance

La mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité et l'adaptation requise pour tous les agents de la DSIN n'a pas permis d'enregistrer projet par projet le suivi d'activité. Pour autant, l'année 2020 a été marquée d'une part, par le lancement de la plateforme « démarches.dordogne.fr » qui va permettre de proposer aux citoyens l'ensemble des services publics qu'il soit porté par une commune, un EPCI ou le Département et d'autre part la poursuite des travaux d'adaptation continue et de maintenance sur les applications dites vitales à l'institution : Social, finances, RH restent prédominants.

Pour entrer plus précisément dans le détail, les principales opérations sont décrites en suivant.

13.1.4.2. OPERATION DEMATERIALISATION ET DEPLOIEMENT DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Dématérialisation des dossiers d'affaire

Gecco a été déployé à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD), au Service des Affaires Juridiques (SAJ) et à la Direction du Droit et de la Commande Publique (DDCP) pour le RGPD, afin de dématérialiser leurs procédures administratives, de bout en bout : courriers, dossiers, parapheur.

Une étude à la Direction des Ressources Humaines a débuté pour tous les courriers et dossiers, hors Dossier Agent.

Des "audits" sont toujours en cours à la DGA-CES et à DGA-AM, afin d'analyser les usages de Gecco, et d'améliorer les pratiques.

A la demande des Archives Départementales, 2 assistances à maîtrise d'ouvrage ont été initiées : une pour questionner le Système d'Archivage Electronique et une pour auditer la chaîne de numérisation afin de détruire les originaux papier.

Avec l'obligation réglementaire d'envoi dématérialisé au contrôle de légalité à partir du 8 août 2020, tous les documents concernés ont été mis sous GECCO pour permettre ces envois dématérialisés et superviser les transmissions. Le SAJ a été mobilisé pour identifier formellement la liste des documents nécessitant cette obligation. Cela permettra également d'avoir le Recueil des Actes Administratifs sous forme dématérialisée.

Dématérialisation des dossiers du Social

La dématérialisation des dossiers du social est un chantier très attendu, important qui questionne l'organisation, les pratiques et se fait techniquement en lien étroit avec la plateforme logicielle IODAS. En effet, c'est à partir de cette application que les agents pourront accéder aux documents dématérialisés à travers :

- un dossier transverse associé à chaque individu,
- et à un ou plusieurs dossiers dit de Procédure, selon les domaines (ASE, Insertion, PA, MDPH, etc.)

Le 1^{er} domaine choisi est l'APA dans une approche d'expérimentation « POC : *Proof Of Concept* » qui vise à créer une dynamique rassurante, encourageante pour les autres domaines. L'étude a commencé en septembre 2020 et la mise en œuvre est prévue pour septembre 2021.

Dématérialisation de la chaîne comptable :

Suite à la dématérialisation des factures déposées sur la plateforme CHORUS PRO, et l'intégration automatique sur l'application de gestion financière Coriolis puis le transfert automatisé sur GECCO par une interface développée par la DSIN ; les travaux ont été poursuivis avec la dématérialisation des documents budgétaires.

Dématérialisation du Dossier Agent : DIA :

La mise en œuvre de la dématérialisation du Dossier Individuel Agents (DIA) a permis de déposer toutes les pièces administratives d'un dossier dans un espace de stockage garantissant l'archivage électronique et la durée de conservation réglementaire, et de signer électroniquement.

En 2020, la DSIN en lien avec la DRH, a déployé une solution de coffre-fort électronique (la solution Docapost) dans lequel sont déposés les bulletins de paye et le Compte Personnel Activité.

Par ailleurs, un travail sur la dématérialisation des frais de déplacement a été entamé.

13.1.4.3. OPERATION « SOCIAL »

Mise en œuvre du SI MDPH

La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) impose un nouveau Système d'Information (procédures, paramétrages, éditions bureautiques) afin de récolter des indicateurs au niveau national. L'impact sur l'organisation de la MDPH a été important. Le logiciel IODAS pour la MDPH a été largement modifié et est labellisé par la CNSA. 2020 a vu la consolidation du Palier 1 avec les échanges avec la CAF et le SNGI pour l'identité des usagers, ainsi que la mise en œuvre d'un 1^{er} niveau d'indicateurs.

Apurement des données de IODAS : mise en conformité RGPD

L'apurement des données du domaine APA à domicile a été effectué. L'étude sur le domaine de l'ASE, plus complexe, a démarré sous l'égide de la responsable des données personnelles, en collaboration avec les archives.

Projets terminés :

- Mise à jour du territoire dans les applications IODAS et Horus suite à la nouvelle fusion de communes ;
- Mise en œuvre d'échanges de données entre la CARSAT et le pole PA pour le contrôle de l'APA ;
- Mise en place dans HORUS de MesVaccins.net, carnet de vaccinations électronique.

Projets engagés en 2020, finalisation prévue en 2021 :

- Passage en web de l'agrément des assistants maternels et familiaux : refonte des procédures ;
- Echanges de données avec l'administration fiscale pour l'APA : cela va remplacer les avis d'imposition demandés à l'utilisateur ;
- ASE : l'ONPE demande aux Départements un certain nombre d'indicateurs. Afin d'automatiser ces extractions de données, une harmonisation du paramétrage IODAS et nécessaire, nommée Référentiel ASE. Un diagnostic des écarts avec ce Référentiel a démarré, afin d'avoir une feuille de route pour sa mise en œuvre ;
- L'application INTERVAX, utilisée au Centre de vaccinations, en client/serveur est devenue obsolète, elle va être remplacée par une version web : WebVax.

13.1.4.4. OPERATION SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Les travaux sur le SIG cherchent à satisfaire les demandes des différentes directions métiers. Celles-ci agrègent des informations et souhaitent les restituer sur des cartes ou sur des tableaux de bord facilitant leur compréhension et leur interprétation.

Deux projets structurants ont été réalisés cette année :

La refonte du portail SIG du CD24 qui propose une navigation plus attractive et intuitive ;

La mise en œuvre d'un outil de tableau de bord (dashboard) cartographique, qui permet de fournir des contenus cartographiés dynamiques sur nos différents sites internet. Cette solution a été déployée pour l'Observatoire de l'habitat.

Les principales autres réalisations de cette année sont :

La réalisation et la publication des tableaux de bord de l'observatoire 24 sur le portail SIG ;

La réalisation de certains jeux de données pour le site OpenData ;

La créations de contenus pour le futur site du SMPN ;

La création d'applications pour le service du tourisme : PDIPR, Dordogne sans pétrole, itinérances, survey de signalement, outils de mobilité (collector + survey) ;

La création et le déploiement de l'application ZAE.

13.1.4.5. OPERATION COLLABORATIF

En 2020, le contexte pandémique a amené la DSIN à adapter régulièrement l'accompagnement utilisateurs autour des outils collaboratifs.

De janvier à mars (date du premier confinement), les formations classiques en présentiel ont eu lieu normalement à la DSIN en salle de transmission. Elles ont repris dès la mi-mai jusqu'à la fin juin sous la même forme.

A compter de septembre, la DSIN a souhaité en concertation avec la DRH, proposer une nouvelle formule d'organisation plus adaptée aux besoins exprimés. Ainsi et afin de développer les usages collaboratifs et d'insuffler une dynamique au sein d'un même service, ces formations sur les outils collaboratifs ont ainsi été proposées pour une même entité organisationnelle afin d'offrir un même niveau d'apprentissage des outils pour tous les agents d'un même service.

Ces nouvelles formations, délocalisées au Parc départemental (permettant davantage le respect des consignes sanitaires) ont débuté en octobre 2020. A leur tour, elles ont dû être rapidement suspendues compte-tenu du contexte pandémique tendu et l'interdiction des rassemblements physiques dans les locaux.

Néanmoins voici le récapitulatif des formations ayant eu lieu en 2020 :

1. Formation	2. Nombre
3. Teams	4. 9 et 2 sessions par équipes d'un même service (BDDP)
5. Onenote	6. 4
7. Forms	8. 2
9. Onedrive	10. 2

Soit un total de **19 sessions de formations** (toutes formules confondues). A raison de 8 personnes par sessions, ce sont donc **152 agents qui ont été formés en 2020**.

Pendant toute la période de confinement et de télétravail, la DSIN a continué d'accompagner les utilisateurs autour des outils et des usages. Des formations, individuelles ou en petits groupes ont ainsi été dispensées par visioconférence.

Par ailleurs, une FAQ Numérique a été créée dans l'intranet dès mars 2020 afin de faciliter l'accès aux informations et supports.

Cette année particulière a largement favorisé l'appropriation des outils numériques et les demandes de créations de sites collaboratifs ont été nombreuses.

- **97** demandes de création de TEAMS ;
- **2** demandes de création de site Sharepoint.

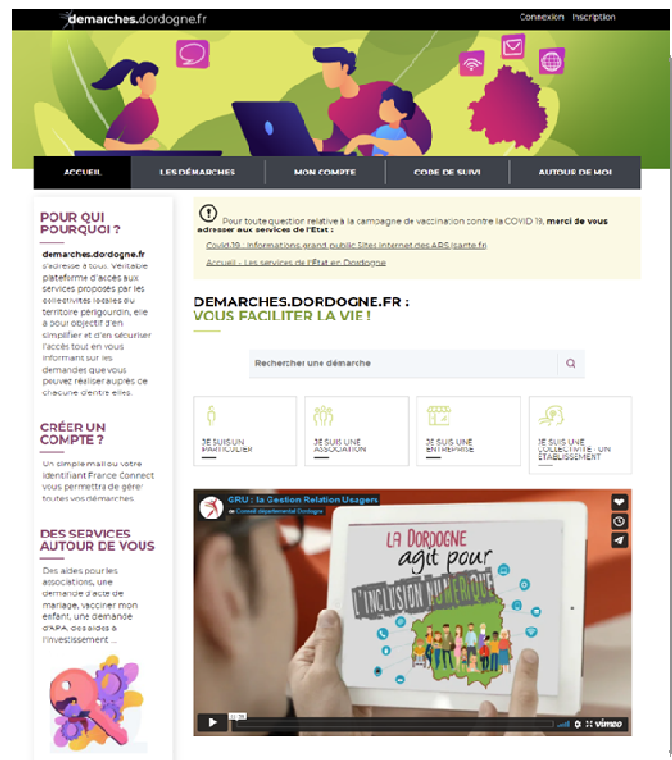
Il est à noter que la création d'une équipe TEAMS propose à elle seule un sharepoint, il semble donc logique que les utilisateurs aient privilégié des demandes TEAMS permettant de concilier les besoins de collaboration de type messagerie instantanée, visio et partage de documents.

13.1.4.6. OPERATION GESTION DE LA RELATION USAGER

Mise en ligne de la plateforme territoriale de la Gestion de la Relation Usager : <https://demarches.dordogne.fr> : Ce projet a été intégré au Schéma départemental d'inclusion numérique ; le CD24 avec l'Agence Technique Départementale (ATD24) ont ainsi co-construit la plateforme inclusive avec l'offre de démarches des collectivités d'un territoire départemental. La plateforme regroupe 100 démarches du Conseil départemental et 15 pour chacune des 500 communes. Un formulaire générique de contact et 5 formulaires spécifiques ont été proposés dès l'ouverture en juin 2020.

Les objectifs :

- Rassembler pour faciliter l'accès des citoyens aux téléservices,
- Simplifier la recherche et la réalisation des démarches sur le territoire,
- Penser aux pérégrinations numériques et utiliser les outils d'authentification nationaux : FranceConnect – AidantConnect,
- En face de chaque service numérique, systématiser la possibilité d'un recours à un accueil physique ou téléphonique : où peut se rendre l'utilisateur physiquement ? Qui peut-il appeler pour être renseigné ?



- **La plateforme demarches.dordogne.fr ouverte à tous, est dynamique, elle doit évoluer au fil de l'eau pour cela elle s'appuie sur une API (Application Programming Interface) et une base de données de l'inclusion numérique en Dordogne** : L'innovation tient à rendre simple ce qui est complexe sur le territoire en identifiant pour les usagers, la liste des services proposés par les communes, EPCI, le département, les partenaires en tout lieu. Pour exemple, cette base permet de distinguer le service permettant de déposer un permis de construire de celui qui permet de connaître l'avancement de l'instruction, ses interlocuteurs, les numéros de téléphone, les démarches à suivre, etc. En mode collaboratif, le département et l'ATD ont élaboré cette base de données avec les services métiers en s'appuyant techniquement sur leurs Systèmes d'Information Géographiques. Fin juin, plus de 10 000 services étaient enregistrés.

Participation à la mise en service du **bus numérique**. La DSIN a équipé le bus de 3 PC portables, d'un écran mural 49 pouces à affichage dynamique et de 2 cartes SIM 4G pour la connexion à internet.

Refonte du **site institutionnel** de la collectivité – <https://dordogne.fr>



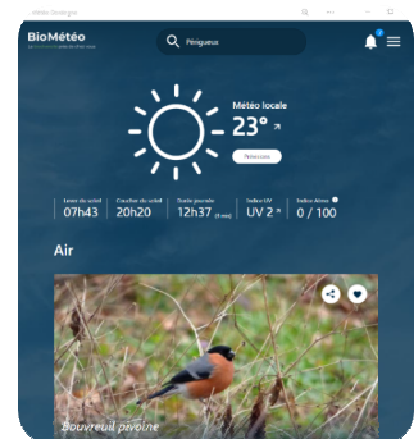
La DSIN a géré en lien avec la direction de la communication la refonte complète du site institutionnel : centré sur le citoyen, intégrant les enjeux d'accessibilité depuis les terminaux mobiles, il fait le lien avec les réseaux sociaux et il est lié à la plateforme <https://demarches.dordogne.fr> pour faciliter les pérégrinations des usagers et permettre l'utilisation d'un compte unique.

- Développement d'une interface web mobile pour les gardiens des étangs départementaux et affichage en temps réel d'une application de comptage des visiteurs sur les sites de baignade depuis le site institutionnel.



Dans le cadre du projet de Maison de la Biodiversité, a été mise en ligne, la première application à destination des usagers : L'éphéméride incarnée par **l'application** <https://biometeo.dordogne.fr>

Cette application s'appuie sur le travail de collecte des données provenant de plusieurs sources (associations, laboratoires de recherches, acteurs territoriaux de la biodiversité, etc.). Ces données une fois structurées, puis agrégées permettent de mettre en perspective pour les citoyens, des informations sur le niveau des nappes phréatiques, la qualité de l'air, en lien avec la faune et la flore.



Mise en ligne de l'Observatoire Départemental de l'Habitat <https://odh.dordogne.fr>



La DSIN a accompagné la DEDD pour la réalisation de l'Observatoire Départemental de l'Habitat qui propose une multitude d'indicateurs dynamiques provenant de nombreuses sources de données différentes (INSEE, ANAH, SITADEL,...) et un simulateur grand public d'aides pour la rénovation énergétique et l'adaptation des logements

13.1.4.7. OPERATION METIERS

Cette année, de nombreux développements et mises à jour des logiciels :

Développement d'interfaces autour du logiciel ATAL : LDAP, CORIOLIS, GECCO ;

Développement d'une interface de gestion des heures supplémentaires entre TRUST/GECCO et ASTRE ;

Remplacement du logiciel ERASMUS par ALYZE ;

Migration majeure du logiciel Easyvista vers la version logicielle Oxygen ;

Mise en œuvre d'interfaces entre l'application Easyvista Oxygen et les plateformes de gestion du parc informatique Microsoft SCCM (Collèges et Département) ;

Déploiement du module de gestion de l'habillement ATAL à la direction des collèges et prochainement à la Direction des Sports ;

Développement d'un outil de transferts de fichiers entre l'ARS et le LDAR pour les analyses de contrôle sanitaire.

13.1.4.8. OPERATION GESTION DES DONNEES ET DECISIONNEL

Cette opération a été mise en sommeil jusqu'à présent faute de moyens essentiellement humains. Le département souhaitant contribuer à la réussite de la création d'une licence BigData sur Périgueux, a accueilli au sein de l'équipe Projets une apprentie pour l'année scolaire 2019-2020 dont la mission a été le lancement de la

première plateforme Open data du Département.

Le portail Open Data du conseil Départemental a donc été mis en ligne en septembre 2020 avec des premiers jeux de données :

- **Administratives** : Subventions de 2016 à 2019 aux associations et EPCI, Délibérations de 2019, les bâtiments du Conseil départemental
- **Environnementales** : mesures des niveaux d'eau (rivières et nappes souterraines)



- **Touristiques** : itinéraires PDIPR (1er jeu sur la CA du Grand Périgueux)



Ces travaux s'inscrivent dans les enjeux de transparence sur les politiques publiques, de participation citoyenne.

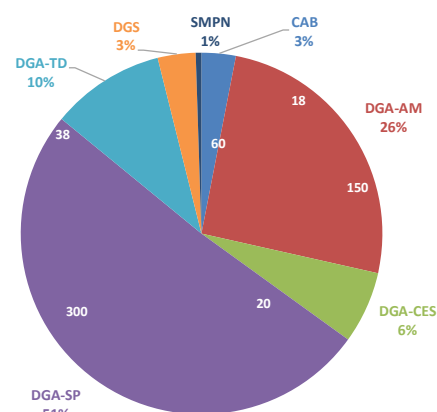
13.1.4.9. OPERATION GESTION (APPLICATIFS FINANCIER, RH, DELIBERATION)

- Homologation des applications CORIOLIS, ASTRE, IODAS : Travail de mise en conformité pour la certification des comptes ;
- Refonte du SI Délibérations : rédaction du marché et choix de la solution AIRDELIB pour une mise en œuvre en 2021 ;
- Gestion des dossiers Contentieux : Une consultation a eu lieu afin de choisir un outil adapté pour la gestion des contentieux du service des Affaires Juridiques, il s'est porté sur le logiciel LEGISWAY, qui sera mis en œuvre début 2021 ;
- Refonte du SI RH, mise en œuvre de Gfi4RH pour :
 - Dématérialisation des procédures d'évaluation et de l'entretien individuel (expérimentation reportée à 2021) ;
 - Migration de la plateforme ASTRE techniquement très importante (Passage à KMV5) et intégration des réglementations : IJSS, référentiels paye, etc.

13.1.4.10. OPERATION MOBILITE

D'une manière générale, au sein de la collectivité, les équipements de mobilité sont déployés en fonction des missions et des nécessités. Sur un total de 3 208 équipements numériques, ont été déployés pour la mobilité:

- 1034 ordinateurs portables (dont 229 ordinateurs dit « clients légers » permettant uniquement de se connecter à un bureau virtuel à distance)
- 118 tablettes (88 abonnements 4G)
- 877 mobiles (740 smartphones)



En 2020, la mobilité a fait « un saut quantique » avec l'arrivée de la pandémie et le lancement du Plan de Continuité d'Activité. Pour faire face aux défis techniques nombreux la DSIN a fait évoluer les solutions techniques permettant l'accès au Système d'Information à distance tout en permettant un accès aux outils collaboratifs (Teams) y compris depuis des situations techniques défavorables.

Par ailleurs un grand nombre d'agents ont été équipés de casques, de clefs Wifi et de webcams en fonction des besoins, ceci pour permettre de répondre à l'explosion des réunions organisées en distanciel via Teams.

Courant été 2020, 260 travailleurs sociaux ont été équipés d'un pack mobilité comprenant un smartphone, un nouvel ordinateur portable plus compact et un écran 22 pouces pour le bureau.

Les agents travaillant en distanciel et ayant un fort besoin de téléphonie, telle que par exemple des secrétaires, se sont vus proposer l'installation d'un logiciel de téléphonie sur leur ordinateur.

Les impacts de la crise sanitaire pour la DSIN :

Du fait de la crise sanitaire il a fallu gérer 2 types de télétravail :

Le télétravail lié au Plan de Continuité d'Activité dû aux confinements ;

Le télétravail 'officiel' à la demande de l'agent en suivant les conditions validées par l'exécutif.

1) le télétravail lié au Plan de Continuité d'Activité 'confinement' :

Dans le cadre du Covid19, lors du 1er confinement, une cellule de crise s'est constituée entre la DSIN et la DRH afin de gérer les nombreuses demandes d'agents qui souhaitaient partir en télétravail.

Plus de 900 agents ont pu ainsi être équipés et utiliser un accès à distance pour permettre de continuer leur activité professionnelle.

Toutes les demandes étaient validées par des directeurs/trices identifiées par DGA et un suivi était fait conjointement par la DRH et la DSIN.

Pour répondre au volume de demande, la DSIN a réutilisé et optimisé du matériel de mobilité ancien puis fait le choix de faire évoluer la configuration des postes informatiques fixes récents de petit format pour que certains agents amènent leurs postes fixes à leurs domiciles. La DSIN a pu répondre à toutes les demandes de travail en distanciel, réalisant par là même des économies en termes de matériel.

Par la suite à chaque déconfinement et nouvelle période de confinement la DSIN en lien avec la DRH a assuré le suivi de la logistique nécessaire pour récupérer, réinstaller, réaffecter les matériels informatiques.

2) le télétravail 'officiel' :

Du fait de la crise sanitaire, le télétravail officiel n'a pas pu se mettre en place à grande échelle, toutefois le contexte a été propice pour engager le groupe de travail transverse sur le télétravail.

Des arbitrages ont été rendus pour simplifier l'instruction des demandes par les agents en passant par GUS. Les dotations matérielles seront réalisées en fonction de la situation des agents, si ces derniers sont sédentaires, ils utiliseront leur poste fixe et bénéficieront d'un pack (clavier, souris, casque, webcam, clef wifi) pour installer la solution de télétravail à domicile, et ceux déjà en situation de mobilité, bénéficieront suivant le volume de jour télétravaillé d'un écran supplémentaire.

Les premiers retours des demandes de télétravail recensés au niveau de chaque Direction qui ont été portés à notre connaissance laissent présager une forte demande.

13.1.5. AMELIORER LA QUALITE DES PRESTATIONS DESTINEES AUX SERVICES

13.1.5.1. DEPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES RESEAUX SANS-FIL (WIFI)

Afin de développer de nouveaux usages et simplifier la mobilité sur les sites départementaux, la DSIN procède au déploiement d'une infrastructure réseau sans fil sécurisée qui couvrira progressivement la totalité des bâtiments. Pour cela des études de couvertures Wifi ont été réalisées sur les sites de l'agglomération et en coordination avec la Direction du Patrimoine Bâti (DPB) des travaux de câblage ont été menés.

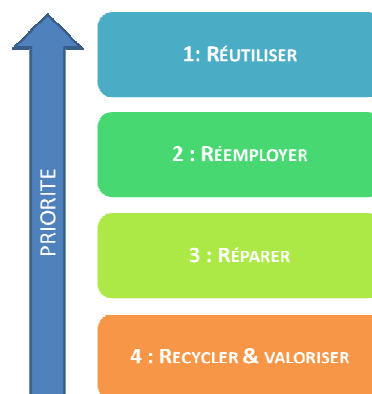
Fin 2020, 85 % des sites départementaux et 39% des collèges ont été couverts en Wifi :

13.1.5.2. POURSUITE DE LA MODERNISATION DES RESEAUX INFORMATIQUES

La DSIN a poursuivi la modernisation des infrastructures réseaux afin de déployer la téléphonie par le réseau (TOIP). Ces migrations ont permis de continuer à réduire les coûts de fonctionnement par la suppression des autocommutateurs distants, la résiliation d'abonnements opérateurs, et la suppression des coûts de communications téléphoniques intersites. Plus de 2200 agents peuvent se téléphoner sans surcoût au travers du réseau informatique de la collectivité.

13.1.5.3. ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE AUX UTILISATEURS

- Poursuite de la migration vers Windows 10 : **1020 postes migrés en 2020**
- Support et assistance aux utilisateurs :
 - o 12.254 appels à l'assistance utilisateurs (58 % d'appels traités)
 - o 8359 Incidents déclarés dont 4514 par les agents eux-mêmes en utilisant le portail
- Mise en place d'une gestion des Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) pour la collectivité et pour les collèges. En partenariat avec la DGA-TD - DEDD – Service Aménagement de l'Espace et Transition Energétique, un protocole de gestion des DEEE a été mis en œuvre pour :
 - o Prendre en compte les orientations du Plan Régional de Prévention,
 - o Organiser la collecte, le tri,
 - o Promouvoir prioritairement le réemploi de ces équipements au sein du département dans le cadre de l'économie circulaire,
 - o Soutenir les acteurs départementaux de la réparation et du réemploi des DEEE informatiques,
 - o Aider le tissu associatif à s'équiper en matériel informatique.



Un dispositif mutualisé à l'échelle départemental a été mis en œuvre pour les 3 étapes : la réception, le stockage et la collecte.

656 matériels ont été sortis de l'inventaire en 2020 dont 198 matériels de téléphonie mobile. 52 matériels ont fait l'objet d'un don (associations ou Micro-recup).

13.1.6. GARANTIR LA SECURITE, L'EXPLOITATION ET L'EVOLUTION DU SYSTEME

Maintenir des outils informatiques fiables, performants et sécurisés est une priorité pour la DSIN. Bien que l'année 2020 a été perturbée par plusieurs incidents majeurs, ayant impacté à plusieurs reprises la disponibilité du Système d'Information sur de courtes périodes, elle a montré aussi la résilience globale du Système d'Information face aux menaces et l'augmentation des sollicitations. La continuité Informatique et la disponibilité du Système d'information dépasse les 99 % et sera améliorée avec l'évolution globale des architectures réseaux et serveurs des centres de données dont la finalisation est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2021.

Du fait de l'augmentation des usages numériques dans les métiers et de la mise à disposition de moyen d'infrastructure de Système d'Information auprès de partenaires, la DSIN a continué d'améliorer ses infrastructures numériques avec en 2020 :

- Dans le contexte du lancement du Plan de Continuité d'Activité avec la Covid : Evolution technologique des accès en mobilité pour faciliter la généralisation du

télétravail et de la mobilité (passage de 20 utilisateurs à 900 utilisateurs simultanés à distance) ;

- Lancement des Marchés de renouvellement des cœurs de réseaux et de l'ensemble de l'infrastructure serveurs et stockage;
- Mise en œuvre de mesures globales de renforcement de la Sécurité du SI (Segmentation, processus de gestion des identités, sécurisation de la messagerie électronique) ;
- Démarche d'homologation technique des applications métiers (Iodas, Gecco, Astre, Coriolis) dans le but de renforcer la protection des données ;
- Refonte importante de nos procédures de contrôle et mise en œuvre de processus de sécurisation supplémentaires, nécessaires dans le cadre de la certification des comptes ;
- Protection des identités numériques des agents et sécurisation des accès hors collectivités : mise en place d'un mécanisme de double authentification (Multi Facteur Authentification : MFA) ;
- Optimisations du système de supervision et métrologie (automatisation) ;
- Poursuite de la modernisation de l'infrastructure de téléphonie pour répondre aux enjeux à venir de Gestion Relations Usagers et nomadisme ;
- Consolidation du système de sauvegarde : remplacement du robot de sauvegarde sur bande (plus grande capacité et performance) ;
- Amélioration significative de la solution antivirusale sur tout le parc informatique du département par l'utilisation des fonctionnalités de détection de comportement malveillant ;
- Audit de l'annuaire central (Active Directory) auprès de l'Agence National de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) ;

13.1.7. POLITIQUE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Depuis le début de la crise sanitaire et le développement du télétravail, les attaques informatiques ont été multipliées par quatre sur le territoire français.

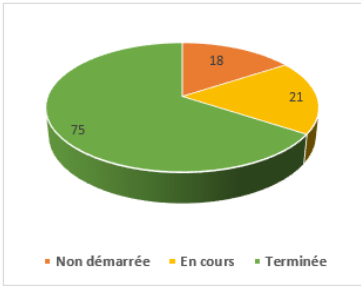
Les hôpitaux, les établissements publics et les collectivités territoriales sont particulièrement visées (Hôpital de Dax, CD Eure et Loire, CD Vienne, Ville d'Angers...) avec des conséquences graves sur la continuité d'activité pour les services publics.

La poursuite du développement de notre Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) a été freinée par la crise sanitaire ; cependant une centaine d'agents de la collectivité ont été sensibilisés à la sécurité des systèmes d'information. En parallèle une procédure de gestion des incidents de sécurité a été rédigée ; elle a pour objectif de nous préparer à une éventuelle cyberattaque.

En complément, dans le cadre du passage de la certification par la Cour des Comptes, un processus d'homologation technique a été déployé permettant d'assurer le cloisonnement des différents composants des applications et de sécuriser les données métiers de la collectivité.

Tableau de bord global - Sécurité des Systèmes d'Information

Evolution Maturité SSI 2016-2021					
ISO 27002 – CIBLE MATURETE : 3	2016	JUN 2018	JANVIER 2019	JANVIER 2020	SEPT 2021
Chapitre 5 - Politiques de sécurité de l'information	1,00	3,00	4,00	4,00	
Chapitre 6 - Organisation de la sécurité et mobilité	1,75	2,65	2,75	3	
Chapitre 7 - La sécurité des ressources humaines	3,94	4,06	4,17	4,28	
Chapitre 8 - Gestion des actifs	1,72	2,00	2,11	2,33	
Chapitre 9 - Contrôle d'accès logique	1,92	2,13	2,48	2,48	
Chapitre 10 - Cryptographie	2,00	2,00	2	2	
Chapitre 11 - Sécurité physique et environnementale	2,81	2,86	2,92	3,22	
Chapitre 12 - Sécurité liée à l'exploitation	2,32	3,04	3,57	3,61	
Chapitre 13 - Sécurité des Communications	2,75	2,88	3,00	3,25	
Chapitre 14 - Acquisition, Développement et maintenance des SI	2,41	2,81	2,81	3	
Chapitre 15 - Relation avec les fournisseurs	1,00	2,17	2,33	2,33	
Chapitre 16 - Gestion des incidents liés à la sécurité de l'information	0,14	0,71	0,86	0,86	
Chapitre 17 - Gestion de la continuité de l'activité	2,00	2,17	2,17	2,33	
Chapitre 18 - Conformité	1,47	1,83	1,83	2,1	
	1,94	2,45	2,64	2,77	

Avancement PSSI REFERENTIEL ISO 27002			
			
Non démarrée	En cours	Terminée	

Avancement « Chantier de la culture sécurité »		
Actions	Etat	Avancement
PSSI		Validée - En cours de mise à jour pour 2021
Charte des utilisateurs		Validée - En cours de mise à jour pour 2021
Charte des administrateurs		Validée et signée
Charte Prestataires		Validée et en cours de diffusion
Sensibilisation		Session en cours
Commission d'homologation		Dernière Commission : 19 Décembre 2019
Plan de Reprise Informatique		Dernier test le 05 Octobre 2019

Niveau de Sécurité RGPD			
	2018	2019	2020
Nombre total de mesures applicables	52	52	52
Nombre de mesures finalisées	25	28	39
Nombre de mesures en cours de mise en œuvre	8	16	8
Nombres de règles à planifier	19	8	5

Sessions de Sensibilisation		
	2019	2020
Nombre de sessions	30	4
Nombres de personnes	916	104

Dossiers de Sécurité			
	2018	2019	2020
Nombre d'applications concernées	26	36	40
Nombre de dossiers créés	7	12	16
Attestation d'homologation	0	3	0

Incidents de sécurité			
	2017	2018	2019
Nombres incidents de sécurité	6	7	9
Impact pour les utilisateurs	5	7	8
Impact pour les usagers	1	0	1

13.1.8. POUR LES USAGERS ET NOS PARTENAIRES :

13.1.8.1. POURSUITE DES MUTUALISATIONS AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE ET L'AGENCE CULTURELLE DEPARTEMENTALE ET LE SATESE :

Dans le cadre des conventions de mise à disposition d'infrastructure de Système d'information, la DSIN maintient la qualité des services mis à disposition :

Raccordement du centre de formation ATD à Créavallée

Mise en place des outils de Télétravail pour le CAUE/ATD/SATESE

13.1.8.2. PLATEFORME MUTUALISEE : [HTTPS://TERRITOIRES-NUMERIQUES.DORDOGNE.FR](https://territoires-numeriques.dordogne.fr)

L'année 2020 a confirmé la position du département en tant que fournisseur de services numériques, avec la poursuite du développement du portail de services numériques.

Ce portail fournit un point d'entrée unique pour les collectivités et un accès à l'ensemble des outils et informations mis à leur disposition

Bureau Virtuel Sécurisé

Applications Métiers (gestion financière, RH ...)

Télétransmission, flux Pes

Parapheur électronique

Cartographie

Informations règlementaires

La DSIN a observé une poursuite de la montée en puissance du nombre de communes et d'agents (980 agents communaux en 2018 et plus de 2500 fin 2020).

Le pilotage du projet est assuré sur la partie accompagnement aux utilisateurs par l'Agence Technique Départementale (ATD).

13.1.8.3. MUTUALISATION BOULAZAC ISLE MANOIRE

Le Département et l'Agence Technique Départementale ont étroitement collaboré pour mettre à disposition de Boulazac Isle Manoire et de ses communes (Boulazac, Saint Laurent sur Manoire, Atur) le bureau virtuel sécurisé.

Afin de rationaliser les coûts et moderniser les usages, la Ville de Boulazac Isle Manoire a fait le choix de contractualiser avec l'ATD pour porter son système d'informations sur la plateforme mutualisée hébergée et administrée par le Département.

Cette mise en œuvre a permis au agents d'accéder aux mêmes outils informatiques depuis n'importe quelle commune du groupement ainsi qu'en télétravail, améliorant ainsi la qualité du service aux usagers sur le territoire.

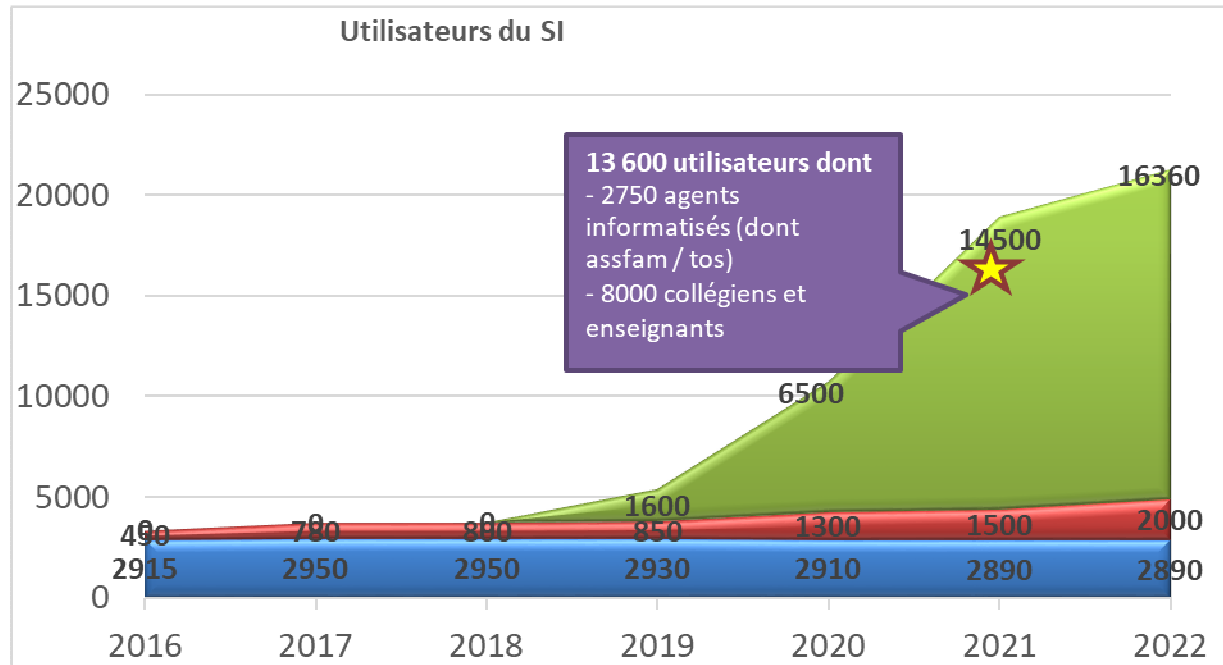
Le projet s'est concrétisé en septembre avec une migration totale des applications et des boîtes aux lettres (63 utilisateurs).

13.1.9. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DIRECTION : #DSIN

La Direction des Systèmes d'Information a élaboré un projet de direction 2018 visant à faire évoluer son organisation pour mieux accompagner la transition numérique de la collectivité et répondre aux nouveaux périmètres d'intervention. Les grands axes du projet de direction :

- **Une organisation centrée sur les usagers** : agents de la collectivité, citoyens et partenaires
- **Une volonté de simplification des outils de travail** : plus simples pour les utilisateurs, plus ergonomiques
- **Une posture d'accompagnement et de transfert des compétences** auprès des directions métiers
- Une réflexion aboutie sur la stratégie de la Direction et l'évolution des missions des 3 services dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Numérique
- La mise en œuvre de niveaux de service SI
- Une exigence d'exemplarité sur l'incarnation de la dynamique collaborative et de transformation par le numérique
- Evolution des locaux et des méthodes de travail pour favoriser les échanges

Ce projet de direction s'inscrit dans une dynamique globale où la DSIN élargit son domaine d'intervention aux collèges, aux partenaires, aux communes et communautés de commune et voit ainsi le nombre d'utilisateurs du Système d'information fortement augmenter. Fin 2020, la DSIN comptait plus de 13 000 utilisateurs et prévoit d'atteindre plus de 20 000 utilisateurs fin 2022.



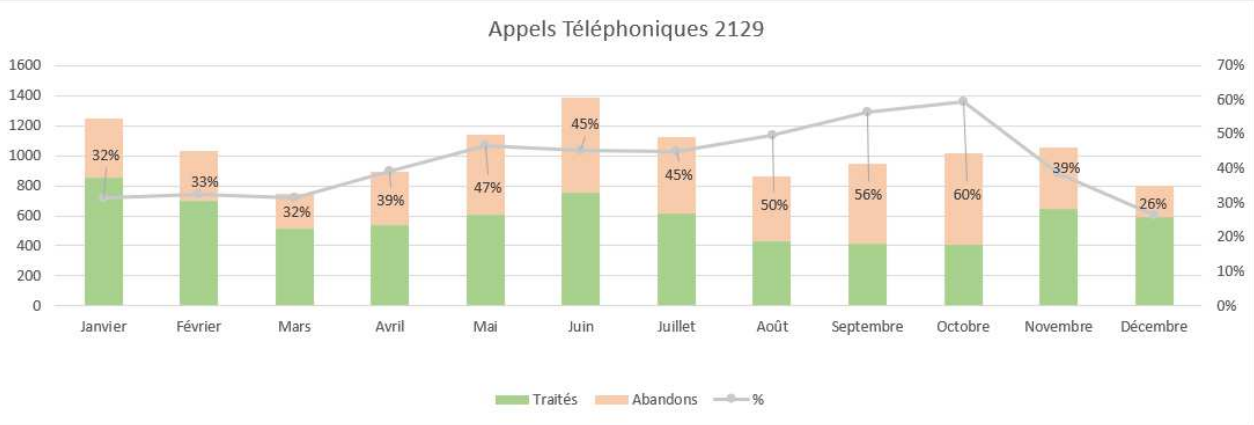
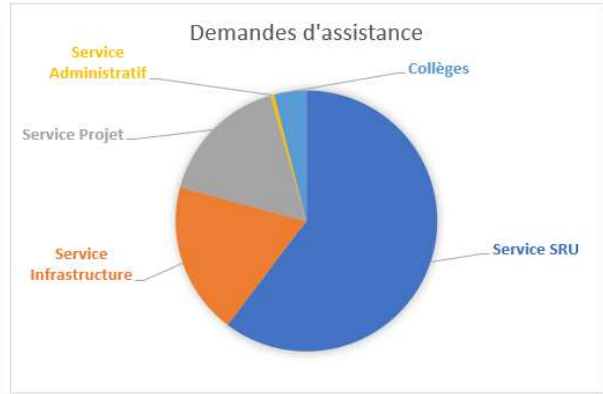
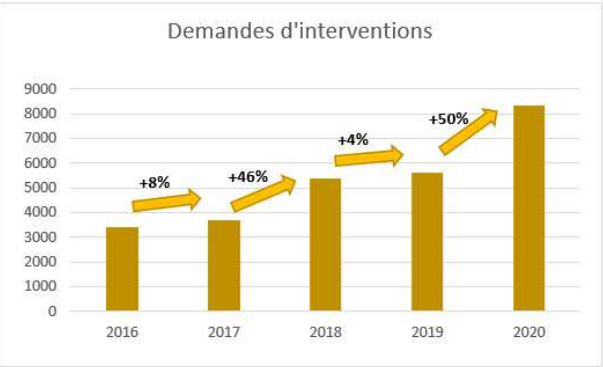
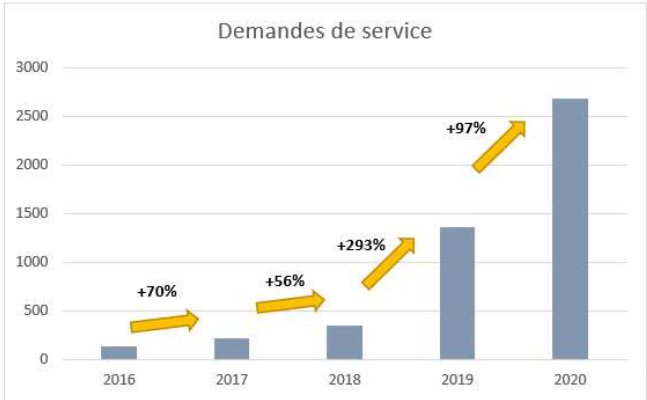
13.2. CHIFFRES-CLES ET INDICATEURS FINANCIERS

Tableau de bord – Activité de support :

Les outils de pilotage mis en œuvre par la DSIN permettent de mettre en exergue une augmentation globale de l'activité due notamment à la prise en charge des collèges départementaux et les travaux de plateforme numérique pour les communes et communautés de communes.

Les demandes de services correspondent notamment à la forte appropriation du Guichet Unique de Service (GUS) que ce soit pour les demandes de télétravail, de mobilité, de création des espaces collaboratifs et toutes les demandes liées à l'environnement informatique de l'utilisateur.

Jusqu'en 2019, le volume d'appel traité avait pu être stabilisé avec la mise en œuvre de GUS mais le contexte lié à la pandémie, l'augmentation du périmètre d'intervention à iso effectif, expliquent le traitement difficile de la totalité des appels téléphoniques.



Traitements et indicateurs du SI :

Traitements informatiques - Exploitation		2020
Journaliers		14
Mensuels		555 / 264
Autres : SMS envoyés aux usagers		11483 (7467 agents MFA)
Type de traitements (moyenne mois / annuel)	2020	
PAYES	95 (mensuel)	
Budgets / interfaces	126 (mensuel) / 5 journalier	
Téléchargement : Wetransfer ou autres	20 (mensuel)	
Coripes/DGFIP	0/0 (automatique)	
Banque de France (récupération données bancaires / Coriolis)	44 (annuel)	
Synchronisation annuaire RH - AD	50 (mensuel, chaque jour)	
Aide Sociale	200 (mensuel) / 9 (journalier)	
Gestion incident CDAU Eiffage	28 (annuel)	
GPS de terrain (transfert des données)	0 (maintenant en 4G sur le terrain)	
SAFE	12 (campagnes de MAJ)	
Création compte WIFI invité	1 mensuel (dévolu aux services)	
Retour fichier OCRE Coriolis	30 mensuel	
Ouverture VPN pour partenaires extérieurs	110 annuels	
Incident télécom (Orange/Céleste)	3 (mensuel)	

Indicateurs	2020
Utilisateurs du Système d'Information : CD24	2988
Utilisateurs partenaires hébergés (ATD;ACD)	146
Utilisateurs plateforme territoires-numeriques.dordogne.fr	3325
Serveurs physiques (dont Hyperviseurs)	20
Serveurs virtuels	274
Nombre de sites interconnectés	152
Collectivité - Fibrés %	21%
Collectivité - Couvert Wifi %	81%
Collectivité - Convergés TOIP	95%
Collèges - Fibrés %	77%
Collèges - Couvert Wifi %	36%
Collèges - Réseaux modernisés %	86%
Collèges - Migrés (livre blanc) % (dont 2 cité scolaires)	36%
Lignes mobiles	877
Smartphones déployés	299

Inventaire du parc informatique :

Parc informatique	Acquis en 2020	Total parc
PC bureautiques	386	1128
PC Dessinateurs	4	51
PC portables	334	805
PC portables client léger	0	229
Ipad et tablettes	10	118
Ecrans (> 20 pouces)	478	2354
Imprimantes	1	241
Ecran affichage dynamique	1	15

Dépenses réalisées en 2020 et évolution par rapport à 2019

Dépenses d'Investissement			
Nature	2020	2019	Evolution
Logiciel	938 561,18 €	625 483,09 €	50%
Matériel	780 425,56 €	636 749,15 €	23%
ENC (matériel + logiciel)	659 701,48 €	695 281,15 €	-5%
Numérisation du cadastre	- €	22 487,18 €	-100%
Etude transformation numérique	42 204,00 €	48 537,00 €	-13%
Subvention au Syndicat Mixte Périgord Numérique	6 370 000,00 €	7 490 000,00 €	-15%
Dépenses de Fonctionnement			
Entretien, réparation, abonnements et consommables	94 256,06 €	90 636,06 €	4%
Prestations de service	124 004,86 €	170 732,16 €	-27%
Maintenance	521 701,38 €	477 461,30 €	9%
Télécommunication (tous services confondus)	895 329,65 €	906 960,30 €	-1%
Participation au fonctionnement du SMPN	578 047,04 €	575 171,02 €	1%
Recettes de Fonctionnement			
Remboursement frais téléphonie SPL/SMPN/Agence culturelle/ATD-SATESE	5 271,68 €	5 418,34 €	-3%
Redevance utilisation du système d'information (Partenaires hébergés)	76 322,60 €	76 525,96 €	0%
Recettes d'investissement			
Subvention état collègues préfigurateurs	0,00 €	0,00 €	

13.3. MOYENS HUMAINS

Fonctions	Effectif 2020
- Directeur	1
- Directrice adjointe	1
- Chargée de communication et d'assistance numérique	1
- Chargé de Coordination Collèges Numériques	1
- Apprenti ingénieur – Chargé du développement des usages numériques dans les collèges	1
<u>Bureau de l'Administration</u>	
- Administration/secrétariat/comptabilité/façonnage/ Accueil CDAU	3
<u>Service Projets</u>	
- Adjoint chef de service	2
- Analystes-programmeurs chargés de projets	9
- Animateur SIG	1
<u>Service infrastructure numérique</u>	
- Chef de service	1
- Gestion des serveurs et bases de données	3*
- Pupitreurs	1
- Réseaux et téléphonie	3
- Technicien support chargé de cyber sécurité	1
<u>Service Relations Utilisateurs</u>	
- Chef de service	1
- Adjoint responsable gestion de parc	1
- Techniciens micro	5,5
- Assistance utilisateurs	1,5
TOTAL DE L'FFECTIF	38 ETP

* A noter qu'un des agents, administrateurs systèmes consacre 0,5ETP à la mission de Responsable de la Sécurité des SI (RSSI à 0,5 ETP)

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DE LA SOLIDARITE
ET DE LA PREVENTION**

14. DGASP - INTRODUCTION

La ligne générale suivie par l'ensemble des services sociaux et médico-sociaux a été de ne pas aggraver la crise sanitaire par d'autres difficultés. Les priorités ont donc été :

- ✓ D'accompagner et d'ouvrir droits et prises en charge aux publics les plus fragiles ;
- ✓ De verser des avances et concours aux établissements et services ;
- ✓ De préserver les capacités d'adaptation des politiques publiques et d'initiation de projets nouveaux.

14.1. DURANT LE CONFINEMENT

14.1.1. SITUATION SOCIALE, L'ACCES AUX DROITS, L'ACCOMPAGNEMENT DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Le Département a pris plusieurs dispositions pour assurer la continuité de ses missions essentielles auprès des publics fragiles.

La fermeture des accueils physiques s'est accompagnée d'un renforcement des accueils téléphoniques :

- ✓ A la Cité Administrative ;
- ✓ A la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- ✓ Dans les Unités Territoriales d'actions sociales.

L'ensemble des droits à prestations et allocations est reconduit - renouvelé automatiquement si la période d'ouverture est à terme.

Les droits Revenu de Solidarité Active (RSA) suspendus ont été ré-ouverts sauf situation particulière d'inéligibilité avérée.

Les droits à Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation Enfant Handicapé (AEH) sont renouvelés conformément à l'ordonnance du Premier Ministre.

Cette ordonnance ne prévoit pas cependant le renouvellement automatique des droits à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) à domicile.

Le Conseil départemental a décidé de renouveler l'APA, ce qui a exigé un enregistrement manuel des situations concernées par une fin de droits.

Mise en place de cellules dédiées à l'étude des demandes :

- ✓ Des personnes en situation de handicap à la MDPH ;
- ✓ Des personnes âgées à domicile ou à leurs familles.

Ces cellules ont fonctionné avec des personnels en présentiel et en télé-travail.

Pour la cellule personnes âgées, elle a étudié :

- ✓ Les demandes d'APA en cour d'instruction à la date du confinement et celles déposées depuis pour prioriser les situations et définir des plans d'aide en urgence pour les situations exigeant des interventions extérieures indispensables au maintien à domicile ;
- ✓ Les situations d'urgence (sorties d'hospitalisation notamment pour ouvrir si nécessaire des droits APA).

La cellule MDPH assure les mêmes missions pour la PCH.

Appui aux établissements, services et accueillants familiaux

Les cellules de permanence relaient auprès des établissements et services les consignes nationales, diffusent les informations utiles, distribuent les masques (appel des structures, accueil du délégué désigné par chacune, signature d'un bordereau de remise).

De la même manière, un appui téléphonique et informatif est proposé aux accueillants familiaux.

Continuité de paiement des allocations, des frais d'hébergement et d'interventions humaines à domicile

Mensuellement, tous secteurs confondus, **20 millions d'euros** sont débloqués sur les lignes d'action sociale vers :

- ✓ Les bénéficiaires d'allocations et prestations ;
- ✓ Les établissements d'hébergement ;
- ✓ Les services d'accompagnement (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)) ;
- ✓ Les services d'aide à domicile.

Dès mars, avec le soutien bienveillant de la Paierie départementale, le Département a opté pour soutenir financièrement les établissements et services en procédant à des avances de trésorerie sur la base de la dépense antérieurement constatée.

Cette mesure a permis aux structures de rémunérer leurs salariés alors même que leur activité a pu diminuer.

Les services d'aide à domicile ont ainsi renoncé à certaines interventions à la demande des usagers.

Ces dispositifs d'avances permettent d'assurer la trésorerie du secteur public comme du secteur privé sachant que le chômage partiel ne concerne que le secteur privé.

Les allocations ont été versées mensuellement aux bénéficiaires (APA-PCH) par reconduction du mois antérieur au confinement.

Enfin, tous les Maires de la Dordogne ont été sensibilisés par courrier aux bénéficiaires de l'APA et de la PCH résidant sur leur commune en terme d'isolement, de besoins en courses et en portage de repas.

14.1.2. L'APPROVISIONNEMENT EN MASQUES : UNE ORGANISATION AU SERVICE DES SECTEURS PRIORITAIRES

Un stock de 30 000 masques

Le Conseil départemental disposait d'un stock de 30 000 masques datant de l'épisode H1N1.

Ces masques ont été dès le 20 mars ventilés aux structures prioritaires ou non dotées par l'ARS :

- ✓ 4 000 masques FFP2 à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour les équipes hospitalières et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
- ✓ 14 000 aux services d'aide à domicile ;
- ✓ 7 200 masques aux maisons d'enfants à caractère social ;
- ✓ 4 800 aux centre départemental de santé, médecins de Protection Maternelle et Infantile (PMI), puéricultrices, assistants sociaux et éducateurs du Conseil départemental.

Pour les services d'aide à domicile et les maisons d'enfants à caractère social les attributions ont été faites sur les bases suivantes :

- ✓ Nombre de salariés intervenant journallement pendant la crise sanitaire (données communiquées par chaque structure) ;
- ✓ 3 masques par jour et par salarié.

Une commande du Département de 200 000 masques en achat groupé avec la Conseil Régional et les 11 Départements de Nouvelle-Aquitaine

80 % de la commande des collectivités départementales et régionale ont été remis aux ARS afin de doter les hôpitaux, les médecins de ville, les EHPAD, les Foyers pour personnes en situation de handicap.

Un partenariat de proximité entre l'ARS et le Conseil départemental Dordogne pour assurer l'approvisionnement des secteurs prioritaires

En se répartissant la tâche :

L'ARS a doté :

- Les soignants (hôpital et ville) ;
- Les EHPAD ;
- Les Foyers ;
- Les SAMSAH-SAVS ;
- Les employés à domicile intervenant en Chèques Emploi Service Universel (CESU) au moins 20h semaine chez un bénéficiaire APA ou PCH.

Le Conseil départemental a doté :

- Les services d'aide à domicile ;
- Les maisons d'enfants à caractère social ;
- Les résidences autonomie ;
- CASSIOPEA ;
- Les clubs de prévention.

Au total le Conseil départemental a distribué pour 1,5 million de masques avec un remboursement de l'Etat à hauteur de 640 000 €.

14.1.3. A LA SORTIE DU CONFINEMENT

Le cas particulier de la vaccination des enfants de moins de 2 ans.

La durée du confinement a également des incidences sur la protection vaccinale des enfants de moins de 2 ans contre les diverses maladies majeures, notamment Rubéole, Rougeole, Oreillons, Tuberculose, ...

Le Conseil départemental a ré-ouvert en semaine 15 deux consultations de nourrissons à Périgueux et à Ribérac. En semaine 16, des consultations seront assurées à Excideuil, Nontron, Bergerac, Sarlat, Terrasson et Mussidan.

La lutte contre la Tuberculose, la délivrance des pilules et l'accueil pour Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) ont été assurées par les équipes départementales sur rendez-vous.

14.1.4. DES MESURES PARTICULIERES

L'accumulation du retard dans le traitement des demandes déposées à la MDPH.

Si les demandes dérogatoires du RSA et de l'APA, ont été traitées sans difficultés ou avec un retard rapidement résorbé, la MDPH a enregistré un cumul de 6 000 dossiers en attente fin 2020.

Le Conseil départemental, après avis de la COMmission EXécutive (COMEX), a décidé en décembre 2020 d'un plan de résorption du stock à effet au 1^{er} janvier 2021.

14.1.5. CONCOURS FINANCIERS ET PRIMES COVID

750 000 € majoration exceptionnelle des indemnités d'entretien allouées aux assistants familiaux salariés du Département ;

740 000 € prime exceptionnelle pour les aides à domicile salariées des services prestataires. ;

2 194 171 € dotation exceptionnelle aux services d'aide à domicile au titre de la perte d'activité ;

1 314 638 € dotation exceptionnelle pour les établissements et services du secteur du handicap au titre de la perte d'activité.

14.1.6. DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION : DEUX CONTRATS AVEC L'ETAT

La crise sanitaire a amplifié la demande sociale et la préconisation.

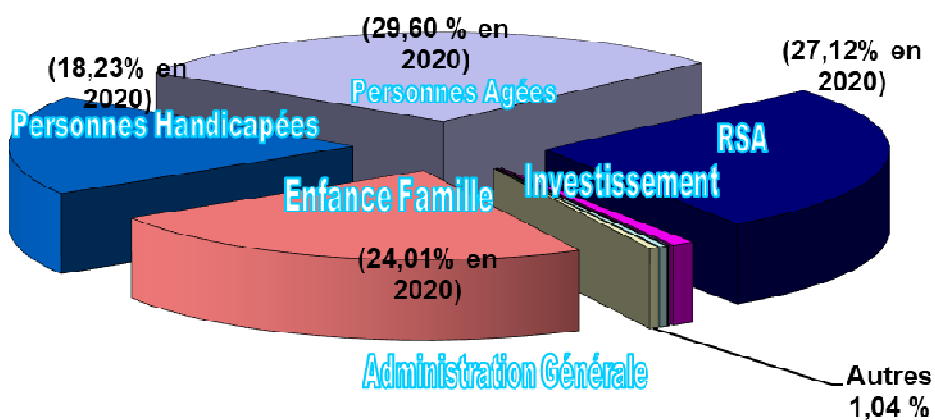
Fin 2020,

- ✓ Le RSA est versé à plus de 10 000 foyers ;
- ✓ 1 500 enfants sont placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), soit + 100 % en 10 ans ; pour le seul mois de décembre 2020, 50 nouvelles entrées sont constatées ;
- ✓ La PCH augmente, l'APA poursuit sa lente progression ;
- ✓ Les aides à domicile auprès de familles sont fortement sollicitées tant pour l'Action Educative en Milieu Ouvert judiciaire (AEMO) (+ 50 % en 10 ans) que l'Aide Educative à Domicile (AED).

La double contractualisation avec l'Etat concerne :

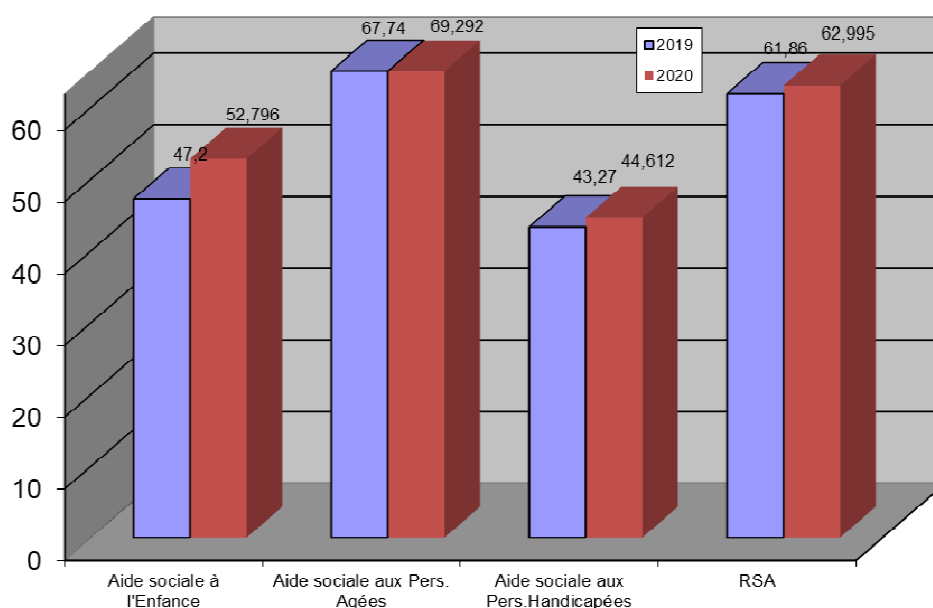
- ✓ La précarité et la pauvreté : 13 actions et un concours Etat de 418 260 € sur 2019 et 18 actions et un concours de 816 470 € en 2020 ;
- ✓ La prévention et la Protection de l'Enfance : 26 actions, 1,4 million d'euros chaque année sur 3 ans (2020, 2021, 2022).

Exercice 2020 Répartition des dépenses de la DGA-SP : 256 172 555,00€



CHAPITRES	SOUS-FONCTIONS	DEPENSES	POIDS %
Investissement	Equipements non Départementaux	254 078,00	0,10%
	Equipements Départementaux	69 958,00	0,03%
Fonctionnement			
Prévention médico-sociale		878 477,00	0,34%
Action sociale :		254 970 042,00 €	
dont	Administration générale	1 092 246,00	0,43%
	Famille et Enfance	60 237 408,00	23,51%
	Personnes handicapées	46 707 518,00	18,23%
	Personnes Agées	74 775 454,00	29,19%
	RSA	69 484 210,00	27,12%
	Autres actions	2 673 206,00	1,04%
TOTAL		256 172 555,00	100,00%

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'AIDE SOCIALE en Millions d'euros



14.2. L'ACTION SOCIALE CONCERNE TOUS LES PERIGOURDINS A TOUS AGES DE LA VIE.

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Le Pôle Personnes Agées a été mis en place le 1^{er} février 2010 pour piloter l'ensemble des actions proposées aux personnes âgées tant à domicile qu'en établissement. En 2016, le Pôle a fait l'objet d'une réorganisation pour mener à bien ses missions et intégrer les dispositions issues de la loi du 28 décembre 2015 d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

La compétence du Pôle recouvre la prise en charge des personnes âgées dépendantes (Allocation Personnalisée d'Autonomie), l'accueil familial des personnes âgées et personnes handicapées, la mise en œuvre du schéma gérontologique, la tarification administrée des services d'aide à domicile habilités à l'aide sociale. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il assure également les missions jusqu'à lors confiées aux Comités Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

Enfin, le Pôle assure la tarification des Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD), la gestion du Fonds Départemental des Equipements Sanitaires et Sociaux (FDESS) et le contrôle des structures (EHPAD, Résidences Autonomie).

I – LES PERSONNELS

➤ Personnel social et médico-social : 85,2 ETP

II – LES MOYENS UTILISABLES

➤ Lits médicalisés installés : 6 245
↳ Lits hébergement permanent : 6 020
↳ Lits hébergement temporaire : 109
↳ Lits accueil de jour : 116
➤ Places en famille d'accueil : 495

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

➤ Nombre de demandes traitées : ND
↳ Nombre de bénéficiaires : 12 776 (moyenne mensuelle)
- Dont APA à domicile : 7 809
- Dont APA en établissement : 4 966
↳ Aide sociale à l'hébergement : 1 031 (moyenne mensuelle)
↳ Aide-ménagère : 50 (moyenne mensuelle)

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

➤ Coût global : 74 775 454 €
↳ APA en établissement : 21 633 652 €
↳ APA à domicile : 35 323 165 €
↳ Aide sociale à l'hébergement : 16 227 452 €
- Prestations à domicile (Serv. ménagers / Port. de repas) : 84 255 €
↳ Autres : 1 506 930 €

Coût moyen / bénéficiaire des prestations : 5 293 €/an

➤ Concours de la CNSA aux dépenses d'APA : 23 889 430 €*, soit 41,94 %
* Y compris les versements consacrés aux incidences de la loi ASV

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES

: 4 645

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Pôle Personnes Handicapées est en charge de l'autorisation, de la tarification et du contrôle des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées, ainsi que de l'instruction et du paiement de l'aide sociale aux personnes handicapées, de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Il intègre également la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). La MDPH est chargée d'accueillir et d'informer les personnes handicapées, d'instruire les demandes de droits et prestations et de gérer le fonds de compensation du handicap.

I – LES PERSONNELS

- Personnel administratif et médico-social : 61 personnes pour 58 ETP (dont 3,10 mis à disposition par l'Etat ou d'autres organismes)

II – LES MOYENS UTILISABLES

- Nombre de places en établissements et services : 1 508
 - ↳ Foyers occupationnels : 341
 - ↳ Foyers hébergement : 214
 - ↳ Foyer d'accueil non médicalisé : 229
 - ↳ Foyer d'accueil médicalisé : 228
 - ↳ Etablissement d'accueil médicalisé : 129
 - ↳ Autre hébergement : 32
 - ↳ Service d'accompagnement à la personne (SAVS et SAMSAH) : 296
 - ↳ Section d'accueil de jour : 39

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de demandes : 20 155 (MDPH : 19 508 + 647 pour l'aide sociale)
 - ↳ Décisions de la CDAPH et avis de la MDPH : 16 120
 - PCH : 1 100
 - Enfants : 4 263
 - AAH – cplt de ressources : 2 168
 - RQTH- orient. professionnelle : 3 048
 - Cartes : 4 880
 - Affiliation assurance vieillesse : 26
 - Orientations établissement : 577
 - ACTP : 58
 - ↳ Décisions com. d'aide sociale : 633

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

- Coût global : 46 707 518 €
- Coût moyen d'un hébergement : 2 736 €/mois
- Coût moyen plan d'aide humaine PCH : 634 €/mois
- Coût moyen aide-ménagère : 78 €/mois
- Coût moyen famille d'accueil : 1 138 €/mois
- Coût moyen ACTP : 537 €/mois

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 725 ETP (EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES)

ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Dans le cadre de la protection de l'enfance, le Pôle Enfance Jeunesse assure les missions suivantes :

1. ✓ Recueil des informations préoccupantes au sein d'une Cellule dédiée (CDIP) ;
2. ✓ Prise en charge et accompagnement éducatifs des mineurs confiés au Pôle Enfance Jeunesse par les familles ou sur décision judiciaire ;
3. ✓ Prise en charge des jeunes majeurs sur leur demande ;
4. ✓ Prise en charge des femmes enceintes ou des mères avec un enfant de moins de trois ans (Centre maternel du Village de l'enfance) ;
5. ✓ Traitements des demandes d'adoption et de consultation des dossiers en recherche des origines (accompagnement des personnes qui souhaitent consulter leur dossier) ;
6. ✓ Gestion de la paye des assistantes familiales ;
7. ✓ Gestion des dossiers des enfants accueillis ;
8. ✓ Tarification, le contrôle et le suivi des établissements d'accueil des mineurs (placement provisoire et assistance éducative) ;
9. ✓ Mandatement des factures et contrôle des dépenses relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
10. ✓ Animation de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance.

I – LES PERSONNELS

➤ Personnel administratif et intervenant du Public : 90 personnes pour 88,53 ETP

II – LES MOYENS UTILISABLES

➤ Agréments Assistantes Familiales (nb de places) : 947 places (pour 453 assistants familiaux)
➤ MECS : 577 places
➤ Village de l'Enfance : 60 places
➤ PEAD : 80 places
➤ Lieux de vie : 35 places
➤ Structure expérimentale : 11 places
➤ A.E.M.O. : 600 mesures

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

➤ Enfants confiés à l'ASE (moyenne mensuelle) : 580 en placement familial
: 552 en MECS
: 37 au Village de l'Enfance
: 34 en Lieux de vie
➤ Informations Préoccupantes : 1 273 procédures
↳ Transmises au Parquet : 307 dossiers (252 en 2019)
➤ Instructions de dossiers d'agrément d'adoption : 23 dossiers (10 agréments)

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

➤ Coût moyen Placement Familial : 2 517 €
➤ Coût moyen Etablissement : 4 641 €
➤ Coût moyen Village de l'Enfance : 5 545 €

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 1049,03 ETP

POLITIQUE D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Le Pôle a pour mission la gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA), la mise en œuvre du dispositif d'insertion en lien étroit avec les Unités Territoriales (référénts dédiés) et le Pôle Emploi, l'appui technique auprès des structures d'insertion et l'animation de la politique de lutte contre l'exclusion. Cette dernière mission inclut la gestion et le pilotage des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé et du Fond Solidarité Logement.

I – LES PERSONNELS

- Personnel administratif et intervenant du Public : 21,93 ETP

II – LES MOYENS UTILISABLES

- Associations subventionnées dans divers activités
 - ↳ Mise en activité professionnelle : 17
 - ↳ Remobilisation sociale : 7
 - ↳ Mobilité (transport) : 1
 - ↳ Autre domaine : 7
(culture, vacances, savoirs de base et santé...)

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

- Part des foyers avec un RSA versable orientés au 31 décembre 2020 : 95 %
 - ↳ Orientations Professionnelles (Pôle emploi) : 21 %
 - ↳ Orientations sociales et socio-professionnelles (Conseil Départemental) : 79 %
- Nombre de bénéficiaires avec un RSA versable au 30 septembre 2020 suivis (orientés et contractualisés) par le Conseil Départemental (données consolidées en M+3) : 4 846 foyers soit 6 263 individus.
- Nombre de Décisions d'opportunité prises : 2 242
- Valeur des indus traités (transmis à la Paierie départementale) : 338 920 €
- Nombre de Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP, MAESF, AEB) exercées sur l'année 2020 : 224

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

- Total Allocation RSA : 65 460 155 €
- Coût moyen RSA/bénéficiaire CAF (décembre 2020) : 496,75 €
- Coût moyen RSA/bénéficiaire MSA (décembre 2020) : 445,37 €
- Fond Départemental d'Insertion : 2 884 598 €
- Crédits engagés / Fond Social Européen : 979 277 €

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 149,58 ETP (PERMANENTS DANS LES STRUCTURES D'INSERTION)

ACTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE LA SANTE

Le Pôle PMI-Promotion de la Santé organise les missions de PMI légales : actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes, consultations médicales des enfants de moins de 6 ans, bilans de santé en écoles maternelles pour les 3-4 ans, actions de prévention et de dépistage, planification et éducation familiale, informations en épidémiologie et santé publique, agrément des assistants maternels et familiaux, contrôle et surveillance des assistants maternels et des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, recueil et traitement d'informations en épidémiologie et santé publique.

Par convention avec l'Etat, le Pôle a également en charge des compétences en actions de santé (vaccination, lutte contre la tuberculose, dépistage du cancer).

Le Département assure également la gestion et une partie du financement du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).

I – LES PERSONNELS

- Personnel administratif et intervenant auprès du Public : 118 agents soit 103 ETP
(dont 37 ETP rattachés aux services d'unités territoriales)

II – LES MOYENS UTILISABLES

- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) : 3 antennes
- Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) : 5 centres
- Centre Départemental de Vaccination : 1 centre
- Centre de Lutte Antituberculeuse : 2 centres

- Consultations PMI : 36 centres
- Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants : 1 444 places / 60 établissements
- Agréments ASSMAT/ASSFAM : 4 651 places / 947 places

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

- Consultations ou suivi pré et postnatal : 729 visites à domicile / 434 femmes vues
: 277 femmes vues lors des séances préparation à la naissance
- Consultations ou suivi pédiatrique : 6 222 consultations médicales / 2 561 enfants
: 2 264 visites à domicile / 989 enfants
: 686 permanences puéricultrices / 786 enfants
- Consultations ou suivi CPEF : 1 114 examens cliniques / 856 personnes
: 1091 entretiens conseil conjugal / 851 personnes
: 108 interventions scolaires / 1 801 élèves
- Bilans et dépistages en écoles maternelles : 4 735 actes / 1 851 enfants vus
: 300 séances éducation pour la santé / 1 168 enfants
- Suivi au CAMSP : 4 590 actes / 371 enfants suivis
- Actions de santé / Cancer : 1 593 consultations / 1 101 dépistages

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

- Coût PMI : 202 027 €
- Coût CPEF : 25 477 €
- Coût Actions de Santé : 135 488 €
- Financement du CAMSP par le Conseil Général : 230 509 €
- Recettes générées par le Pôle : 251 396 €

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 2 469 (HORS EMPLOIS DIRECTS CONSEIL DEPARTEMENTAL)

ACTION SOCIALE TERRITORIALISEE

I – LES PERSONNELS

➤ Personnel administratif social et médico-social : 374 personnes

II – LES MOYENS UTILISABLES

➤ Unités Territoriales : 7
 ➤ Centres Médico-Sociaux : 33
 ➤ Permanences Sociales : 40

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

➤ Données sur l'Activité des Unités Territoriales (UT)
 ↳ Total des aides financières octroyées : 7 734
 ↳ Total des personnes reçues par un travailleur social : 27 930

REPARTITION DE L'ACTIVITE PAR UT :

	BERGERAC EST	BERGERAC OUEST	PERIGUEU X	RIBERAC	MUSSIDAN	NONTRON	SARLAT
Aides financières	1 290	635	1 737	925	786	698	1 663
Personnes reçues	3 866	1 117	4 966	3 138	6 356	3 097	5 390

IV – LES ASPECTS FINANCIERS (PRESTATIONS DIRECTEMENT INSTRUITES PAR LES UT)

➤ Fonds d'Aide aux Jeunes : 55 412 €
 ➤ Fonds Solidarité Logement : 495 724 €
 ➤ Fonds d'Aide à l'Energie : 493 196 €
 ➤ Allocations Mensuelles / Secours d'Urgence : 267 082 € / 71 850 €

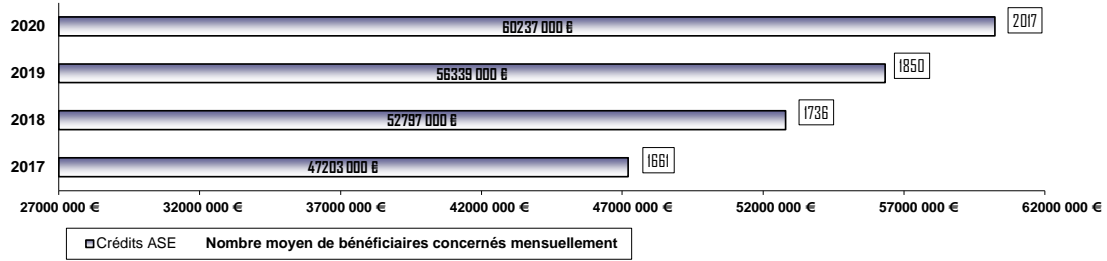
14.3. DEPENSES 2020 : ANALYSE GLOBALE ET PAR GRANDE POLITIQUE

En 2020 les dépenses d'action sociale ont généré : 9 038 Emploi Temps Plein (ETP)

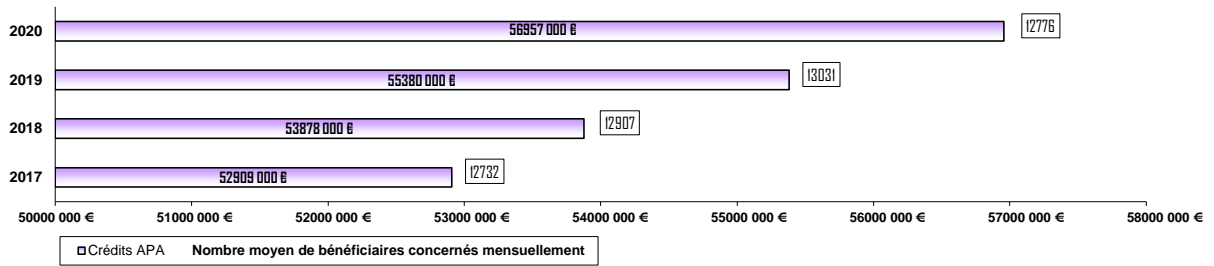
Personnes Agées	PMI	Personnes handicapées	Enfance	Insertion
4 645 ETP	2 469 ETP	725 ETP	1049,03 ETP	149,58 ETP

En 2020 près de 61 000 personnes ont été soutenues par les services sociaux et médico sociaux, soit 14 % de la population départementale.

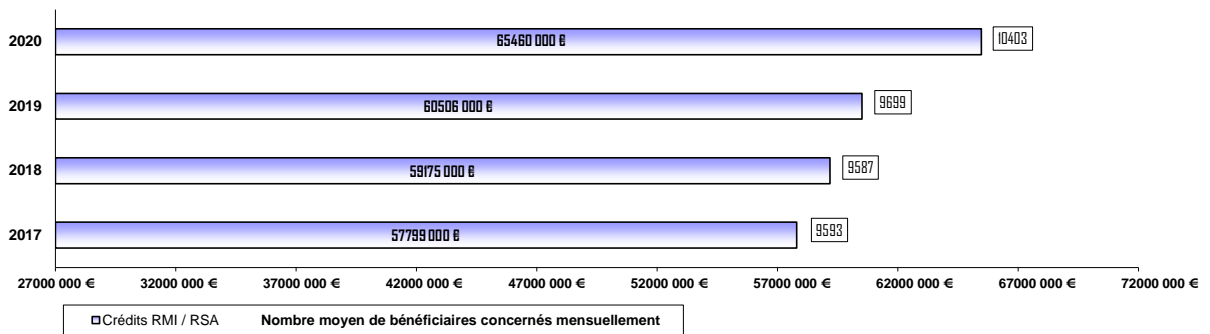
Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



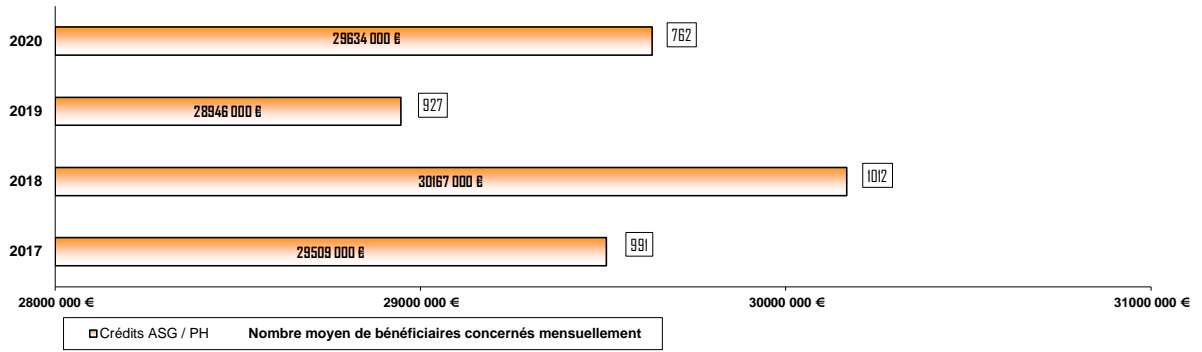
Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



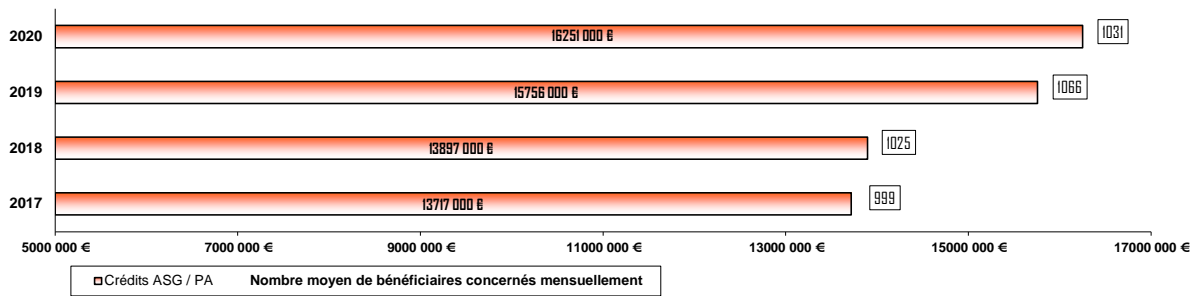
Evolution annuelle des crédits engagés au titre du Revenu de Solidarité Active et nombre moyen de bénéficiaires payés mensuellement



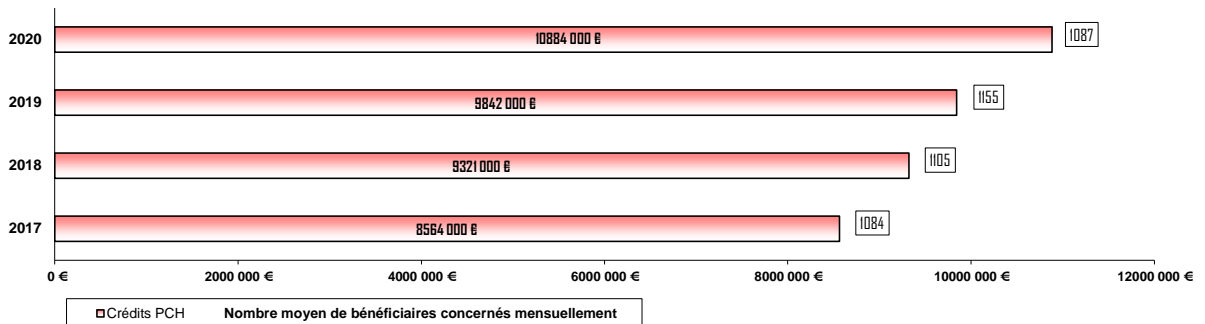
Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Aide Sociale Générale / Personnes Handicapées et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Aide Sociale Générale / Personnes Agées et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



Evolution annuelle des crédits engagés au titre de la Prestation de Compensation du Handicap et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



15. CELLULE FORMATION

L'activité de la Cellule Formation de la DGASP, en 2020, s'est poursuivie, dans le respect des règles sanitaires imposées, autour de **9 axes principaux** :

- L'information préalable des personnes souhaitant déposer une demande d'agrément comme assistant maternel ou assistant familial,
- La formation obligatoire des assistants maternels et familiaux,
- La formation professionnelle des assistants familiaux salariés du Pôle Aide Sociale à l'Enfance,
- L'information des particuliers souhaitant déposer une demande d'agrément comme accueillant familial,
- La formation obligatoire des accueillants familiaux,
- L'accompagnement des personnes à la consultation de leur dossier au Pôle Aide Sociale à l'Enfance,
- L'information des particuliers ayant déposé une demande d'agrément pour adopter un enfant et la participation à la commission d'agrément pour l'adoption,
- La rencontre et l'accompagnement des femmes souhaitant accoucher dans le secret,
- Le bilan de projet de vie de l'enfant.

15.1. INFORMATION PREALABLE A L'AGREMENT D'ASSISTANT MATERNEL OU FAMILIAL

La loi du 12 juillet 1992 prévoyait des séances d'information préalables à l'agrément d'assistant maternel ou familial. Le décret n°2006-1153 du 14 septembre 2006 en a confirmé la nécessité. Celles-ci doivent être organisées, de façon régulière, par le Département pour informer toutes les personnes intéressées par ces professions.

C'est grâce à une grande souplesse d'adaptation aux contraintes sanitaires 2020 que **25 réunions** d'information ont été organisées, certaines, en période de confinement, sous forme d'entretien téléphonique individuel de 1h30 à 2h. **282** personnes ont été invitées et **206** y ont participé.

15.2. FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET MATERNELS

15.2.1. FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS FAMILIAUX RECRUTES PAR LE PÔLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Depuis la loi du 27 juin 2005, la durée de la formation obligatoire des assistants familiaux est de 300 heures avec la possibilité de se présenter aux épreuves du diplôme d'Etat d'assistant familial. Ces 300 heures se décomposent en un stage préparatoire à l'accueil du 1^{er} enfant de 60 heures puis une formation, en cours d'emploi de 240 heures.

◆ STAGE PREPARATOIRE A L'ACCUEIL D'ENFANT :

Dans les 2 mois précédant l'accueil du premier enfant, l'assistant familial qui a signé son premier contrat de travail, doit bénéficier d'un stage préparatoire à l'accueil d'enfant d'une durée de 60 heures, organisé par son employeur.

3 stages de ce type ont été organisés avec le Pôle Aide Sociale à l'Enfance (PASE) et le concours d'autres intervenants de la collectivité, en janvier, juin et décembre 2020, pour **36 assistants familiaux** nouvellement recrutés par le Pôle ASE ou des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS).

Sur le plan financier, le coût de cette formation s'élève à **9 704 €** pour le remboursement des frais de déplacement et de repas des assistants familiaux concernés.

◆ FORMATION EN COURS D'EMPLOI :

Cette formation obligatoire pour le renouvellement de l'agrément est de 240 heures. Elle permet aux assistants familiaux qui le souhaitent de se présenter aux épreuves du Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF) et ne peut être dispensée que par un organisme de formation, agréé à ce titre.

Les contraintes sanitaires de 2020 ont bouleversé le fonctionnement de ces groupes, certaines journées de formation ont été reportées, d'autres dispensées en visio-conférence.

6 assistants familiaux du bergeracois, recrutés par le Pôle Aide Sociale à l'Enfance, ont achevé, au 1^{er} semestre, la formation de 240 heures mise en place depuis fin 2018 par le **Centre de Formation (CeF) à BERGERAC** et ont obtenu le DEAF.

8 autres assistants familiaux du bergeracois recrutés par le Pôle Aide Sociale à l'Enfance ont intégré, en septembre 2020, un groupe de formation de 240 heures au **CeF à BERGERAC**.

Sur les **2 assistantes familiales** du nord du département qui ont débuté, en avril 2019, la formation de 240 heures, assurée par **POLARIS, à ISLE (87)**, une seule l'a poursuivie, durant l'année 2020, l'autre ayant arrêté l'agrément en cours d'année.

Sur les **2 assistantes familiales**, proches de la GIRONDE, qui ont débuté cette formation obligatoire, en septembre 2019, sur un groupe assuré par l'**Institut Régional du Travail Social Nouvelle Aquitaine à TALENCE**, **1** a poursuivi sa formation, l'autre ayant abandonné suite à arrêt de l'agrément en cours d'année.

Le groupe de formation de 240 heures pour **14 assistants familiaux** recrutés par le PASE, qui a débuté en septembre 2019, s'est poursuivi, à **ST CYPRIEN** puis à **COULOUNIEIX**, avec la **Croix-Rouge Française** (partenariat CNFPT).

Sur le plan financier, le coût de ces formations s'élève à **32 509 € (15 394 €** pour les frais de formation et **17 115 €** pour les frais de déplacement et de repas des participants).

15.2.2. FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS MATERNELS

Les assistants maternels agréés depuis le 1^{er} janvier 2007 bénéficiaient jusqu'en 2018 d'une formation de 120 heures (60 heures avant l'accueil du 1^{er} enfant + une initiation aux gestes de secourisme puis 60 heures en cours d'emploi), organisée et financée par le département.

Un décret du 23 octobre 2018 a modifié cette organisation, à partir de 2019, en fixant à 80 heures minimum la durée du stage préalable à l'accueil avec une validation à effectuer et à 40 heures minimum la formation complémentaire en cours d'emploi à suivre avant l'échéance du premier agrément.

◆ **STAGE PREALABLE A L'ACCUEIL :**

Cette formation a été fixée à 85 heures en DORDOGNE, dont 7 heures destinées à la délivrance du PSC1 (Certificat de prévention et secours civiques de niveau 1).

Elle doit obligatoirement être suivie et validée par les stagiaires pour pouvoir commencer à accueillir.

Pour les personnes agréées titulaires de certains diplômes dans le domaine de la petite enfance, des dispenses partielles de ce temps de formation sont accordées.

4 stages préalables à l'accueil ont été assurés, à **PERIGUEUX**, pour **32 nouvelles assistantes maternelles** formées.

La totalité de cette formation étant assurée par la cellule formation, des formateurs internes et des animatrices de Relais Assistants Maternels, il n'y a pas de dépenses supplémentaires.

◆ **FORMATION OBLIGATOIRE EN COURS D'EMPLOI :**

Pour les assistants maternels agréés depuis le 1^{er} janvier 2007 et avant le 1^{er} janvier 2019, la seconde partie de la formation obligatoire de 60 heures minimum est à suivre 2 ans après l'accueil du premier enfant.

28 assistants maternels ont suivi ce temps de formation obligatoire, à PERIGUEUX.

Sur le plan financier, le coût de la formation s'élève à **4 877 € (4 275 €** pour la rémunération des intervenants extérieurs et **602 €** pour les frais de garde des enfants pendant la formation).

15.3. FORMATION PROFESSIONNELLE DES ASSISTANTS FAMILIAUX

15.3.1. ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'analyse des pratiques professionnelles, ouverte à l'ensemble des assistants familiaux ayant achevé leur formation obligatoire, s'est poursuivie, hors périodes de confinement, à raison de 1 session par trimestre (journées entières). Un groupe, proposé aux assistants familiaux n'ayant pas encore suivi la formation obligatoire des 240 heures, fonctionne, depuis 2019, à MARSAC/L'ISLE.

6 groupes, géographiquement différents, comprenant chacun de 04 à 16 assistants familiaux, se sont réunis sur le département.

Sur le plan financier, le coût de ces journées s'est élevé à **7 031 € (5 130 €** pour la rémunération des intervenants extérieurs et **1 901 €** pour les frais de déplacement et de repas des participants)

15.3.2. FORMATION PROFESSIONNELLE

La majorité des formations professionnelles prévues sur l'année 2020 a été annulée en raison du contexte sanitaire.

10 assistants familiaux ont suivi une formation de 2 journées.

La prise en charge financière de cette action s'est élevée à 452 €.

15.4. INFORMATION DES PARTICULIERS DEMANDANT UN AGREMENT D'ACCUEILLANT FAMILIAL

Au cours de l'année 2020, **5 réunions** d'information ont pu être organisées à destination des particuliers souhaitant faire une demande en vue de l'obtention d'un agrément pour accueillir, à leur domicile, des personnes âgées ou handicapées.

Certaines se sont déroulées sur ½ journée au lieu d'une journée pour tenir compte des obligations sanitaires.

Ces séances ont été suivies par **28 personnes** sur 43 invitations.

15.5. FORMATION OBLIGATOIRE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Cette action, prévue par la loi n° 89-475 du 10 juillet 1989, a débuté en DORDOGNE en 1999. Cette formation est devenue obligatoire, en 2007, pour les accueillants familiaux souhaitant renouveler leur agrément au terme de celui en cours.

Pour les accueillants familiaux agréés à partir du 1^{er} juillet 2017, un stage préalable au premier accueil, d'une durée de 30 heures (5 x 6 heures) + une journée d'initiation aux premiers secours, est obligatoire.

1 groupe de 30 heures de stage préalable à l'accueil a été mis en place, à PERIGUEUX, en septembre, pour **3 nouveaux accueillants familiaux**.

Un groupe de formation aux premiers secours pour des accueillants familiaux en activité a pu être organisé, à RIBERAC. **7 accueillants familiaux** ont été formés.

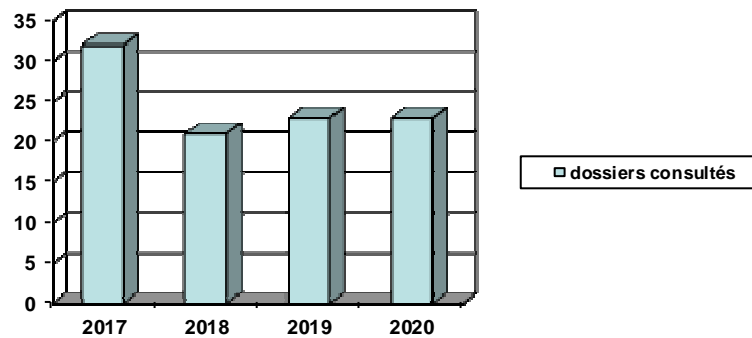
Sur le plan financier, le coût de ces formations s'élève à **1 128 €** pour la rémunération des intervenants extérieurs à la DGASP et **109 €** pour la prise en charge des déjeuners des stagiaires au RIA sur PERIGUEUX.

15.6. ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES A LA CONSULTATION DE LEUR DOSSIER AU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Depuis janvier 1999, les psychologues de la Cellule Formation accompagnent les personnes qui le souhaitent, venant consulter leur dossier au Pôle Aide Sociale à l'Enfance. L'accès aux documents contenus dans les dossiers de l'ASE est bien autre chose qu'une simple collecte d'informations. Cette quête des origines est à relier avec l'assurance que son

histoire a un sens avec un passé, un présent et un avenir. C'est pour cela qu'il a paru essentiel de proposer un accompagnement professionnel aux personnes faisant cette démarche.

23 dossiers ont été pris en charge par les psychologues de la Cellule Formation dont 3 n'ont pas été consultés



15.7. INFORMATION DES PARTICULIERS DEMANDANT UN AGREMENT D'ADOPTANT ET PARTICIPATION A LA COMMISSION D'AGREMENT A L'ADOPTION

Depuis janvier 2013, des réunions d'information, prévues règlementairement, pour les personnes souhaitant demander un agrément en vue d'adopter un enfant ont été mises en place par la cellule formation, en liaison avec la mission adoption du Pôle Aide Sociale à l'Enfance.

5 réunions ont eu lieu, suivies par **42 personnes**.

Des entretiens individuels complémentaires, de 2 à 3 heures chacun, ont également été assurés pour des personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas participer aux réunions collectives.

Membres de la commission d'agrément des personnes qui souhaitent adopter un enfant (1 titulaire, 1 suppléante), les psychologues de la Cellule Formation ont participé à **8 commissions d'agrément** et examiné **23 dossiers** de candidature.

15.8. RENCONTRE ET ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES SOUHAITANT ACCOUCHER DANS LE SECRET

3 interventions des psychologues de la cellule formation, en tant que correspondant CNAOP (Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles), ont été réalisées pour recueillir les informations que souhaitaient laisser des mères ayant demandé à accoucher dans le secret.

15.9. BILAN DE PROJET DE VIE DE L'ENFANT

3 bilans, nécessitant beaucoup de temps et d'implication pour les psychologues de la cellule formation sont arrivés à terme et 1 nouveau a été lancé.

16. PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)– PROMOTION DE LA SANTE

Le Pôle PMI-Promotion de la Santé est en charge des missions suivantes :

- promotion de la santé auprès des futurs parents, de la mère et du jeune enfant ainsi que prévention précoce, particulièrement auprès des enfants de 0 à 6 ans,
- modes d'accueil petite enfance : agrément des assistants maternels et familiaux, Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE),
- gestion du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF),
- gestion du Centre départemental de Vaccination et du Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT),
- gestion du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).

16.1. PERINATALITE PLANIFICATION FAMILIALE

16.1.1. PERINATALITE : ACTIVITE DES SAGES-FEMMES

		2018	2019	2020
Avis de grossesse saisis		2 867	2 871	2 729
Visite à domicile (VAD)	VAD prénatales effectuées	696	588	480
	VAD postnatales effectuées	213	213	249
	Femmes vues au moins une fois en VAD	489	293	183
Suivi (VAD ou CMS)	Femmes vues au moins 3 fois	366	340	434
Actes réalisés en CMS	Consultations (Cs) pré et postnatales, EPP, PNP	996	945	824
Actes réalisés par téléphone	Cs pré et postnatales, EPP, PNP, accompagnement de grossesse	/	/	968
Entretien Prénatal Précoce (EPP)	Femmes ayant bénéficié d'un EPP	267	234	338
Préparation à la naissance et à la parentalité (PNP)	Femmes ayant bénéficié de séances de PNP	604	257	277

L'activité globale des sages-femmes a été adaptée aux contraintes sanitaires dues à la Covid 19 avec la mise en place de la téléconsultation et des actes réalisés par téléphone ou visiotéléphonie. Le recrutement de 3 **sages-femmes** de PMI a porté l'effectif à **9 Emplois Temps Plein (ETP)** en effectif réel à compter du 1^{er} septembre 2020. On note une baisse de 5% du nombre d'avis de grossesse saisis sur le département.

Dans le cadre du **suivi**, les sages-femmes de PMI ont vu **16% des femmes enceintes (+ 4%)** du département et **10%** des parturientes ont bénéficié d'une préparation à la naissance en PMI.

A compter du 1^{er} Mai 2020, l'Entretien Prénatal Précoce (EPP) est devenu obligatoire pour toutes les femmes enceintes. En 2020, **12% des femmes enceintes** ont bénéficié de l'EPP auprès d'une sage-femme de PMI (+ 4%).

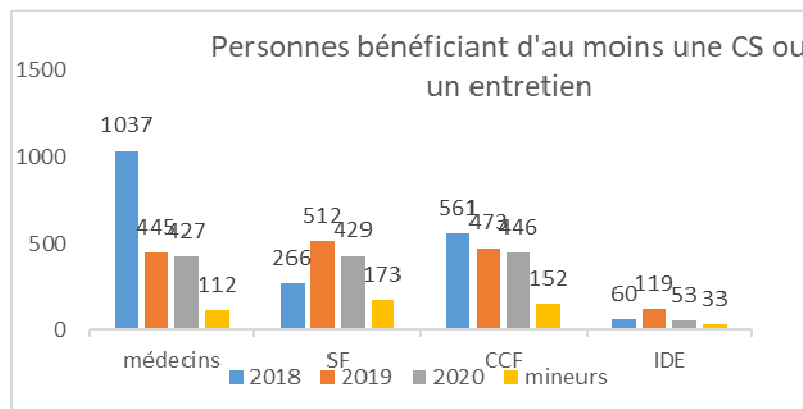
Cette année a vu la mise en place effective des sorties précoces par les maternités du territoire et **une augmentation de 16% des VAD en postnatal. 60% des actes** réalisés durant cette période par les sages-femmes de PMI se fait **entre J2 et J12 après la naissance**.

Cette année particulière a vu la réalisation de **2 521 actes (+ 34%)** dont 29 % en VAD, 32,5% en CMS et **38% par l'intermédiaire de la téléphonie et des nouveaux outils** (Teams, WhatsApp). L'absence de déplacements et de réunions en présentiel durant le 1^{er} confinement a libéré du temps au bénéfice des usagers. Ce type de communication a permis d'accompagner des patientes refusant de se déplacer ou d'accueillir des professionnelles à leur domicile et d'adapter la position de télétravail à des postes de terrain.

La PMI participe aux staffs médico-psychosociaux de néonatalogie et de maternité du Centre Hospitalier de Périgueux. On note une **augmentation de 24% du nombre de grossesses évoluant dans un cadre médico-psychosocial compliqué (168 liaisons prénatales)**.

16.1.2. PLANIFICATION FAMILIALE

L'équipe du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) est actuellement composée de **14 professionnels**, médecins, conseillères conjugales et familiales, infirmières, secrétaire soit 6,80 ETP (4,91 ETP en effectif réel) intervenant dans les 5 antennes du CPEF. La participation des sages-femmes de PMI (0,42 ETP) et d'une conseillère conjugale vacataire (0,4 ETP) ramène l'effectif réel à **5,73 ETP**.



Malgré le contexte sanitaire et les absences de médecin sur les antennes de Périgueux (congé maternité) et Bergerac, **286 demi-journées de consultations médicales** ont été proposées (- 12%) permettant la réalisation de 1 114 examens cliniques (- 8%) et l'accueil de **827 nouvelles personnes** (- 8%).

Les examens de dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du cancer du col de l'utérus, mission facultative du CPEF, qui sont prescrits ou réalisés à l'occasion des consultations médicales, représentent 25% (+2%) de l'activité médicale.

Les sages-femmes de PMI ont assuré 52% de l'activité médicale des 5 antennes CPEF du département (idem 2019).

On note une augmentation de 7% des personnes reçues par les conseillères conjugales et familiales (CCF), et la réalisation de **1 091 entretiens** (+ 17%) dont **235 par visiotéléphonie** montre un engagement dans le suivi des situations.

Malgré une baisse de 4% de sa fréquentation, le CPEF accueille 24% (- 11%) de mineurs et a réalisé 2 205 actes (- 3%) au bénéfice des usagers.

1 801 bénéficiaires ont participé à **108 séances d'éducation à la vie affective et sexuelle (- 57%)** dispensées dans les collèges, lycées et établissements d'accueil de personnes en situation de réinsertion principalement assurées par les conseillères conjugales et familiales (CCF), mais aussi par les infirmières, les sages-femmes et les médecins. Cette baisse est due à la fermeture des établissements scolaires du 17 mars à début juin.

16.2. PETITE ENFANCE

16.2.1. SUIVI DES ENFANTS

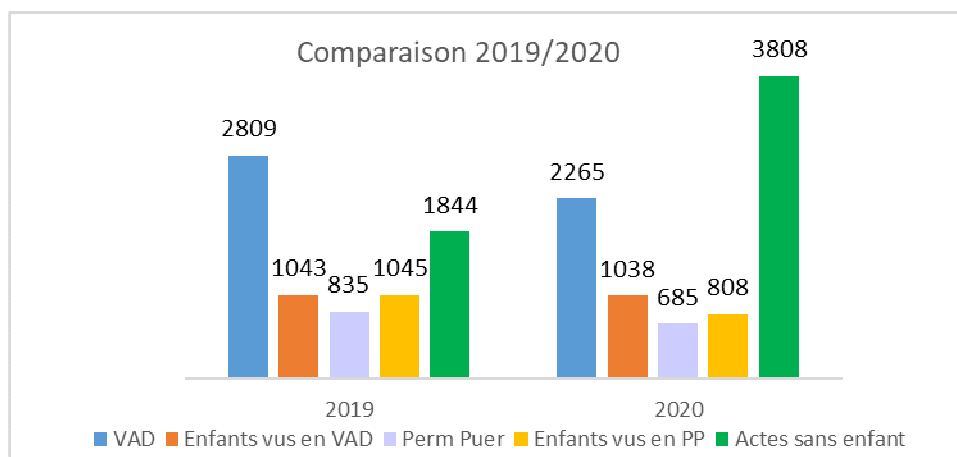
16.2.1.1. ACTIVITE DES INFIRMIERES PERICULTRICES

Une équipe de **24 infirmières-puéricultrices (+1 /2019)**, soit **21,3 ETP (=2019)** réalise les missions de PMI et participe à l'évaluation des informations préoccupantes (IP).

		2018	2019	2020
Avis de naissances enregistrés		2 850	2 937	2 975
Visites à domicile (VAD)	VAD effectuées	3 138	2 809	2 265
	Enfants vus au moins une fois lors des VAD	1 157	1 043	1 038
Permanences	Permanences assurées	1 008	835	685
	Enfants vus au moins une fois	1 077	1 045	808
Agrément	VAD :	1 416	1 124	922
	- dont nouvelle demande, renouvellement, modification	1 078	829	732
	- dont suivi, accompagnement, suite de plaintes	338	295	190

L'année 2020 marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 a nécessité pour les puéricultrices une réorganisation de leur travail en adaptant le suivi des familles et des assistants maternels aux conditions sanitaires. Dans un 1^{er} temps, les suivis ont eu lieu par téléphone / visio téléphonie, puis les permanences puéricultrice ont fait place aux rendez-vous individuels.

Le nombre de permanences puéricultrices a donc diminué de 18% avec une diminution de 22,5% d'enfants vus en permanence. Les visites à domicile ont diminué de 19% cependant le nombre d'enfants vus en VAD reste sensiblement le même (- 0.4%) avec une moyenne de 2,2 VAD par enfant. Néanmoins, le nombre d'actes sans enfant a augmenté de 106,5%, passant de 1 844 en 2019 à 3 808 en 2020, caractérisé par les suivis des familles à distance (téléphonie, visiotéléphonie).



Malgré la crise sanitaire, la réorganisation des activités des puéricultrices a permis de maintenir le contact auprès des familles déjà suivies et de créer du lien avec celles inconnues du service.

Pour les mêmes motifs, le nombre de **VAD dans le cadre de l'agrément** enregistre une **baisse de 18%** (- 20% en 2019), 7% des VAD réalisées concernent des plaintes (- 2%). On observe toutefois une **augmentation du nombre de suivis téléphoniques** (de 300 en 2019 à 2007 en 2020 : **+ 569%**) avec 742 assistants maternels ayant bénéficié d'un suivi en 2020 (VAD ou téléphonique) contre 251 en 2019.

D'autre part, on constate une **baisse du nombre d'assistants maternels agréés** (- 8%), liée à une **baisse du nombre de 1^{ères} demandes d'agrément** (- 22 nouvelles demandes en 2020). Concernant les **assistants familiaux**, on constate également une **baisse du nombre d'agréés** (- 3%) ce qui représente 33 places d'accueil en moins. **Le nombre de nouvelles demandes est en baisse** (- 13) avec un taux d'accord d'agrément équivalent au taux de refus d'agrément (23 chacun).

Les **informations préoccupantes** traitées par les infirmières/puéricultrices ont concerné **300 enfants (+ 12%)** alors que le nombre d'informations préoccupantes traitées par les puéricultrices a légèrement diminué, le nombre de soit transmis (ST) a augmenté. Ces IP/ST ont généré **651 interventions (+ 2%)** dont 36% de VAD (= 2019).

Les **écrits professionnels** représentent 119 heures de travail annuel par infirmière-puéricultrice en 2020, **soit 6h de plus par professionnelle** qu'en 2019, 53% pour l'agrément et 47% pour les IP (+ 2%).

Parmi les **activités spécifiques** des infirmières-puéricultrices : interventions sur des lieux d'accueil enfants-parents, ateliers massage bébé, aide au départ en vacances, liaisons pluri-

mensuelles avec l'hôpital de Bergerac et Sarlat. Ces interventions ont été moins nombreuses en 2020 du fait de la crise sanitaire.

16.2.1.2. ACTIVITE DES MEDECINS PMI EN UNITES TERRITORIALES (UT)

L'équipe des médecins PMI en UT est composée au 31 décembre 2020 de **9 médecins** soit 8,55 ETP. Un médecin a été recruté en septembre 2020 et un autre a été absent pendant 5 mois.

		2018	2019	2020
Enfants de 0 à 6 ans (chiffres INSEE 2019)		23.060		
Consultations de prévention	Lieux de consultations	34	36	36
	Séances de consultations	999	1 215	1 253
	Examens cliniques effectués	5 569	6 646	6 222

Les pratiques des médecins se sont adaptées à la situation sanitaire. Après une fermeture de 3 semaines des consultations, celles-ci ont été organisées dans le respect des protocoles d'hygiène, nécessitant des temps de consultation plus longs par enfant, donc une **augmentation du nombre de demi-journées de consultations (+ 3%)**. Des consultations ont été assurées par téléphone, avec conseils et prescriptions médicales si nécessaire.

Le nombre d'actes cliniques a peu baissé (- 6%) et le **nombre d'enfants vus a augmenté de 2%** (2 561 enfants en 2020 et 2 514 en 2019). Ainsi 11% des enfants de moins de 6 ans du département sont vus en consultation de PMI (+ 1% vs 2018).

Les **rendez-vous non honorés sont en baisse de 18%**, en corrélation avec la mise en place courant mars 2020 du dispositif de rappel des rendez-vous par SMS.

Le nombre **d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance** vus en consultations est de 128, soit une **hausse de 47%**, avec une répartition de 62% de 0-6 ans, 26% de 7-11 ans et 12% de plus de 12 ans. Les médecins ont réalisé 133 **interventions dans le cadre d'une information préoccupante (+ 25%)** pour 92 enfants concernés (+ 12%).

Les médecins participent aux **commissions d'agrément** (6,5 par médecin par an) et ponctuellement aux **visites des locaux de structures petite enfance** (1 visite de contrôle EAJE, 2 visites d'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH), 1 visite de Relais d'Assistants Maternels (RAM), et 7 visites de Maison d'Assistants Maternels (MAM) pour 6 MAM)

Les **écrits professionnels** représentent un total de 139 heures pour les médecins, soit une moyenne de **15h/médecin** avec une proportion de 90% pour les IP et 10% pour l'agrément.

Les médecins ont administré **4 975 doses de vaccin (-10%)**.

16.2.2. FORMATIONS

		2018	2019	2020
Formations en nombre de ½ journées	Sage-femme	78	76	21
	Infirmière puéricultrice	185	118	23
	Médecin	64	74	43

La formation des professionnels de PMI s'inscrit dans l'obligation légale de Développement Professionnel Continu (DPC) pour tous les professionnels de santé. Ce temps de formation représente en moyenne annuelle **1 jour** par professionnel (- 69%). Cette chute est liée à la crise sanitaire et l'annulation des formations en présentiel.

16.2.3. ECOLES MATERNELLES

Le Département a l'obligation légale d'organiser les bilans de santé pour les élèves de 3-4 ans inscrits en écoles maternelles. Cette mission a été assurée pendant l'année scolaire 2019/2020 par une équipe de 2 médecins (0,9 ETP), 5 orthoptistes (2,7 ETP), 3 infirmières (2,2 ETP) et la participation de 7 médecins PMI et de puéricultrices en Unité Territoriale.

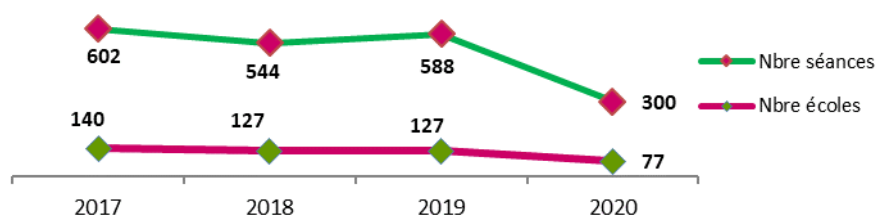
	2018	2019	2020
Nombre d'enfants de 4 ans inscrits en moyenne section d'école maternelle	568	618	472
■ Evaluation Sanitaire Générale			
Nombre actes de santé (enfants de 4 ans)	256	025	735
Nombre d'enfants de 4 ans ayant bénéficié d'un bilan médical	409	879	290
■ Dépistages Spécifiques			
Nombre d'enfants de 4 ans ayant bénéficié d'un bilan visuel	593	553	851
% enfants dépistés – bilan ophtalmologique conseillé	19,7 %	20,3 %	21,2 %
Nombre d'enfants de 4 ans ayant bénéficié d'un bilan auditif	3 254	2 593	1 594
% enfants dépistés – bilan ORL conseillé	%	,2%	,15%

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, les bilans de santé en écoles maternelles ont été interrompus à partir du confinement au 16/03/2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire. **4 735 actes** de santé (bilans médicaux, auditifs et visuels) ont été réalisés auprès des enfants de 4 ans, soit une **baisse de 33%** par rapport à 2018/2019.

37% des élèves de moyenne section ont bénéficié d'un bilan médical, 52% d'un bilan visuel.

A la fin de l'année scolaire, 131 écoles n'avaient pas été vues par les équipes de PMI, soit 55% des écoles du département. Devant ce constat et l'importance de poursuivre les missions de prévention de la PMI, il a été décidé fin juin d'organiser les bilans de santé dans les centres médico-sociaux. Cette action, proposée aux familles tout au long de l'été 2020, a abouti à la réalisation de 164 bilans, soit un **rattrapage global de 6%** sur les bilans 2019/2020, dont 72 bilans médicaux, 26 bilans infirmiers et 66 bilans visuels.

Des **séances d'éducation pour la santé** sont organisées dans les écoles maternelles sur les secteurs de Bergerac, Mussidan, Sarlat, Ribérac et Périgueux. D'une durée de 20 à 30 minutes, elles ont été animées par une infirmière ou une infirmière-puéricultrice. Un **nouveau thème sur le bon usage des écrans** a été ajouté aux 4 thèmes déjà proposés : le sommeil, l'alimentation, les accidents domestiques, la santé bucco-dentaire.



1 168 enfants, soit **34% des élèves** de moyenne section du département et 49% des élèves sur les secteurs concernés, ont bénéficié de séances d'éducation pour la santé.

16.3. MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le service PMI-Modes d'accueil sous la responsabilité d'une puéricultrice chef de service par intérim (1 ETP) est composé comme suit :

- Pour le bureau agrément : 1 chef de bureau (1 ETP) et 3 secrétaires (3 ETP)
- Pour les MAM : 1 puéricultrice (0,3 ETP)
- Pour la cellule EAJE : 1 éducatrice de jeunes enfants (0,5 ETP) et 1 secrétaire (1 ETP)

16.3.1. L'ACCUEIL COLLECTIF

16.3.1.1. ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE)

✦ Données quantitatives

Au 31/12/2020, le Département de la Dordogne compte **60 EAJE** (= 2019) pour 1 444 places (=2019).

Le nombre total d'enfants accueillis au sein des EAJE du département s'élève à 3 009 (= 2019). Même si les chiffres restent les mêmes, le nombre d'enfants accueillis en micro-crèche a diminué, le nombre d'enfants accueillis en multi-accueil et crèche familiale a augmenté.

Concernant la pouponnière, le nombre d'enfants accueillis sur l'année 2020 a diminué, passant de 26 à 18 (- 30%).

Mouvements :

- Avis favorable du Président du Conseil Départemental pour l'extension de la capacité d'accueil et de ce fait de la transformation de la micro-crèche « La petite Ourse » à Razac de Saussignac en multi-accueil (+ 4 places) pour une transformation au 1^{er}/01/2021,
- Délégation de service public pour 8 ans de la micro-crèche de Sorges,
- Arrêté suite au changement de nom de la micro-crèche d'entreprise de Marsac sur l'Isle.

Une commission technique d'étude des nouveaux projets s'est réunie le 05/02/2020.

✦ Accompagnement et appui du service auprès des professionnels et gestionnaires des EAJE :

- Appui technique et accompagnement :
- Lors du 1^{er} confinement (de mars à mai 2020) l'ensemble des 60 EAJE a été destinataire d'un **questionnaire FORMS hebdomadaire** afin de recueillir leur activité et les difficultés rencontrées dans un souci de suivi, surveillance et accompagnement. Des échanges de mails quotidiens et une permanence téléphonique ont également été réalisés par le service modes d'accueil.
- Dans le cadre du déconfinement en mai 2020, **un accompagnement téléphonique systématique** a été réalisé auprès des 60 structures petite enfance afin de les accompagner dans la mise en place des mesures sanitaires préconisées par la Direction Générale de la Cohésion Sociale.
- **7 visites sur site** ont été réalisées pour cet accompagnement, à la demande des structures.
- **En dehors de cette période de confinement, 1 nouvel établissement**, le multi-accueil de Mareuil en Périgord, a bénéficié du suivi de l'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) en 2020.
- **11 contre-visites d'EAJE** ont été effectuées dans le cadre de suivis engagés l'année précédente.
 - Contrôle diligenté sur plainte :
1 visite de contrôle a été diligentée dans une la micro-crèche suite à la réception d'une plainte de parent, effectuée par le chef de service par intérim.
 - Schéma Départemental des Services aux familles (SDSF) :
Du fait de la crise sanitaire et des mouvements de personnel, il n'a pas été organisé de réunion des membres du Schéma Départemental des services aux familles.

16.3.1.2. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

7 visites d'ALSH par l'EJE et/ou la Puéricultrice chef de service par intérim ont eu lieu pour avis, suite sollicitation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

16.3.2. L'AGREMENT DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX (AM) (AF)

❖ Données quantitatives

Données globales : assistants maternels et familiaux

Au 31/12/2020, sur l'ensemble du Département, 1 902 personnes sont agréées (tous agréments confondus) pour une capacité totale d'accueil individuel de 5 773 places :

- **1 449 assistants maternels** (- 87 AM agréés par rapport à 2019) pour une capacité d'accueil de 4 792 places (- 254 places par rapport à 2019),
- **453 assistants familiaux (AF)** (- 15 AF agréés par rapport à 2019) pour une capacité d'accueil de 947 places (- 33 places par rapport à 2019).

	PERIGUEUX	SARLAT	MUSSIDAN	BC OUEST	BC EST	NONTRON	RIBERAC
NOMBRE AM	336	282	225	175	147	139	145
NOMBRE AF	74	84	86	75	53	43	38
TOTAL	410	366	311	250	200	182	183
DEMANDES AM	8	15	14	9	5	2	11
DEMANDES AF	5	9	8	8	5	3	9
TOTAL DDES	13	24	22	17	10	5	20
CONTRÔLES AM	6	6	3	2	0	3	5
CONTRÔLES AF	4	0	1	1	0	2	1
TOTAL CONTRÔLES	10	6	4	3	0	5	6

En 2020, en raison de la crise sanitaire, le suivi des assistants maternels a été réorganisé. Lors du 1^{er} confinement où les visites à domicile ont été suspendues, les assistant(e)s maternel(le)s en activité avant le confinement ont bénéficié d'un soutien téléphonique avec appel systématique de la puéricultrice de secteur. Le nombre de **suivis téléphoniques a augmenté de + 569%** cette année (de 300 en 2019 à 2007 en 2020) avec 742 assistant(e)s maternel(le)s (51%) ayant bénéficié d'un suivi (VAD ou téléphonique) contre 251 en 2019 (+ 34%).

Les assistants maternels

2% des AM sont agréés pour 1 enfant, 15% pour 2 enfants, **34% pour 3 enfants, 49% pour 4 enfants**. Ces proportions sont similaires à 2019.

Seulement **50 nouveaux agréments** ont été accordés (- 4 par rapport à 2019). Le nombre de demandes nouvelles est en baisse par rapport à 2019 (- 22).

Les assistants familiaux

26% des AF sont agréés pour 1 enfant, **39% pour 2 enfants, 35% pour 3 enfants**.

23 nouveaux agréments ont été accordés (- 7). Le nombre de demandes nouvelles baisse de 13 par rapport à 2019 (47 demandes). Il est à noter que 23 nouvelles demandes ont été rejetées (comme en 2019).

Recours

16 recours gracieux, soit 3 de moins qu'en 2019.

2 recours contentieux ont été déposés sur une décision de retrait d'agrément d'assistante maternelle et sur une décision de rejet d'extension d'agrément d'assistante familiale (+1 par rapport à 2019).

Enquêtes administratives et contrôles

34 enquêtes administratives ont été diligentées sur demande du service PMI-Modes d'accueil pour évaluer les conditions légales de l'agrément (25 pour des AM / 9 pour les AF) contre 39 en 2019 (30 AM et 9 AF).

Les visites conjointes programmées Pôle ASE/PMI auprès d'assistants familiaux n'ont pas pu être diligentées en raison de la crise sanitaire.

✦ Données qualitatives : Accompagnement du service auprès des professionnels de l'agrément

Le période de confinement et la crise sanitaire n'ont pas permis de réunions en Unité Territoriale ; c'est par le biais **d'échanges téléphoniques et de mails** que cet accompagnement a pu être assuré.

Organisation de **6 réunions de puéricultrices** par teams durant lesquelles est assuré un point sur l'agrément des assistants maternels et familiaux.

✦ Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Au 31/12/2020, le Département compte **30 MAM** (+ 2) pour une capacité théorique maximale d'accueil de 328 places. **4 MAM ont été créées**, 2 MAM ont fermé.

La **commission technique** d'étude des Nouveaux Projets composée des partenaires CAF et MSA s'est réunie une fois en mars 2020.

En 2020, 2 MAM ont signé la **charte qualité MAM**. Cette charte a été modifiée en commission permanente du 25/11/2019. Dans le but de renforcer la qualité d'accueil, la Charte nationale d'accueil du jeune enfant a été annexée.

Organisation de 5 **réunions d'informations** spécifiques aux MAM, animées par la puéricultrice référente technique des MAM, à l'attention de 31 personnes ayant un projet d'ouverture de MAM, déjà agréées ou non.

✦ Les Relais d'Assistants Maternels et Familiaux (RAM)

La Dordogne compte à ce jour 14 RAM. Le montant de la subvention versée par le Département aux gestionnaires des RAM s'élève à 136 313 € pour 2020 (+ 0,3%).

Perspectives 2021

Appréhender les modifications réglementaires à venir sur la compétence Modes d'Accueil et adapter les procédures le cas échéant,

Finaliser la refonte du guide départemental des procédures d'agrément et des EAJE,

Finaliser les grilles d'évaluation de l'agrément des assistants maternels et familiaux.

Initier un référentiel métier des puéricultrices de PMI

16.4. ACTIONS DE SANTE

16.4.1. VACCINATION

Le Centre Départemental de Vaccination, agréé pour les vaccinations internationales, assure une mission de vaccination, d'information et de conseil aux voyageurs. L'équipe du service est composée de **4 professionnels**, soit **1,76 ETP** : médecins, infirmière, secrétaire.

En 2020, l'activité du Centre Départemental de Vaccination a été fortement impactée par la crise sanitaire. En effet, l'activité du Centre est essentiellement basée sur la vaccination du voyage et les conseils aux voyageurs. Les voyages ayant été limités, les **consultations vaccinales ont chuté de 57%** par rapport à 2019.

- 95 séances de vaccination
- 747 injections vaccinales réalisées auprès de 492 personnes, dont 91% résident dans le département.
- 74% des usagers fréquentant le Centre sont des voyageurs.
- La vaccination fièvre jaune avec 231 doses de vaccin (- 62% par rapport à 2019) reste cependant la vaccination la plus pratiquée au Centre. Les principales destinations ont été le Sénégal et la Guyane.

La régie de recettes du Centre Départemental de Vaccination a réalisé **une recette de 20 048 €** (- 65%).

Le partenariat avec le Centre d'Examens de Santé et la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne s'est poursuivi avec la fourniture de 216 doses de vaccin ayant généré une recette de 2 392 €. Un nouveau partenariat a été conclu en 2020 avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

L'ensemble des manifestations et actions prévues au niveau régional et départemental dans le cadre de la Semaine européenne de la Vaccination ont été annulées.

Perspectives 2021 :

finaliser la réorganisation des consultations au Centre Départemental de Vaccination,
élaborer les protocoles de vaccination médecin-infirmier,
développer le carnet de vaccination électronique auprès du public,
développer le nouveau logiciel de gestion WEBVAX,
organiser des campagnes concertées dans le cadre du Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine.

16.4.2. LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Le Centre de Lutte Antituberculeuse assure une mission de dépistage de la tuberculose, réalisation d'enquêtes autour des cas de tuberculose, pratique de la vaccination BCG, information du public et des professionnels sur la tuberculose. L'équipe du service est composée de **3 professionnels**, soit **1,95 ETP** : médecins, infirmière, manipulatrice en radiologie/secrétaire.

En 2020, le Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT) a enregistré une activité relativement stable :

- Participation à **14 enquêtes autour d'un cas de tuberculose** :
 - o 16 déclarations de tuberculose maladie pour des personnes résidant dans le département concernant 134 sujets contacts
 - o 6 cas index résidant hors département pour lesquels le CLAT 24 a participé à l'enquête concernant 8 sujets contacts
- **1 101 actes médicaux**,
- **396 actes infirmiers** auprès des patients ou sujets contact,
- **960 radiographies pulmonaires**, soit une baisse de 11%. 479 ont été réalisées par les Services d'Imagerie Médicale des Centres Hospitaliers de Périgueux et Bergerac, et 481 réalisées en milieu carcéral, auprès des détenus de la Maison d'Arrêt de Périgueux et du Centre de Détention de Neuvic.
- 141 tests tuberculiques ont été pratiqués et 84 vaccins BCG réalisés.

Perspectives 2021 : La réforme des CLAT, intégrée dans la loi de finances 2020, doit être mise en place au cours de l'année 2021. Le Département aura à se prononcer sur le maintien de la compétence dans la lutte antituberculeuse qu'il détient par convention avec l'Etat depuis 2006.

16.5. CENTRE D'ACTION MEDICO SOCIALE PRECOCE (CAMSP)

Le CAMSP de la Dordogne est composé de 3 antennes : Périgueux, Bergerac et Sarlat. La nouvelle antenne de Sarlat a ouvert petit à petit entre juin et septembre 2020. Le contexte sanitaire n'a pas permis une installation optimale, notamment auprès des partenaires du secteur. Aucun pédiatre n'a encore candidaté pour assurer les soins sur cette antenne. C'est le médecin des antennes de Périgueux et Bergerac qui a effectué l'intérim jusqu'en décembre 2020.

16.5.1. PERSONNEL

La Direction du CAMSP est assurée par une directrice administrative avec l'appui d'un médecin pédiatre, directeur technique responsable des soins. L'équipe pluridisciplinaire du CAMSP Départemental est constituée de **24 professionnels** : directrice administrative, pédiatre, psychologues et neuropsychologue, psychomotriciens, puéricultrices, orthophonistes, assistantes sociales, secrétaires, agents d'entretien.

17,78 ETP étaient présents au 31/12/2020. 2 postes étaient à pourvoir : celui de la neuropsychologue (partie en novembre) et celui du pédiatre de Sarlat. Le poste d'orthophoniste à Sarlat n'était occupé que pour partie (0,3 ETP au lieu des 0,6 prévus).

16.5.2. PROJETS MENES DANS L'ANNEE

L'année 2020 a été marquée par :

La crise sanitaire COVID19. L'équipe s'est adaptée pendant le 1^{er} confinement pour assurer la continuité des soins : elle a effectué l'accompagnement des familles et des enfants **par téléphone et visio conférence**, puis a mis en place un nouveau protocole sanitaire pour effectuer les soins dans les locaux du CAMSP dès que cela a été possible (11 mai).

La finalisation du projet d'établissement.

L'ouverture progressive de l'antenne de Sarlat entre juin et septembre.

L'arrivée de 3 nouveaux professionnels, pour compléter l'équipe de Sarlat.

L'élaboration et la mise en place d'une convention avec les professionnels libéraux. Cette convention a été mal reçue par le syndicat des orthophonistes qui ne souhaite pas se substituer au recrutement nécessaire d'orthophonistes supplémentaires dans les établissements médico-sociaux. Elle devra être revue en 2021.

16.5.3. ACTIVITES STATISTIQUES

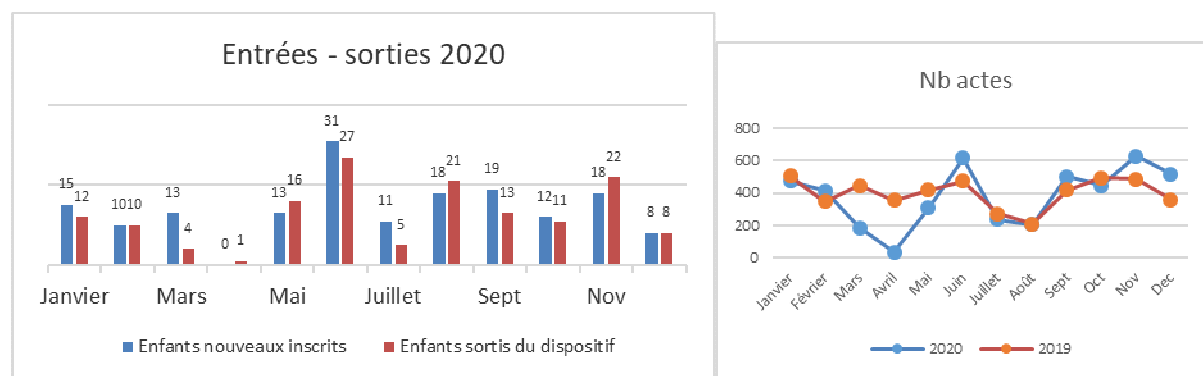
La file active prend en compte l'ensemble des enfants vus au moins une fois dans l'année, y compris les enfants dont le dossier est clôturé dans l'année, dans le cadre d'arrêts de prise en charge et/ou d'orientations.

Durant le 1^{er} confinement, les thérapeutes ont travaillé depuis leur domicile avec des prises en charge surtout réalisées par téléphone ou visioconférence. Les prises en charge au CAMSP ont repris à partir du 11 mai, avec des règles sanitaires très strictes qui ont limité l'activité.

Si les délais d'attente pour bénéficier du 1^{er} rendez-vous d'accueil ont diminué, les listes d'attente ont augmenté en 2020 pour les prises en charge. La mise en place des conventions avec les professionnels libéraux n'a eu lieu qu'au dernier trimestre et s'est révélée très compliquée à mettre en œuvre.

Enfin, le contexte sanitaire a augmenté encore les liste d'attente dans les structures relais post CAMSP.

Le CAMSP a accompagné **371 enfants** au cours de l'année 2020 (+ 16%). La **file active** était de **260 enfants** au 31/12/2020 (+ 18%).



FILE ACTIVE 2020	PERIGUEUX	BERGERAC	SARLAT	TOTAL 2020	TOTAL 2019
Entrants	75	62	34	162*	128
Sortants	86	59	4	149	155
Nombre d'enfants inscrits au 31/12/20	117	113	30	260	240

*A noter que certains enfants entrés d'abord à Périgueux ont été réorientés par la suite vers Sarlat. Ils comptent une entrée sur Périgueux + une sur Sarlat, mais une seule dans le décompte total du CAMSP.

Les motifs de demandes de consultation sont principalement des retards de parole ou de langage (18,8%), des troubles du comportement (15,7%), des risques neuro-développementaux (prématurés) et des retards globaux (10,33% chacun).

La réalité des situations est à **24,4% liée à des troubles du langage et de la parole, 21,97% liée à des troubles psychiques** (troubles de l'attention, des émotions, du comportement...) et à **19,7% à du polyhandicap**.

En 2020, la PMI devient le **1^{er} prescripteur vers le CAMSP** (20,6%), devant le secteur hospitalier (15,6% y compris les maternités), l'éducation nationale (11,9%) et les professionnels libéraux (11,3%). Seulement 4,4% des enfants sont arrivés directement au CAMSP, sans prescripteur autre que la famille ou l'entourage (13% en 2019).

4 424 interventions ont été réalisées auprès des familles et/ou des enfants sur le site du CAMSP (- 1,3 %). Le nombre de contacts téléphoniques et visio a lui considérablement augmenté (+ 239%) du fait du confinement.

Au 31 décembre 2020, 68 enfants étaient en bilan, 133 en soin et 29 en suivi-surveillance.

16.5.4. PERSPECTIVES 2021

- Vote par l'Assemblée départementale du projet d'établissement 2020-2024, déploiement des outils de fonctionnement liés : règlement de fonctionnement, livret d'accueil...
- Finalisation du fonctionnement de l'antenne de Sarlat avec le recrutement d'un pédiatre.
- Préparation du nouveau mode de contractualisation financière du CAMSP en Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de S.
- Nouvelle discussion autour des conventions avec les thérapeutes libéraux (en particulier les orthophonistes) pour les prises en charge des soins externes des enfants.
- Elaboration et mise en œuvre du projet de relais territorialisés CAMSP-PMI initié en 2020.
- Poursuite ou renouvellement, en lien avec les partenaires, des projets nationaux de repérage précoce : Troubles Neuro Développementaux (TND), Troubles Syndrome Artistisme (TSA), nouveau-nés vulnérables...

16.6. RECETTES DES PRESTATIONS ET ACTES MEDICAUX

16.6.1. LE DISPOSITIF

Le dispositif de recettes, basé essentiellement sur la télétransmission via Sésame Vitale, s'appuie sur un conventionnement avec les caisses d'assurance maladie pour le remboursement des actes des médecins et sages-femmes **PMI**, de certains actes **CPEF** (contraception et dépistage des infections sexuellement transmissibles), des actes du Centre de Lutte Antituberculeuse (**CLAT**), de la prise en charge des vaccins du **Centre Départemental de Vaccination** et du CLAT.

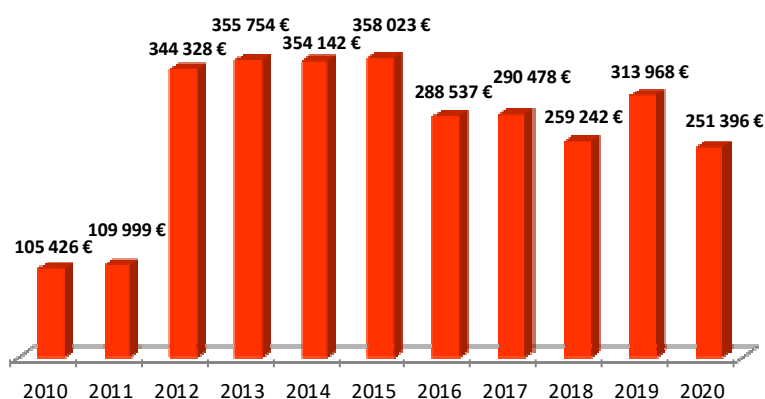
16.6.2. BILAN 2020

En 2020, le dispositif a contribué à la facturation de :

- **6 127 actes médicaux** réalisés par les professionnels de santé PMI et CPEF, dont 5 562 facturés par voie électronique, soit une baisse de 19% liée à l'arrêt des consultations pendant la période de confinement. Cependant des actes ont été réalisés en téléconsultation. 565 actes ont été facturés par feuille papier.
- **1 329 vaccins** administrés dans les consultations infantiles de PMI, soit une hausse de 8% liée à l'obligation vaccinale en vigueur depuis le 01/01/2018.
- **211 vaccins** réalisés au Centre Départemental de Vaccination, soit une baisse de 41% en raison d'une baisse importante de fréquentation pendant la pandémie COVID.
- **328 radiographies pulmonaires** réalisées au titre du Centre de Lutte Antituberculeuse (+ 10%).

Les recettes 2020 s'élèvent à **251 396 €**, soit une **baisse de 20%** comparativement à 2019.

Evolution des recettes



17. PÔLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE) VILLAGE DE L'ENFANCE (VDE) - CELLULE DEPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CDIP)

Les enfants confiés à l'ASE	Les enfants suivis sous forme de prestations à domicile	Les enfants suivis sous forme d'aides financières	TOTAL
1 455	2 911	460	4 826

17.1. LES USAGERS DU DISPOSITIF

En 2020, les prises en charge au titre du placement ont augmenté de 12,7% par rapport à 2019. 78% le sont sur Décision Judiciaire.

17.1.1. LES ENFANTS CONFIES A L'ASE (HEBERGES EN DORDOGNE)

	Nombre d'enfants confiés	Ratio mesures judiciaires / mesures administratives
Mesures judiciaires	1 208	78,34 %
Mesures administratives	238	15,43 %
Total	1 446	

17.1.2. LE PROFIL DES USAGERS (HEBERGES EN DORDOGNE)

		Tranches d'âge					Total	Totaux		
		0-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-17 ans	18 ans et +		2020	2019	2018
Mineurs 24	Garçons	95	144	258	212		709	1.220	1.054	944
	Filles	105	130	173	103		511			
Jeunes majeurs	Garçons					181	181	226	179	171
	Filles					45	45			
Total	Garçons	95	144	258	212	181	890	1.446	1.263	1.149
	Filles	105	130	173	103	45	556			

La plus forte progression par rapport à 2019 concerne la tranche d'âge 11-15 ans (+ 15%)

17.1.3. CONTRATS JEUNES MAJEURS

Les adolescents arrivant à majorité peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur pour leur permettre de mener à terme leur scolarité et formation professionnelle et de finaliser leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi 182 jeunes majeurs ont été pris en charge en 2020, pour 152 en 2019.

Le mode d'accueil privilégié est celui en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) car il permet de travailler l'autonomie via l'accès à des logements indépendants ou semi indépendants

	Accueil Provisoire Jeune Majeur				
	F	M	Total 2020	Total 2019	Total 2018
Chez les assistantes familiales	15	21	36	53	54
En établissement	15	95	110	94	86
En Foyer Jeunes Travailleurs	2	27	29	-	-
En lieux de vie	4	3	7	5	8
Total	36	146	182	152	148

17.1.4. MINEURS NON ACCOMPAGNES (MNA)

Evaluation			Prise en charge			Nombre total de prise en charge		
2020	2019	%	2020	2019	%	2020	2019	2018
99	158	-37%	45	50	-10%	152	239	226

Le nombre d'évaluations de minorité est en diminution en 2020, en raison notamment du contexte sanitaire international ; mécaniquement, le nombre de prises en charge diminue légèrement.

17.2. LE DISPOSITIF ET SA MOBILISATION

17.2.1. ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Forme d'intervention	2020		2019	
	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24
Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	1 185	1 123	902	901
Actions Educatives à Domicile (AED)	152	216	183	257

Forme d'intervention	2020			2019		
	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre d'heures	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre d'heures
Technicien d'Interventions Sociales et Familiales (TISF)	502	1 572	43 419	442	1 498	40 596
Allocations Mensuelles (AM)		3 457			4 319	
Secours d'Urgence (SU)		1 804			2 006	
Tiers Digne de Confiance (TDC)		87			74	
Mesure sous Protection Conjointe (MPC)		9			28	

Le nombre d'AEMO progresse cette année encore (1 123 enfants suivis contre 901 en 2019, soit +25%).

Le dispositif des TISF continue à être sollicité cette année tant en nombre d'heures (+2 823 heures soit +7%) qu'en terme de mesures (+60 mesures soit +13,6%) ainsi qu'en nombre d'enfants (+74 enfants soit +4,9%).

Les placements directs (MPC) diminuent d'année en année alors que le nombre de Tiers Digne de Confiance (TDC) augmentent légèrement.

17.2.2. HEBERGEMENT PAR TYPE

	2020					2019		2018	
	Capacité installée (théorique) en 24	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne	Nombre d'enfants hors 24	TOTAL	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne
Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)	642	772	120,2%	16	788	619	96%	523	88%
Village de l'Enfance	60	47	78,3%	1	48	34	57%	45	75%
Lieux de vie et d'accueil	35	36	102,9%	3	39	34	97%	30	86%
Assistants familiaux		537		43	580	540		524	
Sous total		1 392		63	1455	1 227		1 122	
Total		1 455							

1 455 jeunes ont bénéficié d'un hébergement dans le cadre de la protection de l'enfance, soit une augmentation de 12,7% par rapport à 2019.

Nous connaissons une saturation des dispositifs d'accueil. L'adoption du schéma départemental Enfance Famille 2019/2023 devrait permettre la réflexion et la mise en œuvre de nouveaux modes d'accueil.

Nous rencontrons toujours des difficultés à recruter des assistants familiaux.

17.2.3. CELLULE DEPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CDIP)

	2020	2019	% d'évolution
Procédures	1 273	1 447	-12%
Enfants	1 267	1 409	-10%
Classements sans suite	186	216	-13%
Evaluations : DGA-SP	1 020	1 141	-10%
Evaluations autres partenaires	Non renseigné	Non renseigné	-
Evaluations Association Départementale Sauvegarde Enfance et Adolescence (ADSEA)	Non renseigné	Non renseigné	-
Transmissions Juge des enfants	67	56	+19%
Signalement direct Parquet	194	165	+17%

La quantité globale de procédures en 2020 est en baisse ; cependant, il faut souligner l'augmentation des situations relevant de procédures et protections judiciaires ; ce qui signe une probable dégradation de la situation de certains mineurs sur leurs lieux de vie et qui vient influencer sur le nombre de placement judiciaires.

17.2.4. ADOPTION

Demande d'information administrative	30
Réunions d'informations collectives	5
Personnes reçues lors de ces réunions	42

Agréments délivrés	10
Rejets d'agréments	1
Nouveaux dossiers déposés	19
Dossiers examinés en commission	23
Nombre d'agréments en cours de validité	70

Nombre de pupilles de l'Etat au 31/12/2018	11
Nombre de réunion CFPE*	11
Enquêtes adoptabilité demandées par le CFPE	2
Nombre de placements en vue d'adoption de pupilles de l'Etat <ul style="list-style-type: none"> • chez famille agréée • dont protocole apparemment progressif (enfant grand)/ protocole enfant confié par un autre département 	3
	1
Nombre d'enfants arrivés en adoption internationale	1
Nombre de rapports de suivi post-adoption	5

*Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat

17.2.4.1. ACCES AUX ORIGINES PERSONNELLES

Demandes de consultations de dossier ASE	35
Demandes d'attestations, d'actes d'état civil	4
Demande d'information du CNAOP*	4
Médiation à la demande du CNAOP*	4
Réponses pour enquête de personnalité	0

* Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles

17 personnes ont été accompagnées dans la consultation de leur dossier d'admission au service de l'Aide Sociale à l'Enfance en 2020.

6 demandes ont fait l'objet d'une réponse négative :

- 6 en raison de l'inexistence d'un dossier dans les listings d'archive ;
- 0 demande concernant un placement MPC.

17.2.4.2. ACCOUCHEMENT DANS LE SECRET

3 accouchements dans le secret ont été suivi d'une admission définitive à l'Aide Sociale à l'Enfance dans les deux mois.

1 accouchement dans le secret a été suivi d'une rétractation de la mère dans les 2 mois.

2 femmes ont été accompagnées durant leur grossesse, 4 a accouché dans le secret en 2020.

17.3. LES ASPECTS BUDGETAIRES ET LES INDICATEURS DE GESTION

17.3.1. INDICATEURS DE GESTION (COUTS DE REVIENT REELS)

Coût moyen de placement mensuel par enfant	Mois
Maisons d'Enfants à Caractère Social Dordogne	4 461 €
Village de l'Enfance : (dotation globale / 12 / nombre d'usagers au mois)	5 545 €
Assistants familiaux employé par le Pôle ASE : ((paie + prestations) / nombre d'enfants)	2 517 €

**17.3.2. ASPECTS BUDGETAIRES (NOMENCLATURE "CORIOLIS") SUR
LAQUELLE LE POLE ASE EST SERVICE GESTIONNAIRE**

Détail des dépenses par nature	Budget exécutoire	Niveau dépense cumulé fin de mois
<u>Hébergement</u>		
Maisons d'Enfants à Caractère Social	26 000 000 €	27 201 701 €
Lieu de Vie et d'Accueil	2 100 000 €	2 325 350 €
Village de l'Enfance	3 920 000 €	3 801 680 €
Tiers Digne de confiance	380 000 €	457 246 €
Assistants familiaux	16 451 418 €	16 480 832 €
Total Hébergement	48 851 418 €	50 266 808 €
<u>Maintien à domicile</u>		
AEMO	2 160 000 €	2 733 613 €
Aide-Ménagère Famille	6 000 €	17 568 €
Secours d'urgence	115 000 €	92 892 €
Allocation jeunes majeurs	320 000 €	268 981 €
Allocations mensuelles	320 000 €	272 424 €
TISF/AEMO/Aide-Ménagère	1 140 000 €	990 392 €
Clubs de Prévention	1 950 000 €	2 235 219 €
Total Maintien à domicile	6 011 000 €	6 611 089 €
<u>Allocations</u>		
Transport	120 000 €	130 188 €
Santé	31 500 €	41 696 €
Loisirs + régie AED	1 100 000 €	1 491 829 €
Scolarité	53 000 €	46 944 €
Autres allocations	189 000 €	108 666 €
Total Allocations	1 493 500 €	1 819 323 €
<u>Autres *</u>	1 900 500 €	1 536 765 €
TOTAL	58 256 418 €	60 233 984 €

* Frais de formations Assistants Familiaux, subventions Foyer Jeunes Travailleurs, frais d'internat, Allocation versées relatives aux enfants confiés hors 24

L'augmentation du nombre d'enfants confiés au Département se poursuit. Le Placement dit à domicile (PEAD) se développe fortement en 2020.

17.4. VILLAGE DE L'ENFANCE (VDE)

17.4.1. LA CAPACITE D'ACCUEIL

Le Village de l'Enfance est le foyer d'accueil d'urgence départemental de la Dordogne.

Pouponnière	Petite Enfance	Adolescents	Centre Maternel	Famille Accueil Relais (FAR)
5 places	15 places	10 places	15 places	8 places
53 places financées en 2020				

17.4.2. LE NOMBRE GLOBAL DE JOURNEES REALISEES

Sur les 5 dernières années, l'évolution du nombre global de journées réalisées est de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Journées réalisées	11 403	11 978	12 394	13 639	14 070

17.4.3. ADMISSIONS

Sur les 5 dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020
Entrées	148	143	216	159	146

Au 31 décembre 2020, il y avait 40 résidents présents dans l'établissement. Additionnés aux 146 admissions en 2020, il y a eu 186 résidents pris en charge par le Village de l'Enfance en 2020.

17.4.4. TAUX D'OCCUPATION

Comparaison du taux d'occupation sur les 5 derniers exercices :

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occupation	55,64 %	58,60 %	62,89 %	77,78 %	72,73 %

17.4.5. ORIGINE DES PLACEMENTS

Comparaison des origines de placements sur les 5 derniers exercices :

	Aide Sociale Enfance (ASE)		Justice		Pupille		Mineurs Non Accompagnés		TOTAL
	Nombre	Taux %	Nombre	Taux %	Nombre	Taux %	Nombre	Taux %	
2016	65	35,52 %	114	62,29 %	4	2,19 %	-	-	183
2017	25	14,71 %	142	83,53 %	3	1,76 %	-	-	170
2018	31	12,30 %	132	78,75 %	5	1,98 %	84	33,33 %	252
2019	14	8,80 %	112	70,44 %	0	0,00 %	33	20,75 %	159
2020	21	14,38 %	103	70,55 %	4	2,74 %	18	12,33 %	146

17.4.6. DUREE MOYENNE DES SEJOURS (DMS)

Par unité (en jours) :

	Adolescents	Petite Enfance	Pouponnière	Centre Maternel	FAR	Moyenne
2016	64	85	92	123	41	81
2017	55	80	127	123	46	75
2018	25	98	65	81	35	60
2019	48	99	121	168	57	99
2020	72	105	79	305	117	136

17.4.7. ORIENTATIONS

La répartition des sorties du VDE se détaille comme suit :

MOTIFS	Pouponnière	Petite enfance	adolescents	Centre Maternel (mères-enfants)		FAR	%
Famille naturelle	7	17	12			3	26,53 %
Famille d'Accueil	10	17	6		1	3	25,17 %
Établissements/Lieu de vie	1	13	13				18,37 %
Adoption	2						1,36 %
Décès							
Accueil Protection Judiciaire Jeunesse							
Nouveau logement				2	3		3,40 %
Retour milieu origine / domicile : résidentes Centre Maternel				3	2		3,40 %
Majeur			3				2,04 %
Fugue			4				2,72 %
Accueil autre unité	1		19			5	17,01 %

17.4.8. CONSTATS - TENDANCES

17.4.8.1. PÔLE « 0 – 12 ANS »

L'Unité de la Pouponnière dispose d'une capacité d'accueil de 5 lits. Elle a accompagné 21 enfants et nourrissons soit 1 722 journées réalisées. Son taux d'occupation a légèrement diminué pour passer 101,94 % à 93,35%. La pression reste forte sur cette unité.

Les motifs principaux des décisions de placement sont : négligences graves, maltraitance et incapacité des parents. 4 nourrissons ont été accompagnés vers l'adoption.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 7 situations, des familles d'accueil pour 10 situations, l'adoption pour 2 situations, les établissements ou lieux de vie pour 2 situations.

L'Unité de la Petite Enfance dispose d'une capacité d'accueil de 15 places. Elle a accompagné 47 enfants soit 3 655 journées réalisées. Son taux d'occupation a diminué en passant de à 81,55 % en 2019 à 66,57 % en 2020.

Les motifs principaux des décisions de placement sont : négligences graves, maltraitance, incapacité des parents.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 17 situations, des familles d'accueil pour 17 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 13 situations.

Nous constatons l'allongement des durées de séjour pour certaines situations complexes pour lesquelles il est difficile de trouver une orientation après des parcours marqués par de nombreuses ruptures. 9 enfants sont restés sur l'unité pendant plus de 6 mois.

17.4.8.2. PÔLE « 12 ANS ET + »

L'Unité des adolescents dispose d'une capacité d'accueil de 10 places. Elle a accompagné 57 adolescents dont 18 MNA soit 3 508 journées réalisées. Son taux d'occupation reste très élevé. Il s'établit à 95,41 %. Avec la mise en place du dispositif d'urgence des MNA par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA), le VDE intervient peu dans l'accueil des MNA. Par ailleurs, la forte augmentation du taux d'occupation en MECS explique l'allongement des durées de séjour pour certaines situations complexes pour lesquelles il est difficile de trouver une orientation après des parcours marqués par de nombreuses ruptures. 7 adolescents sont restés sur l'unité pendant plus de 6 mois.

Les motifs principaux des décisions de placement sont les violences physiques, les fugues, les mésententes familiales et le fait d'être étranger sans ressource.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 2 situations, des familles d'accueil pour 7 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 35 situations.

Le centre maternel dispose d'une capacité d'accueil de 15 places mères et enfants. Il a accompagné 11 mères et 11 nourrissons soit 3 951 journées réalisées. Son taux d'occupation s'établit à 71,96 % soit une augmentation de 30,70 % par rapport à 2019. Aucun accueil hors département n'a été réalisé.

Les motifs principaux des décisions de placement sont l'évaluation de la relation mère enfant ou le fait d'être Mineure enceinte.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné l'installation dans un nouveau logement ou le retour en milieu d'origine.

17.4.8.3. LE SERVICE DE FAMILLES D'ACCUEIL RELAIS (FAR)

Ce service a une capacité d'accueil de 8 places budgétées et de 5 places effectives. Il a accompagné 11 situations soit 1 234 journées réalisées. Son taux d'occupation s'établit à 76,30% ce qui représente une augmentation de 13,94% par rapport à 2019.

Les motifs principaux des décisions de placement sont les mésententes familiales, les négligences graves et le désengorgement des unités du Village par des accueils séquentiels.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné des familles d'accueil pour 8 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 3 situations, un autre service pour 8 situations et une prise en charge a pris fin suite à la majorité du jeune.

18. PÔLE PERSONNES AGEES

Le pôle personnes âgées regroupe un bureau en charge de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), et 3 services : Service Evaluation Médico-Sociale et Accueil Familial (SEMS-AF), Service Administratif Allocation Personnalisée d'Autonomie et Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAPA-SAAD) et le Service Personnes Agées en Etablissement (SPAE).

En 2020, le Pôle comprenait **85,2 Equivalent Temps Plein (ETP)** soit :

- 1 Médecin : 1 ETP
- Bureau conférence des financeurs et CDCA : 2 ETP
- Service Evaluation Médico-Sociale et Accueil Familial : 35,70 ETP
- Service Administratif Allocation Personnalisée d'Autonomie et Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : 29 ETP
- Service Personnes Agées en Etablissement : 17,50 ETP

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Cette instance placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental remplace depuis le 15 décembre 2016 le Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées (CODERPA) et le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).

Réunissant des représentants des usagers et familles, des professionnels et des institutions, le conseil assure la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

Les services du Département apportent en tant que de besoin leur concours aux travaux de cet organisme consultatif.

La composition du CDCA a été renouvelée fin 2019, le mandat de ses membres, d'une durée de 3 ans, étant arrivé à échéance. Sur proposition du Département, le conseil a défini des thèmes de travail en lien avec les orientations de la politique départementale : l'habitat inclusif et plus largement les alternatives entre le domicile et l'établissement, ainsi que la pair-aidance.

La crise sanitaire a cependant contraint le conseil à ajourner ses travaux, dans l'impossibilité de réunir ses membres.

La prorogation du Schéma Gérontologique

Base essentielle de la politique gérontologique, le schéma départemental en faveur des personnes âgées avait été prorogé d'un an par l'assemblée départementale, dans l'attente du projet de loi « Grand âge et autonomie », susceptible de faire évoluer la répartition des compétences, les financements et les dispositifs du champ de l'autonomie.

Cependant, du fait de la crise sanitaire, le dépôt de ce texte a été ajourné et est désormais annoncé pour 2021.

Par ailleurs, le contexte ne permettant pas de tenir des réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs, l'assemblée départementale a acté une nouvelle prorogation d'un an.

La Conférence des Financeurs

Mesure importante de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées (CFPPA) a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

En 2020, 81 projets, portés le plus souvent par des acteurs locaux, ont été retenus et 1 013 197€ de financements ont été attribués, contre 89 actions pour 1 111 332€ en 2019. Ils concernent des actions collectives qui concourent à l'éducation à la santé, au bien vieillir, à la lutte contre l'isolement, à la lutte contre la fracture numérique, au soutien aux aidants, ou encore à la prévention en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), mais aussi des actions portant sur l'accès aux aides techniques.

Par ailleurs, un financement de 338 975 € **ont été attribués** au titre d'un forfait autonomie aux 22 résidences autonomie du département. Ces crédits sont consacrés à des actions de prévention.

La forte progression de l'activité de la conférence des financeurs en fait un outil désormais bien identifié par les acteurs de la prévention. Cette montée en charge s'est traduite par la création d'un bureau dédié au sein du pôle personnes âgées, par redéploiement d'effectifs.

La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, a élargi les compétences de la conférence des financeurs à l'habitat inclusif, défini comme un logement « *destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées (...) qui font le choix (...) d'un mode d'habitation regroupé (...) assorti d'un projet de vie sociale et partagée défini par un cahier des charges national* ».

La conférence des financeurs de l'habitat inclusif a été installée en décembre 2020. Elle comprend les mêmes membres que la CFPPA, auxquels s'ajoutent les représentants des services de l'Etat compétents en matière d'habitat et de cohésion sociale. En Dordogne, le Département étant délégataire de l'aide à la pierre, le service Habitat siège également.

La conférence des financeurs de l'habitat inclusif a pour rôle de recenser les initiatives locales et de définir un programme coordonné en s'appuyant sur les diagnostics territoriaux existants et partagés entre les acteurs.

La dématérialisation de l'APA à domicile

Les opérations de dématérialisation des dossiers de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention ont débuté par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile. Il a en effet été décidé de procéder progressivement par grands domaines, en commençant par ceux relevant de la compétence exclusive du Département et gérés uniquement à la direction centrale.

Entamés en septembre 2020 en collaboration avec la direction des Systèmes d'information et du Numérique (DSIN) et la direction des Archives départementales, ces

premiers travaux ont permis d'aboutir à un premier projet de plan de classement ; l'objectif est de commencer à numériser le courrier entrant au cours du deuxième semestre 2021.

Les étapes préalables communes à tous les domaines ont pu être modélisées et pourront ainsi être mises en œuvre par chaque pôle ou service, en amont de la dématérialisation proprement dite.

18.1. SERVICE ADMINISTRATIF APA ET SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Ce service assure la mise en œuvre des responsabilités du Département dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes, le suivi organisationnel et financier des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) (5.1.1).

18.1.1. LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

Viellir à son domicile, dans son village, dans son quartier, auprès de son entourage familial reste le choix prioritaire des personnes âgées, même en cas de perte d'autonomie.

Le Département compte, au 31 décembre 2020, 8 980 bénéficiaires ayant des droits ouverts à l'APA à domicile, soit une augmentation de 4,09 % en un an.

L'allocation permet très majoritairement l'intervention d'une aide à domicile, employée directement par la personne âgée ou salariée d'un service prestataire. Elle participe également à la prise en compte d'autres dépenses telles que la location d'une téléassistance, les protections pour incontinence, le portage de repas à domicile, l'adaptation du logement, mais également des aides qui contribuent au répit des aidants familiaux comme l'hébergement temporaire et l'accueil de jour. Cette allocation vient ainsi compléter l'aide substantielle qu'apportent les familles à leurs parents âgés.

Au 31 décembre 2020, 29 ETP œuvrent au sein du service tant sur l'instruction, le suivi administratif et financier de l'APA, le contrôle, la tarification et le suivi des SAAD, l'encadrement et le secrétariat.

18.1.1.1. L'INSTRUCTION DE L'APA

En 2020, 2 829 dossiers de demande ont été réceptionnés et traités par le service (contre 2 953 en 2019 soit une baisse de - 4,20 %).

En 2020, 2 913 demandes de révisions ont été enregistrées soit une augmentation de 1,78 % par rapport à 2019 et 2 735 renouvellements de droits à l'allocation ont été assurés.

Il a également été instruit 377 modifications de plan d'aide sur cette année.

Sur cette même période, le suivi de l'effectivité de l'APA a généré 1 236 contrôles réalisés par les instructeurs, soit une baisse de - 41,23 % par rapport à l'année précédente (2 103). Cette baisse s'explique d'année en année par les nouvelles procédures de paiement mises en place qui génèrent des contrôles à priori et non plus à postériori.

18.1.1.2. MAILLAGE DU TERRITOIRE ET QUALITE DES PRESTATIONS

L'APA constitue également un important levier de création d'emplois et contribue à la professionnalisation du secteur de l'aide à domicile.

Au 31 décembre 2020, 51 structures composent l'offre locale de l'aide à domicile et « maillent » le territoire offrant une diversité et une proximité des réponses à leurs usagers.

Le nombre de structures habilitées par le Président du Conseil départemental représente, fin 2020, 65 % de l'ensemble des services opérant sur le territoire départemental. Les prescriptions APA en aide à domicile représentent 1 157.73 ETP au niveau départemental.

18.1.1.3. - GESTION FINANCIERE DE L'APA

Sur 2020 :

- 67 983 versements aux bénéficiaires, soit 4,62 % de plus par rapport à 2019 (64 980),
- 66 279 versements aux SAAD, soit 18.77 % de moins par rapport à 2019 (78 720).

Titres de recettes : 932 titres soit +77 % par rapport à 2019 pour un montant de 222 628 € (+ 31,53 %).

Le non-respect des plans d'aide est de plus en plus constaté sur les prestations en gré à gré notamment par un défaut de déclaration des salariés par l'utilisateur employeur.

18.1.1.4. LE CONTROLE-CONSEIL DE L'APA

Il a été en 2020 réalisé par 1 ETP contrôleur conseil.

Le contrôle s'est réalisé pour une grande partie sur les prestations versées aux bénéficiaires. Compte tenu de la crise sanitaire, le contrôle par échantillonnage qui nécessite des visites à domicile a dû être stoppé.

A ce titre, 256 contrôles sur pièces ont été réalisés en complément de ceux établis par les instructeurs APA.

18.1.1.5. LE SUIVI ORGANISATIONNEL ET FINANCIER DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

L'année 2020 représente la quatrième année de tarification administrée pour les services habilités et la troisième année d'étude des comptes administratifs (2019).

A ce titre le service a étudié et négocié 27 budgets afin d'arrêter pour chacun d'entre eux un tarif horaire aide à domicile et auxiliaire de vie.

Le service a également analysé 26 comptes administratifs au titre de l'exercice comptable 2019, dans le but d'arrêter les résultats devant faire l'objet d'une affectation sur l'exercice 2021.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 a confié à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) la gestion d'un fond d'appui aux bonnes pratiques de l'aide à domicile (FABP).

Au terme d'un appel à candidature auquel le Département a répondu et a été retenu, il a été obtenu la somme de 1 042 107 € sur 3 volets, le service a en charge le suivi de ce fond (1 030 881 € ont été effectivement perçu par la collectivité).

Le volet 1 d'un montant de 28 704 € a permis au service, avec l'appui d'un cabinet extérieur, d'établir le Schéma Départemental portant stratégie territoriale de l'Aide à Domicile 2018-2022.

Ce dernier, portant sur des enjeux majeurs de ce secteur d'activité, a continué à être mis en œuvre sur cette année 2019 au travers d'actions portant sur l'attractivité des métiers, sur la recherche de solution aux difficultés de recrutement des SAAD, sur la professionnalisation et la prévention des risques professionnels.

Le volet 2 d'un montant de 698 545 €, destiné à être redistribué en intégralité aux SAAD, a fait l'objet d'une déclinaison d'objectifs intégrés dans des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) rédigés et négociés par le service pour 28 SAAD, ce CPOM porte sur les années 2018-2020.

Ce volet doit être versé par tiers sur 3 années consécutives aux structures concernées sur la base d'un bilan des actions réalisées référencées dans le CPOM.

Le troisième et dernier tiers a été versé en juillet 2020 après vérification du niveau de réalisation des actions du CPOM.

De plus, le service a réalisé des missions directement liées à la gestion de la crise sanitaire.

A ce titre, il a été distribué 666 240 masques, répartis sur 7 dates de distribution auprès des Services d'aide et d'accompagnement à domicile du département.

Il a été également géré le versement d'une prime Départementale aux personnels d'intervention ayant travaillé pendant la période de confinement du début d'année 2020. Cette dernière a donné lieu à la rédaction et au suivi de 27 conventions avec les SAAD habilités à l'aide sociale, pour un montant total de 750 528,17 €.

En complément, le service a réparti la dotation versée par la CNSA au titre de primes au profit de cette même catégorie de salariés et pour tous les services d'aide à domicile autorisés sur le département. Pour ce faire, 42 conventions et avenants ont été rédigés et suivis.

Enfin, le service a traité la dotation de maintien des financements auprès des 51 services du département, ce qui a également donné lieu à 42 nouveaux conventionnements.

Au total, la crise sanitaire sur l'année 2020 a généré la rédaction de 111 conventions.

18.2. SERVICE DE L'ÉVALUATION MEDICO-SOCIALE APA ET ACCUEIL FAMILIAL

Ce service a assuré la mise en œuvre des responsabilités du département dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes (5.2.1), l'accueil familial des personnes âgées et des adultes handicapés (5.2.2), la coordination gériatrique (5.2.3) et la gestion de la plateforme d'évaluation des GIR 5 et 6 (5.2.4).

A compter du 16 mars et jusqu'au 07 mai 2020, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités une organisation du service et des procédures spécifiques COVID 19 ont été mises en œuvre. Sur les modalités organisationnelles, les agents dont les missions étaient compatibles, ont été positionnés en télétravail. De plus, un roulement hebdomadaire (hors les agents qualifiés de vulnérables) pour la mise en place de permanences au service central a été organisé.

18.2.1. LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

Aujourd'hui, en France, près d'un Français sur 10 a plus de 75 ans. En Dordogne, ce taux est bien plus élevé et se situe à 16 %. De plus la longévité s'accroît chaque année, notamment grâce aux progrès de la médecine et le soutien des aidants familiaux et professionnels.

En 2020, 35,70 ETP ont œuvré de manière effective au sein du service de l'évaluation médico-sociale en charge principalement d'évaluer les besoins et attentes des personnes âgées souffrant d'une situation de dépendance plus ou moins marquée et sollicitant l'aide de la collectivité ou de leur caisse.

Il est à noter la contribution technique du médecin territorial du pôle « Personnes Agées ».

Dans le cadre du Plan de Continuité des Activités, le service a adapté ses procédures tant sur les modalités d'évaluation, que sur le traitement administratif (complétude du dossier, délais impartis, durée des plans d'aide...). Seules les évaluations APA jugées « prioritaires » en fonction de critères objectifs et consignés dans une procédure ont été réalisées. Plus de 213 dossiers ont été évalués dans ce cadre, dont 84 dossiers de première demande. Pour ces seules situations, le Plan d'Aide a été mis en place de manière immédiate.

18.2.1.1. EVALUATION ET PLAN D'AIDE

L'évaluation médico-sociale réalisée à domicile aboutit au classement de la personne âgée dans un Groupe Iso-Ressources (GIR) et à la définition d'un plan d'aide qui lui sera proposé par le Département si elle est éligible à l'APA (GIR 1 à 4).

18.2.1.2. DONNEES CHIFFREES DES EVALUATIONS REALISEES PAR LES EQUIPES MEDICO-SOCIALES

4 589 évaluations (- 2,7 % par rapport à 2019) ont été réalisées par le service. Ont également été traitées directement par le secrétariat de l'évaluation administrative de nombreuses situations portant sur des demandes de téléassistance, portages de repas, protections à usage unique, diminution du plan d'aide à la demande du bénéficiaire, etc. ne nécessitant par une visite à domicile) cf. le 5.2.1.4.

18.2.1.3. CONTENU DES PLANS D'AIDE

L'évaluation médico-sociale donne lieu à l'élaboration d'un plan d'aide à domicile qui est proposé à la personne âgée. Le plan peut comprendre la prescription de plusieurs formes d'aide :

- Le mode prestataire, qui garantit un accompagnement professionnel par des services autorisés, concerne plus de 81 % des aides humaines prescrites. Ces données quasi stables par rapport à 2019 confirment la prédominance de ce mode, suivi du « gré-à-gré » (15,25 %) et le mandataire (0,25 %),

- le service public à caractère social que représente la téléassistance, s'est adressé en 2020 à 3 385 personnes bénéficiaires l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (+ près de 7 % par rapport à 2019).

Les plans d'aide établis par les référents autonomie sont également enrichis d'aides techniques qui concourent à l'adaptation du logement ; ils incluent également des réponses favorisant le répit des aidants familiaux tels que l'accueil de jour, l'hébergement temporaire, les protections à usage unique peuvent aussi être proposées.

En dehors du plan d'aide, d'autres dispositifs peuvent permettre aux bénéficiaires et à leurs aidants d'obtenir un soutien pour l'hospitalisation du proche aidant (31 demandes en 2020), l'attribution de la Carte Mobilité Inclusion (CMI), 124 sur l'année 2020.

18.2.1.4. REVISIONS, MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES, LITIGES, RECOURS

Si la loi instaure le principe d'une révision périodique de l'APA, il revient à chaque département d'en définir la périodicité. L'APA peut être également révisée à tout instant à la demande de l'intéressé (ou de son représentant légal) ou du Président du Conseil départemental.

2 085 dossiers ont été étudiés en commission de révision. 1 920 parmi eux ont fait l'objet d'un accord amenant le plus souvent à une augmentation des plans d'aide.

377 dossiers ont donné lieu à une procédure de révision-modification administrative.

De plus, de nombreuses révisions « directes sans passage en commission » font l'objet d'une évaluation suite à des accidents de la vie (décès du conjoint(e) ou changement d'adresse (entrée ou sortie de famille d'accueil).

L'ensemble de ces différents types de révisions fait apparaître une augmentation de 51 % du montant global de l'APA versée.

21 Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) ont été déposés auprès du service administratif dont 14 recours (70 %) pour contestation du groupe de dépendance (évaluation GIR – 5 ou 6 n'ouvrant pas droit à la prise en charge de l'APA).

18.2.1.5. MAILLAGE DU TERRITOIRE ET QUALITE DES PRESTATIONS

Les référents autonomie participent et organisent des réunions de coordination autour de situations avec les services d'accompagnement et de soutien à domicile, SAAD et SSIAD, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes et d'envisager, le cas échéant, les correctifs aux plans d'aide personnalisés. Ces échanges et partenariats ont pris plus de sens encore en période de crise sanitaire pour cibler et prioriser au mieux les actions.

18.2.1.6. PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

Les référents autonomie sont intervenus tout au long de l'année 2020 auprès de personnes âgées ayant fait l'objet d'informations ou de situations préoccupantes. 53 situations relatives à des bénéficiaires APA ont été recueillies et traitées dont 22 en accueil familial et 31 au domicile. 5 situations au domicile ont fait l'objet d'une transmission au Parquet.

18.2.2. L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES AGEES ET ADULTES HANDICAPES

En Dordogne au 31 décembre 2020, 201 accueillants familiaux sont agréés pour une capacité totale de 495 places, soit une baisse respective de 7,50 % (-15 personnes) du nombre d'agrément et de 5,35 % de la capacité d'accueil (- 28 places).

Le service a assuré le traitement administratif et l'instruction de 8 premières demandes d'agrément (- 14 demandes par rapport à 2019), de 22 modifications d'agrément (-2 demandes par rapport à 2019) et de 60 renouvellements d'agrément (+ 35 demandes). Il a aussi été présent lors des journées de sensibilisation réunissant les candidat(e)s au métier d'accueillant familial.

Sur les 8 premières demandes d'agrément instruites, 5 agréments ont été délivrés (-10 par rapport à 2019).

Cette baisse, toute proportion gardée, peut s'expliquer par la possibilité qui a été donnée à l'administration de suspendre les délais de vérification de la complétude des dossiers et d'instruction des demandes du 12 mars 2020 jusqu'au 25 juin 2020 (dispositions exceptionnelles de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et plus particulièrement l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 (articles 6 et 7)).

Enfin, il est noté la diffusion régulière par le service d'informations et de recommandations adressées aux accueillants familiaux notamment pour l'organisation des visites, les nouveaux accueils.... Ce travail est intervenu dans le cadre de nos missions de soutien et d'accompagnement à l'activité professionnelle des accueillants familiaux du Département.

Aucun retrait d'agrément n'a été prononcé en 2020.

18.2.3. LA COORDINATION GERONTOLOGIQUE

Le 1^{er} janvier 2017, les missions des centres locaux d'information et de coordination sont internalisées par le département et assurées depuis par les services sociaux de proximité. A cette même date, tous les personnels volontaires intègrent les effectifs départementaux et poursuivent leurs activités dans une nouvelle entité intégrée.

Cette nouvelle organisation des ressources permet d'assurer des missions de proximité et d'apporter les réponses qu'attendent les personnes âgées et leurs familles.

Les secrétariats des 33 centres médico-sociaux du Département assurent l'accueil de 1^{er} niveau des usagers.

18.2.4. LA GESTION DE LA PLATEFORME CARSAT

Depuis le 1er mars 2015, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) Aquitaine a confié au Département de la Dordogne la gestion d'une plateforme d'évaluation et l'élaboration des Plans d'Aide Personnalisée (PAP) des ressortissants relevant du Régime Général et de la Fonction Publique d'Etat. Le Département a également conventionné avec la Caisse Mutuelle Complémentaire d'Actions Sociales (CMCAS) (Gaz et électricité).

En 2020, 1 663 évaluations ont été réalisées par les évaluateurs, chiffre inférieur de 4 % au regard de l'activité effectuée en 2019.

Ces évaluations, au niveau budgétaire se traduisent par une recette de 192 502 €.

Suite à sollicitation de la CARSAT, le Département de la Dordogne participe à une expérimentation dans le cadre du programme ICOPE : soins intégrés pour les personnes âgées de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour modéliser un rendez-vous prévention à destination de retraités ressortissants CARSAT (âgés de 68 ans et exonérés de la Contribution Sociale Généralisée (CSG)). L'enjeu de ce programme est d'identifier les situations à risques avant que la personne âgée ne soit fragilisée, pour éviter ou limiter la perte d'autonomie.

La participation du Conseil Départemental à ce projet, outre le renfort du partenariat existant, et d'actions déjà en cours dans le Département dans le cadre de ce programme financé en partie via la conférence des financeurs, permet d'élargir le champ de la politique gérontologique.

18.3. SERVICE DES PERSONNES AGEES EN ETABLISSEMENT

18.3.1. LES MISSIONS DU SERVICE

Le service a la charge de :

- l'examen des projets de création, de transformation et d'extension des établissements pour personnes âgées (autorisation et renouvellement d'autorisation en hébergement permanent ou temporaire et en accueil de jour ou de nuit, habilitation à l'aide sociale),
- le contrôle administratif et technique de ces structures,
- la contractualisation au moyen de la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et l'Agence Régionale de Santé (ARS), mais aussi les résidences autonomes pour le versement d'un forfait autonomie,
- la tarification des EHPAD et des Unités de Soins de Longue Durée (USLD) (fixation des prix de journée, examen des états prévisionnels ou réalisés de recettes et de dépenses, approbation des plans pluriannuels d'investissement),
- la gestion du Fonds Départemental des Equipements Sanitaires et Sociaux (FDESS) : subventions d'équipement accordées par le Conseil départemental (ce fonds n'existe plus depuis 2016, mais les opérations subventionnées en cours restent suivies jusqu'au solde de leur attribution),

- la gestion des prestations légales destinées à couvrir les besoins sociaux des personnes âgées, de l'instruction des dossiers à la liquidation des aides : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement, l'aide sociale au titre de l'hébergement en établissement ou en placement familial, de l'aide-ménagère, du portage de repas...

18.3.2. DOSSIERS DE CREATION, D'EXTENSION OU DE TRANSFORMATION D'ETABLISSEMENTS

Depuis la réforme du régime d'autorisation et au regard du schéma gérontologique et du Plan Régional de Santé, le Département n'a pas mis en œuvre d'appel à projet pour créer de nouvelle structure pour personnes âgées. En 2020, le Président du Conseil départemental a cependant pris 4 arrêtés d'autorisation :

- deux de création de places en hébergement temporaire (2 à l'EHPAD de la Dryade et 2 à celui de Salignac-Eyvigues),
- un de transfert d'autorisation pour l'EHPA de Château l'Evêque,
- un d'autorisation pour le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de l'EHPAD du Centre hospitalier de Domme.

La capacité totale des établissements de la Dordogne est de 7 064 places (6 020 lits d'EHPAD et d'USLD, 38 lits d'Etablissements Hébergeant des Personnes Agées (EHPA) en hébergement permanent, 109 lits en EHPAD en hébergement temporaire, 116 places en accueil de jour et 781 logements en Résidences Autonomie.

18.3.3. LA CONTRACTUALISATION AVEC LES ETABLISSEMENTS

Depuis 2017 le département doit signer des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les EHPAD. 2020 est donc la quatrième et avant-dernière année d'étude des nouveaux CPOM. En 2020, 7 CPOM ont été signés, dont le dernier du programme de 2018, 3 de celui de 2019 et 3 de celui de 2020. Il reste à signer au 31 décembre 2020 3 CPOM du programme de 2019 et 3 de celui de 2020. Au 31 décembre 2020, il y a désormais 35 CPOM de signés.

Par ailleurs, pour les 22 résidences autonomie et en fonction de la nouvelle procédure qui a été mise en place en 2019 avec la signature des CPOM, le montant du forfait autonomie, puis le complément de dotation, ont été notifiés par voie d'arrêté à chacune des structures.

18.3.4. BILAN DE LA CAMPAGNE TARIFAIRE 2020 DES EHPAD ET USLD

La tarification a été réformée par la loi ASV en 2017 comme suit :

- les conventions tripartites sont remplacées à compter de 2018 par les CPOM. Désormais, les CPOM prévoient les modalités de financement des EHPAD sur 5 ans tant sur la section hébergement que sur la section dépendance,
- les moyens alloués en dépendance sont tirés d'une formule de calcul et non plus d'une étude des demandes de crédits déposées par les EHPAD,

- les cadres budgétaires ont été profondément modifiés. Les budgets ont été remplacés par des Etats Prévisionnels de Recettes et de Dépenses (EPRD) et les comptes administratifs par des Etats Réalisés de Recettes et de Dépenses (ERRD). Ces nouveaux cadres sont des outils très complexes,

- le calendrier de la campagne tarifaire a été complètement remanié. Désormais, les autorités de tarification notifient les ressources de tarification selon les modalités prévues aux CPOM, les EHPAD déposent sur la plateforme de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) leurs EPRD et les autorités de tarification ont un mois pour les approuver ou les rejeter.

Une période de transition est prévue entre 2017 et 2023 durant laquelle un mécanisme de convergence des crédits est prévu sur la section dépendance. Dans le même temps, les EHPAD n'ayant pas signé de CPOM continuent à adresser leurs propositions budgétaires comme auparavant sur la section hébergement.

Il est à noter que les Unités de Soins Longue Durée (ULSD) ne sont pas concernées par cette réforme. Aussi, leur mode de tarification reste inchangé et coexiste avec celui induit par la réforme.

Cette réforme a lourdement impacté les procédures internes du service qui demandent une forte implication des agents ainsi qu'une grande coordination.

Le service a notifié 99 arrêtés tarifaires en 2020, dont ceux relatifs à la dépendance pour 2021, contre 144 l'an dernier. Cette diminution est en partie due au fait que la tarification de la dépendance des EHPAD commerciaux a été faite exceptionnellement en 2021 avec effet des tarifs au 1^{er} février 2021.

Les crédits alloués pour ces structures sont les suivants :

Secteur	Enveloppe nette en €	Recettes en atténuation en €	Résultats en €	Enveloppe nette en €
Hébergement	89 499 804,27	5 353 638,28	2 448,09	84 143 717,90
Dépendance	36 426 518,95	16 400,00	8 982,95	36 401 136,00

L'enveloppe nette en dépendance progresse de 1,07 %, celle de l'hébergement de 1,24 %. L'enveloppe nette globale (hébergement + dépendance) augmente de 1,12 %. Cette hausse est due pour l'essentiel :

au taux directeur alloué en 2020 qui était de 0,8 % sur la section hébergement et 0,5% sur la section dépendance, mais aussi à la hausse de la valeur du point GIR départemental en dépendance (+ 0,91 %),
 aux incidences des plans pluriannuels d'investissement pour 364 202 €,
 à des rebasages de crédits pour 194 960 €,
 à des rebasages sur les rémunérations pour 5 422 €.

Un certain nombre de ces mesures nouvelles sont compensées par des économies sur d'autres dépenses ou par des reprises de provisions.

L'enveloppe brute augmente un peu moins vite que l'enveloppe nette (1,05 % contre 1,12 %). Cela tient à plusieurs raisons :

- en section dépendance, le calcul des ressources issu de la nouvelle réglementation se fait en valeur nette. Les recettes en atténuation et les résultats ne sont plus

comptabilisés sauf pour les établissements relevant de l'ancienne réglementation (accueil de jour indépendant et USLD) ;

- en section hébergement, de nouveaux établissements ont signé leur CPOM. Pour ceux-ci, le budget est calculé directement en valeur nette. L'équivalent des recettes en atténuations est donc déduit de l'enveloppe allouée. Cela explique donc aussi la baisse des recettes en atténuation (- 0,27 %). De même, pour ces structures, il n'est plus repris de résultat.

Le reste à charge journalier moyen est le suivant : 58,81 € (hors USLD). Celui-ci comprend le prix de journée hébergement et le tarif dépendance pour les personnes classées dans les groupes iso-ressources (GIR) 5 et 6. Il progresse de + 1,43 %. Cela représente un écart par rapport au tarif moyen de 2019 de 0,83 € de plus par jour.

18.3.5. LE FONDS DEPARTEMENTAL DES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

Ce fonds sert à accompagner financièrement les établissements dans leurs travaux importants (construction, restructuration, sécurité...). Il permet de réduire significativement le reste à charge des résidents.

Les crédits de paiement mobilisés sur cette ligne se sont élevés à 250 000 € en 2020. Ils ont été consommés à près de 100%.

Les autorisations de programme restant à financer au 31 décembre 2020 concernent 3 opérations Saint Astier, Ribérac et La Coquille), représentant 396 248 €.

18.3.6. LES PRESTATIONS SERVIES PAR LE DEPARTEMENT

En 2020, le Bureau Aide Sociale Personnes Agées qui traite ces prestations n'a pas fait l'objet de changement, ni sur les aides traitées ni sur son organisation.

L'activité du bureau de l'Aide Sociale est traduite par les 2 tableaux suivants :

NOMBRE DE DECISIONS PRONONCEES EN 2020										
nature de la prestation		nombre d'admissions			nombre de rejets			nombre total de décisions		
		2019	2020	% évolution	2019	2020	% évolution	2019	2020	% évolution
Hébergement en établissement	PA	653	665	1,84%	123	146	18,70%	776	811	4,51%
	PH A	155	114	-26,45%	3	2	-33,33%	158	116	-26,58%
	total	808	779	-3,59%	126	148	17,46%	934	927	-0,75%
Aide-Ménagère		50	45	-10,00%	17	25	47,06%	67	70	4,48%
Autres		1	2	100,00%	6	1	-83,33%	7	3	-57,14%
sous total Aide Sociale		859	826	-3,84%	149	174	16,78%	1.008	1.000	-0,79%
APA en établissement		1.749	1.220	-30,25%	46	30	-34,78%	1.795	1.250	-30,36%
total (aide sociale + APA)		2.608	2.046	-21,55%	195	204	4,62%	2.803	2.250	-19,73%

Ce tableau montre que le nombre de décisions prononcées est en baisse de 19,73 % par rapport à l'année 2019 qui, par contre, était en hausse par rapport à 2018 (+ 12,48 %).

Cette forte baisse appelle des précisions :

- Elle n'émane pas des prestations d'aide sociale dont le nombre de décisions est quasiment stable avec une baisse de 0,79 % provenant principalement des décisions pour l'aide sociale à l'hébergement pour les Personnes handicapées Agées dont les décisions sont prononcées pour quatre ans, ce qui limite le nombre de renouvellements ;

- Cette baisse provient quasi exclusivement de l'APA en établissement (- 30,36 %). Elle s'explique par le fait que, pour cette prestation, les révisions annuelles des décisions individuelles relatives aux résidents des établissements privés non habilités à l'aide sociale prononcées habituellement en décembre, pour le calcul de la dotation globale versée directement à chaque EHPAD, sont intervenues en janvier 2021 et, par conséquent, n'apparaissent pas dans les données relatives à l'année 2020 (cf. chapitre 5.3.4).

DEPENSES REALISEES POUR LES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE ET L'APA EN ETABLISSEMENT						
nature de la prestation	Nombre moyen mensuel de bénéficiaires			Dépenses du 01/01/ au 31/12		
	2019	2020	Evoluti on	2019	2020	Evoluti on
Aide Sociale aux Personnes Agées en établissement	1.104	1.045	-5,34%	15.744.897,24 €	16.227.452,12 €	3,06%
Aide-Ménagère	47	51	8,51%	76.912,61 €	84.254,64 €	9,55%
Autres prestations d'aide sociale	3	4	33,33 %	10.703,82 €	23.663,69 €	121,08 %
Autres dépenses d'aide sociale	-	-	-	4.210,08 €	2.388,57 €	-43,27%
sous total Aide Sociale	1.154	1.100	-4,68%	15.836.723,75 €	16.337.759,02 €	3,16%
APA en établissement versée sous forme de dotation globale	4.395	4.372	-0,52%	18.605.050,89 €	18.839.877,22 €	1,26%
APA en établissement versée à l'établissement hors dotation globale	383	396	3,39%	1.848.241,47 €	1.964.877,97 €	6,31%
APA en établissement versée au bénéficiaire en établissement	204	197	-3,43%	814.452,72 €	828.896,60 €	1,77%
Sous total APA en établissement	4.982	4.965	-0,34%	21.267.745,08 €	21.633.651,79 €	1,72%
total (aide sociale + APA)	6.136	6.065	-1,16%	37.104.468,83 €	37.971.410,81 €	2,34%

En 2020, le nombre global de bénéficiaires a diminué de 1,16 % par rapport à 2019 (- 71 bénéficiaires) alors que les dépenses ont augmenté de 2,34 % (+ 866 941,98 €).

La hausse des dépenses tient au fait que :

- pour l'aide sociale en établissement, les crédits alloués en 2020 ont été supérieurs de près de 483 000 € à la dépense de 2019 pour diminuer les restes à payer récurrents chaque année ;

- pour l'APA en établissement, malgré une baisse du nombre de bénéficiaires, l'accroissement des dépenses tient notamment à l'augmentation du degré de dépendance des résidents entraînant une allocation versée plus élevée. Il est à noter aussi que les dépenses concernant les établissements hors département progressent plus vite que la dotation globale réglée aux structures de la Dordogne. A cet égard, le service ne maîtrise pas l'évolution des tarifs pratiqués par les autres départements.

18.3.7. LES RECOURS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à la réforme de la justice, les voies de recours pour les décisions d'aide sociale et d'APA en établissement ne relèvent plus de la Commission

Départementale d'Aide Sociale, mais du Tribunal Administratif (cas général) ou du Tribunal de grande Instance (pour les contestations liées au caractère exécutoire des titres de recettes), après un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès du Département.

Pour l'APA en établissement il y a eu 2 RAPO en 2020 qui ont été rejetés, soit le même nombre et le même résultat qu'en 2019.

Concernant l'aide sociale, le nombre de RAPO a été de 15 en 2020 contre 20 en 2019, soit une baisse de 25 %. 11 de ces recours, soit 73,3 %, ont été rejetés en 2020 contre 10 en 2019, soit une hausse de 10 %.

Au global, le taux de RAPO qui ont fait l'objet d'un rejet en 2020 (13/17) est de 76,5 % alors qu'il était, en 2019, de 54,5 % (12/22), soit – 12 points.

Cette réforme étant encore relativement récente, il est difficile de se prononcer sur l'évolution qu'elle peut engendrer sur le nombre de recours dans les années à venir.

18.3.8. LES CONTROLES

Depuis 2010, le service contrôle le domicile de secours des bénéficiaires de l'APA en établissement. Cette donnée permet de calculer la part du forfait global dépendance à la charge de la collectivité départementale. Cependant, l'exercice 2020 a été fortement troublé par la crise sanitaire. En effet, l'accès aux EHPAD n'a plus été possible à partir du confinement compte tenu des risques importants de propagation de la pandémie. En effet, le contrôle ne peut se faire que sur place car il nécessite la consultation des dossiers administratifs des résidents. Aussi, il n'y a eu que 6 contrôles d'établissements en 2020. Ils ont mis en lumière que 3 résidents relevaient d'un domicile de secours hors département de la Dordogne ou bénéficiaient d'un avantage non cumulable avec l'APA (majoration pour tierce personne).

L'économie en résultant sur la dotation versée par le département est évaluée à 8 201 €.

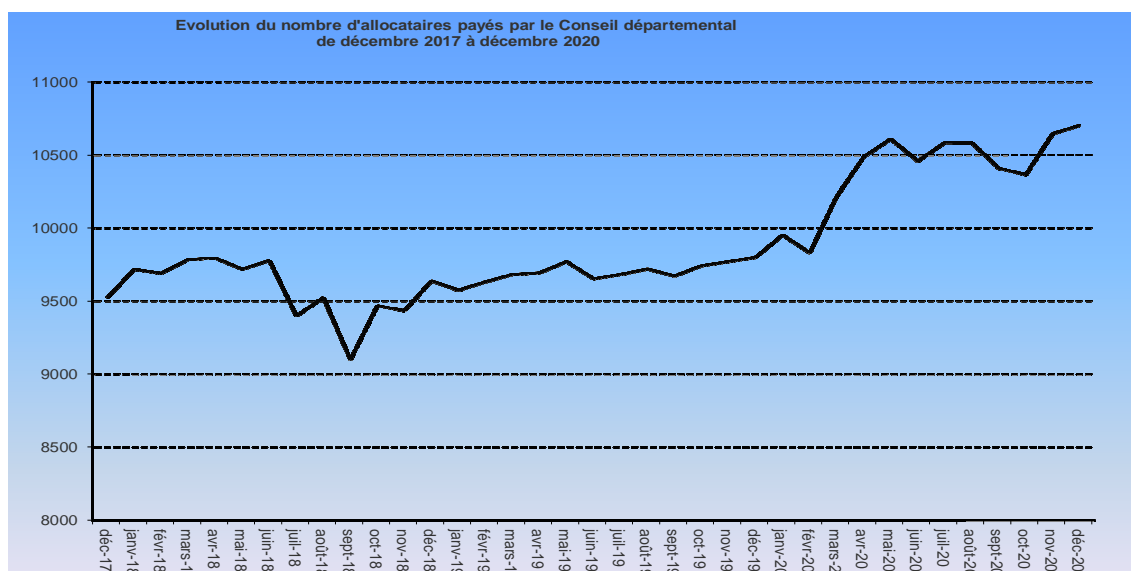
De plus, dans le cadre de la procédure de récupération des indus d'APA en établissement pendant les périodes d'hospitalisation des bénéficiaires, le montant récupéré en 2020 s'élève à 6 194 €. Il est rappelé que l'APA est réglée aux EHPAD commerciaux du département sous forme de dotation globale et qu'il n'y a plus de récupération possible dans ces conditions.

19. PÔLE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (RSA-LCE)

19.1. PRINCIPAUX ELEMENTS LIES A L'ALLOCATION

L'année 2020 s'est caractérisée par la survenue d'une crise sanitaire hors norme où le virus covid 19 à défaut d'être aisément observable est devenu l'«objet statistique mondial» le plus explosif et le plus scruté au quotidien. Aux données épidémiologiques sont venues s'ajouter des statistiques et indices qui témoignent de la rapide propagation (quelques mois), du problème viral à l'ensemble de la sphère économique et sociale.

Cette propagation est à l'origine notamment d'une aggravation de la pauvreté au niveau national et de son corollaire la hausse des foyers allocataires du RSA (+5,8 % de mars à septembre 2020). Plus de 2 millions de foyers seraient désormais dans le dispositif, une première en 11 ans d'existence.



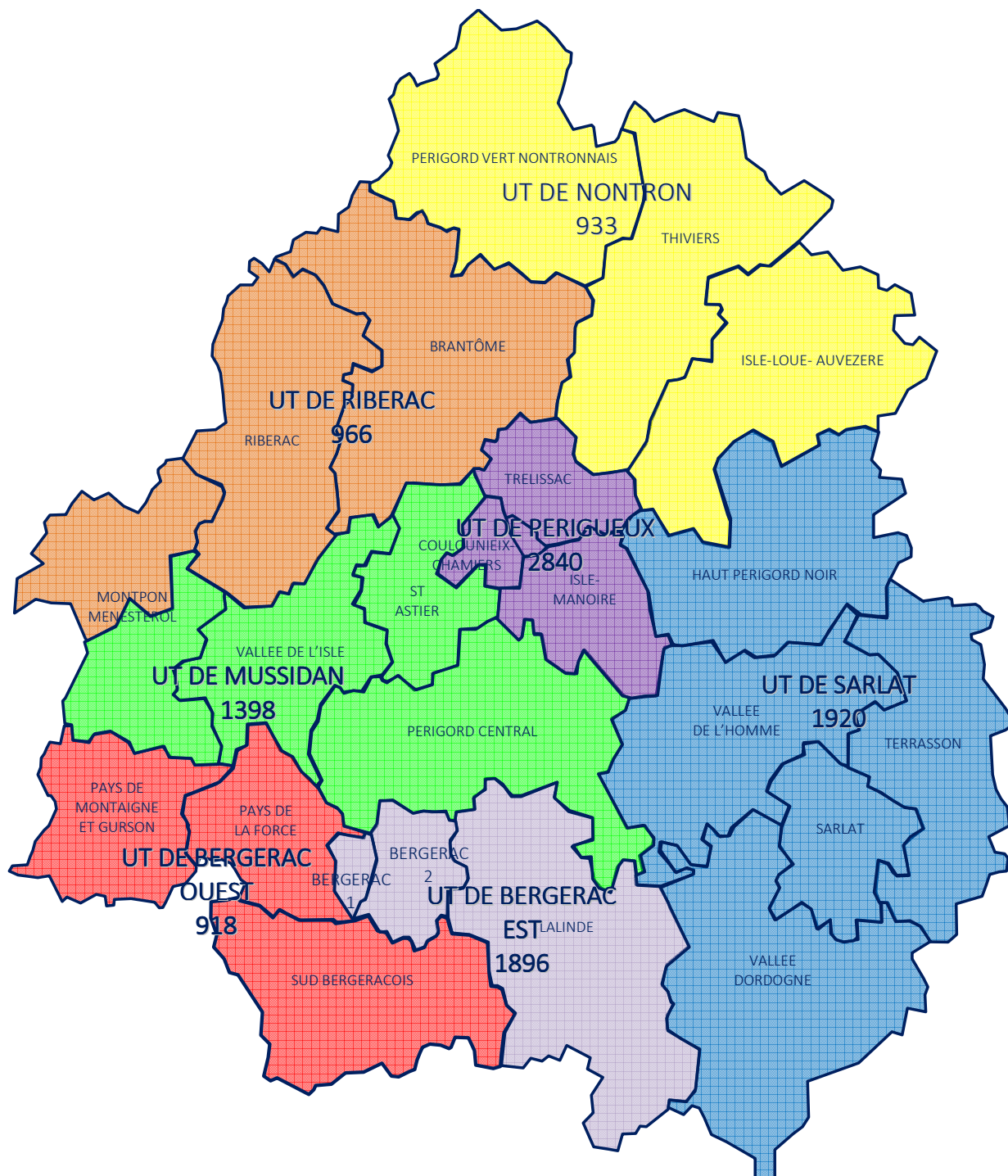
Après avoir connu une forte hausse lors du premier confinement, le dispositif RSA départemental atteignait, en décembre, les 10 703 foyers allocataires payés au titre du mois (+ 9,23 % en glissement annuel) soit 904 foyers supplémentaires dans le dispositif.

Le montant consommé en 2020 s'est élevé à 65 460 155 €. Pour l'année 2021, c'est un montant de près de 67 595 993 € qu'il est proposé d'inscrire au Budget Primitif (+ 3,26 %).

Globalement, le reste à charge de l'allocation RSA peut s'établir comme suit :

Années	Montant de la dépense RSA et RSA majoré versé par le Département	Montant de la compensation par l'État : transferts de compétences et avances TICPE + FMDI (*)	Reste à charge pour le Département
2018	59 175 191 €	40 023 512 €	19 151 679 €
2019	60 505 783 €	40 321 119 €	20 184 664 €
2020	65 460 155 €	39 738 789 €	25 721 366 €
2021 (prévisions)	67 595 993 €	40 524 283 €	27 071 710 €
(*) - TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques - FMDI : Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion			136 513 550 €

REPARTITION EN DECEMBRE 2020 PAR UNITE TERRITORIALE DES FOYERS ALLOCATAIRES RSA AVEC UN DROIT VERSABLE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL



A l'instar du niveau national, cette progression du Revenu de Solidarité Active s'explique non seulement par des mesures spécifiques de maintien du droit lors du premier confinement, mais surtout par la situation paradoxale dans laquelle se retrouve désormais chaque allocataire dans son parcours d'insertion.

Conformément à la philosophie du RSA, il doit s'insérer en privilégiant avant tout l'activité professionnelle alors que les confinements sanitaires réclament pour leur efficacité, au mieux, une baisse sensible de l'activité économique, au pire, un arrêt complet. Ajoutons qu'aux fermetures administratives des entreprises, peut s'ajouter la nécessité de garder ses enfants en raison des fermetures de structures éducatives (crèches, écoles...) et l'arrêt potentiel d'une partie du travail d'accompagnement par les professionnels spécialisés dans l'insertion, l'aide sociale, la recherche d'emploi, etc.

Comme dans de nombreux domaines, la crise sanitaire en cours dévoile donc ici l'inadaptation actuelle du dispositif national de lutte contre la pauvreté qui, sous couvert de privilégier « l'incitation individuelle à travailler » (notamment grâce à l'obtention de la prime d'activité), donne un socle de revenu trop faible pour protéger efficacement une partie de la population de la pauvreté en cas de crise économique ; encore plus si cette dernière est couplée à une grave pandémie.

19.2. PRINCIPAUX ELEMENTS LIES A LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION

Le dispositif d'insertion mis en place par la loi du 1^{er} décembre 2008 s'inscrit dans le cadre d'une politique décentralisée dont le principe est : [...] « les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des départements » (article L.115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Cette loi généralisant le RSA confirme donc bien le rôle du Conseil départemental en tant que chef de file de l'insertion.

La mise en œuvre du RSA réaffirme la compétence des Départements en matière d'action sociale et fait expressément du Président du Conseil départemental le pilote des politiques d'insertion et donc des actions déclinées sur le territoire départemental.

Deux documents cadres regroupent et proposent une stratégie de la politique départementale d'insertion : le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit les orientations stratégiques de la collectivité et le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) qui définit les modalités de coordination avec les partenaires.

La politique départementale d'insertion, qui est en grande partie une politique volontariste financée par le Département, s'adresse aux allocataires ou à leurs ayants droits. Elle est portée par la DGA-SP et a pour objectif de permettre à tous les allocataires de pouvoir construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle dont la finalité est la reprise d'emploi, que ceux-ci bénéficient d'un accompagnement de Pôle emploi ou du Département.

Pour atteindre cet objectif, la politique départementale d'insertion se décline sur tout le département en différentes actions, notamment d'accompagnement renforcé, en faveur d'allocataires du RSA très éloignés de l'emploi et cumulant des difficultés importantes.

Le contenu de ces actions s'appuie sur une analyse des besoins de ces derniers, réalisée à l'échelle des 7 Unités Territoriales par les 8 Responsables d'Unités Territoriales – Adjoints d'Insertion (RUT-AI) et les 33 référents d'insertion, mais également au regard des résultats obtenus.

Cette politique d'insertion qui permet de construire des parcours et un processus d'insertion, s'articule autour de 3 grands axes d'intervention et de différentes actions :

- **Le lien social et la mobilisation** sociale et socioprofessionnelle :
 - retissage du lien social et reprise de confiance,
 - valorisation et évaluation des capacités, des savoir-faire et savoir-être.

- **L'accompagnement** vers l'autonomie et l'emploi :
 - réapprentissage des savoirs de base dans le contexte d'un projet professionnel,
 - mobilisation de l'outil de formation et notamment celui proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine,
 - accompagnement individuel renforcé et structuré permettant d'articuler accompagnement social et accompagnement professionnel.

- **La mise en activité et en emploi** :
 - l'insertion par l'activité : Ateliers et Chantiers d'Insertion et Associations Intermédiaires,
 - l'accompagnement des créateurs d'entreprise,
 - l'accompagnement des travailleurs indépendants (agriculteurs, commerçants, artisans, professions libérales, professions artistiques),
 - la mobilisation de la clause d'insertion,
 - la prospection, la mise en emploi et le maintien dans cet emploi.

Afin de consolider ces parcours d'insertion, la politique départementale d'insertion développe, en complémentarité, des actions individuelles et collectives **d'accès à différents droits essentiels**. Elles visent à consolider voire accélérer ces parcours grâce à un accès :

aux soins,
à la mobilité,
au numérique,
à la culture,
aux vacances et aux loisirs,
à la pratique sportive,
à l'allocation RSA (non recours),
à l'accompagnement budgétaire,
au logement.

De plus, cette politique peut se décliner spécifiquement pour répondre aux attentes de certains publics. Il en va ainsi pour :

les personnes issues de la communauté des gens du voyage, notamment ceux qui pratiquent encore l'itinérance et stationnent sur les aires d'accueil du Département,
les jeunes 16-25 ans,
les personnes reconnues « travailleurs handicapés »,
les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection internationale.

Pour mettre en œuvre cette politique, il est fait appel soit à des opérateurs externes, souvent associatifs, soit à certains services du Département : service de l'agriculture et de l'agroalimentaire, service du tourisme, etc. Elle mobilise également des agents dédiés au pôle RSA-LCE : infirmiers d'insertion, référents d'insertion, conseillères en économie sociale et familiale. Ces différents intervenants sont encadrés dans leur mission par des agents du siège mais également, sur chacune des UT, par les RUT-AI. Ils bénéficient également de l'appui des secrétaires RSA.

Enfin, en 2020, le financement de cette politique a mobilisé :

- des crédits du Département
 - le Fonds Départemental d'Insertion (FDI) : **2 090 515 €**,

Comme indiqué précédemment, ce fonds est abondé, de manière volontariste, par des crédits consacrés à accompagner des actions d'insertion.

- le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : **1 020 000 €**,

Le FSL demeure un outil majeur de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées.

- une enveloppe de **208 000 €** pour déléguer des accompagnements budgétaires complexes,
- une enveloppe de **570 000 €** en contrepartie d'actions financées dans le cadre de la programmation du Fonds Social Européen (FSE).

- par des crédits de l'Europe : le FSE : **1 006 000 €**

Depuis 2007, le Conseil départemental de la Dordogne a été retenu dans le cadre d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) qui vient cofinancer la politique d'insertion du Programme Départemental d'Insertion (PDI). Cette intervention a permis, dans un même temps, de compléter territorialement l'offre d'insertion et d'expérimenter de nouveaux outils pour l'améliorer.

- par des crédits d'État : le Plan d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (PALPAE) : **531 470 €**

Il vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention conclue entre l'État, d'une part et le Conseil départemental et ses partenaires, d'autre part.

Si l'ensemble de ces actions qui constituent la politique départementale d'insertion traduit l'engagement constant et massif du Département dans la lutte contre la pauvreté, il rappelle avant tout que la logique de « solidarité active », basée sur l'incitation individuelle du retour à l'emploi, ne peut se suffire à elle-même surtout en période de crise économique ou sanitaire.

Comme le montre l'évolution comparée depuis janvier 2010 du nombre de demandeurs d'emploi et du nombre d'allocataires du RSA payés par le Département, lutter contre la pauvreté et augmenter la part de la population en emploi ne peut s'abstraire à la fois d'un véritable redressement économique et d'une recherche d'un minimum vital « décent » pour l'obtention d'une société plus protectrice, plus juste et moins créatrice d'inégalités.

Une dernière donnée le rappelle d'ailleurs : celle de l'ancienneté des allocataires pris en charge par le Département. Si en 2008 (fin du dispositif Revenu Minimum d'Insertion (RMI)) 24 % d'entre eux avaient une ancienneté de 5 ans ou plus dans le dispositif d'insertion, ils sont désormais 38 %, preuve que la pauvreté de longue durée, depuis la « crise des subprimes », n'a jamais pu véritablement se résorber.

20. SERVICE P@STEL - VIE SOCIALE

20.1. PRESENTATION DU SERVICE

Le service P@stel- Vie Sociale, à vocation d'intervention transversale, est rattaché à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP), il intervient auprès des Pôles et des Unités Territoriales de la DGASP, en lien avec la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) en cas de dysfonctionnement informatique, d'installation et/ou de mise à jour de logiciels et matériels informatiques et numériques.

Conjointement, il gère l'instruction financière des dossiers de demandes de subvention de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne et les dossiers de demandes de subventionnement des associations à caractère social autres que ceux qui sont instruits par le service de la Vie Associative, il gère également le fonds des périodiques de la Documentation.

20.2. PRINCIPALES ACTIONS DU SERVICE

20.2.1. P@STEL

20.2.1.1. L'EXPLOITATION ET LA PRODUCTION

Le Pôle Assistance Soutien Technologique et Logistique a généré des requêtes régulières, préalablement créées et/ou adaptées à partir des données du logiciel social IODAS pour permettre les liquidations et les mandatements mais aussi pour répondre aux demandes de statistiques des services de la DGASP ou de sollicitations extérieures telles que :

les traitements hebdomadaires et mensuels pour l'Aide Sociale à l'Enfance (Secours d'urgence, argent de poche, cadeaux d'anniversaire et de Noël et allocations mensuelles) et pour l'aide sociale générale Personnes Agées/Personnes Handicapées (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes (EHPAD), aide-ménagère, portage de repas...),

le bilan pour les rapports annuels et trimestriels (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Cellule Départementale des Informations Préoccupantes (CDIP), Revenu de Solidarité Active – Lutte contre l'Exclusion (RSA), Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé (PMI) avec la réalisation de tableaux statistiques et des cartes,

les traitements journaliers des services d'aide à domicile,

les extractions et les traitements pour l'APA (notamment APA à domicile et en établissement, Dotation Globale), la PCH et l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne),

la production des états de contrôle : le contrôle, la validation des traitements, la vérification de la base de données et la production des états d'allocations signés par les responsables des services et/ou des Pôles des différents politiques de la DGASP,

la préparation mensuelle des échanciers pour les Pôles des Personnes Agées (PPA) et Handicapées (PPH) et le Pôle Aide Sociale à l'Enfance (PASE),

les sollicitations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour les statistiques de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),

les demandes de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) concernant les décisions et les rejets des Aides Financières,
la conception et/ou la mise à jour des données cartographiques, l'élaboration des supports visuels pour les différents services de la DGASP,
la mise en place, le suivi et l'actualisation des tableaux de bord mensuels des différents pôles (PASE, PA, PH, PMI et du Service Budget- Bureau des Moyens Généraux de la DGASP).

20.2.1.2. L'ASSISTANCE ET LE SOUTIEN

Dans le but d'optimiser l'utilisation et l'efficacité des outils informatiques et des logiciels informatiques et « métiers » par les agents de la DGASP, le service P@stel, épaulé dans ses actions par les Référents Numériques de la DGASP répartis dans chaque Unité Territoriale (UT) :

les assiste sur le plan matériel (primo-dépannage informatique et numérique, téléphonie, installation des ressources et du prêt de matériel),
les forme et/ou assure l'assistance à l'utilisation des technologies informatiques, techniques et communication (Iodas Web, Teams, One Note, One Drive...),
et les soutient et/ou les représente en participant au Comité de Pilotage, au Comité de PROjet (COPRO) et aux différents groupes de travail traitant des données sociales émanant des différents services et/ou Pôles.

20.2.1.3. DIVERS

Le service fournit également de nombreuses statistiques pour la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), la Chambre Régionale des Comptes (CRC) ainsi que pour d'autres organismes publics (comme les communes ou les intercommunalités) et pour les autres services de la DGASP. A ce titre, il a aussi contribué à la mise à jour et à la préparation de l'extraction des données statistiques sociales concernant les communes, les cantons, les intercommunalités et autres collectivités.

Il a mis à disposition des données sociales aux services demandeurs dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité aux services du public en lien étroit avec les services de la DSIN.

Le service a poursuivi la gestion, pour le Département, du dispositif « Mon Compte Partenaire » de la CAF. Il a aussi été associé à la poursuite de la « webisation » des applications métiers (installation et formation) dans différents services. Il a participé, pour la DGASP, à la refonte du site institutionnel Internet du Département et à la structuration du site « demarches.dordogne.fr » qui permet l'accès aux services proposés par les collectivités locales du territoire périgourdin et qui vous informe sur les demandes que vous pouvez réaliser auprès de chacune d'entre elles.

Il a participé à l'instruction de 21 dossiers dans le cadre des projets, notamment ceux à caractère social, des structures éligibles au Budget Participatif 2020, dispositif piloté par le Département.

En collaboration avec les services de la DSIN, il a contribué aux déploiements des outils informatiques et numériques auprès des collaborateurs de la DGASP qui ont travaillé en télétravail durant les périodes pandémiques.

Durant l'exercice 2020, le service Pastel a dispensé 15 jours de formation de proximité ou sur site externe et notamment en Unité Territoriale (module AST pour lequel il a participé

à son évolution statistique), a été sollicité plus de 4 500 fois (courriel, téléphone) et a produit, industrialisé, exploité, finalisé et vérifié plus de 3 500 requêtes informatiques.

20.2.2. VIE SOCIALE

20.2.2.1. LES ASSOCIATIONS

Le service P@stel–Vie Sociale a traité en 2020 les demandes de subventions de fonctionnement émanant :

des innovations sociales,

des structures associatives et des collectivités territoriales dont les dossiers ont été retenus par le Comité Technique de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne,

des structures n'étant pas éligibles auprès du Service de la Vie Associative.

Il en a assuré le suivi administratif et comptable ; des conventions entre celles-ci et le Département ont défini notamment les modalités de versement de financement et/ou le cadre de réalisation des opérations financées.

Les demandes de subvention à caractère social (environ 100 dossiers traités au cours de l'exercice 2020 par le Service de la Vie Associative) ont fait l'objet d'une instruction particulière afin de délivrer un avis technique, par le service, avant d'être présentées à la commission spécialisée du Conseil départemental ou à la Commission Permanente.

Il a instruit également la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD), 3 dossiers collectifs pour l'exercice 2020 pour un montant total de 11 600 €.

Le service a procédé au versement de 643 098 €, dans le cadre d'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relatif à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) : la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne. Celle-ci a pour objectif de coordonner, dans le département, les financements accordés autour d'une stratégie commune, à 55 structures publiques et associatives (en 2020), en conformité avec l'avis du Comité Technique de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA 24) de la Dordogne; cette somme étant reversée au Département par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Le montant total des lignes budgétaires gérées et mandatées par le service (hors budget dédié à la Conférence des Financeurs de la Dordogne et autres lignes budgétaires sociales diverses) s'élève, pour l'exercice 2020, à 290 899 €.

20.2.2.2. LA DOCUMENTATION

Le service gère une trentaine d'abonnements aux revues d'actualité sociale, les achats des nouveaux codes juridiques et ouvrages pour la Direction de la DGASP, les différents pôles, les Unités Territoriales (UT), les Centres Médico-Sociaux (CMS). Les ouvrages n'étant plus disponibles, seules sont dorénavant proposées, à la consultation et au prêt, les revues sociales.

21. POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (PAF)

Le PAF assure la préparation et le suivi budgétaire de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP) mais aussi l'exécution budgétaire de l'Administration Générale (AG), du Pôle Revenu de Solidarité active (RSA), des recettes de la Protection Maternelle Infantile (PMI), des subventions sociales (Conférence Des Financeurs (CDF), Fonds de Solidarité Logement (FSL), Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD), Comité Local de Coordination des Aides (COLCA), Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT)) et du Centre de santé Départemental qui a fait l'objet de la création d'un budget annexe et qui est entré en activité en octobre 2019. D'autre part le PAF est en charge de la gestion des dispositifs de l'administration générale pour les services centraux et déconcentrés de la DGASP.

Les crédits de fonctionnement ont été exécutés à hauteur de 255 848 519 € et se répartissent de la manière suivante : 878 477 € consacrés à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la prévention pour la santé, 1 092 246 € aux services communs 60 237 408 € à la famille et l'enfance, 46 707 518 € aux personnes handicapées, 74 775 454 € aux personnes âgées, 69 484 210 € au Revenu de Solidarité Active (RSA), et 2 673 206 € à diverses actions. Les dépenses d'investissement ont représenté 324 037 € dont 250 078 € à destination des établissements médico-sociaux sous forme de subventions d'équipements. Les crédits restants ont été consacrés à l'équipement en mobilier de bureau des services de la DGASP.

21.1. PREPARATION ET EXECUTION BUDGETAIRE DE LA DGASP

Chaque année le service élabore les propositions budgétaires :

Budget Primitif (BP),
Budget Supplémentaire (BS),
Décisions Modificatives (DM).

Ainsi que les rapports liés à ces budgets.

412 lignes budgétaires sont gérées par la DGASP. Elles ont fait l'objet des mouvements suivants :

DESIGNATION	2019	2020	% d'évolution 2020/2019
Engagements	1 407	1 504	6,89 %
Propositions mandatement	102 665	102 544	-0,12 %
Proposition de titres de recettes	5 458	5 982	9,60 %
Total des mouvements	109 530	110 030	0,46 %

Le budget de la DGASP a été exécuté à hauteur de :

	2019	2020
DEPENSES	99,84 %	99,79 %
Dépenses d'investissement	97,88 %	91,28 %
Dépenses de fonctionnement	99,85 %	99,80 %
RECETTES	100,33 %	94,77 %

BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET

Evolution des dépenses d'Aide Sociale par grandes missions (Voir annexe 1).

➤ Aide sociale à l'enfance (M€)

DESIGNATION	2019	2020	% 2020/2019
<u>PREVENTION</u> (Allocations mensuelles, secours d'urgence, travailleuses familiales, clubs de prévention, Action Educative en Milieu Ouvert-AEMO)	6,036	6,328	4,83 %
<u>HEBERGEMENT</u> (Maison d'Enfants à Caractère Social-MECS, placement familial et lieux de vie, Village de l'enfance, tiers dignes de confiance, autres hébergement Foyers de Jeunes Travailleurs-FJT, séjours de vacances))	47,633	51,759	8,66 %
<u>SCOLARITE, LOISIRS</u>	0,094	0,076	-19 15 %
<u>ALLOCATIONS</u> (Allocations jeunes majeurs, habillement, fournitures scolaires, argent de poche, cadeaux de Noël)	0,854	0,813	-4,80 %
<u>DIVERS</u> (Santé, transport, formation, frais de déplacement, SUB)	1,723	1,261	-26,81 %
TOTAL	56,340	60,237	6,92 %

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2019	2020	% 2020/2019
<u>PREVENTION</u>			
AEMO	700	814	16,29 %
<u>HEBERGEMENT</u>			
MECS	502	569	13,35 %
Placement familial	577	580	0,52 %
Lieux de vie	34	34	0
Tiers dignes de confiance	82	86	4,88 %

➤ *Aide sociale aux personnes handicapées (M€)*

DESIGNATION	2019	2020	% 2020/2019
Aide-ménagère	0,070	0,070	0
Hébergement	28,946	29,634	2,38 %
Allocations compensatrices	2,164	2,045	-5,50 %
Prestation de Compensation du Handicap	9,842	10,884	10,59 %
Divers (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale-SAVS et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés - SAMSAH, Tutelles, Fond de compensation et contrib. Fonct. Maison Départementale des Personnes Handicapées-MDPH)	4,146	4,074	-1,76 %
TOTAL	45,168	46,707	3,41 %

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2019	2020	% 2020/2019
Aide-ménagère	53	75	41,51 %
Hébergement	923	942	2,06 %
Allocations compensatrices	318	301	5,35 %
Prestation de Compensation du Handicap	1155	1187	2,77 %

➤ *Aide sociale aux personnes âgées (M€)*

DESIGNATION	2019	2020	% 2020/2019
Aide-ménagère	0,077	0,084	9,09 %
Hébergement	15,756	16,251	3,14 %
Financement des Centres Locaux d'Information et de Coordination	0,009	0	-100%
APA à domicile	34,112	35,323	3,55 %
APA versée aux bénéficiaires en établissement	0,814	0,829	1,84 %
APA versée aux établissements (dont dotation globale)	20,453	20,805	1,72 %
Divers (dont Conférence des Financeurs)	1,632	1,483	- 9,13 %
TOTAL	72,853	74,775	5,14 %

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2019	2020	% 2020/2019
Aide-ménagère	49	50	2,04 %
Hébergement	1066	1064	-0,19 %
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	8048	8156	1,34 %
APA versée aux bénéficiaires en établissement	588	594	1,02 %
APA Dotation Globale versée aux établissements	4395	4372	-0,52 %

➤ *Revenu de Solidarité Active (M€)*

DESIGNATION	2019	2020	% 2020/2021
Allocations RSA	60,677	65,680	8,24 %
Fonds Social Européen (FSE)	1,852	1,721	- 7,07 %
Fonds Départemental d'Insertion (FDI)	1,200	1,332	11 %
Contrats aidés	0,750	0,750	0
Autres		0,001	100 %
TOTAL	64,479	69,484	7,76 %

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2019	2020	% 2020/2019
Allocataires Revenu Minimum d'Insertion (RMI)/ RSA socle (ex RMI) et RSA majoré (ex : Allocation Parent Isolé)	9 699	10 403	7,26 %

➤ *Autres dépenses sociales (M€)*

DESIGNATION	2019	2020	% 2020/2019
Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJD)	0,100	0,100	0
Subventions	0,212	1,612	660,38 %
Fonds de Solidarité Logement (FSL)	0,870	0,870	0
Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)	0	0	0
Autres actions	0,002	0,001	-50 %
Foyer Jeunes Travailleurs Périgueux	0,090	0,090	0
TOTAL	1,274	2,673	109,81 %

21.2. ADMINISTRATION GENERALE

Pour assurer le bon fonctionnement de tous les services de la DGASP, le Pôle Administratif et financier :

procède à l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel, à la location/maintenance de 74 photocopieurs, 7 télécopieurs, engage les dépenses et contrôle les factures des fournisseurs (fournitures de bureau, produits d'entretien, carburant pour 180 véhicules, affranchissement, ...).

L'ensemble de ces dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 092 245 € soit une baisse de 8,10 % par rapport à 2019.

Pour assurer l'ensemble de l'activité ci-dessus décrite, le service était doté en 2020 des moyens humains suivants (14 personnes) :

- 1 Directeur,
- 1 chef de bureau,
- 2 agents pour l'administration générale,
- 3 agents au courrier,
- 2 agents au standard,
- 5 techniciennes de surface.

22. PÔLE PERSONNES HANDICAPEES

22.1. MISSIONS ET EFFECTIFS

Le pôle intègre tout d'abord la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), groupement d'intérêt public placé sous la tutelle administrative et financière du département. Son activité fait l'objet d'un rapport spécifique dans le recueil consacré aux organismes extérieurs.

Le Service des Etablissements et des Prestations composé de 13 personnes est en charge :
de la tarification et du contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ;
de l'instruction et du paiement des demandes d'aide sociale ;
du paiement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Les objectifs fixés au pôle en 2020 prévoyaient de :

Renforcer la coordination avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées en participant aux réunions de cadres ;

Stabiliser l'équipe du Service des établissements et des prestations ;

Poursuivre l'adaptation de l'organisation, former les nouveaux agents et travailler la polyvalence aide sociale/PCH ;

Renforcer les contrôles à domicile ;

Poursuivre la contractualisation en y intégrant une dimension stratégique.

Continuer à participer au déploiement de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) (Dispositif d'Orientation Permanent (DOP), révision des autorisations, transformation de l'offre, habitat inclusif, comité opérationnel et stratégique, ...) ;

Sécuriser les prévisions budgétaires en réactivant ou en adaptant les outils de suivi (tableaux de régularisation, ...) ;

S'assurer du contrôle et du suivi du reversement des intérêts des capitaux placés sur l'ensemble des secteurs.

22.2. LA POURSUITE DE L'ADAPTATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE VIA LA CONTRACTUALISATION

Les lois n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ont généralisé les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyen (CPOM) dans le secteur médico-social.

Au travers de ces CPOM, le Département et les gestionnaires conviennent d'établir leurs relations dans le cadre d'une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagement réciproque tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens budgétaires que dans l'évaluation des résultats atteints en fonction des objectifs définis en commun.

Les CPOM constituent ainsi un levier efficace de déclinaison de la politique départementale du handicap. Un socle commun d'objectifs, liés aux orientations du schéma départemental et de la politique nationale, a pu être défini : mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous, contribuer à la construction de parcours de vie sur un territoire, renforcer la place de la personne handicapée dans la définition de son projet, favoriser l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la cité, rechercher l'efficacité.

Au cours de l'année 2020, le service a ainsi négocié des CPOM avec deux associations majeures en Dordogne :

L'association Les Papillons Blancs de Bergerac qui gère trois Foyers d'Hébergement (FH), deux Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM), un Foyer Occupationnel (FO), un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), deux Sections d'Accueil de Jour (SAJ) et un foyer expérimental pour enfants,
L'association APEI de Périgueux qui gère deux FH, un SAVS, cinq FO et deux Etablissements d'Accueil Médicalisés (EAM).

Ces deux CPOM ont été finalisés, approuvés et signés fin 2020. Ils ont été l'occasion pour les gestionnaires de porter des projets d'inclusion conformément à l'axe 4 du Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2022.

22.3. LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS (RAPT)

L'objectif de la démarche est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Pour atteindre cet objectif, la démarche nécessite un partenariat fort afin d'identifier les besoins de la personne et d'y répondre. En cela, elle a pour ambition de faciliter la coordination et la coresponsabilité de tous les acteurs.

Les évolutions attendues portent sur l'organisation des institutions concernées, les pratiques professionnelles d'élaboration des réponses et d'accompagnement, les coopérations entre les acteurs et les échanges d'information.

La démarche est articulée autour de 4 axes :

Mise en place du dispositif d'orientation permanent piloté par la MDPH,
Déploiement d'une réponse territorialisée piloté par l'ARS Nouvelle Aquitaine et le Département,
Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
Accompagnement au changement des pratiques, de la MDPH, des partenaires.

En 2020, le Département a participé aux actions suivantes :

Dispositif d'orientation permanent ;

Comité stratégique de la RAPT ;

Comité opérationnel de la RAPT ;

Intégration de fiches-actions RAPT dans la contractualisation avec les ESSMS rédigées en partenariat avec l'ARS.

22.4. GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

22.4.1. PREMIER CONFINEMENT

Le Service des Etablissements et des Prestations a tenté de faire le nécessaire pour que la crise sanitaire et le confinement n'aient qu'un impact limité sur le service rendu aux usagers. Dès l'annonce du premier confinement, la majorité des agents a continué d'assurer une partie de ses missions en télétravail (9 agents sur 13) – les conditions matérielles du télétravail ayant été rendues possibles par la mise à disposition d'ordinateurs portables.

Grâce au télétravail et au travail collaboratif avec la Paierie départementale, les paiements ont pu être maintenus lors de la période de confinement :

- Mandatement automatisé pour avril et mai de la PCH et de l'ACTP – hors versements directs aux services prestataires ;
- Mandatement d'avances de trésorerie pour les mois d'avril et mai pour les établissements et services d'aides à domicile accompagnant des usagers bénéficiaires d'ACTP et de PCH ;
- Poursuite du paiement des factures établies antérieurement à la période de confinement.

Le lien avec les établissements et services ainsi qu'avec les usagers n'a pas été rompu, permettant ainsi de réagir rapidement à certaines situations exceptionnelles (arrivée imprévue d'usagers sur des établissements, réponses aux bénéficiaires ACTP/PCH). Seules les missions d'instruction ont dû être laissées en suspens – les instructeurs n'ayant pas la possibilité de consulter les dossiers papiers à leur domicile.

A noter que le télétravail a perduré de manière partielle sur 2020 pour toutes les missions ne nécessitant pas une activité en présentiel.

22.4.2. DOTATIONS DE MAINTIEN DE FINANCEMENT

Au plus fort de la crise sanitaire du Covid-19 et au regard des contraintes liées à cette dernière, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) n'ont pas été en mesure de réaliser leur activité habituelle auprès des usagers en situation de fragilité.

Les mesures de confinement ont eu également un impact sur l'activité et le financement des établissements accueillant des adultes handicapés, notamment la fermeture des accueils de jour et le choix de certains usagers d'un confinement à domicile.

Deux ordonnances en date des 25 mars et 15 avril 2020 ont prévu une garantie de maintien des financements des établissements et services médico-sociaux. Le décret n°2020-822 du 29 juin 2020 est venu préciser les modalités de compensation de la sous-activité des établissements et services.

Le Département a ainsi attribué une dotation de maintien de financements globale aux services d'aide à domicile au titre de la PCH entre le 1er mars et le 31 mai 2020. Ces dotations ont représenté un surcoût de 286 775,19 €.

Pour les établissements ayant conclu un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Département de la Dordogne, la sous-activité liée aux mesures sanitaires adoptées durant la période de confinement a été compensée sur la base de la dotation prévue au contrat pour l'année 2020.

Pour les établissements accueillant des adultes en situation de handicap ayant leur domicile de secours en Dordogne, et n'ayant pas conclu de CPOM avec le Département de la Dordogne, la sous-activité liée aux mesures sanitaires a été compensée sur la base du nombre de jours complets d'absence pour un motif lié à l'épidémie de Covid19.

Les dotations pour les établissements se sont élevées à 1 314 638 € au total (délibération n°20-209 du 2 octobre 2020).

22.4.3. REGULARISATION DES AVANCES

Durant la période de confinement, les établissements et services ont été destinataires d'avances de trésorerie pour les mois d'avril et de mai 2020, calculées sur la base de l'activité prévisionnelle. Ces avances ont fait l'objet d'une régularisation en fin d'année 2020. Celle-ci s'est déroulée sans encombre grâce à une collaboration de qualité avec les agents de la Paierie.

22.4.4. CONTROLES SUR PLACE

Le Service des Etablissements et des Prestations réalise des contrôles sur place dans le cadre de deux missions :

Les visites suite aux demandes d'aide-ménagères afin de pouvoir estimer le besoin de l'utilisateur ;

Les contrôles sur place dans le cadre de la tarification des établissements et services et plus particulièrement des comptes administratifs.

La crise sanitaire a mis un coup d'arrêt à ces déplacements. Afin de limiter les contacts, il a été fait le choix de réaliser ces contrôles essentiellement par voies électronique et téléphonique. Le contrôleur d'aide-sociale a ainsi croisé les informations issues des tuteurs, des travailleurs sociaux et des usagers. La tarificatrice s'en est remises aux éléments fournis par les directeurs et les comptables. Ces aménagements, sans être optimaux, ont permis d'adapter les missions du service aux réalités de la crise.

22.5. AIDE SOCIALE PH – BILAN 2020 EN CHIFFRES

Une évolution tarifaire contenue pour les établissements

La campagne de tarification 2020 s'est traduite par une procédure budgétaire classique qui n'a pas donné lieu à une procédure contradictoire, et 39 procédures budgétaires simplifiées dans le cadre de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Le prix de journée moyen - avec mesures nouvelles - a été arrêté à 97,84 € en hausse de 1,80 % par rapport à 2019. Hors mesure nouvelle, ces prix de journée s'établissent à 96,39 € en hausse de 0,29 %. Pour mémoire, le taux directeur était fixé à 0,40 % pour l'ensemble des établissements et services, secteurs public et privé confondus.

L'enveloppe brute des dépenses autorisées a été arrêtée à 48 508 804 €, en hausse de 0,23 %. Les mesures nouvelles sont désormais difficilement quantifiables dans la mesure où la quasi-totalité des établissements et services ne sont plus tarifés par l'intermédiaire d'une procédure budgétaire classique mais par l'application d'un taux directeur sur le budget base zéro.

22.5.1. NOMBRE DE BENEFICIAIRES D'AIDE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS

<i>Type d'aide</i>	<i>Déc. 2019</i>	<i>Déc. 2020</i>	<i>Variation</i>	<i>%</i>
ACTP	329	317	- 12	- 3,65 %
PCH	1 756	1 830	+ 74	+ 4,21 %
Aide sociale à l'hébergement	977	901	- 73	- 7,78 %
Services d'accompagnement (SAVS et SAMSAH)	149	243	+ 94	+ 63,09 %
Aide-ménagère, portage de repas, famille d'accueil	94	89	+ 20	- 5,32 %
TOTAL	3 305	3 380	+ 75	+ 2,27 %

Le nombre de bénéficiaires ayant des droits ouverts augmente cette année de près de 3,27%, cette augmentation ne concerne pas l'ensemble des prestations :

- Tout comme en 2019 (+5,21%), les nombre de bénéficiaires de PCH augmente fortement (+4,21%) ;
- La baisse du nombre de bénéficiaire constatée sur l'aide sociale à l'hébergement est à mettre en corrélation avec la hausse du nombre de bénéficiaires accompagnés par des services d'accompagnement. Ces fortes variations sont dues à un changement dans la méthode de calcul. En effet, jusqu'en 2019, les usagers de SAMSAH étaient comptabilisés avec les établissements. Si l'on considère l'aide sociale dans son ensemble (hébergement + services), on observe une hausse de 1,88% du nombre de bénéficiaires. Cette augmentation est principalement due à la régularisation de nombreux dossiers d'usagers de SAMSAH et SAVS.
- Baisse de 5,32% des usagers bénéficiant d'aide-ménagère ou suivi par une famille d'accueil, suite à une hausse de 27% en 2019. Le nombre de dossiers de demandes d'aide-ménagère a chuté de manière significative suite à la crise sanitaire.

L'activité de la commission consultative d'aide sociale a connu un regain en 2020 :

Nombre :	2016	2017	2018	2019	2020
Dossiers présentés en commission	455	534	555	525	633
Recours en départementale	1	2	2	NS	NS
Recours en centrale	2	0	0	NS	NS
Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO)	NS	NS	NS	4	5

Le nombre de dossiers de demande d'aide sociale aux personnes handicapées présentés en Commission a augmenté de 20,57% en 2020 après avoir baissé de 5,41% en 2019. Cette augmentation est liée au remplacement des postes vacants en 2019 mais également à la mise à jour de 52 dossiers d'usagers présents dans les établissements percevant une dotation.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, en cas de litige avec l'administration, toute personne a la possibilité de contester la décision prise par ladite administration. C'est ce que l'on appelle le Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO), c'est une première étape avant de saisir le [juge administratif](#) d'un recours contentieux. Il s'agit de rechercher le [règlement amiable](#) du différend avec l'administration. En 2020, le Service des Etablissements et des Prestations a présenté 5 RAPO dont les décisions de M. le Président ont été confirmées.

22.5.2. EVOLUTION DES DEPENSES D'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES (EN M€)

Type d'aide	2019	2020	Variation	%
ACTP	2,164	2,047	- 0,117	- 5,4 %
PCH	9,842	10,884	+ 1,042	+ 10,59 %
Aide sociale à l'hébergement	28,792	29,484	+ 0,692	+ 2,44 %
Autres (services, aide-ménagère, contribution fonctionnement et fonds de compensation MDPH, ...)	4,368	4,292	- 0,076	- 1,74 %
TOTAL	45,166	46,707	+ 1,541	+ 3,41 %

Les dépenses d'ACTP continuent de baisser parallèlement au nombre de bénéficiaires.

L'augmentation des dépenses de PCH est essentiellement due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires ainsi qu'aux revalorisations du SMIC de 1,2% au 01/01/2020, et du tarif horaire des salaires pour les emplois à domicile (convention des particuliers employeurs).

Le paiement des établissements a retrouvé un rythme soutenu en 2020 car les effectifs des instructeurs payeurs furent à nouveaux complets. Ceci explique en grande partie l'augmentation des dépenses pour l'aide sociale à l'hébergement en 2020.

Les autres dépenses restent relativement stables – seuls les services d'aide à la personne voient leurs dépenses baisser.

22.6. LE CONTROLE DES DISPOSITIFS

22.6.1. UNE VERIFICATION SYSTEMATIQUE DE L'EFFECTIVITE DES PLANS D'AIDE PCH

Les procédures de contrôle en amont et le renforcement de l'information des bénéficiaires sur leurs obligations permettent d'améliorer le suivi des dossiers et de limiter les indus.

Les contrôles concernent principalement, les entrées/sorties d'établissements (médico-sociaux ou sanitaires), les changements de situation personnelle et familiale (état civil, adresse, déménagement hors département) ; de dispositif d'aide (modification du plan personnalisé, attribution de la MTP, non cumul avec une autre aide sociale...), et des décès. Il a été effectué 329 contrôles sur pièces sur l'année 2020.

Pour la première fois en année pleine, le Service des Etablissements et des Prestations du Pôle Personnes Handicapées a eu la charge du dispositif PCH mais également ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne). Si les procédures liées au paiement ont été bien intégrées au nouveau service, les procédures de contrôle doivent encore être renforcées.

Le montant total des titres émis en récupération des indus PCH (défaut de justificatifs de dépenses, trop-perçus suite à hospitalisation, décès, changement de département) s'élève à 92 684 €.

22.6.2. UN CONTROLE EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

La campagne des comptes administratifs 2020 a donné lieu à 40 contrôles sur pièces. Ces contrôles ont entraîné la rectification des résultats présentés par les gestionnaires, représentant 31 817 € de dépenses écartées.

23. LES UNITES TERRITORIALES

La crise sanitaire et les périodes de confinement ont profondément bouleversé l'activité des services sociaux.

Les pratiques professionnelles ont dû s'adapter, se modifier et se sont orientées vers l'urgence et l'accompagnement du public.

La priorité 2020 a été d'assurer une continuité de service.

De ce fait, la saisie des statistiques n'a été que partielle ; les chiffres ne reflètent donc pas l'activité du service et ne peuvent pas être comparés aux chiffres de l'année précédente.

La pandémie COVID 19 a fortement impacté les activités d'accueil, cependant la réponse au public a toujours été assurée.

Durant le premier confinement, une permanence d'accueil physique a été mise en œuvre sur chaque territoire afin de répondre aux besoins urgents des usagers.

Le second confinement « plus souple » a permis de maintenir un accueil du public sur rendez-vous dans chaque Centre Médico-Social (CMS) ou permanence sociale et de réaliser des visites à domicile.

La mission première qui est l'accès aux droits reste prédominante.

Les problématiques relationnelles occupent une place importante avec une augmentation des violences conjugales (Périgueux notamment).

Nous constatons également une forte hausse des sollicitations pour l'accès aux prestations (Bergerac, Nontron).

La question de l'accès aux soins devient de plus en plus perceptible avec l'impossibilité de pouvoir consulter un médecin généraliste. Certains usagers, notamment dans les territoires ruraux n'ont plus de médecin traitant.

Enfin cette crise a mis en exergue l'isolement de certaines personnes, des états dépressifs voire suicidaires.

Nous accueillons un public majoritairement sans emploi ; la part des retraités continue d'être importante (Nontron, Sarlat).

Le recours au Fonds de Solidarité Logement (FSL) reste important ; il est à noter en fin d'année de fortes sollicitations qui se poursuivent en 2021.

Les cantons du Nontronnais se caractérisent par l'arrivée de familles en grande précarité et venant de l'ensemble du territoire national.

Cette mouvance de la population a une incidence sur les dispositifs de protection de l'enfance et d'accès au logement.

L'augmentation du nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) s'est poursuivie en 2020. A l'issue de la période de confinement nous avons priorisé les rencontres physiques pour les « nouveaux entrants » dans le but de leur proposer une orientation rapide.

Nous observons une dégradation des situations familiales nécessitant davantage de transmissions judiciaires. La crise sanitaire a indéniablement souligné la détresse de nombreuses familles déjà en difficulté dans la prise en charge de leurs enfants et qui, sans relais (école, centre de loisirs) se sont confrontées à une promiscuité accentuant les conflits et parfois même les violences.

L'ensemble des professionnels ont eu à cœur d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins du public en modifiant si besoins leurs pratiques professionnelles.

En dépit des périodes de confinement tous les usagers ont été écoutés, entendus et accompagnés.

23.1. UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-EST

23.1.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de Bergerac	599	2 617
CMS de Beaumontois en Périgord	557	161
CMS Creysse	373	279
CMS Lalinde	2 645	1 481
TOTAL	4 174	4 538

L'activité de l'Unité Territoriale (UT) a été impactée par la crise sanitaire et les périodes de confinement. L'accueil et l'accompagnement des usagers ont pu cependant se réaliser par téléphone, sur rendez-vous dans les Centres Médico-Sociaux (CMS) et par le biais des visites à domicile (VAD) dans certaines conditions et dans le respect des règles sanitaires.

La saisie des statistiques n'a été que partielle. Les chiffres ne reflètent pas l'activité du service et notamment celle du CMS de Bergerac qui est toujours très intense. Il devient difficile de répondre de manière satisfaisante aux demandes du public sur ce secteur avec les moyens qui restent constants depuis plusieurs années.

23.1.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	416
Aide administrative	938
Aide à la saisie	168
Autonomie PA/PH	0
Election de domicile	3
PUMA/CMU/CMUC	101
Retraite	123
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	1 749

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	1 749
Autonomie	818
Budget	1 301
Enfance	939
Insertion professionnelle	1 391
Logement	793
Problématique relationnelle	838
Protection judiciaire	234
Santé	1 526
TOTAL	9 589

L'accès aux droits et à la santé, l'insertion professionnelle et le budget sont les principales thématiques prises en charge par les travailleurs sociaux.

Le CMS de Bergerac, de Creysse, de Lalinde et de Beaumont ainsi que les permanences sur Monpazier et du Buisson de Cadouin permettent aux usagers d'avoir une réponse sociale de proximité.

23.1.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	8
Demandeur d'emploi	1 048
Etudiant, en formation professionnelle	30
Personne au foyer	150
Retraité	473
Salarié	570
Sans	1 422
Travailleur indépendant	165
TOTAL	3 866

A l'instar des autres années, la grande majorité du public reçu est sans emploi (demandeurs d'emploi et sans activité professionnelle) avec pour ressources principales le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou les indemnités de Pôle Emploi.

Il faut noter que 60 % des personnes reçues sont des femmes.

23.1.4. 10.1.4 - LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	132
Habitat Alternatif	129
Hébergé à titre gratuit	606
Hébergement collectif	47
Locataire Parc privé	1 976
Locataire Parc public	1 169
Propriétaire	456
Sans logement	177
TOTAL	4 692

Le logement est une problématique toujours très prégnante sur le secteur de l'Unité Territoriale, et essentiellement sur Bergerac.

Près d'un quart des usagers reçus sont locataires d'un logement social et plus de 42 % sont locataires du parc privé.

Ces chiffres sont sensiblement les mêmes que l'année dernière.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	313	57 418,33
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	80	27 515,06
Fonds de Solidarité au Logement Energie	260	54 849,01
Fonds de Solidarité au Logement Eau	151	22 349
Accompagnement Social Lié au Logement	76	-

Malgré une période de confinement de deux mois, le nombre de demandes Fonds de Solidarité au Logement (FSL) a légèrement diminué par rapport à 2019 et 2018, (excepté pour

les demandes Eau qui sont plus importantes) or le montant accordé sur l'ensemble des aides est le même.

Les demandes d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) sont toujours aussi nombreuses et l'objectif de l'aide à la gestion budgétaire est régulièrement sollicité.

23.1.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 601
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1 630
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	441
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	3
Nombre de personnes convoquées en EP	81
Nombre de personnes reçues en EP	35
Nombre de décisions de maintien suite EP	36
Nombre de décisions de réduction suite EP	40
Nombre de décisions de suspension suite EP	14

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
	414	368	345	160	115	140	45	1 587

On constate une augmentation du public bénéficiaire du RSA par rapport aux années précédentes.

Il faut remarquer que le canton de Lalinde comptabilise 335 bénéficiaires du RSA suivis par le Département. Ils sont accompagnés par une seule référente qui les reçoit sur 4 lieux d'accueil différents.

L'UT compte 321 « Nouveaux Entrants » sur l'année, un « Nouvel Entrant » étant une personne qui n'a jamais été dans le dispositif RSA.

ACTIONS Fonds Social Européen (FSE)

Le Comité de Coordination et d'Information (CCOI) continue de bien fonctionner sur le bergeracois. Il permet l'échange et le partage des informations entre les partenaires sur l'offre d'insertion et tente ainsi d'apporter une réponse adaptée à la personne qui est accompagnée par les différentes structures.

Malgré les conditions sanitaires, les actions ont pu se poursuivre et les structures ont su s'adapter pour mener à bien les accompagnements.

ACTIONS PORTEES PAR LE DEPARTEMENT

Le Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) : outil qui existe sur le bergeracois depuis 2015. Les référents proposent cet accompagnement au public en recherche d'emploi avec quelques freins sociaux. Des personnes ont pu trouver des emplois ou entrer en formation. 58 prescriptions dont 43 par les référents.

L'Action Dynamique Vers l'Emploi (ADVE) : cet outil de mobilisation sociale mais aussi de remobilisation vers l'emploi est très pertinent sur le territoire et il répond aux besoins des

usagers. Il permet aux référents de travailler avec l'utilisateur une étape de son parcours professionnel. Les allocataires du RSA sont restés en lien avec le professionnel en charge de cette action pendant le confinement, permettant pour certains de rompre leur isolement. On peut aussi comptabiliser des entrées en formation et à l'emploi. Cette action est efficace grâce au travail en binôme entre les référents et le professionnel de l'action.
87 prescriptions dont 84 par les référents RSA.

ACTIONS PORTEES PAR LE DEPARTEMENT ET POLE EMPLOI

Le Comité Local d'Accompagnement Global (CLAG) : 138 prescriptions pour l'année 2020 dont 25 émanant du Conseil Départemental et 113 de Pôle Emploi.

Les travailleurs sociaux travaillent en lien avec les conseillers Pôle Emploi afin d'accompagner au mieux les usagers, or le turn-over des conseillers Pôle Emploi sur cette action n'a pas facilité ce partenariat.

ACTION PORTEE PAR LES REFERENTS ET LA RESPONSABLE ADJOINTE INSERTION

Cette action portée par le « Collectif Kraken Mécanique » a pour finalité de promouvoir le spectacle vivant. Elle favorise également l'échange et la transmission des connaissances et des pratiques en lien avec les Arts Scéniques et rendre accessible à tous la pratique artistique. L'action devait se dérouler de janvier à juin 2020 à la Maison du département. Les objectifs de cette action sont de permettre aux usagers est de rompre leur isolement, de prendre conscience de leur capacité à faire et à transmettre, de travailler le rapport au corps à travers la pratique de l'improvisation et de savoir prendre la parole en public dans le but de se présenter à des entretiens d'embauches.

Du fait du confinement et des conditions sanitaires, nous n'avons pu réaliser que 4 séances avec de 5 à 9 participants. Ces derniers y ont trouvé un bénéfice d'épanouissement personnel et nous ont sollicités pour renouveler cette action.

SECOURS D'URGENCE INSERTION

43 Secours Insertion ont été accordés pour un montant global de 4 510 euros (72 % de l'enveloppe de l'UT a été consommée)

23.1.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	80	80	5 360
Secours d'Urgence	118	211	9 070
Allocation Mensuelle	288	558	47 668
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	105	235	4 heures
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	36	56	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	19	-	-

Le nombre de demandes d'aides financières est légèrement en baisse par rapport à 2019 même s'il est important de constater que les enveloppes attribuées à l'UT ont été consommées à 90 %.

Les demandes de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) ont considérablement augmenté : 105 demandes contre 77 en 2019. Cette fragilisation pouvant s'expliquer par le contexte sanitaire et économique.

Le travail de prévention a été mis à mal en ce qui concerne l'Aide Educative à Domicile (AED), compte-tenu des absences dans l'équipe. Nos difficultés dans le champ de la prévention peuvent corréluer avec l'augmentation de demande de judiciarisation, sachant que c'est une tendance générale et constante depuis quelques années.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	110	153
Personnes vulnérables	16	-

Le nombre d'évaluations Informations Préoccupantes (IP), Soit Transmis est sensiblement le même qu'en 2019 malgré le confinement.

Entre 2017 et 2020, nous pouvons noter une constante augmentation des demandes d'évaluation dans le cadre judiciaire et, en 2020 une augmentation notable de saisine du parquet de la part de nos services.

A noter que le nombre d'évaluations à destination des majeurs a augmenté (de 11 à 16).

23.1.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	188
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	143
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	165
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	5
Nombre de familles en difficulté rencontrées	126

Le nombre des naissances sur le secteur a augmenté (395 en 2020 contre 386 en 2019).

Malgré les conditions sanitaires particulières, le nombre d'enfants vu en consultation, en permanence ou en visite à domicile est à la hausse. Les puéricultrices sont présentes sur l'ensemble du territoire et permettent aux familles de bénéficier d'accompagnement de qualité.

La psychologue intervenant sur l'UT a rencontré 34 familles dont 18 orientées par les assistantes sociales de secteur.

Le nombre d'enquêtes adoption reste stable par rapport aux années précédentes.

23.1.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

En cette année particulière, l'activité de l'agent de mobilité a été divisée par deux que ce soit en terme d'intervention réalisées à la demande des travailleurs sociaux de l'UT (53) ou en nombre de kilomètres parcourus (15 195).

L'agent de mobilité est sollicité essentiellement pour des démarches de santé et son action est très appréciée par les usagers accompagnés par les services du département.

23.1.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

En raison de la crise sanitaire les travailleurs sociaux n'ont pu mettre en place d'activités collectives.

23.2. UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-OUEST

23.2.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS La Force	788	88
CMS Sigoulès	307	463
CMS Port Ste Foy	2 733	860
TOTAL	3 828	1 411

La pandémie COVID 19 a fortement impacté l'activité de l'Unité Territoriale (UT) de Bergerac Ouest, cependant la réponse au public a toujours été assurée. La saisie statistique n'a pu être assurée régulièrement par les professionnels sur l'ensemble des CMS (- 45 % par rapport aux chiffres 2019 / 2 postes secrétariats CMS vacants durant 6 mois).

Durant le 1^{er} confinement « strict », une permanence d'accueil physique a été mise en œuvre afin de répondre aux besoins urgents des usagers, à la Maison du Département à Bergerac ; les travailleurs médico-sociaux et secrétaires (dans la mesure du possible) ont poursuivi leurs missions en télétravail.

Le second confinement plus « souple » a permis de maintenir un accueil du public sur rendez-vous dans chaque CMS ou sur les permanences sociales les plus adaptées à l'accueil du public en période de pandémie, de réaliser des visites à domicile à titre exceptionnel mais nécessaires en lien avec notre territoire rural, tout en accomplissant une partie des missions en télétravail.

23.2.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	196
Aide administrative	310
Aide à la saisie	29
Autonomie PA/PH	289
Election de domicile	1
PUMA/CMU/CMUC	86
Retraite	49
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	960

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	613
Autonomie	162
Budget	165
Enfance	331
Insertion professionnelle	253
Logement	200
Problématique relationnelle	265
Protection judiciaire	32
Santé	294
TOTAL	2 315

Pour 2020, il apparaît une chute importante du nombre de contacts en vue de l'accès aux droits mais une très forte hausse des sollicitations pour l'accès aux prestations.

Les demandes concernant les personnes âgées et handicapées sont celles qui ont le moins baissé, tout comme celles liées à l’insertion professionnelle, à l’enfance et à la santé.

23.2.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	22
Demandeur d'emploi	324
Etudiant, en formation professionnelle	8
Personne au foyer	20
Retraité	165
Salarié	234
Sans	262
Travailleur indépendant	82

Comparativement à 2019, ce sont toujours les personnes sans ou demandeurs d’emploi qui sont les plus représentés parmi les usagers du service social (54 %).

Il est à noter que les travailleurs indépendants/agriculteurs représentent 9 % des personnes reçues soit une augmentation de 3 %, ces usagers ont été fortement impactés par la crise sanitaire. La part des retraités est stable.

23.2.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	75
Habitat Alternatif	90
Hébergé à titre gratuit	196
Hébergement collectif	14
Locataire Parc privé	568
Locataire Parc public	207
Propriétaire	269
Sans logement	7
TOTAL	1 426

La part de locataires du parc public (15 %) et celle du parc privé (40 %) reste identique à 2019 ; comme pour les personnes hébergées à titre gratuit (14 %).

Les propriétaires représentent toujours 20 % des personnes accompagnées, ce qui n’est pas négligeable et révèle leur fragilité financière.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	122	24 630
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	48	12 376
Fonds de Solidarité au Logement Energie	169	55 430
Fonds de Solidarité au Logement Eau	62	9 127
Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)	33 (validés) 5 (annulés)	

Le nombre de Fonds de Solidarité au Logement Accès accordés a augmenté de 15 % soit une hausse de 3 000 € sur le montant des aides accordées.

La hausse la plus notable se situe sur le FSL Maintien (+23 %) et s'explique par une augmentation du nombre de personnes en difficultés pour faire face au paiement de leurs loyers courants.

Le nombre des demandes d'aides financières pour l'énergie a baissé (- 12 %) mais le montant accordé a augmenté, signifiant ainsi un montant d'aide moyen plus important pour les usagers.

Le nombre de demandes d'aides pour les factures d'eau a largement baissé (- 38 %), tout comme le nombre de mesures ASLL - toutefois quasi identique à 2018.

23.2.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 040
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1 016
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	216
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	5
Nombre de personnes convoquées en EP	101
Nombre de personnes reçues en EP	18
Nombre de décisions de maintien suite EP	45
Nombre de décisions de réduction suite EP	56
Nombre de décisions de suspension suite EP	1

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
Bgc Ouest	233	275	318	135	82	42	14	1 099

Au 31 décembre 2020, l'UT de Bergerac Ouest compte 918 foyers suivis par le Département (chiffres IODAS) et 216 personnes suivies par Pôle Emploi. Le nombre d'allocataires a augmenté sur la période tant au niveau du suivi Département que des personnes orientées Pôle Emploi.

Les trois référents insertion assurent donc en moyenne 306 suivis, mais il existe une disparité de charge de travail :

Pays de Montaigne et Gurson : 337,

Pays de La Force : 315 (secteur avec la plus forte augmentation),

Sud Bergerac : 266.

Notre public se caractérise par un pourcentage toujours plus élevé que la moyenne du Département de moins de 26 ans (8,28 %), de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) majoré (11,54 %) et de femmes (58,71 %).

L'année 2020 est marquée par une baisse du nombre de contrats d'engagements réciproques qui s'explique par la période de confinement de plusieurs mois. De nombreux contrats en cours ont été prorogés systématiquement.

Concernant les axes d'orientation, cette année, l'insertion professionnelle devient l'axe majeur des contrats d'engagements réciproques (25,11 %) suivi de la santé (25,02 %), et de l'autonomie sociale (24,29 %).

96 personnes ont été orientées vers les différents services du département : service économie, tourisme, agriculture, et service des travailleurs indépendants.

Concernant l'accompagnement socio-professionnel, nous nous appuyons sur divers « outils » :

↻ Les ateliers chantiers d'insertion du secteur : 10 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion ont été effectués en 2020,

↻ L'accompagnement global : 61 parcours engagés en 2020, dont 45 issus de pôle emploi et 16 du Conseil Départemental (+ 11 parcours qu'en 2019),

↻ Le Plan Régional de Formation : 13 parcours (- 7),

↻ Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : 16 parcours validés pour accompagnements réalisés. Cette action ne se déploie pas sur le territoire de Montaigne et Gurson.

En amont de l'emploi, les usagers ont pu être orientés par les référents insertion, sur :

↻ L'Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi : 61 parcours réalisés pour 2020 sur 6 sites,

↻ Les ateliers de remobilisation : 24 personnes ont bénéficié de cette action (13 sur Sigoulès et 11 sur Vélines),

↻ Les accompagnements santé : 16 personnes accompagnées actuellement. Il faut préciser que début 2020 l'infirmière travaillait à 70 % et a repris à temps complet à compter de mai 2020. Elle reçoit le public sur les CMS essentiellement.

23.2.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	13	13	1 090
Secours d'Urgence	68	131	6 000
Allocation Mensuelle	153	308	25 202
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	20	57	1 403 heures accordées / 812 heures réalisées
Aide Educative à Domicile (AED) / Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	26	42	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	19		

Une baisse globale de l'utilisation des aides financières Enfance est à mettre en lien avec la pandémie COVID 19 et, malgré tout, avec les aides débloquées par l'Etat via la Caisse d'Allocations Familiales afin de soutenir les familles.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes et les MASP enregistrent la baisse la plus faible, avec une utilisation sensiblement identique.

Le nombre de mesures AED a augmenté en 2020, en raison du remplacement de l'éducatrice lors de son congé maternité et son retour en septembre : c'est un outil précieux dans le cadre de la prévention qui a soutenu 26 familles en 2020 contre 19 en 2019.

En ce qui concerne les TISF, une baisse du nombre d'heures accordées est constatée notamment en raison du confinement. Seules 57 % des heures sont réalisées, soit en raison de l'absence d'adhésion des familles ou, de la difficulté de l'association prestataire à recruter des professionnelles.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	65	97
Personnes vulnérables	6	6 majeurs

Le nombre d'Informations Préoccupantes (IP) et Soit Transmis (ST) évalués par les travailleurs médico-sociaux a baissé par rapport à l'année dernière. Cependant, il faut remarquer une augmentation significative des avis d'ouverture du Juge des Enfants (20 en 2019 contre 50 en 2020). Cet indicateur démontre une augmentation très importante des situations nécessitant une décision de l'autorité judiciaire par manque d'adhésion des familles au soutien proposé ou par la gravité des éléments de danger repérés.

Dans la répartition sur les centres médico-sociaux de l'UT, seul le canton de Pays de Montaigne et Gurson enregistre une baisse contre une augmentation des IP/ST pour les cantons Sud Bergeracois et Pays de La Force.

23.2.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	246
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	81
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	104
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en Moyenne Section (MS) maternelle	271 enfants de MS vus + 13 post-confinement) Ateliers : 230 MS
Nombre d'enfants vus en école	506 Enfants vus (271 MS + 235 en PS)
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	0 (5 pour UT Est)
Nombre de familles en difficulté rencontrées	22 familles (34 pour UT Est)

L'année 2020, avec le retour de congé maternité du médecin PMI et d'une puéricultrice, a permis de suivre 46 enfants de plus qu'en 2019 en consultation (+23 %) ; tout comme lors des permanences des puéricultrices avec presque 3 fois plus d'enfants vus au moins 1 fois. A l'inverse, le nombre de Visites A Domicile (VAD) a baissé, notamment en raison des restrictions sanitaires (- 30 %), favorisant les rendez-vous en permanences.

Les confinements successifs et restrictions sanitaires ont fait chuter les interventions pour les bilans en écoles maternelles (-40 %).

La psychologue intervient sur les 2 UT du Bergeracois. Les familles de l'UT Bergerac Ouest représentent 40 % des familles rencontrées ; cependant le nombre d'entretiens prévention réalisés pour notre territoire représente 25 % de son activité. Les familles sont majoritairement orientées par les assistantes sociales de secteur et les puéricultrices et médecin PMI.

23.2.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

L'agent mobilité intervient sur les 2 Unités Territoriales de Bergerac afin d'accompagner les usagers sans solution de mobilité principalement vers le soin (hôpitaux, cliniques) et vers les services publics (CAF, Préfecture, Tribunaux). Son activité a fortement chuté en 2020 en raison du contexte sanitaire (confinements) et plusieurs semaines d'absence. Il a transporté 37 usagers pour l'UT Bergerac Ouest (95 au total) avec en moyenne 160 kms par mobilité. Cette intervention est un réel soutien pour les usagers isolés en milieu rural.

23.2.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

2020 n'a pas permis de mettre en œuvre d'actions collectives en raison des restrictions sanitaires.

Il en va de même pour les 2 ordinateurs « libre-service » accessibles aux usagers du service social aux CMS de La Force et Sigoulès : les restrictions sanitaires n'ont pas permis un accès aisé, tout comme l'absence de secrétaire durant 6 mois à Sigoulès.

23.3. UNITE TERRITORIALE DE PERIGUEUX

23.3.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de Boulazac	3 151	1 293
CMS de Coulounieix-Chamiers	1 639	865
CMS du Gour de l'Arche	2 246	706
CMS la Boétie	1 227	693
CMS les Chaudronniers	1 430	1 092
CMS Périgueux-ville	4 642	2 146
Accueil Maison du département	Sans objet	Sans objet
TOTAL	14 335	6 795

L'année 2020 s'est caractérisée par des pratiques professionnelles soumises à un protocole sanitaire. La période de confinement a été marquée par la mise en place d'une permanence quotidienne, composée de 5 personnes en présentiel, sur le site de l'Unité Territoriale (UT). Les situations étaient traitées en direct, ou transmises aux travailleurs sociaux qui intervenaient essentiellement par téléphone, les visites à domicile étant réservées aux situations relevant de la protection de l'enfance. De ce fait, les statistiques ne peuvent être analysées par rapport à l'année précédente, certaines saisies n'ayant pas été réalisées.

23.3.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	1 719
Aide administrative	2 955
Aide à la saisie	620
Autonomie PA/PH	178
Election de domicile	27
PUMA/CMU/CMUC	74
Retraite	136
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	5 709

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	5 709
Autonomie	308
Budget	3 592
Enfance	1 081
Insertion professionnelle	4 139
Logement	2 810
Problématique relationnelle	906
Protection judiciaire	72
Santé	744
TOTAL	25 070

On note une augmentation significative des demandes globales d'accès aux droits (+15,51 %), plus particulièrement sur l'aide à la saisie (+62 %), l'autonomie (+19,66 %) et les demandes liées à la retraite (+17,64 %).

Les problématiques relationnelles occupent une place importante, avec une augmentation des violences conjugales, abordées auprès des travailleurs sociaux (12 % à 18 % des problématiques relationnelles).

23.3.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	6
Demandeur d'emploi	1 575
Etudiant, en formation professionnelle	63
Personne au foyer	38
Retraité	310
Salarié	548
Sans	2 298
Travailleur indépendant	128

La situation professionnelle des publics se répartit entre personnes sans profession (46,27 %) demandeurs d'emploi (31,72 %), salariés (11,04 %) et retraités (6,24 %). Les travailleurs indépendants représentent 2,50 % du public.

23.3.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	69
Habitat Alternatif	263
Hébergé à titre gratuit	654
Hébergement collectif	109
Locataire Parc privé	2 318
Locataire Parc public	2 350
Propriétaire	191
Sans logement	142
TOTAL	6 096

Les locataires du parc public et du parc privé sont de même proportion alors qu'en 2019, le public issu du parc public était majoritaire (3 521 locataires du parc public et 2 922 locataires du parc privé). Le public en habitat alternatif est en évolution (+21,29 %) par rapport à 2019. Ces situations concernent des personnes en rupture familiale bénéficiant d'un réseau de connaissance, très souvent fragile.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	210	93 880
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	154	52 103
Fonds de Solidarité au Logement Energie	287	55 320
Fonds de Solidarité au Logement Eau	87	8 287€ Et 5 972€ en abandon de créance
Accompagnement Social Lié au Logement	143	Sans objet

Le Fonds de Solidarité Logement accès (FSL) reste important et en évolution par rapport à 2019 de +14,76 %. Le montant accordé est stable. Le FSL maintien est en baisse en nombre

de demandes, conséquence de la pandémie. Toutefois, on a pu noter en fin d'année de fortes sollicitations qui se poursuivent en 2021.

23.3.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	2 042
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	2 636
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	1 334
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	4
Nombre de personnes convoquées en EP	206
Nombre de personnes reçues en EP	56
Nombre de décisions de maintien suite EP	58
Nombre de décisions de réduction suite EP	140
Nombre de décisions de suspension suite EP	0

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
PERIGUEUX	420	632	735	127	124	157	106	2 301

Comme nous l'avons observée en 2019, l'augmentation du nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) se poursuit en 2020, avec 2 636 suivis par le Conseil départemental, soit +4,4 % et 1 334 suivis par Pôle Emploi, soit +5,2 %. Cette augmentation du nombre d'allocataires du RSA a impacté tous les Centres Médico-Sociaux (CMS). Cette année 2020 n'a fait qu'accroître le nombre de suivis des référents, avec une moyenne de 350 allocataires et un secteur ayant même dépassé les 400.

Durant le confinement, seuls les contacts téléphoniques ont été maintenus. A l'issue de cette période, nous avons priorisé les rencontres physiques pour le dispositif « nouveaux entrants », les nominations directes et les droits dérogatoires. Seulement 4 Equipes Pluridisciplinaires (EP) ont pu être mises en place.

L'infirmière insertion, malgré une période d'arrêt maladie a été extrêmement sollicitée : 30 nouveaux accompagnements et 73 dossiers en cours. La problématique santé est toujours prégnante dans les Contrats d'Engagements Réciproques (CER). L'accompagnement de l'infirmière insertion se caractérise par 304 rendez-vous, 30 visites à domicile, 27 demandes d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) en cours, 8 demandes obtenues et enfin 2 demandes de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

L'année 2020 a encore été impactée par des mouvements de référents et des arrêts maladie, entraînant des périodes vides sur les secteurs.

Le secrétariat RSA a également subi des mouvements de personnels, impactant l'organisation et la charge de travail des secrétaires en poste.

Le nombre d'allocataires en situation d'élection de domicile ou d'hébergement reste similaire. Il est toujours très difficile de mobiliser le public présent sur les quartiers politique de la ville aux clauses insertion. De nombreuses problématiques sociales rendent le retour à

l'emploi difficile. Le cumul RSA/emploi saisonnier a été fortement mobilisé, notamment par les allocataires du RSA, bénéficiaires de la protection internationale.

La convention départementale avec Pôle Emploi sur le dispositif accompagnement global se décline sur l'UT de Périgueux ainsi : 229 prescriptions (145 Pôle Emploi et 88 Conseil départemental), réparti en 7 Commissions Locales d'Accompagnement Global (CLAG) seulement. Après validation, 146 personnes ont intégré cet accompagnement renforcé.

Au niveau des aides financières, 44 demandes de Fonds Départemental d'Insertion (FDI) ont été instruites. Nous observons une baisse des demandes émanant de Pôle Emploi, 7 sur 2020, contre 31 en 2019. Il est à noter que 40 demandes concernent la mobilité (achat, permis, réparation de véhicule).

85 secours financiers régie insertion ont été accordés et seulement 9 ont été instruites par Pôle Emploi.

Le contexte sanitaire de 2020, ainsi que l'augmentation du nombre des allocataires RSA ont impacté l'accompagnement des référents, notamment avec la mise en place des entretiens téléphoniques, qui a rendu plus difficile l'accompagnement au projet professionnel. Il a été difficile de mettre en œuvre les mises en situation en milieu professionnel, les actions du Fonds Social Européen (FSE) et les actions des structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

23.3.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	104 urgence Dont 49 complément/insertion	153	9 520€ urgence 12 261€ complément/insertion
Secours d'Urgence	313	555	17 420€
Allocation Mensuelle	582	1 082	77 055€
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	94	310	5 720H engagées 4 180H réalisées
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	71	81	Sans objet
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	49	49	Sans objet

En 2020, nous avons accordé 582 Allocations Mensuelles (AM) pour 1 082 mineurs au total, avec une moyenne par mineur de 71,22€. Le fait générateur est le besoin alimentaire pour 514 dossiers sur les 582. Les besoins scolaires sont le second motif avec 45 dossiers. Les loisirs arrivent loin derrière, avec 11 dossiers. Nous pouvons noter en général, une légère baisse des demandes par rapport à 2019 (650 demandes accordées et 1 206 mineurs). Toutefois, au niveau des cantons, nous notons une légère baisse par rapport à 2019 sur Coulounieix (79/141), Isle Manoire (98/198), Trélissac (47/96), Périgueux 2 (187/333). Nous notons une baisse importante sur Périgueux 1 (209/376).

Concernant les Secours d'Urgence (SU), cette aide d'urgence a une vocation essentiellement alimentaire et peut être complétée par un plan d'aide plus conséquent. Le nombre de bénéficiaires est en augmentation de 6,48 % par rapport à 2019, soit 555 mineurs au total. L'enveloppe globale utilisée est de 17 420€. Périgueux 1 et Périgueux 2, (soit la ville de Périgueux) concentrent le plus de demandes avec 192 dossiers et 335 bénéficiaires. Les cantons de Coulounieix Chamiers, Isle Manoire et Trélissac ont chacun 40 dossiers en moyenne et 70 bénéficiaires chacun.

Concernant l'intervention des Techniciennes en Intervention Sociale et Familiale (TISF), les contraintes sanitaires ont eu pour conséquence de concentrer les mesures sur les situations les plus fragiles. On note de ce fait, une baisse de 18 % en heures réalisées.

Nous constatons une diminution d'une dizaine de mesures éducatives comparativement à l'année passée. Cette diminution concerne uniquement les mesures d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO, puisque nous avons exercé exactement le même nombre de mesures d'Aide Educative à Domicile (AED), cette année qu'en 2019. Cette baisse s'explique par le travail réalisé auprès des magistrats afin de diminuer le nombre de mesures éducatives judiciaires confié au département. Pour autant, cette année encore, 21 enfants ont été suivis au titre de l'AEMO par les éducatrices de l'UT de Périgueux.

La crise sanitaire a également impacté l'activité du service pendant plusieurs mois (absence de synthèse, de permanence éducative, de rendez-vous pour signer les protocoles, diminution conséquente du nombre de visite à domicile...), nous pouvons émettre l'hypothèse qu'en situation ordinaire, le nombre de mesure d'AED aurait été bien supérieur. Aussi, la création d'un 0.5 Equivalent Temps Plein (ETP) d'éducatrice à compter du 1^{er} janvier 2021 est indispensable à l'absorption des charges de travail des éducatrices.

Nous observons une dégradation des situations familiales nécessitant davantage de transmissions judiciaires (AEMO, Placements Educatifs à Domicile (PEAD), Placements). La crise sanitaire a indéniablement souligné la détresse de nombreuses familles déjà en difficultés dans la prise en charge des enfants, et qui, sans relai (école, centre de loisirs), se sont confrontées à une promiscuité accentuant les conflits et parfois même les violences.

La plateforme Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) a été maintenue en 2020, sous forme présentielle ou en distancielle, du fait de la crise sanitaire. Elle a permis l'accompagnement de 32 jeunes, (8 de moins que l'an passé), ni étudiants, ni employés, ni stagiaires (NEET). Cette diminution est à mettre en lien avec les périodes de confinement n'ayant pas favorisé le repérage et l'accompagnement.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	219	327
Personnes vulnérables majeures	19	19

Nous constatons une baisse de 23% du nombre d'Informations Préoccupantes (IP) et Soit-transmis, comparativement à l'année 2019, mais seulement de 15% pour le nombre d'enfants concernés.

Lors du 1^{er} confinement, nous avons noté une importante diminution des situations préoccupantes à évaluer, en lien avec les fermetures des établissements scolaires, des institutions partenaires. On observe, cependant, depuis la rentrée de septembre, une forte dégradation des situations familiales ayant conduit à de multiples saisines judiciaires (AEMO, des PEAD ou placement).

Le nombre d'IP personnes vulnérables est resté stable en comparaison avec 2019. 50 % des IP personnes vulnérables concernent des personnes ayant des pathologies psychiatriques, des femmes enceintes, ou en situation de handicap, contrairement aux années précédentes où la vulnérabilité était caractérisée en grande majorité par le vieillissement.

23.3.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	680
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	171
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	269
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	32
Nombre d'enfants vus en école	463
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	6
Nombre de familles en difficulté rencontrées	121

Avec 755 naissances sur le territoire de l'UT de Périgueux, on note une augmentation de 13,49 % par rapport à 2019. Concernant l'accueil du petit enfant, 352 assistants maternels disposent de 1 077 places. Le territoire compte 6 Maisons d'Assistants Maternels (MAM), pour une capacité d'accueil de 64 places, situées à Périgueux (2), Sanilhac (2), Chancelade et La Douze.

23.4. UNITE TERRITORIALE DE RIBERAC

23.4.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de Brantôme	1 538	1 169
CMS de Ribérac	3 965	762
CMS de Saint-Aulaye	3 740	710
CMS de Tocane	1 681	911
Accueil Maison Du Département	6 972	-
TOTAL	17 896	3 552

Une baisse de presque 50% de nos contacts physiques et téléphoniques s'expliquant en deux points :

La crise sanitaire nous ordonnant de prioriser nos missions afin d'assurer une continuité de service auprès des publics les plus vulnérables ce qui a eu pour conséquence une absence de recensement statistique sur le 1^{er} semestre 2020

La réorganisation de nos modes de réception du public : les sollicitations du public se sont régulées par un mode de contact basé principalement sur rendez-vous.

Malgré ce recensement du nombre de contacts, il s'avère que les sollicitations de notre public et les réponses que nous aurons dû apporter marquent l'accroissement de la paupérisation de notre territoire.

23.4.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	175
Aide administrative	2 017
Aide à la saisie	50
Autonomie PA/PH	207
Election de domicile	220
PUMA/CMU/CMUC	143
Retraite	122
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	2 934

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	3 750
Autonomie	518
Budget	986
Enfance	535
Insertion professionnelle	413
Logement	384
Problématique relationnelle	949
Protection judiciaire	168
Santé	1 075
TOTAL	8 778

En 2019, les principales thématiques de l'accompagnement social prodigué étaient le budget, la santé puis les problématiques relationnelles

En 2020, la santé devient la thématique majeure mais demeurent les problématiques financières et relationnelles. Ce sont donc des difficultés qui deviennent une constante : la traduction de l'appauvrissement d'un territoire et de ses habitants.

23.4.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	19
Demandeur d'emploi	600
Etudiant, en formation professionnelle	18
Personne au foyer	82
Retraité	470
Salarié	424
Sans	1 432
Travailleur indépendant	93

La crise sanitaire n'aura pas modifié les catégories de public rencontré : les personnes sans profession d'abord suivies des demandeurs d'emploi puis des retraités.

23.4.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	111
Habitat Alternatif	108
Hébergé à titre gratuit	490
Hébergement collectif	11
Locataire Parc privé	1 631
Locataire Parc public	493
Propriétaire	658
Sans logement	80
TOTAL	3 582

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	287	56 898
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	43	14 707
Fonds de Solidarité au Logement Energie	205	59 769
Fonds de Solidarité au Logement Eau	85	9 910
Accompagnement Social Lié au Logement	6	-

La hausse des demandes en 2020 (+ 43) aura été moins forte que celle constatée en 2019 (+ 88). Elle est la conséquence de la période de confinement ; Ce fléchissement est à relativiser eu égard à la diminution du public rencontré. En effet, l'accentuation de la précarité du territoire est avérée à la lecture des aides allouées en hausse de + 2 463€ pour le Fonds de Solidarité au Logement (FSL) Maintien et + 6 976€ pour FSL Accès.

L'augmentation de l'Aide Educative Budgétaire (AEB) attendue l'an passé a bien eu lieu et ce malgré la diminution de fréquentation : nous sommes passés de 2 à 11 AEB mises en œuvre. C'est un autre marqueur de la paupérisation du territoire.

23.4.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	684
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	939
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	231
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	5
Nombre de personnes convoquées en EP	71
Nombre de personnes reçues en EP	29
Nombre de décisions de maintien suite EP	32
Nombre de décisions de réduction suite EP	27
Nombre de décisions de suspension suite EP	2

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
CER :	136	227	420	79	58	50	7	977

Conséquence du confinement et de l'impact sur l'organisation du travail, le nombre de contractualisation en baisse.

Cela ne signifie pas que les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) n'ont pas été accompagnés.

En effet, si en 2019, nous recensons 27 nouveaux allocataires, nous en recensons 42 en 2020. Les Entretiens d'Orientation et d'Accompagnement (EOA) ont d'ailleurs été une priorité et ce sont 174 nouveaux allocataires qui en auront bénéficié.

Nous sommes restés attachés à mobiliser le public pour faire évoluer favorablement leur insertion sociale et/ ou professionnelle : un partenariat resserré avec un Club Entrepreneurs, avec un Atelier Chantier Insertion (ACI) en département limitrophe accroissant notre nombre d'ETP à 4, avec le pôle Emploi dans le cadre du dispositif Accompagnement Global intégrant cette année 53 usagers, et 26 allocataires au titre de l'Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi (ADVE).

23.4.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	22	22	2 192
Secours d'Urgence	128	258	9 550
Allocation Mensuelle	155	297	19 655
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	42	53	1 529 heures
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	15	16	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	10	16	-

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	71	114
Personnes vulnérables	9	10

Hausse des montants alloués en aides d'urgence : Fonds d'Aide d'Urgence (FAJ) et Secours d'Urgence (SU) contrairement aux Allocations Mensuelles (AM). En effet, et notamment lors du 1^{er} confinement du 1^{er} semestre 2020, les personnes qui sollicitaient nos services étaient en situation d'urgence alimentaire d'autant que les associations caritatives ont eu besoin de temps pour organiser leur stock alimentaire et leur distribution.

Cette urgence centrée sur les besoins de 1^{ère} nécessité couplée à nos modes de rencontre du public, plus restrictifs, n'ont pas permis d'approfondir nos évaluations sociales. Les prestations d'aide sociale à l'enfance comme l'Aide Educative à Domicile (AED) ou l'aide d'un Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) ont de ce fait moins été sollicitées.

La fermeture des écoles a limité les Informations Préoccupantes (IP) sur le 1^{er} semestre confirmant qu'elles sont les 1^{ers} observatoires des situations de risque des mineurs. Depuis la rentrée scolaire en septembre 2020, les IP se sont amplifiées. Si cette tendance se poursuit en 2021, un 2nd poste d'éducateur spécialisé devrait de nouveau être envisagé : Sur un territoire

d'une superficie de 1 431 km², un seul éducateur pour plus de 40 enfants, comme en 2019, rend peu efficient la régularité du lien pourtant garant d'une action éducative de prévention.

Certes l'éducateur a su développer d'autres modes de communication avec les familles suivies – revue de soutien éducatif dématérialisée.

23.4.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)– PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	296
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	69
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	46
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	36
Nombre d'enfants vus en école	268
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	1 annulation
Nombre de familles en difficulté rencontrées	28

Malgré la situation sanitaire contraignant notre organisation professionnelle, l'activité de la PMI est en hausse et cela malgré une partie des statistiques du canton de Brantôme non renseigné (absence infirmière puéricultrice).

Les bilans en école maternelle ont permis de rencontrer davantage d'enfants.

Déjà, la désertification médicale impactait la PMI les années précédentes mais cette année les sollicitations des parents ont augmenté : une patientèle du territoire mais aussi une patientèle de pôle urbain choisissant de vivre le confinement en ruralité.

Egalement la psychologue de prévention aura rencontré plus quatre familles en difficulté.

Une augmentation qui traduit la majoration des problématiques relationnelles intrafamiliales.

Concernant les modes d'accueil : si le nombre d'assistants maternels est stable avec une capacité de 143 accueils, le nombre de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) est en augmentation avec une capacité de 81 accueils, le nombre d'assistants familiaux a baissé à raison de 7 accueils en moins sur le territoire.

2020 compte 225 avis de naissance avec une légère hausse sur le canton de Brantôme.

23.4.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

TERRITOIRE	Canton de Ribérac	Canton de Brantôme	Canton Nord-Montpon	UT Mussidan	Annulés	Autres
Nombre de transports	112	71	34	44	47	-

Hors canton de Ribérac dont les transports sont en hausse encore cette année, la légère baisse des autres cantons et sur l'UT de Mussidan repose uniquement sur l'impossibilité de rendre ce service à la population durant le 1^{er} confinement. Si ce service est facultatif, il demeure incontournable tant les besoins de mobilités sont prégnants en territoires ruraux impactés par la précarité croissante.

23.4.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

La crise sanitaire nous a contraint à suspendre nos actions collectives de prévention et soutien à la parentalité posant la question de l'utilisation des outils collaboratifs pour maintenir et promouvoir le travail partenarial. D'autant que son expérimentation en interne s'avère positive.

La situation pandémique a eu, entre autres conséquences, celle de modifier nos organisations de travail.

Grâce d'une part au déploiement du « Pack Mobilité » attribué aux travailleurs médico-sociaux et d'autre part à la dématérialisation des dossiers engagée par l'Unité Territoriale, nous avons pu permettre aux équipes d'être réactives et adaptées pour poursuivre nos missions.

Cette réponse a permis d'encourager les changements d'habitude incluant les process numériques comme une stratégie évolutive favorable à nos pratiques :

Le travail à distance, le besoin de réactivité immédiate et l'importance des synergies ont créé le besoin du travail coopératif s'appuyant sur les outils numériques collaboratifs :

Teams, d'abord pour le traitement des Informations Préoccupantes (IP) dans le respect de la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD), a optimisé le travail en équipe grâce à un partage d'information ciblé à une équipe, la possibilité de travailler en temps réel et en simultané.

Puis, entre les périodes de confinement et limitation d'interaction sociale, le besoin de communication auprès des équipes et entre elles s'est accru. Contrairement aux mails dont le mode de communication est davantage vertical, Teams a permis une communication positive, efficace créant l'émulation d'équipe : en diminuant les échanges dispersés par mail, par un partage d'informations ciblées pour actualiser les pratiques professionnels pour exemple.

23.5. UNITE TERRITORIALE DE MUSSIDAN

23.5.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation	Nombre de personnes concernées
CMS de MONTPON	3 067	988	
CMS de MUSSIDAN	2 435	2 553	
CMS de NEUVIC	2 222	932	
CMS de ST ASTIER	2 640	1 664	
CMS de VERGT	3 023	862	
Accueil Maison Du Département	3 765		
TOTAL	17 152	6 999	

2020, une année particulière qui compte globalement 1 527 contacts de plus que l'année précédente.

Une augmentation de près de 4 000 en nombre de contacts en accueil sur le territoire, mais une baisse conséquente en terme d'orientation qui consistent en l'accompagnement et le suivi des familles, prodigués par les assistants sociaux.

L'impossibilité, durant plusieurs mois, d'effectuer autant de visites à domicile qu'à l'ordinaire, l'arrêt des permanences, la multiplicité des entretiens téléphoniques qui n'offrent pas la même qualité d'accompagnement que les entretiens physiques, ajoutés aux départs de professionnels sur certains centres médico-sociaux (CMS), sont certainement autant de facteurs qui peuvent expliquer cette diminution.

36 % des personnes ont été reçues sans rendez-vous, ce qui atteste de l'importance de l'accessibilité aux services du Département et leur implication auprès du public, à l'heure où les relais de proximité des différentes administrations s'amenuisent.

23.5.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	4 530
Aide administrative	1 567
Aide à la saisie	71
Autonomie PA/PH	414
Election de domicile	106
PUMA/CMU/CMUC	161
Retraite	150
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	6 999

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits Accompagnement	3 843
Autonomie	997
Budget	1 337
Enfance	1 593
Insertion professionnelle	622
Logement	1 534
Problématique relationnelle	889
Protection judiciaire	575
Santé	2 329
TOTAL	13 719

La mission première qu'est l'accès aux droits reste prédominante.

Viennent ensuite, à l'image des années précédentes, les thématiques de la santé, de l'enfance et du logement.

Nous notons cette année une baisse des demandes concernant la problématique relationnelle, ce qui peut interroger compte tenu de la période de confinement et de la proximité continue qu'elle a engendrée. Toutefois, l'on peut faire l'hypothèse que plutôt que d'aborder ces difficultés sous forme de questionnements et recherche d'accompagnement, les usagers aient acté leurs décisions et sollicité nos services sous l'angle de l'accès aux droits, dans le cas des séparations par exemple.

23.5.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	45
Demandeur d'emploi	1 096
Etudiant, en formation professionnelle	43
Personne au foyer	492
Retraité	970
Salarié	1 097
Sans	2 360
Travailleur indépendant	253

La répartition des caractéristiques socio-économiques est similaire à celle de l'année 2019.

La majorité de la population accueillie dans les CMS est féminine pour 64 %, sans emploi, sans enfant.

45 % des accompagnements réalisés par les assistants sociaux concernent des familles avec enfants.

Cette rubrique est recensée uniquement dans le cadre des entretiens sociaux et non pour l'accueil, ce qui ne permet pas d'obtenir une représentation fidèle de cette population reçue.

L'on note une légère augmentation de la proportion des travailleurs indépendants, certainement davantage impactés par la crise sanitaire.

23.5.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	277
Habitat Alternatif	180
Hébergé à titre gratuit	941
Locataire Parc privé	3 163
Locataire Parc public	1 524
Propriétaire	853
Sans logement	44
TOTAL	6 982

67 % de la population reçue dans les CMS est locataire, majoritairement dans le parc privé.

Toutefois, les accédants à la propriété représentent 1 % de plus que l'an passé.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	181	34 265
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	48	17 925
Fonds de Solidarité au Logement Energie	176	50 609
Fonds de Solidarité au Logement Eau	62	9 538
Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)	43	

Si le nombre de demandes d'aides financières concernant l'accès au logement, les impayés de loyer ou l'eau se maintient, nous constatons une diminution conséquente des demandes en matière d'énergie et d'ASLL (44 % pour les premières, 41 % pour les secondes).

Nous pouvons tenter d'expliquer cela par plusieurs facteurs : 1) la trêve hivernale qui a été, cette année, allongée de plusieurs mois et a suspendu les coupures d'énergie, n'incitant pas les usagers à solliciter des aides, 2) le montant des factures qui dépasse le plafond du FSL et amène les usagers à se tourner vers d'autres fournisseurs plutôt que solder leur dette, 3) l'augmentation de la précarité qui ne permet plus à certains ménages de faire face à leurs charges courantes et les conduit à constituer un dossier de surendettement.

23.5.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 118
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1 465
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi (PE)	385
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	8
Nombre de personnes convoquées en EP	76
Nombre de personnes reçues en EP	25
Nombre de décisions de maintien suite EP	42
Nombre de décisions de réduction suite EP	43
Nombre de décisions de suspension suite EP	9

Au 31/12/2020, l'UT de Mussidan compte 1 850 allocataires du Revenu de Solidarité Active, 58 % sont des femmes (54% pour le département).

Les bénéficiaires du RSA sur le territoire de l'Unité Territoriale de Mussidan sont jeunes :

52 % sont âgés de moins de 40 ans. Nous avons une forte progression des 26 à 30 ans ; ceux de moins de 26 ans, même s'ils diminuent pour la 3^{ème} année consécutive restent encore 12 % de plus qu'au niveau du département.

Le RSA : un dispositif dont on ne sort que provisoirement :

Les bénéficiaires présents depuis moins d'un an dans le dispositif représentent 20 %, ceux présents entre 1 et 3 ans représentent 27 % : ces 2 catégories ont augmenté chacune de 10 %.

Les cantons de Montpon et de la Vallée de L'Isle dépassent les 400 bénéficiaires : ils restent les territoires les plus impactés par le nombre d'entrées en 2020.

Les orientations Pôle Emploi représentent 26 % des allocataires.

Les équipes pluridisciplinaires :

76 situations ont été étudiées, 33 % des allocataires se sont présentés, 55 % ont fait l'objet d'un maintien, 56 % d'une réduction et 12 % d'une suspension.

	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation
UT	287	488	529	151	117	97	41

Désormais la thématique principale des contrats d'engagements réciproques est **celle de l'autonomie** (31 %) suivie de la santé et de l'emploi :

De surcroît, les thématiques de l'accès au droit et du lien social représentent 21 %. Ceci met en lumière les multiples difficultés du public et leur incapacité à faire valoir leurs droits alors que les démarches en ligne deviennent la règle et que les permanences des partenaires se raréfient. Aussi, nous avons développé l'accès aux ateliers d'activité et de remobilisations de Demain Faisant en les ouvrant à Neuvic et St Astier.

La thématique santé atteint 28.54 % malgré une baisse de 9 % en 1 an. L'UT de Mussidan présente un écart de plus de 10.33 % par rapport à l'ensemble du département.

Les 2 infirmiers ont suivi 132 personnes parmi celles-ci 14 ont ouvert un droit à l'Allocation Adulte Handicapée.

La thématique Emploi avec 17 % est en baisse de presque 11 % en 1 an. Néanmoins 62 personnes ont été recrutées en Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). 51 ont bénéficié dans le cadre de l'Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi (ADVE) d'un suivi régulier pour élaborer un projet professionnel qui s'est conclu pour 10 personnes par un contrat de travail.

33 personnes ont bénéficié de l'accompagnement global conclu par 5 sorties en emploi, 1 en formation et 1 création d'entreprise.

Le cumul RSA emploi saisonnier a été sollicité par 8 personnes pour la 2^{ème} année avec peu de perspectives pour la plupart, d'évoluer vers des contrats plus longs.

Les aides financières :

La régie insertion et le fonds départemental d'insertion (FDI) au titre des aides individuelles ont été mobilisés pour 23 119 €. Les aides ont été majoritairement utilisées pour soutenir la mobilité : réparation ou mise en règles de véhicules pour 49 % et achat de véhicule ou financement de permis pour 34 % (FDI)

23.5.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	25	25	3 696
Secours d'Urgence (SU)	114	241	9 770
Allocation Mensuelle (AM)	180	335	31 845
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	42	93	2 695 h
Aide Educative à Domicile (AED)/	53	75	

Aide Educative en Milieu Ouvert(AEMO)			
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)+ l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	4		

Les aides financières en faveur des mineurs ont diminué en 2020. Cette baisse ne concerne pas tant les secours d'urgence, puisque leur nombre est équivalent à celui de 2018, mais surtout les allocations mensuelles (-26 %). En effet, les aides de l'Etat versées aux familles, les secours financiers COVID alloués par la CAF ont conduit les travailleurs sociaux à activer en priorité ce dispositif et le contexte sanitaire a minoré les départs en colonie de vacances pour lesquels des allocations mensuelles sont accordées chaque année.

En revanche, le nombre de dossiers pour l'intervention de TISF ainsi que le nombre d'enfants concernés sont en légère augmentation. Toutefois, du fait de l'interruption des interventions durant la période de confinement et de l'absence de personnel, seulement 2 695 heures ont été réalisées, soit 564 heures de moins que l'an passé et ce bien que les besoins soient bien supérieurs puisque 5 340 heures ont été notifiées.

Ces problématiques organisationnelles s'ajoutent à celles des familles qu'il est parfois difficile de mobiliser autour de ce type d'interventions.

Ceci nous conduit à poursuivre notre réflexion sur les moyens à mettre en œuvre auprès et avec ce public afin de répondre au mieux aux besoins en terme de prévention et d'accompagnement à la parentalité.

Concernant le nombre de mesures d'AED, l'absence de l'éducatrice sur le secteur de MONTPON durant un an et demi a fait chuter de manière significative le nombre d'accompagnements et n'a pas permis, malgré la mobilisation de ses collègues, de répondre aux besoins du territoire.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
Informations Préoccupantes (IP) et Soit transmis	121	158
Personnes vulnérables	6	

Le nombre d'IP reste stable. En revanche, on assiste à une augmentation toujours croissante des évaluations donnant lieu à une transmission judiciaire. Pour rappel, 29 % en 2018, 34 % en 2019 et 41 % en 2020.

Sur les 50 évaluations concernées, 31 ont fait l'objet d'une mesure de protection, 7 d'un avis d'ouverture.

Il est important de noter que les magistrats pour enfants se saisissent dans la majorité des situations, les 12 évaluations restant en attente de décision n'ayant été transmises que récemment.

34 dossiers ont été clôturés sans suite, 15 ont fait l'objet d'une mesure administrative ou d'un suivi en prévention (PMI, TISF, suivi social) et 22 sont en cours de traitement ou nécessitent une note d'actualisation.

Plus de la moitié des IP reçues sur l'UT concernent des situations des secteurs MONTPON et ST ASTIER.

Sur le territoire de MUSSIDAN, en 2020, 68 mineurs ont fait l'objet d'une mesure de protection judiciaire dont 43 mesures de placement. 40 de ces 68 enfants sont âgés de moins de six ans et 24 ont entre 0 et 3 ans.

La situation de ces très jeunes enfants fait l'objet d'une attention particulière et nécessite une mobilisation conséquente des puéricultrices et du médecin de PMI.

Le nombre d'évaluations concernant les majeurs vulnérables reste à la marge mais stable.

23.5.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)– PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	370
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	188
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	126
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions (enfants vus) réalisées par la puéricultrice	0
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	1

Comme en 2019, aucun bilan en école maternelle n'a pu être réalisé faute de médecin.

Le nombre d'enfants vus en consultation a augmenté de 14 %. En revanche, celui des enfants vus en permanence a diminué de 24 % ce qui peut être attribué à l'absence d'une puéricultrice durant six mois, sa reprise à mi-temps thérapeutique, cumulé à un second mi-temps thérapeutique sur les quatre derniers mois de l'année ainsi qu'à la période de confinement et ce malgré un renfort effectif depuis le mois de juin.

L'intervention de la psychologue de prévention reste un atout important sur notre territoire peu doté en partenaires. Elle a accompagné 48 familles en difficulté à travers 216 entretiens. Sa participation aux temps de synthèse ainsi qu'au traitement des IP apporte un éclairage pluridisciplinaire indispensable en protection de l'enfance.

Concernant l'agrément, l'UT compte 7 Maisons d'Assistants Maternels (MAM), 222 assistants maternels pour 752 places et 85 assistants familiaux pour 172 places.

144 enquêtes d'agréments ont été réalisées cette année, soit une diminution constante depuis 2018.

23.5.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

L'agent de mobilité a été sollicité par les professionnels de l'UT pour effectuer 44 transports.

Principalement au départ du CMS de ST ASTIER. 86 % de ces transports ont pour objet des déplacements en lien avec la santé.

23.5.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Cinq actions collectives étaient prévues en 2020. Trois d'entre elles ont dû être annulées compte tenu du contexte sanitaire (« S'informer plus pour consommer mieux », « Emoti sport », « Une parenthèse entre Elles »).

L'action collective « Mon enfant, ma famille et moi » s'est déroulée de janvier à mars, puis de septembre à fin octobre. Elle a permis, comme les années précédentes, à huit femmes et six enfants de moins de trois ans, de créer des liens, s'ouvrir sur l'extérieur, faire émerger un projet de vie et échanger autour de la parentalité. Cette action menée en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales, Périgord Famille et nourrit de l'intervention de différents professionnels de la parentalité est une véritable action de prévention sur le territoire, notamment auprès des jeunes enfants et de leur famille.

L'action « Objectif vacances » a pu être menée à terme. Si elle n'a pu compter que deux réunions collectives par CMS, elle a permis à 17 familles de réaliser leur départ en vacances, soit 25 adultes et 36 enfants.

Ces actions, par le mode d'intervention qu'elles impliquent, participent au développement du lien social sur le territoire et viennent soutenir et compléter le travail de prévention réalisé de manière individuelle.

En 2020, le Canard à Ressorts, malgré un contexte complexe, a maintenu ses 2 éditions annuelles. Le comité de rédaction constitué des Accompagnatrices Socio Professionnelles (ASP), des 3 ateliers de mobilisation de l'UT et 5 allocataires du RSA, ont apprécié de :

garder le lien : échanges téléphoniques, mails,
continuer à s'inscrire dans un dynamique de projets pour la réalisation du journal.

23.6. UNITE TERRITORIALE DE NONTRON

23.6.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation	Nombre de personnes concernées
CMS de Nontron	3 866	1 540	
CMS de Thiviers	1 719	1 184	
CMS d'Excideuil	1 808	700	
Accueil UT	536	-	
TOTAL	7 929	3 424	10 435

Le nombre de personnes reçues en Centres Médico-Sociaux (CMS) restent toujours aussi important, en raison notamment de la proximité des lieux d'accueil de nos services, de la disparition sur les territoires ruraux de certains services. Une baisse du nombre de contacts pour l'orientation s'explique par la période de la crise sanitaire (confinement, suspension des

permanences sans rendez-vous, accès au service uniquement sur rendez-vous). La baisse du nombre de personnes concernées se justifie également par des demandes plus individuelles pour répondre notamment à l'urgence alimentaire.

23.6.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	2 498
Aide administrative	1 725
Aide à la saisie	329
Autonomie PA/PH	274
Election de domicile	18
PUMA/CMU/CMUC	182
Retraite	169
Total Primo-accueil et Accompagnement	5 195

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits Primo-accueil et Accompagnement	2 201
Autonomie	411
Budget	894
Enfance	671
Insertion professionnelle	512
Logement	506
Problématique relationnelle	531
Protection judiciaire	243
Santé	607
TOTAL	6 576

L'accès aux prestations et l'aide administrative représente plus des trois quarts de l'activité des secrétariats en CMS, nécessitant aussi selon la complexité des situations, un accompagnement en complément par les travailleurs sociaux.

A proportion les thématiques favorisant l'autonomie des personnes (Personnes Agées/Personnes Handicapées ou autres) sont en augmentation. Le budget, deuxième thématique abordée par les familles, peut concerner des personnes en situation de précarité qui n'ont pas soit leurs droits à jour, soit de ressources suffisantes.

23.6.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	6
Demandeur d'emploi	774
Etudiant, en formation professionnelle	38
Personne au foyer	144
Retraité	604
Salarié	510
Sans	850
Travailleur indépendant	171

Les personnes qui sollicitent le service de l'Action Sociale sont principalement sans activité professionnelle et la majorité n'est pas demandeur d'emploi. Les personnes retraitées (3^{ème} catégorie de personnes accueillies) sont rencontrées principalement pour des problèmes budgétaires liés à des ressources insuffisantes ou sollicitent pour connaître les aides possibles dans le cadre de leur maintien au domicile. On observe une augmentation du nombre de personnes au foyer qui peut s'expliquer par l'arrivée de nouvelles familles nombreuses et pour lesquelles les parents n'étaient pas dans une démarche d'insertion professionnelle, fait accentué par le contexte sanitaire et les difficultés à trouver un emploi. Le contexte sanitaire a également mis en difficulté les travailleurs indépendants (petites entreprises, auto-entrepreneurs, etc.) qui ont pu nous solliciter pour des démarches administratives ou des soutiens alimentaires.

23.6.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	163
Habitat Alternatif	41
Hébergé à titre gratuit	419
Locataire Parc privé	1 456
Hébergement collectif	8
Locataire Parc public	554
Propriétaire	745
Sans logement	38
TOTAL	3 424

Les locataires du parc privé représentent toujours la majeure partie des publics rencontrés ce qui, avec les propriétaires, reste caractéristique du secteur rural. On observe toujours l'arrivée de familles venant de tout le territoire national en grande précarité, que ce soit sur le parc privé ou le parc public. Sur le nombre total de personnes accueillies, la proportion des personnes hébergées à titre gratuit est en augmentation de plus de 2 points. Dans le contexte de la crise sanitaire, on a pu observer les difficultés pour les familles d'accéder à un nouveau logement (démarches d'entrée dans les lieux suspendues) ainsi que l'augmentation du nombre de personnes séparées. Ces publics sont souvent passés par des périodes d'hébergement avant d'accéder à un nouveau logement.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	144	32 976
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	38	16587
Fonds de Solidarité au Logement Energie	195	50 376
Fonds de Solidarité au Logement Eau	73	9 068
Accompagnement Social Lié au Logement	16	-

Les demandes pour l'accès à un logement restent conséquentes ce qui confirme une certaine mouvance des populations sur le territoire. Depuis plusieurs années les aides pour les énergies (mode de chauffage au fioul, bois, ...) représentent une part importante des demandes et des aides accordées. Nous observons également l'augmentation de la fourniture d'eau sur l'ensemble des territoires et ce, quelle que soit la compagnie fermière. A cela s'ajoute le remplissage des cuves de gaz et de fioul qui représente un coût important pour les foyers d'autant que les fournisseurs imposent de plus en plus une quantité minimale pour garantir la livraison. L'accentuation de la précarité cumulée à la crise sanitaire est confirmée par une augmentation du montant moyen accordé quel que soit le type de demande.

23.6.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	847
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	187/270/308 = 765 soit 70 %
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	80/116/132 = 328 soit 30 %
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	16 (8 Thv / 8Ntn)
Nombre de personnes convoquées en EP	150* (93 Thv / 57 Ntn)
Nombre de personnes reçues en EP	69 (40 Thv / 29 Ntn) + 15 observations reçues
Nombre de décisions de maintien suite EP	77**
Nombre de décisions de réduction suite EP	63**
Nombre de décisions de suspension suite EP (après réduction)	48
Nombre de réorientations du CD vers PE	53
Nombre de réorientations de PE vers le CD	3

*13 suite à radiation du PE / 5 pour non-respect du CER et 5 pour non-respect du PPAE / 120 pour absence de CER / 5 pour absence de PPAE / 2 pour refus de contrôle

**10 dossiers ont été sortis de l'ordre du jour de l'EP au regard de la situation de l'allocataire au moment de l'instance

CANTON	Autonomie*	Création d'entreprise	Emploi**	Formation	Logement	Mobilité	Santé	Total
ISLE-LOUE-AUVEZERE	53	35	40	4	8	13	65	218
PERIGORD VERT NONTRONNAIS	67	47	54	2	15	32	90	307
THIVIERS	217	15	71	2	24	19	123	471

- *La thématique AUTONOMIE comprend les Actions facilitant le lien social, l'Autonomie financière, d'autres actions d'accès aux droits et d'accompagnements socioprofessionnels, la remobilisation
- **La thématique EMPLOI comprend l'accès directe vers l'emploi, l'accompagnement vers l'emploi et les contrats aidés

La forte volonté politique départementale de développer la Clause d'insertion s'est traduite très concrètement dans les faits sur le territoire de l'Unité Territoriale (UT) avec le déploiement de 6 chantiers « clausés » (tableau récapitulatif ci-après). Certains de ces chantiers sont en cours d'exécution, il reste donc des heures à réaliser en 2021. Les agents de l'UT ont fortement contribué à leurs mises en œuvre.

Marché		Heures clausées		Nombre de personnes	
Maitre d'ouvrage	Intitulé	Prévues	Réalisées	Positionnées	dont ARSA
Département de la Dordogne	Accompagnement Dynamique vers l'emploi	47	47	1	1
Commune de Piégut Pluviers	Travaux d'accessibilité de la mairie	224	122	1	1
Département de la Dordogne	Aménagement et agrandissement des bâtiments de la base de loisirs de Rouffiac	1 134	536	5	3
Communauté de communes Isle Loue Auvézère	Travaux à la médiathèque de Cherveix Cubas	231	14	1	0
Département de la Dordogne	Restructuration et extension de l'Unité Territoriale de Nontron	161	215	3	3
Commune de Champniers Reilhac	Travaux de sauvegarde et de mise en valeur de l'église Saint Paul de Reilhac	101	0	0	0
TOTAUX	6	1 898	934	11	8

23.6.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	38	38	8 287 €
Secours d'Urgence (SU)	63	123	6 080 €
Allocation Mensuelle (AM)	147	287	21 522 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	35	90	3 427 H 00
Aide Educative à Domicile (AED) Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	29 mesures 5 mesures	39 5	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	28	-	-

Le nombre de dossiers d'aides a légèrement baissé du fait du contexte sanitaire. Durant la période de confinement, les associations caritatives et Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), très mobilisées sur cette période, ont répondu à l'urgence alimentaire en collaboration avec nos services. Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) COVID ont également permis de compléter les plans d'aides notamment pour les familles en rupture temporaire de droits. Le nombre de mineurs concernés a également baissé du fait d'un nombre de fratries moins important. Les demandes d'aides financières ont à nouveau augmenté sur le dernier trimestre.

Le nombre de mesures prises en charge par le service AED (renfort d'un deuxième poste en septembre) est en légère progression. Le travail éducatif avec toutes les familles s'est maintenu à distance durant le confinement et la période de déconfinement progressif. Le travail de Prévention a pleinement repris en été, avec la contractualisation de nouvelles situations. L'accent sur la prévention se décline également sur le travail budgétaire avec la hausse des mesures d'accompagnement.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
Informations Préoccupantes et Soit transmis	69	117
Personnes vulnérables	15	-

On observe une baisse du nombre d'Informations Préoccupantes (IP). Le traitement des dossiers reste cependant une charge non négligeable avec un nombre d'avis d'ouverture et de convocations en audience, en augmentation. Les familles faisant l'objet d'une IP ne sont, pour la plupart, non connues de nos services car nouvellement arrivées. La baisse du nombre d'IP peut également s'expliquer par l'absence de signalements Education Nationale (EN) de mi-mars à mi-octobre. Outre la période sanitaire et l'absence de scolarité, les Assistants sociaux EN en lycée et collège ont fait un travail de proximité avec les familles avant de faire un signalement ou demander un temps de concertation avec nos services.

23.6.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	432
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	30
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	176
Psychologue	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	22
Nombre d'enfants vus en école	119
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	3
Nombre de familles en difficulté rencontrées	114

Malgré un nombre de naissances en baisse, la situation très précaire de nouvelles familles avec de très jeunes enfants a demandé une mobilisation plus conséquente des équipes de Protection Maternelle et Infantile (PMI) que ce soit dans le cadre des suivis réalisés par les puéricultrices ou les consultations organisées en proximité qui sont de plus en plus sollicitées. Le contexte sanitaire inédit a nécessité une mobilisation des équipes pour répondre aux questionnements tant des parents que des assistants maternels.

Le nombre de familles en difficultés rencontrées est toujours aussi important. La fragilité des situations, de plus en plus prégnante, nécessite des interventions pluridisciplinaires où l'intervention de la Psychologue de Prévention est de plus en plus nécessaire. Nos services sont d'autant plus sollicités que les structures partenaires sont surchargées ou inexistantes (liste d'attente en Centre Médico Psychologique à plusieurs semaines).

23.6.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

OBJET	Nombre de Prescriptions	%	Nombre de Kilomètres	%
Budget	0	0%	0	0%
Insertion sociale et professionnelle	1	1%	22	0%
Administration	0	0%	0	0%
Santé	69	82%	5 814	87%
Educatif	0	0%	0	0%
Autres	14	17%	822	12%
TOTAL	84	100%	6 658	100%

Compte tenu du confinement et des restrictions sanitaires, le nombre de prescription a baissé. Du fait de la désertification médicale et du manque de spécialistes, l'agent de mobilité reste principalement sollicité pour amener les personnes vers les services spécialisés ou les hôpitaux environnants souvent hors département.

23.6.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Le contexte sanitaire n'a pas permis de maintenir cette année et de façon pérenne les actions collectives comme les Lieux d'Accueil Enfants Parents. Les soutiens auprès des familles se sont maintenus en individuel.

23.7. UNITE TERRITORIALE DE SARLAT

23.7.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de BELVES	817	562
CMS de HAUTEFORT	370	197
CMS LE BUGUE	374	934
CMS MONTIGNAC	3 522	406
CMS ST CYPRIEN	551	1 042
CMS SARLAT	9 353	3 260
CMS TERRASSON	1 359	92
CMS THENON	739	545
Accueil Maison Du Département	2 946	13
TOTAL	20 028	7 051

L'année 2020 restera avant tout une année de crise sanitaire.

Les pratiques professionnelles ont dû s'adapter, se modifier, et se sont orientées vers l'urgence et l'accompagnement du public.

Les professionnels ont souvent fait un pas de côté dans leur quotidien, et ont quelquefois délaissé les statistiques.

Ils ont de nouveau utilisé le logiciel « AST » de façon plus régulière au cours du dernier trimestre 2020.

Les chiffres recueillis cet année, à des fins statistiques devront tenir compte de ce constat.

Ce tableau démontre une baisse du nombre de personnes ayant eu un contact avec les Centres Médico-Sociaux (CMS).

D'une part, nous avons fermé nos locaux aux publics durant ce premier confinement.

D'autre part, nous avons une grande partie de l'année 2020 fonctionné en mode dégradé (moins de Visites à Domicile, contacts par téléphone...).

Cependant, malgré cela, tous les professionnels ont eu à cœur d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins du public, en modifiant si besoin leurs pratiques professionnelles.

Tous les usagers ont été écoutés, entendus, accompagnés et ont obtenu des réponses à leurs besoins dans ce contexte particulier. Le service public a pris tout son sens en cette année 2020.

23.7.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	657
Aide administrative	4 396
Aide à la saisie	300
Autonomie PA/PH	655
Election de domicile	20
PUMA/CMU/CMUC	346
Retraite	265
Total	6 639

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	5 313
Autonomie	1 052
Budget	1 258
Enfance	1 203
Insertion professionnelle	1 567
Logement	1 048
Problématique relationnelle	1 688
Protection judiciaire	250
Santé	2 037
TOTAL	15 416

Nos services demeurent en première ligne concernant l'accès aux droits sur les territoires. Malgré une augmentation des Maisons France Services, Guichet Unique, les citoyens font appel aux primo-accueils des CMS compte-tenu d'une complexité grandissante de leurs situations administratives, de la nécessité d'une évaluation sociale de leur situation.

Les dispositifs « sociaux et médico-sociaux » demeurent complexes et peu lisibles pour certains usagers.

Il est à noter que la thématique « Santé » reste prégnante dans les domaines abordés par les travailleurs médico-sociaux.

La question de l'accès aux soins devient de plus en plus perceptible, avec la difficulté de pouvoir consulter un médecin généraliste (non remplacement des généralistes partants à la retraite, certains médecins ne souhaitant pas prendre de nouveaux patients...) Certains usagers, notamment dans les territoires ruraux n'ont plus de médecin traitant.

Parallèlement, l'absence de réponses aux troubles psychologiques et psychiatriques reste problématique sur les territoires.

En effet, cette crise a mis en exergue l'isolement de certaines personnes, des états dépressifs voire suicidaires.

L'absence de réponse, de soins adaptés a aussi mis en première ligne les travailleurs médico-sociaux.

23.7.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	32
Demandeur d'emploi	1 353
Etudiant, en formation professionnelle	39
Personne au foyer	222
Retraité	834
Salarié	791
Sans	1 878
Travailleur indépendant	241
TOTAL	5 390

La part de chaque catégorie socio-professionnelle dans la population accueillie par les travailleurs sociaux et les secrétaires des CMS reste identique au fil des années.

Nous accueillons un public majoritairement sans emploi et notamment demandeur d'emploi. La part des retraités continue d'être importante.

23.7.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	207
Habitat Alternatif	123
Hébergé à titre gratuit	1 062
Hébergement collectif	45
Locataire Parc privé	2 910
Locataire Parc public	1 688
Propriétaire	1 056
Sans logement	72
TOTAL	7 163

Les données concernant les situations au regard du logement restent stables depuis plusieurs années sur ce territoire. Le parc privé continue d'être le plus important au sein du Périgord Noir, notamment en milieu rural. La part des propriétaires dans les personnes accueillies peut nous interpeller. Certains usagers accèdent à la propriété ; puis se retrouvent

en grande difficultés suite à des accidents de la vie, d'autres sont propriétaires depuis longtemps et ne peuvent régler toutes les charges inhérentes au logement, faute de ressources suffisantes.

On note toujours de nombreux déménagements, souvent liés à des factures énergétiques trop importantes pour des petits budgets. L'insalubrité, la non-décence, mais aussi un vieillissement des logements non entretenus de façon régulière demeurent des problématiques récurrentes depuis de nombreuses années.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	396	68 469
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	94	32 084
Fonds de Solidarité au Logement Energie	367	82 625
Fonds de Solidarité au Logement Eau	203	28 678
Accompagnement Social Lié au Logement	54	

Cette année, les demandes au titre du Fonds de Solidarité Logement ont connu une augmentation de 10 %, soit sur une année, environ 100 demandes supplémentaires.

Nous avons été amenés à rencontrer sur le deuxième semestre de nouvelles familles, de nouveaux usagers qui, au regard du contexte sanitaire, ne pouvaient régler leurs charges et, entre autres, les factures énergétiques.

Le montant total des aides versées en 2020 s'élèvent à 211 856 €, soit là aussi une augmentation de 10 % par rapport à 2019.

De façon générale, le public accompagné perçoit de faibles, voire de très faibles ressources (minima sociaux, faibles revenus du travail, retraités bénéficiant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées). Ces petits budgets ne permettent aucun imprévu, aucune facture de régularisation élevée.

Malgré un travail au titre de la gestion budgétaire avec ce public, nous atteignons les limites de ces accompagnements au regard du manque récurrent de ressources suffisantes pour vivre.

23.7.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 959
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental (CD)	1 944
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi (PE)	589
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	10
Nombre de personnes convoquées en EP	313
Nombre de personnes reçues en EP	34
Nombre de décisions de maintien suite EP	148
Nombre de décisions de réduction suite EP	92
Nombre de décisions de suspension suite EP	73

On constate une hausse significative sur les cantons Vallée de l'Homme (+19 %) et Vallée Dordogne (+15 %). Ces 2 cantons arrivent en limite saturation au regard du nombre de référents qui est constant.

Les cantons de Sarlat et de Terrasson poursuivent en 2020 une logique connue de Turn-over de public à hauteur de 50 % ce qui implique un engagement particulier du service sur l'accueil des nouveaux entrants.

Les référents sont confrontés à un public de travailleurs indépendants (restaurateurs, professionnels du tourisme) contraint à demander le RSA.

Dans un contexte sanitaire contraignant on peut voir un taux de contractualisation important et corolairement un recours à la prorogation très contenu. Les référents d'insertion ont tenu à rencontrer un maximum d'allocataires.

Dans cette logique l'accompagnement global n'a pas connu d'interruption. Les Comités Locaux d'Accompagnement Global (CLAG) ont été mis en pause de Mars à Mai mais le public intégré a continué à être suivi. 9 CLAG pour 182 prescriptions (90 PE, 92 CD) pour 160 validations.

Tout l'enjeu de l'année 2021 consiste en une reprise de l'activité économique du territoire sans destruction des entreprises locales. Il s'agira pour le service de positionner opportunément notre public face à une concurrence de demandeurs d'emplois, d'étudiants, de jeunes diplômés.

60 secours d'urgence pour un montant de 5 930€.

23.7.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	64	63	13 672
Secours d'Urgence (SU)	189	338	23 790
Allocation Mensuelle (AM)	350	598	47 194
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	185	352	4 426.25 H 198 H AVS
Aide Educative à Domicile (AED)/ Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	75	121	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)+ l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	29	-	

Les dépenses au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance sont en nette augmentation en 2020 sur ce territoire : + 11 %.

Parallèlement, le nombre de dossiers et de mineurs concernés est en baisse.

Les demandes individuelles ont nécessité des interventions financières plus importantes, au regard des charges pour l'alimentation en augmentation notamment durant le premier confinement mais également d'une dégradation des situations.

La diminution du nombre de dossiers peut s'expliquer par une nouvelle aide de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) « spéciale COVID 19 » qui a beaucoup été activé par les travailleurs sociaux.

Les dépenses liées au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés connaît une hausse considérable, soit + 12 % du nombre de dossiers et + 25 % des montants engagés en 2020.

Les jeunes sont un des publics les plus touchés par cette crise économique et sociale en lien avec cette pandémie. Faute de petits boulots, de contrats saisonniers, ces derniers se trouvent en grande difficulté, en grande précarité.

Les interventions au titre des TISF ont explosé en 2020.

La crise sanitaire a entraîné une période de « huis clos » dans les familles, avec notamment la fermeture des écoles. Cette période a souvent mise en exergue des situations familiales carencées, des problématiques liées aux addictions, troubles psychologiques, et des difficultés éducatives et parentales.

Les interventions sur le territoire du Périgord Noir concernent 185 familles (+ 60 %), pour 346 enfants (+ 55 %), elles sont en 2020 au nombre de 4 426 heures (+ 27 %).

Cet outil de prévention /protection est plus que jamais indispensable dans la politique de protection de l'enfance du Département.

Il sera nécessaire de prévoir pour 2021 une stabilisation, voire une augmentation des interventions, au regard des demandes déjà enregistrées en ce début d'année.

En 2020, le service Aide Educative à Domicile (AED) du Pôle Nord Hautefort s'est appuyé sur 3 éducateurs spécialisés dont 2 à temps partiel, soient 2 ETP.

Sur la période de confinement, les familles ont été suivies à distance, par téléphone, par mail ou en visio à un rythme hebdomadaire à minima, afin de soutenir les organisations familiales mises à mal par la fermeture des établissements scolaires et la présence des enfants H24.

Globalement sur l'année, 32 mesures ont été exercées concernant 56 enfants. Parmi ces mesures, il faut distinguer 4 Aides Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) pour 9 enfants, ce qui génère un autre type d'accompagnement et plus de temps passé (l'enfance en danger implique plus d'écrits professionnels (rapports d'évaluation, notes d'incidents au magistrat) et plus de « temps passé » (convocations aux audiences, accompagnement famille/conclusions, préparation audience, ...).

A l'exercice des mesures éducatives, il faut rajouter l'implication des éducateurs dans **l'évaluation des Informations Préoccupantes (IP)**, tout au long de l'année.

Pour conclure en 2020, il faut à la fois noter une augmentation du nombre d'enfants suivis en AEMO, mais aussi distinguer sur 32 mesures exercées, 10 faisant suite à une IP et ont concerné 20 enfants.

Sur ces 20 mineurs, 5 concernaient une suite à l'Accueil Provisoire ou d'AEMO exercée par l'Association Départementale Sauvegarde Enfant - Adolescent (ADSEA).

Certaines situations ont **fait l'objet** d'un accompagnement éducatif renforcé, qu'il est désormais possible de nommer « AED renforcée » puisqu'il s'agit d'interventions hebdomadaires.

Le service AED du Pôle Sud Sarlat :

Les deux éducatrices ont dû adapter leurs pratiques pour rester en lien avec les familles, principalement par téléphone dans un premier temps, puis en présentiel dès lors que le contexte et la procédure Départementale l'ont permis.

Sur 43 mesures en 2020 (46 en 2019), 11 bénéficient, en complémentarité de l'accompagnement éducatif, d'interventions de TISF. Le travail partenarial engagé depuis des années avec Périgord Famille a facilité le maintien des liens dans ce contexte dégradé.

Concernant les mesures d'AEMO, une seule est en cours. La magistrat désigne systématiquement l'ADSEA comme garant de la mise en œuvre et du suivi de ces mesures.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP (95) et Soit transmis (31)	126	197
Personnes vulnérables	37	

En 2020, Information préoccupantes du Pôle Nord Hautefort :

- Vallée de l'Homme (Le Bugue – Montignac) :
 - **20 IP** dont **7 Soit-transmis** (ST) ; 30 mineurs concernés.
 - On note 8 IP judiciairisées (**16 enfants en danger**).
- Haut Périgord Noir (Thenon – Hautefort) :
 - **14 IP** dont **1 ST** ; 30 mineurs concernés.
 - On note 2 IP judiciairisées (**2 enfants en danger**).
- Terrasson Nord :
 - **29 IP** dont **7 ST** ; 48 mineurs concernés.
 - On note 7 IP judiciairisées (**15 enfants en danger**).

TOTAL IP : **63** (dont 15 ST) pour **108 mineurs dont 33 en danger**.

Informations préoccupantes du Pôle Sud Sarlat

Le cadre des évaluations d'information préoccupante ou de réponses aux Soit-transmis a été impacté par le contexte sanitaire.

Nous avons pu maintenir le lien avec les familles déjà rencontrées avant le confinement du mois de mars 2020.

Pour les nouvelles situations, le service a priorisé les urgences et un rattrapage s'est opéré dès les mois d'avril et de mai 2020.

Une diminution constatée qui peut être en lien également avec la fermeture des établissements scolaires de mars à septembre (l'éducation nationale étant un partenaire historique, prescripteur d'IP).

Les modalités de travail avec les familles et les pratiques professionnelles modifiées pour les travailleurs médico-sociaux ont pu avoir comme conséquence une diminution des rencontres avec les enfants (davantage de rendez-vous au bureau sans les enfants moins de VAD).

Concernant le nombre d'évaluations des majeurs vulnérables (+58 %) en un an. Nous intervenons sur un secteur où les problématiques d'accès aux soins et aux droits nécessitent des moyens de mobilité et sur lequel la question du vieillissement de la population est une composante supplémentaire à tenir en compte.

Le travail de vigilance opéré par les acteurs des municipalités pendant 2020 auprès des personnes vulnérables ainsi que la vigilance des aides à domicile peuvent aussi expliquer cette augmentation (sollicitations directes).

La baisse du nombre des réunions de coordination est l'effet immédiat des contraintes sanitaires. Néanmoins, l'utilisation des nouveaux moyens de communication et collaboratifs ont permis d'assurer une continuité dans le soutien technique auprès des équipes pour les situations les plus complexes afin d'apporter des réponses partagées et adaptées aux usagers et aux partenaires.

Il convient de se féliciter des capacités d'adaptation, de mobilisation des agents qui ont su répondre à nos missions avec constance et rigueur.

23.7.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	662
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	266
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	365
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	44,5 jours
Nombre d'enfants vus en école	484
Psychologues	
Nombre d'enquêtes adoption	5 (18 entretiens)
Nombre de familles en difficulté rencontrées	93 (274 entretiens)
Nombre d'assistantes familiales	14

Les professionnelles de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont continué, de façon générale à voir leur activité augmenter cette année.

Durant la période de confinement, les missions spécifiques ont continué d'être assurées, par le biais de visites à domiciles pour les nourrissons suivis au titre de la prévention, les bébés en sortie de maternité, puis très vite, avec la reprise des consultations de nourrissons.

Ce maintien de l'activité, indispensable et la mobilisation de tous les professionnels ont permis de répondre aux besoins des familles, d'être réactifs dans un contexte sanitaire souvent angoissant pour de jeunes parents.

Il est à noter que les puéricultrices ont fonctionné sur 2020 à 4 pour 5 secteurs. Elles ont dû assurer le remplacement d'une collègue sur toutes les missions.

Les enquêtes d'adoption sont en baisse cette année. Les interventions des psychologues dans un soutien à la parentalité auprès de familles en difficultés a continué d'augmenter malgré le confinement. Durant cette période, des liens ont été maintenus, par téléphone, visio, mail. Le nombre d'entretien est en hausse de 17 %.

23.7.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

Les agents de mobilité en 2020 ont vu leur mission s'arrêter pendant plusieurs mois en 2020. Le confinement, puis les règles sanitaires à appliquer au moment du dé-confinement ont diminué de moitié par rapport à 2019 le nombre de transports sociaux effectifs.

Cependant, les deux agents de mobilité se sont mis à disposition de l'équipe d'encadrement pour la logistique, le transport de matériels, des équipements nécessaires au regard de la crise sanitaire. Ils ont été très présents au sein de tous les lieux du Département sur le territoire. Ils ont su s'adapter à de nouvelles demandes, nouvelles missions.

Les transports sociaux ont pu reprendre à un rythme plus normal sur les derniers mois de l'année 2020, avec malgré tout un respect des règles sanitaires en vigueur.

23.7.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Une année 2020 marquée par un arrêt brutal de toutes les actions collectives en cours à compter du mois de mars.

Cependant, sur le territoire, ont démarré ou continué sur les 2 premiers mois, des actions autour de la parentalité (secteur d'Aubas, du Bugue, de Terrasson, Thenon et Hautefort)

Des stages à l'attention des ados étaient également prévus (ados et sports, premier secours). Des sorties familles ont eu lieu sur les secteurs du Bugue et de Montignac.

Concernant les bénéficiaires du RSA, des actions en lien avec l'infirmière insertion du secteur sont proposées sur les thématiques de la santé, de l'habitat.

Enfin, des actions pour rompre l'isolement social, notamment par le biais de la marche et des randonnées ont eu lieu sur plusieurs secteurs...

De nombreux projets sont en cours d'étude, de diagnostic de territoire ou sont déjà plus avancés et devraient démarrer dès que possible : l'insertion par le rire, la remobilisation autour du jardinage, les petits ambassadeurs de la biodiversité

Malgré une année 2020 difficile, l'animatrice a continué de se mobiliser sur les projets à venir, sur les partenariats mais aussi dans le quotidien sur les CMS.

Une équipe avec des travailleurs sociaux, l'infirmière insertion et les agents de mobilité s'est formée autour de l'animatrice et impulse une dynamique intéressante et une plus-value pour notre territoire.

24. CELLULE INSPECTION - EXPERTISE

24.1. PRESENTATION DE LA CELLULE

La Cellule Inspection - Expertise est directement rattachée à la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité et de la Prévention. Elle a pour finalité d'apporter une aide à la décision sur les dossiers complexes mobilisant des compétences plurielles. Dans ce but, 2 Equivalents Temps Plein interviennent dans 2 domaines distincts et multiformes :

L'Inspection : s'entend comme une investigation approfondie sur place et sur pièces de la structure, de sa gouvernance, du fonctionnement et du service rendu par les Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESSMS). Elle s'exerce notamment dans le cadre des pouvoirs de police administrative conférés par la loi au Président du Conseil départemental.

A cet effet, les agents inspecteurs reçoivent une habilitation écrite sous la forme d'une lettre de mission.

Sur sollicitation du Président du Conseil départemental, la cellule peut également intervenir dans le cadre d'un soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux. Le périmètre de l'intervention est alors défini en considération de la nature de l'intervention et de la problématique (mission d'appui, mission d'audit-diagnostic, d'audit-conseil, d'évaluation-action...)

L'Expertise : couvre un vaste champ d'intervention allant de la veille / du conseil juridique, à la réalisation d'études statistiques / d'outils de pilotages, en passant par l'analyse qualitative ou la participation du service à des projets transversaux. Le champ d'intervention de l'expertise s'étend aussi à l'assistance au pilotage et à la conduite de projets d'intérêt départemental.

Dans tous ces domaines, l'activité s'accompagne de liens ponctuels ou réguliers avec les autres directions et services du Conseil départemental voire des partenaires extérieurs. Il convient ici de souligner la qualité et l'importance d'un travail d'équipe au quotidien.

24.2. EXECUTION DES MISSIONS DU SERVICE

24.2.1. L'INSPECTION

Depuis 2011, une mission d'inspection des établissements et services sociaux et médico-sociaux se veut totalement transversale et pluridisciplinaire tant dans ses méthodes que dans ses capacités d'analyse. Les inspections dépassent ainsi le cadre strict des personnes « missionnées » par la mobilisation des différentes compétences du service.

L'inspection concerne l'investigation du fonctionnement d'un établissement ou d'un service (gouvernance, management, accueil et service rendu, gestion administrative, fonctionnement financier, sécurité et gestion des risques...).

Vu les méthodologies, connaissances, moyens, temps mobilisés dans la récolte, la validation, l'interprétation qualitative des données, ce champ d'intervention se limite aux

inspections extraordinaires sur demande de la Direction Générale Adjointe et de la Direction Générale des services ; ce travail se focalisant sur les structures identifiées comme étant les plus en difficultés.

Dans ce cadre, en 2020, la cellule a mené, conjointement avec les services de la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale (Mission régionale Interdépartementale Inspection – Contrôle), une inspection du Village de l'Enfance, établissement sous la double responsabilité de l'Etat et du Département.

La mission d'inspection avait pour objectif de « vérifier que le mode de management du directeur, la conduite du dialogue social n'aient pas d'incidences sur la qualité des prises en charge de telle sorte que les commanditaires soient éclairés sur les conditions de fonctionnement du Village De l'Enfance (VDE) ».

24.2.2. L'EXPERTISE

La cellule dans cette activité essaye de répondre à une triple demande institutionnelle : aider à la décision (par l'élaboration d'indicateurs de pilotage, l'analyse qualitative par l'usage de méthodologies issues des sciences sociales en lien avec l'inspection, l'appui dans le cadre de dossiers complexes), alimenter le débat public (par la construction de statistiques, l'étude juridique), apporter son concours sur des projets transversaux.

24.2.2.1. ELABORATION D'OUTILS DE PILOTAGE

Cette activité constante d'expertise s'est toujours maintenue à un niveau conséquent. Elle intègre la production de plusieurs types de documents :

- Un document synthétique regroupant par « grands domaines » les données importantes du rapport d'activité de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention. Il est mis à jour de manière annuelle en concertation avec les Pôles ;
- Le tableau de bord mensuel du Revenu de Solidarité Active (RSA) (pour plus de détails Cf. 11.2.2.2) ;
- Une mise à jour annuelle complète des statistiques du Programme Départemental d'Insertion (PDI). Elle contribue à mesurer l'impact du revenu de solidarité active dans le département (évolution, structuration sociodémographique des « publics » suivis) dans la perspective notamment de la mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Ces chiffres peuvent de surcroit être régulièrement mis à jour et enrichis sur une base cantonale voire intercommunale ou communale, afin de répondre aux besoins spécifiques des Unités Territoriales (UT), Centre Communaux et intercommunaux d'Action Sociale, de la Direction, du Président ou des élus du Conseil départemental ...

Du fait de la crise sanitaire Peu de diagnostics territoriaux RSA (moins d'une dizaine) ont été réalisés durant l'année. Le temps fut en revanche consacré, en lien avec la DSIN, à l'utilisation de nouveaux modes de traitement de données (abandon d'un outil d'extraction obsolète, bascule des extractions courantes), mieux à même de répondre aux besoins de la collectivité. Dans cet esprit d'autres données pourraient suivre permettant d'enrichir la connaissance des publics suivis (statistiques sur les profils professionnels des allocataires par exemple).

Enfin signalons également la poursuite en 2020 de son activité en matière de diagnostic territorial de santé. Dans le prolongement de l'ouverture en 2019 du Centre départemental de santé d'Excideuil, des études sur le périmètre d'intervention/d'accessibilité de 3 hypothétiques nouveaux centres ont été réalisées par la cellule (caractéristiques de la population couverte, analyse de déterminants de santé du territoire, organisation du système sanitaire et social...etc.).

L'une d'elle a débouché sur l'élaboration d'un projet de santé complet en vue de l'ouverture effective d'un second Centre Départemental fin 2021 à Saint Médard de Mussidan (Cf. 11.2.2.5).

24.2.2.2. CONSTRUCTION D'INDICATEURS STATISTIQUES ET STRATEGIES D'EXTRACTION

Cette activité est au cœur de l'expertise statistique car rarement un chiffre « parle de lui-même ». Il est le résultat d'une construction basée à la fois sur des connaissances techniques, des pratiques administratives et une « réalité de terrain ».

Depuis 2010, la cellule dans sa partie « études statistiques » est fortement impliquée sur la problématique du Revenu de Solidarité Active (RSA), qui illustre parfaitement une telle démarche.

Cette dernière a permis d'élaborer un tableau de bord mensuel complété parfois de « points de situation » qui abordent à la fois des données spécifiques, ou analysent la situation départementale au regard de la conjoncture régionale et nationale.

Autre objet d'attentions permanentes : les extractions des données essentielles au fonctionnement des Unités Territoriales. Aujourd'hui, ces extractions sont assurées par le service en lien étroit avec l'informatique sur le dispositif RSA global. Elles permettent une meilleure prise en charge des bénéficiaires (gain de temps dans le traitement administratif).

Ces extractions bimestrielles, très précises atteignent néanmoins leur limite quant à la mise en œuvre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté (2019- 2021) liant l'Etat et le Conseil départemental. L'application de cette convention spécifique nécessiterait en effet un traitement quotidien spécifique des flux de données provenant des organismes payeurs (CAF, MSA) afin de détecter, orienter et contractualiser très rapidement les nouveaux entrants dans le dispositif RSA (certains délais convenus avec l'Etat sont en dessous des délais légaux habituellement nécessaires à la mise en place des parcours d'insertion ; 2 mois à compter de l'ouverture du droit d'un bénéficiaire). Il s'agira donc ici en lien avec la DSIN de trouver le moyen de traiter plus rapidement les données transmises (gestion des flux quotidiens), et sans doute de compléter l'acquisition des données existantes par des extractions spécifiques plus simples et ré-actualisables sur les Unités Territoriales.

Enfin depuis 2018, les flux comptables RSA transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sont également analysés au sein de la cellule. Ils permettent notamment une territorialisation détaillée par canton de l'allocation brute versée sur l'année aux allocataires via les organismes payeurs.

24.2.2.3. L'APPUI DANS LE CADRE DE DOSSIERS COMPLEXES ET TRANSVERSAUX

Sur demande de la Direction ou des Pôles, dans le cadre de l'appui à la décision ou d'un soutien technique de partenaires départementaux, cette activité a pour objet de fournir une réponse à des problématiques juridiques et techniques complexes qui n'ont pu être traitées dans le cadre du fonctionnement ordinaire.

Il s'agit d'apporter, dans un souci de pertinence, un éclairage ainsi qu'une réponse partagée adaptée et circonstanciée au plus près de la réalité et/ou des besoins des services.

Cette approche ne se résume donc pas à de simples « consultations juridiques », mais vise à une co-construction, avec les services, des problématiques soulevées afin de définir les enjeux, les attentes, les risques contentieux et les moyens d'y remédier.

220 questions ont été ainsi traitées en 2020, dont :

- 45 questions au stade précontentieux et contentieux, ou de défense des intérêts départementaux.

En lien avec les pôles et services de la DGA-SP et, autant que de besoin, la Direction du Droit et de la Commande publique, ces dossiers ont porté, par exemple, sur :

- L'appui fonctionnel de 4 agents territoriaux dans la préparation et en accompagnement de leur audition dans le cadre d'enquêtes préliminaires ou d'informations judiciaires ;
 - L'appui dans la motivation de décisions portant sur la police des agréments (Assistants familiaux, assistants maternels, accueillants familiaux) ;
 - Des litiges portant sur les règles d'aide sociale (récupération sur le patrimoine du bénéficiaire en cas de retour à meilleure fortune, étendue des dépenses prises en compte au titre de l'aide sociale, participation des obligés alimentaires, recours sur succession, charge financière entre départements...);
 - L'éligibilité au RSA dans certains cas relevant de décisions d'opportunité ou de Recours Administratifs Préalables Obligatoires (Ressortissants européens, Démissions, bénéficiaires de l'APRE sanctionnés par Pôle Emploi...);
- 51 études de cas portant sur l'interprétation de la loi ou de la réglementation.

Par exemple :

- L'étendue de l'obligation de notification de la décision d'admission à l'aide sociale ;
 - Le devenir et le contrôle de l'usage d'un financement accordé par la Conférence des Financeurs en cas de fusion-absorption du porteur de projet ;
 - L'étendue du pouvoir du Juge des Enfants à imposer tel ou tel mode de placement dans le cadre de l'assistance éducative ;
 - S'agissant de l'Aide Sociale à l'Enfance, la répartition de la responsabilité du suivi éducatif entre le Département « placeur » et le Département du lieu « de résidence » du mineur.
- 44 études portant sur l'évolution de la règle juridique ou de la jurisprudence dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale sans que ces questions soient en lien

direct avec un cas en particulier. Ces études ont, par exemple, concerné l'évolution des procédures civiles suite à la réforme des tribunaux judiciaires ; l'incidence du « Brexit » sur l'ouverture et le maintien des droits sociaux ; certaines évolutions législatives et réglementaires comme « le droit à l'erreur », ou le « dites-le nous une fois ».

Particularité cette année : une part non négligeable de l'activité d'expertise (54 questions abordées) a concerné l'accompagnement des services pour faire face aux régimes juridiques dérogatoires mis en place dans le cadre de la crise sanitaire en lien avec l'épidémie de la COVID-19.

A noter qu'en 2020, la part des expertises portant sur des questions fonctionnelles ou transversales entre services a été plus réduite :

- 16 ont concerné des réflexions partagées quant à l'amélioration et l'efficacité de la sécurité juridique des procédés opérationnels ;
- 10 ont consisté à un appui juridique sur des projets complexes et/ou transversaux.

24.2.2.4. L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION DES POLITIQUES D'ACTION SOCIALE

En lien avec la Direction, les Pôles, des partenaires extérieurs, la cellule contribue activement à la concrétisation de projets en matière de politique d'action sociale. A cet effet, il prend part à de multiples rencontres, réunions, comités de pilotage, groupes de travail et des conférences. Malgré la crise sanitaire on peut ici retenir notamment :

- o La participation de la cellule à la négociation en cours et en lien avec le Pôle RSA de la nouvelle convention de gestion entre le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales(CAF) ;
- o La poursuite de la participation de la Cellule à l'expérimentation la Certification comptable de la collectivité en lien avec le Pôle Administratif et Financier de la DGASP, le Cabinet d'audit financier Ernst and Young ;
- o La participation de la cellule à la formation des assistants maternels portant sur l'environnement juridique autour de leur métier (7 sessions de formation sur l'année) ;
- o La participation de la cellule à la mise en œuvre de la Convention 2019-2021 d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en lien avec le Pôle RSA, le Pôle Action Sociale Territorialisé, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.
- o En lien avec la DRH, la poursuite de la sécurisation des procédés d'attribution de délégations de signature au sein de la DGA-SP ;
- o La poursuite de la participation de la cellule à la lutte contre les accueils familiaux à titre onéreux sans agrément ;
- o En lien avec la Direction du Droit, la participation à la sécurisation juridique des décisions d'admission à l'aide sociale pour personnes âgées.

24.2.2.5. LA CONDUITE ET LA MISE EN OEUVRE DE CENTRES DE SANTE DEPARTEMENTAUX

Dans le prolongement de la délibération n°18-07 du 15 janvier 2018, l'ensemble de la cellule a été en charge en 2020 de nouveaux projets d'expérimentations de centres santé de

proximité. L'un de ces projets devrait aboutir fin 2021 sur l'ouverture d'un centre sur Saint Médard de Mussidan.

Ce centre, proposera, notamment en coordination avec les services sociaux du Département, des consultations et soins en médecine généraliste pour l'ensemble de la population. Ce service emploiera des médecins et personnels salariés du Département.

Pour 2020, une part très importante de l'activité du service a consisté pour l'instant, en lien avec la Direction de la DGA-SP et le futur coordonnateur, responsable administrative du centre à réaliser les différentes études juridiques, statistiques, économiques du projet et concevoir un projet de santé complet (diagnostic territorial, règlement intérieur, description du système d'information etc.), du centre pour obtention de son autorisation administrative à dispenser des soins.

La cellule a également apporté son aide au quotidien au premier Centre départemental de santé d'Excideuil (suivi en lien avec la Direction des Services Informatiques et Numériques (DSIN) et les personnels du Centre de la mise en œuvre des outils informatiques, lien avec l'éditeur du logiciel médical pour la mise en place de formations du personnel, référencement du Centre en lien avec l'Assurance Maladie sur la Plateforme de l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) en charge du suivi national de l'activité des Centres de santé... etc.).

25. CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Dans le cadre de sa compétence de solidarité territoriale et conformément au Schéma Départemental d'Accès aux Soins de Proximité, le Département a ouvert un premier Centre de Santé à EXCIDEUIL le 1^{er} septembre 2019.

25.1. UNE STRUCTURE SANITAIRE DE PROXIMITE

Le Code de la Santé définit un Centre de Santé comme :

« une structure sanitaire de proximité, dispensant des soins de premier recours (...) et pratiquant à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins, au sein du centre (...) ou au domicile du patient.

(...) Tout centre de santé (...) réalise à titre principal des prestations remboursables par l'assurance maladie. »

Le Centre de Santé d'EXCIDEUIL a été autorisé à fonctionner par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la base d'un diagnostic territorial et d'un projet de santé.

L'attractivité géographique d'un Centre de Santé s'exerce sur un rayon de 15 kilomètres.

Chaque centre est sous la responsabilité d'un médecin coordinateur et dispose d'un numéro Siret spécifique.

Il offre avec le Centre Médico-Social (CMS), des réponses plurielles de santé publique.

Les objectifs poursuivis par le Conseil départemental sont pluriels :

Offrir un accès aux soins aux habitants des zones sous dotées en médecine générale afin de lutter contre le phénomène de non recours aux soins ;

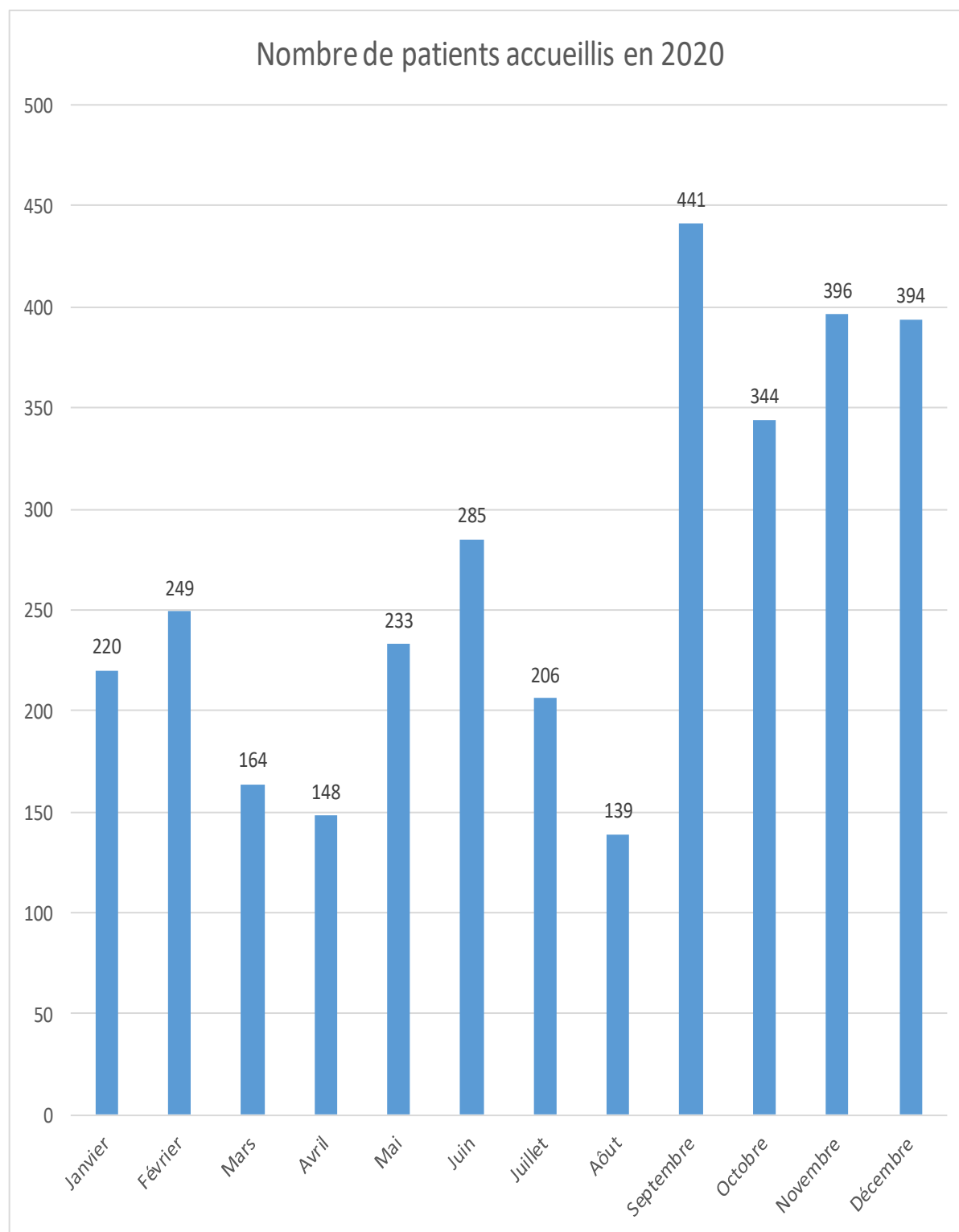
Contribuer à lutter contre la déprise et la relégation des territoires ruraux qui sans, médecins généralistes, perdent leur attractivité ;

Contribuer à l'accompagnement et la prise en soin des publics âgés ou fragiles dont les besoins sanitaires sont prégnants.

Un territoire qui connaît une désertification médicale en mode accéléré :

Le projet de santé du Centre Départemental de Santé a été conçu sur la base d'un périmètre d'accessibilité de 15 kilomètres en rayon, critère soutenu par le Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public de la Dordogne arrêté conjointement par le Préfet et le Président du conseil départemental en 2019.

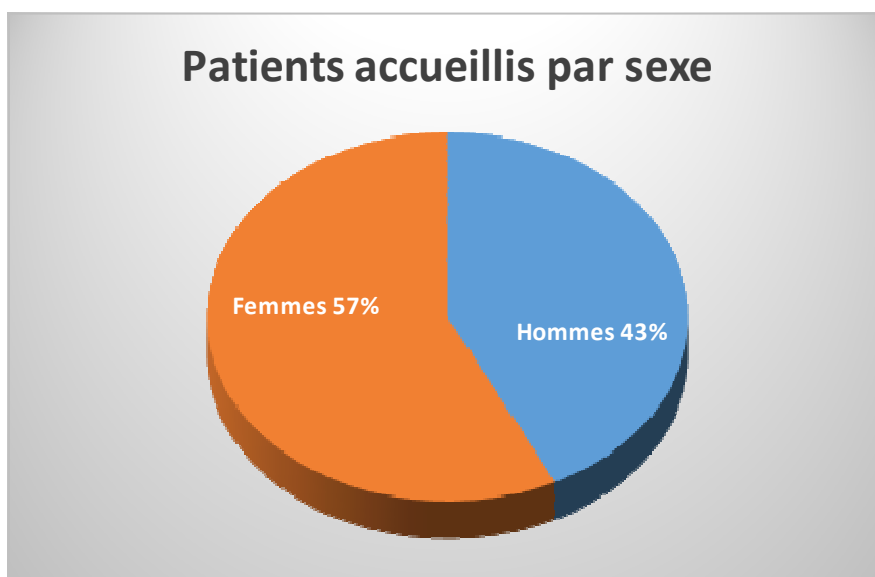
25.2. UNE PATIENTELE EN PROGRESSION



Concernant la Patientèle Médecins traitants, c'est-à-dire les patients ayant déclarés le Centre comme leurs médecins traitants, au 31 décembre 2020, 485 patients sont suivis par le Centre de Santé en tant que médecin référent. Ce nombre a presque doublé depuis le 1^{er} janvier 2021, pour atteindre au 15 mars 2021, 729 patients médecins traitants pour une file active de 1 093 patients, ce qui représente donc 67%.

Analyse de la patientèle :

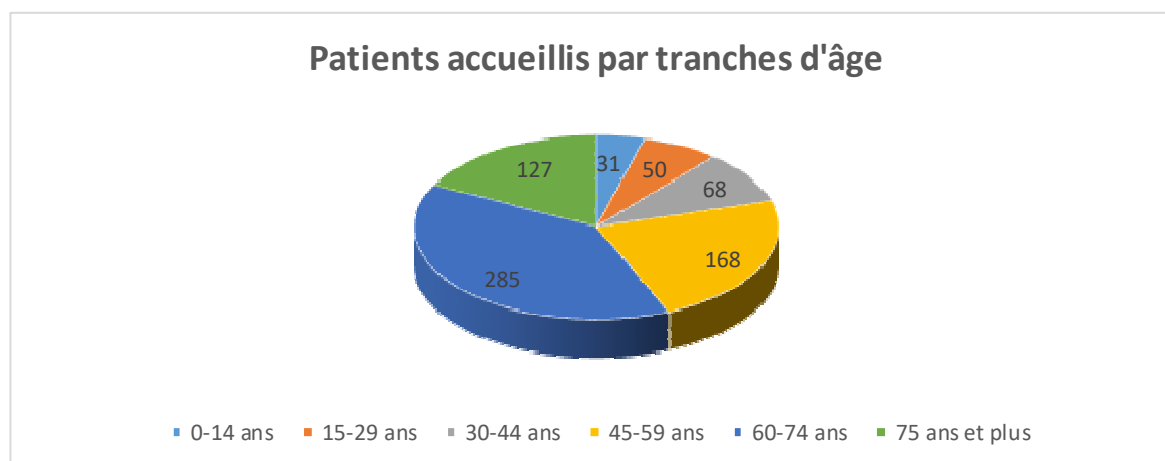
Les femmes représentent 57% de la patientèle médecin traitant.



Les plus de 60 ans représentent 56% de la patientèle médecin traitant.

Concernant la localisation géographique de la patientèle médecin traitant, 5 communes concentrent le plus de patients fréquentant le Centre de Santé :

- Excideuil 174,
- Coulaures 126,
- Tourtoirac 116,
- Cubjac 72,
- Savignac 61.



25.3. UNE EQUIPE MEDICALE CONSOLIDEE

Deux nouveaux médecins apportent leur concours au Centre de santé. L'un depuis le 1^{er} mars 2020 à 0.4 Emploi Temps Plein (ETP), le second depuis le 16 août à 0.4 ETP également.

Le Centre de Santé fonctionne désormais avec 2 ETP de médecins, ce qui a permis un nouvel aménagement des horaires d'ouverture. En effet, à compter du 1 septembre 2020, le Centre de Santé est ouvert le jeudi matin.

Il est important de rappeler que pendant la période du confinement lié au Covid, le Centre de Santé n'a jamais fermé. Néanmoins et c'est bien compréhensible, le Centre a connu une baisse de son activité qui se traduit par une baisse du nombre de patients accueillis.

La candidature pour un médecin en temps partagé avec l'hôpital d'EXCIDEUIL a été agréée par le Ministère de la Santé.

Un secrétariat médical à temps plein assure l'accueil des patients.

Une technicienne de surface intervient à 0,1 ETP.

Les fonctions supports sont mutualisées avec les services départementaux.

25.4. LE BUDGET 2020

	Budget consolidé avant validation du CA	Résultat d'exploitation	excédent de l'année n-1	Résultat net
Section de Fonctionnement				
Dépenses	279 965,33 €			
Recettes	248 193,54			
Total		-31 771,79 €	37 285,35 €	5 513,56 €
Section Investissement				
Dépenses	906,91 €			
Recettes	21 906,90 €			
Total		20 999,99 €	4 692,10 €	25 692,09 €

En 2020, la participation financière du département s'est élevée à 139.089 €.

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION
ET DES SPORTS**

La Direction générale adjointe de la culture, de l'Education et des sports a pour missions :

D'accompagner le développement des territoires et de ses forces vives, notamment en fonctionnement, dans ses domaines de compétences.

D'assurer la conservation, la valorisation et la médiation du patrimoine départemental sous toutes ses formes.

De coordonner l'action de la collectivité en faveur du secteur éducatif et plus particulièrement des collèges.

Conformément aux axes stratégiques fixés par l'Exécutif départemental, la DGACES concourt à la mise en œuvre de la politique départementale en :

Œuvrant en faveur de la réussite éducative et de l'accès à la culture et aux sports sur l'ensemble du territoire. A ce titre, elle favorise par exemple la mise en réseau des acteurs culturels et sportifs sur les territoires et assure l'accompagnement financier des associations via la gestion des subventions de fonctionnement.

Assurant la réalisation des missions relevant de compétences obligatoires, dans le souci permanent de l'innovation. Elle pilote ainsi le dispositif en faveur des circuits courts dans la restauration collective des collèges, propose la stratégie de développement du numérique éducatif, organise le réseau départemental de lecture publique ou engage l'évolution de l'archivage administratif dans le contexte de la dématérialisation.

Soutenant l'aménagement du territoire et en promouvant l'attractivité de notre Département. Elle participe ainsi à l'ingénierie départementale au profit du bloc communal ou assure le pilotage, la programmation et la réalisation d'évènements sur l'ensemble du territoire.

La DGACES assure également le suivi des opérateurs culturels départementaux que sont l'Agence culturelle départementale Dordogne Périgord, Le Conservatoire à rayonnement départemental, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire et Ciné Passion en Périgord.

Enfin, depuis 2019, la DGACES est fortement mobilisée pour la mise en œuvre du Budget participatif départemental et son Service de la vie associative s'en est vu confié la gestion administrative et financière.

En 2020 l'activité de la DGACES a été fortement impactée par les effets de la crise sanitaire sur l'ensemble de ses partenaires du quotidien dans tous ses domaines de compétence. Elle a su maintenir une dynamique de projets tout en se mobilisant au plus près des acteurs éducatifs, culturels et sportifs du territoire. La capacité d'adaptation des équipes de la DGACES, dans une période marquée par l'incertitude est à retenir.

26. PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DGA CES

Suite à la nouvelle organisation des services culturels du Département intervenue à compter du 1^{er} mars 2020, dans le cadre notamment de la réorganisation de la chaîne comptable et de la certification des comptes, le Pôle Administratif et Financier de la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports (DGA-CES) est devenu un Service uniquement « finances », les lignes « métiers » gérées toutefois jusqu'à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 relevant désormais de quatre Services gestionnaires Coriolis :

La Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports pour ce qui concerne les projets transverses (« A nous les vacances », « L'été artistique » ...)

Le Service du Conventionnement Culturel pour ce qui concerne l'accompagnement de nos organismes missionnés et le Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle de la Dordogne
La Direction de l'Archéologie et du Patrimoine pour ce qui concerne les grands projets (Lascaux, Cussac, Espace Mémoire de la Résistance et de la Déportation en Dordogne...)

Le Service départemental du Patrimoine pour ce qui concerne les grandes expositions

Ne restent actuellement sur les lignes budgétaires du Pôle Administratif et Financier que les crédits nécessaires au paiement des factures émises par le Parc départemental pour les véhicules et engins motorisés de la DGA-CES.

26.1. ACCOMPAGNEMENT DE NOS ORGANISMES MISSIONNÉS

3.977.000 € ont été alloués à nos organismes missionnés pour leur fonctionnement et leur programmation 2020 ; à savoir :

▪ Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne	1.830.000 €
▪ Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord	1.475.000 €
▪ Pôle d'Interprétation de la Préhistoire	352.000 €
▪ Association Ciné-Passion en Périgord	320.000 €

26.2. FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE DE LA DORDOGNE

En 2020, le Département a poursuivi son action de soutien concerté avec l'ensemble des signataires de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022. Le Département de la Dordogne est pour mémoire positionné exclusivement sur le soutien à la production. L'organisation de la concertation, sous l'égide de la Région Nouvelle-Aquitaine s'organise dans un partenariat étroit qui comprend notamment :

Un dépôt de dossier technique commun, dématérialisé, pour tous les porteurs de projet

La soumission pour avis des dossiers techniques aux comités d'experts mis en œuvre par la Région Nouvelle-Aquitaine

La définition de l'implication de chaque collectivité au sein d'un comité de chiffrage réunissant l'ensemble des acteurs territoriaux

Le Département a voté en 2020 une autorisation de programme de 400.000 € et inscrit un total de crédits de paiement de 270.000 €, intégralement affectés aux dix-sept projets

retenus par les comités d'experts régionaux et soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale ou de la Commission permanente ; ils concernent les réalisations suivantes :

- Deux longs-métrages de fiction, pour un total d'aides de 110.000 €
- Un film d'animation, pour un montant d'aide de 7.000 €
- Deux séries TV, pour un total d'aides de 49.000 €
- Deux courts-métrages de fiction, pour un total d'aides de 25.000 €
- Deux courts-métrages d'animation, pour un total d'aides de 20.000 €
- Un court-métrage documentaire, pour un montant d'aide de 10.000 €
- Quatre documentaires TV, pour un total d'aides de 40.000 €
- Une aide à l'écriture d'un long-métrage de fiction, pour un montant de 4.000 €
- Deux aides à l'écriture d'un documentaire, pour un total de 5.000 €

26.3. ACCOMPAGNEMENT D'AUTRES PROJETS DU DEPARTEMENT

En concertation avec d'autres directions et/ou services de la DGA CES, le Pôle Administratif et financier a assuré la gestion administrative et financière de divers projets, parmi lesquels :

Les expositions dans les sites du Département

Le projet d'exposition de préfiguration du futur Espace de restitution de la grotte de Cussac

Le projet d'aménagement scénographique de l'Espace Mémoire de la Résistance et de la Déportation en Dordogne

« A nous les vacances »

Colonies enfants ASE (dans le contexte de crise sanitaire)

26.4. AUTRES DEPENSES

Le Pôle Administratif et financier a assuré également la gestion administrative et financière d'autres dépenses liées activités de la DGA CES, notamment :

Véhicules et engins de service gérés par le Parc Départemental

Assurance des expositions et œuvres d'art

26.5. BUDGET 2020

DÉPENSES

Crédits de paiement votés	Exercice 2019	Exercice 2020	Evolution 2019 / 2020
Fonctionnement			
Budget Primitif	4.509.200 €	4.481.800 €	- 0,61%
BP + BS + DM2	4.519.200 €	4.475.200 €	- 0,97%
Investissement			
Budget Primitif	400.000 €	475.083 €	+ 18,77%
BP + reports + BS + DM2	2.412.617 €	2.902.920 €	+ 20,32%
TOTAUX :			
Budget Primitif	4.909.200 €	4.956.883 €	+ 0,97%
BP + reports + BS + DM2	6.931.817 €	7.378.120 €	+ 6,44%

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 62,31% (96,62% pour le fonctionnement ; 9,40% pour l'investissement). Les soldes des crédits de paiement concernent essentiellement des engagements d'autorisations de programme reportés sur l'exercice 2021 en investissement.

27. SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les objectifs du Service de la vie associative sont de maintenir notre soutien aux structures associatives qui participent à l'animation du territoire et de garantir un traitement administratif et financier identique pour chaque demande de subvention, quel que soit le domaine d'intervention de l'association.

Le Service de la vie associative travaille en étroite collaboration avec les « services techniques », anciens instructeurs administratifs des dossiers, et a pour mission de traiter les demandes de soutien aux associations dans les domaines suivants :

Animation et développement économique du territoire.

Action à l'international, de solidarité internationale, de coopération au développement.

Tourisme.

Social et innovations sociales ; associations d'Anciens Combattants et victimes de guerre.

Education à l'environnement, agriculture et agroalimentaire.

Education.

Jeunesse (engagement des jeunes, mobilité).

Développement culturel, accompagnement des événements culturels et maintien des artistes sur le territoire.

Développement sportif, événements sportifs et renforcement du soutien aux clubs de masse.

Dans le cadre de ses missions, le service accompagne et conseille les associations dans leurs démarches auprès des différents interlocuteurs institutionnels (Préfecture, INSEE, Collectivités...), sur les montages de dossiers administratifs, l'utilisation de l'Extranet...

Dans la volonté de faire évoluer les pratiques, de les simplifier pour les utilisateurs tout en respectant le RGPD, le service travaille en étroite collaboration avec la DSIN et le service des Affaires juridiques pour chaque évolution du dossier de demande de subvention et des fiches techniques l'accompagnant.

Le Service de la vie associative travaille aussi en lien avec le Service du contrôle de gestion et du contrôle interne. Celui-ci a pour mission, entre autre, le contrôle annuel des associations recevant plus de 23.000 € de subvention. Afin de compléter l'analyse et le contrôle exécutés par ce service et d'accompagner les services dans l'étude technique des dossiers, le Service de la vie associative, depuis septembre 2019, a intégré, dans son analyse administrative, une analyse financière pour les associations percevant annuellement entre 15.000 € et 23.000 € de subvention du Département (optimisation de l'instruction et de la gestion des subventions), soit 34 associations. Cette analyse reprend l'évolution des subventions depuis 2016, avec un rappel de la dernière situation financière (compte de résultat et bilan financier) et la présentation de différents ratios (fond de roulement, besoin en fond de roulement, trésorerie nette, trésorerie en nombre de jours, liquidité et capacité d'autofinancement).

En 2019, le Service de la vie associative s'est vu doté d'une mission supplémentaire : la gestion administrative et financière des projets déposés par les périgourdins dans le cadre du Budget Participatif Dordogne-Périgord (BPDP).

Malgré la crise sanitaire, la deuxième édition du Budget participatif Dordogne-Périgord a pu se dérouler. Quelques chiffres sont révélateurs du succès de cette édition 2020 :

470 idées déposées ;

324 idées retenues par la Commission citoyenne composée de 68 personnes
 292 idées transformées en projet et proposée au vote ;
 80.144 suffrages exprimés ;
 20.420 votants numériques ;
 105 projets lauréats : 12 projets jeunes, 75 projets arrivés dans les trois premiers de chaque canton et 18 projets complémentaires.

27.1. LA REPARTITION DES CREDITS CONSACRES A LA VIE ASSOCIATIVE

En 2020, le Département a inscrit un crédit global :

- en **fonctionnement** : de 5 677 754 € pour le soutien aux associations. Le montant total consommé s'élève à 5 355 635,50 €, soit 94.33 % du budget voté.

La répartition des crédits est la suivante :

Imputation	Domaine	Inscrit	Consommé	Taux
933-326-65748	Sports - manifestations	120 000,00 €	100 200,00 €	83,50
933-30-65748	Sports - Fonctionnement	1 834 025,00 €	1 715 132,50 €	93,52
933-311-65748	Culture	1 409 095,00 €	1 289 150,00 €	91,49
933-311-657358.7	Conventions cantonales - collectivités	148 505,00 €	148 505,00 €	100,00
933-311-65748.2	Conventions cantonales - associations	44 400,00 €	44 400,00 €	100,00
933-311-65748.5	Langue et Culture occitane	90 500,00 €	90 500,00 €	100,00
930-024-65748.73	Social – Anciens combattants	17 000,00 €	12 665,00 €	74,50
934-410-65748	Social – Santé – Services communs	7 500,00 €	7 500,00 €	100,00
934-412-65748	Social – Prévention et éducation pour la santé	26 325,00 €	20 525,00 €	77,97
934-420-65748	Social – Action sociale – Services communs	354 500,00 €	340 983,00 €	96,19
934-4212-65748	Social – Aide à la famille	113 400,00 €	113 400,00 €	100,00
934-425-65748	Social – Personnes handicapées	28 275,00 €	25 875,00 €	91,51
930-024-65748.71	Education – Association de parents d'élèves	5 000,00 €	5 000,00 €	100,00
932-20-65748	Education – Enseignement, formation	13 000,00 €	8 200,00 €	63,08
933-338-65748	Jeunesse	342 500,00 €	330 003,00 €	96,35
930-024-65748.8	Solidarité Internationale – Pays	108 229,00 €	108 229,00 €	100,00
930-048-65748	Solidarité internationale – Coopération décentralisée	23 500,00 €	23 500,00 €	100,00
936-6312-65748	Agriculture	415 000,00 €	404 700,00 €	97,52
937-76-65748	Environnement	163 000,00 €	162 085,00 €	99,44
936-632-65748	Economie	50 000,00 €	46 400,00 €	92,80
936-633-65748	Tourisme	12 500,00 €	7 500,00 €	60,00
936-6312-65748.24	Aménagement de l'espace et transition énergétique – Forêt	40 000,00 €	40 000,00 €	100,00
	total	5 366 254,00 €	5 044 452,50 €	94,00

Lignes budgétaires identifiées

933-312-65748.13	Fondation du Patrimoine	20 000,00 €	20 000,00 €	100,00
938-822-65748	Périgord rail Plus	1 000,00 €	1 000,00 €	100,00
931-10-65748	Comité Départemental de la Dordogne de prévention routière	3 000,00 €	3 000,00 €	100,00
935-50-65748.120	Fédération du Logement	2 000,00 €	2 000,00 €	100,00
930-024-65748.11	Union des Maires	135 500,00 €	135 183,00 €	99,77
930-031-65748	Amicale des anciens Conseillers généraux	150 000,00 €	150 000,00 €	100,00
	total	311 500,00 €	311 183,00 €	99,90

➤ **Commentaires :**

En 2020, 1 026 demandes de subvention ont été adressées au Service de la vie associative, dont 63,64 % via la plateforme de dématérialisation du dépôt de demande de subvention.

863 demandes ont été retenues, au bénéfice de 750 organismes.

➤ **en investissement :**

- de 10.000 € pour l'association Amicale Laïque du Montignacois (participation à l'achat de gradins pour le festival « Cultures aux cœurs »). Le montant consommé s'élève à 10.000 €, soit 100% du budget voté.
- de 1.000.000 € au titre du Budget participatif 2020. Ces crédits seront consommés au cours de l'année 2021 et sont répartis ainsi :

Imputation	Domaine	Affecté
903.30.2041481	Communes - Matériel	50 000,00 €
903.30.2041482	Communes - Bâtiment	50 000,00 €
903.30.20421	Associations - Matériel	600 000,00 €
903.30.20422	Associations - Bâtiment	300 000,00 €
	total	1 000 000,00 €

En 2020, la répartition des crédits du Budget participatif 2019 est la suivante :

Imputation	Domaine	Inscrit	Consommé	Taux
903.30.2041481	Communes - Matériel	22 442,00 €	11 221,00 €	50,00
903.30.2041482	Communes - Bâtiment	44 715,00 €	22 357,50 €	50,00
903.30.20421	Associations - Matériel	624 043,00 €	493 153,89 €	79,03
903.30.20422	Associations - Bâtiment	308 800,00 €	203 133,96 €	65,78
	total	1 000 000,00 €	729 866,35 €	72,99

➤ **Commentaires :**

Pour mémoire, le BPDP 2019 c'est 53 lauréats (7 projets jeunes, 25 projets arrivés en tête de chacun des cantons, 21 projets complémentaires) avec une aide plafonnée à 36.000 €.

En 2020 52 conventions ont été rédigées et 30 dossiers ont été soldés (projets menés à leur terme dans les temps). Cependant, le contexte exceptionnel de pandémie a immobilisé l'activité économique et mis à l'arrêt de nombreux chantiers nécessaires à la réalisation de 21 projets. Il a donc été décidé, en accord avec les porteurs, de proroger la réalisation de ces différents projets jusqu'au 30 juin 2021.

2 projets n'ont pas pu être finalisés.

L'ensemble de ces subventions a généré 63 délibérations et 346 conventions et avenants ont été traités par le Service de la vie associative (rédaction, relecture, correction, application).

27.2. MOYENS HUMAINS DU SERVICE

L'effectif du service est le suivant :

1 chef du service, attaché principal

3 agents titulaires : 1 rédacteur principal, 1 rédacteur et 1 adjoint administratif

2 agents administratifs contractuels.

28. SERVICE DE L'INGENIERIE CULTURELLE TERRITORIALE

Le service de l'Ingénierie culturelle territoriale a été mis en place le 1^{er} mars 2020. Issu de la nouvelle organisation de la fonction culture au sein de la collectivité, il a été immédiatement mobilisé sur le suivi et l'accompagnement des effets de la crise sanitaire sur les acteurs culturels du territoire, tout en poursuivant ses missions.

Les objectifs 2020 étaient les suivants :

- Continuer le **rôle de cellule d'appui pour l'ensemble des services et opérateurs de la DGACES**
- **Poursuivre le travail de collecte, d'organisation du traitement d'informations**, de sa mise à jour pour développer les outils d'observation et d'anticipation
- **Faire une veille de l'interface collaborative BIT-NIC 24**
- **Poursuivre le rôle d'assistance, conseil dans la mise en œuvre des dispositifs de contractualisations**

Faisabilité des projets et constitution d'argumentaires techniques sur les investissements et les demandes de subvention.

- **Affirmer l'appui aux territoires en développant le soutien en ingénierie et en créant de nouveaux espaces de concertation.**

Ces espaces sont conçus comme un réel soutien en terme d'ingénierie. Leur mise en œuvre s'est faite en collaboration avec les Conseillers culturels sur les territoires, afin de répondre aux problématiques de chaque intercommunalité et y apporter les réponses adaptées et concertées en collaboration avec les services et opérateurs départementaux.

➤ *Cellule d'appui pour l'ensemble des services et opérateurs de la DGACES*

- **Mise à jour cartographique de la sectorisation départementale** avec la Direction de l'Education

Dans la continuité du travail engagée sur la sectorisation avec la Direction de l'Education, les mises à jour de cartes ont été réalisées.

➤ *Cellule d'appui pour les services hors DGACES*

- **Appui auprès du Pole Espace Vert pour l'Eté artistique à Campagne.**

Le service participe à la mise en œuvre du programme intitulé « l'Eté artistique à Campagne ». Des relations régulières avec le chargé de mission et de médiation du site de Campagne se sont déroulées comme suit : réunions de travail, rencontres avec les artistes, participation au jury...

- **Participation à la mise en œuvre du deuxième budget participatif :**

Le service a été une nouvelle fois sollicité pour une participation au deuxième budget participatif. Cette année le service s'est mobilisé dans la deuxième phase, permettant de

transformer les idées retenues par la commission citoyenne, en projets. Une centaine d'études ont été effectuées et instruites par le service.

➤ ***Collecte et organisation du traitement d'informations***

- **Poursuite du travail de collecte, d'organisation du traitement d'informations**

La mise à jour de la donnée a été effectuée grâce à un outil de mobilité conçu par le DSIN (SURVEY 1.2.3) qui a permis aux conseillers culturels, lors de leurs déplacements et de leurs rencontres avec les porteurs de projet de collecter les éléments nécessaires à la complétude de ces données (coordonnées GPS, Photos équipements, descriptifs, ...).

➤ ***Coordination de réseaux institutionnels***

- **Réseau d'acteur institutionnel en matière culturelle constitué autour de BIT-NIC 24 :**

Une veille de l'interface collaborative BIT-NIC 24 est menée depuis un an avec des extractions cantonales mensuelles destinées aux conseillers départementaux. Celles-ci permettent de faire un état des interventions de l'ensemble des services et opérateurs par canton.

Il appartient aux conseillers culturels de renseigner la base régulièrement. Tous les mois, un référent est missionné pour procéder à une extraction qui permettra d'avoir une visibilité sur les actions menées à l'échelle des territoires. Et le cas échéant, mettre en place une stratégie de projet.

➤ ***Production cartographique***

- **Contribution du service via son outil cartographie :**

Le service a été sollicité par certains services départementaux pour la réalisation de cartes dont les destinations sont multiples : études de territoires pour le service, implantations des bibliothèques, antennes du CRD, sectorisation des collèges... Cela permettant la mise à jour de la donnée et sa valorisation sous forme cartographique.

➤ ***Mise en œuvre des dispositifs de contractualisation et d'appui aux territoires via :***

- **Dispositif de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC) en lien avec le Service de la contractualisation.**

L'objectif est de recenser et analyser les besoins et les attentes des acteurs locaux, de contribuer à l'élaboration de diagnostics partagés entre acteurs, d'établir des argumentaires techniques permettant aux élus d'opérer des choix stratégiques. Egalement, aider à la définition des modalités de mise en œuvre des politiques culturelles locales.

Implication des conseillers culturels en lien avec les acteurs culturels locaux, les conseillers départementaux et les présidents des EPCI, afin d'encourager les nouvelles dynamiques culturelles à l'échelle cantonale et intercommunale.

- **Participation à l’instruction des dossiers de demande de subvention**

Réalisation d’avis territoriaux pour la commission d’arbitrage interne à la Direction de l’Ingénierie. Il s’agit de rédiger un argumentaire, mettant en avant l’implication territoriale des associations et de la pertinence de leurs projets, et la rédaction des conventions.

- **Suivi de la mise en œuvre sur les territoires des Contrats Territoriaux d’Education Artistique et Culturelle (CoTEAC)** dispositif co-piloté par la DRAC, l’Education Nationale et le Département.
- **Participation au suivi des dossiers autour des langues régionales** avec le chargé de mission du Département.

➤ **Soutien en ingénierie aux intercommunalités et aux communes**

- En 2020, le service a été sollicité pour la réalisation de **6 études de territoires** :

La Communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord pour la mise en place d’une véritable politique culturelle partagée sur son territoire,

La commune de La Roche-Chalais qui souhaite inscrire une programmation d’actions culturelles à l’année,

La commune de Mussidan pour définir les enjeux des services et opérateurs départementaux, présents sur le territoire,

La commune d’Excideuil pour entre autre, le projet La Villa des Roses,

La commune de Domme qui mène une réflexion sur des investissements destinés à la mise aux normes et la nouvelle destination du musée Reclus,

La commune de Sarliac-sur-l’Isle qui souhaite avoir une vision sur le tissu associatif local et ambitionne de mettre en place une politique culturelle.

- **Participation au côté de l’ATD pour connaître les projets l’investissement dans le domaine de la culture.** Accompagnement des projets en lien avec les maires aux côtés de la Direction Technique de l’agence culturelle, (structure habilitée à l’établissement d’un cahier des charges techniques, nécessaires à l’accueil de spectacles vivants dans les meilleures conditions). **Ces missions n’engendrant pas, pour les commanditaires, d’incidence financière.**

Il s’agit donc de développer une approche transversale des territoires facilitant la cohérence des interventions des services et opérateurs tout en renforçant et valorisant l’implication des partenaires associatifs et du bloc communal

On constate l’importance grandissante de la culture au niveau local, et les politiques culturelles constituent désormais un enjeu essentiel pour le développement des territoires et de leur attractivité.

Les artistes et porteurs de projets culturels utilisent les territoires urbains et ruraux, comme support à leurs projets.

Une attention particulière est faite aux acteurs culturels dont les projets s’inscrivent dans une démarche écologique et éco citoyenne. Les événements festifs, les actions menées « hors les murs », les spectacles de rue et les festivals de toutes sortes se produisent dans la rue, les espaces publics... Ils permettent une rencontre plus directe avec les habitants, et constituent une culture de proximité. Cette singularité contribuant à une réduction

importante de l'empreinte carbone. Aujourd'hui, en Dordogne, toutes les manifestations culturelles répondent qui répondent à ces exigences font l'objet d'attentions particulières.

En fondant leurs œuvres sur la participation des habitants, et en créant des spectacles avec des amateurs, les artistes redéfinissent les contours de leurs créations.

Ainsi, les habitants ne sont plus seulement des publics. Ils deviennent les acteurs et les co-constructeurs culturels de leur territoire.

Le département, via ses dispositifs de soutien et particulièrement au travers les Conventions de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC), permet de replacer la culture au cœur des politiques de développement territorial.

La territorialisation de l'action départementale qu'accompagne une équipe de conseillers culturels de proximité permet de répondre aux enjeux de développement durable.

29. SERVICE DU CONVENTIONNEMENT CULTUREL

Depuis mars 2020 et la réorganisation de la fonction culture, le Service du conventionnement a vu ses missions évoluer. L'enjeu poursuivi par cette réorganisation était de rendre plus lisible la politique culturelle départementale en valorisant le soutien financier aux acteurs territoriaux, le développement territorial via l'ingénierie des porteurs de projets associations ou collectivités et la programmation départementale directe (rôle des opérateurs culturels départementaux).

Le service du conventionnement au cœur de ce nouveau dispositif transverse a pour mission de :

- ❖ **Préparer et mettre en œuvre les outils de l'accompagnement financier des partenaires culturels de la collectivité :**
 - ☑ Assurer la préparation et le suivi du cadre de partenariat financier entre le Département et les tiers : mettre en œuvre le cadre conventionnel et le cas échéant les accompagnements financiers (aides aux collectivités et aux tiers publics) tels que définis dans le document d'orientation de la politique culturelle départementale voté par l'Assemblée départementale.
 - ☑ Piloter la gestion administrative et financière du fonds de soutien au cinéma et l'audiovisuel mis en œuvre par la collectivité, dans le contexte de la convention partenariale entre l'Etat (CNC/DRAC), la Région Nouvelle Aquitaine et les départements détenant un fonds de soutien : suivi et accompagnement des demandes des sociétés de production dans le cadre de la gouvernance partagée, réalisation des bilans annuels pour le CNC ou ses opérateurs missionnés et des conventions annuelles d'application.
 - ☑ Assurer la préparation et le suivi de la participation financière du Conseil départemental à destination des opérateurs départementaux : Agence culturelle départementale, Ciné Passion, Conservatoire à rayonnement départemental, Pôle d'interprétation de la préhistoire.
- ❖ **Contribuer à l'amélioration de l'action publique en analysant l'impact des dispositifs d'accompagnement financier :**
 - ☑ Formaliser un projet d'évaluation (contexte, objectifs, champs d'intervention, parties prenantes)
 - ☑ Proposer et mettre en œuvre des instruments de suivi et d'analyse des interventions financières de la collectivité.
 - ☑ Réaliser les analyses nécessaires pour la bonne conduite de l'action publique.

REPARTITION DES CREDITS

Depuis Mars 2020, et la réorganisation des services culturels, le service du conventionnement a en charge la gestion financière des subventions de fonctionnement allouées aux Communes, structures intercommunales et organismes publics divers mais aussi la mise en œuvre du cadre conventionnement pour l'ensemble des dossiers culture. Le service a aussi eu la charge du suivi du fonds de soutien aux salles de cinéma voté en fin d'année par l'assemblée départementale. En effet, le conseil départemental déjà fortement engagé en faveur du cinéma sur son territoire a souhaité, dans ce contexte de crise sanitaire, renouveler sa confiance aux acteurs de l'exploitation cinématographique du territoire, acteurs indispensables, en accompagnant financièrement leur reprise d'activité.

En 2020, leur répartition est la suivante :

RUBRIQUE	2020
Chapitre 933-311-657348 : Subventions de fonctionnement « autres communes »	
Lieux de création et de diffusion culturelle, soit :	61.500 €
Centres Culturels	61.500 €
Soutien aux événements culturels, soit :	3.000 €
Festivals urbains	3.000 €
Fonds Départemental d'aide aux salles de cinéma	76.123 €
Chapitre 933-311-657358 : Subventions de fonctionnement « Autres groupements »	
Lieux de création et de diffusion culturelle, soit :	40.500 €
Centres Culturels	40.500 €
Soutien aux événements culturels, soit :	1.000 €
Salons d'art visuels et métiers d'art ruraux	1.000 €
Fonds Départemental d'aide aux salles de cinéma	7.226 €
Chapitre 933-311-657382 : Subventions de fonctionnement organismes publics divers (Centre National de Documentation Pédagogique)	
Culture occitane, soit :	5.000 €
Réseau Canopé - Centre National de Documentation Pédagogique	5.000 €
Chapitre 933-311-65748.6: Fonds Départemental d'aide de fonctionnement aux salles de cinéma aux associations	
Associations	31.444 €
Chapitre 933-311-65748.7: Fonds Départemental d'aide de fonctionnement aux salles de cinéma aux personnes privées	
Personnes privées	22.502 €
TOTAUX	248.295 €

30. DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

30.1. MISSIONS

Les Archives ont pour mission la **collecte** des documents (versements administratifs, dons, dépôts), leur tri et leur **classement**, leur **conservation** (protection contre les dégradations) et leur **communication** au public. Ces missions comprennent également l'inventaire des documents (description normalisée précise et sans ambiguïté) afin que le public puisse en appréhender le contenu. De plus en plus, ces opérations répondent à des normes précises et utilisent les nouvelles technologies de l'information. Les Archives départementales doivent accueillir les versements des administrations établies dans le département. Elles reçoivent également les archives des notaires et, en dépôt, les archives des communes de moins de 2000 habitants. Elles peuvent aussi s'enrichir, par voie d'achat, de don ou de dépôt, d'archives d'origine privée (papiers de familles, d'entreprises, d'associations). A ces missions réglementaires s'ajoute un important volet d'animation culturelle : expositions, revue, publications d'instruments de recherche et d'ouvrages historiques.

30.2. ACCUEIL DU PUBLIC

30.2.1. COMMUNICATION SUR PLACE ET VIA INTERNET

Du fait de la crise sanitaire, la salle de lecture a logiquement vu sa fréquentation s'effondrer (457 lecteurs, contre 1.045 en 2019) avec le nombre d'articles communiqués tombé de 17.528 à 8.328. Les consultations se sont reportées sur le site internet, démontrant l'intérêt, s'il en était besoin de poursuivre et développer les mises en ligne de documents.

Il faut noter que 34.56 % des lecteurs sont extérieurs au département et 49.63 % habitent le département, en dehors de Périgueux (15.81 %).

Par ailleurs, toujours du fait du contexte, le nombre des demandes de recherche par correspondance a augmenté, 689 contre 617 en 2019 (pour les particuliers et les administrations). Cela représente une importante charge de travail pour le service. A cet égard, l'état des fonds administratifs après 1940 a été mis en ligne afin d'inciter davantage les demandeurs à se déplacer.

Les cours de paléographie (lecture des écritures anciennes), assurés par la directrice et un bénévole, ont été annulés depuis le confinement de mars 2020.

30.2.2. ANIMATION CULTURELLE

Compte tenu du contexte sanitaire particulier la très grande majorité des actions culturelles a été annulée.

Exposition.

En partenariat avec le 31^e Festival de la Bande dessinée de Bassillac et Auberoche (9 -11 octobre), les Archives ont accueilli l'exposition « **Il y a 150 ans ... la Commune de Paris** » du 5 octobre au 29 janvier 2021, avec une ouverture exceptionnelle le dimanche 11 octobre qui a attiré 58 festivaliers.

Le vendredi 2 octobre, la médiathèque Pierre Fanlac de Périgueux a proposé une lecture de lettres de Louise Michel. Le soir du vernissage, le 8 octobre, une projection au cinéma CGR de Périgueux du film *La Commune (Paris, 1871)* (Peter Watkins, 2020) a été proposée par l'association Ciné-Cinéma.

Compte tenu de la crise sanitaire cette exposition a été fermée au public du 2 novembre au 1^{er} décembre mais elle a été prolongée du 21 décembre au 29 janvier 2021, sans communication particulière. Elle a été fréquentée par environ 510 personnes.

Par ailleurs, 2 expositions itinérantes ont été empruntées au cours de l'année, pour une durée moyenne d'un mois et demi chacune.

Conférences, atelier, croque archives, portes ouvertes et animations extérieures.

Croque Archives, (rencontre de 30 minutes seulement à l'heure du repas), du 14 janvier au 15 décembre a compté seulement deux rendez-vous, dont un a été également diffusé en visioconférence, qui ont réuni au total 23 personnes. Cependant, quatre productions numériques de Croque archives, qui ne figuraient pas à l'agenda culturel initial ont été mises en ligne.

Au Centre départemental de la communication - Joséphine Baker, les deux conférences maintenues, ont rencontré un succès régulier, avec une moyenne d'une centaine de personnes par conférence. Diffusées également en direct sur la page Facebook des Archives elles ont été vues plus de 2.200 fois, tant en direct qu'en différé.

Les Ateliers d'aide à la recherche ont connu une seule séance, suivie par 25 personnes.

Lors des Journées Européennes du Patrimoine (20 septembre de 14h à 18h), les visites habituelles du bâtiment, supprimées afin de respecter le protocole sanitaire, ont été remplacées par deux projections de films : Mémoire(s) de demain sur la collecte occitane et une vidéo présentant les Archives départementales de la Dordogne. En complément, une exposition de documents d'archives autour du thème Patrimoine & éducation : apprendre pour la vie a été présentée du 7 au 25 septembre. Au total 48 personnes ont participé à l'événement du 20 septembre et 65 ont pu bénéficier de l'exposition présentée.

L'agenda semestriel, relayé par des communications mensuelles aux différents médias, qui permet de faire connaître ces actions a été imprimé et diffusé pendant l'année 2020.

Service éducatif et médiation

Le service de la médiation a assuré 26 animations d'ateliers à l'extérieur des Archives, touchant un public scolaire de près de 500 élèves.

Le service éducatif a accueilli 267 élèves seulement en raison de la crise sanitaire. Un effort important a été fait pour concevoir et mettre en ligne des dossiers pédagogiques numériques et des expositions virtuelles.

Au total, **la fréquentation du service (toutes activités confondues) est de 1.980 personnes.**

30.2.3. SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

Le site internet des Archives départementales, mis en ligne en décembre 2017, permet d'accéder à de nombreuses ressources documentaires : instruments de recherche, catalogues, fonds d'archives, bibliothèque numérique. Il est régulièrement enrichi par de nouvelles mises en ligne. Une importante opération de migration vers une nouvelle version a été lancée, puis stoppée par la crise sanitaire ; elle se poursuivra en 2021.

Cette année le site a reçu **513.160 visites pour 10.210.096 pages vues**, soit des chiffres en forte augmentation : + 25 % par rapport à 2019, tant pour le nombre de visites que de pages vues.

Le contexte du confinement a entraîné d'importants pics de consultation en avril et mai, sans interruption de service grâce à la direction informatique de la collectivité qui assure la diffusion de ces données.

En 2020 l'accent a été mis sur la mise en ligne des vidéos de la collecte occitane en collaboration avec le chargé de mission « Langue et culture occitanes » de la DGACES : 626 témoignages sont désormais en ligne sur le site des Archives, représentant un total de 252 heures d'enregistrement.

Cette année a été l'occasion d'expérimenter de nouvelles formes de valorisation des archives : puzzles numériques (35, joués 1861 fois), quizz ont été proposés tout au long de l'année. Ces activités ont vocation à se développer et à s'enrichir en 2021. L'année 2020 est aussi celle d'une nouvelle proposition de mise en ligne d'archives sonores sur une plateforme dédiée, *Soundcloud*. Ces nouvelles publications ont immédiatement trouvé leur public.

Le site ***Mémoires de Résistances*** a été enrichi de 2 dossiers documentaires et de 2 *Croque archives* numériques, disponibles sur le site des Archives. Il a accueilli 10.170 visiteurs qui ont consulté 35.610 pages, des données similaires aux chiffres de 2019.

La diffusion en direct des conférences ainsi que des *Croque archives* depuis la page **Facebook** des Archives a trouvé son public avec plus de 2.200 internautes cette année pour seulement 2 conférences, ce qui représente une très nette progression par rapport à l'année précédente.

30.2.4. COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIONS

30.2.4.1. OCCUPATION DES MAGASINS

Le **bâtiment** actuel, inauguré en 1992, doit être considéré comme **SATURE, avec probablement plus de 25 000 mètres linéaires occupés**, malgré les opérations de refoulement et les éliminations pratiquées depuis plusieurs années. Il reste environ 800 mètres disponibles d'espaces de plus de 10 mètres d'un seul tenant. Les versements ont donc été différés *sine die*, sauf en ce qui concerne les minutes et répertoires des notaires et les archives judiciaires.

L'année 2020 a été marquée par un chantier important : les rayonnages fixes de deux magasins ont été remplacés par des rayonnages mobiles. Cette opération va permettre de mettre à plat la plus grande partie de la collection de périodiques des archives et d'améliorer le rangement des collections grâce à des rayonnages de tailles mieux adaptées. Un travail

conséquent de tris et d'éliminations dans les collections d'ouvrages, de périodiques, et dans les publications officielles a été opéré dans les magasins concernés par ce chantier. Cette opération va se poursuivre dans les années suivantes.

30.2.4.2. CONSERVATION

Après un important chantier de dépoussiérage et de décontamination en 2017 (4 000 ml), comprenant également le changement des conditionnements atteints, 8 nouveaux déshumidificateurs ont été installés en 2020. Par ailleurs, le travail de reconditionnement des fonds (cartons et chemises « neutres ») entrepris depuis plusieurs années a été intensifié, afin de mieux protéger les documents. En 2020, 99.50 mètres linéaires ont été ainsi traités.

30.2.4.3. COLLECTE DES ARCHIVES PUBLIQUES

Compte tenu de la crise sanitaire, les versements d'archives publiques ont été fortement réduits : 8 ml seulement pour les archives administratives (versement des Archives départementales, de l'école de Nanteuil-de-Bourzac. Les archives notariales se sont accrues de 7.75 mètres linéaires.

30.2.4.4. COLLECTE DES ARCHIVES PRIVEES

Les fonds iconographiques ou d'origine privée se sont enrichis de 18.80 mètres linéaires (dons, dépôts et achats). On peut signaler l'entrée des archives des châteaux de la Valouze (La-Roche-Chalais et de la Barde (Creysac), ainsi que les papiers du général Boudet, général d'Empire, inhumé à Bergerac.

30.2.4.5. TRAITEMENT DES FONDS

Le fonds des tribunaux pour la période de la Seconde guerre mondiale et de la Libération a été traité dans son intégralité, soit 312 liasses et un répertoire électronique réalisé. Un petit fonds versé par l'école de Nanteuil de Bourzac a également été traité (1,30 ml). Le total des archives publiques administratives classées en 2020 avoisine les 34 ml. Des versements d'étude notariales ainsi que des minutes d'Ancien Régime ont été classés et intégrés au répertoire numérique en ligne (7.75 ml).

Par ailleurs, la période de confinement due à la situation sanitaire a permis la saisie de 89 instruments de recherche, de manière à en assurer la rétroconversion et la mise en ligne sur le site des Archives.

Les travaux de classement ont concerné au total près de **50** ml.

30.2.4.6. BIBLIOTHEQUE

Le confinement et le télétravail ont permis d'expérimenter de nouvelles manières de travailler pour l'équipe de la bibliothèque. Ainsi, la qualité de la base de données a été améliorée de manière significative : plus d'un millier de liens vers des ouvrages numérisés accessibles en ligne ou sur le site des Archives ont été ajoutés. De même, un chantier de reprise des autorités de la base de données a été engagé en profondeur.

Une réflexion s'est engagée sur la valorisation des fonds de la bibliothèque, par le biais de fiches thématiques : portraits, bibliographies thématiques, par exemple, diffusées en 2020 sur la page Facebook du service. En 2021, ces ressources seront disponibles sur le site Internet.

Enfin, une importante opération de restauration et de conditionnement a été menée sur des ouvrages du XVI^e siècle (entre 1519 pour le plus ancien et 1595).

30.2.4.7. ARCHIVES SONORES ET AUDIOVISUELLES

La Sonothèque des Archives collecte depuis plus de 30 ans des témoignages oraux sur divers aspects de l'histoire et de la vie du département, qui représentent une grande richesse pour la mémoire collective. La campagne de collecte à propos de la décentralisation en Dordogne, menée auprès des élus et du personnel administratif du département, entamée en 2017 s'est poursuivie, avec quatre nouveaux témoignages. Cette collecte reprendra dès que la situation sanitaire le permettra.

Les fonds sonores se sont enrichis du don par Sylvain Roux de 19 témoignages concernant l'histoire du dancing des Colonnes à Razac de Saussignac. On mentionnera également le don d'un nouvel entretien avec les « Gilets jaunes de Dordogne » réalisé et filmé par Christian Naudet ainsi qu'un témoignage sur la guerre d'Algérie enregistré par Françoise Puiutta.

Une nouvelle enquête orale « Là-bas, Dordogne-Algérie (1830-1962) » a été mise en ligne. Une rubrique hebdomadaire intitulé « Les rendez-vous de la sonothèque » a été créée sur la page Facebook des Archives départementales. Enfin, des formations à l'enquête orale et à la réalisation d'analyses chrono-thématiques ont été dispensées en interne auprès de deux collègues.

30.2.5. AIDE AUX COMMUNES

En 2020, outre l'action exercée par la directrice au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat (contrôle sur pièces des récolements à la suite des élections municipales, des classements et des éliminations), le service a maintenu des contacts étroits et réguliers avec le service d'archives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale, pour coordonner les actions en direction des collectivités territoriales et notamment des EPCI, et validé un tableau d'archivage d'usage commun.

30.2.6. PROJETS TRANSVERSAUX : ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

La mise en œuvre de la préparation à l'archivage électronique au sein de la collectivité s'est poursuivie dans le cadre du projet OPADE. L'outil de Gestion électronique des documents (GED) prend en charge la gestion informatisée du courrier, ainsi que les dossiers d'affaire des services (lorsqu'ils ne sont pas traités par un logiciel métier). Cette GED doit à terme se connecter au système d'archivage électronique des Archives départementales. Le connecteur est en cours de test par la DSIN.

En 2020 le contexte sanitaire a impacté les déploiements de la GED dans les services mais il a également démontré combien il est important de développer les outils et moyens permettant de travailler à distance.

De nouvelles directions ont pu être dématérialisées début 2020: la Direction de l'Environnement et du Développement durable et le service des affaires juridiques. Le second semestre a été marqué par le début de la dématérialisation de la DGA-SP (service de l'APA à domicile) de la DGA-CES et de la DRH.

Dans le cadre du projet OPADE la venue de l'AFNOR est programmée début 2021 afin d'auditer les modalités de numérisation du courrier entrant. L'objectif à terme est de tendre vers une certification du processus (norme NF 2 42-026).

Fin 2020-début 2021, les Archives départementales et la DSIN se sont adjoint les services du cabinet Mintika afin de réaliser une mise à jour de la stratégie d'archivage de Gecco.

Enfin en 2021-2022 une étude de faisabilité sera confiée à un prestataire afin d'étudier les possibilités de mise en place d'un service d'archivage électronique à destination des collectivités territoriales. Un groupe de travail est déjà constitué associant la DSIN, l'Agence technique départementale et le service Archives du Centre de gestion.

30.2.7. MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2020, le service comporte 36 agents dont 2 personnels relevant de la fonction publique Etat, soit 34 équivalents temps plein.

Relèvent de la filière culturelle 8 agents de catégorie A (7,6 ETP), 5 agents de catégorie B (4,6 ETP), 6 de catégorie C. Sont issus de la filière technique 10 personnels (8,8 ETP). Enfin, appartiennent à la filière administrative 1 agent de catégorie A, 3 de catégorie B et 3 de catégorie C.

On note l'apparition de troubles musculo-squelettiques parmi le personnel de magasinage, et le personnel d'entretien des surfaces, avec pour conséquences des arrêts de travail de longue durée.

Plusieurs ateliers ont permis d'avancer sur l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels. En outre, des aménagements de postes, en lien avec la médecine du travail et le service prévention des risques, hygiène et sécurité ont été réalisés pour 4 personnels (mobilier, fauteuils ...).

Malgré les restrictions sanitaires, 5 personnels ont pu bénéficier de formations (essentiellement en distanciel), 22 jours au total. 13 stagiaires ont pu être accueillis sur l'année, 4 dans le cadre de la préparation d'un diplôme universitaire, 3 adultes en situation de reclassement professionnel, 3 lycéens et 3 collégiens.

30.2.8. PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES

Dépenses d'investissement	176 197,56 €
Acquisitions de documents anciens	14 049,98 €
Dépenses de fonctionnement	92 078,51 €
Métrage classé	55 ml
Lecteurs	457
Communications	8.328
Recherches par correspondance	689
Consultations du site internet (visites/pages vues)	513.160 / 10.210.096
Elèves service éducatif / service de médiation	267 / 500
Visiteurs d'expositions – conférences, ateliers	575/ 2312
Public accueilli (toutes activités)	1980
Nombre total de pages numérisées (documents écrits)	8.274.969

31. DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE ET DU PATRIMOINE (DAP)

La Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP) est une direction de la DGA de la culture, de l'éducation et des sports (DGACES) qui regroupe deux services dont les effectifs sont au total de 19 agents :

le Service départemental de l'archéologie (SAD)

le Service départemental du patrimoine (SDP)

Missions spécifiques :

La Direction de l'archéologie et du patrimoine, outre le rôle de coordination de ses services, procède à l'instruction et au suivi des projets suivants :

Projet de centre d'interprétation « Montaigne », envisagé dans la commune St Michel -de-Montaigne par la communauté de communes Castillon-Pujols, en partenariat avec les Départements de la Dordogne, de la Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine.

Projet de création d'un espace de restitution permanent au Buisson-Cadouin porté par une scénographie innovante destinée faire connaître la valeur patrimoniale la grotte de Cussac inaccessible au public.

Projet de renouvellement de l'équipement « Lascaux 3 »

Projet de Centre mémoriel de la résistance et de la déportation en Dordogne fondé sur le partenariat entre le Département et l'association « Cendre Départemental de la Mémoire » (conseil scientifique, ouvrage, conférences, projet d'espace mémoriel, équipements scénographiques).

31.1. SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHEOLOGIE

31.1.1. LES ACTIVITES DE RECHERCHE

31.1.1.1. OPERATIONS D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Diagnostics et suivi de travaux

- **Vergt**, Le Château, rue du marché de la Fraise, diagnostic préventif, 6 622 m², 1 semaine (juin). Diagnostic négatif n'impliquant pas de fouille.
- **Château de Biron**, suivi de travaux, 3 jours (février). Relevés topographiques et photogrammétriques du plancher du cabinet, projection du plan.
- **Le Buisson de Cadouin**, Cabans, diagnostic préventif, 2 500 m², 3 jours (mai). Quelques indices se référant à l'Antiquité.
- **Sainte-Marie-de-Chignac**, Bourg, diagnostic préventif, 1232 m², 3 jours (juin). Découverte de sépultures modernes et médiévales.
- **Les Eyzies**, Laugerie-Basse, surveillance de travaux d'installation de sanitaires PMR, 1,5 jours (janvier et mars).

- **Montignac-Lascaux**, colline de Lascaux, surveillance de travaux de mise en place du "chemin des inventeurs", 0,5 jour (août).
- **La Tour-Blanche**, Jovelle, surveillance de travaux de construction de l'abri de protection, 5,5 jours (janvier, février, avril, mai).
- **Fouilles**
- Remise de rapports : rapports des fouilles préventives de Bout-des-Vergnes à Bergerac (2012), Les Rouchoux à Bourdeilles (2017), et de la grotte de Jovelle à La Tour-Blanche (2017) ; rapports des opérations programmées du Camp du Fayard à Campagne (2016) et de la grotte de Jovelle (2017, 2020).
- Etudes et rédactions en cours : fouilles préventives des Chauzeys à Saint-Médard-de-Mussidan (2013) et La Treille-Fayrac à Castelnaud-la-Chapelle (2018), fouille programmée des Feytauds à Siorac-de-Ribérac (2016).

Collaborations scientifiques dans le cadre de ces travaux

- Vergt : Amélie (géomorphologie).
- Jovelle : Beta Analytic (datation ¹⁴C), Cabinet d'expertise Protée (géologie), collaboration scientifique avec divers laboratoires de recherche en France CNRS/Université (Bordeaux, Toulouse, Paris, Besançon) et en Suisse (Muséum de Genève), Conseil départemental de la Charente-Martitime, DRAC-SRA Nouvelle Aquitaine (lasergrammétrie).
- Abri du squelette : ArkéoMap (palynologie), CNRS- Univ. Aix-Marseille (analyse isotopique), CEA Saclay (Datation ¹⁴C), Adera (micro-scan restes humains).

31.1.1.2. PROJETS DE RECHERCHE, SOUTIEN ET DIFFUSION DE LA RECHERCHE

Projets de recherche conduits par le service de l'Archéologie

- Fouille programmée de la **grotte ornée de Jovelle** à la Tour-Blanche-Cercles, 2 semaines (octobre). Réalisation d'un sondage au pied de la paroi ornée, mise au jour de niveaux sépulcraux (crémation) du premier Âge du Fer. Poursuite de la campagne de fouille en 2021.
- Fouille programmée du **Camp du Fayard à Campagne**, 3 semaines (du 27 juillet au 14 août). Poursuite de la fouille des sondages de 2016 sur le talus externe, affinage de la chronologie de l'édification du rempart et de l'occupation du site, mise en évidence des vestiges d'un premier système défensif palissadé antérieur à l'édification du talus et daté du Néolithique moyen.
- Recherches sur les fortifications protohistoriques en Dordogne, élaboration d'un outil cartographique SIG.

Participation aux travaux des équipes de recherche

- **Montignac, la Balutie** : étude des industries lithiques du Paléolithique supérieur.
- **Saint-Laurent-la-Vallée, site du Moulin à Vent** : étude du mobilier lithique holocène (Mésolithique, Néolithique).

- **Bordeaux, Musée d'Aquitaine** : conduite du levé topographique et de la projection sur plan, gestion des bases de données de la fouille de la sépulture de Michel de Montaigne.
- **St-Léon-sur-Vézère, le Moustier**, coordination avec les fouilles précédentes (1982).
- **Meyrals, Le Berteil**, calcul de cubature d'un ferrier médiéval.
- **Saint-Félix-de-Villadeix, La Peyrouse** : soutien et conseils pour la densification du canevas topographique, ortho-images géo-référencées.
- **Saint-Crépin-de-Richemont, carrière de meules des Brageaux** : implantation des fenêtres de fouille et installation des points de référence.
- **Abbaye de Cadouin**, relevé d'architecture de l'aile orientale, projection sur plan, pose de références pour le modèle 3D.

Soutien aux travaux de recherche programmée menés sur le Département

- Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) : la Balutie à Montignac (5^e année), La Mouthe aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil (3^e année).
- Université Bordeaux-Montaigne : site gaulois de la Peyrouse à Saint-Félix-de-Villadeix (4^e année), château de Badefols-sur-Dordogne (1^e année).
- Association Sport et Loisirs de la Vallée de l'Echelle : le Fourneau du Diable à Bourdeilles (5^e année).
- Association Les Amis du Piage : le Moustier à Saint-Léon-sur-Vézère (2^e année).
- Association Les Meulières de Saint-Crépin : carrières d'extraction de meules de Saint-Crépin-de-Richemont (3^e année).
- Centre Pédagogique I E : Forge Neuve à Javerlhac (1^{ère} année).
- Bureau d'études archéologiques Eveha : prospection électrique du Parc Aristide Briand à Périgueux (1^{ère} année).
- Association SSAAM : Font-de-Gaume aux Eyzies-de-Tayac (1^{ère} année)

Communications et colloques, publications scientifiques et diffusion

- Courbin P., Brenet M., Michel A., Gravina B. (2020) – Spatial analysis of the late Middle Palaéolithique open-air site of Bout-des-Vergnes (Bergerac, Dordogne) based on lithic technology and refitting, *Journal of Archaeological Science: Reports*, 32, 102373, 14p. [In : *Andrès Chain M., Picin A., Rosell J., Blasco R. (Org.), Session XVI-3 : Short-term occupations and mobility pattern, XVIIIème Congrès UISPP, Paris 2018.*]
- Chamaux G., Borderie Q., Fencke E., Labat O., Noël J.-Y., Perrichon P., Sellès H. (2020), Le diagnostic archéologique : un outil de recherche et de prospective en Eure-et-Loir, In *Le diagnostic comme outil de recherche : 2e séminaire scientifique et technique de l'Inrap*, David Flotté; Cyril Marcigny, Sep 2017, Caen, France.
- Interventions dans plusieurs reportages télévisés (Arte, TV allemande), émissions de radio et articles de journaux.

31.1.2. LES ACTIONS DE FORMATION

Formation des 15 médiateurs du CIAP-Lascaux 4 : 4 sessions de 2h (5, 6, 12, 13 mars)

31.1.3. LES ACTIVITES DE MEDIATION

Au total 856 personnes ont bénéficié en présentiel des activités en 2020 dont 626 scolaires.

31.1.4. PROGRAMMATION DES SITES DEPARTEMENTAUX

Domaine départemental de Campagne

- « Jardin néolithique » en partenariat avec le Pôle paysage et espace verts et l'association « Les jardins de Limeuil ». Le jardin a été ouvert en accès libre.
- Gisement du Roc de Marsal, ouverture exceptionnelle pour les étudiants en préhistoire de l'université de Bordeaux (23 octobre).
- **Grotte de Jovelle**
- Visites commentées pour les membres du réseau CARP (18 septembre) et pour l'association des Amis du Musée de l'Homme (3 octobre).

MISE A DISPOSITION D'EXPOSITIONS

L'exposition « Ils sont food ces Romains ! » a été présentée au collège Plaisance de Lanouaille du 27 janvier au 3 février (250 élèves).

INTERVENTIONS, ANIMATIONS

Ateliers pédagogiques dans les établissements scolaires

- **Saint-Astier**, collège Arthur Rimbaud, 10 et 11 janvier, animation art pariétal (50 élèves),
- **Coulounieix-Chamiers**, Institut Bayot Sarazy, 14 et 22 janvier, animation d'ateliers d'initiation à la préhistoire, à l'initiative du pôle d'interprétation de la préhistoire (12 élèves),
- **St Front la Rivière**, école primaire, 16 janvier, atelier découverte de la préhistoire (21 ce1/2, 29 cm1/2)
- **Terrasson**, collège Jules Ferry, 13 et 18 février, animation céramologie pour les 4^{èmes} et 3^{èmes} latinistes (25 élèves),
- **Périgueux**, école de la cité, 20 février, animation découverte de la préhistoire (30 élèves de cm1),
- **Brantôme**, collège Aliénor d'Aquitaine, du 23 au 27 novembre, atelier découverte des fouilles archéologiques (70 élèves de 6^{ème}),
- **Périgueux**, collège Bertrand de Born, 5 au 9 octobre, atelier découverte des fouilles archéologiques (77 élèves de 6^{ème}),
- **Périgueux**, collège Bertran de Born, 6, 7 et 8 octobre, visioconférence avec le collège, présentation à distance de la fouille programmée de Jovelle,
- **Coulounieix-Chamiers**, collège Jean Moulin, du 12 octobre au 4 novembre, atelier découverte des fouilles archéologiques (50 élèves de 6^{ème}).

Interventions en CMS

- **Montignac, Projet parentalité**, 22 janvier, en partenariat avec le Pôle d'interprétation de la préhistoire. Le PIP et le SAD ont proposé de découvrir l'archéologie via un atelier fouille et mini laboratoire. Les participants ont également découvert l'espace permanent d'exposition du PIP (12 participants).

Manifestations culturelles départementales et nationales

- **Festival « A nous les Vacances »** (24-28 février) en partenariat avec le PIP qui mettait à disposition l'atelier mobifouille (100 participants).
- **Journées nationales de l'archéologie** : elles ont été annulées et devaient initialement être organisées sur le site de la Peyrouse à Saint-Félix-de-Villadeix. Afin de ne pas manquer cet évènement, ont été proposées sur le site internet de la manifestation et le site du Département, des vidéos de présentation des fouilles programmées soutenues par le Département.
- Pilotage des manifestations départementales pour **l'anniversaire des 80 ans de la découverte de la grotte de Lascaux** le 12 septembre à Montignac : atelier participatif en ville pour une exposition Inside Out et inauguration du parcours pédestre « Chemin de la découverte », en partenariat avec la Commune, l'association Connaître Lascaux, et l'Amicale laïque (130 participants).
- La journée **Archéo-Actu** programmée le 14/11 avec 8 intervenants invités, et qui devait se tenir à Périgueux au CDC, a été annulée en raison des contraintes sanitaires.

LE BUDGET 2020 EN QUELQUES CHIFFRES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
	dépenses	recettes	dépenses
OPERATIONS PROGRAMMEES			
Campagne	16.308,24 €	7.000,00 €	
Jovelle	1.092,00 €		
Aides à la recherche	29.000,00 €		
OPERATIONS PREVENTIVES			
<i>Diagnostics</i>	7.602,00 €	20.690,96 €	
EQUIPEMENTS			
	6.504,09 €		21.282,00 €
MEDIATION			
	6.465,00 €		
Total	66.971,33 €	27.690,96 €	21.282,00 €

31.2. SERVICE DEPARTEMENTAL DU PATRIMOINE

Le champ d'intervention du Service Départemental du Patrimoine porte sur les édifices et les collections mobilières appartenant à la collectivité départementale.

Les édifices concernés sont le château de Biron, le château de Bourdeilles, l'abbaye de Cadouin, le château de Campagne et la forge de Savignac-Lédrier. Ces édifices sont classés monuments historiques.

L'abbaye de Cadouin est par ailleurs un élément du bien « Chemin de Saint- Jacques-de-Compostelle en France » classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Trois ensembles d'œuvres d'art appartiennent au Département, la collection d'art et d'art décoratif du château de Bourdeilles en partie protégée au titre des monuments historiques, la collection de poupées et jouets de Nontron labellisée « Musée de France », et la collection du Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC). S'y ajoutent certains objets mobiliers conservés au château de Biron (notamment les tombeaux des barons dans la chapelle castrale, classés monuments historiques et inclus dans la visite), et l'ensemble lapidaire ainsi que les tapisseries du salon du prieur de l'abbaye de Cadouin, également classés.

Les activités du service couvrent l'étude, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine de la collectivité départementale et le soutien technique aux opérateurs publics engagés dans une action patrimoniale.

Les objectifs de service se concentrent autour de quatre axes principaux :

- Renforcer l'identité des sites départementaux à vocation patrimoniale pour la plupart gérés en délégation de service public par la Semitour
- Piloter le programme d'étude et de réhabilitation des sites et de leurs décors, et des œuvres mobilières qu'ils contiennent, et favoriser l'économie locale en mobilisant si possible les artisans qualifiés de Dordogne
- Favoriser l'accès au patrimoine au plus grand nombre
- Apporter un soutien aux artistes de Dordogne par l'acquisition d'œuvres pour le FDAC et l'organisation d'expositions

31.2.1. RENFORCER L'IDENTITE CULTURELLE DES SITES

- Positionner le château de Biron comme un lieu dédié à l'art contemporain
- Exposition Monumen'terre, ouverte le 8 février 2020, fermée le 12 mars 2020 pour cause de COVID-19 et prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020 (démontée en janvier 2021)



Château de Biron, Monumen'terre, vernissage, 08/02/2020

- Commissariat des expositions 2020-2021 : *Etats d'âmes, Dix ans d'acquisitions du F.D.A.C.* (prévu hiver 2020-2021, annulé et reporté en 2021-2022) et *Noblesse des lices, chefs-d'œuvre de la tapisserie du XVIe au XXIe siècle* (prévu été 2020, reporté en 2021)
- Positionner l'abbaye de Cadouin sur la thématique « Chemin de Saint- Jacques-de-Compostelle en France » et route européenne des abbayes cisterciennes
Poursuite du programme de recherche « Monasticon Aquitaniae » sur les abbayes cisterciennes de la Nouvelle Aquitaine en partenariat avec les universités de Poitiers, Limoges et Bordeaux. Dans ce cadre, suivi et accompagnement des chercheurs dans leurs investigations sur l'histoire et l'architecture de l'abbaye de Cadouin : relevés topographiques de l'ensemble du site, examen des décors en vue d'analyses à des fins de description des matériaux et de datation, fouilles archéologiques programmées. Programmation d'un partenariat avec le lycée de Sillac, BTS de géomètre-topographe pour un levé complet de l'abbaye par scan et drônes (annulé en 2020 et reporté 2021)

31.2.2. PILOTER LE PROGRAMME D'ETUDE ET DE REHABILITATION DES SITES ET DES COLLECTIONS

- Biron : réhabilitation des Ecuries destinées à accueillir la boutique du site. Ouverture en juillet 2020. Travaux de restauration des peintures murales du cabinet de la Recette (mars à juillet). Deux sur trois restauratrices sont de Dordogne. Réunions scientifiques sur ce décor avec les partenaires (DRAC, restaurateurs, chercheurs indépendants) pour la restitution des décors altérés, et le devenir de l'accueil du public dans cette zone. Campagne photographique du laboratoire de recherche des monuments historiques(LRMH) sous rayons Ultraviolet et Infra-rouge.
- Bourdeilles : travaux de sécurisation du donjon médiéval. Le suivi archéologique ayant révélé la présence de pavements originaux du XIIIe siècle, attente du rapport de l'INRAP et décalage du chantier. Préparation du projet d'aménagement des réserves dans le château Renaissance (suite)
- Cloître de Cadouin : traitement de restauration d'un ensemble d'éléments originaux en pierre sculptée du monument (XIIIe-XVIe siècles) déposés pendant les restaurations de la fin du XIXe et du début du XXe siècles. Atelier de restauration de Saint-Léon sur Vézère. Pour une future présentation au public dans une nouvelle exposition permanente sur l'histoire de l'abbaye et du Suaire (Cadouin sur le chemin du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle)
- Collection de poupées et jouets : déménagement de la collection depuis le château de Nontron vers la Grenadière, en attente du transfert de propriété de la collection d'Etat (MUCEM, Marseille) au Département.



Cadouin, Cloître, Porte de la galerie ouest avec fragments originaux du XVI^e siècle restaurés remontés en anastylose

31.2.3. L'ACCES AU PATRIMOINE

- Accompagnement des projets de rénovation du patrimoine non protégé porté par la Fondation du patrimoine
- Médiation accompagnant les expositions de Biron (« Etats d'âmes »). Mise en place d'un partenariat avec la conseillère arts plastiques de l'inspection académique pour la conception de visites et d'outils pédagogiques à l'attention du public scolaire. Principalement les cycles 1, 2 et 3 (cycle 1 : petite, moyenne et grande sections de maternelle, cycle 2 : CP, CE1 et CE2 et cycle 3 : CM1, CM2 et sixième) afin de privilégier les établissements proches du château
- Ecriture de textes et apport de documentation destinés aux audioguides produits par la Semitour : Biron, borne PMR dans l'accueil-boutique (écurie), site de Cadouin
- Journées Européennes du Patrimoine
- Château de Biron : visites commentées : A l'ombre de la cour basse, décors seigneuriaux et domestiques du XVI^e siècle, à l'occasion de la restauration des peintures murales (vers 1530) du cabinet du bâtiment de la Recette exceptionnellement ouvert au public lors des journées pour des visites guidées par petits groupes. En complément visites commentées de la chapelle (tombeaux des barons) et de la tour Saint-Pierre

Biron, château, cabinet de la Recette, peinture murale, vers 1530, restauration 2020



- Château de Villamblard : conférences et visites commentées des lieux en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Conférence sur Wlgrin de Taillefer et le château de Villamblard dont il était propriétaire. Erudit et archéologue natif de Villamblard, héritier des « antiquaires » du XVIIIe siècle, il constitue très tôt un cabinet de curiosités dans son château de Barrière.

31.2.4. LE FDAC : ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART ET EXPOSITIONS

- Acquisitions 2020 du Fonds départemental d'art contemporain. Depuis mars 2020 et la restructuration de la DGACES, le service départemental du patrimoine a pris les missions du FDAC : acquisitions, expositions. En ce qui concerne les acquisitions : comme tous les deux ans, appel à candidatures aux artistes périgourdins, pré-sélection, visites des ateliers et constitution d'une commission d'achat afin d'acquérir des œuvres qui viendront enrichir le fonds et seront proposées au public lors d'expositions thématiques.



Camille Lavaud, L'oasis, 2017, peinture, acquisition FDAC, 2020

- Deux expositions du FDAC ont été maintenues en 2020 avant le confinement : Coulounieix-Chamiers, château des Izards et La Chapelle-Aubareil (acquisitions 2018)
- Exposition au château de Campagne du 4 juillet au 20 septembre : Gérard Fioretti (artiste présent dans le FDAC par plusieurs œuvres) : Je ne suis pas un photographe

31.2.5. DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mise en œuvre de pratiques écoresponsables lors de la conception et la réalisation des expositions par un remploi systématique des matériaux de construction (modules, plaques, bois de menuiserie, visserie)
- Mutualisation des socles de présentation avec l'Agence culturelle
- Réduction des déplacements avec hébergement des équipes à proximité des lieux d'interventions

- Usage raisonné des véhicules de service
- Recours aux lampes basse consommation de type Led pour les éclairages

31.2.6. BILAN D'EXECUTION DU BUDGET

DÉPENSES

Crédits de paiement votés	Exercice 2019	Exercice 2020	Evolution 2019 / 2020
Fonctionnement			
Budget Primitif BP + BS + DM2	42.300 €	42.300 €	0 %
Investissement			
Budget Primitif BP + reports + BS + DM2	0	31.600 € 25.568 €	
TOTAUX : Budget Primitif BP + reports + BS + DM2	42.300 €	73.900 € 67.868 €	

- Le budget de fonctionnement 2019 a été dépensé à 91%.
- Le budget de fonctionnement de 2020 a été dépensé à 31 % (opérations annulées à cause du COVID-19).
- Le budget d'investissement de 2020 a été dépensé à 80%, une opération n'a pas pu être réalisée.

31.2.7. MOYENS HUMAINS DU SERVICE

L'effectif du service est le suivant : 7 agents

- 1 attachée principale de conservation du patrimoine, chef du service
- 1 chargé de mission contractuel, adjoint du chef de service
- 1 chargée de mission contractuelle
- 1 Adjointe administrative principale
- 2 Adjoints du patrimoine principaux
- 1 Adjoint du patrimoine

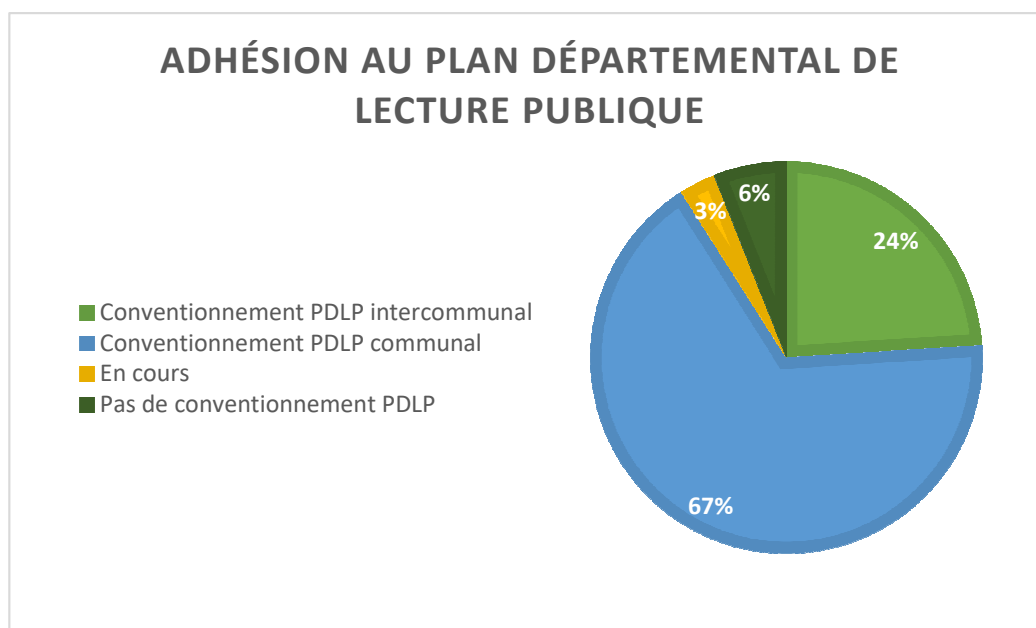
Depuis mars 2020, deux agents du F.D.A.C. ont rejoint le service départemental du patrimoine.

31.3. BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DORDOGNE-PERIGORD

La Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord (BDDP) a pour mission de favoriser l'accès de tous aux savoirs et à la culture en développant la présence de bibliothèques de lecture publique professionnelles dans les communes de moins de 10 000 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La BDDP a proposé un nouveau Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP) que l'Assemblée Départementale a voté en février 2016.

Au 31 décembre 2020, le réseau départemental de lecture publique de la Dordogne réunit 186 communes et communautés de communes représentant 200 bibliothèques et points lectures.



59 bibliothèques relèvent de la compétence de **7 EPCI**.

5 communes sont en cours d'adhésion au PDLP : La Douze et Lacropte en réseau de coopération avec Saint-Geyrac ; Sanilhac, Salignac-Eyvigues, Sarliac-sur-l'Isle.

12 communes n'ont pas encore adhéré au PDLP : 6 communes sont en attente du périmètre d'intervention de la communauté de communes à laquelle elles appartiennent (Communautés de communes Isle-Loue-Auvézère-en-Périgord et Périgord Limousin) et 1 commune est issue d'une récente fusion complexe (Bassillac-et-Auberoche).

43 communes n'ont pas souhaité adhérer au PDLP et ne bénéficient plus des services de la BDDP.

Pour soutenir et animer ce réseau, la BDDP met en œuvre les actions et outils suivants :

- Le renouvellement des **collections prêtées aux 200 bibliothèques locales** via les navettes, les accueils en magasin et le bibliobus ;
- Un programme de **formation** à destination des bibliothécaires du réseau ;
- Une **expertise technique** sur les projets de bibliothèques menés par les collectivités ;

- Un ensemble de **ressources pour l'action culturelle et une programmation culturelle directe** ;
- **Un portail documentaire** organisé autour du catalogue départemental et de l'accès direct à des ressources numériques en ligne ;
- **L'instruction technique des dossiers de demandes de subvention** en investissement traités par le **Service des Politiques Territoriales et Européennes** et en fonctionnement (emploi) pour les projets de lecture publique des communautés de communes de Dordogne.

Objectifs Développement Durable :

La mise en réseau des bibliothèques sur le territoire

Partenaires internes : BDDP

Partenaires externes : communes et communautés de communes adhérentes au PDLP sur le département, ATD

Par l'accompagnement des mises en réseau de médiathèques, le Département contribue à améliorer l'accès aux savoirs, à l'information et aux ressources culturelles des Périgourdins par :

- *La circulation de ces biens sur le territoire ;*
- La promotion de l'alphabétisation universelle ;
- La mise à disposition d'un réseau de points d'accès où sont mis en œuvre les programmes et services gouvernementaux ;
- La mise à disposition de ressources de culture et d'information réutilisables.

ODD remplis :

- 4 Education de qualité
- 10 Inégalités réduites
- 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs

Comme tous les services départementaux, l'activité de la BDDP a fortement été impactée par l'actuelle pandémie COVID-19. Toutefois, la baisse de certains indicateurs est à relativiser sur certains points (par exemple l'acquisition de documents) et cette nuance s'explique par la capacité d'adaptation et d'innovation dont a fait preuve l'équipe pour proposer des ressources accessibles en ligne (via la Médiathèque numérique de Dordogne), maintenir du lien à distance (création de vidéo pour l'animation culturelle) et rester à l'écoute des bibliothèques, considérées comme services publics « essentiels » lors du 2^e confinement.

31.4. L'OFFRE DOCUMENTAIRE ET LE RENOUELEMENT DES COLLECTIONS EN 2020

31.4.1. L'OFFRE DOCUMENTAIRE DE LA BDDP

L'objectif de la BDDP est de proposer un choix attractif et diversifié de documents et de répondre aux demandes ponctuelles de lecteurs répartis sur l'ensemble du territoire départemental. C'est pourquoi la BDDP s'attache à :

Enrichir son offre documentaire tout support

Développer une offre documentaire numérique accessible à distance

Effectuer le traitement intellectuel et matériel des documents dans des délais maîtrisés

Développer une **démarche d'élimination** raisonnée des documents périmés ou en mauvais état

	Collections BDDP 2020		Acquisitions BDDP 2020	
Livres et périodiques	235 373	83,1 %	12 864	89 %
Documents sonores	30 030	10,6 %	632	4 %
Vidéos	17 520	6,2 %	914	6 %
Expositions et ressources en action culturelle	341	0,1 %		
TOTAL	283 264	100 %	14 410	100 %

En 2020, la BDDP a acheté **14 410 documents**. Alors que les commandes ont été momentanément suspendues (premier confinement), la consommation presque intégrale du budget d'acquisitions reflète le soutien aux librairies indépendantes de Dordogne, assumé et réaffirmé en temps de crise par le Département. 80 % de ces acquisitions ont été réalisées sur des crédits d'investissement.

31.4.2. LOGISTIQUE DE RENOUELEMENT DOCUMENTAIRE AU SERVICE DES BIBLIOTHEQUES DU DEPARTEMENT

Mode de circulation des documents prêtés	Nombre de documents prêtés en 2020		Variation 2019-2020
Navette réservations	36 228	26 %	- 29,7 %
Choix par la bibliothèque dans les magasins BDDP	71 583	52 %	- 42,0 %
Choix par les agents de la BDDP + livraison navette	17 176	12 %	+ 105,3 %
Bibliobus + choix à la carte	6 641	5 %	- 57,6 %
Navette expositions	5 928	4 %	- 34,1%
TOTAL	137 583	100 %	- 33,9 %

En 2020, les agents de la BDDP ont assuré 275 166 opérations de prêts et retours informatisées de documents. Le nombre de prêts connaît une baisse importante de 33,9 % par rapport aux opérations réalisées en 2019. Elle s'explique par des suspensions de la desserte lors des confinements ainsi qu'une par la mise en place de modes de dessertes adaptés à la gestion de la crise sanitaire (le dépôt de choix réalisés par les agents a par exemple été momentanément privilégié à l'accueil sur place de bibliothécaires).

Le choix dans les magasins de la BDDP et les réservations restent les modes de renouvellement les plus appréciés des bibliothécaires du réseau départemental grâce à l'accompagnement sur place assuré par les référents de territoire et des délais de traitement très réactifs pour les réservations.

En dépit de cette baisse, ces données montrent le rôle encore prépondérant que joue l'offre documentaire de la BDDP vis-à-vis du réseau départemental.

Pour réaliser ces mouvements documentaires, la BDDP a organisé :

- **126 accueils de bibliothèques sur place** à la BDDP : pas d'accueil du 16 mars au 6 juillet et du vendredi 30 novembre au 14 décembre ;
- **1 tournées de bibliobus** pour desservir 3 communes : ce mode de desserte, ne permettant pas un respect suffisant des règles sanitaires, est suspendu sur la durée de la gestion de la crise ;
- **16 tournées de distribution des choix à la carte** pour desservir 55 communes ;
- **150 circuits navettes** : 6 navettes hebdomadaires qui desservent chaque semaine 110 communes ;
- **24 circuits navettes « adaptés »** pour desservir les bibliothèques ayant mis en place des services de retrait de documents (type « drive ») et/ou portage à domicile lors du 2^e confinement (représentant 98 communes) ;
- **3 retraits de documents** pour desservir les centres de détention de Neuvic et Mauzac (les tournées navette ne pouvant avoir lieu du fait de la crise sanitaire).

31.5. LA BDDP : CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION

La BDDP est le centre départemental de formation aux métiers des bibliothèques. Les formations qu'elle programme sont ouvertes à tous les animateurs du réseau départemental de lecture publique. **Ces formations constituent un accès privilégié et pour les bénévoles le seul accès possible à une formation continue** de qualité et de proximité. Elles sont réalisées soit à la BDDP, soit sur le territoire, afin de s'adapter au mieux aux besoins locaux.

En 2020, ces formations ont été assurées par 15 agents de la BDDP, 2 collègues bibliothécaires du réseau départemental, 6 libraires et 7 intervenants extérieurs.

La crise sanitaire a entraîné l'annulation de la formation initiale et la moitié du programme de formation prévu.

Nombre de formations proposées	Nombre de jours	Nombre de participants
19	20.5	254

Rendant la formation obligatoire dans le PDL, la BDDP a rempli son engagement en proposant **1 session de la Formation Initiale** (10 jours) réunissant 15 stagiaires : le premier module a pu avoir lieu en février mais les suivants ont été annulés du fait de la crise sanitaire. En 2020, **4 formations à la carte** ont été organisées, pour la plupart délocalisées sur le réseau. Le **rassemblement du réseau** a rassemblé près de 70 personnes le 8 octobre 2020.

31.6. LA BDDP : SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'EXPERTISE POUR LES BIBLIOTHEQUES

Sur demande des collectivités partenaires, la BDDP effectue des **actions de soutien logistique et technique et apporte son expertise** sur le territoire dans tous les domaines d'activité. Ces interventions visent à soutenir les collectivités adhérentes au réseau départemental dans la réalisation et la gestion de leurs projets. **Elles représentent une part prépondérante de l'activité de la BDDP depuis que celle-ci est clairement identifiée comme acteur de l'aménagement du territoire avec le nouveau PDL.**

Ces interventions couvrent des champs d'action aussi variés que l'accompagnement programmatique de projets de médiathèque, l'implantation de mobilier d'un nouvel équipement, l'installation d'une exposition, l'informatisation d'une bibliothèque, la réalisation d'un blog, la rédaction de profil de poste et la participation aux jurys de recrutement.

Expertise de la BDDP en matière d'aménagement et de travaux en 2020 : 39 interventions auprès du réseau départemental

18 visites techniques sur site

21 études de projets dont 8 projets éligibles à la DGD DRAC

- **Communes** : Chancelade, Coursac, Douzillac, Eglise-Neuve-de-Vergt, La Roche-Chalais, Marsac-sur-l'Isle, Monpazier, Notre-Dame-de-Sanilhac, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Vincent-de-Connezac, Sorges-et-Ligueux-en-Périgord.
- **Communautés de communes** : CC Périgord Nontronnais (Piégut Pluviers, Saint-Pardoux-la-Rivière), CC Périgord Noir (Sarlat), CC Dronne-et-Belle (Brantôme).
- **CD24 BDDP** : Projet de réaménagement des postes de travail à la BDDP (cahier des charges fonctionnel, cahier des charges mobilier).

Interventions effectuées	Nombre d'interventions
Action culturelle	168
Aménagements, travaux, projets, diagnostic général	39
Suivi des collections documentaires	0
Ressources numériques (formation, présentations, suivi dans les bibliothèques)	338
Informatique documentaire	215
Développement des espaces multimédia et outils de communication	21
Total interventions	781

31.7. LA BDDP : UNE EXPERTISE PARTICULIERE EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Depuis 1996, le Département de la Dordogne met en œuvre, soutien et anime un espace documentaire départemental où les bibliothèques publiques du territoire travaillent de concert pour améliorer l'accès aux ressources aux usagers. A ce jour, 55 bibliothèques sont informatisées et ont adhéré à ce réseau informatique documentaire et de coopération.

Pour réaliser ce catalogue collectif, représentant plus de 560 000 documents, une solution est proposée depuis 2012 pour regrouper l'ensemble des données (notices bibliographiques, bases usagers), sur un seul système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB). A ce jour, ce projet réuni 32 médiathèques municipales et 5 médiathèques communautaires.

Au cours de l'année 2020, le service informatique documentaire a suivi et formé la modernisation de :

- **5 bibliothèques pour une ré-informatisation** avec une migration de leur base de données : Marsac-sur-l'Isle, La Roche-Chalais, Ribérac, Eymet et le réseau des médiathèques de la Communautés de communes Périgord Nontronnais ;
- **1 bibliothèque pour une première informatisation** : Champcevinel ;
- **10 bibliothèques pour la mise en œuvre d'un catalogue en ligne (OPAC)** permettant ainsi aux usagers de consulter la base bibliographique locale et départementale et d'y effectuer des demandes de réservations en ligne.

L'achat des licences du logiciel est pris en charge par le département.

La BDDP propose depuis 2010 au public un portail documentaire donnant accès 7 jours sur 7 et 24h sur 24h : à l'annuaire des bibliothèques du département, aux animations proposées dans les bibliothèques, **au catalogue départemental** permettant la réservation des documents physiques et à **un service d'accès à des ressources en ligne** pour tous.

En 2020, **3 873 nouveaux comptes ont été créés** sur la Médiathèque Numérique de Dordogne et **4 086 usagers** ont consulté régulièrement les ressources numériques.

Lors du premier confinement, le Président du Conseil départemental a pris la décision d'ouvrir l'accès de la Médiathèque Numérique de Dordogne à tous les habitants, qu'ils soient ou non-inscrits dans une bibliothèque, la consultation des ressources électroniques a été multipliée par 4. Cette augmentation a principalement concerné l'offre de livres et de cinéma ; la consultation de la presse a également augmenté depuis octobre 2020, grâce à une offre enrichir en la matière.

Ces ressources ont notamment été valorisées par :

- 1 dossier thématique trimestriel
- 21 suppléments réalisés entre mars et juin 2020
- 2 créations de rubriques : « Coup de cœur » et « Aide / FAQ »
- 1 newsletter mensuelle

Depuis 2015, la BDDP participe au festival du court-métrage « Chacun son court ». En 2020, il a été reporté à janvier 2021 dans une version « 100% numérique ».

En outre, la BDDP continue de soutenir le développement des usages numériques par le soutien à la création et à l'animation d'espaces multimédias. Si les formations sur sites ont pu être impactées par la gestion de la pandémie, l'accompagnement des bibliothécaires et animateurs multimédias a été renforcé cette année, y compris à distance.

Objectifs Développement Durable :

La Médiathèque numérique Dordogne

Partenaires internes : BDDP – DSIN

Partenaires externes : Médiathèque Pierre Fanlac de Périgueux, réseau des bibliothèques de la CAB

Créée en 2010, la Médiathèque numérique Dordogne, permet d'accéder gratuitement et légalement à une offre de contenus en ligne répartis en 6 grands espaces : musique, cinéma, savoirs, livres, presse et jeunesse. La Ville de Périgueux (en 2016) et la Communauté d'agglomération de Bergerac (en 2020) ont rejoint la Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord au sein d'un groupement de commandes pour mutualiser ce service. Cela a permis d'augmenter l'offre documentaire pour un coût optimisé pour les trois collectivités. Par ces ressources, complémentaires avec l'offre documentaire papier de la BDDP, les bibliothèques contribuent à la réduction de la fracture numérique par l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

ODD remplis :

- 4 Education de qualité
- 10 Inégalités réduites
- 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs

31.8. LA BDDP : CENTRE DE RESSOURCES POUR L'ACTION CULTURELLE

En raison de la pandémie Covid, les actions culturelles ne se sont pas déroulées comme les années précédentes. Depuis mars 2020, les manifestations d'Etranges Lecture sur site ont été annulées en « présentiel » sur le département.

L'action culturelle constitue un outil privilégié de médiation. Les outils proposés par la BDDP sont organisés autour de 5 axes :

- **Le prêt d'expositions, de valises thématiques et de matériel**, qui fait chaque année l'objet des mises à jour et des renouvellements. En 2020, la BDDP a mis en espace 3 expositions, en a acheté 2 nouvelles et a mis à jour son parc d'expositions et de valises. Elle a prêté **441 expositions et valises** sur l'année.
- Le dispositif « **Passeurs de mots** » dont l'objectif est de favoriser le développement d'activités liées au conte et à la lecture à haute voix. En 2020, ce dispositif se structure autour de **67 ateliers conte et lecture et 52 ateliers bébés lecteurs qui regroupent 320 passeurs de mots bénévoles formés à la pratique en amateur de la lecture et du conte**. Le développement de ces ateliers se poursuit avec chaque année une à deux

créations par an. Ils permettent aux bibliothèques de bénéficier **d'une animation pérenne de qualité**. La BDDP suit la vie des ateliers, propose des formations, dynamise les animateurs de ces structures, les aides à bâtir des projets.

- La formation au conte, à la lecture et à l'animation culturelle en bibliothèque (1,5 jours).
- Le soutien aux actions culturelles locales : la BDDP intervient, à la demande des bibliothécaires locaux, pour les aider à animer leurs structures, à construire un projet, monter un dossier, trouver des partenaires, etc. **La BDDP a ainsi accompagné 110 communes et 10 collèges en 2020.**
- Le programme départemental d'action culturelle : la BDDP développe une programmation directe en matière d'action culturelle.

- **Etranges Lectures et Prix des lecteurs**



En 2020, la **manifestation Etranges Lectures** devait se conduire dans **10 communes** du département. Seule la lecture de janvier à Saint-Léon-sur-L'Isle et à Lamothe-Montravel a pu avoir lieu. Elles ont réuni une moyenne de 65 personnes par soirée. En raison de la crise sanitaire, les séances de lecture ont été annulées depuis mars 2020.

Cette manifestation s'accompagne désormais d'animations autour du **prix des lecteurs Etranges Lectures** dans 42 autres communes partenaires : 392 participants pour la saison 2019/2020.

Etranges Lectures à Saint-Léon-sur-Vézère en janvier 2020.

Des **enregistrements** (2 par livres) ont été effectués et mis en ligne sur le site dédié, par l'animatrice et un bénévole du collectif Etranges Lectures. Afin de créer du lien avec les lecteurs des communes participantes, des appels téléphoniques et la mise en place d'un vote en ligne ont permis de poursuivre ce prix, malgré la crise sanitaire.

- **Résidence d'écriture dans un collège**

La BDDP pilote le programme de résidence d'écriture qui devait se dérouler dans un collège du département afin de soutenir la création et de favoriser la rencontre du public, notamment adolescent, avec des écrivains. La résidence 2019/2020 avec l'autrice **Manon Fargetton** a été **reportée à l'année scolaire 2021/2020** du fait de la crise sanitaire.



Manon Fargetton



Il en est de même pour la tournée du « Trio » (Gilles Abier, Thomas Scotto et Cathy Ytak) dans les collèges de Dordogne, repoussée à l'automne 2021.

L'Atelier du Trio

- **Modul'Ado**

La BDDP a poursuivi son travail en direction des adolescents, en partenariat avec les bibliothèques et collèges, en mettant en place et en animant dans 4 établissements, le Modul'Ado : collège de Neuvic, collège Henri-IV de Bergerac, collège de Ribérac, collège de Saint-Cyprien. 8 classes (6^e, 5^e, 4^e et Ulis) ont été dans ce cadre-là formées à la lecture à voix haute et au Kamishibai.

- **A Nous les Vacances !**

En février 2020, juste avant le premier confinement, en partenariat avec l'Agence culturelle départementale, Ciné-Passion en Périgord, la Direction des Sports et de la Jeunesse et le service départemental de l'Archéologie, la BDDP a participé au **Festival jeunesse « A Nous les Vacances ! »** coordonné par la Direction de la Culture, de l'Education, et des Sports sur cinq communes. Elle a ainsi géré la programmation pour la tranche d'**âge 0-6 ans** : spectacle proposé par Isabelle Grenier, réaménagement du bibliobus en « *bébébus* » avec accueil de l'exposition *Comptines* et animation de 3 ateliers. **1 070 enfants et adultes** ont participé aux activités livre et lecture sur les communes d'Agonac, Bourdeilles, Eymet, Le Buisson-Le Cadouin et Saint-Aulaye-Puymangou.

Le festival est doublé en après-midi pour **5 autres communes, dotés d'ateliers « bébés lecteurs », d'une programmation pour les tout-petits** : Coursac, Issigeac, Le Pizou, Razac, Trélissac. **250 enfants et adultes** ont bénéficié de ces animations.

- **Culture(s) & Médico-social**

La BDDP participe au programme départemental d'offre artistique et culturelle pour les **établissements médico-sociaux**. 12 établissements ont été choisis en 2019 et 7 se sont portés volontaires pour un accompagnement documentaire par la BDDP. Ce projet a démarré en octobre 2019 et s'est terminé en juin 2020. A partir de mars 2020, tous les projets en cours ont été annulés.

- **Espace de lecture estival – COLO ASE**

Dans le cadre du programme « COLO ASE », la BDDP a créé et installé deux espaces détente lectures à la cité scolaire de Nontron et d'Excideuil.

31.9. LE SOUTIEN FINANCIER AU RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Le PDLP 2016-2020 prévoit pour seule aide financière au fonctionnement, la création d'un Fonds de Soutien à la Création d'Emploi de Coordination dans les Médiathèques (FSCECM). Cette aide, destinée aux réseaux intercommunaux de lecture publique, est prévue pour une durée de 2 ans maximum. En 2020, cette aide n'a pas été sollicitée par les communautés de communes du département.

Objectifs Développement Durable :

Les bibliothèques au service des objectifs de l'agenda 2030

Partenaires internes : BDDP, services du Conseil départemental

Partenaires externes : ABF, IFLA, ENSSIB, BPI

À la suite de l'IFLA, de l'ABF, de l'ENSSIB et de la BPI, la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord participe à l'**Agenda 2030** en diffusant l'information auprès de son réseau, en estampillant ses ressources concernant les objectifs de développement durable sous le label *Agenda 2030*.

Plus précisément, une attention particulière est portée par le service de l'animation culturelle sur les expositions mettant en avant les objectifs de développement durable.

ODD remplis :

- 4 Education de qualité
- 10 Inégalités réduites
- 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs

31.10. CHIFFRES CLES

Le réseau départemental de lecture publique animé par la BDDP, c'est :

186 communes et communautés de communes

200 bibliothèques

Plus de 45 000 inscrits actifs dans les bibliothèques du réseau départemental, bénéficiaires des services du Département, soit 12 % de la population du territoire

283 264 documents dans les collections de la BDDP

14 410 documents acquis, traités et mis à disposition en 2020

137 583 prêts de documents pour les bibliothèques réalisées à l'occasion de **129** accueils sur place et **200** tournées (navettes, kits, bibliobus).

781 interventions pour un accompagnement technique et d'expertise

20.5 jours de formation organisés

Plus de **2 000 personnes** ayant assisté au **programme départemental d'action culturelle**

32. DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

La pandémie de la Covid-19 apparue en mars 2020 a considérablement impacté notre société dans les domaines économique et sanitaire, mais également social.

Le sport et la jeunesse ont été les témoins de la brutale et inattendue rupture de ces activités qui font pourtant sens à la quotidienneté.

Toutefois, le Conseil départemental a tenté de maintenir, par une adaptation constante du principe de précaution, les manifestations et autres animations, lorsque cela a été possible.

C'est dans cet esprit et cette continuité que la Direction des sports et de la jeunesse a déployé son programme d'action autour de ces trois piliers :

Favoriser l'accès à la pratique du sport pour tous et partout.

Promouvoir l'image et l'économie du Périgord.

Encourager l'engagement de la jeunesse Périgourdine.

32.1. FAVORISER UNE POLITIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Aides en faveur du mouvement sportif.

En 2020, la DSJ a assuré la gestion des dossiers de demande de subvention suivants :

Aides 2020 en faveur du mouvement sportif	Aides 2019 en faveur du mouvement sportif
Crédits engagés : 82.881 €	Crédits engagés : 83.829,93 €
87 dossiers	85 dossiers
- Athlètes de haut niveau : 25 (31.000 €)	- Athlètes de haut niveau : 30 (36.100 €)
- Bourses jeunes espoirs : 28 (13.400 €)	- Bourses jeunes espoirs : 22 (11.000 €)
- Aide à l'investissement : développement et sécurisation des pratiques auprès des comités : 11 (24.681 €)	- Aide à l'investissement : développement et sécurisation des pratiques auprès des comités : 10 (22.929.93 €)
- Sections sportives scolaires : 23 (13.800 €)	- Sections sportives scolaires : 23 (13.800 €)

En complément 1.828.235,50 € ont été engagés représentant 367 dossiers de subvention et 4.000 € de titre de recettes.

Le Département a ainsi subventionné 267 clubs et 39 comités sportifs par le biais d'une enveloppe financière de 1.764.025 € et accompagné les associations sportives pour l'organisation 59 manifestations sportives dans la cadre d'une enveloppe budgétaire de 190.000 €.

A ces aides financières octroyées au mouvement sportif, s'ajoutent les missions de la DSJ qui complètent les actions menées par l'ensemble des acteurs et partenaires sportifs en Dordogne.

32.1.1. METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ANIMATIONS DEPARTEMENTAL POUR TOUS

Avec le public jeune :

Milieu scolaire :

Convention avec l'Education nationale : a permis à 1 840 enfants (CM1/CM2) de 80 classes pour 54 communes de découvrir et pratiquer 14 disciplines. 22 éducateurs mobilisés de janvier à juin puis l'ensemble des éducateurs de septembre à décembre (6 à 8 séances par classe). Journée « fin de cycle » : **ANNULÉ**

« Savoir Rouler à Vélo » : dispositif du Ministère des Sports destiné aux enfants des écoles primaires. Il favorise les apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo avant l'entrée au collège. Cette mesure vise à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé en septembre 2018.

En 10 heures, le « Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

Devenir autonome à vélo.

Pratiquer quotidiennement une activité physique.

Se déplacer de manière écologique et économique.

Un éducateur spécialiste est intervenu d'octobre à décembre dans les écoles primaires de Sarliac sur l'Isle et Antonne et Trigonant tous les vendredis après-midi pendant 8 semaines.

Conseil départemental junior (CDJ) 2018/2020 : 76 collégiens de 5^{ème} et 4^{ème} (40 collèges). 6 sessions de travail, les mercredis matin en période scolaire. 6 sorties programmées. 3 éducateurs et 1 cheffe de service mobilisés par session. Transport mis en place par la DSJ pour chaque session. Articulé autour de 5 commissions en lien avec les compétences de la collectivité et en associant des techniciens de différentes Directions ainsi qu'un opérateur départemental (Ciné-Passion en Périgord).

Ecoles départementales des sports (8 EDS) : les mercredis matin en période scolaire sur les communes de Agonac, Eymet, Issac, Lalinde, le Bugue, Nontron, Rouffiac et Saint Cybranet pour un total de 240 enfants de 8/11 ans. 17 éducateurs mobilisés. Découverte de pratiques sportives en dehors de tout esprit de compétition. Accompagnement des apprentissages moteurs et cognitifs au travers du collectif tout en valorisant l'individu. Ces EDS dynamisent les territoires ruraux, répondent à une demande de service public, favorisent la promotion des APPN. Partenariat avec les Communautés de communes locales et/ou les communes par conventionnement.

Vacances sportives : Durant les 3 périodes de vacances scolaires, 468 enfants de 8/11 ans, ont participé à 22 stages et 338 adolescents de 12/15 ans ont bénéficié de 14 journées d'initiation sportive multisports et APPN. 15 éducateurs mobilisés. Dispositif couvrant avec cohérence l'ensemble du département dans un souci d'équité territoriale. A noter que tous les stages du mois d'avril ont été annulés pour cause de confinement et ceux du mois d'octobre partiellement maintenus.

Festival « A nous les vacances ! » du 24 au 28 février sur les communes de Agonac, Bourdeilles, Eymet, Le Buisson de Cadouin et Saint Aulaye. 1 éducateur mobilisé et 1 agent administratif pour 214 adolescents. Festival artistique, culturel et sportif structuré grâce aux réseaux des bibliothèques et médiathèques locales, aux cinémas de proximité ou itinérants, aux communes et Communautés de communes.

Apprendre à nager en Dordogne : 8 semaines en juillet et août, à La Jemaye, Rouffiac, Saint Estèphe et Gurson. 88 enfants et 2 adultes non nageurs ont pu apprendre à nager avec un éducateur sportif spécialiste des activités de la nage et recruté par la DSJ (10 séances par bénéficiaire réparties sur la semaine).

Education populaire : le Conseil départemental accompagne financièrement deux acteurs associatifs (la Ligue de l'Enseignement et les FRANCA) et leur verse une subvention globale de 301.000 €. En partenariat avec ses deux fédérations, 6 Périgourdins ont bénéficié d'un départ à l'étranger dans le cadre d'un Corps Européen de Solidarité (CES) et 1 étranger a été accueilli en Dordogne. La pandémie de la Covid-19 a freiné les départs et les venues en 2020.

De plus, 135 jeunes ont participé à la formation BAFA (Brevet d'Etat à la Fonction d'Animateur) permettant ainsi un premier emploi saisonnier et donc une première rémunération. La pandémie aura eu raison des inscriptions freinant de façon significative les sessions de formation. Deux centres de vacances du Département gérés directement par la Ligue de l'Enseignement organisent des classes de découverte afin de compenser les inégalités sociales et culturelles. S'adosent également à ce dispositif des colonies de vacances avec un reste à charge minimaliste pour les familles émargeant aux minimas sociaux. S'agissant des frais de gardiennage le montant de la subvention versée est de 60.000 euros.

Séjour pour enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance :

En 2020, à titre expérimental des mineurs confiés au Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, en familles d'accueil ou en établissements ont bénéficié de séjours à composante culturelle et sportive. Ainsi, 126 enfants ont été accueillis au sein de deux cités scolaires ; Alcide Dusolier à Nontron et Giraut de Borneil à Excideuil (avec internat). A ce titre, une programmation éducative et pédagogique a été structurée en toute transversalité avec les différents services et opérateurs départementaux, répondant ainsi, au plus près des attentes de ce public.

« L'Été actif » pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : ANNULÉ

Avec le public adulte :

« Seniors à nous la forme » : Programme hebdomadaire (hors période de vacances scolaires) de ½ journées d'activités physiques, sportives et de prévention santé pour 320 seniors, sur 12 communes Villefranche de Lonchat, Prigonrieux, Villeteureix, Saint Martial de Valette, Jumilhac le Grand, Saint Jory Lasbloux, Saint Léon sur l'Isle, Montpon-Ménéstérol, Thenon, Saint Julien de Lampon et Saint Cyprien. 12 éducateurs mobilisés. Partenariat avec les Communautés de communes locales et/ou les communes par conventionnement.

« Seniors « Faites du sport » : le 1^{er} octobre, sur les sites départementaux de Gurson, La Jemaye, Saint Estèphe, Rouffiac et Campagne pour près de 300 seniors. 20 éducateurs

mobilisés. Promouvoir les bienfaits de la pratique d'APS adaptées et régulières avec des ateliers interactifs de sensibilisation à « la santé et au bien vieillir ».

« Seniors à nous la forme » - Journée de rassemblement : **ANNULÉ**

« Challenge Conseil départemental Dordogne-Périgord pétanque » : **ANNULÉ**

32.1.2. SOUTENIR LA PRATIQUE EN CLUB EN DEVELOPPANT DES ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF ET LE SPORT SCOLAIRE

Fondées sur une démarche partenariale, des coopérations sont établies avec les acteurs du sport départemental représentés par le Comité départemental olympique et sportif.

Comités et clubs : La DSJ accompagne et suit annuellement 34 plans de développement quadriennaux établis par les comités sportifs départementaux dits « traditionnels ». En parallèle, des actions de formation, "cadres techniques" ainsi que « l'encadrement des sélections départementales », ont été menées par 5 éducateurs de la DSJ auprès de 5 comités.

Une collaboration spécifique sur certains dispositifs, évènements et autres manifestations vient étoffer cette notion de partenariat « public-privé ».

Sections sportives scolaires (SSS) : 23 sections dans 18 collèges pour plus de 600 jeunes licenciés. 9 éducateurs interviennent dans 9 sections. Dans le cadre d'un parcours de réussite scolaire, elles ont permis à ces collégiens de se perfectionner sur le temps scolaire dans leur discipline de prédilection. Partenariat avec l'éducation nationale et les différents partenaires par conventionnement.

« Challenge du Conseil départemental des sections sportives scolaires rugby » : **ANNULÉ**

Centre départemental d'entraînement de canoë-kayak : 7 athlètes de niveau national, dont 3 de niveau international bénéficient d'horaires aménagés pour s'entraîner quotidiennement sous la responsabilité d'un éducateur sportif spécialiste canoë-kayak de la DSJ.

La crise sanitaire n'a pas permis à tous les athlètes de participer aux championnats de France et du monde.

Opération « Tous au stade » : 74 jeunes collégiens et 16 mineurs issus des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ont assisté au match d'un club de haut niveau du département (basket, handball). Transport organisé et financé par la DSJ pour chaque match. Pour cause de la

Covid-19 ce dispositif n'a pu être mené à bien car les rencontres se sont jouées à huis clos.

« Raid sportif adapté » - sport adapté : **ANNULÉ**

« 2 journées sport adapté » : **ANNULÉ**

32.1.3. METTRE EN PLACE UN PROJET DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (APPN)

Le développement d'une pratique maîtrisée des sports et loisirs de nature dépend avant tout de la possibilité d'utiliser des espaces de pratique sécurisés et adaptés aux différents publics et activités sportives. Le Département s'inscrit parfaitement dans cette démarche en marquant son souhait de soutenir, par l'aménagement, l'animation et les aides financières, l'accès à la pratique des sports et loisirs de pleine nature de manière concertée et durable sur tout le territoire. La DSJ répond ainsi à ses prérogatives tout en s'inscrivant dans un autre axe stratégique : La Dordogne « *terre d'excellence environnementale* ».

Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) : La DSJ pilote et coordonne cette commission. Mise en place d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) qui recense et classe tous les espaces, sites et itinéraires de loisirs sportifs de nature (ESI) dans le département, en 4 niveaux, allant de sites non encore utilisables (niveau 1) aux sites à haute qualité de pratique (niveau 4). 55 sites sont inscrits au PDESI.

Comités départementaux de pleine nature : une étroite collaboration. La DSJ coordonne la définition des plans de développement quadriennaux des 14 comités sportifs départementaux.

Bases départementales d'activités sportives de pleine nature : Réhabilitation du local d'accueil à La Jemaye. Aménagement de pontons flottants à Saint Estèphe pour assurer la mise en eau des canoës et stand-up paddles mis à disposition gratuitement au public. Aménagement de voies supplémentaires sur la falaise d'escalade de Campagne. Aménagement d'un site de nage en eau libre sur le grand étang de la Jemaye à destination des licenciés des clubs de natation et de triathlon du département (entraînement et compétition).

« Dordogne Périgord Trail » : création de la marque / du label. Concept départemental permettant de créer des parcours pour la pratique du trail-running. Projet structurant avec pour objectif de valoriser les territoires, leur patrimoine paysager, environnemental et historique. Co-construit avec les territoires, le projet répond à un cahier des charges précis. Signaler par un balisage spécifique et dédié, les circuits sont à destination de tous les pratiquants. A l'instar des pistes de ski, chaque parcours porte un code couleur qui informe sur la difficulté des parcours : de vert « facile » à noir « très difficile ». Aussi, cet équipement multimodal permet la pratique d'autres activités telles que le VTT, la randonnée pédestre et la marche nordique.

32.1.4. SOUTENIR LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX

Gestion d'équipements Départementaux : Le Département est propriétaire du complexe sportif de la Grenadière avec son gymnase Roland Lagarde, du Dojo départemental Michel Dasseux, du Centre départemental d'entraînement de tennis, du Centre d'entraînement départemental de canoë-kayak et de la Maison départementale des sports.

La DSJ gère et entretient ces équipements et coordonne leurs plannings d'utilisation par les comités, les associations sportives, les collectivités territoriales et les établissements scolaires. Des conventions de mise à disposition sont établies à cet effet pour une période définie annuellement ou ponctuellement.

En 2020, 1.756 personnes ont fréquenté le Dojo Départemental et 12.000 personnes ont pratiqué sur le site de La Grenadière. Le contexte de crise sanitaire explique la forte régression de la fréquentation de ces établissements fermés à la pratique de sports ou de disciplines sportives du 13 mars au 05 septembre. Toutefois, lors du second confinement, la pratique sportive en direction des publics dits « prioritaires » a pu être maintenue sous une forme « très adaptée ».

Par ailleurs, la DSJ gère les postes de secours des 4 bases nautiques départementales à Gurson, La Jemaye, Saint Estèphe et Rouffiac.

32.2. PROMOUVOIR L'IMAGE ET L'ECONOMIE DU DEPARTEMENT.

Par la mise en place de projets et d'évènements sportifs, la DSJ participe au développement de l'emploi sportif en Dordogne ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité du département.

32.2.1. ORGANISER DES EVENEMENTS :

« Val natura en Périgord » : **ANNULÉ**

« Voie verte voie bleue » : **ANNULÉ**

« Swimrun Dordogne Périgord » : **ANNULÉ**

« Périgord Raid Aventure » (PRA) : **ANNULÉ**

Soutien logistique aux manifestations : **ANNULÉ**

32.2.2. ANIMER LES SITES DEPARTEMENTAUX

« Eté actif » : dispositif déployé du 6 juillet au 28 août, sur l'ensemble du département et porté par convention avec 20 Communautés de communes. 25 prestataires ont assuré 572 créneaux d'animation pour 2 800 personnes. L'ensemble des éducateurs de la DSJ ont été mobilisés. Programme d'animations sportives et de loisirs ouvert à tous.

Etangs départementaux : du 4 juillet au 31 août : Gestion de la surveillance de la baignade sur les sites de La Jemaye, Saint Estèphe, Rouffiac et Gurson. 39 sauveteurs aquatiques recrutés pour 95 549 personnes. Animation gratuite avec mise à disposition de canoës à La Jemaye, Saint Estèphe et Gurson pour 8 000 personnes. L'ensemble des éducateurs a été mobilisé.

« Journée sport et environnement » à Miallet : **ANNULÉ**

« Eté actif » journée de lancement : **ANNULÉ**

Excepté le dispositif à dominante touristique « été actif » et le rallye « Val Natura en Périgord », **toutes les actions menées par la DSJ SONT ENTIÈREMENT GRATUITES** et au service de la population locale.

Ainsi en 2020, guidé par un esprit de solidarité et d'équilibre territorial, le Département a permis à plus de **125 000 personnes** de participer et/ou de découvrir par l'intermédiaire de la DSJ, l'accès à la pratique du sport « pour tous et partout », valorisant ainsi l'engagement et l'image du département.

